



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

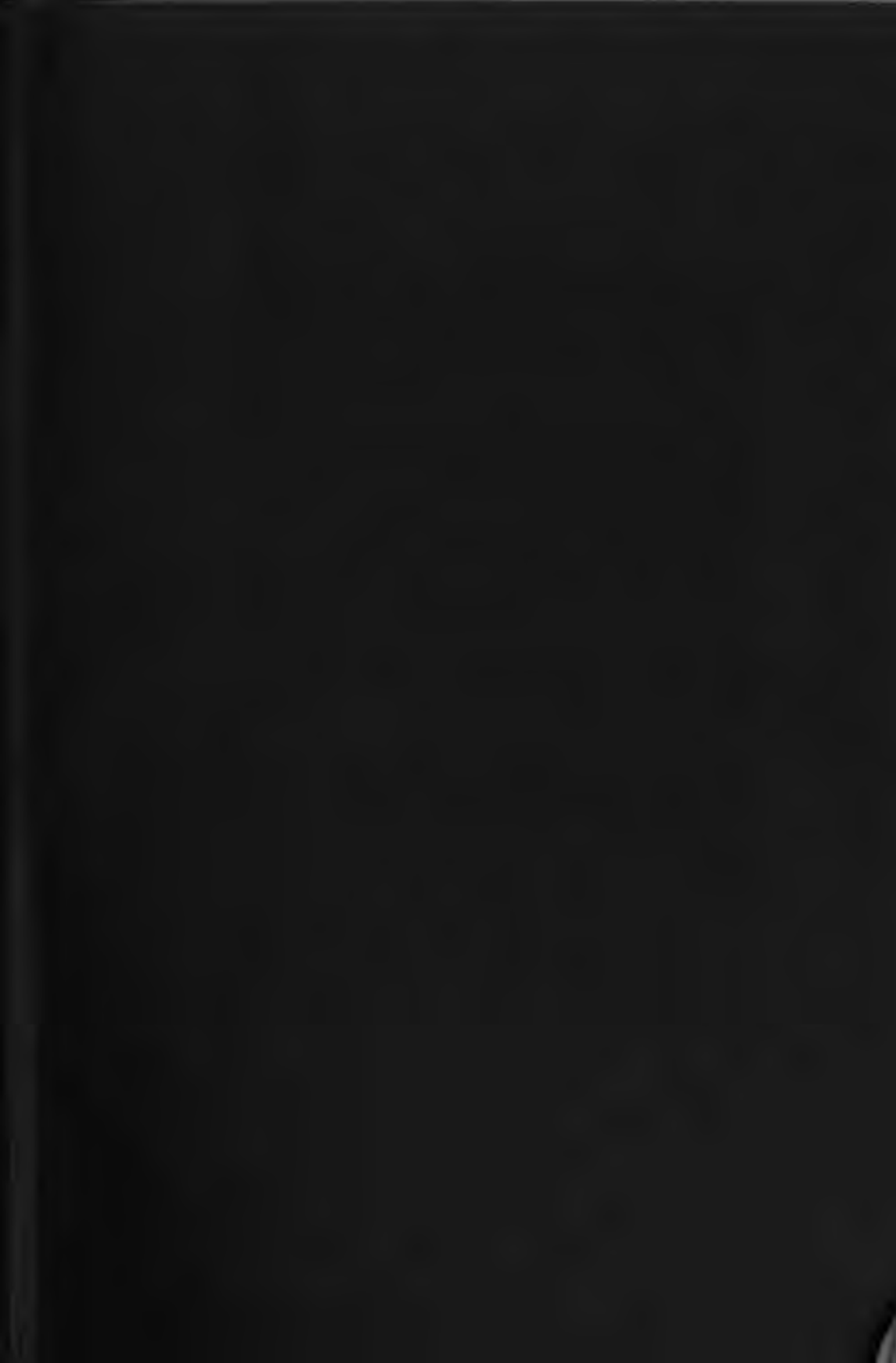
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49903 6





DC
611
.B841
S8



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

La rédaction des Mémoires publiés appartenant tout entière à leurs auteurs, la Société leur laisse la responsabilité de leurs idées et de leurs appréciations.

Le Secrétaire prie instamment ses collègues de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans la liste des Membres de la Société Archéologique.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

TOME XXXIII



RENNES

IMPRIMERIE EUGÈNE PROST

rue Lepordit, 4.

—
1904

10

Dunning
Niphoff
11-16-26
13603

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1903)

Séance du 13 janvier 1903.

Présidence de M. le comte de Palys.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents ; DECOMBE, abbé G. DE CORSON, REUZÉ, abbé DUVER, ÉTASSE, DES BOUILLONS, STOT, abbé MATHURIN, BUSNEL, BUSSY, AUBRÉE, FURNEL, colonel DE CAQUERAY, RABILLON, abbé MILLON, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, BOUDIN, comte DU CREST DE LONGERIE, PHILOUZE, DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (9 décembre 1902) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, relative au Congrès des Sociétés Savantes qui doit se réunir à Bordeaux le 14 avril prochain.

Parmi les publications, M. le Président signale un hommage de notre nouveau collègue, M. Aubry, ayant pour titre : *Notes chronologiques sur La Guerche-de-Bretagne*. M. le Secrétaire est chargé de remercier M. Aubry.

Puis l'ordre du jour appelle l'élection de MM. Aubry, colonel du Halgouët et Rault, présentés à la dernière séance. Après les scrutins réglementaires ouverts successivement, ces messieurs sont élus comme membres titulaires.

MM. de Palys et de Villers présentent ensuite M. Quilgars, ancien élève de l'École du Louvre, archiviste-adjoint de la Loire-Inférieure, comme membre correspondant. Conformément au règlement, il sera statué sur cette élection à la prochaine séance.

Après avoir fait un éloge mérité du soin que M. le recteur d'Epiniac met à conserver les curiosités de son église, M. le Président croit devoir rectifier l'assertion erronée d'une notice insérée dans la *Semaine Religieuse* du 3 janvier, où l'on représente comme « à peine décente pour le culte » l'ancienne église de Guignen, démolie malgré sa solidité et l'intérêt spécial que présentait le chœur roman — et démolie en dépit de l'opposition des autorités religieuses et civiles — le très remarquable tombeau et la statue du sire de Saint-Amadour, déplacé, mutilé et disparu.

Seuls, les *Mémoires de la Société archéologique* conservent la vue de ce curieux monument si malheureusement disparu, qui surmontait une fontaine et une crypte, antérieure, selon M. Brune, à l'introduction du christianisme en Bretagne.

M. de Palys demande à la Société de voter une allocation de 50 fr. à M. le recteur d'Epiniac comme marque de sa sympathie pour le soin avec lequel il conserve les vieux monuments de sa paroisse, venant trop souvent à disparaître ailleurs entre les mains des brocanteurs. M. l'architecte de la nouvelle église, dont on connaît le goût, sera chargé de surveiller la restauration du bas-relief.

Cette allocation est votée à l'unanimité.

M. le chanoine Guillotin de Corson entretient l'assistance d'un lech déposé dans le cimetière de Saint-Pierre-de-Plesguen, appartenant à la Société archéologique.

Sur la proposition de M. de Villers, ce lech sera amené à Rennes, pour être déposé soit au Musée archéologique, soit dans un autre endroit indiqué ultérieurement.

Exhibitions :

I. — Par M. Reuzé :

Une aquarelle anonyme représentant un banquet militaire dans la cour de la caserne de l'Arsenal, à Rennes, en septembre 1840.

M. Decombe donne quelques explications sur la scène reproduite par cette aquarelle. C'est un banquet à l'occasion de l'organisation d'un nouveau régiment d'infanterie, le 73^e de ligne, qui fut créé en septembre 1840 et formé à Rennes avec des détachements des 3^e, 14^e, 20^e, 35^e et 55^e de ligne.

La scène, fort animée, est représentée au moment où le lieutenant-général Colbert, commandant la 13^e division militaire, adresse une allocution au nouveau régiment.

D'après les *Historiques des Corps de troupe de l'Armée française*, publication officielle du Ministère de la Guerre parue en 1900, le 73^e de ligne eut pour origine le Royal-Comtois, créé en 1674. Il devint 73^e d'infanterie en 1791, et 73^e demi-brigade en 1796. Supprimé en 1803, le n^o 73 resta vacant jusqu'en 1840, époque où le régiment fut reconstitué à Rennes, comme il est dit plus haut.

II. — Par M. Desmazières de Séchelles :

1^o Très joli buste en ivoire de *Charles-Bernard Langlois*, président du tribunal civil de Dieppe (fin du xviii^e siècle);

2^o Un médaillon en ivoire finement sculpté représentant une frégate (xviii^e siècle).

III. — Par M. l'abbé Millon :

Grand médaillon en plomb provenant des ruines de l'an-

cienne abbaye de Fécamp et représentant la mise au tombeau de Notre-Seigneur (attribué à l'époque moderne).

IV. — Par *M. Decombe* :

Vues intérieure et extérieure de l'ancienne église de Tinténiac, aujourd'hui démolie. — Dessins à la plume offerts au Musée archéologique par l'auteur, M. Henri Frottier de la Messelière.

V. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

Saladier en faïence du Croisic (imitation).

VI. — Par *M. Bussy* :

Plateau oblong à anses carrées pointillées en bleu foncé et rouge, ayant 45 centimètres de long sur 36 de large, en faïence de Rouen (attribué à l'époque moderne).

VII. — Par *M. L. de Villers* :

Débris gallo-romains recueillis dans les travaux de voirie exécutés en ce moment pour l'élargissement de la rue Saint-Martin : fragments d'amphores, tuiles à rebords, de meule de granit, d'enduits peints, d'urnes funéraires, de poteries diverses, notamment de poteries romaines ornementées, dont l'une porte l'estampille du potier... P. CALVI (offerts au Musée archéologique).

M. le chanoine G. de Corson donne lecture de notices très intéressantes sur les seigneuries *de la Villegontier et la Tendraye*, en Parigné.

Au nom de M. Turgeon, professeur à la Faculté de Droit de Rennes. dont la famille est originaire du Canada, M. l'abbé Millon pose à ses collègues la question suivante : « Sous quel pavillon navigua Jacques Cartier, le célèbre capitaine malouin, quand il entreprit, en 1534, son voyage d'exploration, qui devait aboutir à la reconnaissance de l'estuaire du Saint Laurent ? Était-ce l'étendard royal, et dans ce cas était-il blanc ou bleu ?

Était-ce seulement un pavillon aux armes et aux couleurs de Saint-Malo ?

Cette question est renvoyée à notre collègue M. Joüon des Longrais, qui a étudié spécialement la vie de Jacques Cartier.

M. Philouze communique un *Mémoire sur Les Octrois de Rennes au XVIII^e siècle.*

Il y a un siècle, la suppression des droits d'octroi faite sans établissement de taxes compensatrices, avait eu pour résultat inévitable la ruine de notre ville, qui ne pouvait plus faire face aux dépenses d'édilité, éclairage, sécurité, pavage, hospices, etc. ; les hôpitaux qui se soutenaient avant 1789 surtout par des rentes perpétuelles, résultant de fondations, avaient vu détruire ces fondations que rien ne remplaça. De temps en temps, la nation envoyait une somme d'argent pour les hôpitaux, mais ces secours irréguliers restaient insuffisants et l'on manquait dans les hospices de linge, de pain, de médicaments. Un tel état de choses ne pouvait pas s'éterniser, aussi songea-t-on bientôt à rétablir les octrois, et pour diminuer l'impopularité de cette mesure, on les appela : *Octrois de bienfaisance*, plaçant en première ligne le service des hôpitaux et ajoutant le reste par surcroît.

Le service d'administration n'étant pas organisé, on mit la ferme en adjudication et un régisseur général se présenta en l'an XIII ; les octrois de Rennes trouvèrent preneur pour 200,000 livres.

M. Banéat donne lecture, au nom de M. le vicomte P. du Pontavice, d'un *Mémoire* intitulé : *Un Enlèvement au temps jadis.* Il s'agit de l'enlèvement convenu entre « la demoiselle Louise Boscher, fille de noble homme Jean Boscher, s^r de Launay-Mellet, et Jean le Prévost, s^r de la Garenne. » Inutile de dire que cet enlèvement (1635) se termina — lui aussi — par un heureux mariage.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 10 février 1903.

Présidence de M. le comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents ; DECOMBE, abbé GUILLOT, HAIZE, RENAUD-LOUBENS, comte DE BELLEVUE, FOURNEL, DE FOUCAUD, STOT, LERAY, HARSCOUE DE KERAVEL, REUZÉ, JOUON DES LONGRAIS, ROCHULÉ, ÉTASSE, DE LA PINELAIS, BUSNÉL, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, BÉTIN, ROUSSIN, comte DU CREST DE LORGERIE, COCAR, DES BOUILLONS, PHILOUZE, BANÉAT, DE TORQUAT, RABILLON, COIGNERAI, colonel DE CAQUERAY, abbé DUVER, L. DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (13 janvier) est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Mathurin, demandant une rectification au procès-verbal, au sujet d'une exhibition dont il n'a pas été fait mention, par erreur, au procès-verbal communiqué à la presse. Cette exhibition paraîtra dans le prochain procès-verbal.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau. Il donne lecture d'une circulaire de M. l'abbé Bouillet, inspecteur de la Société française d'Archéologie, demandant de signaler les figurations de la *Mise au Tombeau*, désignées souvent sous le nom de *Sépulcres* ; d'une lettre de faire-part et d'une nécrologie de M. Poulle, président d'honneur de la Société archéologique de Constantine.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. Henri Quilgars, présenté à la dernière séance. Après le scrutin réglementaire, M. Quilgars est élu au titre de membre correspondant.

MM. l'abbé Guillot et Decombe présentent ensuite M. Guesdon, juge d'instruction à Rennes. Conformément au règlement, il sera statué sur cette élection à la prochaine séance.

Exhibitions :

1. — Par *M. Harscouët de Keravel* :

Jeton en bronze de la *Havardière* (rente de 1752), au *n* un chat.

II. — Par *M. Fournel* :

Statuette représentant un *Ecce Homo* (vieux Rennes).

III. — Par *M. Decombe* :

1° Deux petites potiches en faïence de Delft, à décor bleu. Elles sont marquées des lettres M P formant monogramme. C'est la marque du faïencier Pieter Patee, auquel appartenait, en 1678, la fabrique portant pour enseigne *de metaale Pot* (au pot métallique);

2° Soupière en poterie vernissée et émaillée, décorée à l'intérieur d'une ornementation gravée, avec le millésime 1803. Sur le bord de la soupière est gravée une inscription en langue allemande dont voici la traduction : « La beauté est affaire à chacun, mais tient aussi à l'objet ainsi qu'à sa valeur. » Le couvercle est surmonté de quatre volutes supportant une corbeille de fruits. Les émaux polychromes en relief se détachent sur engobes vernissés brun, et les ornements courants sont gravés en creux. Poterie suisse (commencement du XIX^e siècle);

3° Petite écritoire à deux gradins. Le gradin supérieur est surmonté d'une sorte de dossier sur lequel se lit en écriture gothique allemande *Samuel Stalder* (probablement le nom du possesseur). Décor polychrome et reliefs. Faïence allemande (XVIII^e siècle);

4° Soupière ronde présentant un genre de décor rarement signalé jusqu'ici. Elle est entièrement recouverte d'un pointillé ou granité en violet de manganèse clair dans lequel ont été réservés des médaillons contenant chacun un petit bouquet polychrome. Le couvercle, surmonté d'un bouton, est décoré de la même façon.

Cette pièce sort-elle d'une fabrique de Quimper ou d'une fabrique de Rennes? Il semble assez difficile de se prononcer dès ce moment, et il convient, dit M. Decombe, d'attendre,

pour lui donner une attribution certaine, qu'on ait relevé ailleurs des termes de comparaison qui permettront de résoudre cette intéressante question pour la solution de laquelle on fait appel à tous ceux qui pourraient signaler des pièces à décor identique ¹ ;

5° Petit plateau en porcelaine, de Derby (Angleterre), décoré en or et couleurs d'armoiries à déterminer. L'écusson est entouré du collier de l'Ordre écossais de Saint-André, appelé aussi Ordre du Chardon.

Au revers de ce plateau se voit la marque de la fabrique de Derby (Angleterre) : deux bâtons croisés accompagnés de chaque côté d'un groupe de trois points ; au-dessus une couronne de duc et pair surmontée d'une fleur de chardon ; au-dessus, la lettre D.

Par *M. Decombe* (au nom de M. Gille) :

1° Plat à barbe à décor polychrome. La comparaison avec certaines pièces du Musée permet d'attribuer ce plat à une fabrique de Quimper (fin du XVIII^e siècle ou commencement du XIX^e) ;

2° Plusieurs statuettes de la Sainte Vierge, dont une, haute de 47 centimètres, provient de la fabrique Vaumort, à Rennes ;

3° Assiette à bord festonné, décor polychromé. Faïence de Nantes ? (XVIII^e siècle) ;

4° Plusieurs écritoires. Faïence de Quimper (XVIII^e siècle) ;

5° Plusieurs assiettes en terre de pipe, dite « faïence fine. »
— Fabrication anglaise (fin du XVIII^e siècle).

Par *M. Decombe*, au nom de M. Bézier :

Un très beau bol en biscuit de porcelaine noir mat décoré de groupes et sujets allégoriques en relief : la Tragédie, la Comédie, la Danse, la Paix, etc.

Ce bol fut trouvé en 1862, à sept mètres de profondeur, dans les fouilles du bassin de Deauville-sur-Mer (Calvados), au milieu d'une couche de sable et de galets. On peut vraisem-

1. Voir la séance du 8 décembre 1903.

blement l'attribuer à la fabrique dirigée à Burslem (Angleterre. par les céramistes Wood et Cadwel, imitateurs de Wegdwood (fin du xviii^e siècle ou commencement du xix^e).

IV. — Par *M. F. Desmazières de Séchelles* :

1^o Vierge en ivoire portant l'Enfant Jésus sur le bras droit (commencement du xviii^e siècle);

2^o Autre Vierge en ivoire portant l'Enfant sur le bras gauche (xviii^e siècle);

3^o Très jolies petites statuette en ivoire représentant un Polletais et une Polletaise (ivoire de Dieppe);

4^o Une boucle de ceinture en ivoire délicatement sculpté (même provenance).

V. — Par *M. l'abbé Guillot* :

Une aiguière en faïence de Rouen, décor bleu (xvii^e siècle).

VI. — Par *M. des Bouillons* :

Lettres patentes de Françoise de Lorraine, épouse et procureurice de très haut, puissant et illustre prince César duc de Vendosme, de Mercœur, de Penthievre, de Beaufort et d'Etampes, etc., par lesquelles ladite dame a permis aux Religieux Cordeliers de Guingamp de rebâtir et de réédifier leur église et couvent qui étaient batys aux faubourgs et proche les murailles de la ville de Guingamp au même lieu et endroit où ils étaient édifiés (28 août 1648). Titres sur parchemin.

VII. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Statuette en bronze vert de 0^m 37 de haut, représentant Diane Chasseresse. L'intérieur du corps de la déesse est creux et contient une cachette.

VIII. — Par *M. Philouze* :

Ampliation de la nomination, par le premier consul Bonaparte, du citoyen *Besneray*, comme membre du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

IX. — Par *M. le comte de Patys* :

1^o Un portrait assez moderne, mais d'un artiste nantais, René Toulmouche (lithog. par Landais et Marteville), représentant un paysan bas-breton, Kervihan, témoin dans une affaire criminelle de 1833 ;

2^o Celui d'Isabelle Biancollely (Prudhon, sc.), actrice renommée du xvii^e siècle, qui vint à Rennes vers 1680, et y eut un assez grand succès constaté dans certaines plaquettes de l'époque.

X. — Par *M. L. de Villers* :

Pièce de bronze trouvée dans les travaux de la ruelle Saint-Martin ; d'un côté on lit : TI. CLAVDIVS CÆSAR. AVG PM. TRI, tête à gauche. — η . Pallas, avec les lettres S. C (offerte au Musée archéologique).

XI. — Par *M. JoÛon des Longrais* :

Une plaquette imprimée à Rennes, en 1717, qui paraît n'avoir pas encore été signalée.

C'est une pièce de vers d'un poète breton inconnu, Amette de la Bourdonnaie. L'auteur de cette poésie ne figure dans la biographie de M. de Kerviler que comme co-propriétaire de maison brûlée pendant l'incendie de Rennes. Il célèbre en soixante-quatorze alexandrins, d'un bon souffle classique, la gloire du maréchal de Montesquiou d'Artagnan. L'enthousiasme du poète semble sincère. Le document est intéressant en ce qu'il montre l'état des esprits au moment de l'entrée du nouveau lieutenant-général à Rennes, en mars 1717. La Bretagne faisait le meilleur accueil à d'Artagnan, l'un des vainqueurs de Denain et des sauveurs de la France, avant que sa conduite à l'égard des États et lors de la conspiration de Pontcallec ne lui aliénât le cœur des Bretons. Amette de la Bourdonnaie vécut à Rennes, y fut avocat, bâtonnier de l'Ordre et y mourut le 9 juin 1773, à l'âge de quatre-vingts ans.

XII. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

Portrait de M^{sr} de Neuville, évêque de Saint-Malo (1644-

1646), puis de Chartres (1657-1690). Dessin à la sanguine du XVII^e siècle.

M. le comte de Bellevüe lit un travail relatif à la légende du château de Trécesson. Ces pages, délicatement écrites, intéressent vivement l'assistance.

M. Joñon des Longrais, répondant ensuite aux questions posées dans la dernière séance, au sujet du drapeau de Jacques Cartier, expose qu'il est impossible de trouver un renseignement positif sur ce point, particulièrement aux Archives de Saint-Malo.

Il rappelle le petit nombre et la brièveté des documents officiels concernant Cartier. L'intervention gouvernementale restait alors en dehors de la plupart des faits accessoires de l'exécution. La prise de possession d'une terre nouvelle avait d'ailleurs pour signe extérieur la plantation d'une croix, symbole de la conquête chrétienne, et non celle d'un drapeau.

Jacques Cartier n'étant point accompagné de gens de guerre, il est peu probable qu'aucun guidon ait flotté sur la terre du Canada avant Champlain. Cartier avait sans doute un pavillon, d'après les usages de la marine, attestés par les vieilles cartes, les portulans, livres illustrés du XVI^e siècle, où figurent des navires. Un spécimen contemporain emprunté au voyage de Cartier, publié par Ramusio, est mis sous les yeux de la Société. Le pavillon ne semble pas avoir été constamment fixé au haut des mâts. Jacques Cartier devait pavoiser certains jours de fête comme Christophe Colomb.

Venant au drapeau exhibé, lors de la grande manifestation du 24 juin 1902, par la société canadienne de Saint-Hubert, du canton de Chambly, on ne comprend pas les critiques des archéologues franco-canadiens à propos d'« un drapeau fleurdelisé fac-similé des drapeaux de François I^{er}. » A part le mot fac-similé, maladroitement employé par le programme du cortège, on ne voit rien à reprendre à cet énoncé.

Le drapeau fleurdelisé est absolument dans la vérité historique. Les lis étaient les armes de France sur un fond dont la

couleur a varié. Nous avons précisément là-dessus le témoignage de Jacques Cartier lui-même répété deux fois dans ses relations originales : « Le 23 juillet 1534, fismes faire une croix sous le croisillon de laquelle mismes un escusson en bosse à troys fleurs de lys et dessus un escripseau où il y avoit en grosses lettres : *Vive le roy de France.* » Jacques Cartier, qui avait été à la cour et avait pu voir à Saint-Malo même défiler François I^{er} et sa suite brillante, connaissait trop bien les armes du roi pour ne pas mettre les lys sur l'azur, s'il se servait d'un pavillon historié. Laissant de côté le pavillon chimérique de la ville de Saint-Malo dont on a parlé, on peut être sûr que le pavillon de Jacques Cartier eût porté l'emblème qui répond le plus à notre idée moderne de drapeau national. c'est-à-dire le drapeau du roi, les trois fleurs de lys d'or sur champ d'azur.

M. Barth. Pocquet du Haut-Jussé lit un travail intitulé : *Un prédicateur poursuivi en 1770.* — L'abbé Poisson fut accusé devant le Parlement d'avoir fait des allusions aux événements du temps dans un sermon prononcé en l'église Saint-Germain le 6 janvier 1770. Une longue enquête eut lieu, à la suite de laquelle l'abbé Poisson fut condamné par le Parlement à être admonesté.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 10 mars 1903.

Présidence de M. le comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents; BANÉAT, trésorier; DECOMBE, DES BOUILLONS, HARS-COUCET DE KERAVEL, ETASSE, BUSNEL, RENAUD-LOUBENS, DE TORQUAT, STOT, MARQUET, DE LA PINELAIS, LERAY, abbé MILLON, REUZÉ, abbé GUILLOTIN DE CORSON, AUBRÉE, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, SAULNIER, abbé MORLAIS, FOURNEL, colonel DE

CAQUERAY, abbé GUILLOT, ROCHULÉ, comte DU CREST DE LORGERIE, GOSSELIN, comte DE VERNON, abbé DUVER, PHILOUZE, RABILLON, L. DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (10 février) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement des publications déposées sur le bureau.

Il signale particulièrement une plaquette de M. du Châtellier intitulée : *Un âge de cuivre, ayant précédé l'âge de bronze, a-t-il existé en Armorique ?* Un ouvrage de M. Ed. Aubrée portant pour titre : *Une Famille de Monnayeurs rennais aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, dont il est fait hommage à la Société Archéologique.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. Guesdon, présenté à la dernière séance. Après le scrutin réglementaire, M. Guesdon est admis comme membre titulaire.

Exhibitions :

I. — Par M. Harscouët de Keravel :

- 1^o Statuette de la Vierge en faïence de Nantes ;
- 2^o Laitier provenant des bois de Pouëtz (Ille-et-Vilaine).

II. — Par M. le comte de Palys :

Divers portraits, fort curieux et fort rares, de M^{sr} Ferdinand de Neuville, évêque de Saint-Malo, de 1646 à 1657, mort évêque de Chartres en 1690.

- 1^o Magnifique portrait de Nanteuil, d'après Ph. de Champagne ;
- 2^o De Van Meerlin ;
- 3^o De Jollain, d'après Boury ;
- 4^o Un moderne, signé Caron, 1815.

III. — Par *M. l'abbé Millon* :

Un petit vase porte-bouquet, décor polychrome (attribué à l'époque moderne).

IV. — Par *M. Decombe* :

Trois planches en cuivre gravées d'après des compositions de J.-F. Huguet et représentant des sujets fantaisistes dont l'un est relatif aux projets élaborés par l'ingénieur Robelin pour la reconstruction de Rennes après l'incendie de 1720.

a. Planche en cuivre rouge, gravée au burin, représentant le *Mariage mystique de sainte Catherine*, et signé *C. Galle*. — Légende : S. CATHARINA VIRGO CHRISTO DESPONSATA.

b. Une épreuve de cette planche.

M. Decombe accompagne son exhibition de la communication suivante :

L'auteur de cette planche, Corneille Galle, dit le Jeune, est un des membres de la célèbre famille de graveurs hollandais de ce nom qui s'illustra aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles. Le Musée de Rennes possède plusieurs gravures de ces artistes.

Quand au sujet représenté sur la planche que je mets sous vos yeux, c'est la reproduction, ou plutôt l'adaptation d'un tableau de Pietro Berretini, dit Piètre de Cortonne (1596-1669), tableau qui, après avoir fait partie de la collection de Louis XIV, fut placé au-dessus du maître-autel de l'ancienne chapelle du château de Versailles ; il est aujourd'hui au Musée du Louvre.

Dans son tableau, Piètre de Cortone a représenté la Sainte Vierge assise, soutenant l'Enfant Jésus qui tient d'une main une palme, de l'autre un lis qu'il présente à *sainte Martine* agenouillée devant lui, et s'appuyant sur une fourche garnie de dents de fer, instrument de son supplice

Comme presque tous les graveurs de son temps, Corneille Galle imprimait et vendait lui-même ses estampes. Il pensa probablement que le nom de Martine étant peu répandu dans son pays, sa gravure ne trouverait pas un débit suffisant, et il n'hésita pas à débaptiser la sainte pour en faire sainte Cathe-

rine; il n'eut besoin pour cela que de modifier légèrement sa pose, de substituer à la fourche crochue de Martine l'épée et la roue dentée qui servirent au martyr de Catherine, et d'accompagner son estampe de la légende : *S. Catharina virgo Christo desponsata*. C'est ainsi qu'au xvii^e siècle le *Mariage mystique de sainte Catherine*, déjà si souvent interprété par les peintres et les graveurs, compta une représentation de plus dans les galeries et dans les cartons des collectionneurs.

V. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Un service de la Compagnie des Indes, composé de seize pièces; M. Renaud-Loubens accompagne cette exhibition de la note suivante : « Chaque pièce est décorée au milieu d'un grand médaillon rond entouré d'un marli, représentant un mandarin et sa femme. »

VI. — Par *M. Desmazières de Séchelles* :

Joli Christ en ivoire de Dieppe (fin du xviii^e siècle).

VII. — Par *M. Aubrée* :

1^o Une hache en pierre polie, mesurant de 0^m 43 de long et dont le poids est de 7 k. 200 (trouvée à Sarzeau);

2^o Une pièce manuscrite sur papier, intitulée : « Rosle fait lors de l'assemblée générale tenue dans la chambre de l'Ajusterie, le 30 décembre 1770, des maîtres monnayeurs ajusteurs accueillis et tailleresses de la Monnaie de Rennes. »

VIII. — Par *M. l'abbé Guillot* :

Une pièce romaine en bronze, trouvée dans une lande de la Chapelle-Bouëxic (Ille-et-Vilaine),

IX. — Par *M. Banéat*, au nom de M. le comte du Pontavice :

Deux laissez-passer donnés par l'amirauté d'Angleterre à deux navires anglais en 1694 et en 1721. Ces pièces sont sur parchemin et timbrées du sceau de l'Amirauté, ainsi libellées :

Par ordre des Commissaires faisant l'office de Lord grand-amiral d'Angleterre.

Laissez passer le navire « Suzanne et Marie » (William Hollorn (?) capitaine), chargé de 250 tonnes, armé de 18 canons et monté par 36 hommes, tous appartenant aux équipages de Leurs Majestés, — avec six passagers, provisions et marchandises, sans aucun obstacle, saisie ou molestations (*sic*), ledit navire nous paraissant, d'après bon et solide témoignage, appartenir à des sujets de Leurs Majestés le Roi et la Reine, et non à des étrangers.

Donné sous nos signatures et le sceau de l'Office de l'Amiral, à Westminster, le 21 avril de l'année du Seigneur 1694.

*A toutes personnes
que les présentes peuvent intéresser,*

(Signatures.)

Par ordre des Commissaires,

(Signature.)

Par ordre des Commissaires tenant la charge de Lord grand amiral de G^{de}-Bretagne, Irlande et toutes autres possessions de Sa Majesté.

Laissez passer le navire « Philippe et Marie, » de Londres (Georges Fendell (?) capitaine), chargé d'environ 280 tonnes, armé de 16 canons et monté par 40 hommes, dont 30 sujets de Sa Majesté, construit en Grande-Bretagne, partant pour l'Irlande et les Indes Occidentales, — avec ses passagers et marchandises — sans aucun obstacle, saisie ou molestations (*sic*), ledit navire nous paraissant, d'après bon et solide témoignage, appartenir à des sujets de Sa Majesté, et non à des étrangers.

Donné, sous nos signatures et sous le sceau de l'Office de l'Amirauté, le 4 novembre de l'année du Seigneur 1721.

*Donné à toute personne
que les présentes peuvent concerner.*

(Signatures.)

*Par ordre de Leurs Seigneuries
Les Lords de l'Amirauté.*

(Signature.)

Un arrêt du Parlement défendant de chasser sur les terres de damoiselle marquise de Montauban, dame de Rochefort, 1^{er} mars 1657.

X. — Par *M. L. de Villers* :

Un volume portant pour titre : *Sentiments que doit avoir un homme-de-Dieu sur les veritez de la Religion et de la morale, tirez des plus beaux passages de l'Ecriture sainte, par M. l'abbé de Bellegarde.* — A Paris, rue Saint-Jacques, chez Jean et Michel Guignard, à l'image Saint-Jean. M.DCCIV. — Sur les plats, armes du cardinal Mazarin. — Jean-B. Morvan de Bellegarde naquit à Piriac, diocèse de Nantes, le 30 août 1648. Entré dans l'ordre des Jésuites, disciple de Descartes, il fut obligé d'en sortir par suite de ses idées philosophiques. Il mourut à Paris le 26 avril 1734. Le Mercure du mois de novembre 1735 a publié son éloge par le P. de Tournemine.

M. Saulnier donne des renseignements nouveaux sur François de Villemontée, évêque de Saint-Malo, et sur sa femme, et communique un document inédit sur la séparation définitive des deux époux en 1652.

M. l'abbé Guillotin de Corson communique une *note* fort

intéressante sur la relation d'un voyage en Terre-Sainte, fait par trois Bretons à la fin du XV^e siècle.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 7 avril 1903.

Présidence de M. le comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents; SAULNIER, DECOMBE, AUBRÉE, DES BOUILLONS, ANGIER DE LOHÉAC, HUE, STOT, HARSOUET DE KERAVEL, abbé MILLON, REUZÉ, LERAY, ETASSE, BUSSY, BANÉAT, DU CREST DE LORGERIE, PHILOUZE, colonel DE CAQUERAY, RABILLON, abbé DUINE, DE TORQUAT, RENAUD-LOUBENS, L. DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (10 mars) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance. Il communique une lettre de M. le curé de Tinténiac demandant une allocation à la Société pour la restauration de son église. Cette demande est renvoyée à la prochaine séance.

La bibliothèque de la Ville n'ayant pas été informée de la décision prise par le bureau de changer l'époque habituelle de sa séance, par suite des vacances de Pâques, n'a pas envoyé les publications.

M. le Président adresse ses sincères félicitations à M. Pocquet du Haut-Jussé, vice-président, pour sa nomination de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, distinction méritée par ses travaux historiques sur notre province, si appréciés des

savants et des érudits et que l'Académie française a plusieurs fois couronnés.

Exhibitions :

I. — Par *M. Decombe* (de la part de M. le commandant de Goy) :

1° Petit panneau en bois sculpté, peint et doré, représentant debout, sous une arcade gothique, un seigneur en costume du xv^e siècle ;

2° Ecrivoire à gradin, en faïence de Rennes, décor monochrome, fleurs et rocaille, en violet manganèse clair ;

3° « *Oraison funèbre de messire Louis Mandrin, colonel général des Faux-Sauniers et Contrebandiers de France,* » pièce satirique, sans nom d'imprimeur, colportée après la mort de Mandrin, qui fut roué vif à Valence, le 26 mai 1755.

II. — Par *M. de Palys* :

1° Deux jetons trouvés récemment, l'un rue Saint-Yves, l'autre au Grand-Fougeray, à l'effigie de Louis XV, 1744, et portant au revers le monument élevé lors de la convalescence du roi, à Metz probablement ;

2° Quatre magnifiques portraits de M^{sr} de Villemontée, comme intendant de Poitou et évêque de Saint-Malo en 1657, gravés d'après Philippe de Champagne et Mellan, par Morin, Lochon, Mellun et Pitau ;

3° La reproduction d'un buste de M. de la Briffe d'Amilly, premier président au Parlement de Bretagne, de 1734 à 1777 ; buste inconnu jusqu'ici, dû au sculpteur Lemoyne et découvert par M. H. de Montégut dans une collection particulière. Ce qui porte à sept, sur douze, la liste des portraits de ce magistrat ;

4° Un pavé historié (xvi^e siècle) provenant des ruines du château de Fontenay, commune de Chartres, où séjourna Henri IV en 1598, et plus tard Louis XIII.

M. de Palys donne lecture d'une charmante historiette en

vers, due à la verve spirituelle de M. E. Aubrée, et racontant une anecdote rennaise du xviii^e siècle, l'histoire d'un pendu ressuscité, sauvé par un des ancêtres de l'auteur, et dont le dernier trait rappelle celui de Jean Valjean volant les flambeaux de l'évêque de Digne (dans les *Misérables* de Victor Hugo).

III. — Par *M. Reuzé* :

Petite miniature sur vélin, d'une exécution très soignée, représentant la Fuite en Egypte. Saint Joseph, s'appuyant sur un bâton, porte sur son dos l'Enfant Jésus, couché dans un berceau. Derrière, marche la Sainte Vierge, qui soulève le voile recouvrant le berceau et qui regarde son fils endormi.

IV. — Par *M. l'abbé Millon* :

1^o Une croix de pèlerinage en cuivre, à double branche, avec ornements et sujets gravés sur les deux faces : sur l'un on lit l'inscription SINE CADO ;

2^o Un petit médaillon en pâte de verre opalin sur lequel se détache une tête de femme casquée à reflets métalliques, le tout noyé dans un lingot de plomb (trouvé à Jublains).

V. — Par *M. Aubrée* :

1^o Planche de cuivre gravée, représentant une Mise au Tombeau, d'après Raphaël ;

2^o Exemplaïre de cette gravure tirée sur papier.

VI. — Par *M. Renaud-Loubens* :

1^o Une Vierge en faïence de Rennes, décor polychrome ;

2^o Une Vierge en faïence de Croisic, décor bleu et jaune.

M. Étasse communique une notice sur la découverte d'une petite tour carrée située dans une butte de terre appelée le Château de la Guerche. D'après l'auteur, cette tour semblerait antérieure au xii^e siècle.

M. Saulnier communique des documents inédits et donne

de nouveaux détails sur la vie et l'épiscopat de M^{sr} de Ville-
montée, évêque de Saint-Malo, au xvii^e siècle.

Il donne communication de l'épithaphe à Paris du premier
président Henry de Bourgneuf :

« M. le chanoine Guillotin de Corson, dans son *Pouillé de
l'Archevêché de Rennes* (III, p. 189), a donné de très intéres-
sants détails sur le monument que Calliope d'Argentré a élevé
à son mari, le premier président Henry de Bourgneuf, marquis
de Cucé, dans l'église du couvent de Calvairiennes, qu'elle a
fondé dans son propre hôtel, place de la Pompe (aujourd'hui
du Carthage), à Rennes. L'église subsiste, transformée en
magasin; mais le tombeau de l'éminent magistrat, et sa statue
en bronze, ont disparu.

La piété conjugale de la veuve ne s'est pas contentée de cette
marque éclatante de son souvenir. Le premier président était
mort pendant un voyage à Paris, où l'avaient amené les de-
voirs de sa charge, au mois d'août 1660. Son corps embaumé
a été gardé en bière et transporté à Rennes seulement au mois
d'octobre suivant. Nous avons fait connaître, il y a quelques
années, d'après des témoignages contemporains et des textes
officiels, ce qu'avaient été les obsèques solennelles du chef de
la Compagnie souveraine, au siège même du Parlement ¹. Nous
ignorions alors qu'une partie de la dépouille mortelle du marquis
de Cucé était restée à Paris, où elle reposait dans un monu-
ment que M^{me} de Bourgneuf avait fait ériger dans l'église des
Filles du Calvaire au Marais, voulant que tout ce qui subsis-
tait du corps de son mari fût partout sous la garde de reli-
gieuses du même ordre. On ne peut douter que ce monument
ne fût, comme celui de Rennes, digne du haut personnage dont
les entrailles y reposaient; mais on ne peut que le supposer,
car on n'en trouve ni trace ni description : on sait seulement
qu'il était le principal ornement d'une église qui, par ailleurs,
n'offrait rien de remarquable ².

1. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tom. XXII,
pp. 141 et s.

2. M. Emile Raunié, *Epitaphier du Vieux-Paris*. Impr. Nationale,
in-4°, tome II (1893), p. 116. — Le couvent des Filles du Calvaire, achevé

L'inscription a survécu : copiée au XVIII^e siècle par les collectionneurs d'épithaphes, reproduite dans un magnifique recueil manuscrit, orné de blasons coloriés et relié avec luxe, elle a été conservée à la postérité. C'est dans le tome VIII que nous l'avons découverte. Nous la donnons ci-après, après en avoir rétabli le texte exact ¹ :

*HENRICO DE BOURGNEUF, marchioni de Cussé,
Baroni d'Orgères
Regi christianissimo a secretioribus consiliis
et supremi senatus in Armorica
principi; nobilissimo
paterni maternique generis claritate
in quo septem ante se eodem magistratu
functos
sexque in senatu proximos huic loco principes,
aut Parisiis, aut Rhedonibus, numerabat;
hujus proavus præses unus in Armorica,
ante supremam curiam constitutam, fuit;
avus in recens constituta principatum
tenuit;
pater alterius virtuti, alterius muneri
Successit hæres;
Genus omne ante tantam togæ gloriam
Armis etiam illustre fuit;
integerrimo
fidei semper invictæ, nunquam Regi*

en 1687, a donné son nom à une rue et à un boulevard qui n'en ont conservé que cela; du couvent et de l'église, terminée en 1650, il ne reste plus aucun vestige.

1. Bibliothèque Nationale, 9 vol. in-f°, Mss. français (n° 32343 à 32351). — Ces intéressants souvenirs du passé font l'objet d'une publication non encore terminée, dans laquelle on trouve l'histoire sommaire, mais précise, des églises paroissiales et conventuelles de Paris, et un texte aussi correct que possible des inscriptions funéraires que M. Emile Raunié, l'auteur de ce travail, a voulu conserver. C'est grâce à l'*Épithaphier du Vieux-Paris* que nous avons pu rectifier les incorrections et les non-sens qui abondaient dans le luxueux manuscrit auquel nous avons emprunté l'épithaphe du premier président de Bourgneuf. (Tome II précité.)

*nunquam Senatui, nunquam populo
Suspectæ;
hoc sinceræ magis aureæ quo nullam auri
corruptelam admisit;
Prudentissimo
qui sapientissimi principis ordinis prima
natura quam a Rege factus, regalia jura sic
retinuit ut ne senatoria violaret;
quippe perturbatissimis rei publicæ temporibus ita secessit
ut quod in paucis ipse imitatus est egregii
exemplum temperamenti sui fastigii hominibus
imitandum reliqueret;
Christianissimo
qui minister christianissimi Regis utrumque
nomen illud implevit,
auctoritate magnus
religione maximus, professus hæreticorum
hostis, fidei propugnator accerrimus; in summa
fortuna modestus, natus ad magna, mortuus
ad majora ;
conjugi bene merenti
cujus hic sita sunt viscera hoc amoris mærorisque
monumentum posuit Calliope Argentæa
cujus amatissima. ægre amori suo superstes,
nec ante factura finem dolendi quam vivendi.
Sanctissime obiit die xxvii^a mensis Augusti, Anno Christi mdcclx,
ætalis lxx, magistratus sui xxv.*

Il n'existe aucun document officiel sur la mort du premier président Henry de Bourgneuf : l'inscription ci-dessus nous en donne la date précise — 27 août 1660. »

M. Philouze lit un travail documenté sur *les budgets de Rennes, de 1720 à 1789* :

« Quelle a été la situation financière de Rennes au xviii^e siècle ?

Cette situation est restée constamment difficile, parce que

les dépenses inévitables augmentaient chaque année, tandis que le rendement de l'octroi demeurait presque stationnaire.

Quelle était la population de Rennes au moment du grand incendie de 1720, sinistre dont la durée fut d'une semaine et qui brûla un cinquième de la ville, soit huit cent cinquante maisons ? Le bail des octrois va nous l'indiquer. En 1780, d'après Ogée, dont le chiffre a été contrôlé au moyen du rapport connu des naissances à la population, Rennes comptait quarante deux mille six cents habitants. L'octroi produisait alors : 140,165^l 14^s. De ce chiffre déduisons vingt mille livres, chiffre indiqué par M. le maire Hévin en 1757, comme provenant de certaines augmentations de droits, il nous reste : 120,000 livres. Or, en 1720, l'octroi trouvait preneur à cent deux mille livres ; la différence est donc environ d'un sixième ; le sixième de 42 est 7 ; par suite, la population devait être de trente-cinq mille âmes.

L'incendie de 1720 mit l'adjudicataire dans l'impossibilité d'exécuter son bail. Ce sinistre avait appauvri la ville et diminué sa population. Il fallut faire en 1722 une nouvelle adjudication et le prix fut fixé à 86,000 livres, soit une perte annuelle pour la ville de seize mille livres, valant quarante-huit mille francs de notre monnaie ; le bail était passé pour neuf ans. Rennes fut assez vite rebâti et en 1731 l'octroi trouva preneur à cent mille livres, c'est-à-dire presque au prix de l'année 1720.

Au bail suivant, 1740, le prix fut de 99,000 livres ; mais à l'adjudication de 1749, le prix fléchit à 89,000 livres. La ville ne pouvait pas suffire à ses dépenses, les taxes durent être augmentées, et en 1757 le prix d'adjudication s'éleva à 114,500 livres. Alors M. Hévin, maire, dit : « J'espère qu'avec ce secours (augmentation de 20,000 livres), je pourrai parvenir à raccommoder les affaires de notre ville, qui sont bien délabrées. »

Mais il n'en fut rien et dans l'année 1767 la ville se trouvait en déficit annuel de 15,103^l 12^s 7^d ; quant à ses dettes, elles s'élevaient à 130,348^l 13^s 11^d. Ses créanciers l'importunaient et il fallut, pour payer les plus pressés, charger de ce soin l'adjudicataire des octrois. Il dut, en 1767, durant la première

année de son bail et en plus de l'annuité fixée pour neuf ans, payer à la ville, de trois mois en trois mois, trente mille livres, jusqu'à concurrence de la somme totale de quatre-vingt-dix mille livres. Aussi l'octroi ne trouva preneur que pour quatre-vingt-quatre mille livres; c'est le chiffre le plus bas de tout le siècle.

Le bail de 1767 a été le dernier; la ville eut alors recours à la gestion directe, qui donna les résultats suivants :

En 1776.	128,082 ^l 16 ^s
1777.	121,489 ^l 9 ^s 10 ^d
1778.	117,130 ^l
1779.	132,622 ^l 7 ^s
1780.	140,165 ^l 14 ^s
1781.	161,574 ^l 16 ^s 10 ^d
1782.	218,559 ^l 16 ^s 4 ^d
1783.	203,640 ^l 18 ^s 8 ^d
1784.	217,518 ^l 18 ^s 6 ^d
1785.	214,818 ^l 7 ^s 11 ^d
1786.	193,780 ^l 7 ^s 1 ^d
1787.	200,311 ^l 19 ^s 4 ^d
1788.	194,713 ^l 13 ^s 3 ^d

L'augmentation du rendement des huit dernières années provient principalement d'une surtaxe établie à l'octroi pour faciliter un emprunt, celui de 1783; elle fut d'environ trente pour cent et sa perception commença en 1781.

Au cours du xviii^e siècle, la ville de Rennes fit trois emprunts, en 1763, 1766 et 1783. Le premier réussit, le deuxième échoua, le troisième fut en partie couvert.

L'argent de l'emprunt de 1763 fut fourni à Paris par quelques clients des notaires du Châtelet; l'emprunt s'élevait à cent cinquante mille livres. Le prêteur touchait cinq livres de rente par cent livres de capital, intérêt payable tous les six mois. La rente était perpétuelle, mais rachetable à la condition pour la ville de rembourser au souscripteur le montant total de sa

souscription. Les prêteurs furent au nombre de onze, voici leurs noms :

Messire Honoré Guidi, capitaine de vaisseau.	24,000 ^l
Noble homme J. Chiffoliau.	10,000 ^l
Noble maître Jacques Gault de la Galmandière.	5,400 ^l
Veuve Leroy.	6,000
Demoiselle Lefeuvre.	1,200 ^l
J.-L. Delan, notaire honoraire à Paris.	60,000 ^l
Demoiselle Forestier.	4,280 ^l
Noël Chevalier.	5,000 ^l
Demoiselle Véron.	3,120 ^l
Messire de la Chaussée, de Bouclarville, lieutenant de vaisseau.	22,000 ^l
Pierre Ducrot.	9,000 ^l
	150,000 ^l

Les principales dépenses soldées au moyen de cet emprunt furent :

A Marc Duchaine et Rebulet, pour le pavage.	46,331 ^l
Au sieur de la Morandière-Blouët, pour les écluses.	22.847 ^l 3 ^s 5 ^d
A la veuve Broussais, pour réparations aux portes et aux murs.	9.000 ^l
A M. Forestier, directeur des forges de Brécilion, pour tuyaux de fonte destinés à la conduite des eaux.	22,000 ^l
Pour l'entretien des banlieues.	8,510 ^l
A Pouliguen, pour chandelles destinées aux lanternes publiques.	6,000 ^l
Au greffier de la communauté Leloué, pour les dépenses occasionnées par la cérémo- nie de la pose de la première pierre pour la conduite des eaux.	3,946 ^l 16 ^s
(Ce détail prouve que les premières tentatives pour l'adduction des eaux,	

dans l'intérêt de la santé des habitants de Rennes, ne sont pas récentes.)

Enfin il est versé au sieur de Beaumont, directeur et caissier de la mine de Pontpéan, pour le dernier tiers de la fourniture de plomb pour les fontaines publiques, *quittance du quinze janvier 1765.*

8,333^l 6^s 8^d

(Cette mention prouve qu'à cette date la mine de Pontpéan était en sérieux état d'exploitation, puisqu'elle vendit alors à la ville de Rennes pour environ soixante-quinze mille francs de plomb, destiné à la conduite des eaux.)

Puis au sieur de Troncq, ci-devant connestable, pour remboursement du prix de son office.

12,042^l 2^s

L'emprunt tenté en 1766 ne réussit pas, parce que la Ville de Rennes essaya d'emprunter à quatre pour cent, et en ce temps-là les capitalistes voulaient retirer de leur argent cinq pour cent. La ville ne trouva que 20,250 livres, comme suit : pour le mineur Martin, 1,000 livres; le sieur Deshaies, 6,000 livres; messire Bernard de Marsangy, docteur en Sorbonne, chanoine honoraire, trésorier à Sens, 12,000 livres; Pénard de l'Étang, 1,250 livres.

En 1781, les droits d'octroi furent augmentés de trente pour cent, mais cette augmentation porta sur les articles de luxe, destinés aux habitants aisés. On rendit ainsi plus facile un nouvel emprunt, et cette fois la ville de Rennes fut autorisée (en 1783) à demander au public trois cent mille livres, à cinq pour cent. Les prêteurs se présentèrent en assez grand nombre et la ville trouva deux cent cinquante mille livres. Je note parmi les principaux souscripteurs : Gilonne Ledeau, veuve d'écuyer Etienne de Farcy, 6,000 livres; Guillaume Malenfant, ancien négociant, 7,000; J.-C^{te} Moinerie, prêtre, 6,000; Marie

Arnault, veuve de Messire Arnault de Bréal, des Chapelles, ex-capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, 10,000; messire de Kermarec, des Tronchais, 5,500; Mondelhair de la Galonnais, 2,200; Pierre Chapelain, bourgeois de Paris, 6,000; Jean-Pierre Bourdin, avocat à Paris, 15,000; Antoine Mallet, bourgeois de Paris, 16,000; Frin, banquier à Paris, 12,000; Françoise de Nollent, veuve de messire Daguesseau, 30,000; Pierre Bourdin et écuyer Desprès de Boissy, ensemble, 20,000; veuve Lelegard et enfants, 12,000; Thérèse de Maisy, 26,000; Louise Gayot, veuve de messire Meulan, des Fontaines, chevalier, 11,780; Marie Torchet, veuve d'écuyer Gallivier, seigneur de Mierry, 5,000; le général de la paroisse de Saint-Sauveur, 5,400; les prêtres de la Mission, directeurs du Petit-Séminaire de Saint-Méen; 3,000; d^{lle} Perron, 6,000.

Parmi les prêteurs de sommes moins fortes, je remarque : Saquet, recteur de Saint-Martin, 1,200 livres, provenant de l'argent de ses pauvres (les pauvres de Rennes avaient alors des rentes); et Augustin Germé, professeur de rhétorique au Collège de Rennes, *ex-prieur titulaire de la chapellenie de Beaumont*, 1,520 livres. Le général de la paroisse de Saint-Sauveur est représenté par noble et discret messire Joseph Lebarbier, son recteur, Jean-Louis Richard, ancien syndic, doyen des procureurs au Présidial, et par les deux trésoriers en exercice : Nicolas Dufour et René Couarde : ils versent, pour la constitution d'une rente de 270 livres, 5,400 livres, dont ils indiquent la provenance : 1^o 1,500 livres, prix de la fondation d'un salut le dimanche, faite par noble homme Gabriel Choquené et d^{lle} Gilonne Le Barbier, fondation de 1730; 2^o 1,500 livres, prix de la fondation d'un salut le jeudi de chaque semaine, faite par Sébastien Buisnard, sieur de la Bretonnière, et Françoise Pichard, fondation de 1732; 3^o 1,172 livres, prix de la fondation d'une messe du matin, chaque mardi, faite par dame veuve de Chef du Bois, en 1782; 4^o 1,172 livres, pour fondation d'une messe du matin, chaque mercredi, faite par demoiselle Sainte Henry, en 1783.

Enfin, le 2 janvier 1786, Nicolas Borie, sénéchal de Rennes, président du ci-devant ordre du tiers pendant les trois der-

nières tenues, demeurant en son hôtel. près de la Motte, paroisse Saint-Pierre en Saint-Georges, verse 14,000 livres pour 700 livres de rente, au nom des membres de l'ordre du tiers. A cette date (1786), la situation des habitants de Rennes devenait matériellement difficile, puisque nous trouvons parmi les principales dépenses soldées au moyen de l'emprunt de 1783, une somme de 23,375 livres, pour grains et farines *achetés par la communauté de ville pour le soulagement du public* et 72,361 livres 2 sols 5 deniers, versés à MM. Leroux et Morel, entrepreneurs, *pour travaux de charité*. M. de la Motte-Fablet était alors maire de Rennes. A la même époque, la communauté de ville paie 4,195 livres au sieur Mandroux, pour la construction d'un moulin à vent établi au champ du Ronceray, près Beaumont.

La navigation sur la Vilaine était alors importante; la preuve en est dans le rendement du bureau d'octroi du port Saint-Yves, qui recevait les déclarations des bateliers. Prenons la meilleure année du XVIII^e siècle pour l'octroi, c'est celle de 1782; la recette totale est de 218,559^l 16^s 4^d. Sur cette somme, le bureau d'octroi du port Saint-Yves fournit 61,912 livres, c'est-à-dire plus du quart de la recette totale. Les adjudicataires de l'octroi pouvaient se charger du service de batelage entre Rennes et Redon, mais alors ils devaient fournir au minimum dix-huit bateaux, douze découverts et six couverts. Le droit d'écluse était de 24 sols par bateau et par écluse, de Messac à Rennes; à la descente, les bateaux ne payaient rien, même quand ils étaient chargés. L'entretien des écluses et le curage des canaux était mis parfois à la charge des adjudicataires de l'octroi. Tous les ans les écluses recevaient la visite de deux membres de la Communauté de ville et de deux experts, un maçon et un charpentier; le coût de cette visite s'élevait à 250 livres, somme payée par les adjudicataires du bail.

Le transport par messageries de marchandises soumises à l'octroi était, au contraire, presque nul. Ainsi, en 1776, sur un total de 128,082 livres, l'octroi ne touche par messageries que 275 livres, et en 1780, sur un total de 140,165 livres, les messageries ne donnent que 246 livres.

Parmi les dépenses de la communauté, quelques-unes présentent un intérêt spécial. Ainsi, le tir au perroquet, dit papegault ou papegai, coûta, en 1776, 2,070 livres, à la charge de l'adjudicataire de l'octroi. Au bail de 1739, nous trouvons la mention suivante : « Acquitteront les adjudicataires sans diminution du prix de leur bail, les droits de papegault de la dite ville, en sorte que la communauté, en ce qu'elle y est tenue, n'en puisse être recherchée directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, et au cas que les abatteurs du joyau formeraient instance à l'adjudicataire, la communauté ne sera pas tenue d'intervenir, ni de donner aucun dédommagement aux adjudicataires s'il arrivait qu'ils succombassent. » L'abatteur du papegault versait pour l'hôpital des enfants trouvés 233 livres.

Une autre fois, l'adjudicataire doit, en outre de son prix, verser 3,000 livres pour être employées à l'acquisition de deux pompes complètes, garnies de tous leurs agrès, moitié la deuxième année du bail et l'autre la quatrième. Cette mention nous apprend qu'en 1739 une pompe à incendie coûtait quinze cents livres, c'est-à-dire un peu plus de 4,000 fr. de notre monnaie. L'adjudicataire devait encore verser 2,000 livres au receveur de l'octroi, pour un cadeau à l'église de Bonne-Nouvelle : « Pour renouveler le vœu fait il y a cent sept ans (1632) pour l'extinction de la peste, depuis lequel la ville a été préservée. »

Parmi les dépenses qui ont disparu de nos budgets, s'en trouve une assez originale pour mériter d'être mentionnée : « trois cents livres à l'exécuteur criminel pour l'indemniser du *havage*, » budget de 1776. Ce mot servait à désigner le droit de prendre, dans les sacs de grains mis en vente sur le marché, une poignée par sac. Le mot vient, croit-on, d'un ancien verbe français, *haver*, tombé en désuétude. Le bourreau de Paris avait un droit de havage dans les marchés, mais, à cause de l'infamie de son métier, on ne le lui laissait prendre qu'avec une cuiller de fer blanc servant de mesure. Le bourreau devait donc remplir son sac avec une cuiller. Cet usage rappelle des temps fort anciens, où la rareté du numéraire obligeait à faire les paiements en nature.

Le premier mai 1791, l'Assemblée constituante supprima les octrois, sans procurer aux villes les ressources dont elles avaient besoin pour solder leurs dépenses nécessaires, et la situation de Rennes, déjà difficile avant la Révolution, devint misérable. La population diminua rapidement pour descendre, en 1800, au chiffre de 22,000 âmes. »

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 12 mai 1903.

Présidence du comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents ; BANÉAT, trésorier ; ETASSE, BÉGIN, STOT, COIGNERAI, AUBRÉE, HUE, HARSCOUE DE KERAVEL, LERAY, DES BOUILLONS, REUZÉ. DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, abbé DUINE, BUSSY, SAULNIER, BÉZIER, colonel de CAQUERAY, abbé MORLAIS, RABILLON, DE TORQUAT, BUSNEL, MARQUET, DECOMBE, DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (7 avril) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Au début de la séance, M. Decombe annonce que nous venons de perdre un de nos membres honoraires, M. Garnier, directeur du Musée de la manufacture de Sèvres, que nous avons eu parmi nous, il y a deux ans. Cette mort est une perte pour le monde savant où les travaux de M. Garnier sur la céramique étaient si appréciés.

M. le Président demande ensuite quelle subvention la Société

est d'avis d'accorder à M. le curé de Tinténiaç ; après avoir entendu M. le Trésorier, la Société vote à l'unanimité une allocation de 50 fr.

Elle décide également de faire amener le lec'h de Saint-Pierre-de-Plesguen dont elle a fait l'acquisition.

Exhibitions :

J. — Par M. Etasse :

Crucifix en cuivre jaune de 0^m 197 de hauteur et 0^m 195 de largeur. (La croix manque.)

Ce Christ est au jupon descendant au genoux ; le jupon est noué sur le côté droit et paraît formé d'une étoffe à rayures longitudinales et ornée d'un grènetis très distinct à droite et surtout dans les replis formés à la hauteur de la ceinture. La tête nue est inclinée à droite ; les cheveux, jusqu'à la naissance des oreilles, sont droits, mais des oreilles aux épaules ils se bouclent et descendent à droite, à gauche et dans le dos ; les bras sont tendus horizontalement, les mains droites et longues. Mais une particularité à remarquer, c'est que Jésus est attaché à la croix non pas par trois ou par quatre clous, mais seulement par les deux clous des mains, car les pieds ne sont pas percés ni allongés sur la croix, mais ils forment avec les jambes un angle assez obtus qui permet de dissimuler un petit appendice, troué, par lequel le Christ est fixé au bas de la croix.

Ce crucifix semble être du XII^e siècle et est à rapprocher de celui de Gavrinis (figuré pl. 3, p. 137 du 1^{er} vol. du *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1847), dans un article de M. Ramé, sur le crucifix de Malestroit. — On peut également en rapprocher la grav. 145 (p. 593) de l'*Iconographie chrétienne*, de M. Didron — ou encore la fig. 131 (p. 141) de l'*Histoire des Beaux-Arts*, de René Ménard, qui représentent tous le « Christ en croix, » du XII^e siècle.

II. — Par M. Decombe :

Armes et outils de l'époque paléolithique recueillis aux environs de Madras (Inde). — Ces objets sont en quartzite, ou

mieux en grès quatzueux, et sont fortement colorés par l'oxyde de fer. Au point de vue de la forme et du travail de la taille par éclats, il offre la plus grande analogie avec les armes et outils qui ont été recueillis en si grand nombre dans la station du Bois-du-Rocher, en Saint-Hélen. près Dinan ;

Très beau portrait à l'huile de l'architecte rennais *Jean-François Huguët*, né en 1679, mort en 1749. — La communication de ce portrait est dûe à l'obligeance de son possesseur actuel, M. Waldeck de la Borderie ;

M^{me} de Sévigné et sa fille Françoise-Marguerite, plus tard comtesse de Grignan. — Cette intéressante gravure, qui n'est pas citée dans l'*Iconographie* de M. de Surgères, est l'œuvre du graveur Avril qui l'a exécutée en 1783 d'après un tableau de Carlo Maratti.

D'après M. de Palys, cette gravure ne représenterait pas le portrait de M^{me} de Sévigné ni celui de sa fille ; ce serait une erreur d'attribution du graveur ;

Fontaine-lavabo en faïence polychrome ; elle semble être de fabrication rennaise. Les armoiries qui la décorent restent à déterminer. (Communiquée de la part de M. le commandant de Goy.)

III. — Par *M. R. Bétin* :

Très jolie Vierge en bois sculpté, provenant de la Guérinais, près Rennes (xviii^e siècle).

IV. — Par *M. Aubrée* (au nom de M. Badin) :

Une montre en argent (xvii^e siècle).

V. — Par *M. Desmazières de Séchelles* :

1^o Un volume intitulé : *Histoire entière et véritable du procès de Charles Stuart, roy d'Angleterre, traduit de l'anglais par I. G., l'an 1650*, contenant un *ex libris* aux armes des *Bonin de la Villebouquais*, reliure en veau portant sur les plats les armes d'Orléans, et aux quatre coins le monogramme P. H. ;

2^o Un petit pot en faïence allemande :

3° Une monnaie en argent de Philippe V ;

4° Une liste ancienne de mots patois.

VI. — Par *M. Banéat*, au nom de *M. le vicomte P. du Pontavice* :

1° Jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne.

En exergue : CAMERÆ·COMPVTORVM·REGIORVM·BRITANIÆ·

En exergue : PACATVMQVE·REGET·PATRIIS·VIRTU·TIBVS·ORBEM.

2° Jeton de Jean Charette, sieur de la Gascherie, maire de Nantes en 1650.

Au droit : Armes de la ville de Nantes : *de gueules aux navires d'or, aux voiles éployées d'hermines; au chef de même.*

Couronne : de comte.

En exergue : DU·TEPS·DE·M^r·CHARETE·SEN^{al}·ET·MAIRE·D·NANTES.

En exergue : INSERVIISSE·SAT·EST·MIHI·PATRIÆ.

Au bas dans une réserve : ·1650·

3° Monnaie bretonne, argent :

Au droit † GAVFRIDVS, entre deux cercles dentelés.

Au † : † DVX BRITANI, entre deux cercles dentelés.

(Monnaie de Geoffroy comte de Nantes, 1156-1158, Bigot, page 51.)

4° Deux monnaies étrangères, argent, semblables sauf le dernier mot de la légende du †.

Au droit : HENRICVS REX.

Au † : † HAVI·ON·RVLA entre deux cercles de perles dont l'extérieur ne paraît que par places.

Ces trois monnaies d'argent ont été trouvées. avec plusieurs autres aujourd'hui disparues, il y a une trentaine d'années, dit-on, en creusant les fondations du château de la Ville-David, commune de Quessoy (Côtes-du-Nord).

VII. — Par *M. l'abbé Duine* :

1° Un ouvrage portant pour titre : *Géographie abrégée par*

demandes et par réponses, par l'abbé Langlet de Fresnoy, à Paris, 1757, contenant un autographe de l'abbé Deric;

2° Un « bon point » sur papier contenant une sentence renfermée dans un encadrement de couronnes royales et fleurs de lys (xviii^e siècle).

VIII. — Par *M. L. de Villers* :

Une monnaie d'Henri II, trouvée aux Catherinettes (offerte au Musée archéologique).

M. Banéat signale une pierre tombale en granit trouvée dernièrement dans la démolition de l'église de la Chapelle-des-Fougeretz. Cette pierre avait été retournée et servait de seuil à la grande porte occidentale de l'église. Ses dimensions sont 1^m 65 sur 0^m 43. Elle figure en très haut relief un ecclésiastique vêtu d'une simple robe à longs plis; sa tête est légèrement inclinée à droite et posée sur un coussin à quatre houppes; ses mains tiennent un livre ouvert sur sa poitrine; ses pieds semblent reposer sur un quadrupède, mais la partie inférieure de la pierre est brisée et très fruste. Le corps occupe presque toute la surface de la pierre et ne laissait place à aucune inscription.

L'ensemble du travail est grossier.

M. Parfouru lit une lettre curieuse du comte de Piré au marquis de Sérent, baron de Malestroit, qui devait présider l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne, dont l'ouverture eut lieu à Rennes le 20 décembre 1774. Il lui donne des conseils pratiques à propos des dépenses considérables et des provisions de toutes sortes qu'il aurait à faire pour tenir table ouverte, suivant l'usage, pendant la durée de la session.

M. l'abbé Duine lit une notice sur *Les Evêques de Dol dans la littérature française*; et cite les passages des grands écrivains de notre langue, qui ont trait à Charles d'Espinau, à Jean-François de Chamillart et à Urbain-René de Hercé.

Messire d'Espinau fut un poète de la Renaissance, l'un des

struction, surtout par suite de sa forme, paraît remonter au XII^e siècle et qui, peut-être même, était édiflée avant le siège que le château de La Guerche eut à soutenir en 1062?

Était-ce une tour d'observation ou un minuscule donjon?

En 1739, la communauté de La Guerche voulant bâtir un auditoire sur un terrain contigu à sa halle, fit démolir « *l'ouvrage avancé* » de la *Butte du Château*, afin de se procurer certains matériaux nécessaires. — Il semble résulter de ce fait que d'autres constructions existaient sur cette butte et que de nouvelles fouilles en fourniraient des preuves, car il est peu probable que, pour la construction projetée en 1739, il eût suffi d'une partie seulement des matériaux de la petite tour carrée de sept mètres dont les derniers restes viennent de disparaître complètement.

Au nom de M. Aubry, M. Etasse lit une notice sur *Le château de La Guerche*.

M. de Villers fait part à la Société, au nom de M. H. de la Messelière, de la découverte, au château de la Motte-Beauma noir, en Pleugueneuc, d'un débris très intéressant de manteau de cheminée portant un écusson qui semble remonter à la fin du XV^e siècle. On n'a pu identifier d'une façon absolue que le 2^e (Montauban) et le 5^e (Boutier) quartiers. La Motte appartenait aux Boutier, en 1400, aux Gruel, en 1513, et ne passa que vers le milieu du XVI^e siècle dans la maison de Beaumanoir.

Le Secrétaire général.

L. DE VILLERS.

Séance du 9 juin 1903.

Présidence de M. le comte de Patys, président.

Présents : M. BANÉAT, trésorier; SAULNIER, DECOMBE, DE LA PINELAIS, BUSNEL, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES. DES BOUILLONS,

REUZÉ, HARSCOUE DE KERAVEL, LERAY, comte DU CREST DE LORGERIE, abbé MORLAIS, colonel DE CAQUERAY, abbé MILLON, RENAUD-LOUBENS, abbé MATHURIN, PHILOUZE, JOUON DES LONGRAIS.

Le procès-verbal de la dernière séance (12 mai) est lu et adopté.

M. de Palys annonce que l'état de santé de notre collègue, M. l'abbé Guillot, va en s'améliorant; les membres présents forment des vœux pour son prompt rétablissement.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau. Il donne lecture d'une circulaire de la *Société havraise d'Etudes diverses*, ayant pris l'initiative d'un Congrès des différentes Sociétés locales, dans le but particulier d'arriver à l'édification, au Havre, d'un Hôtel des Sociétés, et demandant si notre ville possède un établissement de ce genre.

M. le Secrétaire est chargé de répondre négativement.

Il attire ensuite l'attention de ses collègues sur le tome X (1902) de la *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*, renfermant le portrait fort rare d'un évêque de Saint-Brieuc : M^{re} Mathias Groing de la Romagère (1756-1841).

Parmi les publications dont il est fait hommage par nos collègues à la Société, M. le Président signale : *L'Imprimerie à Brest, les Malassis* (1685-1813), par M. Louis Delourmel, membre correspondant; *Les découvertes d'augets de terre cuite sur les côtes de Bretagne et les fouilles de Mesquer*, par M. Henri Quilgars, membre correspondant; *L'Histoire du Collège de Saint-Malo*, par MM. Herpin, Hervot, abbé Mathurin, Saint-Mleux; *Dolmens et menhirs armoricains, leurs destinations*, par l'abbé Millon.

M. le Secrétaire est chargé de remercier les auteurs, au nom de la Société.

Exhibitions :

I. — Par *M. Harscouët de Keravel* :

Bulle en plomb. de Grégoire XIII (1227-1241).

II. — Par *M. Decombe* :

Très belle copie du portrait de Huguet, destinée au Musée archéologique.

III. — Par *M. Desmazières de Séchelles* :

1° *Ecce Homo*, peint par A. Durer, 1514. gravé par H. David ;

2° Vie du cardinal d'Amboise, par L. Le Gendre, à Amsterdam, M.DCC.XXVI, avec portraits et gravures de Scotin.

Reliure aux armes de la famille d'Orléans.

Ex libris, de B.-H. de Fourcy.

IV. — Par *M. l'abbé Millon* :

Petit sujet en bronze, composé de deux personnages indéterminés, trouvés en Syrie.

V. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Bénitier en vieux Rennes polychrome.

VI. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

1° Placard d'indulgences perpétuelles accordées par le pape Clément XII à la confrérie du T.-S. Sacrement, érigée et desservie en l'église paroissiale de Saint-Pierre du Ferré, diocèse de Rennes. — A Rennes, chez Gilles le Barbier (1732) ;

2° Canons d'autel, sur papier, grossièrement peints, provenant de la Selle-en-Coglès, et qui auraient été cachés pendant la période révolutionnaire ;

3° Un petit livre intitulé : *Supplément des prônes de M. l'abbé Symon, curé de Saint-Germain*. — A Rennes, chez Vatar (1751).

M. Philouze donne lecture d'une *Note relative à la cession d'une charge de Conseiller au Parlement de Bretagne et à*

celle d'une charge de Conseiller au Présidial de Rennes, sous le règne de Louis XIV :

« Combien coûtait une charge de conseiller au Parlement de Bretagne? Combien coûtait une charge de conseiller au Présidial de Rennes? Il est difficile de répondre avec exactitude à ces deux questions : les prix ont varié avec les époques, comme aussi les produits des offices.

J'ai pu examiner deux contrats, l'un de 1663, concernant le Parlement, l'autre de 1662, relatif au Présidial. C'est presque la même date, sous le règne de Louis XIV.

Les règlements étaient identiques, le rapport des charges devait être exact; on peut dire qu'à cette époque un office de conseiller au Parlement coûtait trois fois plus cher qu'un office de conseiller au Présidial.

Dans les deux cas que j'examine, les titulaires précédents sont décédés, ce sont les veuves qui cèdent les offices; la situation à ce point de vue est la même pour les deux charges. Voici le contrat de 1663 : Le 19 août de ladite année, dame Foucaut, veuve de Messire François Rogier, seigneur de Crevist, cède au fils de Monsieur le baron Charles Champion, seigneur de Cicé, doyen du Parlement, époux de dame Judith Thévin, la charge qui avait appartenu à son mari; l'acquéreur se nomme François Champion. Quelle était sa famille? Le nobiliaire de M. de Beauregard porte la mention suivante : « trois décembre 1669, M^r Descartes rapporteur : Charles Champion, seigneur de Cicé, déclaré noble d'ancienne extraction, maintenu dans la qualité de chevalier, de la sénéchaussée de Rennes, sept réformations, *porte d'azur à trois petits écussons d'argent bordés et bandés de gueules.* » Au nobiliaire de M. de Courcy, tome 1^{er}, on trouve un peu plus de détails : « Champion, originaire de Normandie, baron de Cicé en 1598, devise : *Au plus vaillant de prix.* Sept générations en 1668. Jean, anobli en 1470, deux procureurs des bourgeois de Rennes en 1519 et 1557. Quatre conseillers au Parlement depuis 1621. Un évêque de Tréguier, un évêque de Troyes et d'Auxerre, un archevêque de Bordeaux en 1781, un chef d'escadre en 1784. Famille éteinte en 1796. »

Le contrat porte le nom assez curieux de *traité de composition* de la charge de conseiller, résignée par la dame veuve de Crevist. Le prix convenu est de 135,000 livres, somme qui, en notre monnaie, représente un peu plus de 400,000 fr. Six semaines après la cession, l'acquéreur verse 14,000 livres et le 18 novembre 1664, 28,000 livres tournois. Ces deux sommes sont les seules dont le paiement se trouve mentionné. L'intérêt du surplus, 93,000 livres, devait être payé à 5 % l'an.

Pour la garantie du paiement du prix, M. et M^{me} de Cicé hypothèquent et obligent sans omission, tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs, outre la spéciale hypothèque sur ladite charge. Election de domicile est faite en la maison de M^e Mathurin Aubrée, sieur de la Charbonnais, procureur en la Cour; l'acte est dressé par MM. Bertelot et Duchemin, notaires royaux à Rennes. L'acquéreur ne fournit aucune caution, ce qui prouve l'existence d'une fortune notable chez cette famille Champion, puisque le père du nouveau conseiller possédait déjà une charge au Parlement.

Le contrat relatif au Présidial est du 26 octobre 1662. A cette date, Jean Bouquay, sieur des Touches, escuyer, se rend acquéreur de l'office de conseiller au siège présidial de Rennes, possédé précédemment par défunt René Raccapé, sieur de la Feuillée, escuyer. Ces deux familles furent déboutées aux réformations de 1668 et 1669; mais ces déboutements prouvent seulement que ces demandeurs en maintien de noblesse, ne purent pas légalement prouver cent ans de possession noble, incontestée et non interrompue. Cette possession se prouvait par contrat de mariage et partages nobles, le gentilhomme qui perdait ses papiers de famille, perdait aussi sa noblesse.

L'office fut cédé judiciairement en l'audience du siège présidial de Rennes, le 17 août 1662, à la diligence de noble homme Mathurin Chérel, sieur des Vergers, avocat, tuteur des enfants du sieur de la Feuillée, pour la somme de 41,100 livres, soit un peu plus de 120,000 fr. de notre monnaie. Il y eut promesse de caution pour prix et intérêt à raison du denier 16. Les cautions fournies furent : nobles gens Julien Blouët, sieur de la Rivière, avocat; Julien Gallais, sieur du Port, procu-

reur; escuyer René Nicol, sieur de la Vigne, avocat, représentant haute et puissante dame Marie de Montigny, comtesse de Beaufort, baronne de Blossac, de la Rivière, etc.; Pierre Guillard, procureur, représentant : 1^o Estienne Gouro, sieur du Pont, escuyer, et damoiselle Gilette Bouquay, sa femme; Jeanne Bouquay, dame de la Berrangeraye; Julienne Bouquay, dame de la Maisonneuve, et Geneviève Bouquay, dame de Bouternont. Tous assemblément, jointement et solidairement cautions judiciaires de ladite somme de 41,100 livres; chacun seul pour le tout, outre l'hypothèque spéciale dudit office de conseiller, lequel demeure affecté et obligé audit sieur des Vergers.

Duquel cautionnement, ledit sieur des Vergers-Chéreil déclare se contenter et de la solvabilité des coobligés et promet de donner déclaration des paiements qui lui seront faits ci-après.

Le sieur des Touches-Bouquay verse 5,100 livres, dont un billet de 4,600 livres sur un sieur Gardin.

Ce contrat fut fait et passé à Rennes en la demeure du sieur du Port-Gallois, près la rue aux Foulons: il est signé Chabault et Gohier, notaires royaux.

L'acquéreur devait payer : six mois après l'adjudication, 4,000 livres; un an après, 6,000 livres et le surplus en trois termes égaux, de trois ans en trois ans... permis d'anticiper les paiements, mais sans verser moins de 2,000 livres à chaque paiement. Marie de Montigny, comtesse de Beaufort, accepte d'être caution et prend domicile en la demeure de M^e Michel Ody, procureur au Présidial, au placis du Champ-Jacquet.

Quel était le rendement des offices? Il se composait des gages et des épices.

M. Carré, dans son travail sur le Parlement de Bretagne, donne d'intéressants détails au sujet des épices. Par édit de janvier 1597, Henri IV avait attribué aux présidents seuls le droit de fixer les épices, elles étaient obligatoires et succédaient aux épices gracieuses depuis 1539. Dès 1554, les greffiers furent les seuls receveurs des épices. Les épices étaient surtout dues aux conseillers rapporteurs. Les gens du roi en recevaient aussi, mais elles ne devaient pas dépasser les deux

tiers de celles allouées aux conseillers. Le plaideur qui succombait devait la totalité des épices, on les assimilait aux droits de greffe. Le registre du mois d'août 1609 porte pour les juges le chiffre des épices à 7,420 livres, mais il ne peut pas tenir compte des procès en cours, non encore réglés. On peut présumer le total des épices (pour 1609) à 12,000 livres, s'ajoutant aux 35,000 livres de gages accordés par le roi en 1553 à la Cour du Parlement. Entre 1553 et 1609, cette somme doubla presque par la création de nouvelles charges et les Etats de Bretagne y ajoutent 27,000 livres en 1609.

En 1624, les épices communes donnent 432 livres par conseillers, mais on ne peut pas connaître le chiffre perçu par certains conseillers nommés plus souvent rapporteurs, comme M. de Martines qui, dans le seul mois d'août 1609, est nommé vingt-deux fois rapporteur, alors que la Cour n'examine dans ce mois que quarante-deux procès par écrit.

Les épices étaient proportionnées à la grandeur et difficulté des procès, au travail des rapporteurs et à la qualité des personnes.

Pour un simple défaut en 1609, je vois les épices fixées à 6 livres, pour un appel contre sentence du sénéchal des Régaires de Tréguier, 10 mai 1608, avant faire droit : épices, 30 livres. Appel dirigé contre le chapelain de la Trinité, arrêt de rejet, épices, 24 livres.

D'après le bordereau d'une entrée de commissaire de Grand-Chambre, M. le président touchait 4 livres par heure, chaque conseiller 2 livres, le greffier 2 livres, les huissiers 13 sous et 4 deniers. — Frais d'un arrêt du 13 décembre 1736, en matière de succession : commissaires, 158 écus 1/2, extraits de l'arrêt 80. Cet arrêt couvre trois pages et l'affaire a occupé trois audiences. — 18 février 1736, procès pour une vente de vin rouge et blanc, entre le sieur Guillotou de Kervert et Philibée et consorts : commissaires, 30 écus ; l'extrait, 16 écus.

Le rapporteur touchait quelquefois quatre livres pour chaque heure de rapport. ex : quatre heures pour rapport par M. Huart, 19 juillet 1670, 16 livres ; une heure restant due sur rapport par M. Denyau, 4 livres ; deux heures sur rapport par M. Fres-

lon, 8 livres ; 18 juillet 1670, rapport par M. Champion, six heures, 24 livres.

Quant aux gages, ils ont varié selon les époques, ils ont été plus ou moins exactement payés. Durant les guerres de la Ligue, les conseillers sont restés pendant plus de deux ans sans toucher de gages. De l'ensemble de mes recherches il résulte que si nous pouvons, grâce aux contrats notariés de chaque époque, connaître le coût d'un office, il nous est impossible de savoir exactement ce qu'il rapportait. »

A propos d'une communication faite à la séance de mai d'un soi-disant portrait de M^{me} de Sévigné, gravé en 1783 par Avril, d'après un tableau de Carlo Maratta, M. de Palys exhibe trois magnifiques gravures représentant la célèbre châtelaine des Rochers et en établit l'authenticité. L'une publiée par le chevalier de Perrin dans l'édition de ses lettres en 1738 ; la seconde d'après un pastel du temps, encore existant, et qui est la plus populaire et la plus authentique ; enfin, la troisième, publiée ces dernières années par le marquis de Saporta, a été trouvée chez un descendant de M^{me} de Sévigné et adoptée par Gaston Boissier dans l'intéressante étude qu'il lui a consacrée.

Mais de ces diverses comparaisons, auxquelles M. de Palys s'est livré, il résulte que l'attribution de la gravure d'Avril peut aller de pair avec la tiare de Saïtapharnès. On ne savait qui Carlo Maratta avait voulu peindre, et le graveur, pour mieux débiter son œuvre, a mis au bas le nom de M^{me} de Sévigné. On connaît mille exemples de ces supercheries.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 7 juillet 1903.

Présidence du comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents ; LE HIR, bibliothécaire ; DECOMBE, ETASSE, MARQUET, abbé DUVER. BUSNEL, AUBRÉE, abbé DUINE, HARSCOUEY DE KRAVEL, abbé HUET, BOUDIN, colonel DE CAQUERAY, comte DU CREST DE LORGERIE, PLIHON, DE TORQUAT, abbé MATHURIN, REUZÉ, abbé MILLON, L. DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (9 juin) est lu et adopté.

Au début de la réunion, M. de Palys dit qu'il est chargé par M. l'abbé Guillot de remercier les membres de la Société archéologique des témoignages de sympathie dont il a été l'objet de la part de ses collègues.

Exhibitions :

I. — Par M. Decombe :

Projet de tour pour la grosse horloge de Rennes, dessin de Huguet, signé et daté 1729). — Copie en fac-simile de ce dessin pour le Musée archéologique de Rennes ;

Portrait de J.-F. Huguet, phototypie in-8° d'après le tableau original communiqué par M. Waldeck de la Borderie ;

L'Escalier de la Cour des Carmes, à Rennes, eau-forte de Philippon, d'après l'aquarelle de Henri Saintin.

II. — Par M. l'abbé Duine :

Hache et fragment de silex trouvés à Guipel (Ille-et-Vilaine).

III. — Par M. Reuzé :

L'Adoration des Rois Mages, gravure à l'eau-forte, in-folio.

signée P. V. B. en monogramme, avec la date 1671. On l'attribue à Peter van der Borch, de Bruxelles.

M. Decombe croit que cette attribution est erronée. Van der Borch, dit-il, est né en 1540 et mort en 1608; il n'a donc pu graver la planche de l'*Adoration des Rois Mages* qui porte la date de 1671. Il pense que l'auteur de la gravure présentée par M. Reuzé est Peter van Bloemen, né à Anvers en 1649, mort en 1719. (Consulter le *Dictionnaire des marques et monogrammes des graveurs*, par Georges Duplessis et Henri Bouchot, Paris, Jules Rouam, 1886, in-12.)

IV. — Par M. *Etasse* :

Deux statuettes en albâtre représentant saint Thomas et Dieu le Père (xiv^e siècle).

V. — Par M. *l'abbé Millon* :

Prônes de M. Symon, curé de Saint-Germain de Rennes.
Tomes I et II. — A Rennes, chez Julien et Julien-Charles Vatar, 1752.

VI. — Par M. *Harscouët de Keravel* :

Christ en étain (xvii^e siècle).

VII. — Par M. *l'abbé Mathurin* :

1^o *Mémoires de M. du Guay-Trouin, augmentés de ses éloges*, par M. Thomas, à Rouen, 1788. Portrait et gravures de Meunier;

2^o Christ en bois sculpté (xix^e siècle);

3^o Christ en argent massif, appartenant à la fabrique de Saint-Etienne (époque Louis XVI);

4^o Provisions d'un canonicat en l'église de Saint-Thugal de Laval, en faveur de M. l'Evêque, pièce sur parchemin, signature de la Trémouille.

M. l'abbé Duine entretient la Société du culte et du pèlerinage de Saint-Léonard ou Lénard à Andouillé.

M. Le Hir présente un exemplaire du *Sacré-Collège de Jésus*, du R. P. Mannin. On sait que cet ouvrage contient le troisième dictionnaire breton qui ait été imprimé. L'exemplaire présenté offre ceci de particulier qu'il a servi au R. P. Grégoire de Rostrenen, capucin, à prendre des notes pour la confection de son dictionnaire français-celtique. C'est donc tout à la fois un livre rare et un précieux manuscrit. M. Le Hir présente également un exemplaire du *Catholicon*, le premier dictionnaire breton imprimé à Tréguier à la fin du xv^e siècle.

La Bibliothèque de Rennes possède presque tous les lexiques bretons imprimés en France jusqu'à la fin du xviii^e siècle. Le bibliothécaire a l'intention de fournir une note générale sur les lexicographes et sur leurs œuvres. Mais il a dû se borner cette fois à une simple exhibition de l'ouvrage du R. P. Mannin.

M. Etasse, comme complément de son exhibition, parle de saint Thomas au point de vue iconographique.

Il entretient également les membres présents d'un groupe en albâtre représentant Jeanne d'Arc à cheval, qui se trouvait en 1884 ou 1885 au hameau de la Prévotais, en Retiers. M. le Président engage vivement notre collègue à poursuivre son enquête à ce sujet.

Sur la proposition de M. l'abbé Duine, la Société décide de prendre les mesures nécessaires pour la conservation du tombeau dit de saint Samson, à Dol.

M. de Villers rappelle qu'il avait autrefois appelé l'attention sur le tombeau de saint Méen, qui, comme le tombeau de saint Samson, sert à recevoir les eaux pluviales.

La Société charge MM. l'abbé Duine et de Villers de faire le nécessaire.

Le Président donne rendez-vous aux membres présents au mois de novembre.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

Séance du 10 novembre 1903.

Présidence de M. le comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents; BANÉAT, trésorier; DECOMBE, DES BOUILLONS, RE-NAUD-LOUBENS, ETASSE, REUZÉ, STOT, LERAY, abbé DUVER, colonel DE CAQUERAY, AUBRÉE, comte DU CREST DE LORGERIE, ROCHULÉ, BÉTIN, DE TORQUAT, abbé GUILLOTIN DE CORSON, RABILLON, abbé MORLAIS, DE VILLERS, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance (7 juillet) est lu et adopté.

Au début de la séance, M. le Président rend hommage à la mémoire de notre collègue, M. Clément, décédé pendant les vacances.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des nombreuses publications déposées sur le bureau.

Il communique une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, annonçant que le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 5 avril 1903. Des exemplaires du programme de ce Congrès sont mis à la disposition des membres présents.

Il est également donné lecture d'une lettre du Président du Comité girondin d'Art public, ayant trait à une alliance de toutes les sociétés archéologiques, pour la défense des monuments historiques et artistiques. M. le Secrétaire est chargé de répondre à cette lettre.

Parmi les publications, M. de Palys signale particulièrement un hommage de notre collègue, M. le vicomte P. du Pontavice, intitulé : *La Maison du Pontavice*. M. le Secrétaire est chargé d'adresser les remerciements de la Société à l'auteur.

M. le Secrétaire fait connaître une demande du *Polybiblion* de notre dernier volume pour en rendre compte. Adopté.

Une nouvelle présentation est faite par MM. de Villers et de Palys : celle de M. l'abbé Druais, professeur d'archéologie religieuse au Grand-Séminaire de Rennes.

Conformément au règlement, il sera statué sur cette élection à la prochaine séance.

M. de Palys fait remarquer qu'enfin les désirs de la Société archéologique sont exaucés au sujet du cours d'archéologie religieuse au Grand Séminaire. M. Decombe ajoute que c'est à M. de Villers que la Société doit le rétablissement de ce cours.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du bureau pour l'année 1903-04. Après les scrutins réglementaires, le bureau sortant est élu à l'unanimité, sauf les voix des titulaires, toutefois :

Président, M. le comte de Palys.

Vice-Présidents, MM. Pocquet du Haut-Jussé et Parfouru.

Secrétaire général, M. L. de Villers.

Secrétaire, M. Ol. Le Meur.

Trésorier, M. Banéat.

Bibliothécaire, M. Le Hir.

Comité de publication : les membres du bureau ci-dessus désignés et MM. F. Saulnier, abbé Guillotin de Corson, Lucien Decombe, J. Harscouët de Keravel, abbé Guillot.

M. de Palys remercie ses collègues, en son nom personnel et au nom des membres du bureau, de cette nouvelle marque de sympathie.

Avant de passer aux exhibitions, M. Decombe demande la réunion du Comité de publication à l'issue de la séance.

Exhibitions :

1. — Par M. Decombe :

1° Deux statuettes en faïence de Rennes, représentant la Sainte Vierge et l'Enfant Jésus ;

2° Trois consoles en bois sculpté, provenant d'une maison de la rue Vasselot récemment démolie et qui semble avoir été autrefois une dépendance de l'ancien couvent des Carmes.

M. Decombe fait connaître que, désireux de voir conserver ces sculptures, il était entré en pourparlers avec leur propriétaire au sujet de leur acquisition pour le Musée archéologique; mais les ressources très limitées de son budget ne lui permettant pas de consacrer à cet achat la somme qui était demandée, il allait, à son grand regret, être obligé d'y renoncer, quand un membre de la Société archéologique vint spontanément offrir de participer pour moitié à l'acquisition tant désirée par le Musée. C'est grâce à cet inespéré concours que la conservation de ces intéressantes sculptures est désormais assurée. M. Decombe ajoute que notre généreux confrère a formellement exprimé la volonté de garder l'anonymat. M. le Président charge M. Decombe de vouloir bien remercier, au nom de la Société, notre généreux autant que modeste collègue, auquel nous devons ces beaux spécimens de la sculpture sur bois au xvii^e siècle.

II. — Par *M. l'abbé Guillotin de Corson* :

1° Au nom de M. l'abbé Petit : un cachet en cuivre en forme de triangle, au centre une fleur de lys entourée de la légende : FERME (*des*) CARTES ;

2° Au nom de M. l'abbé Trébuchet : un volume, intitulé *La Télémacomanie*, imprimée en 1700 à Eleuteropole, chez Pierre Philaëthe; reliure artistique; — médaillon en cuivre émaillé représentant la Sainte Vierge; — petite médaille en forme de dyptique (icônes russes).

III. — Par *M. le comte de Palys* :

Portrait d'Anne de Bretagne, d'après une ancienne estampe de la Bibliothèque Nationale.

IV. — Par *M. Etasse* :

1° Trien mérovingien trouvé vers 1895, à la Messeyais, en Combourtillé, dans un champ bordant la route nationale.

On voit d'un côté une croix, à bras égaux, cantonnée de quatre points, sur l'autre face est une croix ancrée avec un globule à gauche. Cette pièce ne paraît devoir être déterminée que par comparaison, car les légendes de chaque face, bien que très nettes, ne donnent que la partie inférieure des lettres qui les composent !

2° Médaille d'argent, frappée en mémoire du couronnement de l'impératrice Eléonore-Magdeleine-Thérèse (troisième femme de l'empereur d'Allemagne Léopold I^{er}) et de son fils qui, en 1705, gouverna sous le nom de Joseph I^{er}.

Sur la face, l'aigle à double tête, surmonté de la couronne impériale, tient dans chaque bec un cordon qui supporte les médaillons ovales de Léopold I^{er} et d'Eléonore. Dans ses serres, l'aigle tient le sceptre et l'épée. — Au revers se trouvent huit médaillons : le plus grand, au centre, est circulaire ; il représente Joseph I^{er}, qui vient d'être élu empereur et qui porte ici ses titres de Roi des Romains et de Hongrie avec la date 1690. Les sept autres médaillons sont elliptiques et figurent les sept électeurs qui viennent de prendre part à cette élection suprême.

V. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Statue de Vierge, en faïence, décor polychrome, hauteur, 0^m 49, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche, portant le globe crucifère ; mouchetures d'hermine sur le bord du manteau ; comme légende : NOTRE DAME DU RO-SAIRE. P. P. N. attribués à la faïence du Croisic.

VI. — Par *M de Villers* :

Gravures provenant du « Sixième cahier de Paysages et de Marines, par Ozanne. — Cahier F. à Paris, chez Chéreau,

1. D'autres triens ont été trouvés dans l'arrondissement de Fougères. (V. le t. III, p. 20, des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*)

rue des Mathurins. Ozanne, del. Jeanne-Françoise Ozanne, sculp. » (Voir *Les Ozanne*, par le docteur C. Auffret, p. 75.)

M. l'abbé Guillotin de Corson communique une note curieuse sur le livre d'heures d'*Anne de Matheselon*, dame de Sévigné, manuscrit enluminé du xv^e siècle. Il donne lecture également d'une *Note sur l'ancien manoir et les seigneurs de la Thébaudaye en Gévezé*.

M. Parfouru entretient la Société d'une brochure qui vient de paraître, intitulée : *Essai historique et topographique sur la bataille de Formigny (15 avril 1450)*, par M. J. Lair, membre de l'Institut. Cet intéressant et savant livre contient la reproduction en photogravure, d'après un dessin de 1621, de fragments d'une curieuse tapisserie, perdue depuis lors, représentant divers épisodes de la célèbre bataille de Formigny, ainsi que le portrait du connétable Arthur de Richemont et son étendard. M. Lair pense que cette tapisserie historique fut exécutée par les ordres mêmes de Richemont et qu'elle fut apportée à la Cour de France par Anne de Bretagne. Elle figurait, en 1494, parmi les riches tentures du château d'Amboise, en 1501, au château de Blois, enfin, à Fontainebleau, dans la salle des gardes.

M. de Villers demande si on pourrait identifier l'ouvrage suivant : *Essais | de | méditations | poétiques | sur la Passion, Mort | et Résurrection de | Notre-Seigneur | Jésus-Christ |*. A Paris, chez François Muguet, rue de la Harpe, 1659. L'épître dédicatoire à Camille de Neufville (Villeroy), archevesque et comte de Lyon, etc., est signée F. Z. D. V. R. L'une des approbations est datée de Vitry, l'autre de Lyon.

M. Pocquet du Haut-Jussé fait un compte rendu fort intéressant de l'excursion organisée par la Société Archéologique de l'Orne, à laquelle il a assisté pendant les vacances.

Le Secrétaire général.

J. DE VILLERS.

Séance du 8 décembre 1903.

Présidence de M. le comte de Palys, président.

Présents : MM. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ et PARFOURU, vice-présidents; BANÉAT, trésorier; DECOMBE. COIGNERAI, STOT, HARSCOUE DE KERAVEL, abbé MILLON, REUZÉ, RENAUD-LOUBENS, ÉTASSE, MARQUET, DES BOUILLONS, GOSSELIN, HAIZE, abbé DUVER, QUILGARS, AUBRÉE, BUSNEL, RABILLON, abbé PARIS-JALLOBERT, colonel DE CAQUERAY, Jules AUBRÉE, abbé HAMARD, DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES, abbé MORLAIS, comte DU CREST DE LORGERIE, DE TORQUAT, DE VILLERS, secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance (10 novembre) est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications déposées sur le bureau.

Il donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique relative à la désignation des délégués à envoyer au Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Paris le 5 avril prochain. MM. Parfouru et de Villers sont délégués pour ce Congrès.

Accusé de réception du Ministère pour l'envoi de notre *Bulletin* aux diverses Sociétés savantes en relation d'échange.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Duine concernant l'envoi du sarcophage de pierre acquis par la Société archéologique; il demande que des remerciements soient adressés à M^{lles} Bernard, qui se sont entremises pour cette acquisition. Adopté.

M. le Trésorier a ensuite la parole pour rendre son compte de fin d'année :

Actif de la Société.	2,061 ^f 95
Passif.	1,779 15
	<hr/>
Reste en caisse.	282 ^f 80

M. le Trésorier demande à ce sujet d'être autorisé à déposer les fonds de la Société archéologique à la banque Vatar et au Crédit Lyonnais. Adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de M. l'abbé Druais, présenté à la dernière séance. Après le scrutin réglementaire, M. l'abbé Druais est admis comme membre titulaire.

Exhibitions :

I. — Par *M. Reuzé* :

Une fontaine-lavabo en poterie vernissée, avec ornements et inscriptions en relief. Epoque du premier Empire. Acquis par le Musée archéologique. Curieux spécimen de la fabrication des potiers de Malicorne, de Ligron et de Pont-Valin, département de la Sarthe. Ligron, notamment, est une des localités les plus anciennes connues pour la fabrication de la poterie commune.

II. — Par *M. Etasse* :

1^o Hache en pierre polie d'aspect porphiroïte, de 9 centimètres de longueur, recueillie près de Teillay, en Saint-Sauveur-des-Landes ;

2^o Hache polie, formée d'un galet en diorite, d'une longueur de 18 centimètres environ, provenant de la Barre, en Romagné ;

3^o Petite hache polie (jade) au tranchant oblique (rare) de 0^m 057 de longueur ; elle vient des Chauvières, en Princé ;

4^o Une couronne en schiste non fissile (diamètre extérieur, 0^m 113 ; diamètre intérieur, 0^m 076 ; épaisseur, 0^m 006) ; les bords extérieurs sont arrondis (trouvée en Saint-Georges-de-Reintembault). — En même temps que cette couronne, et au même point, on en a ramassé une autre, de même nature, mais présentant avec celle-ci cette seule différence que le diamètre extérieur mesurait au moins 15 centimètres.

III. — Par *M. Desmazières de Séchelles* :

Très jolie urne en porcelaine de Sèvres, décor vert et or (époque de l'Empire, 1804-1809).

IV. — Par *M. Stot* :

Jeton en cuivre des Etats de Bretagne.

γ. — *Non mihi sed cunctis*. — Dans un champ semé de mouchetures, une hermine au naturel passant à gauche ; dans la boucle de son collier est passée une longue cravate ornée de mouchetures.

δ. — *Trésorier des Etats de Bretagne*. A l'exergue : 1594. Entre une palme et une branche d'olivier, les armes de Jean Lorient, trésorier des Etats en 1594.

V. — Par *M. Renaud-Loubens* :

Quatre miniatures : 1^o portrait de femme en costume 1830, signé : Paumerai ; 2^o portrait d'homme en costume de commandant d'infanterie légère, signé : Guichard, 1831 ; 3^o portrait d'homme en lieutenant-colonel d'infanterie ; 4^o paysage des environs de Bourg-des-Comptes (Ille-et-Vilaine), fixé, signé Paillard, 1866.

VI. — Par *M. Aubrée*, au nom de M. de la Haye :

Un volume intitulé : *Biblia Sacra*. Parisiis, 1653. Gravures sur cuivre, sur les plats, armes de Mazarin.

VII. — Par *M. Harscouët de Keravel* :

Plusieurs briques de pavage (xv^e et xvi^e siècles), provenant de l'ancien manoir des évêques de Rennes.

VIII. — Par *M. l'abbé Mathurin* :

1^o Mémoire historique contenant tout ce qui s'est passé au sujet de la démolition (1755) de l'église cathédrale Saint-Pierre de Rennes, et les démarches faites par les évêques et le chapitre pour en procurer la reconstruction. — Remis en 1774 à M^r le duc de Penthièvre et à M^r l'évêque de Rennes, et envoyé depuis à M^r l'évêque d'Autun. — Remis enfin. en 1829.

à M^r de Lesquen, par Trublet aîné, préposé en chef au classement des archives de la préfecture d'Ille-et-Vilaine;

2^o Lettre de M^r Enoch à Napoléon I^{er} pour lui demander d'annuler l'aliénation faite à la ville de Rennes des restes de la cathédrale Saint-Pierre, de la rendre au culte et de concourir pécuniairement à son relèvement (sans date, entre 1808 et 1811, postérieure à la supplique du Chapitre et à la visite du cardinal Fesch);

3^o Acte d'enregistrement au Parlement de Rennes du décret royal autorisant M^{re} Bareau de Girac, évêque, à emprunter 50,000 livres pour la restauration et l'aménagement du palais abbatial de Saint-Melaine devenu palais épiscopal (12 décembre 1770);

4^o Acte d'enregistrement au Parlement du décret royal autorisant la session à M^{re} Bareau de Girac, qui jouissait du palais et de la mense abbatiale de Saint-Melaine, par les bénédictins de Saint-Melaine, moyennant une rente foncière de trente mines de froment, d' « une petite maison dépendante de « leur mense conventuelle et de quatre journaux soixante-six « cordes, cinq seizièmes faisant partie du verger du monas- « tère, » destinés aux écuries et au potager du nouvel évêché;

5^o Vie de M^{me} du Houx, surnommée l'épouse de la Croix, décédée au deuxième monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rennes, sous le nom de sœur Jeanne-Marie Pinczon, — par le chevalier d'Espoy, 1713;

6^o Thèse de doctorat en théologie, soutenue à Paris; le 10 juillet 1709, par François Quérou, qui devint recteur de La Fresnais (Ille-et-Vilaine).

(Cette dernière exhibition est faite au nom de M. Brenugat, vicaire à Saint-Aubin de Rennes.)

IX. — Par *M. L. de Villers* :

Soupière décor granité au violet manganèse, avec réserves, entourées d'un filet blanc avec fleurettes de même couleur sur fond blanc. M. Decombe exhibe, comme terme de comparaison, celle qui appartient au Musée, qui est plus petite, mais

avec le même décor. Type assez rare attribué au vieux Rennes ou au vieux Quimper.

M. Parfouru fait une communication sur les anciennes tapisseries du Palais de Justice de Rennes. Il a découvert récemment aux Archives d'Ille-et-Vilaine, minutes de Breton, notaire royal, un marché du 21 juillet 1669, par lequel Gabriel et François Pierron, marchands tapissiers à *Aubusson*, s'engageaient à fabriquer plusieurs pièces de tapisserie destinées à orner la chambre du conseil de la Tournelle, moyennant une somme de 3,000 livres et d'après les dessins d'Antoine de Bray, maître peintre à Paris, lequel reçut 300 livres pour son travail. Cette tenture fut mise en place au mois de juillet 1673. Le susdit acte nous apprend que les mêmes tapissiers d'Aubusson avaient été chargés, par contrat du 21 mai 1667, malheureusement perdu, de fournir les tapisseries de la grand chambre du Palais. La dernière pièce, représentant la Renommée, fut livrée en mai 1672 et payée 733 livres 6 sols 8 deniers, à raison de 80 livres l'aune.

M. Etasse donne lecture d'une *Note concernant quelques découvertes relativement récentes qui n'ont pas été signalées à la Société archéologique* :

« Malgré la quantité vraiment considérable de trouvailles consignées dans les *Mémoires de la Société archéologique*, il faut reconnaître qu'il en existe un certain nombre d'autres qui demeurent ignorées, et cependant celles-ci peuvent, comme les premières, soit par la nature des objets recueillis, soit par leurs lieux d'origine, fournir des renseignements nouveaux, des indications précises et précieuses qui affirmeraient certaines présomptions ou fourniraient encore des matériaux à utiliser pour des études ultérieures.

Tout récemment, quelques omissions de cette nature sont venues à ma connaissance, et je considère comme un devoir de vous les exposer.

1° Très près du bourg de Gahard, il a été ramassé un certain nombre de monnaies d'or de Charles V, de Charles VI et

quelques saluts. Comme toujours, elles étaient réunies dans un petit pot caché en terre, mais qui fut brisé au moment de l'exhumation. — Un travail bien consciencieux, mais encore inédit et dont j'ai eu communication indirecte, dit qu'à Gahard passait une vieille voie se dirigeant vers Feins :

2° M. Despas qui, pendant de longues années, a été maire de Saint-Georges-de Reintembault, m'a présenté une belle pièce d'or romaine relevée au Chef-du-Bois, en cette commune de Saint-Georges. — Je crois savoir que ce point est indiqué, dans le travail auquel je viens de faire allusion, comme étant le croisé de deux voies romaines, et cette petite pièce d'or, toute muette qu'elle est, vient dire que les prévisions du savant sont encore exactes sur ce point ;

3° A Loisillière, en Saint-Hilaire-des-Landes, le 18 avril 1893, des paysans rencontrèrent dans un mur une aumônière de cuir, munie à l'intérieur et à l'extérieur de pochettes fermant à l'aide de petits filets aussi en cuir. Cette bourse, qui pouvait dater de la même époque que les pièces y renfermées, c'est-à-dire de la fin du xvi^e siècle, contenait près de 400 pièces de liards français et de quarti italiens, dont 348 ont été soumises à l'examen du Conservatoire des Médailles et ont fait l'objet d'un rapport publié dans la *Revue numismatique* de 1894 (p. 224 à 229) sous le titre de : « Trouaille de Fougères ; »

4° Notre bien regretté et savant collègue, M. Bézier, nous a fait connaître le bois de Rumignon, à l'Est de Saint-Aubin-du-Cormier, sur cette belle ligne de faite qui s'étend de Bécherel à Dompierre-du-Chemin et Luitré, en passant par Montmuran, Hédé, Feins et Saint-Aubin du-Cormier. Il nous a parlé de Roche-Marie et de la superstition dont cette pierre a été et est peut-être encore l'objet. Aujourd'hui, je viens vous faire connaître que, près de ce mégalithe, on a trouvé réunis de vingt-cinq à trente coins de bronze, tous semblables, ayant un anneau latéral et une longueur de 10 à 11 centimètres. Cette cachette était presque à fleur de terre.

Dans ce même bois de Rumignon, mais parsemées çà et là, il a été en outre recueilli une trentaine de haches en pierre polie, de dimensions et de formes différentes, presque toutes

en diorite de tons divers, assez foncés, et quelques-unes seulement en silex.

Enfin, on a découvert dans ce même bois une arme, probablement une framée, et un fragment important d'une grande couronne en silex noir, qui seront l'objet d'une prochaine communication ;

5° A 2,300 ou 2,500 mètres, au Sud-Ouest du bois de Rumnignon, est sise, en la commune de Livré, la chapelle Saint-Mauron, que l'on nomme Saint-Modéran dans ce quartier. Près de cette chapelle, dans une cachette assez superficielle, on a trouvé douze belles haches en bronze, remarquables tant par leurs dimensions que par leur forme; elles étaient semblables et d'une longueur de 18 à 20 centimètres. Leur forme était celle que les haches en pierre ont généralement, avec cette différence toutefois qui s'explique aisément, elles étaient plus larges et moins épaisses. S'il fallait leur attribuer un âge relatif, on leur donnerait sans hésitation l'âge du bronze le plus ancien, le plus voisin, contemporain même de celui de la pierre polie, car n'ayant pas de tête, leur emmanchement devait être tout à fait identique, la seule différence consistant dans la matière employée;

6° Près de la Baudouinais (à l'extrémité Ouest de la commune de Livré), dans la partie qui avoisine la forêt de Sévailles, un cultivateur, en défrichant une lande, rencontra une grande pierre plate qu'il déplaça et ce brave homme se trouva aussitôt en présence d'une quantité très importante de haches en bronze de dimensions diverses et de formes variées. C'était un atelier, car des débris de fabrication s'y rencontraient (cendres, scories, creusets, etc.), mais ce pouvait de plus être une cachette, par suite du nombre des variétés amoncelées. Le paysan, très pratique, vendit peu à peu, mais secrètement, son trésor qui toutefois ne dut pas l'enrichir, car ses prix étaient des plus modestes : trente centimes le kilogramme !...

Un peu au Nord de la ligne droite qui réunirait la chapelle Saint-Modéran à la Baudouinais, se trouvent, en Saint-Aubindu-Cormier, d'anciens retranchements, non encore signalés qui feront l'objet d'une communication spéciale.

Cette communication sera complète lorsque j'aurai dit que tous les objets sus-mentionnés qui ont été trouvés dans le bois de Rumignon font partie de la collection de M. Martin, amateur, de Saint-Aubin-du-Cormier, qui possède également deux des haches recueillies près de la chapelle Saint-Modéran et que je crois en reconnaître trois autres dans celles qui furent exhibées à la Société, le 14 décembre 1880, par M. l'abbé Duver. Le compte rendu de cette séance s'exprime ainsi : « Trois haches celtiques en bronze, trouvées dans la commune de Livré et dont la forme rappelle celle des haches en pierre. Elles présentent à la tranche un renflement latéral et sont couvertes d'une très belle patine. »

M. Paul Banéat lit un travail fort curieux, intitulé *Un bal à la Maison de Ville de Rennes en 1627* :

« Les comptes des miseurs de Rennes de 1628, conservés dans les Archives municipales à la Bibliothèque de la Ville, contiennent un registre assez curieux qui m'a semblé mériter une rapide analyse. Ce registre est l'œuvre du miseur René Turcelin, sieur de Blosne, procureur au Parlement, et relate les dépenses faites en 1627 pour l'entrée solennelle du maréchal de Thémines, lieutenant général en Bretagne.

Le maréchal de Thémines, accompagné de sa femme et de sa fille, arriva à Rennes le 21 avril, il fut logé aux frais de la ville, dans l'hôtel de la Muce, situé rue des Presses et appartenant au comte de Bruslon ; la rue des Presses s'étendait à l'angle Sud-Est du Champ-Jacquet, à l'entrée de la rue d'Estrées actuelle, et l'hôtel se trouvait entre cette rue et la rue aux Foulons.

Il serait trop long d'énumérer tous les détails de cette entrée solennelle, d'indiquer le parcours suivi par le cortège, les présents offerts et les dépenses de toutes sorte faites à cette occasion ; je parlerai seulement, si vous me le permettez, d'un bal qui fut donné par les bourgeois de Rennes en l'honneur du maréchal et de sa femme.

Le 24 avril, les bourgeois s'assemblèrent dans la Maison de Ville, sur l'emplacement de l'École d'Artillerie, et décidèrent

que le bal seroit le lendemain présenté dans lad. maison de ville à Madame la mareschalle. Le miseur Turcelin avait fort peu de temps pour faire ses préparatifs. et il dut travailler toute la nuit avec ses *crocheteurs*, autrement dit ses ouvriers.

La grande salle de la Maison commune servit de salle de bal ; il la fit tendre de dix-huit belles pièces de tapisserie. qui furent louées pour trois jours au prix de 12 livres 16 sous et il y fit porter des chaises garnies de velours bleu, des bancs, des bancelles et des tabourets. Les chaises destinées au maréchal et à sa femme étaient placées sur une tapisserie et recouvertes d'un riche tapis de Turquie. Pour l'orchestre, on s'assura le concours de *M^e Morice et son escolle de violons*, auxquels on bailla 32 sous pour denyer à Dieu.

Le lendemain 25 avril, tout était prêt pour la fête : le service d'ordre était assuré par le *sergent et ses quasaques*, armés de hallebardes, qui se tenaient au bas de l'escalier et à l'entrée de la salle. *pour empescher le désordre du peuple*. A une heure de l'après-midi, le maréchal et sa femme arrivèrent avec *grande quantité de noblesse*, et le bal commença aussitôt ; il dura tout le jour, interrompu seulement vers trois heures par une luxueuse collation.

René Turcelin ne nous fournit naturellement dans son compte aucun renseignement chorégraphique ; en revanche, il s'étend complaisamment sur les détails de la collation. Elle avait été préparée dans la Chambre du Conseil, et de là fut portée gravement dans la salle de bal sur huit *platz bassins d'argent*, non pas par des laquais, mais bien par les deux conestables de Rennes, le procureur-syndic et cinq bourgeois. Les plats étaient garnis de confitures, d'écorces de citrons, d'oranges, de dragées et autres épices, le tout représentant une dépense de 372 livres 17 sous. Encore, dans cette somme, les liquides n'étaient-ils pas comptés. Ces friandises de choix n'allaient pas sans bon vin ; soixante-quinze bouteilles de vin *claret et blanc*, d'un pot chacune, furent servies et consommées, pour une somme de 55 livres 6 sous. Disons toutefois que les invités n'y firent pas seuls honneur ; le compte nous apprend, en effet, que tout ce vin fut bu *tant par la noblesse*

et mesdicts s^{rs} les bourgeois que par les gardes, pages et laquais.

Comment se passa le bal? Nous ne le saurons jamais; nous savons seulement que le bon miseur eut à constater le lendemain des dégâts sérieux. La plus grande partie des bouteilles et des verres avait été brisée; l'on peut sans doute en rendre responsables, au moins pour partie, les gens de service qui avaient si libéralement aidé à les vider, mais il serait injuste de leur reprocher en même temps les taches dont furent souillés les tapis et les sièges, et même la chaise du maréchal, taches de vin, taches de confitures que les bourgeois ne purent faire disparaître, tellement que les personnes qui avaient généreusement prêté ces meubles, se refusèrent à les reprendre sans une forte indemnité. René Turcelin se plaignait même, faut-il l'avouer? que les invités se fussent jetés sur les plats d'argent, ce sont ses propres expressions, et eussent *grandement corrompus et coffés* six d'entre eux, en déchirant les étoffes qui les recouvraient.

Les frais du bal s'étaient élevés en tout à 527 livres, soit un peu plus de 3,000 fr. de notre monnaie actuelle. »

M. le comte de Palys communique, au nom de M. l'abbé Duïne, une note sur *les Cercueils mérovingiens de Dol* :

« A notre connaissance, il n'existe que deux cercueils mérovingiens à Dol. Ils sont connus parmi le peuple sous le titre de *Tombeau de saint Samson* et de *Tombeau de saint Budoc*.

Je n'ai rien à dire du premier. Deux notices principales lui ont été consacrées, l'une dans la *Revue des Traditions Populaires*, numéro d'avril 1903, p. 232, l'autre dans le *Journal de Rennes*, numéro du 19 septembre 1903.

Un mot seulement du *Tombeau de saint Budoc*, que vient de recevoir le Musée archéologique de Rennes.

Voici les mesures, prises à l'intérieur du sarcophage : en profondeur, 0^m 30; en longueur, 2^m; en largeur : à l'extrémité la plus étroite, 0^m 30; à l'autre extrémité, 0^m 60.

Tandis qu'au tombeau de saint Samson l'on voit encore l'entaille destinée à recevoir le couvercle, cette entaille a disparu

totalément au tombeau de saint Budoc. Depuis des siècles, ce dernier servait de réservoir à la pluie, recevait, avec une religieuse patience, mais non sans souffrir, les coups de battoir des laveuses ; enfin on lui fit un trou dans le flanc pour l'écoulement des eaux.

Ledit sarcophage se trouvait dans le petit jardin d'une ancienne maison canoniale, laquelle donne à la fois sur la rue Ceincte et sur la rue de la Trésorerie. Deux pierres de la façade Nord portent en relief les trois cœurs, qu'on remarque dans les armes de l'évêque Etienne Cœurct, mort en 1429. Mais ces morceaux ont été visiblement empruntés à une construction plus ancienne.

Comment le sarcophage est-il arrivé là ? *Hoc opus, Hic labor est!*

Au XII^e siècle, le tombeau de saint Budoc était dans la cathédrale de Dol ; du moins, les clercs l'affirmaient : « Le cadavre de Budoc, écrivaient-ils, repose en paix dans l'église de Dol, saint et glorieux. » Puis, c'est fini ; on n'entend plus parler de ces vénérables reliques. D'où je suppose que les routiers de Jean-sans-Terre avaient dû leur faire passer un mauvais quart d'heure, lorsqu'ils pillèrent et incendièrent notre église. Il est possible que, durant la construction de la nouvelle cathédrale, on ait retiré le sarcophage vide, et qu'on l'ait porté à quelques pas du sanctuaire, dans une demeure de chanoine.

Quoi qu'il en soit, rien ne prouve, ni de près, ni de loin, que la pièce déposée au Musée archéologique soit le tombeau de saint Budoc.

Nous n'en devons pas moins de remerciements à M. l'abbé Constant Besnard, recteur de Marcillé-Raoul, et à M^{lles} Marie et Pauline Besnard, ses sœurs, qui nous ont octroyé gracieusement ce sarcophage, et nous ont aidé à sauver un monument du vandalisme traditionnel des gens de Dol. »

Comme complément de son exhibition, M. Harscouët de Kervel entretient la Société du *Manoir* des anciens évêques de Rennes, situé en Saint-Jacques, près Rennes :

« Les années précédentes, des travaux de terrassement, excé-

cutés au manoir de Saint-Jacques-de-la-Lande, avaient mis à jour un certain nombre de carreaux émaillés, dont j'avais exhibé les dessins à la Société. Au printemps dernier, j'entrepris des fouilles qui m'en ont procuré un certain nombre, la plupart à l'état de fragments, mais quelques-uns bien conservés. Avant d'en donner la description, je crois utile de refaire succinctement l'historique du manoir.

Les anciens évêques de Rennes, plus riches que ceux d'aujourd'hui, ont possédé à la fois jusqu'à trois manoirs : celui de Rannée, celui de Bruz et celui de Saint-Jacques. Le manoir des Salles de Rannée, près La Guerche, n'a pas donné lieu à une étude spéciale, d'ailleurs il n'en reste plus rien aujourd'hui ; celui de Bruz a été étudié par MM. Parfouru et Guillotin de Corson ¹.

Dès les temps anciens, les évêques de Rennes étaient propriétaires dans la paroisse de Saint-James-de-la-Forêt. En 1153, Alain I^{er} partage ses douanes entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Georges ; en 1368, Raoul de Tréal y réside ; en 1425, Amelin de Chantemerle, cinquante-troisième évêque, de 1389 à 1427, reconstruit le manoir ; il est vendu en 1563 par Bernardin de Bocherel, soixante-deuxième évêque, 1558-1565.

L'aveu de 1542, rendu par Claude Dodien, soixante et unième évêque, mentionne « le jardin et boys de Haute futaye environ quatre journeaux, sans compter les bois, taillis, d'environ dix journeaux, et droits de passage des landes et communs. » (*Pouillé*, t. I, p. 120.)

J'ai retrouvé aux archives départementales ² l'acte de vente de 1563, cité mais non publié par M. Guillotin de Corson. M. Parfouru, notre aimable archiviste, a bien voulu me le lire et commenter ; en voici l'analyse :

Le manoir se composait alors d'un corps de logis « fait et construit derrière et bouts en pierre, devant en bois et terrasse ; divisé en trois aîtres de toiture, couvert en ardoises, de

1. *Manoir de Bruz*, M. Parfouru ; t. XXIV, p. 258, *Bulletin de la Société Archéologique*.

2. *Semaine Religieuse*, t. XVI, 385. *Pouillé*, t. I, 120, etc. M. André, G 112, *Archives départ.*

soixante-huit pieds de long, vingt-trois de laize et seize pieds de haut sous sablières, estimé 6^l 16^s de rente ; il était accompagné de dix jours six sillons quatre raies de terre, prisés avec les quatre cents charretées de bois 35^l 13^s. Le manoir possédait un portail couvert en ardoises, un colombier en ruine, dans le champ du Colombier, un moulin à vent, une pièce d'eau dite la Mare M^r Pierre. En outre, au lieu dit la Bouguenaie, cent vingt et un journeaux de seize sillons en bois taillis et patures, estimés 61^l de rente à vingt ans quitte, il faut en déduire 5^l pour droits féodaux. » Jean Bregel, s^r du petit Hautbois, achète le fief et les rentes 236^l 5^s monnaie, plus 154^l de frais, et M. Pierre de la Haye de la Chaussonière¹ la terre, maisons, mesures, etc., pour 1,128^l monnaie, plus 190^l de droits, le tout payable en huit jours.

En 1678, le manoir appartenait à Charles le Meneust s^r de Brequigny et dans les temps modernes à la famille Biard de Beauregard, de qui ma mère l'acheta il y a peu d'années.

Le manoir lui-même, en tant que construction, n'a pas énormément changé ; sauf la partie Est, convertie en grange, on y voit encore au premier étage une cheminée très simple ; les fenêtres ont été murées. Le portail, le moulin, la mare M^r Pierre, le colombier, le bois ont disparu, laissant leur nom à deux pièces de terre.

La ferme de la Bouguenaie, aujourd'hui à M. de la Prévalaye, et située à l'extrémité Ouest de la commune de Saint-Jacques, doit représenter l'ancienne propriété des évêques ; les lieux dits passage et pâtis des *Couënnes* ont gardé le souvenir des pâturages alors existants.

Les carreaux de pavage que j'ai trouvés étaient enfouis sous 1^m 50 de terre rapportée, mélangée à de nombreux fragments de béton de 4 à 5 centimètres d'épaisseur et d'ardoises mesurant 30 centimètres de long sur 1 centimètre d'épaisseur ; les carreaux verts presque toujours recouvraient les autres ; leurs dimensions respectives sont 88^{mm}, 102^{mm} et 115^{mm}. Ils sont de deux sortes :

1. La Chaussonnière, commune d'Irodouër.

Les premiers, composés d'une terre rose, sont revêtus simplement d'un émail vert qui varie du jaunâtre au noir ; ce sont les plus communs.

Les autres, plus intéressants, sont exécutés par le procédé « incrustation ; » leur terre est rouge avec incrustation en terre blanche recouverte d'un vernis jaune transparent.

Ils représentent : la roue à six rayons, le cerf (il y avait la chambre au cerf, manoir de Bruz), le lion ailé, l'aigle éployé à deux têtes, une fleur et sa tige, la fleur de lys, une couronne fleurdelysée, cinq points, quatre fleurs, quatre petits carreaux, quatre fleurs de lys, la lettre M seule ou couronnée offrant quatre variétés, la fleur de lys accompagnée d'un quart de cercle orné d'une dent de loup qui indique l'assemblage de quatre carreaux pour former un dessin complet. Enfin, des armoiries : 1° une croix pattée en blanc sur rouge ; 2° sept macles ; 3° quatre fusées et six besants, un écusson qui paraît être bandé de treize pièces, une bande chargée de trois coquilles, une crosse en pal derrière la bande.

Plusieurs de ces carreaux portent une ou deux incisions faites avant la cuisson, comme l'indiquent les coulures d'émail, ce qui permettait de les diviser en deux ou quatre triangles.

Deux questions se posent : leur date, leur lieu de fabrication. Le premier, écusson armorié, n'est pas identifié, le deuxième est celui de Pierre Le Senechal, possesseur de la terre d'Orson en Chartres, en 1427 (*d'azur à 7 macles d'or*).

Le troisième, celui de « G. de Cheveigné, » qui a une métairie noble, en 1446, *de gueules à quatre fasces d'or rangées en fasces accompagnées de 6 besans d'or, 4 en chef*. Reform. manuscrite, évêché de Rennes. Bibl. mun. ms. 501, Chartres, Châtillon, Saint-Erblon.

Le quatrième, à Pierre s^r de Fontenay, qui, en 1427, portait *d'argent à 3 jumelles de gueules*.

Le cinquième présente sûrement les armes de M^{sr} de Chantermerle qui prenait *d'azur à la bande d'argent chargé de 3 coquilles, de gueules alias de sable*. La crosse a été placée derrière la bande, ne pouvant la poser régulièrement derrière

l'écu. La date du dernier est donc 1389 à 1427, année où M^{or} de Chantemerle a possédé le manoir.

La réunion d'armoiries de familles du pays me fait croire que l'on se trouve bien en présence de produits de la fabrique de Fontenaye, bien connue à partir du xvii^e siècle pour ses épis de toitures, ses figurines religieuses, mais qui au xvi^e avait donné des imitations de Bernard de Palissy, et peut-être les deux médaillons du château des Joussinelais en Châtillon. Ces carreaux reportent donc l'existence de la fabrique aux premières années du xv^e siècle ¹. »

M. l'abbé Millon signale deux stations gallo-romaines aux Brossais, en Châtillon-sur-Seiche, et l'autre au Hezo (Morbihan). Il donne des détails sur trois dalles sculptées qui proviennent de cette seconde station et qui font partie de ses collections.

M. l'abbé Paris-Jallobert communique l'inscription qui se trouve gravée sur une plaque de cuivre provenant de l'ancienne église de Princé, et relative à une fondation en faveur des sieurs de la *Courneuve* (1608). Il donne à cette occasion des détails généalogiques sur les familles citées.

On conserve au presbytère de Princé une plaque en cuivre qui provient de l'ancienne église et qui porte une fondation en faveur des sieurs de la Courneuve. Ce manoir, situé à deux cents mètres au Nord-Est de l'église, se fait remarquer par sa tourelle à escalier et n'est aujourd'hui qu'une petite ferme. Cette plaque de 40 cent. de hauteur sur 32 de largeur, est malheureusement abîmée dans les angles latéraux de droite, des tranches de métal en ayant été enlevées pour réparer, croit-on, un harmonium. L'inscription, qui porte la date de 1608, est intéressante en ce sens surtout qu'elle rappelle des familles disparues et sur lesquelles les Registres paroissiaux

1. Article du règlement de police générale de la Cour du Parlement de Bretagne, 16 octobre 1751, relatif aux fabricateurs de pavés en briques de Fontenay. (Bibl. Soc. arch., T. VIII, pg. 20, 1875, par J. Aussant.)

de la contrée, fort incomplets, ne donnent aucuns renseignements. La première personne citée comme inhumée dans l'église de Princé est Bernabée Haguerel, d'une famille du pays de Vitré et du Maine; elle était femme de noble homme Robert Roucheran, sieur de la Maillardière, terre située en Montautour sur la limite extrême de cette paroisse du côté de Princé. Il est probable que cette dame porta la Courneuve dans la famille Roucheran. car son fils, Olivier Roucheran, époux de Claude Lebart, est dit dans l'inscription sieur de la Maillardière et de la Courneuve. Autre Olivier, sieur de la Courneuve, fils du précédent et dont le nom est également gravé sur la plaque, était avocat au Parlement et procureur-fiscal de Châtillon-en-Vendelais. Dom Morice dans ses *Preuves*, sous la rubrique de Princé, nous donne comme ligueurs poursuivis par le sénéchal de Rennes :

N... Roucheran, sieur de la Courneuve, et les Roucherans, arpenteurs.

Potier de Courcy dans son *Armorial*, à l'article des Roucheran, cite l'un de ces derniers comme ligueur et il l'appelle Jean, il commet certainement une erreur en confondant l'un des arpenteurs avec le propriétaire de la Courneuve. Le sénéchal de Châtillon ne dut pas contracter alliance, ou du moins la plaque ne mentionne pas son épouse, mais elle nous présente comme héritière de la Courneuve, Renée Roucheran, très probablement sa sœur, qui avait épousé noble homme Yves du Cormier, sieur de Mézières, conseiller et secrétaire du roi. Ce furent leurs enfants, Guy et Claude Cormier, qui, d'accord avec les paroissiens de Princé, firent d'après un contrat passé à Rennes le 26 avril 1608, une fondation de messes, et qui placèrent dans l'église, au-dessus de l'enfeu des propriétaires de la Courneuve, la plaque de cuivre que nous étudions.

Ajoutons que celle-ci porte dans ses angles supérieurs les monogrammes du Christ et de la Vierge, encadrés dans des ovales, puis, au milieu quatre écussons de différentes familles :

En tête, les armoiries des Roucheran : *D'azur à la barre d'or, accompagné de 3 besans du même.*

Au-dessous, à peu près sur le même plan :

CY DEVANT GISENT LES CORPS DE NOBLES GENS DAMOISELLE
BERNABEE HOGVEREL EN SON VIVANT ESPOVSE DE
NOBLE HOMME ROBERD ROVSCHERAN SIEVR DE LA
MAILLARDIERE OLLIVIER ROVSCHERAN ET DAMOISELLE
CLAVDE LEBARD SIEVR ET DAME DE LA MAILLARDIERE
ET DE LA COVRNEVFVE OLLIVIER ROVSCHERAN SIEVR
DE LA COVRNEVFVE ADVOCAT AV PARLEMENT DE
BRETAGNE ET PROCVREVR FISCAL DE CHASTILLON
EN VENDELAIS GUY ET CLAVDE CORMIER ENFENS DE
NOBLES GENS YVES DV CORMIER CONSEILLER NOTAIRE
SECRETAIRE DV ROY EN LA CHANCELLERIE DE BERTAGNE
ET GREFFIER DE PRESENTATIONS DE LA COVR ET DE
RENEE ROVSCHERAN SA FEMME SIEVR ET DAME DE
MEZIERES LESQUELS EN LA MEMOIRE DES DEFFVNTS
CI DEVANT DENOMMES ONT FONDE VNE MESSE POVR
ESTRE CELEBREE EN LEGLISE DE PRINCE PAR CHASCVN
AN LE MARDY SVIVANT LE CONTRACT EN FAICT AVEC
LES PARROISSIENS DV DICT PRINCE LE XIII^e JOVR DE JUIN
..... A RENNES LE XXVI JOVR DAPVRIL MDCVIII

In memoria æterna erunt justi.

Le Secrétaire général,

L. DE VILLERS.

MÉMOIRES



PETITES SEIGNEURIES DU COMTÉ DE RENNES

(Suite.)

SEIGNEURIE DE MALENOË

EN SAINT-CHRISTOPHE-DES-BOIS

La terre seigneuriale de Malenoë en Saint-Christophe-des-Bois¹ est très ancienne, car elle a donné son nom à une famille figurant dès la fin du XI^e siècle et portant pour armes : *d'or à trois aiglons d'azur, becqués et membrés de gueules*.

Nous trouvons, en effet, dans une charte des environs de 1094, le nom d'Aubry de Malenoë, « *Albericus de Malanoda*, » paraissant parmi ceux de quelques témoins d'une donation faite dans le pays de Vitré, à l'abbaye de Marmoutiers, par Guillaume Hay, seigneur de La Guerche et de Pouancé².

En 1254 Geoffroy de Malenoë vendit, en faveur du prieuré projeté de la Dauphinaye, en Romagné, une portion des dimes qu'il levait dans la paroisse de Parcé³.

Plus tard, en 1380, Philippot de Malenoë servit

1. Commune du canton Ouest et de l'arrondissement de Vitré.

2. D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bretagne*, I, 485.

3. Maupillé, *Notices histor. et arch. sur les cantons de Fougères*, 11.

en qualité d'écuyer dans la compagnie de Jean de Coëtquen, guerroyant à Clermont en Auvergne, sous le haut commandement du connétable Bertrand du Guesclin¹.

Guillaume de Malenoë, chevalier et seigneur dudit lieu, épousa par contrat de 1402, Perronnelle Le Bret, fille d'Etienne Le Bret, seigneur de Saint-Etienne-en-Coglais; elle apporta à son mari la terre seigneuriale de la Gretaye en Acigné².

De cette union naquit Jean de Malenoë, seigneur dudit lieu, qui épousa, selon du Paz, 1^o Guillemette de la Chapelle, 2^o Marie de Bintin. Ce seigneur de Malenoë vivait encore en 1488, quand mourut le duc de Bretagne François II, car il reçut à l'occasion des funérailles de ce prince quatre aulnes et demie de drap noir valant 7 livres l'aulne, pour se faire confectionner un « béguin » ou vêtement de deuil consistant en « robbe et chaperon³. »

Georges de Malenoë, fils de Jean qui précède, était dès 1464 homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac réunie à Vitré⁴. Devenu à la mort de son père seigneur de Malenoë, Georges s'unit à Roberde de Fontenailles, qui lui donna un fils nommé Michel. Le P. du Paz qualifie ce Michel de Malenoë, seigneur dudit lieu, de « chevalier preux et hardy, capitaine de Vitré et de Chastillon du temps d'Anne de Laval, dame desdits lieux de Vitré et de Chastillon⁵. » Il épousa vers 1511 Jeanne du

1. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, II, 249.

2. Du Paz, *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bretagne*, 489.

3. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, III, 605.

4. D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, III, 123.

5. Du Paz, *Hist. généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, 490.

Chastellier, dame du Bas-Chastellier¹ en Saint-Germain-en-Coglais et de Combourtillé en la paroisse de ce nom.

Le fruit de ce mariage fut un fils appelé Michel comme son père et qui succéda à celui-ci en qualité de seigneur de Malenoë. En 1541 il se présenta à la montre militaire, « monté et armé en habillement d'homme d'armes, accompagné de deux hommes à cheval, un coustilleux et un page portant lance, bien en ordre tous les trois. » Il déclara posséder en fiefs nobles environ 600 livres de rente². Le 21 février 1553 il rendit aveu au baron de Vitré, seigneur de Châtillon, pour sa seigneurie de Malenoë, relevant de Châtillon. Michel de Malenoë avait épousé, vers 1550, Jeanne Croc, dame de la Ronce en Billé, veuve de lui en 1565. Il en eut François de Malenoë, seigneur dudit lieu après lui, qui s'unit à Perronnelle d'Anville, dame de la Normandaye et du Plessix en Dourdain.

Michel de Malenoë, seigneur dudit lieu et fils des précédents, épousa vers 1580 Jeanne Gédouin, fille du seigneur de la Dobiaye. Il prit une part fort active au mouvement de la Ligue et combattit sous les ordres du duc de Mercœur; aussi voit-on son nom figurer parmi ceux des Ligueurs du pays de Vitré que poursuivirent le Parlement de Bretagne en 1589 et le sénéchal de Rennes en 1590. Il dut mourir environ dix ans plus tard, car en janvier

1. Le seigneur du Bas-Chastellier devait accompagner et assister le baron de Fougères et sa femme lorsqu'ils faisaient leur première entrée en cette ville. En récompense il avait droit de prendre « le cheval ou la haquenée que montaient lesdits seigneur et dame » ou « le prochain cheval de la litière ou carosse » s'ils entraient à Fougères en voiture.

2. *Ms. de Missirien.* (Bibliothèque de Rennes.)

1599 il vivait encore et le 17 décembre 1600 son fils Pierre faisait hommage au sire de Châtillon en qualité de seigneur de Malenoë¹.

Ce Pierre de Malenoë, seigneur dudit lieu, avait été baptisé à Saint-Christophe-des-Bois le 12 septembre 1581. Il devint « chevalier de l'Ordre et gentilhomme de la Chambre du roi, premier capitaine du régiment de Bretagne levé pour le service du roi sous le commandement de M. le prince de Talmont et maître des camps.² » Il épousa vers 1599 une riche héritière, Perronnelle Harpin, dame de la châtellenie de la Chesnaye en Parigné et de la seigneurie de Marigny en Saint-Germain-en-Coglais. Ce seigneur « mourut le 22 décembre 1636 au Petit Landelys, dont il commandait la garnison, et fut inhumé le 2 janvier 1637 dans une voulte et enfeu par luy fait bastir dans le chœur de l'église de Saint-Christophe-des-Bois³. » Sa veuve Perronnelle Harpin se retira à Fougères, mourut en cette ville le 15 avril 1642 et y fut inhumée en l'église Saint-Léonard.

Leur fils Jacques de Malenoë, seigneur dudit lieu, avait été baptisé à Saint-Sauveur de Rennes le 15 mars 1600. Il s'unit, par contrat de mariage du 27 mars 1619, à Eléonore du Bellay, fille de Jacques du Bellay, seigneur de la Feuillée au Maine, et de Radegonde des Rotours. Il en eut un fils, Jacques, mort jeune vraisemblablement, et une fille Suzanne, née à Malenoë et baptisée à Saint-

1. D. Morice. *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, III, 1497 et 1510. — *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E.

2. Abbé Paris-Jallobert, *Registre paroissial de Saint-Christophe-des-Bois*, 11.

3. *Ibidem*.

Christophe-des-Bois le 22 août 1622; elle épousa en 1656 Gilles des Nos, seigneur d'Hémesnard.

Jacques de Malenoë fut le dernier représentant mâle de sa maison. Comme son père, il fut chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la Chambre du Roi et maréchal des camps; il était, de plus, en 1650 lieutenant aux gouvernements du Port-Louis, d'Hennebont et de Quimper ¹. Il vendit, le 17 janvier 1653, ses seigneuries de Malenoë, la Ronce et Combourtille, et, le 14 octobre 1655, celles de Marigny et de la Chesnaye, quoiqu'il portât habituellement le nom de Marigny. Tallemant des Réaux a consacré à ce seigneur, qu'il qualifie de « philosophe cynique, » une de ses *Historiettes* dont nous extrayons ce qui suit :

« MARIGNY-MALENOE. — C'est un gentilhomme de Bretagne, qui épousa la sœur de M. de la Feuillée du Belay, belle fille dont il devint amoureux. Au bout de quelque temps la jalousie le prit, à ce qu'on dit avec quelque fondement. Un beau matin, il dit à sa femme : « Vous n'êtes point bonne « cavalière; il faudroit que vous vous accoutumassiez « à aller à cheval. Venez-vous en avec moi visiter « de nos amis et de nos parents. » Ils montent tous deux à cheval; alors les carrosses n'étoient pas si communs qu'à cette heure. Il la mène assez loin, et puis lui dit : « Ecoutez, mon dessein est d'aller « jusqu'à Rome et de vous y mener. — J'irai par- « tout où vous voudrez, » répondit-elle. Quand ils furent en Italie, Marigny lui déclare froidement que son intention étoit de la faire mourir. Cette femme, quoi qu'elle n'eût que vingt-deux ans, lui répondit

1. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, II, 225.

froidement : « J'aime autant mourir ici qu'en France, et autant dans huit jours que dans cinquante ans. » (Car on n'a jamais vu un couple de gens si extraordinaires.) — « Bien, lui dit-il, voyez de quel genre de mort vous voulez mourir. » Ils furent quelques jours à en parler aussi froidement que si c'eût été simplement pour s'entretenir. Enfin elle choisit le poison. Il lui en apprête et le lui présente dans une coupe. Elle le prend délibérément, et, comme elle alloit avaler, il lui retint le bras. « Allez, lui dit-il, je vous donne la vie; vous méritez de vivre puisque vous avez le courage de mourir si constamment. Désormais je vous veux donner liberté toute entière; vous ferez tout ce que vous voudrez de votre côté et moi du mien. » Ils se le promirent réciproquement et revinrent les meilleurs amis du monde ensemble. Ils n'ont eu qu'une fille, qui, voyant qu'ils ne songeoient point à la marier et qu'on la vouloit tenir toute sa vie en religion, en sortit et se maria à l'âge de trente-quatre ans, sans leur consentement. Le gendre, car la coutume de Bretagne rend le mariage d'une fille responsable des dettes de la famille, même contractées depuis, voulut les faire interdire. Ils firent évoquer à Paris sur parentés, et ici ils gagnèrent leur procès. De peur d'accident, ils vendirent Marigny et Malenoë, dont ils firent cinquante mille écus, toutes dettes payées. Il en donna la moitié à sa femme et garda l'autre pour lui. Il est souvent en Bretagne où il a le gouvernement de Port-Louis. Elle ne fait que jouer à Paris où elle demeure toujours depuis quelques années¹. »

1. *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, X, 212 et 213.

L'acquéreur de la terre seigneuriale de Malenoë et de ses annexes la Ronce et Combourtillé fut, en 1653, Urbain de Cervon, baron des Arcis, et Charlotte Harel, sa femme, demeurant au château des Arcis en la paroisse de Mellay au Maine. Ils versèrent aux vendeurs, Jacques de Malenoë et Eléonore du Bellay, la somme de cent seize mille livres tournois. Charlotte Harel se trouvait veuve dès 1656 et elle se remaria avec Claude Carpeau, seigneur de Pontsery. Mais son fils, Joseph de Cervon, baron des Arcis, succéda à son père à Malenoë. Il fut chevalier de l'Ordre du Roi et conseiller au Parlement de Bretagne; il épousa en 1657 Claude de Volant.

Ce baron des Arcis, Joseph de Cervon, vendit, le 9 août 1673, les seigneuries de la Ronce et de Combourtillé, démembrées à cette occasion de celle de Malenoë, à Jacques de Farcy, seigneur de Paisnel, faisant pour ses trois fils, Michel de Farcy, seigneur dudit lieu, René de Farcy, seigneur de la Villedubois, et Jean de Farcy, seigneur de Mué¹. Mais ce dernier demeura seul possesseur de la nouvelle acquisition qu'il compléta, le 23 mars 1676, par l'achat de la seigneurie même de Malenoë que lui vendit aussi ledit Joseph de Cervon².

Jean de Farcy, seigneur de Mué en Parcé, avait épousé en 1670, Suzanne de Ravenel; ils étaient l'un et l'autre protestants et, lors de la révocation de l'édit de Nantes, cette dame se retira dans le Hanovre. Ils eurent cinq enfants, dont l'aîné Jacques-Annibal de Farcy, seigneur de Malenoë, épousa,

1. *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, Minutes de Bretin, notaire.

2. *Ibidem*.

par contrat du 26 mars 1695, Gillette de Gennes, fille de Paul de Gennes, sieur des Roches. Ce seigneur de Malenoë mourut au manoir de ce nom, à l'âge de soixante et onze ans, le 24 août 1741, et fut inhumé le lendemain dans son enfeu au chancel de l'église de Saint-Christophe-des-Bois.

Il ne laissait qu'une fille, Marie-Jeanne-Suzanne de Farcy, née le 5 janvier 1696 et mariée : 1° le 17 juillet 1725, à Maurice de Guichardy, seigneur de Martigné; 2° le 7 janvier 1730, à Toussaint-Sébastien Le Vicomte, comte du Romain. Cette dame mourut sans enfants à Paris le 2 décembre 1762¹.

L'héritage de la comtesse du Romain, à Malenoë, fut recueilli par son cousin Charles-Joseph-Anne de Farcy, seigneur de la Villedubois en Mordelles, fils aîné de Jean-Charles de Farcy et de Louise Taillard du Resto, seigneur et dame de la Villedubois. Né le 17 juillet 1728, le nouveau seigneur de Malenoë épousa : 1° le 18 mars 1762 Jeanne-Mathurine Bertho, décédée le 15 mai 1779; 2° le 26 juillet 1784, Marie-Yvonne du Boisboissel qu'il perdit également le 10 septembre 1786. Il mourut lui-même le 5 août 1796.

Quoique Charles-Joseph-Anne de Farcy ait été le dernier possesseur de la seigneurie de Malenoë, le troisième de ses fils, Guillaume de Farcy, né en 1765, héritant de cette terre, en prit le nom et forma ainsi la branche des Farcy de Malenoë qui subsiste encore. Il s'unit en 1796 à Marie-Elisabeth Tranchant des Tullayes et mourut en 1837, laissant un fils unique, Guillaume-Cajétan de Farcy de Malenoë, marié en 1827 à Esther-Marie Thomé de Keridec,

1. *Généalogie de la maison de Farcy*, 292 et 295.

qui décéda en 1858. Lui-même mourut le 28 novembre 1869, ayant un fils Armand de Farcy de Malenoë, marié en 1858 à Louise Thomé de Keridec; de cette union sortirent deux garçons : Armand en 1861 et Henri en 1874¹.

La seigneurie de Malenoë, relevant en sa plus grande partie de la châtellenie de Châtillon-en-Vendelais, avait néanmoins quelques fiefs tenus de la baronnie même de Vitré, le tout « à devoir de foy et hommage sans rachapt. » Elle acquit de l'importance au xvi^e siècle par l'adjonction des seigneuries de la Ronce en la paroisse de Billé et de Combourtillé, paroisse de même nom; ces deux terres relevaient également de Châtillon et de Vitré.

Ces trois seigneuries, unies sous le nom de Malenoë, s'étendaient en 1744 dans dix paroisses et comprenaient 65 fiefs, savoir : 20 fiefs en Saint-Christophe-des-Bois, 4 en Montreuil-des-Landes, 5 en Combourtillé, 10 en Billé, 16 en Mecé, 4 en Javené, 2 en Châtillon-en-Vendelais, 2 en Izé, 1 en Saint-Georges-de-Chesné et 1 en Pocé.

A l'origine les juridictions de Malenoë et de la Ronce étaient des moyennes-justices et celle de Combourtillé n'était qu'une basse-justice; il en était encore ainsi au xvii^e siècle; mais en 1767 le seigneur de Malenoë exerçait une haute-justice à Saint-Christophe-des-Bois², ce que confirme Ogée dans son *Dictionnaire de Bretagne*, en 1780.

Les vassaux de Saint-Christophe-des-Bois reconnaissaient au seigneur de Malenoë « droit de quintaine universelle sur toute ladite paroisse de Saint-

1. *Généalogie de la maison de Farcy*, 325 et 328.

2. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 1818.

Christophe, et que tous ceux qui épousent ou couchent, l'une des trois premières nuits de leurs épousailles, en ladite paroisse, sont tenus de courir ladite quintaine, le jour et feste de saint Christophe, 25^{ème} de juillet, au milieu du bourg de Saint-Christophe-des-Bois, à l'issue de la messe paroissiale; chacun nouveau marié garny de sa lance de bois d'aulne non viciée et convenable pour courir quintaine; ledit seigneur de Malenoë doibt luy fournir un cheval sellé et bridé et mesme un roquet pour mettre au haut de la lance et mesme des éperons; et doibt ledit marié demander congé pour prendre les éperons, monter à cheval, courir et descendre dudit cheval, faute de quoy il paiera le droit entier. » Or ce droit entier, dont le coureur de quintaine rompant bien sa lance ne payait qu'une moitié, consistait pour chaque nouveau marié en « quatre mines d'avoine, six chapons, douze pouletz et six justes de vin valant douze pots¹. »

En Saint-Christophe-des-Bois également le sieur de Montigny-Le-Mercier devait en 1744 au seigneur de Malenoë, à son banc seigneurial en l'église de la paroisse, la nuit de Noël, chaque année, une rente de trois deniers « présentés entre les deux élévations de la messe de minuit. » Le propriétaire d'une maison au bourg de Saint-Christophe était, de son côté, tenu d'offrir au seigneur de Malenoë tous les ans, « au jour et feste de saint Christophe, une paire de sonnettes et une paire de gants, » sonnettes à faucon et gants de chasse très probablement².

1. Déclarations de la seigneurie de Malenoë en 1744 et 1782.

2. *Ibidem*.

En la paroisse de Mecé le possesseur de la terre noble de la Hodairie devait au seigneur de Malenoë « le jour Saint-Jean-Baptiste, chacun an, une paire d'éperons de fer dorés, montés et équipés de cuir couvert de velours noir, arrentés à 3 liv. 4 s. et présentés audit seigneur à l'issue de la messe dite en la chapelle du manoir de Malenoë. » De plus le même sieur de la Hodairie devait, à chaque changement soit du seigneur de Malenoë soit du propriétaire de la Hodairie, présenter à son dit seigneur une autre paire d'éperons, mais ceux-ci « d'argent dorés, pareillement équipés de cuir et couverts de velours noir, appréciés 75 liv. ¹ »

Tous ces fiefs de la seigneurie de Malenoë procuraient à son possesseur de nombreux droits honorifiques et prééminences dans les églises des paroisses où s'étendait sa juridiction. C'est ainsi qu'à Saint-Christophe-des-Bois le sire de Malenoë était seigneur fondateur de l'église dans laquelle il avait « enfeu et lisière d'armoiries, tombe de marbre élevée dans le chanceau et bancs à queue tant en ce chanceau qu'en la nef. » — A Billé, à cause de sa terre de la Ronce, il jouissait en l'église paroissiale d'une « tombe eslevée de terre, de banc avec accoudoir, et de litre armoriée tant en dedans qu'en dehors de l'édifice. » — A Combourtille il était également fondateur et seigneur prééminencier de l'église de la paroisse et y avait « bancs et enfeus, armoiries ès vitres et murailles, tant au chanceau qu'en la nef. » — Il se trouvait encore seigneur fondateur de l'église de Mecé, à cause de ses terre et fief de la Tesnière, et en ce temple lui appartenait

1. Déclarations de la seigneurie de Malenoë en 1744 et 1782.

« lisière et armoiries, banc et enfeu au chanceau. »
— Enfin le droit de fondation et la prééminence lui étaient réservés dans l'église paroissiale de Montreuil-des-Landes, à cause de sa terre de la Motte, et il jouissait de « banc, enfeu et armoiries au chanceau de ladite église, du costé de l'évangile¹. »

Pour en finir avec les privilèges féodaux du seigneur de Malenoë, disons qu'il avait le droit d'avoir des halles au bourg de Saint-Christophe-des-Bois et d'y faire tenir un marché tous les mardis et plusieurs foires par an, notamment à la fête de saint Christophe; il jouissait aussi au même bourg du droit d'avoir un four banal où ses vassaux devaient faire cuire leur pain; enfin, en la paroisse d'Izé, un droit de bouteillage lui appartenait sur les boissons vendues certains jours de fête².

Le domaine proche de la seigneurie de Malenoë comprenait ce qui suit : le manoir de Malenoë avec sa chapelle, son colombier, ses bois et ses étangs — l'auditoire, les halles et le four à ban du bourg de Saint-Christophe-des-Bois — l'ancien manoir et la métairie noble du Plessix-Saint-Christophe ou Plessix-Cucé et la métairie noble de la Gervoyère, le tout en la paroisse de Saint-Christophe-des-Bois — le manoir du Haut-Combourtillé et la métairie noble du Bas-Combourtillé, « à costé de laquelle s'élève une motte avec ses douves et fossés à l'entour, contenant vingt-neuf cordes de terre; » le tout situé au bourg même de Combourtillé — la métairie noble de la Tesnière en Mocé — les métairies

1. Déclarations de la seigneurie de Malenoë en 1744 et 1782.

2. *Ibidem*.

nobles de la Motte et de la Coquardière en Montreuil-des-Landes — les moulins à eau de Cucé en Saint-Christophe-des-Bois, du Pont de Billé en Billé et de Peluet en Javené, etc.¹

Au commencement du xviii^e siècle l'intendant de Bretagne estimait les terre et seigneurie de Malenoë rapporter à leur possesseur environ six mille livres de rente².

Aujourd'hui l'ancien manoir de Malenoë n'existe plus; il a été remplacé dans les premières années du xix^e siècle par une grande construction moderne qu'entourent toutefois encore les douves du château primitif. Cette importante propriété appartenait dernièrement encore à la famille de Farcy de Malenoë. Elle vient d'être vendue et a été achetée par M. Bouëssel-Dubourg, conseiller général de Fougères.

SEIGNEURIE DE LA MAGNANE

EN ANDOUILLE

La terre seigneuriale de la Magnane ou Maignane, en la paroisse d'Andouillé³, était un démembrement de l'antique et importante baronnie d'Aubigné. L'opinion d'Ogée attribuant l'origine de la Magnane à une donation faite au xii^e siècle par certain baron de Vitré à « René de Montbourcher, sieur de Vitré, » son petit-fils⁴, n'a aucune valeur, car les sires de

1. Déclarations de la seigneurie de Malenoë en 1744 et 1782.

2. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2157.

3. Commune du canton de Saint-Aubin-d'Aubigné, arrondissement de Rennes.

4. *Diction. hist. et geogr. de Bretagne*, nouv. éd., I, 43.

Montbourcher ne vinrent qu'au xvi^e siècle à la Magnane. En réalité cette terre donna son nom à un jeune homme qui fit souche de gentilshommes et prit des armoiries semblables, quant aux pièces, à celles de la maison de Montsorel dont l'héritière Mahaut de Montsorel épousa, vers l'an 1200, Raoul d'Aubigné. La famille de la Magnane portait, en effet : *d'argent à quatre fusées de sable accolées en fasce*, tandis que celle de Montsorel avait : *de gueules à quatre fusées d'argent accolées en fasce*¹.

Le premier représentant connu de la noble maison de la Magnane fut Guillaume de la Magnane, l'un des vingt-deux gentilshommes qui, sous la conduite d'Amaury de Fontenay, jurèrent vaillamment en 1379 de défendre la ville de Rennes jusqu'à la mort contre l'armée française qui la menaçait².

Ruot ou Ruault de la Magnane, seigneur dudit lieu, vécut en 1416 et 1453. Avec ses voisins le sire de Betton, Pierre de Moaisé, Alain de la Piguelaye et Jean de Vaurozé, il accompagna en 1478 le duc de Bretagne Jean V à la cour du roi de France. L'année suivante, en qualité d'homme d'armes, il guerroyait en Normandie sous les ordres de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne³. En 1453 il reçut encore les aveux de ses vassaux de la Magnane et, le 30 décembre de cette même année, il confirma la donation du manoir du Perray en Andouillé, faite à Geffeline de la Magnane lorsqu'elle épousa Raoul Boucquet, secrétaire du duc et sei-

1. Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, II, 220 et 298.

2. D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, 421. — *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, 594.

3. D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, II, 967 et 1103.

gneur d'Andouillé¹. Ruot de la Magnane épousa : 1° vers 1416 Collette de Rimou, dame dudit lieu, fille de Guillaume de Rimou et petite-fille d'Olivier de Trémigon; 2° par contrat du 18 mars 1431, Marguerite de Champaigné. Du premier lit sortirent Ancel de la Magnane qui succéda à son père et Guillaume de la Magnane, seigneur de Panlivart en Rimou².

Ancel de la Magnane, seigneur dudit lieu, épousa Jeanne Le Prestre, de la maison de la Grimaudaye en Melesse, qui se trouvait veuve de lui en 1467. Il en eut deux fils qui furent après lui successivement seigneurs de la Magnane, Jean et Péan. Ancel de la Magnane fut inhumé, près de son père Ruot, dans leur enfeu au chanceau de l'église d'Aubigné³.

Jean de la Magnane, seigneur dudit lieu, parut en 1464 à la montre ou revue militaire faite à Fougères; il y figura comme homme d'armes de la compagnie du sire de la Hunaudaye. Il est encore fait mention de lui en 1470, mais il était mort le 4 avril 1472, car à cette date son frère et successeur régla avec sa veuve Jeanne Torchart le douaire de cette dame fixé à cinquante livres de rente⁴.

Péan ou Payen de la Magnane, seigneur dudit lieu, succéda, en effet, à son frère Jean, décédé sans postérité. Il s'unit : 1° à Jeanne de Champaigné, fille du seigneur de Bouessay en Sens; 2° à Hélène de Vendel qu'il laissa veuve; il fut inhumé dans l'église d'Aubigné où reposait sa première femme. Le 4 août 1485 les plus proches parents de deffunt

1. *Archives du château de la Magnane.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

4. *Ibidem.*

Péan de la Magnane se réunirent pour donner une tutelle à ses enfants mineurs et pour déterminer le douaire de sa veuve Hélène de Vendel; au nombre de ces parents figuraient : Gilles de la Magnane, seigneur du Boislebaud en Erbrée, qui fut nommé tuteur et que l'on retrouve la même année parmi les hommes d'armes chargés de la garde de Rennes — Bertrand de la Magnane, seigneur de Gyrouart; il assista en 1466 aux obsèques de la comtesse d'Etampes, mère de François II, duc de Bretagne, et reçut à cette occasion un « béguin » ou vêtement de deuil; en 1481 il se trouvait archer dans la compagnie du baron d'Avaugour, fils naturel de ce même duc — enfin Pierre de la Magnane, dont nous ne savons pas autre chose ¹.

Arthur de la Magnane, seigneur dudit lieu en 1485, était fils de Péan de la Magnane et de sa première femme Jeanne de Champaigné. Homme d'armes de la compagnie de Jacques Guibé au service du Roi en 1498, il prit part aux obsèques de Charles VIII et reçut alors par ordre de la reine Anne de Bretagne, « quatre aulnes trois quarts de drap noir à 5 l. 5 s. l'aulne, » pour se confectionner une robe de « béguin². » L'année suivante, le 12 décembre 1499, le roi Louis XII accorda à Arthur de la Magnane une sauvegarde pour ses terres de la Magnane et de Rimou et cette faveur lui fut renouvelée par le même souverain le 10 janvier 1513³. Arthur de la Magnane épousa Catherine de Corcé, fille de Mathurin de Corcé, seigneur

1. D. Lobineau, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, 1873 et 1417. — *Archives du château de la Magnane*.

2. D. Lobineau, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, 1586 et 1593.

3. *Archives du château de la Magnane*.

dudit lieu. Il en eut un fils, Julien, qui lui succéda et une fille Françoise, femme de Vincent du Boberil, seigneur dudit lieu. Arthur de la Magnane mourut vers 1519 et fut inhumé dans son enfeu au chœur de l'église d'Aubigné. Sa veuve Catherine de Corcé lui survécut longtemps; elle se remaria avec Guillaume du Chastellier, seigneur du Plessix-Marcillé, et vivait encore en 1550; elle continuait d'habiter la Magnane dont elle avait la jouissance en douaire et qu'elle embellit considérablement.

Julien de la Magnane, seigneur dudit lieu, fils des précédents, encore mineur à la mort de son père, fut élevé sous la tutelle de sa mère et de son beau-père Guillaume du Chastellier. Il épousa Jacquemine du Préauvé qui lui donna une fille appelée Julienne, mais il mourut encore jeune, vers 1540. L'année suivante les deux douarières de la Magnane, Catherine de Corcé et Jacquemine du Préauvé, se firent représenter à la montre des hommes d'armes du pays de Rennes, la première par le fils qu'elle avait eu de son second mariage, Guyon du Chastellier, et la deuxième par Pierre de la Vieuxville ¹.

Julienne de la Magnane, fille unique et héritière de Julien de la Magnane, grandit sous la direction de sa mère Jacquemine du Préauvé et de son tuteur Briard de Champaigné, seigneur de Chambellé en Feins. Elle s'unit en 1555 à René de Montbourcher, seigneur de Chasné, et lui apporta les terre et seigneurie de la Magnane. Son mari était le cinquième fils de Renaud de Montbourcher et de Raou-

1. *Ms. de Missirien*, Bibliothèque de Rennes. — *Archives du château de la Magnane*.

lette Thierry, seigneur et dame du Bordage en Ercé-près-Liffré.

Jacob de Montbourcher, fils de René de Montbourcher et de Julienne de la Magnane, devint seigneur de la Magnane à la mort de ses père et mère décédés vers 1583. Il épousa Olive Ivette, fille du seigneur du Boishamon en Domloup, veuve de lui en 1609 et vivant encore en 1626.

Olivier de Montbourcher, seigneur de la Magnane, fils de Jacob et d'Olive Ivette, fut baptisé à Aubigné le 20 août 1600. Il devint en 1635 conseiller au Parlement de Bretagne et s'unit à Gabrielle Girault qui lui donna plusieurs enfants baptisés les uns en l'église d'Aubigné, les autres à Saint-Sauveur de Rennes. Il décéda à Rennes le 16 juillet 1660; sa veuve Gabrielle Girault lui survécut longtemps et ne fut inhumée à Aubigné que le 5 juillet 1692.

René de Montbourcher, qualifié parfois comte de la Magnane, y succéda à son père Olivier. Il fut en 1669 reçu conseiller au Parlement de Bretagne et épousa Marie-Geneviève de Montalembert, fille d'André de Montalembert et de Françoise Valain, seigneur et dame de la Ferté. De cette union naquirent plusieurs enfants baptisés la plupart à Rennes de 1672 à 1687. Ce seigneur de la Magnane mourut le 14 novembre 1707; Marie de Montalembert, sa veuve, ne décéda à son hôtel à Rennes que le 13 novembre 1720; âgée de soixante et quinze ans, elle fut inhumée le lendemain en l'église conventuelle des Minimes de Rennes¹.

Gabriel-René de Montbourcher, seigneur de la

1. *Anciens registres paroissiaux de Rennes.*

Magnane, fils des précédents, naquit le 11 octobre 1669. Il devint conseiller au Parlement de Bretagne en 1692 et épousa la même année à Saint-Malo, Magdeleine-Thérèse Briand, fille de Claude Briand et de Perrine Neveu, sieur et dame des Vallées. Nommé en 1707 président aux requêtes du Parlement de Bretagne, il habitait à Rennes un hôtel dans la rue des Dames. Il y eut plusieurs enfants baptisés à Saint-Etienne de Rennes de 1695 à 1700, mais il mourut à la Magnane et fut inhumé, le 23 mai 1728, en l'église d'Aubigné, au tombeau de ses ancêtres. Sa veuve Magdeleine Briand lui survécut plusieurs années et mourut au mois de juin 1742¹.

René-Claude-Marie de Montbourcher, seigneur de la Magnane, qualifié comte de Betton et baron d'Aubigné, étant devenu possesseur de ces deux seigneuries, naquit et fut baptisé à Rennes le 12 mars 1695, ayant pour père et mère les seigneur et dame de la Magnane dont les noms précédent. Il devint successivement au Parlement de Bretagne d'abord conseiller le 28 mai 1725, puis président aux enquêtes le 18 août 1728, enfin président à mortier le 14 août 1738². Il s'unit à Marie-Rosalie de Montaudouin, appartenant à une famille considérable du commerce nantais. Cette dame mourut à la Magnane le 11 novembre 1765 et fut inhumée le 13 dans l'église d'Aubigné. Le seigneur de la Magnane décéda lui-même le 20 juillet 1776, en son hôtel à Rennes; son corps, présenté en l'église paroissiale Saint-Etienne de cette ville, fut le lendemain con-

1. *Anciens registres paroissiaux de Rennes, Saint-Malo et Aubigné.*

2. Carré, *La Chalotais*, 190.

duit à la Magnane et déposé le surlendemain dans son enfeu seigneurial de l'église d'Aubigné¹.

René-Claude de Montbourcher ne laissait pas d'enfants et la seigneurie de la Magnane échut à son neveu René-François de Montbourcher. C'était un fils de son frère Guy-Amador de Montbourcher, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, décédé à la Magnane, âgé de soixante et un ans, le 18 février 1761, époux de Jeanne-Céleste de Saint-Gilles qui ne mourut à Rennes que le 27 mai 1791.

René-François de Montbourcher, marié en 1776 à Joséphine de Kersauson, acheta en 1788 l'important marquisat du Bordage, antique apanage de sa famille. Aussi prit-il les titres de marquis de Montbourcher, châtelain de Betton et de Princé, seigneur de la Magnane, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant pour S. M. au gouvernement des quatre évêchés de la Haute-Bretagne, major au régiment de Limozin-infanterie, etc. Ce fut le dernier seigneur de la Magnane; quand éclata la Révolution il émigra avec René son fils aîné.

A la suite de ce départ la terre de la Magnane fut confisquée par l'Etat et mise nationalement en vente. Elle fut alors achetée par la sœur du seigneur de la Magnane, Rosalie de Montbourcher, femme d'Anne-Jacques de Caradeuc. A la pacification le marquis de Montbourcher put donc rentrer à la Magnane où il perdit sa femme en 1822 et mourut lui-même en 1835. Son fils aîné René marquis de Montbourcher, revenu lui aussi de l'émigration, fut le dernier de son nom. Il épousa Sophie

1. *Anciens registres paroissiaux de Rennes et d'Aubigné.*

de Caradeuc de la Chalotais qui mourut veuve de lui en 1869. Leur fille, Isidore-Marie de Montbourcher, apporta la Magnane à son mari Charles Hay, comte des Nétumières, et le fils de ces derniers M. René Hay, comte des Nétumières, possède et habite encore le château de la Magnane¹.

La seigneurie de la Magnane, avons-nous dit, était un démembrement d'Aubigné, aussi relevait-elle directement de cette baronnie et lui devait-elle une rente annuelle de 4 livres². Elle se composait à l'origine de fiefs s'étendant surtout dans les paroisses d'Aubigné, Andouillé et Saint-Aubin-d'Aubigné. A ces bailliages vinrent s'ajouter au xvi^e siècle celui de Princé en Andouillé et au xviii^e ceux du Fief-Morblé en Betton et de la seigneurie d'Andouillé.

Le fief de Princé, assez considérable, s'étendait dans les trois paroisses d'Andouillé, Melesse et Neufville; il jouissait d'une haute-justice exercée en auditoire particulier au bourg d'Andouillé, où il avait une prison et des ceps et collier pour la punition des malfaiteurs; ses fourches patibulaires consistaient en trois piliers élevés sur la lande de Princé; en 1603 un criminel d'Andouillé fut encore condamné à mort par la Cour de Princé³.

Le Fief-Morblé avait des droits dans une demi-douzaine de paroisses : Betton, Melesse, Saint-Grégoire, Montreuil-le-Gast, La Mézière et Andouillé. Sa haute-justice s'exerçait aussi en ce dernier bourg où se trouvaient ses propres ceps et collier; quant à son gibet à trois poteaux, il se dressait en Betton

1. De Fourmont, *L'Ouest aux Croisades*, II, 42.

2. *Archives Nationales*, P, 1715.

3. *Archives du château de la Magnane*.

sur le placis des Chabots près la Boulaye. Au seigneur du Fief-Morblé appartenait un droit féodal assez rare dans notre contrée : c'était le droit de « raffle, qui est de prendre en tel temps et saison qu'il plaist audit seigneur tout le bétail et avoir trouvé sur la lande du Val en Saint-Grégoire et Melesse, faite aux habitans de ladite lande de poyer à leur dit seigneur une rente de 18 deniers monnoie¹. »

Ces deux bailliages de Princé et du Fief-Morblé relevaient directement du duc de Bretagne, puis du roi de France, en la Cour de Rennes.

Quand à la seigneurie d'Andouillé ce n'était qu'une moyenne-justice relevant de celle de Princé et unie tardivement à la Magnane. Elle s'étendait en Andouillé, Saint-Aubin-d'Aubigné et Gahard. En cette dernière paroisse se trouvait la chapelle Saint-Léonard de Borne, à l'assemblée de laquelle le seigneur d'Andouillé avait droit de bouteillage et dont le chapelain lui devait chaque mardi de la Pentecôte « un mouton o sa laine et cinq sols monnoie². »

Les prééminences d'églises suscitèrent bien des difficultés au seigneur de la Magnane.

Le 12 août 1500, l'évêque de Rennes autorisa Arthur de la Magnane, seigneur dudit lieu, à faire restaurer, parce qu'elles tombaient de caducité, les représentations de ses ancêtres et leurs armoiries peintes dans la vitre au Sud du chœur ou sculptées sur les parois de la muraille septentrionale de l'église paroissiale d'Aubigné. Il lui permit aussi de faire rétablir sa litre ou lisière autour de l'édifice et

1. *Archives du château de la Magnane.*

2. *Archives d'Ille-et-Vilaine.*

de replacer dans le chanceau, du côté de l'évangile, un banc à queue qui en avait été enlevé¹.

Il paraît que cette autorisation de l'évêque de Rennes n'eut pas d'effet durable, les seigneurs d'Aubigné — qui étaient alors les puissants comtes de Laval, barons de Vitré — s'opposant aux prétentions honorifiques des seigneurs de la Magnane. Il en résulta en 1528 une enquête faite par la justice et un procès-verbal de l'état de l'église d'Aubigné à cette époque.

A l'enquête comparurent plusieurs témoins déposant pour la plupart en faveur du seigneur de la Magnane : Jean de Montmoron, écuyer, affirma avoir vu en place d'honneur les écussons : *mi-parti au 1^{er} d'argent à quatre fusées de sable accolées en fasce*, qui est de la Magnane, *et au 2^{me} d'azur à un aigle d'or*, qui est de Rimou ; armoiries de Ruot de la Magnane et de Colette de Rimou, sa femme, seigneur et dame de la Magnane en 1420. — Jean Roulleaux, prêtre d'Aubigné, âgé de quatre-vingt-deux ans, assura avoir connu Péan de la Magnane et Jeanne de Champaigné, sa femme, qui furent inhumés dans leur enfeu au chanceau de l'église, aussi bien que leur successeur Arthur de la Magnane décédé vers 1519. — Un autre prêtre, nommé Guillaume Herfroy, déposa avoir ouï dire que Ruot, Jean et Péan de la Magnane avaient reçu la sépulture dans cet enfeu réservé à leur famille. Il ajouta avoir vu le procureur d'Aubigné venir avec plusieurs ouvriers pour gratter et effacer les écussons du seigneur de la Magnane, puis enlever le banc et les deux pierres tombales placés dans le chanceau,

1. Archives du château de la Magnane.

agissant en tout cela par ordre du comte de Laval ¹.

Le procès-verbal de la visite de l'église d'Aubigné, faite concurremment à cette enquête, ne fut pas moins favorable au seigneur de la Magnane. On y constata : qu'au chevet du chanceau étaient peints quatre écussons : *d'argent à quatre fusées de sable accolées en fasce*, qui est de la Magnane, et que les mêmes armoiries se retrouvaient sur la litre et au-dessus des portes; audit chanceau, du côté de l'évangile et au-dessus de la litre était « la représentation de trois hommes d'armes et sur leurs cottes d'armes apparoissoit l'écu de la Magnane : *d'argent à quatre fusées de sable*; après chacun homme d'armes estoit la représentation d'une femme en habit de damoiselle; » enfin dans ledit chanceau se trouvaient deux tombes portant les mêmes armoiries de la Magnane et un banc « avec boucle de fer, à laquelle boucle estoit attachée une longue pièce de bois formant sa queue ². »

A la suite de cette enquête le roi François I^{er} donna au mois de mai 1529 à Julien de la Magnane, seigneur dudit lieu, des « lettres de réintégration, » lui confirmant ses prééminences dans l'église d'Aubigné et son droit d'y avoir « ceinture et lizière au dedans et au bas du chanceau, et au costé de l'évangile un banc à queue et deux tombes de pierre assises au devant de l'autel Saint-Michel, au-dessus du marchepied dudit chanceau, lesdites lizière et tombes armoyées de ses armes, et plusieurs autres escussons de sa maison de la Magnane tout en bosse sur la muraille qu'en peinture ès vitraux ³. »

1. *Archives du château de la Magnane.*

2. *Ibidem.*

3. *Ibidem.*

Pierre de Saint-Gilles, seigneur de Betton, voulut mais en vain s'opposer en 1535 à l'exécution de ces lettres de réintégration, à cause de sa terre du Boisgeffroy; il prétendait que soixante ans auparavant on voyait dans le vitrail du chanceau de l'église d'Aubigné les armoiries des anciens sires du Boisgeffroy qui étaient, selon lui, *trois channes*; il ajoutait qu'il possédait plus de fiefs en Aubigné que le seigneur de la Magnane¹.

Ces prétentions du seigneur du Boisgeffroy, soutenues par les comtes de Laval, se renouvelèrent au commencement du XVII^e siècle. La nef de l'église d'Aubigné fut alors en partie reconstruite; les peintures et représentations des seigneurs de la Magnane disparurent et le 10 août 1601 « sept hommes armés et masqués, envoyés par la comtesse de Laval (Anne d'Alègre) entrèrent à cheval dans l'église d'Aubigné » et y brisèrent le banc, les pierres tombales et tous les écussons du seigneur de la Magnane. Jacob de Montbourcher, alors possesseur de cette terre, prouva à Jeanne Rhuys, dame du Boisgeffroy, qu'il était bien « seigneur fondateur de l'église d'Aubigné » et qu'après le comte de Laval, baron d'Aubigné et seigneur supérieur, il y avait droit à toutes les prééminences, « à cause de ses fiefs de la Magnane sortis en juveigneurie de la chastellenie d'Aubigné; » que d'ailleurs les seigneurs du Boisgeffroy n'avaient jamais eu de banc ni d'armoiries en cette église et que la pierre tombale dans le chanceau portant *trois channes* était celle d'un Montbourcher, seigneur de la Magnane,

1. Archives du château de la Magnane.

et dont la famille avait pour armes : *d'or à trois channes de gueules*¹.

Comme François I^{er}, le roi Louis XIII donna, le 20 juillet 1623, à Olive Ivette, dame de la Magnane, de nouvelles « lettres de réintégration, » l'autorisant à jouir de toutes les prééminences réclamées par son mari défunt Jacob de Montbourcher².

Le seigneur de la Magnane avait aussi des droits honorifiques en l'église d'Andouillé, probablement à cause de son fief de Princé. Une discussion s'étant élevée à ce sujet entre la même dame de la Magnane Olive Ivette et Christophe Perrault, seigneur d'Andouillé, on termina le différend par la transaction suivante signée le 16 avril 1622 : « La dame de la Magnane apposera ses armoiries dans la principale vitre de l'église d'Andouillé, au haut d'icelle, du costé de l'évangile, et le seigneur d'Andouillé pourra mettre les siennes au-dessous; mais ledit seigneur aura un banc prohibitif armorié de ses armes au costé de l'évangile et ladite dame en aura un semblable au costé de l'épître; toutes les autres prééminences de l'église appartiendront au seul seigneur d'Andouillé³. »

Dans les années qui précédèrent la Révolution toutes ces discussions à propos d'honneurs n'eurent plus leurs raisons d'être, le seigneur de la Magnane ayant acheté la baronnie d'Aubigné et la seigneurie d'Andouillé.

En ce même xviii^e siècle la seigneurie de la Magnane, avec sa haute justice exercée au bourg

1. *Archives du château de la Magnane.*

2. *Ibidem.*

3. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 27, H. 2.

d'Andouillé et son beau domaine proche, rapportait, d'après l'intendant de Bretagne, environ six mille livres à son propriétaire, M. de Montbourcher¹.

Ce domaine proche de la Magnane comprenait alors : le manoir de la Magnane avec sa chapelle et son colombier, ses bois et rabines, prairies et étangs — les métairies de Patience, du bourg d'Andouillé, de Beaulieu, du Perray, du Rocher, etc. — les moulins à eau de la Magnane et d'Andouillé, etc.

Le vieux manoir de la Magnane fut agrandi et embelli, au commencement du xvi^e siècle, par Catherine de Corcé alors veuve d'Arthur de la Magnane, elle fit bâtir « une tour derrière le grand logis » et releva « les murs et le portail de la cour². »

C'est aussi cette dame qui construisit la chapelle de style ogival qu'on voyait encore naguère dans la première cour d'entrée du château. Elle accomplissait ainsi les dernières volontés de son mari qui avait fondé, avant de mourir, deux messes hebdomadaires dans la chapelle qu'il projetait de bâtir. Le petit sanctuaire fut dédié à la Sainte Vierge et à saint Joseph; en 1685 et 1686 René de Montbourcher, seigneur de la Magnane, fonda, de son côté, trois messes par semaine dans cette chapelle et assura au chapelain une rente de cent livres pour la desservir³.

Durant le xvii^e siècle le château de la Magnane fut entièrement reconstruit. Ce devint un grand bâtiment flanqué de hauts pavillons avancés avec

1. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2157.

2. *Archives du château de la Magnane*.

3. *Ibidem*.

toits aigus ; des tourelles à coupoles se dressèrent aux angles intérieurs formés par le principal corps de logis et les pavillons ; au centre une porte monumentale s'ouvrit au-dessous d'un riche balcon et au haut d'un vaste perron en fer-à-cheval ; deux cours murées, contenant les bâtiments de service, s'étendirent devant le château, précédées de douves larges et profondes avec parapets de granit ; enfin un pont fixe, posé sur les douves et accompagné d'un grand portail, remplaça l'antique pont-levis du manoir au moyen-âge.

C'est de cette belle habitation qu'écrivait vers 1850 M. Ducrest de Villeneuve : « Ce fut au xvii^e siècle que fut sans doute reconstruit le château de la Magnane, si l'on en juge par le caractère de son architecture actuelle, contemporaine de celle du Palais de Rennes. Ce manoir est l'un des plus complets de ceux de son époque. Sa façade si régulière, ses tourelles, son grand perron, sa cour d'honneur, sa chapelle en face de la ferme, comme une pensée du ciel en aide au travailleur, cette longue lisière de prairies qui s'ouvre aux rayons du soleil levant, ce ruisseau qui coule muet entre leurs tapis et longe les murs du château, ces avenues qui descendent de la lande aride, d'où le regard plonge sur le manoir et dont le contraste est un charme de plus dans le paysage, tout contribue, site et monument, à faire de ce lieu un sujet digne des études de l'artiste ou de l'écrivain¹. »

Cet intéressant château de la Magnane fut détruit par un incendie le 9 juillet 1893, mais son proprié-

1. Ducrest de Villeneuve, *Album breton*, 2 série, *Ille-et-Vilaine*, 60 et 61.

taire M. le comte Hay des Nétumières vient de le reconstruire tel qu'il était avant ce sinistre.

SEIGNEURIE DU BOT

EN LANGON

Le nom breton de Bot ou plutôt Bòd signifiant *buisson* fut donné à une terre noble figurant au commencement du xv^e siècle en Langon¹, paroisse bretonnisée de bonne heure par les moines de Redon. Le Bot appartenait déjà à la famille Collobel qui continua de le posséder jusqu'à la fin du xviii^e siècle.

Le premier membre connu de cette famille est Jean Collobel qui, le 15 août 1407, vendit une rente aux Bénédictins de l'abbaye de Redon, seigneurs de la paroisse de Langon². Ce Jean Collobel, dont nous ignorons l'alliance, eut un fils aîné nommé Jean comme lui, qui épousa par contrat du mardi après la Saint-Nicolas, 1415, Marie du Val, de la maison de Cahan en Fougeray. Celle-ci reçut en dot 15 liv. de rentes; devenue veuve, elle se remaria à Guillaume de Roche³.

De l'union de Jean II Collobel avec Marie du Val, naquirent Robert qui succéda à son père et Guillaume qui fut ecclésiastique. Robert, l'aîné, rendit successivement aveu en 1457, 1466 et 1486 pour sa

1. Commune du canton et de l'arrondissement de Redon.

2. Langon formait avec Brain une châtellenie assez importante, propriété de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon.

3. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

terre du Bot à l'abbé de Redon. Il épousa Olive Le Veneur, de la maison de Tréguier en Loyat, fille d'Eon Le Veneur et de Catherine Maillet. Il en eut un fils, Guillaume, qui le remplaça au Bot et une fille, Marguerite, mariée à son parent Guillaume Collobel, seigneur de Coastre en Pierric¹.

Guillaume Collobel, fils de Robert, se trouvait seigneur du Bot en 1496, époque à laquelle il fit aveu à l'abbaye de Redon pour une maison et ses dépendances qu'il tenait d'elle au bourg de Langon « à devoir de foy, hommage et rachapt plus 22 deniers de rente appelée mangier². »

Vers le même temps il fournit aussi au seigneur de Renac le minu des rentes que lui avait laissées son défunt père en la paroisse de Saint-Just. Ce Guillaume Collobel épousa Anne Gallery, de la maison de Coëtbo en Guer, qui reçut en dot 15 livres de rente de Jean Gallery, seigneur de Coëtbo, son père, et d'André Gallery, seigneur d'Allerac, son frère. De cette union sortirent Julien et Marguerite; cette dernière épousa Thomas Bouestel, seigneur de la Hannetière en Lalleu³.

Julien I^{er} Collobel, étant seigneur de Tréguier, épousa par contrat du 10 août 1514, Olive du Chastel, d'une branche cadette de l'illustre maison de ce nom. Fille de Jean du Chastel et de Marguerite Grimaud, elle reçut d'eux en se mariant 35 livres de rente et 150 livres d'argent comptant. Devenue dès 1525 veuve de Julien Collobel, elle se remaria à Pierre Riaut, seigneur de Galisson⁴.

1. *Archives de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

2. *Archives d'Ille-et-Vilaine*.

3. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

4. *Ibidem*.

Guillaume et Julien I^{er} Collobel, père et fils, durent mourir la même année 1525 et si Julien posséda le Bot ce ne dut être que pendant peu de temps, car ce fut encore son père qui fit aveu pour cette terre le 13 août 1525.

Julien II Collobel, fils de Julien I^{er}, s'unit, par contrat du 19 novembre 1536, à Jeanne Riaut, fille de Pierre Riaut, seigneur de Galisson, lequel avait épousé sa mère Olive du Chastel. Devenu veuf, Julien II se remaria à Jeanne Lambart, de la maison du Port-de-Roche en Fougeray. Du premier lit il eut deux fils nommés l'un et l'autre Jean, l'un seigneur du Bot après lui, l'autre seigneur de la Tonnaire et marié à Jeanne de Saint-Père. Du second lit il eut une fille appelée Anne. Julien II fit aveu à l'abbé de Redon pour le Bot en 1535. Il donna en partage, le 18 avril 1542, à un frère puiné qu'il avait, sa métairie du bourg de Langon; ce frère nommé Guillaume Collobel épousa Renée d'Estrez, dame des Martinais¹.

Julien II Collobel dut mourir au commencement de 1559, car, le 20 mars de cette année-là, Jean Collobel, son fils, fournit le minu et paya le rachat du Bot, à la suite du « décès de sondit père arrivé naguères². »

Jean III Collobel, seigneur du Bot, contracta deux unions : il épousa 1^o Jeanne Blandel dont il eut un fils unique nommé Jean comme lui et qui lui succéda au Bot; 2^o par contrat du 24 janvier 1573, Magdeleine Durand, fille de Jean Durand, seigneur de la Minière en Rougé. De ce second mariage na-

1. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

2. *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*.

quirent quatre filles : Jeanne, Gillette, Suzanne et Françoise; la première d'entre elles épousa en 1609 Claude Hamon, seigneur du Boisgaudin en Langon; en 1620 elles reçurent en partage la terre de Tréguiel¹.

Jean IV Collobel, seigneur du Bot et fils du précédent, s'unit à Jeanne Malenfant, héritière de la seigneurie du Prédic en Marzan. Les deux époux vinrent même habiter le manoir de ce nom, où leur naquit un fils aîné Jean et où décéda le seigneur du Bot. Leurs enfants furent — outre ce Jean baptisé à Marzan en 1599 et qui suit — plusieurs autres garçons décédés sans alliances et deux filles : Françoise, baptisée à Saint-Ganton en 1597, et Perronnelle, baptisée à Langon en 1602. Jean IV mourut au Prédic le 4 novembre 1631 et son corps fut conduit de Marzan à Langon pour y être inhumé².

Jean V Collobel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, succéda à son père au Bot et au Prédic. Il se maria deux fois : 1° par contrat du 14 novembre 1634, il épousa Renée Charette, fille de Julien Charette et Marie Mothais, seigneur et dame d'Ardaine et de Couëron; la nouvelle épousee reçut 30,000 livres de dot et l'union fut bénite, le 14 février 1635 seulement, dans la chapelle du manoir de Beaulieu en Couëron, résidence de la famille Charette³. 2° Par contrat du 13 décembre 1639, il se remaria à Françoise de Bégasson, fille de Jean de Bégasson et Jeanne Guillou, seigneur et dame de la Lardaye en Maure; ce second mariage fut béni au commencement de 1640 dans la chapelle

1. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E. suppl.

2. *Archiv. du Morbihan*, V. 217 et 218.

3. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E. suppl.

prieurale de Boussac en Maure. Du premier lit naquit en 1636 Julien, baptisé à Langon, qui dut mourir jeune; du second lit sortirent Jeanne née en décembre 1640, qui épousa Anne de Kerboudel, seigneur de la Courpéan, et Marin, baptisé le 27 février 1642, à Langon, qui fut plus tard seigneur du Bot. En 1652 Jean V Collobel était mort et sa veuve Françoise de Bégasson se trouvait tutrice de leurs enfants mineurs¹. Après le mariage de son fils Marin elle vint habiter le manoir de Roche en Langon et dut mourir en 1674.

Marin Collobel, seigneur du Bot, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, succéda à son père Jean V. Par contrat du 8 décembre 1667, il épousa Thérèse-Augustine de Francheville, fille de Sébastien de Francheville et Gabrielle Boterel, seigneur et dame de Boverault. De cette union naquirent René-Hyacinthe, Anne-Joseph et Clément-Bertrand²; ces derniers baptisés à Langon en 1674 et 1678. Marin Collobel, seigneur du Bot, mourut le 29 mai 1681 et fut inhumé dans l'enfeu de sa famille au chancel de l'église de Langon.

Il paraît que ce seigneur laissa en mourant sa fortune obérée et que ses créanciers obtinrent la saisie et la vente d'une partie de ses terres; d'un côté nous trouvons, en effet, mention faite en 1693 de la saisie judiciaire de la terre du Bot; d'autre part le contrat de mariage de René-Hyacinthe Collobel, fils aîné du défunt, nous montre en 1699 sa fiancée, Marie-Gorgonie Nassiet, recevant en dot

1. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

2. Ce Clément Collobel, seigneur du Prédic, et habitant en Caro le manoir du Bodel, épousa en 1715, Marie du Fresne, fille de Jacques du Fresne et d'Yvonne Perrot, seigneur et dame de Saint-Gilles.

25,000 livres, « dont 21,500 livres seront employées au remboursement du prix de l'adjudication faite au sieur du Boisteilleul-Ravenel des terres et seigneuries du Bot, Saint-Ganton et la Thévinaye ¹. »

René-Hyacinthe Collobel, seigneur du Bot, fiança d'abord, le 17 février 1692, à Saint-Sauveur de Rennes, avec Françoise Bernard, fille de Claude Bernard et Anne Gory, seigneur et dame du Jonchery. Nous ignorons si ces fiançailles furent suivies d'un mariage, mais le même seigneur du Bot s'unit par contrat, le 20 janvier 1699, et en l'église Saint-Sauveur de Rennes, le 5 février suivant, avec Marie-Gorgonie Nassiet, fille de Vincent Nassiet et Julienne Lemarchant, sieur et dame de la Luardière². René-Hyacinthe Collobel mourut à Rennes, âgé de trente-deux ans, le 27 novembre 1703, et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Sauveur de cette ville. Il laissait deux fils : Vincent-François, seigneur du Bot, et Pierre-François, seigneur de Tromeur, mais ce dernier ne naquit qu'après la mort de son père et fut baptisé, le 28 janvier 1704, à Saint-Sauveur de Rennes³. La veuve du seigneur du Bot se remaria à Antoine-François du Fresne, seigneur de Virel en Renac ; elle soutint un long procès contre le tuteur de ses enfants, prétendant être propriétaire de la seigneurie du Bot « en remboursement de ses deniers dotaux. » Elle demeura, en conséquence, avec son second mari, tantôt au Bot, tantôt à Saint-Ganton, pendant que ses fils habitaient le Prédic en Marzan.

L'aîné de ceux-ci, Vincent-François de Collobel,

1. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

2. *Reg. paroiss. de Saint-Sauveur de Rennes*.

3. *Ibidem*.

baptisé, le 26 décembre 1702, à Saint-Etienne de Rennes, devint néanmoins seigneur du Bot. Il épousa en 1729 Louise-Julienne Moraud du Deron, fils du seigneur de la Haye du Deron en Sixt. De cette union naquirent : François-Vincent mort au berceau en 1739 — Clément-François, seigneur du Bot après son père — Joseph, seigneur du Prédic, marié en 1780 à Marie-Adelaïde Portier de Lantimo — Jean-Marie Clément seigneur du Bodel, âgé de cinq ans lorsqu'on lui suppléa en 1746 les cérémonies du baptême dans la chapelle du château de Marzan; destiné d'abord à la cléricature, puis officier au régiment de Nice et marié en 1772 à Elisabeth Bitaut du Plessix et en 1787 à Marie Bronnais — enfin Marie-Françoise-Geneviève qui épousa dans la chapelle du Bot, le 7 octobre 1775, Hyacinthe de Talhouët, seigneur de Beslon; elle mourut en 1784. Le père de tous ces enfants, Vincent-François de Collobel, rendit aveu en 1733 à l'abbé de Redon pour sa seigneurie du Bot. Il était mort en 1764 et sa veuve habitait alors son hôtel à Redon¹.

Clément-François de Collobel, seigneur du Bot, fils du précédent, fut capitaine au régiment de Royal-Piémont et chevalier de Saint-Louis. Il fit alliance vers 1774 avec Magdeleine-Julienne Foucquer de Kersalio, fille de Mathieu Foucquer, conseiller à la Chambre des comptes de Bretagne². Il conserva la seigneurie du Bot jusqu'à la Révolution et habitait en 1792 son hôtel en la ville de Redon.

Le Bot n'était en 1427 qu'un simple manoir noble

1. *Archiv. de la Loire-Inférieure*, E, suppl.

2. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1894, p. 23.

relevant directement « à debvoir de foy, hommage et rachapt » de l'abbaye de Redon. Il n'y avait point en Langon de fief en dépendant, car les religieux de Saint-Sauveur n'avaient encore rien démembré de leur seigneurie de Brain-Langon. Ce fut au xvi^e siècle seulement que, pour satisfaire aux impositions fiscales du temps, l'abbé de Redon se décida à vendre le fief de la Couarde ou des Portes en Langon avec son moulin à vent et sa haute justice. Il vendit le tout en 1563 à un sieur Perdrix, mais le racheta en juillet 1565; puis il vendit de nouveau et définitivement cette fois en 1571 ce fief, son moulin et sa juridiction, non pas au seigneur du Bot, mais à son voisin Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Ganton en Pipriac, qui en prit possession le 5 janvier 1571¹.

Plus tard, par contrat du 4 mai 1646, René Riaut de Galisson, devenu seigneur de Saint-Ganton, vendit à son tour à Jean Collobel, seigneur du Bot, non seulement le fief, le moulin et la juridiction de la Couarde, mais encore sa seigneurie de Roche et ses terres nobles de Quénairon, la Monneraye et la Rousselaye, le tout situé en la paroisse de Langon. Quelques années plus tard le seigneur du Bot acquit également le manoir et la terre de Saint-Ganton ainsi que la métairie de la Thévinaye, le tout en la paroisse de Pipriac et relevant de la seigneurie de Bossac². C'est alors que le Bot devint, par suite de ces adjonctions, une terre importante et mérita vraiment son titre de seigneurie.

1. *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, f^o Collobel.

2. *Ibidem*.

Toutefois la juridiction de la Couarde — qui prit alors le nom du Bot — fut l'objet d'un différend entre l'abbé de Redon et le seigneur du Bot. C'était un démembrement de la haute-justice de Brain-Langon appartenant à l'abbaye ; après la vente de ce fief les Bénédictins ne lui reconnurent plus que le degré de moyenne-justice. Comme le seigneur du Bot voulait l'exercer en degré supérieur et dans une maison du bourg de Langon, appelée naguères la Chambre du Bot mais transformée par lui en auditoire, l'abbé de Redon lui fit défendre en 1684 d'avoir un auditoire dans son bourg et d'exercer une haute juridiction. Aussi en 1767 l'intendant de Bretagne déclara-t-il que M. de Collobel du Bot n'avait en son fief qu'une moyenne-justice qu'il exerçait en Renac¹.

Cela n'empêchait pas le seigneur du Bot d'être en possession de plusieurs prééminences dans l'église paroissiale de Langon. Dès 1587, il obtint de Paul-Hector Scotti, abbé de Redon, la permission de jouir à perpétuité dans la chapelle Saint-Jean, nouvellement construite au haut du collatéral méridional de la nef, « de tombes et enfeus ainsi qu'il avoit précédemment fait, et mesme d'apposer aux parois et murailles d'icelle en peinture les armoiries et alliances de sa maison, et d'y ériger un banc et accoudoir de bois simple, sans queue ni armoiries, pour se servir oyant (écoutant) la sainte messe, sans que pour ladite permission luy et les siens puissent prétendre aucun droit de propriété aux fonds et superficie d'icelle chapelle². »

D'autre part en 1520 Guillaume du Gahil, recteur de

1. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C.

2. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 H 2, 101.

Langon, avait concédé, avec l'agrément des moines de Redon, à son frère Jean du Gahil, seigneur de Roche, le droit d'avoir « deux tombes au chanceau de l'église de Langon, du costé de l'évangile, soubz une voulte que ledit seigneur de Roche fera construire pour faire communiquer la chapelle de la Vierge avec ledit chanceau¹. » Or, cette chapelle de la Sainte-Vierge — absidiale romane très curieuse subsistant encore — portait vulgairement le nom de chapelle de Roche et était revendiquée par les seigneurs de ce nom qui avaient fait à son autel une fondation de messes. Devenu en 1646 propriétaire de Roche, le seigneur du Bot voulut jouir de ces prééminences tant à la chapelle de Notre-Dame qu'au chanceau même de l'église.

Exagérant l'étendue de ses privilèges, Françoise de Bégasson, veuve de Jean Collobel, seigneur du Bot, prétendit avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon, l'une au Midi, dédiée à saint Jean, à cause de sa terre du Bot, l'autre au Nord, dédiée à la Sainte Vierge, en raison de sa terre de Roche. De là naquit, entre cette dame et l'abbaye de Redon, un grand procès au cours duquel procès-verbal de l'état de l'église de Langon fut dressé le 27 août 1653. On y relata deux pierres tombales armoriées dans le chanceau de l'église, d'autres tombes dans les chapelles contestées et plusieurs blasons dans les vitres et sur les murailles. Mais tous les blasons lisibles étaient récents, portant les armes de la dame du Bot accolées à celles de son défunt mari, c'est-à-dire : *d'argent à la bande de sable chargée de*

1. Archives d'Ille-et-Vilaine, E, f^o Collobel.

trois molettes d'or, qui est Collobel, et : *d'argent à la bécasse de gueules*, qui est de Bégasson. Aussi Françoise de Bégasson fut-elle en 1684 déboutée de ses prétentions honorifiques en l'église de Langon et condamnée « à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avoit placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du costé de l'évangile à l'entrée de la chapelle de Roche¹. »

Les seigneurs du Bot conservèrent toutefois un banc dans l'église, conformément à l'autorisation donnée en 1587, et un enfeu dans le chanceau, sous la voûte de Roche.

D'après les aveux du xvi^e siècle le domaine proche du Bot se composait à cette époque du manoir de ce nom et de sa retenue, d'une maison et d'une vigne au bourg de Langon, d'un étang et d'un bois qu'avait afféagés en 1570 l'abbé Scotti à Claude Collobel, enfin des prairies de Villeneuve. Mais au xviii^e siècle à ce fonds primitif se trouvaient joints les anciens manoirs de Roche et de Saint-Ganton, dont il reste encore d'intéressants vestiges, les maisons nobles de Quenairon et de la Monneraye, les métairies du Bas-Bot, la Nouaye, la Bossuaye, le Margat, Mériéneux, la Rousselaye, Bodiguel, la Carrouaye, le Breil, le Boulay, la Thévinaye et la Courvairie, les étangs de la Vallée-Renaud et de Mériéneux, le moulin à vent de la Couarde, etc.²

Près du manoir du Bot s'élevait une chapelle. En 1517 le vicaire général de Laurent Pucci, cardinal des Quatre-Couronnés et évêque de Vannes, autorisa Guillaume Collobel, seigneur du Bot, et Julien Collobel, son fils, à construire une chapelle

1. *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1 H 2, 101.

2. Déclarations de la seigneurie du Bot en 1675 et 1783.

non loin de leur demeure. Deux ans plus tard, le représentant à Vannes de ce cardinal, Geoffroy Le Borgne, évêque de Tibériade, vint au manoir d'Allérac en Saint-Just chez la dame du lieu, Françoise du Vergier, veuve de Jean Gallery, seigneur de Coëtbo, et belle-mère du seigneur du Bot. Le 31 août 1519, ce prélat se rendit d'Allérac au Bot et consacra la nouvelle chapelle de ce manoir « en l'honneur de Nostre-Dame, saint Christophe et saint Etienne; » puis il accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui la visiteraient dévotement et y prieraient le jour anniversaire de sa dédicace¹. Plusieurs prêtres du pays, Pierre Trégus, Jean de Roche, Robert Hurtel, Julien Gaudin, André Pavin, Jean Riellan et Michel Chevrier assistèrent à la cérémonie. Cette chapelle du Bot n'existe plus, mais sa cloche est encore conservée au bourg de Langon.

La terre du Bot appartenait en 1828 à M. Burot de Carcouët; c'est aujourd'hui la propriété de M. des Moulins de Rochefort. L'ancien manoir subsiste encore avec sa tourelle octogone, mais c'est une construction offrant peu d'intérêt; à côté se dresse toujours la fuie seigneuriale. Au bout d'une longue rachine on projète de bâtir un château moderne dont les premiers éléments apparaissent déjà. La beauté de cette propriété du Bot consiste surtout dans l'étendue de la terre, dans les grands bois et vastes étangs qu'elle renferme.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,

chan. hon.

1. *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, f^o Collobel.

LE VIEUX RENNES

« Le vieux Rennes s'en va ! Encore quelque temps, il n'en restera plus rien. »

(P. de la Bigne, *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* de 1867, tome VI, p. 101.)

Que de souvenirs disparus depuis que ces lignes ont été écrites ! Que de vieilles maisons démolies ! Que de rues transformées, au profit de l'hygiène sans doute, mais aux dépens du pittoresque ! Que de nouveaux percés rendant méconnaissables les anciens quartiers de la ville ! Chaque jour emporte un lambeau du *Vieux Rennes*, aussi est-il grand temps de sauver de l'oubli les rues et les monuments disparus et de relever les rares vestiges qui subsistent encore : c'est ce qui nous a décidé à entreprendre ce travail.

Pour réaliser notre projet, nous nous sommes efforcé de rassembler en un seul faisceau les documents parus jusqu'à présent sur le vieux Rennes et disséminés çà et là dans les ouvrages et les revues archéologiques ; — nous y avons ajouté des renseignements, inédits pour la plupart, puisés dans les précieux dépôts de nos Archives départementales et municipales ; — enfin, nous avons décrit avec soin les monuments qui existent encore, et tenté de superposer sur un plan la ville ancienne et

la ville moderne, pour faciliter l'étude historique de chacune de nos rues. — Nous avons réuni, en un mot, sur la vieille ville, le plus de documents qu'il nous a été possible, considérant tous les détails comme importants et ne voulant en négliger aucun.

Dans le plan joint à ce travail, les traits rouges représentent la ville à la veille de l'incendie de 1720; c'est à peu de chose près la ville des xvi^e et xvii^e siècles. Les traits noirs figurent les rues et les monuments postérieurs à l'incendie. Les juxtapositions de traits rouges et noirs désignent les rues et les monuments qui existaient déjà avant 1720 et qui subsistent encore aujourd'hui. Nous prévenons toutefois que ce plan ne saurait être rigoureusement exact, car il n'existe aucun relevé absolument géométrique des quartiers disparus.

Le plan au trait noir est extrait de l'*Annuaire Officiel d'Ille-et-Vilaine*; M. Fr. Simon a eu l'amabilité de le mettre gracieusement à notre disposition, et nous n'avons eu qu'à le faire agrandir à une échelle convenable; qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de notre plus vive gratitude.

Ce plan étant à une échelle très réduite, il avait fallu exagérer la largeur des rues pour pouvoir inscrire leurs noms; il en résulte sur le nôtre une légère déformation de certaines rues anciennes, à laquelle nous n'avons pu remédier. La place nous a manqué aussi pour écrire à l'encre rouge le nom des rues anciennes, nous avons dû y suppléer par des chiffres.

La lecture intégrale de ce travail serait, nous le savons, singulièrement fastidieuse; nous n'avons entendu faire ici qu'un *ouvrage à consulter*, trop heureux si les amis du vieux Rennes peuvent y

trouver, sur tel ou tel point déterminé, un renseignement intéressant pour eux : c'est pourquoi nous avons décrit la ville rue par rue, en suivant l'ordre alphabétique.

Loin de nous la pensée d'avoir fait une étude complète, nous en sentons mieux que personne les lacunes, elle contient probablement aussi des erreurs; ceux qui pourront trouver quelque intérêt à la lecture de ces notes voudront bien, nous l'espérons, nous aider à les compléter : nous leur adressons un pressant appel, en leur promettant que toute communication de leur part sera accueillie avec reconnaissance.

Les principaux ouvrages et documents consultés par nous sont les suivants :

Archives départementales : Fonds des couvents d'hommes et de femmes, — de l'Evêché, — du Chapitre, — des Eglises paroissiales, — de l'Intendance, — des Etats de Bretagne (et principalement pour ce dernier fonds : les Réformations du domaine de Rennes de 1455 (copie) et de 1646. C, 3340 et 3341, et le procès-verbal de l'incendie de 1720. C, 3328 et 3329). — Plans anciens. — Cartons de M. Paul de la Bigne.

Archives municipales et Comptes des Miseurs de Rennes. — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine*, — *Description de la Bretagne*, par le président de Robien, — *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc (1724). (Ces trois derniers ouvrages sont manuscrits et conservés à la Bibliothèque de Rennes.) — Plans anciens déposés à la Bibliothèque de Rennes.

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, par le chanoine Guillotin de Corson (1880-1886).

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Histoire de Bretagne, par A. de la Borderie.

- Les Rues de Rennes et Rennes Illustré*, par L. Decombe.
Histoire de Rennes, par Marteville.
Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, par Toulmouche (1846).
Souvenirs de Rennes et Album breton, par Ducrest de Vileneuve (1842).
Essai topographique, historique et statistique sur la ville de Rennes, par l'abbé Manet (1838).
Résumé du cours d'Archéologie professé au Séminaire de Rennes, par l'abbé Brune (1846).
Terrier de la partie incendiée de la ville de Rennes (1739).
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges, par P. de la Bigne (1876).
Catalogue du Musée Archéologique de Rennes (1876).
Itinéraire de Bretagne, par Dubuisson-Aubenay (1636). (Archives de Bretagne, tome IX.)
Jean du Clos-Bossart, par le comte de Palys (1888).
L'hôpital Saint-Yves de Rennes, par le comte de Bellevüe (1895).
Hippolyte Vatar, par A. de la Borderie (1894).
L'art architectural en France, de François I^{er} à Louis XVI, par Rouyer et Darcel (Noblet et Baudry, 1863).
Une famille de monnoyeurs à Rennes, par Ed. Aubrée (1903).
Le Palais de Justice de Rennes, par H. Bourdonnay (1902).
Le duc d'Aiguillon et La Chalotais, par B. Pocquet (1900-1901).
Les Origines de la Révolution en Bretagne, par B. Pocquet (1885).

Nous croyons utile enfin d'indiquer, d'après l'obligeante communication de M. L. Decombe¹, les différents plans de Rennes, sur lesquels on peut suivre les transformations successives de la ville :

1. Nous acquittons ici une véritable dette de reconnaissance en remerciant M. Decombe des conseils et des renseignements nombreux qu'il a bien voulu nous donner et qui ont grandement facilité notre tâche.

Plan ou vue cavalière de d'Argentré (1616), gravé par Closche. Il figure dans la troisième édition de l'*Histoire de Bretagne*, de Bertrand d'Argentré. Ce plan a été reproduit dans les *Souvenirs de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, — dans l'*Histoire de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve et Maillet, — et dans la *Notice historique sur le Petit Saint-Méen*, par Le Menant des Chesnais. — On en conserve un exemplaire au Musée archéologique.

Plan de 1638, formant la dixième planche des *Plans et profils des principales villes de la province de Bretagne*. Ces cartons font partie d'un atlas intitulé : *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*, par Tassin.

Vue cavalière de 1644.

Autre vue cavalière analogue et contemporaine.

Plan de Hévin, de 1685 environ, reproduit dans l'*Histoire de Rennes*, de Ducrest de Villeneuve et Maillet.

Plan de la partie de la ville de Rennes incendiée en 1720. (Bibliothèque de Rennes.)

Plan de l'incendie de la ville de Rennes, par Robelin (1722), manuscrit, appartenant à M. Paul Vatar.

Plan de 1726, levé par Forestier et gravé par Robinet.

Plan levé en 1764 par Forestier et gravé par Ollivault vers 1775 ; il est dédié à l'intendant Caze de la Bove. Ce plan a été retouché vers 1804 et après 1806.

Plan cadastral de 1809.

Plan de la Bourdonnaye (1813). C'est une réduction de celui de 1775.

Plan manuscrit de Lalanne (1822).

Plan de 1829, par Landais.

Plans de Lorgeril (1829 et 1830), par Périaux.

Plan de 1838, par Landais et Marteville ; il se trouve dans l'*Essai topographique sur la ville de Rennes*, par l'abbé Manet.

Plan cadastral de 1840.

Plan de 1842, par Landais ; on le trouve dans les *Souvenirs de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve.

Plan de 1846, par A. Toulmouche ; il est joint à l'*Histoire*

archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, par le même.

Plans de 1846 à 1852, par Landais et Oberthür.

Plan de 1854, par Gaboriaud.

Plan de 1854, par Oberthür, fait pour la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest.

Plans tout modernes et non datés, publiés par les maisons Dubois et Simon.

Avant de commencer la description de nos rues, il nous a semblé nécessaire de donner, dans un préambule, une idée générale de Rennes aux différentes époques de son histoire.

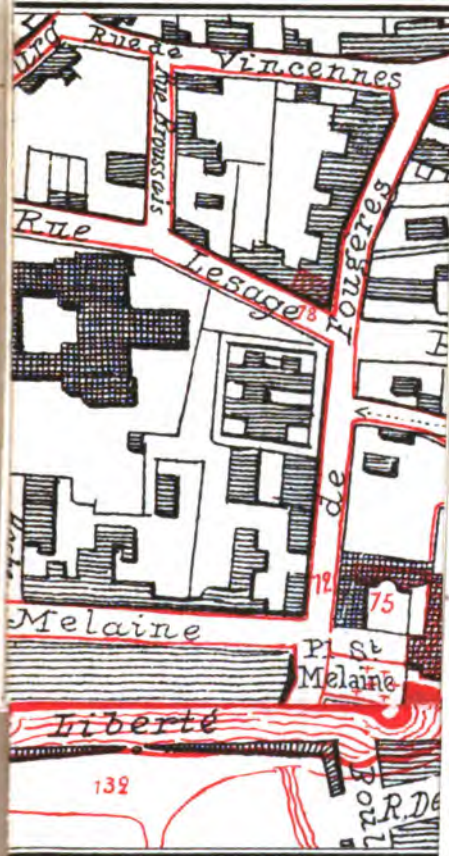
PRÉAMBULE

I. Rennes à l'époque gauloise.

Avant l'entrée des armées romaines en Gaule, Rennes, capitale des *Redones*, était appelée *Condate* (confluent), à cause de sa position au confluent de l'Ille et de la Vilaine; Jules César la mentionne au nombre des cités armoricaines¹. Elle ne semble pas avoir été alors un centre très important; il n'existait guère, du reste, en Gaule à cette époque que de simples villages.

On a trouvé jusqu'ici fort peu d'objets antérieurs à la domination romaine; on signale seulement quelques monnaies gauloises et une petite hache en bronze extraite du lit de la Vilaine, — deux

1. *Description de la Bretagne*, par le Président de Robien, p. 33. Biblioth. Municipale. man. — *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, p. 27. — *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 133.



	82 Couvent des Capucins.	97 Pla
es.	83 Rue du Point du Jour.	98 Fau
r.	84 Couvent de la Visitation.	99 Écu
	85 Église Saint-Aubin.	100 Che
lé-	86 Chapelle Sainte-Anne.	101 Le
	87 Rue Haute.	102 Sal
	88 Couvent des Dominicains.	103 Po
	89 Église Saint-Étienne.	I
	90 Rue Basse.	104 Ru
	91 Rue de la Fracasserie.	105 To
su-	92 Rue de la Poulailleterie.	106 Po
	93 Chapelle du Séminaire.	107 Ru
	94 Couvent des Minimes.	108 Co
	95 Rue des Minimes.	109 Ru
	96 Chapelle des Augustins.	110 Ég



haches et deux lames d'épées en bronze, du type Morgien, provenant des fondations du n° 20 du quai Duguay-Trouin et déposées au Musée archéologique, — et enfin une dizaine d'autres objets gaulois¹.

II. Rennes à l'époque gallo-romaine. (Civitas Redonum.)²

L'époque gallo-romaine, au contraire, a laissé des traces nombreuses prouvant que Rennes était devenue une ville relativement considérable. On n'y a pas rencontré, il est vrai, de grands édifices publics (temples, bains, théâtres, etc...), mais on a constaté l'existence d'une enceinte fortifiée, — de plusieurs conduites d'eau, — d'un cimetière près du bâtiment des Archives départementales (place Saint-Melaine); — on a recueilli des pierres milliaires (n°s 7 à 11, rue Rallier du Baty), — des autels votifs (place Saint-Michel), — des inscriptions, — des débris de toutes sortes, — et près de cinquante mille pièces de monnaie dans la Vilaine (quai Châteaubriand) et sur l'emplacement du bâtiment des Archives départementales. — En outre, la découverte en 1774, près de l'Hôtel d'Artillerie, d'une superbe patère d'or dédiée à Bacchus et de plusieurs autres objets en or, fait supposer qu'il existait près de là un temple de Bacchus. (Voir n° 17, rue de Dames.) — Enfin de nombreuses voies romaines aboutissaient à la ville : la *Table Théodosienne* cite celles d'Angers, de Corseul et

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, XVI, 1^{re} partie, p. xxxvi, 64 et 65. L. Decombe, Planches.

2. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 133.

d'Avranches; l'*Itinéraire d'Antonin* mentionne celle de Valognes, et on peut y ajouter au moins celles de Carhaix et de Vannes¹, et aussi celles de Nantes et du Mans.

La ville gallo-romaine, sans être une ville de premier ordre, avait donc déjà une certaine importance.

Muraille d'enceinte gallo-romaine (1^{re} enceinte²).

Appareil. — La muraille d'enceinte se composait à sa base d'une maçonnerie confuse de blocs de schiste gris non appareillés et reliés entre eux par un mortier jaune très dur, mêlé de graviers; — au-dessus se trouvaient des pierres de granit juxtaposées, accompagnées parfois de débris de monuments et de fûts de colonnes, comme dans toutes les enceintes de cette époque; — un massif de grandes briques noyées dans un ciment rouge surmontait cette assise de granit; — enfin, la partie supérieure du mur était formée par des lignes de pierres cubiques constituant le petit appareil régulier et séparées, de trois rangs en trois rangs, par trois rangées parallèles de briques.

Les assises inférieures de schiste et de granit s'élevaient parallèlement au sol et en suivaient les différentes inclinaisons; le massif de briques, au contraire, augmentait ou diminuait de hauteur suivant les mouvements du terrain, il dépassait parfois deux mètres et préparait ainsi un lit horizontal aux assises de petit appareil. Il semble, d'après les por-

1. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I. p. 147, 148.

2. *Ibid.*, 134.

tions de murailles qui ont pu être étudiées, que la hauteur du mur variait entre onze et quatorze mètres, ce qui est la hauteur moyenne des enceintes gallo-romaines¹.

C'est, sans doute, la grande quantité de briques employées dans la construction de la muraille, qui a valu à Rennes au moyen-âge le surnom de *Civitas rubra* (ville rouge)².

Périmètre. — Le mur d'enceinte, en prenant pour point de départ la place de la Mission, coupait d'abord obliquement cette place du Sud-Est au Nord-Ouest en passant derrière la croix, puis longeait les cours des maisons Est de la rue Nantaise, gagnait la Porte Mordelaise, suivait le côté Sud de la place des Lices et rejoignait le Bazar Parisien et l'hôtel de la Rivière (n^o 5 et 7, rue Rallier du Baty). Tournant alors vers le Sud, il suivait la ligne des maisons Est de la rue Châteaurenault, passait sous le Présidial (aile Nord de l'Hôtel de Ville), longeait la rue de l'Horloge et le côté Ouest de la rue de Rohan, puis, se dirigeant vers l'Ouest, il gagnait le quai Duguay-Trouin entre la rue de Rohan et l'escalier du Carthage, et passait sous les maisons du quai jusqu'à la place de la Mission.

On rencontre en différents endroits, non plus le mur gallo-romain complet, mais celui du moyen-âge, reconstruit sur ses fondations; nous citerons les cours des n^o 10, 16 et 18 de la rue Nantaise, — celle du n^o 5 de la rue Rallier du Baty, et les n^o 4 et 6 de cette rue, — et sur le quai Duguay-Trouin,

1. *Hippolyte Vatar*, par A. de la Borderie, p. 69.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, p. 83. — *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, p. 28. — *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 134.

l'escalier du Carthage, les n^{os} 14 et 18, la cour du n^o 28, et le jardin de l'hôtel de Coniac, à l'extrémité Ouest du quai.

L'enceinte gallo-romaine est datée par la découverte de bornes milliaires faite à sa base, en 1890, dans le sous-sol du Bazar Parisien (n^o 7, rue Rallier du Baty). Les plus récentes de ces bornes sont du règne de Tetricus le père (268-273)¹; or, on sait que les barbares germains ont ravagé la Gaule à plusieurs reprises de 268 à 278; c'est donc probablement à cette époque que remonte le premier mur d'enceinte de Rennes.

Portes. — La muraille était vraisemblablement percée de quatre portes, comme dans toutes les villes gallo-romaines : la *porte Mordelaise*, conduisant à Vannes, Carhaix et Corseul, — la *porte Chastelière* (n^o 5, rue Rallier du Baty), conduisant à Valognes et à Avranches, — la *porte Baudrière* ou *Baudraère* (vers l'Est de la rue Beaumanoir), menant à Lisieux, Le Mans et Angers, — et la *porte Aivière*, *porta aquaria* (au Sud de la rue le Bouteiller), conduisant à Nantes². Notons toutefois que les documents anciens ne mentionnent que la deuxième et la quatrième.

L'enceinte était à peu près carrée et comprenait environ 9 hectares³, mais ce n'était là que la ville fortifiée, l'*oppidum*; ses *faubourgs* et ses *villæ* s'étendaient, comme dans les autres cités, en dehors des fortifications et principalement du côté de la Barre

1. *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, 2^e partie, p. 85. L. Decombe.

2. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corron, t. V, p. 559.

3. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I. 133.

Saint-Just (extrémité de la rue de Fougères), dans le quartier du Pont Saint-Martin et sur les coteaux de l'Ille.

La ville entourait alors, on le voit, la cathédrale actuelle. Il convient toutefois de mentionner, pour mémoire, l'opinion contraire du président de Robien ¹, qui la plaçait plus au Nord, sur le coteau de la rive gauche de l'Ille. Il se basait sur les traces d'un mur gallo-romain, découvert par lui et construit en pierres et en briques à rebords ². Ce mur, relevé dans la rue de Juillet, décrivait de nombreux zigzags, passait dans la rue d'Echange entre l'Hôpital militaire et l'église du vieux Saint-Etienne, puis à l'Ouest de l'Institution Saint-Martin (n° 31, rue d'Antrain), à l'Ouest et au Nord de l'ancienne église Saint-Martin (n° 4, rue Saint-Martin), et disparaissait près du moulin du même nom ³. Il est reconnu aujourd'hui que cette muraille ne pouvait être un mur d'enceinte et on est porté à y voir la base d'un aqueduc; M. Ramé y a même observé par endroit les vestiges d'un canal intérieur en briques et en ciment rose ⁴.

III. Rennes du V^e au XV^e siècle.

On ne sait pas au juste à quelle époque la ville de Rennes fut évangélisée. Une tradition basée sur un ancien manuscrit des archives de la cathédrale donne une liste ininterrompue des premiers

1. *Description de la Bretagne*, p. 11. Biblioth. munic. Ms.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 9.

3. Plan de Rennes de 1775.

4. Procès-verbaux de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, de 1844 à 1858, p. 166.

évêques, qui commence par saint Maximin, contemporain de J. C.; cette tradition toutefois n'est appuyée sur aucune preuve historique et ne peut guère être admise. Le premier évêque connu d'une façon certaine est Athénius ou Arthemius, qui assista en 461 au concile de Tours, ou peut-être Febediolus, qui aurait souscrit par procureur à celui de Fréjus vers 439; mais il est possible qu'il y ait eu auparavant des évêques à Rennes, il se peut même que la religion chrétienne ait été prêchée dans la ville dès le 1^{er} siècle, sans qu'il en soit résulté la création d'un siège épiscopal durable ¹.

Depuis la fin du v^e siècle jusqu'au milieu du ix^e, le pays de Rennes a constitué une *marche* sous la domination des rois franks; la ville ne devint définitivement bretonne qu'à cette dernière époque. Nominoë, après s'en être emparé en 850, pratiqua de grandes brèches en plusieurs endroits de ses murs pour empêcher les Franks de s'y fortifier de nouveau. Les Bretons, affermis peu après dans la possession de la ville, réparèrent ces brèches d'après le système romain mais avec une perfection beaucoup moins grande : leurs restaurations ont été retrouvées dans le sous-sol du Bazar Parisien et près de l'escalier du Carthage; on voyait en ce dernier endroit *l'appareil en arêtes de poisson* ².

La muraille, ainsi reprise au ix^e siècle, l'a encore été, et d'une façon beaucoup plus complète, au xii^e, toujours sur les mêmes bases gallo-romaines.

Portes. — L'enceinte était au xii^e siècle percée de

1. *Pouillé de Rennes*, chanoine Guillotin de Corson, I, 27 et s., 41. 46.

2. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 134. — *Hippolyte Vatar*, par le même, p. 67.

cinq portes : la *porte Mordelaise* (devant la Cathédrale), — la *porte Chastelière* (n° 5, rue Rallier du Baty), — la *porte Jacquet*, au Nord de la rue Château-renault, — la *porte Baudrière*, appelée aussi *Grande Porte* ou *porte du Marché* (à l'Est de la rue Beaumanoir), — et la *porte Aivière* (au Sud de la rue le Bouteiller)¹.

Une poterne existait, en outre, sur l'emplacement du n° 6 du quai Duguay-Trouin, et une autre aux environs du n° 28²; c'est par cette dernière, croit-on, que le capitaine de Rennes, Guillaume de Penhoët, fit entrer dans la ville, pendant le siège de 1356, en tirant les oreilles d'une truie, un troupeau de 4,000 porcs que les Anglais faisaient paître dans le Pré-Raoul. M. de la Borderie pensait toutefois que cette poterne était celle de la *porte Mordelaise*³.

Tours. — On rencontrait sur cette enceinte la *tour du Fourgon* ou *Saint-Denis*, à l'extrémité Ouest du quai Duguay-Trouin, — la *tour du Chesne* (cour du n° 10, rue Nantaise), — celles de la *porte Mordelaise*, — la *tour Saint-Moran* ou *Saint-Modéran*, sur la place de la Trinité, — le *Château* ou *tour de Rennes*, construit sur une motte (n° 5, rue Rallier du Baty), — les tours de la *porte Chastelière* (même rue), — la *tour Saint-James*, qui protégeait la *porte Jacquet* — une tour qui défendait la *porte Baudrière*, — une autre près de la rivière, près de l'angle Nord-Ouest du pont de Nemours, séparée du rempart par le

1. *Pouillé de Rennes*, par le chan. Guillotin de Corson, V, 559.

2. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay; Archives de Bretagne, IX, 11.

3. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, III, 552, 553. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 175.

fossé ¹, — et sans doute aussi les tours de la *porte Aivière*.

Tel était l'enceinte de la ville lors du siège de 1356, soutenu victorieusement contre les Anglais par Bertrand du Guesclin, le Boiteux de Penhoët et Bertrand de Saint-Gilles.

Rues. — Si l'on observe le plan de Rennes de Hévin (vers 1685) sur lequel sont tracées les trois enceintes successives de la ville, on voit que la première renfermait un nombre très limité de rues, dont les principales sont :

1^o Une suite de rues formant une sorte d'ovale à l'intérieur des murs et concentriquement à eux : *placis Conan* et *place Saint-Pierre* (voir rue de la Monnaie), *rue de la Cordonnerie* (rue de la Monnaie), *rue de la Ferronnerie* (entre les rues de Toulouse et du Guesclin, *petit Bout de Cohue* (à l'Ouest de la rue Châteaurenault), *rue Tristin* (entre les rues de l'Horloge et de Montfort), *place du Calvaire*, *rue Saint-Yves* et *rue des Dames*;

2^o Deux lignes de rues dirigées de l'Est à l'Ouest : *rues du Chapitre* et *du Griffon*, d'une part, — *rue Saint-Sauveur*, d'autre part ;

3^o Deux autres lignes dirigées du Nord au Sud : *rues Saint-Guillaume*, *de la Psalette*, *des Lauriers* et *le Bouteiller*, d'une part, — de l'autre, *petite rue Saint-Michel* (un peu à l'Ouest de la rue Rallier du Baty), *Grand Bout de Cohue* (rue de Clisson et place Saint-Sauveur), et *rue de la Miterie* (à l'Ouest de la rue de Montfort).

Comme on le voit, la plupart de ces rues existent

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 173. — *Histoire de l'époque gallo-romaine de Rennes*, par Toulmouche, p. 203 et 215.

encore. Ce quartier a été appelé *la Cité* ou *ancienne ville*. C'est de la ville ainsi murée que l'évêque de Rennes, Marbode (fin du xi^e siècle), a fait un tableau peu flatteur qui commence par les vers suivants :

*Urbs Redonis spoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis,
In tenebris vacat illecebris, gaudetque latebris*¹.

Fossés à Gahier. — Le duc Pierre de Dreux fit creuser en 1237, en avant de l'enceinte, une ligne extérieure de défense formée de douves et de talus; cette ligne partait du Pré-Raoul (voir quai d'Ille-et-Rance), passait près de la Barre Saint-Just (rue de Fougères), coupait la rue Hux (n^o 2 et 4, rue de Paris), enveloppait l'abbaye de Saint-Georges, longeait le Champ de Mars (voir boulevard de la Liberté), le Puits-Mauger (n^o 6, rue de Nantes), le côté Ouest de la rue Chicogné, et aboutissait au Gué de Torcoul, au Sud du Mail (voir quai de la Prévalaye). On la trouve aussi signalée à l'entrée de la rue d'Antrain, dans la rue Brizeux et près de Montabisé (voir faubourg d'Antrain), ce qui ferait croire qu'il y avait de ce côté plusieurs lignes de douves. Ces fossés, encore apparents à la fin du xv^e siècle, furent comblés après la construction de la troisième enceinte².

Marteville met en doute l'existence des *fossés Gahier*, signalés par Ogée; plus heureux que lui, nous avons trouvé de nombreux documents qui les mentionnent de la façon la plus précise.

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 322.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 90, 91. — *Souvenirs de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, p. 9. — *Cartulaire de Saint-Georges*,

IV. Rennes au commencement du XV^e siècle. (2^{me} enceinte.)

Une deuxième enceinte fut commencée en 1422, sous le règne du duc Jean V, à cause de l'émigration normande qui suivit la bataille d'Azincourt, et terminée en 1448 seulement, sous le duc François I^{er}. Elle empruntait à la première ses faces Ouest et Nord, qui subirent seulement d'importantes restaurations, puis elle agrandissait considérablement la ville vers l'Est et s'étendait du côté Sud, à trente-cinq mètres environ en avant de la première².

Périmètre. — Se séparant de l'ancienne enceinte vers le n° 3 de l'impasse Rallier du Baty, elle traversait la rue Leperdit, passait au Nord de la place du Champ-Jacquet, gagnait le Sud de la rue Pont-aux-Foulons et longeait la rue de Bertrand; elle s'étendait ensuite au Sud de la rue des Fossés, entourait l'abbaye de Saint-Georges en laissant en dehors la promenade de la Motte, puis rejoignait la Vilaine par la rue des Francs-Bourgeois, suivait les sinuosités de la rivière et passait à trente-cinq mètres environ au Sud de la première enceinte, pour se relier à elle un peu en avant de la tour du Fourgon.

Tours et portes. — La partie nouvelle de l'enceinte comprenait la *porte aux Foulons* (au Sud de la rue

par M. de la Bigne (1261-1271), p. 240. — Arch. dép., deuxième carton de M. de la Bigne.

1. *Pouillé de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson, V, 559. — *Souvenirs de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, p. 9. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 126. — *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 19. Bibl. de Rennes; ms.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 177. — Plan de Rennes de 1685.

de la Motte-F'ablet), la *tour Le Bât* (au Sud du n° 20 de la rue des Fossés), la *porte Saint-Georges* avec ses deux tours (au Nord de la rue Gambetta), la *tour Neuve*, la *tour des Nonnes*, *tour Madame* ou *tour du Milieu*, et la *tour de la Harpe* (à l'Est et au Sud de l'abbaye de Saint-Georges), la *porte Saint-Germain* avec ses deux tours (au Sud de la place de ce nom), une tour au Nord du pont de Berlin, une autre au Nord de la rue de Nemours, et enfin la *porte de Vilaine*, protégée par la *tour de Vilaine* ou d'*Apigné* (devant le n° 8 du quai Duguay-Trouin).

On perça dans cette enceinte, au xvii^e siècle, à la hauteur des n° 5 et 14 de la rue Hoche, la *poterne Saint-François*, qui ne tarda pas à être transformée en porte.

Les portes Jacquet, Baudrière et Aivière, ainsi que les deux poternes du quai Duguay-Trouin, se trouvèrent désormais enfermées dans l'intérieur de la nouvelle enceinte et furent peu après abandonnées.

Les traces de cette enceinte se voient dans les cours des n° 10, 16, 18 et 22 de la rue Nantaise, — dans la cour du n° 1 de la place du Bas-des-Lices, — dans les caves ou les cours des n° 5, 7, 9, 12 et 10, et à l'angle Nord-Ouest du n° 14 de la rue de la Porte-Mordelaise (ces huit derniers numéros renferment une partie de la défense extérieure ou boulevard de la Porte-Mordelaise), — à la Porte-Mordelaise, — dans le jardin du n° 5 de la rue de Juillet, — aux n° 5, 4, 6 et 18 de la rue Rallier du Baty, — dans la rue Leperdit (cour en contrebas des n° 4 et 6 qui faisaient partie de l'ancien fossé), — derrière les maisons Nord du Champ-Jacquet, — au Sud des

n° 12 à 18 de la rue de Bertrand, — et au côté Est de la cour de la caserne Saint-Georges.

Rues. — Les principales artères de la deuxième enceinte étaient :

1° Le *Champ-Jacquet*, la *rue de la Filanderie* (entre les rues d'Estrées et Châteaurenault), la *rue Neuve* (sous l'Hôtel de Ville actuel), la *rue de la Poissonnerie* ou de la *Haute-Parcheminerie* (rue de Rohan);

2° La *rue aux Foulons* (rue Le Bastard), la *rue de la Charbonnerie* (côté Ouest de la place du Palais), la *rue de la Cine* ou de la *Cygne* (qui traversait diagonalement la rue de Bourbon);

3° La *place Saint-Georges* et la *rue des Violiers* (rue Gambetta);

4° La *rue du Puits-du-Mesnil* ou de la *Draperie* (de la rue de l'Hermine à l'angle Nord-Ouest de la place du Palais);

5° La *rue de la Haute-Baudrairie* (entre la rue de Volvire et le quai Lamartine), la *rue de la Basse-Baudrairie*, le *vau* et la *place Saint-Germain*, les *rues de Corbin* et des *Francs-Bourgeois*;

6° La *rue d'Orléans*, la *rue de la Fannerie* (qui traversait le Théâtre du Sud-Ouest au Nord-Est) et la *rue Saint-Georges*.

Le quartier de la ville ainsi enclos reçut le nom de *Ville-Neuve*¹.

1. *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vil.*, VI, 120.

**V. Rennes pendant la deuxième moitié du XV^e siècle.
(3^{me} enceinte.)**

Une troisième enceinte fut commencée en 1449 par le duc François I^{er} ¹; elle était rendue nécessaire par l'accroissement de la population, dû principalement encore à l'arrivée de nombreux artisans normands ². Cette enceinte engloba les quartiers situés au Sud de la Vilaine, qui furent appelés *Nouvelle Ville* ³. On y travailla lentement, parce que l'argent manquait et que des talus palissadés, probablement les *Fossés à Gahier*, mettaient déjà ces quartiers à l'abri d'un coup de main ⁴.

Périmètre. — L'enceinte commençait à la *tour de la Harpe* (angle des rues Gambetta et Kléber), traversait la Vilaine aux *Arches Saint-Georges* (pont Saint-Georges), longeait l'avenue de la Gare jusqu'au boulevard de la Liberté, puis elle suivait tout ce boulevard et le côté Est de la place de Bretagne, et repassait la rivière aux *Arches de Vilaine* ou *Arches Saint-Yves* (en amont du pont de La Tour-d'Auvergne), pour rejoindre la *tour du Fourgon*.

Portes et tours. — On y voyait la *Tour de la Lavanderie, des Arches* ou *de Luxembourg* (au Sud-Est du pont Saint-Georges), la *tour du Magasin* (sous le Bureau du Recrutement), la *porte de Villeblanche* ou *porte Blanche* avec ses deux tours (à l'Est de la rue Saint-Thomas), la *tour Meslin* ou *Huguet* (devant le n° 9 du boulevard de la Liberté), la *tour*

1. *Pouillé de Rennes*, par le chan. Guillotin de Corson, V, 559.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 179.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, I, 132, et II, 184.

au *Beslon* ou *Notre-Dame* ou *des Carmes* (devant le n° 12 du même boulevard), la *porte de Toussaints*, flanquée de deux tours (au Sud de la place de la Halle-aux-Blés), la *tour de l'Escrime* (à l'angle Nord-Ouest du boulevard de la Liberté), la *porte du Champ-Dolent* avec une tour (à l'Ouest de la rue du Parc-Poulain), et la *tour Saint-Yves*, dans un îlot sur la Vilaine (vers l'angle Nord-Est de la place de Bretagne).

Une porte fut percée vers 1738 à l'Est de la rue des Francs-Bourgeois ¹.

Après la construction de la troisième enceinte, les *portes Saint-Germain* et de *Vilaine*, ainsi que les tours bordant la rivière, furent abandonnées comme défenses.

La seule trace qui subsiste de cette enceinte consiste en un jambage de la porte du boulevard de Toussaints, dans la rue Gerbier; on peut voir aussi quelques vestiges des anciennes douves aux n°s 33 à 39 du boulevard de la Liberté.

Rues. — Les principales voies de la *Nouvelle Ville* étaient les suivantes :

1° Les *rues du Champ-Dolent*, de la *Basse-Parcheminerie*, *Vasselot* et *Saint-Thomas*;

2° La *rue du Pré-Botté*;

3° La *rue de Toussaints* (rue Jules-Simon, place de la Halle-aux-Blés et partie Sud de la rue de Nemours);

4° La *rue Chalande* (rue Chalais);

5° La *rue Saint-Germain* (rue du Lycée).

Les ponts qui réunissaient les deux rives de la Vilaine étaient au nombre de deux : le *pont de la*

1. Arch. dép., Saint-Georges. 60.

Poissonnerie (au Nord de la rue d'Argentré), et le *pont Saint-Germain* (au Sud de la place Saint-Germain); au commencement du xvii^e siècle, on en construisit un troisième qui fut appelé le *Pont-Neuf* (place de la République).

Le duc François II projeta en 1486 d'élever une quatrième enceinte qui aurait englobé les moulins de Saint-Martin, la Barre Saint-Just (à l'extrémité de la rue de Fougères) et l'abbaye de Saint-Melaine, mais ce projet ne fut pas exécuté¹.

La ville de Rennes présentait à la fin du xv^e siècle à peu près le même aspect qu'à la veille du grand incendie de 1720 : voici ce qu'en disait, dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, le célèbre historien breton Bertrand d'Argentré : « Cette ville est la
« plus grande d'estendue et habitation que nulle
« autre de Bretagne, contenant de circuit par sus
« ses murs 3,450 marches contenant chacune 2 pieds
« et demy... Cette ville est de tous hommes de
« guerre jugée forte, et en très bonne assiette, pour
« estre bien deffendüe, ayant fortes murailles, ram-
« parts et grosses tours, avec les fossez grands et
« profonds, en sorte que pour le regard d'iceux, il
« y a peu de villes en France qui la secondent². »
D'Argentré vantait l'étendue et la force défensive de la ville, mais il restait muet sur son esthétique : nous verrons dans un instant que son silence sur ce point était justifié.

1. *Recueil historique sur la Ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 21, ms., Bibl. de Rennes. — *Description de la Bretagne*, par le Président de Robien, p. 77, ms., Bibl. de Rennes. — Arch. dép., Intendance, C., 288. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 143, et II, 188. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1503, f^o 1, v^o.

2. *Histoire de Bretagne*, par d'Argentré, p. 28.

VI. Rennes à l'époque moderne.

Les fortifications furent réparées et modernisées pendant les guerres de la Ligue¹, mais Henri IV les fit démanteler en partie en 1602, et dès lors les particuliers ne tardèrent pas à envahir les murs pour y construire des maisons et agrandir leurs enclos²; on y établit même des promenades publiques; enfin, le roi Louis XVI permit en 1783 d'abattre les tours³, et aujourd'hui il ne reste à peu près rien de l'enceinte qui avait fait pendant plusieurs siècles l'orgueil et la sécurité de la ville.

S'il est permis de regretter la disparition de ces souvenirs pittoresques du passé, il faut reconnaître néanmoins que les vieux murs étaient devenus un véritable danger public, tant à cause de l'état de ruine où on les avait laissés tomber qu'à cause des rendez-vous que s'y donnaient les gens sans aveu. Nous mentionnerons plusieurs fois, au cours de ces notes, les plaintes des habitants des maisons voisines; pour le moment, nous nous contenterons de citer la requête adressée à la Communauté de Ville le 20 août 1781 par un sieur Loisel, qui habitait le côté Est de la place de Bretagne actuelle. « Les
« murs de la ville, y lit-on, qui jadis destinés à sa
« sûreté en étoient aussi devenu l'agrément par les
« promenades commodes dont ils sembloient l'em-
« bellir, n'offrent plus depuis 30 ans que des regrets
« à ceux qui en ont joui ou des dangers aux citoyens
« qui voudroient encore le faire. Leur ruine, effet

1. Arch. mun., 136.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville. II, 189.

3. Arch. mun., 148.

« ordinaire de la vétusté et du défaut d'entretien, a
« encore été hâtée par une troupe de vagabonds et
« de malfaiteurs dont l'impunité sembla d'abord au-
« toriser la licence et les excès. Ce qui devoit ser-
« vir au délassement des honnestes gens étoit de-
« venu le théâtre de toute sorte de crimes et de
« prostitutions; on fut obligé pour en arrêter le
« cours de couper les communications, d'abattre des
« escaliers ou d'élever des murailles.....¹ »

Incendie de 1720. — Pendant la nuit du 21 au 22 décembre 1720 éclata dans la boutique d'un menuisier ivre un incendie considérable qui dura sept jours et détruisit 850 maisons du centre de la ville; le feu prit dans la rue Tristin (cour du n° 3 de la rue de l'Horloge) et consuma presque tout le quartier compris entre la place du Calvaire et la rue de la Monnaie à l'Ouest, — les rues du Champ-Jacquet, Le Bastard et Nationale au Nord, — la place du Palais, les rues de Bourbon et d'Orléans à l'Est, — le quai Lamartine, les rues de Rohan et Beaumanoir au Sud. M. Decombe nous a fait remarquer que l'on peut voir, du haut de la rue d'Orléans, les points extrêmes de cet incendie : au Nord la rue Le Bastard, à l'Est l'église Saint-Germain, au Sud le quai Lamartine et à l'Ouest la place du Calvaire.

Pour empêcher la population d'émigrer, il fallut permettre de construire sur les places publiques et partout où on le put des baraquements provisoires qui enlaidirent singulièrement les quartiers épargnés : on eut beaucoup de peine à les faire démolir dans la suite², et ils n'ont même pas encore complètement disparu aujourd'hui.

1. Arch. mun., 144.

2. Arch. munic., 133 et 137.

Cependant, ce fléau, après avoir été un désastre pour la ville, contribua grandement à lui donner le bel aspect qu'elle présente aujourd'hui; elle n'était avant l'incendie qu'un dédale de rues étroites et tortueuses; voici le portrait un peu sévère, un peu exagéré même, semble-t-il, mais assez exact cependant, qu'en faisait en 1636 Dubuisson-Aubenay dans son *Itinéraire de Bretagne*¹ : « La ville est peu belle. « Le pavé est... fort petit et pointu; les rues « estroites, les maisons s'eslargissent par le haut, « en sorte qu'en beaucoup de lieux elles se touchent « presque l'une l'autre, et à peine le jour entre-t-il « dans les rues; car les seconds estages s'avancent « en dehors sur les premiers, et les troisièmes « sur les deuxièmes, et ainsy tousjours se vont « estreccissant. Par dedans elles sont mal ordon- « nées,... en la plupart des logis il faut passer « à travers la sale ou cuisine pour aller à l'escurie « ou estable,... les bestiaus passent par même pas- « sage que les hommes, et peu s'en faut qu'ils « ne logent ensemble. Et comme les logis sont par- « tie de pierre ardoisine (schiste) et principalement « de bois, les rats et les souris y sont en plus grand « nombre que j'aye jamais veu en aucun autre lieu... « Les puces et les punaises n'y manquent pas. »

Ogée, de son côté, nous dit que les rues « étaient « fort étroites, et les maisons bâties en bois étaient « si élevées que, les rayons du soleil ne pouvant « pénétrer dans les rues, elles étaient toujours fort « humides et très-sales². »

Sur l'immense amas de décombres créé par l'incendie, on put tracer un plan général de reconstruc-

1. Archives de Bretagne, IX, 20.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 250.

tion, édifier les rues rectilignes qui font aujourd'hui l'ornement de Rennes et établir un système d'égouts¹. On put aussi imposer aux architectes des conditions qui donnèrent aux quartiers nouveaux un heureux cachet d'uniformité; on exigea que les maisons eussent au moins deux étages sur les rues et trois sur les places, que les toits fussent à la Mansard et les rez-de-chaussée à arcades de granit : on voit encore derrière les boiseries de nos magasins modernisés les arcades prescrites par ces règlements².

Le plan général de reconstruction a été dressé par l'ingénieur Robelin et modifié par Gabriel en 1725; ce plan n'embrassait pas seulement les quartiers incendiés, il prévoyait aussi une modification complète de la ville basse, qui devait devenir à peu près ce qu'elle est aujourd'hui. La ville basse, c'est-à-dire la partie au Sud de la Vilaine épargnée par le feu, était dans un état encore plus déplorable que la ville haute avant l'incendie; ses rues, d'après un Mémoire adressé en 1757 à la Communauté de Ville par l'ingénieur Chotard de Grand-Maison, étaient « sinueuses et très étroites, à peine deux « voitures peuvent-elles passer de front dans les « parties les plus larges, les détours continuels « donnent lieu à des accidents presque journal- « liers³. »

En outre, la ville basse était resserrée entre deux bras de la Vilaine (l'un remplacé par les quais actuels et l'autre par le boulevard de la

1. Arch. mun., 221. — Arch. dép., Intendance, C, 283.

2. Arch. dép., Intendance, Monnaie de Rennes, C. 1859. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 251.

3. Arch. dép., Intendance, C. 251.

Liberté), et traversée par deux autres bras plus petits : le *ruisseau de Joculé* (sur la rue de la Chalotais), et le *ruisseau de Brecé* (sur la rue Poulain du Parc); ces cours d'eau contribuaient considérablement à rendre le quartier malsain. Un rapport présenté le 15 août 1769 à la Communauté de Ville¹ s'exprime ainsi : « La Vilaine n'étant pas
« assujettie par des bords suffisamment élevés, se
« répand lors des moindres crues bien au-delà des
« bornes de son lit et inonde les rues, les passages
« publics, le rez-de-chaussée et les caves des
« maisons de la basse ville. Pendant les étés, les
« eaux de cette rivière, divisées en plusieurs
« canaux,... couvrent à peine un tiers de la super-
« ficie du lit ordinaire et de l'étendue des fossés;
« elles y croupissent avec les immondices dont
« elles sont chargées; ce limon liquide produit des
« vapeurs et des exhalaisons putrides qui infectent
« l'air que l'on respire dans la ville et aux environs,
« et causent de dangereuses et fréquentes maladies.
« Pendant cette saison et souvent dès la fin du
« printemps, il n'est plus possible d'introduire les
« bateaux chargés de différentes provisions dans
« l'intérieur de la ville; on est nécessité de les
« décharger dans les dehors. »

Les projets d'assainissement et d'embellissement conçus par Robelin auraient dû, semble-t-il, être favorablement accueillis par le public, mais ils s'attaquaient à trop d'intérêts privés pour être populaires; les propriétaires menacés dans leurs terrains réclamèrent énergiquement, la Communauté de Ville se fit même l'écho de leurs plaintes,

1. Arch. mun., 129.

et elle ne craignit pas de dire, dans un Mémoire rédigé par elle en 1722, que « c'est tenter de forcer « la nature par l'art que de vouloir mettre la basse « ville à l'abri des incommodités auxquelles la « situation de son terrain la rend sujette ¹. »

Toutes ces protestations, jointes sans doute aussi au manque d'argent, expliquent pourquoi les transformations qui s'imposaient se sont fait attendre pendant plus d'un siècle : la ville basse ne s'est assainie, en effet, qu'à la suite des grands travaux faits vers le milieu du XIX^e siècle : percement des quais (1841-1846), — comblement à la même époque des ruisseaux de Brecé et de Joculé, — comblement vers 1860 du bras de rivière qui servait de douves aux murailles Sud, — tracés des rues nouvelles.

1. Arch. dép., Intendance, C, 286.

Rue Alexandre-Duval (Canton S.-O.).

Cette rue porte le nom d'un auteur dramatique rennais, qui fut membre de l'Académie et mourut en 1842. Sa partie Nord-Sud remplace l'ancienne *ruelle de Guines*, qui conduisait à la *ferme* et à la *fontaine de Guines*. Sa partie Est-Ouest est un percé nouveau qui reçut le nom de *rue de Guines*. Les deux tronçons furent appelés *rue de Guines* en 1888¹ et *rue Alexandre-Duval* en 1891. La fontaine de Guines, ainsi que l'emplacement de la maison de ferme, fait actuellement partie de la caserne du même nom; la fontaine se trouve à 60 mètres environ au Sud de la rue; elle est citée dès 1482².

Vers le milieu de la rue, du côté Est, s'élève une petite construction dépendant de l'Arsenal et dépassant l'alignement; elle formait l'ancienne limite Sud-Ouest de l'enceinte de l'Arsenal³; ce pourrait être un ancien regard construit au XVIII^e siècle près de la fontaine.

Les eaux de la fontaine étaient conduites au bassin de Chicogné au moyen de tuyaux. (Voir rue Chicogné.)

Pendant les épidémies de peste qui désolèrent la ville au XVI^e et au XVII^e siècles, on défendit aux habitants de se laver à cette fontaine pour éviter la contagion; voici un extrait d'une de ces défenses du 28 août 1564 : « Il y a plusieurs pestiférez et « malades qui journallement se transportent à la « fontaine de Guyne et se lavent de céan et baignent »

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1482, f^o 14, r^o.

3. Arch. dép., Plan de Rennes. 1863.

« chose qui est grandement préjudiciable à la
 « République de cette ville... Il est ordonné et faict
 « prohibicion et deffance à toutes personnes de ne
 « soy laver ni baigner en ladite fontaine de Guyno,
 « sur paine de ceulx qui seront trouvez estre pen-
 « dus et estranglez¹. »

Près de là se trouvait une *barrière* en 1486².

Rue de l'Alma (Canton S.-E.).

Cette rue, ouverte en 1861, rappelle le souvenir de la victoire remportée sur les Russes par l'armée anglo-française en 1854³. Sa partie Sud est souvent appelée encore aujourd'hui *avenue de Beaumont*, parce qu'elle aboutit à l'ancien *manoir de Beaumont* (voir rue Ginguéné). Elle remplace l'ancien *chemin de Beaumont*.

Rue Alphonse-Guérin (Canton N-E.).

Cette rue porte le nom d'un célèbre médecin du XIX^e siècle; elle s'appelait, jusqu'en 1898, *ruelle des Bas-Chemins*. Le terroir de ce nom est cité dès 1577⁴.

La *maison des Bas-Chemins* se voit à 150 mètres environ de son extrémité Est, à l'angle d'un chemin qui descend vers la Vilaine; elle est sans aucun intérêt.

1. Arch. mun., 325.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1486, f. 65, r.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Arch. dép., Saint-Georges, 141.

Rue Ange-Blaise (Canton S.-E.).

Cette rue nouvelle a reçu en 1888 le nom d'un préfet d'Ille-et-Vilaine, de 1870 à 1871.

*Ancien Manoir de Villeneuve*¹. — L'ancien manoir de Villeneuve, remplacé aujourd'hui par une simple maison de campagne, se trouve à 100 mètres environ au Sud de la rue et au Nord-Est de la nouvelle prison départementale.

La plupart des lieux appelés *Villeneuve* ou *Bourg-neuf* ont une origine fort ancienne, souvent même gallo-romaine, et avoisinent presque toujours une voie romaine. On ne peut attribuer avec certitude à ce manoir une antiquité aussi reculée, bien qu'il soit à proximité de la voie romaine de Rennes à Nantes, mais il existait tout au moins au XI^e siècle², car il fut donné en 1040 à l'abbaye de Saint-Georges sous le nom de *Villa Nova*³.

Il devint plus tard un manoir et se composait au commencement du XVI^e siècle d'un corps de bâtiment avec porte ogivale et grandes fenêtres croisées; son toit était coupé par des gerbières aiguës ornées de choux frisés et d'écussons. Au-devant du manoir s'étendait une cour avec un colombier, on y entrait par une grande et large porte ogivale, flanquée à gauche d'un portillon également ogival; devant la cour était une allée de chênes. On voyait par derrière un jardin entouré de douves.

Villeneuve présentait encore le même aspect en

1. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, XVIII, p. 83 et suiv., chanoine Guillotin de Corson. Croquis.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 595.

3. *Cartulaire de Saint-Georges*, par P. de la Bigne, p. 107.

1834, mais il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie des douves du jardin. Une construction nouvelle a remplacé l'ancien manoir.

Au commencement du *xix*^e siècle, le château était connu, on ne sait pourquoi, sous le nom de la *Chancelerie*.

Nous avons dit qu'après avoir appartenu à l'abbaye de Saint-Georges, Villeneuve était passé entre des mains laïques; il était au commencement du *xv*^e siècle aux Guéhéneuc, qui le vendirent en 1500 à Jeanne Bourgneuf, veuve de Jean Thierry de la Prévalaye. Il passa ensuite par alliance aux des Déserts, qui le possédaient en 1513 et en 1539, puis aux d'Espinay au milieu du même siècle, puis aux de la Lande de Téhillac. Vendu par ceux-ci aux de Luxembourg en 1585, puis aux Monneraye en 1624, il passa par alliance en 1657 aux Malescot des Hayes et en 1771 aux de Trogoff, qui le conservèrent jusqu'en 1827. En 1674, les Malescot ne possédaient que la moitié du manoir et du portail¹.

D'après une tradition, Bertrand du Guesclin aurait habité le manoir de Villeneuve, mais cette tradition n'est confirmée par aucune preuve; on voit, au contraire, quelle confusion a pu lui donner naissance. Un Guéhéneuc, sieur de Villeneuve, après avoir épousé une de Beaucé, avait fait peindre sur une verrière de l'ancienne église de Toussaints ses armoiries, parties de celles de sa femme. Or ces dernières présentent une grande analogie avec celles du célèbre connétable : cette analogie a suffi, sans doute, pour accréditer l'erreur.

Vers la fin du *xv*^e siècle, la seigneurie de Ville-

1. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175.

neuve fut divisée, probablement par suite d'une vente; le *Grand Villeneuve* resta entre les mains de ses anciens propriétaires, et le *Petit Villeneuve*, qui joignait la barrière de la Madeleine sur le faubourg de Nantes, passa entre les mains des du Boays.

Le Petit Villeneuve se composait simplement au xvii^e siècle d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ayant chacun deux pièces. Il appartenait en 1650 aux Monneraye, puis aux Aulnette, et en 1682 aux Malescot qui l'avaient réuni au Grand Villeneuve.

La foire de la Madeleine se tenait autrefois dans les pièces de terre des Closeaux, de la Teillais ou du Pré-André, dépendant de Villeneuve. (Voir place du Champ-Jacquet.)

La seigneurie de Villeneuve possédait un droit de haute justice; elle avait ceps et collier près de la chapelle de la Madeleine. (Voir faubourg de Nantes.)¹

Rue et faubourg d'Antrain (Cantons N.-E. et N.-O.).

La rue d'Antrain, citée dès 1403², s'appelait jusqu'en 1792 *rue de la Reverdiais*, du nom d'une maison de plaisance située vers le n° 50, « sur le pavé « et chemin par où l'on va de la porte aux Foulons « à Saint-Laurent³. » Le faubourg était nommé *Faubourg* ou *Pavé Saint-Laurent*, à cause de la paroisse à laquelle il conduit⁴.

1. *Bulletin de la Société Archéol. d'Ille-et-Vil.*, XVIII, 47.

2. Arch. départ., Saint-Melaine, 8. — Chapitre de Rennes, G, 176, 1^{er} vol., p. 57, v°.

3. Archiv. départ., Cordeliers, 13.

4. *Bulletin de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil.*, XXIX, p. 18, L. Decombe. — *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

Rue d'Antrain.

N° 1. Il remplace une maison avec un four banal appelé, dès le xv^e siècle, *four des Fossés à Gahier*, *four au Duc* ou *de la chapellenie de Saint-Mamert*; les Visitandines l'achetèrent en 1700¹. Le premier nom de ce four prouve que les *Fossés à Gahier* passaient dans le voisinage².

Immédiatement au Nord se trouvait la *maison de l'Image Saint-Pierre*³.

Encore au Nord était *l'hôtellerie des Trois Marchands*⁴, suivie de la *maison du Dauphin couronné*⁵. Toutes ces maisons sont remplacées par les n°s 1 à 5.

N° 7. Emplacement de l'ancienne *hôtellerie franche de l'Ecu de France*; cette enseigne, citée dès 1618⁶, n'existait plus en 1735⁷.

N° 9. Emplacement de la *maison du Mouton blanc*, citée dès 1592⁸.

Au Nord du Mouton blanc se voyait en 1679 la *maison du Pot d'Étain*⁹ et près d'elle la *maison de la Croix blanche*¹⁰, puis les *auberges* ou *hôtelleries du Lion d'Argent*¹¹, *de la Fleur de lys*¹², *de l'Image Sainte-Anne*, citée en 1596 et en 1785¹³; *des Trois*

1. Arch. départ., Visitandines, 97 et 98. — Arch. mun., Fortifications, Indemnités, E, 1487, f° 87, v°.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f°s 26, r°, et 34, v°.

3. Arch. départ., Visitandines, 97.

4. Communication du couvent de l'Adoration.

5. Arch. dép., Saint-Cyr, 1. — Minutes de Deschamps, notaire à Rennes, 1675.

6. Communication du comte de Bellevüe.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 82, v°. — Chapitre de Rennes, G, 184. — Saint-Melaine, 6 et 67.

8. Arch. dép., Saint-Melaine, 38. — Cadastre de Rennes de 1840.

9. Arch. dép., Saint-Melaine, 26 et 38.

10. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, janv. 1669.

11. *Ibid.*, Minutes de Deschamps, notaire à Rennes, 1701.

12. Arch. dép., Saint-Melaine, 6 et 67. — Saint-Georges, 153.

13. *Ibid.*, Saint-Melaine, 21.

Avocats, en 1618 et 1756¹; de la *descente de Normandie*, en 1618 et 1756², et du *Petit Jean*, en 1756³. — L'*hôtellerie de la Fleur de lys*, située au Sud du couvent des Capucins, se trouvait partie sur la paroisse de Saint-Germain et partie sur celle de Saint-Jean; une curieuse discussion s'éleva en 1756 entre le clergé de ces deux paroisses au sujet de l'enterrement d'un homme décédé dans l'hôtellerie⁴.

N° 31. Le collège des Eudistes remplace l'ancien *couvent des Capucins*. Les Capucins s'établirent à Rennes dans un terrain que la Communauté de Ville fit acheter pour eux en 1604 à M^e Pierre Mocket de la Placette, veuf de Marguerite Guynier, à laquelle appartenait le terrain⁵. Le couvent, vendu nationalement en 1792, devint une fabrique de chapeaux⁶. Les Eudistes l'achetèrent en 1828 pour y établir un collège⁷.

Les constructions anciennes ont complètement disparu; elles comprenaient quatre bâtiments, enfermant une cour carrée, avec un *cloître* sans caractère, à piliers carrés; ces piliers avaient quatre pieds de hauteur et reposaient sur des murettes de deux pieds⁸. La *chapelle* se trouvait devant le bâtiment Est du couvent (sur la moitié Nord de la façade du collège actuel); elle a été bénite en 1605⁹; elle se composait d'une nef à chevet droit, flanquée à l'Est de trois ou quatre chapelles, communiquant entre

1. Communication du comte de Bellevue.

2. *Ibid.* — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XXVII, p. vi.

3. Communication du comte de Bellevue.

4. Arch. dép., Eglises paroissiales, G, 590.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 6. — Arch. munic., 297.

6. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 46.

7. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 602.

8. Arch. munic., 297.

9. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 118.

elles¹ et formant un collatéral un peu moins long que la nef.

Les travaux de démolition ont amené vers 1872 la découverte d'une plaque en cuivre de quarante-cinq centimètres sur trente-quatre, commémorative de la pose de la première pierre en 1605; cette plaque, déposée au Musée archéologique, est entourée d'un encadrement gravé de fleurs de lis et d'hermines alternées; sa partie inférieure est occupée à gauche par les armes de Rennes, à droite par un écusson de Bretagne en losange, et au centre par deux écussons accolés de France et de Navarre, timbrés d'une couronne royale et entourés des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit². — On a trouvé aussi à la même époque un caveau rempli d'ossements; il existe encore devant le transept Sud de la chapelle actuelle.

Au bas des jardins était un petit bâtiment servant de *Santé*, c'est-à-dire d'infirmerie³.

Le mur gallo-romain, signalé par le président de Robien (voir au Préambule), ainsi que la voie d'Ingena (Avranches), passait derrière le couvent, du Nord-Est au Sud-Ouest⁴.

Jusqu'au commencement du XIX^e siècle, la rue d'Antrain formait, en face du n^o 52, une petite place triangulaire située entre le collège actuel et sa chapelle; on y voyait au XVII^e et au XVIII^e siècles une croix appelée *Croix Verte* ou *Croix des Capucins*⁵.

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 119.

2. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, XIX, 10. Planche.

3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1613.

4. *Histoire archéolog. de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, par Toulmouche, p. 258, et Plan.

5. Arch. mun., 129. — Arch. départ., Saint-Melaine, 6.

Près du couvent se trouvait aussi dans la rue une *barrière* en 1614 et en 1709¹.

Les terrains de la *Petite Cochardière* s'étendaient au Nord de l'enclos des Capucins. (Voir rue de la Cochardière.)

N° 33. Ancien *couvent des Petites Ursulines*². — Ce couvent était entre les rues d'Antrain et de la Cochardière, sur les dépendances de la *Cochardière* et de la *Houblonnière*, c'est-à-dire sur le n° 33 et les terrains situés au Nord de cette maison. Il comprenait, en 1674 comme aujourd'hui, un corps de logis flanqué de deux petites ailes non saillantes; une cour triangulaire, avec un portail, s'étendait au Sud de la maison. La *chapelle* était construite au Nord, dans le jardin, sur le bord de la rue d'Antrain, vis-à-vis du n° 62. La *Houblonnière* avait été vendue en 1665 par les Morel aux Frémont du Verger; ceux-ci la revendirent en 1677 à Jeanne du Chasteigner d° de la Thébaudais, qui en fit don aux Petites Ursulines. Les terrains situés au Nord furent acquis en 1695 des Bourgand de la Henrière, qui les tenaient des Avril³. Enfin les Petites Ursulines achetèrent en 1748 la *maison de la Grande Cochardière*, dont il sera parlé sous la rue de ce nom.

Le couvent fut transformé pendant la Révolution en hôpital militaire pour les galeux, sous le nom d'*Hôpital de la Concorde*⁴.

La voie gallo-romaine d'Ingena (Avranches) devait

1. Arch. mun., 216 et 291.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 233.

3. Arch. dép., Ursulines, 91. — Saint-Melaine, 2, p. 689.

4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 234. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 50. — Arch. mun., compte des Miseurs de 1785.

traverser à peu près le bâtiment conventuel du Nord-Est au Sud-Ouest¹.

La rue d'Antrain, au moins en cet endroit, était fort mal entretenue au XVIII^e siècle; les Petites Ursulines se plaignirent, en effet, à la Communauté de Ville « du défaut de pavage sur la rue et à « l'entrée de leur maison, à vis leur grande porte, « qui est presque inaccessible, non seulement aux « gens de pied, mais encore aux chevaux chargés « et charettes qui doivent passer par cet endroit. « Dieu même est offensé par les chartiers et voitu- « riers qui sont obligés d'y passés par les serments « exécrables qu'on leur entend proférer avec indi- « gnation². »

N^o 37. *L'auberge de la Tête-Noire* existait dès 1785³. Elle présente une croisée de bois à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. Le toit est élevé et surmonté d'une sorte de lanterne carrée entièrement recouverte d'ardoises. Le Musée archéologique en possède un croquis.

Nous ne savons si l'*Hôtellerie du Bon Conseil*, citée en 1705, était dans la rue ou dans le faubourg⁴.

N^o 4. *Ancienne hôtellerie des quatre Vents*, signalée dès le XVII^e siècle⁵. Des réparations faites en 1902 ont amené la suppression d'une galerie de bois qui donnait à la cour un aspect assez pittoresque. Un croquis antérieur à cette date se trouve au Musée archéologique.

1. *Histoire archeolog. de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, par Toulmouche. Plan.

2. Arch. dép., Ursulines, 90.

3. Arch. dép., Intendance, C, 335.

4. Communication du couvent de l'Adoration.

5. Arch. dép., Réform. du domaine de Rennes de 1646, f^o 73, v^o. — Visitandines, 95. — Saint-Melaine, 6. — Minutes de Deschamps, notaire à Rennes, 1706. — Arch. mun., 307.

N° 6. Cette maison présente deux rangées de poutres et de consoles moulurées.

N° 10. On y voit également deux rangées de consoles.

N° 14. Ancienne *hôtellerie de la Fontaine*. — Cette maison, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Melaine, fut reconstruite en 1686¹. Elle a été habitée au xviii^e siècle par le célèbre architecte et dessinateur Huguet².

N° 16. Ancien *Couvent des Carmélites*³. — Les Carmélites, en arrivant à Rennes en 1620, achetèrent d'abord à Jeanne Harel, femme de François Huart, sieur de la Noë, le jardin du *Grand Touriel* situé entre la rue Saint-Melaine et les fossés de la ville; elles acquirent peu après celui du *Petit Touriel* et quelques autres immeubles voisins, et possédèrent ainsi tout l'emplacement de la Banque de France et du couvent actuel de la Visitation⁴. — Le lieu de Touriel est cité dès 1256⁵.

La Communauté de Ville s'opposa à l'établissement des Carmélites en cet endroit qui lui semblait trop rapproché de la contrescarpe de Saint-François; elles revendirent alors leur terrain aux Visitandines en 1630⁶ et construisirent leur couvent dans une portion du *Champ de Foire* de l'abbaye de Saint-Melaine, entre lui et la rue d'Antrain⁷. Le couvent fut sécularisé sous la Révolution et devint une filature; les Dames de l'Adoration Perpétuelle

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 2, 6 et 70. — Visitandines, 95. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 74, r°.

2. Arch. départ., Saint-Melaine, 67.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 191.

4. Arch. dép., Visitandines, 95 et 97. — Carmélites, 26.

5. *Cartulaire de Saint-Melaine*, f° 24, r°. Bibl. de Rennes.

6. Arch. dép., Visitandines, 95.

7. Arch. mun., 313. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 57.

l'achetèrent en 1819, puis les Dames de la Retraite¹, et l'année suivante on y installa le Grand Séminaire diocésain², qui occupe maintenant des bâtiments neufs, construits sur les dépendances des anciens.

L'enclos du couvent était borné au Nord par la rue Lesage, à l'Est par le *Champ de Foire* (emplacement de l'ancienne prison départementale), au Sud et à l'Ouest par les maisons et les jardins des rues Saint-Melaine et d'Antrain. De vastes jardins s'étendaient à l'Est, un verger se trouvait du côté de la rue d'Antrain³. Le plan de Rennes de 1775 figure dans cet enclos, en face de la rue Broussais, un bassin rectangulaire d'environ quarante mètres sur vingt.

Les bâtiments claustraux étaient situés sous les nos 2 à 8 de la rue de Robien, ils entouraient deux cours rectangulaires juxtaposées; le *cloître* était daté de 1644⁴.

La *chapelle* était à l'Ouest; son abside traversait la rue de Robien en face du n° 7, sous lequel s'élevaient la nef et les transepts. Une grande vitre ajourait son pignon Est⁵.

Les travaux de terrassement de la rue de Robien ont fait découvrir en 1889 la première pierre de cette chapelle; elle porte une longue inscription, avec la date du 26 août 1678, et est actuellement conservée au Musée archéologique. Une cavité, pratiquée dans cette pierre, renfermait une boîte en fer blanc avec une croix et trois médailles⁶. —

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 587 et 626.

2. *Ibid.*, p. 192, 193 et 549.

3. Arch. dép., Carmélites, 28 et 26.

4. *Bulletin de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. X, p. xxx.

5. Arch. dép., Carmélites, 32.

6. *Bulletin de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil.*, XX, 2^{me} partie, p. xvi.

— Après la transformation du couvent en Grand Séminaire, la chapelle fut remplacée par une nouvelle, construite au Sud-Est des bâtiments, qui a elle-même disparu.

Il ne reste plus des anciens bâtiments que le portail d'entrée et une petite chapelle qui sera décrite dans un instant.

Le portail d'entrée a conservé le nom de *Passage des Carmélites*; il s'ouvre sous l'angle à pans coupés d'une grande maison à deux étages, qui forme l'encoignure des rues d'Antrain et Saint-Melaine, et date de 1666¹. Il se compose d'une grande baie en plein cintre, ornée d'une clef de voûte saillante et accostée de chaque côté de quatre pilastres doriques : toute cette partie basse est en granit, elle correspond au rez-de-chaussée de la maison. — Au-dessus d'elle s'étend une frise en pierre blanche, ornée de modillons, de triglyphes et de gouttes; cette frise supporte quatre pilastres doriques plus petits, surmontés d'un fronton triangulaire; trois niches cintrées sont creusées entre les pilastres; celle du milieu a sa conque chargée d'une grande coquille posée la charnière en haut; elle abrite une statue de la Vierge placée à la suite d'un vœu en 1734. Les deux autres niches, un peu plus basses, présentent chacune une coquille analogue, la charnière en bas. Une petite fenêtre est percée sous la niche centrale. Cette décoration forme le premier étage du portail. — Le deuxième étage est éclairé par trois fenêtres; celle du milieu est à demi bouchée par le fronton.

L'ensemble est couvert par un toit à la Mansard,

1. Arch. dép., Carmélites, 20.

soutenu par une corniche à modillons et percé d'une fenêtre à fronton triangulaire.

Les faces de la maison, aspectées sur les rues d'Antrain et de Saint-Melaine, n'offrent rien de particulier. — Les Carmélites donnaient à bail les différents appartements de cette maison¹.

Après avoir examiné le portail, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les escaliers et les galeries de la façade opposée, qui méritent d'être vus malgré leur état de délabrement; on en trouve un croquis de Lorette dans les *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve.

Il reste à parler d'une petite chapelle du xvii^e siècle², située au Sud-Est des constructions actuelles, dans les jardins du Séminaire.

Elle est rectangulaire, sans bas côtés ni transepts; son pignon Ouest présente une porte en plein cintre; au-dessus de la porte se voit une niche également cintrée, surmontée d'un fronton arrondi et accostée de deux consoles renversées; deux autres niches plus petites et sans sculptures flanquent la niche centrale et abritent deux statuette en terre cuite très mutilées. Le sommet du pignon est percé d'un œil-de-bœuf circulaire. — Les faces Nord et Sud possèdent chacune une grande fenêtre cintrée, sans meneaux; on voit, en outre, sur la face Nord, une petite niche à cul-de-lampe mouluré. — La toiture est élevée et surmontée vers le centre d'un petit campanile en ardoise.

A l'intérieur, la voûte se compose d'un lambris de bois en anse de panier, recouvert de peintures

1. Arch. dép., Carmélites, 23. — Minutes d'André, notaire à Rennes, mai 1673.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 350.

du style Louis XIV; ses tirants sont également peints. Le rétable est du même style; il est orné de deux colonnes ioniques en bois, avec deux pilastres à ses extrémités; entre les colonnes et les pilastres tombent deux chutes dorées, formées de différents objets religieux reliés entre eux par des rubans; ce sont à gauche : une mitre, une crosse, des chandeliers et une lampe d'autel; — à droite : une croix, un calice, un ostensor, un goupillon, une burette et deux encensoirs. Deux grandes statues peintes reposent près de l'autel sur des consoles à têtes d'anges ailées; celle de gauche figure saint Charles Borromée en costume de cardinal; celle de droite représente un évêque.

N° 22. Ancienne *hôtellerie de la Croix verte*. — Cette maison, signalée dès 1594¹, tirait son nom de la croix élevée près du couvent des Capucins. (Voir n° 31, rue d'Antrain.)

N° 42. Emplacement de l'ancienne *maison noble de la Verrerie*, qui existait en 1781².

Vers le n° 50 se trouvait la *maison de la Reverdiais*, qui avait donné à la rue son premier nom³; elle appartenait en 1551 aux de Boisgeslin⁴.

On voyait enfin dans la rue, au xviii^e siècle, l'*hôtellerie des Trois Rois*⁵ et la *maison des Trois Empeurs*⁶, qui ne formaient peut-être qu'une même maison sous deux dénominations légèrement différentes.

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 454, r°. — Dominicains, 14 et 21. — Carmélites, 26.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 5. Plan.

3. *Ibid.*, Carmélites, 23.

4. *Ibid.*, Cordeliers, 13.

5. Arch. dép., Carmélites, 28. — Minutes de Deschamps, notaire à Rennes, 1711.

6. Communication du comte de Bellevüe.

N° 58. *Maison de la Houblonnière*¹, puis *Hôtel de la Moussaye*. — Cette maison, située dans l'ancien terroir de la Houblonnière ou Hoblonnière, se compose d'un corps central et de deux ailes très peu saillantes; elle comprend un rez-de-chaussée et un étage avec trois ouvertures par étage, inégalement espacées. La porte d'entrée, précédée d'un perron, possède un fronton arrondi que coupe une petite niche cintrée. La toiture présente trois fenêtres de mansardes à frontons arrondis et denticulés, accostées de deux consoles renversées. Les toits des ailes sont plus aigus et plus élevés que le toit de la partie centrale.

La Houblonnière appartenait en 1678 aux Le Faure de Champ-d'Aguet, et fut vendue en 1730 aux de la Moussaye².

N° 62. Emplacement de l'ancienne *maison du Puits Hamon*, dont les jardins s'étendaient jusqu'à la rue Broussais³.

N° 64 et 66. Ces deux hôtels sont construits sur les anciens jardins Lancezeur. En creusant leurs fondations, on a rencontré un fragment de la voie gallo-romaine d'Avranches (Ingena), orientée du Sud-Ouest au Nord-Est. Cette voie, large de 5^m 10, était formée de trois couches superposées : un lit de marne de 0^m 16 d'épaisseur (*nucleus*), — une couche de schiste gris-bleuâtre de 0^m 15 (*rudratio*), — des cailloux roulés, noyés dans une terre argilo-sablonneuse de 0^m 40 (*summa crusta*). — De chaque côté de la voie se trouvaient des débris de mai-

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 3.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 2, p. 667 et suivantes.

3. Cadastre de 1840.

sons rasées, qui semblaient d'une époque plus récente¹.

Faubourg d'Antrain.

Entre le n° 5 et le couvent de l'Adoration existait de 1748 à 1887 une faïencerie dont les bâtiments ont été démolis en 1900².

On voyait aussi dans le faubourg, à un endroit que nous ne pouvons préciser, une maison « où « pendait pour enseigne l'Image Saint-Laurent ; » cette maison est citée en 1594³ et en 1756⁴.

Nos 9 et 11. *Couvent de l'Adoration*. — Les Etats de Bretagne fondèrent en 1778 une maison d'éducation pour les jeunes filles nobles et sans fortune de la province, à l'exemple de l'abbé de Kergu, qui avait élevé l'école des Gentilshommes. M^{sr} Bareau de Girac, évêque de Rennes, acheta alors les *hôtels des Croix et de Kerynan* et y installa le nouvel établissement sous le nom d'*hôtel des Demoiselles* ou de l'*Enfant Jésus*. L'hôtel de Kerynan appartenait aux Dautruy au milieu du xvii^e siècle⁵; l'hôtel des Croix, appelé précédemment *le Colombier*⁶, était à la même époque aux Bourgonnière⁷, il était passé ensuite aux Beschart, qui le transmirent par alliance vers la fin du xvii^e siècle aux Videlou de la Villethéard; ceux-ci le vendirent en 1710 à Jean Bruneau, échevin de Rennes, qui le revendit à la

1. *Histoire archéolog. de l'époque gallo-romaine de la Ville de Rennes*, par Toulmouche, p. 253 et 308.

2. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, XXIX, 19 et suivantes, L. Decombe.

3. Arch. dép., Saint-Melaine, 21.

4. Communication du comte de Bellevüe.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 71, v°.

6. Arch. dép., Saint-Melaine, 9.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 72, r°.

communauté de l'Enfant-Jésus ¹. Il se trouvait au Nord de l'enclos actuel, son jardin touchait la ruelle du moulin de Saint-Martin. — Sécularisés pendant la Révolution, les locaux sont devenus en 1820 le couvent de l'Adoration ².

Le mur qui borde la rue est percé d'une grande porte cochère à plein cintre, accostée à gauche d'un portillon également cintré; on voit à droite et à gauche de la première deux pierres armoriées. Celle de gauche figure un écusson en losange qu'un épais badigeon rend absolument illisible; il est orné d'une guirlande de fleurs soutenue aux angles supérieurs de la pierre par deux rosaces et retombant en chutes de chaque côté. Celle de droite porte les armes de M^{sr} Bareau de Girac : *Ecartelé au 1 d'argent à la fasce de gueules; au 2 d'argent à la tour de sable; au 3 de gueules au lion d'argent; au 4 d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une étoile de même, au chef endenté aussi de même; au sur-le-tout d'or au chevron de gueules, accompagné de 3 croissants de même*. L'écusson est en accolade et posé sur un cartouche, il est timbré d'une couronne qui semble ducale et d'un chapeau épiscopal à quatre rangées de houppes; ses angles supérieurs supportent une mitre et une crosse.

Ce portail donnait accès à une cour bordée au Sud-Est par un bâtiment servant de *boulangerie* et *d'infirmerie*. Au Nord de la cour se trouvent deux constructions aspectées sur la rue; c'est tout ce qui reste de l'ancien établissement. La plus au Nord, avec un toit à la Mansard, n'est antérieure que de

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 9.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 441 et 626.

quelques années à la Révolution; elle comprenait au rez-de-chaussée un *réfectoire*, une *salle de dépense*, une *apothicairerie* et un *garde-manger*, et aux étages supérieurs des *dortoirs* et une *infirmerie*.

A l'Ouest de la cour s'étendaient un grand jardin et un verger. L'allée centrale du jardin possédait « un grand bâtis en treillages et charpente formant « berceau. » Une chapelle s'élevait à l'angle Nord-Ouest du jardin; elle avait trente-trois pieds sur quatorze et était percée d'une porte vitrée à l'Est et de deux fenêtres au Sud et au Nord¹.

N° 21. *Maison du Petit Pré Saint-Melaine*. — Cette maison, citée dès 1563², appartenait aux Bruneau en 1707³.

N° 25. *Maison du Petit Breil*. — Elle possède une porte cochère cintrée, ses jardins descendent jusqu'à l'Ille, c'est de ce côté que se trouve la principale façade.

N° 27. *Maison de la Grande Morinai*⁴. — Cette maison touchait la deuxième barrière du faubourg; elle appartenait au milieu du xvii^e siècle à François de Kermasson et à Guillemette Douard, sa femme⁵.

La *Fosse-Courbé* commence en cet endroit; elle est citée en 1629 sous le nom de *Forge Courbé*⁶. Un Jean Courbé possédait une maison en ce lieu en 1609⁷.

N° 49. *Maison de la Petite Morinai*. — Elle possède un jardin qui descend jusqu'à l'Ille; sa principale façade est de ce côté. Elle fut vendue aux Guichard

1. Communication du couvent de l'Adoration.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 70.

3. *Ibid.*, 2, p. 315.

4. *Ibid.*, 6.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f. 72, v^o.

6. *Ibid.*, f. 121, v^o. — Saint-Melaine, 14.

7. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

en 1731 par les héritiers du sieur Prioul de la Cloustaye¹.

N° 59. *Maison de Montabisé*. — Le lieu de Montabisé est cité dès 1426²; un rentier de Rennes de 1382 mentionnait même déjà ce terroir à l'occasion des *Fossés à Gahier* qui passaient, paraît-il, près de là³. (Voir au Préambule.) — La maison fut vendue en 1660 par les de la Grée de la Lande aux sieurs Guérin et Lebrun⁴. — Une carrière existait près d'elle dès 1627⁵.

N° 10. *Maison de la Grande-Jarillais*. — La toiture élevée de cette maison peut seule attirer l'attention : son allée est aussi surmontée d'un petit toit en carène. La façade Est présente une tourelle carrée à deux étages, contenant l'escalier. La Grande Jarillais semble avoir appartenu aux Bonnier en 1660⁶ et aux Hubert de Lasse en 1701⁷.

N° 12. Emplacement de la *maison de la Petite-Jarillais*. — Le mur du jardin présentait un portail avec un portillon. La maison, après avoir appartenu aux Bonnier, passa par succession aux Bourdelais des Châteaux, qui la vendirent en 1700 aux Lavocat; ceux-ci la passèrent par succession aux Amiral⁸.

En face de la chapelle actuelle de l'Adoration

1. Arch. dép., Minutes de Le Loué, notaire à Rennes, 1731.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

3. Arch. dép., 2^e carton de M. de la Bigne.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

5. Arch. dép., Carmélites, 21.

6. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

7. *Ibid.*, Saint-Georges, 134.

8. Communication du couvent de l'Adoration.

était la *maison de Rince-Bottes*, qui appartenait aux Bonnier en 1660¹.

N° 36. Emplacement de la *maison du Pas-Hamon*, qui appartenait en 1658 à Simonne Picot, femme d'Aubin Herbert, messenger à Morlaix², et en 1721 aux le Marc de la Chesnardays³.

N° 46. *Maison du Bois-Rondel*. — C'est une grande maison à deux étages et cinq ouvertures par étage : elle a conservé un ancien mail. Le Bois-Rondel a donné son nom à un passage récemment percé à cent mètres environ vers le Sud.

Près de là se voyait en 1629 la *Perrière Rondel* ou *Perrière du Bois de la Fond*, qui appartenait aux de la Fond⁴.

N° 64. *Maison du Puits-Rondel*. — C'est une maison sans caractère, qui possède sur le bord de la route un petit pavillon et un puits⁵. Il y avait autrefois près d'elle la *Croix du Puits-Rondel*, citée dès 1679⁶, et une *barrière* qui fut réparée en 1591⁷. Elle était possédée par les Frangeul en 1646.

Ces deux dernières maisons empruntent sans doute leur nom à une famille possessionnée dans les environs ; on trouve, en effet, au milieu du xv^e siècle, Thomas et Guillaume Rondel, demeurant entre la Fosse-Courbé et Montabisé⁸.

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

2. *Ibid.*, Dominicains, 27.

3. *Ibid.*, Minutes de Le Barbier, notaire à Rennes, 1721.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 14. — Minutes d'André, notaire à Rennes, mai 1670.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

6. Arch. dép., Saint-Melaine, 6.

7. Arch. mun., 147 et 216.

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 49, v°, et 50, r° et v°.

N° 66. *Auberge des 3 Marches*. — Elle existait dès 1705¹.

N° 86. *Maison du Gros-Chêne*. — Cette maison est citée en 1672². Son jardin renferme une ancienne chapelle en forme de pavillon, surmontée d'une croix en fer et d'un coq. Elle était habitée en 1672 par Michel Cochard, marchand³.

N° 90. *Ancienne maison noble de Marbaudé*. — C'est aujourd'hui une simple ferme qui ne présente d'autre intérêt qu'une pierre de tuffeau du xvi^e siècle, placée dans le pignon d'un bâtiment moderne qui borde la route. Cette pierre figure un cartouche à nombreux enroulements, entouré d'une guirlande de fleurs et portant les armes des de Marquer : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois coquilles de même*. Par une méprise regrettable, l'écusson a été placé la tête en bas dans la muraille.

Le manoir de Marbaudé fut vendu en 1554 par les Goueslin aux Deschamps⁴. Il appartenait aux Bretagne, qui l'habitaient en 1668⁵.

La route d'Antrain était pavée en cet endroit au xv^e siècle ; des réparations furent faites à son pavage, sur une largeur de trois toises, en 1484⁶.

Rue d'Argentré (Canton S.-O.).

Elle remplace l'ancienne *rue de l'Isle* ou de la *Poissonnerie*⁷, ainsi nommée parce qu'elle traversait

1. Arch. mun., 229.

2. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, juin 1672.

3. *Ibid.*

4. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 12.

5. *Ibid.*, Minutes d'André, mars 1668.

6. Arch. mun., 207.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 428, v°.

l'île de la Poissonnerie ou de *Joculé* formée par le *ruisseau de Joculé* et la *Vilaine*; elle porte depuis 1862 le nom de Bertrand d'Argentré, jurisconsulte et historien breton, mort en 1590¹. — Cette rue, ou la rue de la Basse-Parcheminerie qui lui fait suite, était appelée aussi en 1513 *rue du Pont Téhel*; on trouve, en effet, ce nom donné à la rue conduisant du Pont de Vilaine à Toussaints². Les *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve, conservent deux lithographies de Lorette figurant l'ancienne rue et l'ancien pont de l'Isle.

Chacune des extrémités de cette rue rencontrait un pont, l'un sur le lit principal de la rivière (quai Lamennais), l'autre sur le ruisseau de Joculé (rue de la Chalotais). Le premier était le *pont de l'Isle* ou de la *Poissonnerie*, appelé primitivement *pont de la Porte de Vilaine*, à cause du voisinage de la porte de ce nom, ou simplement *pont de Vilaine*; — le second était nommé dès le xv^e siècle *pont Gabier* ou *Rialen*, du nom de deux propriétaires voisins³, ou *pont Joculé* ou *Chaucullet*⁴, du nom du ruisseau qu'il traversait, ou enfin *pont Téhel*⁵. — Le ruisseau de Chaucullet est cité dès 1395⁶; le pont qui le traversait avait cinq toises de long sur quatorze pieds de large⁷; son côté Ouest supportait deux maisons⁸. — Le pont de la Poissonnerie existait dès 1418⁹, il avait six toises cinq pieds de

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 187.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 202, v^o.

4. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1418, f^o 7, et de 1537, f^o 40, r^o.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 355, r^o.

6. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 187.

7. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 112.

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 357, r^o et v^o.

9. Arch. mun., Fortifications, Indemnités, B, 1418, f^o 4, v^o.

long sur dix-sept pieds de large¹. Une *Halle aux poissons*, portée sur des piliers en pierre de taille et baignant dans la Vilaine, fut établie en 1484 sur ce pont et à côté de lui par le duc François II²; elle était déjà détruite en 1643, et le marché se tenait simplement sur le pavé³. Des boutiques et des étaux se trouvaient aussi sur le pont au commencement du XVII^e siècle⁴.

N^o 5. Emplacement de l'*hôtellerie franche des Trois Rois*⁵.

Immédiatement au Nord de cette hôtellerie, se trouvait celle du *Grand Sauvage*⁶.

La rue de l'Isle était sujette à de fréquentes inondations : le compte de 1787, conservé aux Archives municipales, mentionne le paiement d'une somme de 15 liv. au nommé Daniel « pour avoir, « avec son bateau, porté des secours aux habitans « des rues de l'Isle et de Champdolant, renfermés « chez eux par l'inondation arrivée le 3 décembre « 1787. »

Rue Armand-Barbès (Canton N.-E.).

Cette rue, récemment élargie, porte le nom d'un révolutionnaire qui joua un rôle important dans l'opposition sous le règne de Louis-Philippe, fut

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, Procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 112. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 430, r^o.

2. Arch. mun., 186.

3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 195 à 197.

4. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1606, f^o 15, v^o, et 39, r^o, — et de 1638, 4^e Registre. — Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 254, v^o.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 428, v^o. — Minutes d'André, notaire à Rennes, oct. 1671 et juil. 1674.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 428, v^o. — Min. d'Alix, notaire à Rennes, 1678.

incarcéré au Mont Saint-Michel et mourut en 1869. Elle s'appelait jusqu'en 1891 *rue du Petit Paris*, du nom d'une ancienne ferme située au côté Sud du faubourg de Paris. (Voir ce faubourg.) Tout le terrain avoisinant était nommé le *lieu de Paris* ¹.

La ferme appartenait en 1475 à Pierre Paris, elle passa par succession aux Caresmel, puis fut achetée par l'abbaye de Saint-Georges sous l'administration de l'abbesse Olive de Quelen (1463-1485.) ²

Rue de l'Arsenal (Canton S.-O.).

Cette rue tire son nom de la caserne qui la borde au Sud; elle remplace l'ancien *faubourg de la Croix Rocheran* : une *barrière* en fermait l'extrémité Ouest ³. La Croix Rocheran, située, croyons-nous, à l'intersection des rues de Redon et des Trente, devait son nom à une famille rennaise; on trouve un Guillaume Rocheran cité en 1455 ⁴.

Caserne de l'Arsenal ⁵. — Elle occupe les bâtiments de l'*hospice de la Santé*, appelé plus tard le *Sanitat*. Pendant les épidémies de peste qui désolèrent la ville au xvi^e siècle, l'hôpital Saint-Yves n'était pas assez vaste pour recevoir tous les malheureux atteints du fléau. En 1546, François Thierry de Boisorcant donna, pour y loger des pestiférés, une maison et un jardin en cet endroit; des acquisitions successives augmentèrent le terrain ⁶. La

1. Arch. dép., Saint-Georges, 47. — Cadastre de 1840.

2. Arch. dép., Saint-Georges, 19.

3. Arch. mun., 216.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 126, v^o.

5. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 337.
— *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 344.

6. Arch. mun., 323 et 325.

Communauté de Ville plaça aussi des contagieux dans des maisons voisines qui ne lui appartenaient pas ¹, entre autres dans la *maison de l'Image Saint-Nicolas*, en 1641 ².

On commença en 1607, sur un champ voisin appartenant à l'hôpital Saint-Yves et où l'on avait déjà enterré des pestiférés, la construction de l'hospice du Sanitat, destiné aux malades contagieux ; puis, pour assainir les prairies marécageuses qui s'étendaient entre lui et la rivière, on creusa en 1632, perpendiculairement à la Vilaine, un canal que remplace aujourd'hui le boulevard Sébastopol. (Voir ce boulevard.)

Quand la peste eut disparu, le Sanitat fut transformé en *maison de dépôt* pour les mendiants, et enfin en *hôpital général* en 1679. L'hôpital général fut transféré en 1793 à l'abbaye de Saint-Melaine (place Saint-Melaine) et au couvent des Catherinettes (rue de Paris), et les bâtiments devinrent un *Arsenal* ³. — De nouvelles constructions faites pendant la Révolution utilisèrent les matériaux de la tour de Toussaints ⁴. On en trouve une lithographie de Lorette dans les *Souvenirs de Rennes* de M. Ducrest de Villeneuve, et dans une aquarelle de Huguet, datée de 1737 et figurant une vue des environs de Rennes prise de la terrasse de l'hôtel de Coniac ; le Musée archéologique possède une copie de cette aquarelle.

L'Arsenal se compose de trois vastes constructions formant les côtés Est, Sud et Ouest d'un

1. Arch. mun., 325.

2. *Ibid.* — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 345.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 337 et suivantes. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 254 et 345.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 17.

carré entourant une cour au centre de laquelle s'élevait une chapelle; cette chapelle, orientée de l'Est à l'Ouest, était percée de fenêtres à plein cintre et surmontée d'une flèche aiguë. Elle existait dès 1621, et se trouvait « au lieu où on a enterré « plusieurs corps morts de la maladie de la contagion¹. » Elle fut démolie en 1839². Une pierre trouvée dans les fondations de la chapelle portait en capitales romaines l'inscription suivante : *M. R. Joannes. Lovel. Urbis. Procurator. Huvc. Lapidem. Posvit. A. D. 1607.*

Le bâtiment Est est plus récent; l'aquarelle de Huguet figure seulement les bâtiments Sud et Ouest.

Chacun des trois bâtiments comprend un rez-de-chaussée et un étage avec un toit à la Mansard; chaque étage est percé de seize ouvertures; les fenêtres des mansardes sont surmontées de frontons alternativement arrondis et triangulaires. Un pavillon à peine saillant renferme les deux ouvertures centrales; il interrompt la toiture et se prolonge en forme de grand fronton en arc de cercle; le tympan est rempli par un écusson ovale posé sur un cartouche enroulé. Le cartouche du bâtiment Est est orné, en outre, de branches de myrte. Au-dessous de son fronton, on lit : *Enfants trouvés. Quoniam pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me. Psal. 26³.*

Le bâtiment Est est terminé vers le Nord par un grand pavillon qui présente un rez-de-chaussée, un

1. Arch. mun., 478, délibération du 11 mai 1607.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 342. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 349.

3. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, t. X, p. XIX et XX.

étage et un toit à la Mansard; ce pavillon est aspecté au Nord; sept ouvertures sont pratiquées à chaque étage. La partie centrale offre une saillie peu prononcée avec trois ouvertures par étage. La porte percée au milieu du rez-de-chaussée et la fenêtre qui la surmonte sont en plein cintre. Cette partie centrale se prolonge, en coupant le toit, en forme de grand fronton percé de trois fenêtres et surmonté d'un tympan triangulaire; les autres fenêtres des mansardes sont cintrées. — Le tympan a été chargé après coup d'un grand écusson ovale posé sur un cartouche enroulé et sommé d'une couronne aujourd'hui très mutilée; des deux côtés se voient des trophées de drapeaux, d'étendards, de boulets, de fusils, avec une fascine, un canon, un tambour, une cuirasse et un casque.

Ce pavillon a été construit en 1767¹, comme le prouve une inscription gravée sur une des pierres du jambage droit de la porte intérieure (façade Sud), qui donne accès de la cour dans l'escalier : *1^{ère} pierre 1767*². Une autre inscription en capitales romaines en indique la destination et les constructeurs, elle est gravée sur une frise qui court sous les fenêtres des mansardes de la partie centrale; *Fondation pour six anciens prestres faite par Madame (la Comtesse) de la Garlais et Monsieur de la Bourdonais (Comte) de Montluc son frère*³. Les mots placés entre parenthèses ont été grattés pendant la Révolution.

La façade extérieure des trois bâtiments est semblable à leur façade intérieure. Celle du bâtiment

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 341.

2. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, t. X, p. xix.

3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 349.

Est est la seule que l'on puisse voir facilement, elle borde l'avenue de la Tour-d'Auvergne : on y compte dix-sept ouvertures par étage et huit fenêtres de mansardes. — Le pavillon dont il vient d'être parlé la termine au Nord; il comprend, du côté de l'avenue, trois fenêtres à chaque étage.

Rue des Ateliers (Canton S.-E.).

Cette rue récente doit son nom, depuis 1885, au voisinage des ateliers de la Gare.

Avant l'établissement de la voie ferrée, l'entrée de la rue des Ateliers du côté du faubourg Saint-Hélier formait, avec la rue de l'Embarcadère, une ligne droite reliant la rue et le faubourg Saint-Hélier; cette entrée de rue est encore aujourd'hui appelée la *Casserole*, altération du mot *casse-reue* (casse-roue); on lui donnait ce nom à cause de sa forte pente et de son entretien défectueux¹.

La rue coupe à 180 mètres environ de son extrémité Est l'emplacement de l'ancienne *maison du Petit Lion d'or*².

A cent mètres environ plus loin, du côté Sud de la rue, se trouve l'ancienne *maison de la Grande Herpe*; deux portes accolées, d'inégale dimension, donnent accès dans la cour; la plus petite est en plein cintre. La maison a conservé au rez-de-chaussée, du côté de la cour, une fenêtre grillée dont les montants se terminent en fers de lance. — La Grande Herpe appartenait en 1645 à Pierre Terrier de la Robitelais et à Renée Laval, sa femme³.

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Cadastre de Rennes de 1840.

3. Arch. mun., 323.

On trouve en 1563 un Blandin, sieur de la Herpe ¹, mais nous ne savons s'il s'agit de cette maison ou d'une autre du même nom.

Rue de la Barbais (Canton S.-E.).

Cette rue doit son nom à la *maison de la Barbais* ², elle remplace un ancien chemin. La maison de la Barbais, étant absolument en dehors de la ville, ne peut être étudiée ici.

Place du Bas des Lices (Canton N.-O.).

Elle s'appelait autrefois *place de la Harpe*, du nom d'une hôtellerie qui se trouvait dans son voisinage (Voir n° 9, rue de Juillet) ³; on la nommait aussi au xvii^e siècle, *placis de la Carrière* ⁴, à cause des carrières et des buttes qui existaient à cette époque entre elles et la rue Saint-Louis; on lit, en effet, dans un prisage de l'hôtel du Molant en 1694 (n° 34, place des Lices) que l'hôtel faisait « face du « bout Occident sur la carrière de la Porte Morde-« laise ⁵. » Ce pouvait être une simple carrière de sable, car on voit citées en cet endroit des *sablonnères* en 1629 ⁶.

Une motte appelée *Motte Chauvin* se trouvait au xv^e siècle entre la Porte Mordelaise et le Pré-Raoul ⁷.

1. Arch. mun., 325.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

3. *Ibid.*

4. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 304.

5. *Bulletin de la Société archéolog.*, XV, 1^{re} partie, p. 141. — *Jean du Clos-Bossart*, par le comte de Palys, p. 11.

6. Arch. dép., Carmélites, 21.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1456, f° 40, r°, et suivantes.

Une murette construite en 1663 séparait les Lices de la place du Bas des Lices. (Voir place des Lices.)

Les maisons Sud de la place sont postérieures à l'incendie de 1720¹, elles entourent l'ancien boulevard de la Porte Mordelaise, on voit encore le mur de ce boulevard dans la cour du n° 1. (Voir aussi les n° 22, rue Nantaise, 9 et 11, rue de la Porte Mordelaise.)

N° 10. Ancienne *hôtellerie de la Tour d'Argent*, citée dès le xvii^e siècle².

On voyait au milieu du xviii^e siècle, au bas des Lices ou dans le voisinage immédiat, la *maison du Fort de Plaisance*³.

Rue de la Basse-Baudrairie (Canton N.-E.)

Cette rue fort ancienne a emprunté son nom aux *baudroyeurs*, marchands de cuir et ouvriers en cuir qui l'habitaient; elle était le prolongement de la *rue de la Haute-Baudrairie*, qui s'étendait entre les rues d'Orléans et de Rohan et a été détruite par l'incendie de 1720. (Voir rue d'Orléans.) Les deux rues réunies formaient le *faubourg de la Baudrairie*⁴; ce faubourg existait dès le xiii^e siècle, car on trouve mentionné en 1288 *cheminum per quem itur de Baldreria Redonis erga ecclesiam S^ui Georgii Redonensis*⁵.

L'extrémité Est de la rue de la Basse-Baudrairie remplace l'ancien *Carroil Peschart* (voir rue du

1. Plans de Rennes de 1616, 1644 et 1685.

2. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 283. — Cadastre de 1810.

3. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, XXVII, p. vi.

4. Arch. départ., Saint-Melaine, 8. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 500.

5. Bibl. de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, f° 63, r.

Vau Saint-(Germain); elle fut appelée en 1769 *place Duras*, en l'honneur de M. de Durfort, duc de Duras, commandant en chef en Bretagne¹. On y voyait un puits public².

La rue conserve quelques maisons du xvii^e siècle sans intérêt.

N^o 1. *Hôtel de Lys*³. — Cette maison fut construite après l'incendie de 1720 par M. Gaspard de Lorme, ancien fermier général des Etats de Bretagne : celle qui l'avait précédée avait disparu longtemps auparavant.

On a déposé dans la cour de l'hôtel deux grandes pierres en granit sculpté du xvi^e siècle, qui proviennent de la commune de Gévezé et ne doivent pas, par conséquent, être décrites ici.

N^o 5. Là était au xvii^e et au xviii^e siècles l'entrée *du Jeu de Paume du Pigeon*, qui s'étendait sous le n^o 8 de la rue de Coëtquen et jusque sous l'angle Sud-Est des Galeries Méret. Il avait cent deux pieds sur quarante pieds et demi⁴. Le Jeu de Paume servit souvent de *salle de spectacle* au xvii^e siècle⁵; il appartenait en 1646 au s^r de Brecé de la Chotardaye⁶ et en 1720 à M. Gardin de la Bretonnière⁷. On le transforma provisoirement en *halle à la viande* de 1721 à 1733, puis après la construction d'une nouvelle halle près du quai Lamartine, il servit quelques années de manège à l'Académie royale

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Bibl. de Rennes, plan ancien.

3. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 50 et 84.

4. *Le Théâtre de Rennes*, par L. Decombe, p. 47.

5. *Rennes illustré*, par L. Decombe, p. 215. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 279.

6. *Le Théâtre de Rennes*, par L. Decombe, p. 47.

7. Arch. mun., 190. — *Terrier de Rennes* de 1739, p. 85.

d'équitation¹; il n'était plus affecté à cet usage dès 1748², il redevint ensuite *salle de spectacle* jusqu'en 1785, époque à laquelle il fut démoli partiellement pour le percé de la rue de Coëtquen³; il ne disparut complètement qu'en 1789. (Voir rue de Coëtquen.)

A l'Ouest du Jeu de Paume se voyait l'*hôtel Saliou du Chef du Bois*, appartenant en 1720 au comte de Crévy⁴.

Près de lui également existait dès 1621 une maison « où pendait pour enseigne le *Cerf-Volant*. » Cette maison touchait l'*hôtellerie du Griffon*. (Voir place de la Mairie.)

N° 2. Ancien *hôtel Fournier*, en 1756⁵ et en 1788⁶. — Sur son emplacement se trouvait dès le milieu du xv^e siècle une hôtellerie franche « où pendait « pour enseigne l'*image Saint-Nicolas*⁷. » Avant la construction de la grande maison actuelle, l'Image Saint-Nicolas était la deuxième maison à partir de la rue d'Orléans; son jardin descendait jusqu'à la rivière⁸.

On trouvait aussi en 1604, du même côté de la rue, la *maison des Truies qui filent*, et au n° 14 la

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1739, f° 18, v°, et 20, r°, et de 1743, f° 12, r°.

2. *Ibid.*, 1748, f° 10, v°.

3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 198 et 199. — *Le Théâtre de Rennes*, par L. Decombe, p. 47 et suivantes.

4. Arch. dép., Saint-Denis. — Bibl. de Rennes, Plan de 1788.

5. Communication du comte de Bellevüe.

6. Bibl. de Rennes, Plan.

7. Arch. dép., Saint-Georges, 47.

8. *Ibid.*, 16 et 47. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 263, v°.

maison de l'Image Saint-Armel; cette dernière avait été détruite par un incendie avant 1681¹.

On voyait aussi dans la rue la *maison de l'Image Saint-Barthélemy*², celle de la *Tour Morin* en 1782³ (voir quai Châteaubriand), et la *maison de l'Image Saint-Sébastien*⁴.

Rue Le Bastard (Cantons N.-E. et N.-O.).

Cette rue, citée dès 1353⁵, porte le nom de M. Le Bastard, décédé maire de Rennes en 1892; elle s'appelait jusqu'en 1893 *rue aux Foulons*. On croit généralement qu'elle était ainsi nommée à cause de moulins à foulons établis sur l'ancien fossé de la ville, près de la porte aux Foulons; mais c'est là une erreur, car ces prétendus moulins n'ont jamais existé : elle doit son nom à ce qu'elle était habitée principalement à l'origine par des ouvriers foulons ou drapiers⁶.

Cette rue était fermée au Nord par la *porte aux Foulons*. (Voir rue de la Motte-Fablet.) — Avant l'incendie de 1720, sa partie Sud s'infléchissait fortement vers l'Est à la hauteur du n° 6 et se terminait à un carrefour, à peu près dans la cour du n° 10 de la rue Nationale; elle a été reconstruite et redressée après 1720 et ne contient plus que quelques maisons anciennes.

1. Arch. dép., Saint-Denis. — Réformation de domaine de Rennes de 1646, f° 265, r°. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 245.

2. Arch. dép., Eglises paroissiales, G, 530.

3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 234.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1552, 1^{er} registre, f° 30, r°, et 31, r°.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 9.

6. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

N° 9. Il marque à peu près l'emplacement du *petit hôtel Huart de Bœuvres*, qui avait été acheté en 1528 par la famille de ce nom et lui appartenait encore en 1738¹.

N° 11. *Hôtel de la Guibourgère*. — Il remplace l'ancien hôtel du même nom, détruit par l'incendie de 1720 et appelé antérieurement *hôtel d'Argentré*, puis *hôtel Huart de Bœuvres*²; il passa, par alliance, des Huart aux de la Guibourgère³.

Les vantaux de sa porte-cochère méritent d'être signalés; leurs deux panneaux supérieurs sont sculptés d'enroulements de feuillages et d'une grande coquille; le couvre-joint est surmonté d'une tête de femme en haut-relief, posée sur une volute imbriquée, ses cheveux forment des boucles ondulées et ses épaules sont couvertes d'une peau de lion, que font deviner deux pattes croisées sur la poitrine.

N° 15. Ancien *petit hôtel de Robien*. — Il était en construction en 1721⁴.

N° 17. *Hôtel de Robien*. (Voir n° 22, rue du Champ-Jacquet.)

N° 6. Ancien *hôtel d'Artois*, puis *de Châteaurenault*. — L'hôtel, situé au fond de la cour, présente au rez-de-chaussée une porte en anse de panier et une fenêtre à appui mouluré; son premier étage est percé d'une fenêtre semblable. — La façade Est possède une porte flanquée de chaque côté d'une colonnette torique à arête mousse qui repose sur une petite base; à côté de cette porte s'en trouve

1. Communication du comte de Bellevue.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 6.

3. Communication du comte de Bellevue.

4. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328. Procès-verbal de l'incendie de 1720, f° 18, r°.

une seconde, cintrée et chanfreinée. — Le jardin de l'hôtel s'étendait vers l'Est jusqu'à la rue de Bordeaux; ses écuries étaient en face, de l'autre côté de la rue Le Bastard¹.

L'hôtel d'Artois appartenait, en 1618, aux de Launay du Han, et en 1671, aux de la Porte d'Artois². Il passa par alliance, à la fin du xvii^e siècle, aux Rousselet de Châteaurenault, qui le possédaient en 1721 et 1732³; il servait en 1773 d'hôtel de la Messagerie de Paris⁴; le courrier de Paris y descendait tous les deux jours⁵. Il était occupé sous la République et le premier Empire par l'hôtel de la Patrie; c'est là que se suicida, en 1808, le vice-amiral de Villeneuve, le vaincu de Trafalgar, en allant à Paris pour rendre compte à l'empereur de sa glorieuse défaite. Il a été occupé plus tard par une loge maçonnique, puis par un temple protestant⁶.

N^o 8. L'allée de cette maison était fermée jusqu'en 1897 par une belle porte sculptée à un seul battant qui, d'après nos souvenirs, devait dater du xvi^e siècle. La maison semble occuper l'emplacement de la *maison de la Botte d'argent* en 1728⁷.

N^o 10. Son allée conduit à une cour au fond de laquelle se trouve un ancien hôtel, composé d'un corps étroit de bâtiment flanqué de deux ailes très saillantes; le sol compris entre ces trois constructions forme une terrasse élevée de cinq marches.

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 17.

2. Arch. du Palais, ancien B, 5. Plans de 1618 et de 1671.

3. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 19.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 3 et 67.

5. Communication du comte de Bellevüe.

6. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 313.

7. Arch. dép., Saint-Melaine, 67. — Arch. mun., 221.

Cet hôtel était aux de Rosmadec en 1618 ; il appartient aussi aux du Boisgeslin de Mesneuf, il était aux mains des Chapelle en 1671, et en 1732, aux mains du comte de Villayers ¹.

La partie centrale contient un rez-de-chaussée et un étage, séparés l'un de l'autre par un bandeau mouluré. Le rez-de-chaussée est percé d'une seule fenêtre de grande dimension, ornée de deux pilastres doriques qui soutiennent un entablement ; une fenêtre analogue, flanquée de deux pilastres ioniques, se voit à l'étage supérieur. — L'aile Sud comprend deux étages : sa face Nord présente à chaque étage une fenêtre semblable à celles du bâtiment central, mais beaucoup plus étroite ; sa face Ouest présente uniquement une petite fenêtre à appui mouluré. — L'aile Nord est moins régulière et d'un style moins caractérisé ; on y voit seulement une porte et plusieurs petites fenêtres entourées de moulures. Le toit en est à quatre pans et très élevé. — Le bandeau que nous avons signalé plus haut se continue sur les deux ailes.

La façade Est de l'hôtel est dépourvue d'ailes et percée à chaque étage de trois ouvertures inégales.

N° 14. Il occupe l'emplacement de l'ancien *hôtel du Boisgeslin de Cucé* ; un grand jardin s'étend à l'Est derrière lui ; il possédait autrefois un pavillon et avait une sortie sur le mur d'enceinte². Il appartenait en 1627 à Julienne Forgeais, dame de la Balluère³ ; il passa ensuite par succession à sa fille Gillone Martin⁴ qui le transmet par alliance aux du

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 6. — Arch. du Palais, ancien B, 5. Plans de 1618 et de 1671.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 5. — Arch. mun., 115.

3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1627, — 1628, fo 25, ro, — 1629, — 1630.

4. *Ibid.*, 1633, fo 40, ro, — et 1652.

Boisgeslin de Mesneuf¹. Il était encore aux du Boisgeslin en 1726², et en 1782 aux le Gonidec de Traissan³. La ville loua cet hôtel au xvii^e siècle, pour y loger le comte de Vertuz, gouverneur de Rennes⁴.

N^o 16. *Hôtel Ferret du Timeur*. — La façade de cette maison est seule moderne. Son escalier présente une jolie rampe en fer forgé et de belles portes moulurées avec linteaux denticulés. Les marches et les paliers sont soutenus par des arcatures de bois à pendentifs d'un gracieux effet. Il appartenait en 1686 et en 1721 aux Ferret du Timeur⁵, et en 1759 aux de la Bourdonnaye⁶. Il possède à l'Est un vaste jardin.

N^o 24. Cette maison est en retrait et encastrée entre deux constructions plus récentes, dont l'une dissimule même le tiers de sa façade. Un magasin construit entre elle et la rue forme une terrasse devant le premier étage. La maison a trois étages et un pignon couvert en ardoises et percé d'une lucarne. Sa façade offre une particularité qui ne se retrouve nulle part ailleurs à Rennes; elle se compose uniquement de bois et de vitres, sans aucune maçonnerie apparente; les fenêtres ne sont séparées les unes des autres que par d'étroites poutres verticales. On ne voit plus aujourd'hui à chaque étage que deux grandes fenêtres alternant avec trois plus petites. Au-dessus de chaque étage règne une frise en bois ornée de moulures rectangulaires.

1. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes. 30 avril 1661.

2. Plan de Rennes de 1726.

3. Arch. dép., Saint-Melaine, 67.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1627. — 1628, f^o 25, r^o. — 1629, — 1630, — 1633, f^o 40, r^o. — 1652.

5. Arch. dép., Grand-Séminaire, G, 381. — Etats de Bretagne, (1, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 19.

6. Arch. dép., Saint-Georges, 142.

— Cette curieuse maison présente les caractères du xvii^e siècle; elle dépendait de l'*hôtel d'Andigné de la Chasse*. (Voir rue de Bertrand.)

Rue Beaumanoir (Canton N.-O.).

Cette rue rappelle vraisemblablement le souvenir du héros du Combat des Trente, Jehan de Beaumanoir; il ne serait pas impossible cependant qu'elle eût reçu ce nom en l'honneur d'un des membres de la branche de Beaumanoir de Lavardin, qui a fourni deux lieutenants-généraux en Bretagne et un évêque de Rennes à la fin du xvii^e siècle et au commencement du xviii^e. Elle fut appelée en 1792 *rue des Jeunes-Rennais*¹.

Elle remplace, depuis l'incendie de 1720, la *rue de la Vieille Laiterie*, qui descendait vers le Sud-Est en passant par la cour du n^o 1, pour déboucher dans la rue de Rohan actuelle. — La *rue Tristin* s'embranchait à la rue de la Vieille Laiterie entre les n^{os} 4 et 6. Au carrefour Est de la rue passait la *rue Neuve*, qui se dirigeait sous l'Hôtel de Ville.

La *porte Beaudrière*, dépendant de la première enceinte, se trouvait dans la cour du n^o 1; on l'appelait aussi *Grande Porte* ou *Porte du Marché*; près d'elle était un escalier conduisant sur les murs². La tour qui défendait la porte était sous le n^o 1. Cette porte fut abandonnée au xv^e siècle, après la construction de la deuxième enceinte.

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1418, f^o 74.

Près d'elle se voyait au xv^e siècle le *logis Saint-Honoré*¹.

Boulevard de Beaumont.

Il doit son nom au voisinage des *Maisons du Grand et du Petit Beaumont*². Le chemin qu'il remplace décrivait un arc de cercle vers le Nord. Le Grand Beaumont est à l'angle Sud-Ouest de la Maison Centrale (voir rue Ginguené); le Petit Beaumont occupait l'emplacement de la caserne du Colombier.

Rue et passage de Belair (Canton N.-E.).

Rue de Belair.

La rue de Belair a été ainsi nommée au xvii^e siècle à cause de la maison de plaisance de *Belair* (voir caserne du Bon-Pasteur), à laquelle elle conduisait; elle fut appelée en 1811 *rue de la Préfecture*³.

La rue de Belair semble occuper l'emplacement de la voie romaine de Rennes au Mans; elle existait en tout cas dès le xi^e siècle comme chemin conduisant à Vitré⁴; en effet, jusqu'au percement de la rue Victor-Hugo, on était obligé de la suivre pour gagner la route de Paris.

Les numéros impairs sont construits sur d'anciens terrains, en partie plantés de vignes au xvi^e siècle et appartenant à l'abbaye de Saint-Me-

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes en 1455, f^o 116, v^o.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II. 397.

laine¹; les numéros pairs s'élèvent sur les anciennes dépendances de l'abbaye de Saint-Georges.

Nous venons de citer pour la première fois des champs plantés de vignes à la porte de Rennes, nous en mentionnerons d'autres au cours de cet ouvrage; il est donc nécessaire de dire qu'au moyen-âge et même au xvii^e siècle, on cultivait beaucoup la vigne dans tout le pays. Le vin rennais était-il agréable au goût? L'anecdote suivante en fait douter : « Le brave capitaine Lattay ayant dit au roy (Henri IV) : Sire, il y a trois choses signalées et « remarquables en nostre Bretagne et qui, par « aventure, ne sont ailleurs en la chrestienté : car « sont là les plus forts hommes, les plus forts « chiens et les plus forts vins qu'on puisse voir. — « Pour le regard des hommes et des levriers de « Bretagne, il en est quelque chose, dit le roy, « mais des vins je ne le puis entendre pour estre « des plus aspres et des plus verts de mon royaume. « Tesmoin le chien de Ruzé, l'un de mes conseillers « audit pays, lequel pour avoir mangé une grappe « de raisin breton près Rennes, aboya le cep de « vigne, comme protestant se venger de telle ai- « greur, qui jà commençait à lui brouiller le « ventre². »

N^o 1. *Hôtel de la Préfecture*. — Il est situé sur l'emplacement de l'ancienne *maison du Rasoir* et d'une autre maison relevant de l'aumônerie de Saint-Melaine. Le Rasoir appartenait primitivement aux de Coëtlogon, et en 1684 aux Mellet de Roullefort, qui

1. Arch. mun., 291.

2. *Contes d'Eutrapel*, par Noël du Fail, chap. XXXIII, édition elzévirienne, t. II, p. 315.

le vendirent aux Jouanne en 1710. Les Michau de Ruberso en acquirent le terrain en 1715 et construisirent l'hôtel actuel qui fut appelé *hôtel de Ruberso*; M. de Ruberso, sénéchal de Rennes, l'habitait en 1726¹. Il fut vendu en 1733 au président de Cornulier et prit le nom d'*hôtel de Cornulier*², puis servit de logement aux Intendants de Bretagne, depuis 1770 jusqu'à la Révolution³. Il était loué 1,000 liv. par an en 1741 et 1745, et 2,000 liv. en 1746 et 1754⁴; il devint enfin en 1811 l'*hôtel de la Préfecture*.

Les sculptures qui ornent sa façade sont modernes; son jardin, autrefois planté de vignes, fut ensuite transformé en verger⁵. Une orangerie y fut construite en 1787⁶.

On conserve dans le cabinet du préfet un beau bureau en marqueterie, qui a appartenu au procureur général de la Chalotais⁷.

Les écuries occupent l'emplacement de l'*Hôtel de Francheville*, démoli vers 1880⁸.

N° 5. *Caserne du Bon-Pasteur*. — On voyait dans cet endroit, au xvii^e siècle, la *maison de Belair* avec son jardin; elle fut vendue en 1654 par les Fournel de la Fontaine aux Avril des Plantes, et revendue par ceux-ci en 1663 aux de Marbeuf. Le jardin possédait alors un pavillon en dôme⁹. Elle appartient

1. Plan de Rennes de 1726.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 2, pages 635 et 713.

3. Arch. mun., 547: délibération du 7 décembre 1770. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 320.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1741, f° 5, r°, — de 1745, f° 4, r°, — de 1746, f° 6, v°, — et de 1754.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 3.

6. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1787.

7. *Le Nouvelliste de Bretagne* du 20 août 1903.

8. Arch. dép., Bon-Pasteur, 4. — Bibl. de Rennes, plan de 1789. — Cadastre de 1840.

9. Arch. dép., Saint-Georges, 140. — Min. de Bertelot, notaire à Rennes, avril 1657.

ensuite à Catherine Busnel, veuve de la Motte-Fouquet, qui la vendit en 1718 à Jeanne du Temple, veuve de François Pugin, pour y établir un couvent destiné à recevoir des filles repenties¹. La Révolution en fit une prison de femmes, qui fut transformée plus tard en caserne².

L'ancien couvent comprend deux corps de bâtiments posés à angle un peu aigu et formés chacun d'un rez-de-chaussée et de deux étages surmontés d'un toit droit; celui qui borde la rue date de 1749, l'autre de 1770 environ³.

Le premier bâtiment présente onze ouvertures de façade par étage. Le rez-de-chaussée comprenait de l'Ouest à l'Est la *chapelle*⁴, le *chœur*, le *vestibule d'entrée* avec un petit *parloir*, le *réfectoire* et la *cuisine*; — le premier étage se composait de la partie haute de la chapelle et d'un grand *laboratoire* pour les pénitentes; le deuxième étage renfermait, du côté de la rue, les *chambres* des religieuses, et derrière elles un *dortoir* de pénitentes.

Le deuxième bâtiment contenait au rez-de-chaussée, derrière la chapelle, un escalier, une salle, un *lavoir* et une *cuisine* pour l'infirmerie; — au premier étage, une *infirmerie* pour les religieuses et deux autres pour les pénitentes; — au deuxième étage, enfin, un grand *dortoir* de pénitentes⁵.

N° 9. On voyait à cet endroit dès 1545 une maison « où pendait pour enseigne la *Sirène* ou *Se-*

1. Arch. dép., Bon-Pasteur, 4.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 183. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 61.

3. Arch. dép., Bon-Pasteur, 4. Plans.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 19. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 184.

5. Arch. dép., Bon-Pasteur, 4.

« raine¹; » elle était précédée d'une cour avec un portail, un jardin s'étendait derrière elle. On y établit une maison de santé pour les pestiférés en 1628 et 1632². Cette maison appartenait aux Perdriel en 1628³. Elle fut vendue en 1686 par les Denys des Prés aux de Bonnefonds⁴, qui la possédaient encore en 1771 sous le nom d'*hôtel de Bonnefonds*⁵.

La maison de la *Petite Sirène* était contiguë à la précédente⁶.

Un peu plus bas se voyait, en 1607, la *maison des Ormeaux*⁷.

N° 15. Au Nord du jardin de l'Établissement des Frères de Ploërmel et bordant le Thabor, se trouve l'ancien *hôtel du Crosco* ou *maison des Trois-Marches*, avec ses jardins en terrasse; il fut vendu en 1756 par les Frey de Neuville aux Le Boucher⁸. La maison principale comprend un rez-de-chaussée et un étage avec cinq ouvertures de façade; le toit est coupé par une sorte de lanterne à deux étages percés chacun d'une fenêtre; elle est prolongée vers l'Ouest par un simple rez-de-chaussée.

N° 2. Au Sud-Est de l'hôtel de la Caisse d'Épargne s'élevait la *Tour Neuve*, dépendant de la deuxième enceinte de la ville; cette tour servit quelque temps de *glacière* à l'intendant de Bretagne⁹.

1. Arch. dép., Saint-Georges, 17. — Saint-Melaine, 38. — Arch. mun., 302.

2. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, XXVI, 103 et 110.

3. *Ibid.*, p. 103.

4. Arch. dép., Saint-Georges, 140.

5. Arch. mun., 117. — Arch. dép., Intendance, C. 355.

6. Arch. dép., Saint-Georges, 140.

7. *Ibid.*, 139.

8. *Ibid.*, 140. — Cadastre de 1840.

9. Arch. dép., Intendance, C. 346. — Arch. mun., 134. — Plan de Rennes de 1685.

A peu près sous les écuries de cette maison existait encore au commencement du XIX^e siècle une autre *glacière* appartenant à la ville¹.

N^o 6. A cet endroit commençait le *chemin de l'Abreuvoir*, qui longeait les douves de l'enceinte et débouchait au *Gué Saint-Georges*, près du *Pré Pourri* (gare des tramways départementaux)². Ouvert vers 1476³, il fut supprimé en 1737 par l'abbaye de Saint-Georges et reporté plus à l'Est, sur l'emplacement de la rue de Viarmes actuelle.

Tout près de là se trouvait la *maison de la Sablonnière*, qui touchait le pavé de la rue, la contrescarpe de l'enceinte et le chemin de l'Abreuvoir⁴; son nom vient d'une ancienne carrière de sable. L'abbaye de Saint-Georges possédait dès 1587 la pièce de terre de la Sablonnière; l'abbesse Françoise de la Fayette y construisit une maison « de « son menagement particulier du revenu casuel « de l'abbaye, » et en fit don à son couvent en 1659⁵. Les dépendances s'étendaient jusqu'à la rivière⁶.

Le droit de haute-justice de l'abbaye de Saint-Georges s'exerçait primitivement près du Gué de Baud, puis dans le *Champ de la Vergue*, près de la Sablonnière, où l'on voyait, au milieu du XVII^e siècle, une justice patibulaire à quatre paux « au joignant des fossés de la ville. » Cette carrée fut transportée plus tard sur la route de Chantepie⁷.

1. Arch. mun., 117. — Compte des Miseurs de 1787.

2. Arch. mun., 302.

3. Arch. dép., Saint-Georges, 60. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1476, f^o 30, v^o.

4. Arch. mun., 303.

5. Arch. dép., Saint-Georges, 18.

6. *Ibid.*, 60.

7. Arch. dép., Saint-Georges, 47. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson. II. 269. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 413.

N° 8. Cette maison remplace l'ancien *hôtel le Boucher de la Villegaudin*, qui existait encore au commencement du XIX^e siècle¹.

Passage Belair.

Le passage Belair date de la deuxième moitié du XIX^e siècle; il traverse les anciens jardins de l'abbaye de Saint-Georges.

Rue et pont de Berlin (Canton N.-E.).

La rue de Berlin a été percée après l'incendie de 1720. Le plan de 1726 lui donne le nom de *rue de Bretagne*; en 1769 elle fut appelée officiellement *rue de Duras*, en l'honneur de M. de Durfort, duc de Duras, commandant en chef en Bretagne, mais on la nomma communément *rue de Bourbon prolongée*. Appelée *rue de Berlin* après la prise de cette ville par l'armée française en 1806, elle porte au cadastre de 1809 le nom de *rue Neuve*².

Les anciens plans de Rennes figurent une tour, appelée *Tour Morin*, sous l'angle Sud-Est de la rue. (Voir quai Châteaubriand.)

N° 4. On y voit une vieille maison qui a conservé une espèce de lanterne carrée, recouverte d'ardoises et surmontée d'un toit en carène.

Le pont de Berlin date de la construction des quais; sa partie Nord s'étend sur le lit primitif de la Vilaine, et sa partie Sud sur les anciens jardins du couvent des Grandes-Ursulines. (Voir rue du Pré-Botté.)

1. Arch. mun., 117.

2. *Les Rues de Rennes*. par L. Decombe.

Rue de Bertrand (Canton N.-E.).

Elle a reçu le nom de M. de Bertrand de Molleville, Intendant de Bretagne de 1784 à 1788, époque à laquelle elle fut percée. On l'appela en 1792 *rue des Lillois*, et sous l'Empire *rue Friedland* : la Restauration lui rendit sa première appellation. — Lors des résistances du Parlement contre l'absolutisme royal en 1788, M. de Bertrand, après avoir promis que les droits du Parlement seraient respectés, accompagna M. de Thiard, lieutenant-général en Bretagne, lorsqu'il fit irruption le 10 mai dans le Palais de Justice, pour exiger l'enregistrement des édits qui enlevaient au Parlement le droit de remontrances. Le peuple de Rennes, pour l'en punir, arracha de cette rue les écriteaux qui portaient son nom et écrivit à leur place : *rue du Tartufe*¹.

La rue de Bertrand remplace une ruelle qui longeait intérieurement le mur de la deuxième enceinte. Le mur s'étendait sous la façade des n^{os} 1 à 7, puis obliquait vers le Sud-Est pour rejoindre la porte Saint-François à la hauteur du n^o 3 de la rue Hoche. On en voit encore une partie, sur une longueur de 40 à 50 mètres, au Sud des n^{os} 12 à 18 de la rue de Bertrand, et principalement dans l'atelier de marbrerie du n^o 14 : il a 1^m 20 d'épaisseur.

N^{os} 2 à 6. Emplacement de l'ancien *hôtel d'Andigné de la Chasse*². — Cet hôtel, composé autrefois de trois corps de logis, a été rescindé par l'alignement

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Résumé du Cours d'histoire de Bretagne* de M. de la Borderie, IV, 266. — Arch. mun., Compte des Miseurs de 1784.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 6 et 67. — Cadastre de 1840.

de la rue de Bertrand ; il n'en reste plus aujourd'hui qu'une dépendance qui porte le n° 24 de la rue Le Bastard. Après avoir appartenu en 1657¹ et vers 1780 aux d'Andigné de la Chasse², il était en 1791 aux Morfouace de la Communaye³.

Rue de la Blotterie (Canton N.-E.).

Cette rue moderne doit son nom à l'ancienne *maison de la Blotterie*, qui était située à son extrémité Est et dans son axe⁴.

La Blotterie appartenait en 1569 aux Le Marchand de la Tousche⁵ et passa par succession aux Trochet en 1595 ; elle consistait alors en une salle basse, avec une chambre et un grenier au-dessus ; elle touchait la pièce de terre du *Paradis*⁶. Les Trochet la vendirent en 1596 à un maître boulanger, appelé Drouasne⁷ ; elle appartenait en 1637 aux Le Tourneux de la Bassonnière⁸, qui la vendirent en 1687 aux Brindejone de la Mare⁹. Les Salles l'achetèrent en 1688¹⁰ ; elle passa ensuite aux Baron, qui la vendirent en 1755 aux Drouet, négociants à Rennes, et ceux-ci aux Barbier en 1778¹¹.

1. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, avril 1657.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 67. — Arch. mun., 114.

3. Arch. dép., Saint-Melaine, 3.

4. Cadastre de 1840.

5. Arch. dép., Saint-Georges, 18 et 19.

6. *Ibid.*, 139.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, 18 et 19.

9. *Ibid.*, 140.

10. *Ibid.*, 141.

11. *Ibid.*, 140.

Passage du Bois-Rondel (Canton N.-E.).

Voir faubourg d'Antrain, n° 46.

Rue de Bordeaux (Canton N.-E.).

Cette rue date de la construction du Palais de Justice, c'est-à-dire de la première moitié du xvii^e siècle. Avant 1726, sa partie Nord s'appelait *rue de Paris*; on projetait alors, en effet, de la prolonger jusqu'à la rue Le Bastard, et comme la rue de Bertrand et la rue Victor-Hugo n'existaient pas encore, elle aurait ainsi constitué la voie la plus directe pour gagner la route de Paris, en passant par la rue et la porte Saint-François. (Voir rue Hoche.) — Sa partie Ouest fut nommée en 1726 *rue de Bordeaux*¹.

Le tronçon Nord longe le jardin de l'ancien *hôtel de Cucé*. (Voir n° 14, rue Le Bastard.)

N° 1. Il occupe l'emplacement de l'ancien *hôtel d'Argentré*².

N° 3. *Hôtel le Gouverneur*³.

N° 11. *Petit hôtel de Cucé*, puis le *Gonidec des Aulnays*. — On voit sur une partie de sa façade, entre le deuxième et le troisième étage, une poutre sculptée. Après avoir appartenu aux du Boisgeslin de Cucé en 1664⁴ et en 1732⁵, il était en 1787 aux le Gonidec de Traissan.

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. du Palais, ancien B., 5. Plan de 1618.

3. Cadastre de 1840.

4. Arch. mun., 114. — Arch. dép., Saint-Melaine, 3 et 67.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 6.

Rue de la Borderie (Canton N.-E.).

Cette rue, créée en 1903, traverse les anciens terrains du *couvent des Catherinettes*. (Voir rue de Paris.)

Rue de Bourbon (Canton N.-E.).

Cette rue, percée après l'incendie de 1720, porte le nom du gouverneur de Bretagne, Louis-Antoine de Bourbon, comte de Toulouse; elle fut appelée sous la Révolution *rue de l'Égalité*¹. L'échafaud révolutionnaire demeura en permanence au haut de cette rue d'octobre 1793 à juillet 1794. (Voir place du Palais.)

La rue de Bourbon remplace la *rue de la Cine* ou de la *Cygne*, qui devait son nom à la *maison du Cigne* (voir n° 1, place du Palais); la rue de la Cine coupait diagonalement la rue de Bourbon depuis son n° 3 jusqu'à son angle Sud-Est; à l'une de ses extrémités se trouvait en 1553 la *maison de la Croix-Blanche*² et sur son côté Ouest la *maison du Petit-Paradis*³.

La *maison de la Cloche* était dans l'axe et au haut de la rue de Bourbon⁴.

La rue de Bourbon était traversée à son extrémité Nord par la rue Saint-Georges. (Voir place du Palais.)

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. dép., Saint-Georges, 187 et 188.

3. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 30.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes, de 1455, f° 161, v°, et de 1616, f° 298, v°, et 299, v°. — Saint-Georges, 13 et 16.

N° 1. *Hôtel de Cahideuc du Bois de la Motte*¹.

N° 3. *Hôtel de Gennes de Vaudué*, passé par alliance, vers le milieu du XVIII^e siècle, aux de Cornulier-Lucinière. Ceux-ci percèrent en 1766 une porte sur la promenade que remplace le Théâtre actuel².

L'angle Nord-Ouest de la rue est occupé par l'*hôtel de Talhouët de Brignac*. (Voir n° 2, place du Palais.)

N° 4. On peut examiner avec intérêt la façade postérieure de cette maison ; elle présente trois étages de galeries et une haute tourelle contenant en partie la cage de l'escalier. La tourelle est peu saillante ; un de ses angles est à arête vive, l'autre est arrondi ; elle est surmontée d'une lucarne ronde ; enfin une sorte de petite lanterne couverte en ardoise couronne le toit.

Rue Le Bouteiller (Canton N.-O.).

Elle porte le nom d'un prêtre du diocèse de Tréguier, Eudon le Bouteiller, qui fonda au XIV^e siècle dans son manoir, à l'Est de la rue, une *Maison-Dieu* qui devint plus tard l'*hôpital Saint-Yves*. — On la nommait autrefois *rue du Port Saint-Yves*, à cause d'un port qui a été supprimé par la construction des quais³.

La *porte Aivière*, dépendant de la première enceinte, s'ouvrait vers le Sud de la rue, sur l'emplacement du port : cette porte est citée sous le

1. Arch. mun., 130. — *Terrier de Rennes* de 1739, p. 80. — Bibl. de Rennes, Plan de 1788.

2. Arch. mun., 129 et 130. — *Terrier de Rennes* de 1739, p. 80.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

nom de *porta aquaria*, dès l'époque gallo-romaine.

Le côté Est de la rue était bordé, avant la démolition de l'hôpital Saint-Yves, par un grand bâtiment destiné aux malades hommes et par la chapelle qui existe encore et qui sera décrite sous le n° 13 de la rue Saint-Yves.

Le bâtiment pour les malades hommes était un peu en avant de l'alignement actuel; il datait de 1628¹ et occupait l'emplacement de l'ancien manoir d'Eudon le Bouteiller. Il présentait deux étages percés chacun de cinq fenêtres à croisées et surmontés d'un toit droit et élevé, muni de cinq fenêtres de mansardes et de deux grosses têtes de cheminées; ses angles Sud-Ouest et Nord-Ouest s'appuyaient sur deux grands contreforts. Entre le premier étage et le deuxième se trouvaient des ancrs en fer formant en caractères romains l'inscription HOPITAL SAINT YVES. — La façade Nord contenait une tourelle octogonale renfermant un petit oratoire; cette tourelle était surmontée d'un toit en carène et percée au premier étage de trois fenêtres cintrées et au deuxième de deux œils-de-bœuf circulaires². — L'intérieur du bâtiment renfermait deux grandes cheminées à colonnes.

Une petite échope se voyait au xviii^e siècle entre la tourelle et le contrefort Nord; la construction en fut autorisée en 1705, parce que cet emplacement était constamment « rempli d'infections³. » Nous verrons maintes fois dans la suite de ce travail de nouveaux exemples du mauvais entretien de nos rues aux xvii^e et xviii^e siècles.

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 327.

2. Arch. dép., 2^e carton de M. de la Bigne. — *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve. Croquis.

3. Arch. mun., 323.

L'entrée de l'hôpital se trouvait au Nord-Est du bâtiment des malades hommes, entre lui et l'angle Sud-Ouest de la chapelle Saint-Yves; elle se composait d'une porte cintrée surmontée d'une galerie qui reliait la salle des hommes à la chapelle¹.

A l'Ouest de la rue se voyait le *cimetière Saint-Yves*².

N° 3. *Chapelle de l'Ecce Homo*. — Elle a été construite en 1661, sur l'emplacement d'une chapelle plus ancienne, en exécution du testament de Zacharie Hurel de la Croix³; une plaque commémorative a dû être placée dans ses fondations⁴. Un plan et un croquis anciens⁵ la représentent avec une porte à son pignon Est, une porte et une fenêtre cintrée sur sa face Nord, une fenêtre semblable sur sa face Sud, et une abside à trois pans percée de deux fenêtres; le toit était surmonté jusque vers 1860 d'un campanile terminé par un petit dôme en ardoise. La chapelle devait porter l'écusson des armes du fondateur « au lieu le plus éminent « d'icelle⁶. »

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une simple maison, mais elle a conservé son toit élevé soutenu par des modillons. — Elle dépendait de l'hôpital Saint-Yves et a servi d'amphithéâtre après sa désaffectation⁷.

1. Arch. mun., 320.

2. Plan de Rennes de 1726.

3. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XVII, 2^e partie, p. XLII. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 623.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 66.

5. Arch. mun., 335.

6. *Ibid.*

7. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 623. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 66.

Rue et faubourg de Brest (Canton N.-O.).

La rue et le faubourg de Brest doivent remplacer l'ancienne voie gallo-romaine de Carhaix ou de Vannes.

Tout le quartier faisait partie, dès le XI^e siècle, du domaine temporel de l'évêque de Rennes ; il avait été donné en 1071 à l'évêque Sylvestre de la Guerche par Geoffroy, comte de Rennes, et il a porté depuis cette époque jusqu'à la Révolution le nom de *Bourg-l'Evêque*¹.

Rue de Brest.

Avant le percement du canal d'Ille-et-Rance en 1832, le Bourg-l'Evêque commençait à la rencontre du carrefour Jouaust avec la rue Salle-Verte. A l'entrée actuelle de la rue de Brest, se trouve le *pont Bagoul*, de construction récente ; ce nom vient du vieux mot populaire *bagoulage*, qui signifie bavardage ; lorsque le canal fut creusé, les flâneurs du quartier venaient *bagouler* sur le pont, et le nom lui en est resté².

La rue comprend un grand nombre de maisons anciennes, mais sans caractère ; nous citerons les hôtelleries suivantes, au XVII^e siècle :

Le *Petit Lion d'or*, près du Pré-Raoul, qui devait se trouver sur l'emplacement du quai Saint-Cast ou du carrefour Jouaust³ ;

La *Maison Rouge*⁴ et la *Croix Blanche*, citée

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 120. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 55. — *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. Pont Saint-Etienne.

3. Arch. dép., Evêché de Rennes, G. 42, p. 1059.

4. *Ibid.*, Chapitre de Rennes, G. 174.

dès 1590¹, sur l'emplacement du pont Bagoul.

N° 1. La *Croix Verte*².

N° 3. Les *Trois Trompettes*³.

Plus loin, la *Crosse d'Or*⁴.

A l'Ouest du n° 9 se voit une ruelle très étroite
« par laquelle anciennement passaient les charettes
« et chevaux à aller vers les pollieux, laquelle sert
« à présent d'égout aux eaux, fanges et immondices
« dudit forbourg, dont ladite ruelle est à présent
« plaine⁵. »

La *Corne de Cerf* était à l'angle Ouest de cette ruelle ou de la ruelle dont nous parlerons dans un instant; l'enseigne de la Corne de Cerf n'existait déjà plus en 1574⁶.

Le *Coq hardi*⁷, où l'on établit une amidonnerie peu avant la Révolution⁸.

Le *Nom de Jésus*, qui n'avait plus son enseigne en 1726 .

L'*Image Saint-Julien*, qui touchait la précédente¹⁰.

Entre les n° 35 et 37 se trouve la ruelle du *Tourniquet*, qui conduit à la *Paillette*. (Voir rue de la Paillette.)¹¹

1. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175, 186 et 191. — Evêché de Rennes, G, 11 et 41, p. 226. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 38, v°.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 39, v° — Evêché de Rennes, G, 41, p. 541.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 39, v°. — Evêché de Rennes, G, 41, p. 361.

4. Arch. départ., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 43, r°. — Evêché de Rennes, G, 41, p. 66 et 340.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 43, r°.

6. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 514.

7. *Ibid.*, 41, p. 448-450. — *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, XXVII, p. vi.

8. Arch. mun., 125.

9. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 398 et 424.

10. *Ibid.*, p. 395.

11. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 191.

Du côté Nord de la rue se trouvaient, sur les bords de l'Ille, des moulins à tan et à foulons¹. On y rencontrait aussi plusieurs hôtelleries.

N° 20. Ancienne *hôtellerie des Trois Marchands*, citée dès 1604².

N° 22. On voit derrière cette maison la *cour des Quatre Nations*, qui a perdu aujourd'hui beaucoup de son pittoresque.

N° 28. Cette maison semble être l'ancienne *hôtellerie de la Lune*³. Elle a conservé deux rangées de poutres moulurées reposant sur des consoles; une des consoles du rez-de-chaussée présente un petit fleuron à quatre branches. Elle est citée dès 1584⁴.

Non loin de là se trouvait l'*hôtellerie de la Fleur de Lis d'Or* ou *Fleur de Lis couronnée*, citée sous ce nom dès 1611⁵. Elle était appelée, au xvi^e siècle, l'*Image Saint-Etienne*⁶.

Nous n'avons pu trouver la situation exacte de l'*auberge du Duc de Bretagne*⁷.

N° 54. Ancienne *maison du Pigeon blanc*, citée dès 1633⁸.

N° 56. Anciens *moulins du Bourg-l'Évêque*. — Ils existaient dès le xii^e siècle et appartenaient pour trois quarts à l'évêque de Rennes et pour un quart

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 585.

2. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 42, p. 977, 978. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 51, v°.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 51, r°.

4. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 42, p. 901.

5. *Ibid.*, 42, p. 1089.

6. *Ibid.*, 41, p. 601. — Eglises paroissiales, G, 526.

7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 242. — *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVII, p. vi.

8. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 42, p. 759 et 760. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 49, r°.

au Chapitre, par don de l'évêque Anselme de Chantemerle, en 1405¹. Ils étaient loués 1,400 livres en 1713².

N° 84. Ancienne *hôtellerie du Croissant d'or couronné*³. — Elle n'avait déjà plus cette enseigne en 1593⁴; elle s'appela plus tard *auberge du Croissant*, et fut rebâtie vers 1728⁵.

Elle touchait à l'Ouest un corps de garde affecté à la défense des ponts⁶.

La rivière d'Ille sépare la rue de Brest de son faubourg; elle se divise en deux bras formant une île connue, dès le milieu du xv^e siècle, sous le nom d'*île Mathibus*⁷; on la franchit sur deux ponts métalliques qui remplacent, depuis peu d'années, d'anciens et étroits ponts en pierre, dont le Musée archéologique possède un dessin. Les ponts et la chaussée qui les réunit existaient dès 1422⁸; ils étaient en 1591 munis d'un pont-levis⁹. Une *barrière* se trouvait aussi en cet endroit en 1614¹⁰. En 1742, l'un des ponts se composait de trois arches et l'autre de quatre; le premier s'appelait *pont du Bourgl'Evêque*, et le deuxième *pont de la Perrière*. Entre eux était autrefois un terre-plein « de cinq pieds « plus bas que le dessus des arches des ponts, ce « qui, outre l'incomodité de monter et descendre « deux fois dans un petit espace, fait que la moin-

1. *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie bretonnes*, II, 72. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 59.

2. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 21 janvier 1713.

3. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 42, p. 642 et 661.

4. *Ibid.*, p. 886.

5. *Ibid.*, p. 669 et 670. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 46, vo.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 46, vo.

7. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 541 et 552. — Cadastre de 1840.

8. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1422, f° 20, r°.

9. Arch. mun., 216.

10. *Ibid.*, 216.

« dre cruë passe par-dessus et détruit le pavé qui « n'y dure rien ¹. » Ils furent refaits en 1743².

Un abreuvoir est cité près du pont dès 1456³.

Faubourg de Brest.

On voyait en 1648, du côté Sud du faubourg, une maison « où pendait pour enseigne la figure de « *l'Écu de Bretagne* ; » cctte enseigne n'existait plus en 1658⁴.

L'extrémité Ouest du faubourg fut appelée long-temps la *Perrière du Bourg-l'Evêque*, à cause d'une carrière que la route traverse sous les n^{os} 49 à 65. Cette carrière, transformée aujourd'hui en jardins, a fourni au xv^e siècle une partie des matériaux de la troisième enceinte de la ville et les pavés schisteux dont on pava les rues⁵.

N^o 73. *Couvent du Sacré-Cœur*. — Il occupe l'emplacement de l'ancien *manoir de Saint-Cyr*, appelé depuis *de Bégasson*. Ce manoir a appartenu aux de Gahard en 1513⁶, aux de Racinoux en 1637 et 1678⁷, aux le Duc de la Bouquinaye, aux Blanchard, aux le Bel de Lesnen en 1692⁸, aux le Gonidec des Aulnays, aux de la Haye de Plouër qui le vendirent en 1769 aux de Bégasson de la Lardais⁹, et enfin aux de Sceaulx, qui le vendirent en 1846 au couvent du Sacré-Cœur¹⁰.

1. Arch. dép., Intendance, C, 399.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1743, f^o 15, r^o.

3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1456, f^o 28, r^o.

4. Arch. dép., Saint-Cyr, 2.

5. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 186 et 305. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1460, f^o 20, r^o.

6. Bibl. de Rennes, Réformation de la noblesse de 1513.

7. Arch. mun., 322.

8. Communication de M. L. de la Blanchardière.

9. Arch. dép., Saint-Cyr, 4.

10. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 658.

N° 2. Ancienne *maison de la Perrière* aux xvii^e et xviii^e siècles. — L'*Image de saint Yves* « y pendoit pour enseigne » en 1648¹.

N° 4. Ancienne *maison de l'Image des Trois Maries* au xvii^e siècle. — Elle semble avoir porté au xviii^e siècle le nom de *la Deshérence*².

N° 40 ou 42. *Maison du Four* au xviii^e siècle³.

N° 54. On voit au sommet du montant Est de son portail d'entrée un petit médaillon circulaire, chargé de deux branches de feuillage liées ensemble; le centre porte la date de 1770, gravée en creux. Le montant Ouest est un des anciens piliers de la *barrière* du faubourg⁴, qui existait en cet endroit dès 1614⁵; il est en granit et légèrement arrondi. On refit, en 1614, pour protéger cette barrière, une « muraille d'ung demy rond d'ung costé, et autre « muraille proche le puits au Chartier⁶. » Au fond de la cour se trouve un bâtiment flanqué de deux ailes très saillantes, il n'a qu'un rez-de-chaussée avec un toit droit percé de fenêtres de mansardes. Cette maison dépendait du n° 68.

N° 62. C'est un ancien petit manoir construit au milieu du xvii^e siècle et appelé *maison du Verger*. Les Augustins l'achetèrent en 1663 à Marguerite Fougères, femme d'Isaac Samson⁷, et ils y établirent un hospice, mais ils transportèrent leur couvent, dès 1676, au carrefour Jouaust⁸. En 1714 le Verger appartenait aux Geslin qui le vendirent

1. Arch. dép., Saint-Cyr, 2 et 3.

2. *Ibid.*, 1 et 2.

3. Arch. dép., Saint-Cyr, 3.

4. Arch. mun., 109.

5. Arch. mun., 216.

6. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1614, f° 19, v°.

7. Arch. dép., Augustins, 3.

8. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 110.

à Henri-François Racappé, marquis de Magnane; celui-ci en fit don, en 1720, aux dames Incurables de la Providence de Nantes, pour y fonder une école charitable de filles ¹. Ces religieuses furent remplacées en 1724 par les Filles de la Sagesse, qui desservirent l'école jusqu'en 1792². L'immeuble fut alors sécularisé et devint dans la suite une cirerie. — Une petite ruelle aujourd'hui bouchée, située à l'Ouest et appelée *ruelle de la Sagesse*, conserve seule le souvenir du couvent ³.

La maison occupe le fond d'une cour que ferme un portail sans caractère; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

Sa façade Sud contient au rez-de-chaussée deux portes et une fenêtre. La porte centrale est en anse de panier, avec une clef de voûte sans sculpture; ses vantaux sont à panneaux rectangulaires. Elle est surmontée d'un œil-de-bœuf ovale qu'entoure une guirlande dans laquelle on reconnaît, malgré un épais badigeon, des feuilles de lierre et des palmes. Un deuxième œil-de-bœuf un peu plus grand se voit à l'extrémité de la maison. L'étage supérieur présente trois fenêtres. — Le toit est droit et coupé au-dessus de la porte principale par une lanterne en ardoises percée de deux fenêtres superposées; la toiture de la lanterne figure une pyramide obtuse à quatre faces. — Un petit bâtiment, servant autrefois de *sacristie*⁴, forme retour d'équerre vers l'Ouest; il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage percés chacun de deux ouvertures.

1. Arch. dép., Sagesse, 63. — Saint-Cyr, 1.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chan. Guillotin de Corson, III, 231 et 454.

3. *Ibid.*, III, 454.

4. Arch. dép., Sagesse, 63.

La façade Nord de la maison présente à peu près le même agencement : elle a au rez-de-chaussée une porte et trois fenêtres. La porte est en anse de panier, avec des vantaux à petits panneaux rectangulaires; sa clef de voûte est sculptée d'un ovale posé sur un cartouche enroulé et gravé de la date de 1653; l'œil-de-bœuf qui la surmonte est entouré de deux branches de myrte. — Le premier étage possède quatre fenêtres; le deuxième, vers l'Est, correspond à l'escalier et conserve des vantaux analogues à ceux des portes.

On remarque à l'intérieur un large vestibule avec un escalier de bois à balustres tournés. La salle Est du rez-de-chaussée était la *classe* des orphelins; celle de l'Ouest servait de *chapelle*, elle communiquait avec un ancien *fagotier* transformé en *chœur* ou *tribune*. Le premier étage comprenait à l'Est la *cuisine*, à l'Ouest le *réfectoire* et des *chambres* pour les religieuses. Les mansardes renfermaient des *chambres* pour les religieuses et les pensionnaires.

On voyait enfin dans la cour, à gauche du portail d'entrée, un *fournil*, et à droite une salle servant d'*école* pour les externes¹.

Un vaste jardin s'étend au Nord de la maison.

N° 76. Il occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne *maison de la Longuinière*. On y voit une fenêtre qui n'est sans doute pas en place; elle est en granit, munie d'un appui mouluré et entourée d'un tore à arête mousse reposant sur deux petites bases; le linteau présente une accolade ornée de choux frisés et dont la pointe est surmontée d'un

1. Arch. dép., Sagesse, 63.

motif absolument fruste. Cette décoration accuse le xv^e ou le xvi^e siècle.

La Longuinière appartenait aux le Roy en 1658¹, aux Morin en 1740², puis aux Blouet de la Chataigneraie, qui la vendirent aux Boutier en 1772³.

Place de Bretagne (Canton S.-O.).

Cette place, de création récente, a reçu son nom en 1862⁴; sa partie Est occupe le lit de l'ancien fossé de la troisième enceinte, et sa partie Ouest la moitié environ d'une île que formait un bras de ce fossé; cette île était une prairie appartenant à l'hôpital des Incurables⁵.

La muraille de la troisième enceinte s'étendait en ligne biaisée à l'Est de la place, depuis le quai jusqu'au boulevard de la Liberté; la *tour de l'Escrime* se trouvait en avant de la maison d'encoignure du boulevard. (Voir boulevard de la Liberté.)

La *porte du Champ-Dolent* était à l'entrée de la rue de ce nom; elle n'était pas précédée d'un boulevard; sa largeur était de quinze pieds⁶; devant elle était jeté primitivement, sur le bras de rivière formant douve, un pont volant qui fut détruit en 1769 et ne fut remplacé par un pont fixe qu'en 1802⁷; ce dernier était en bois et posé sur deux piles de maçonnerie⁸; il a disparu de nos jours avec

1. Arch. dép., Saint-Cyr, 2.

2. *Ibid.*, 3.

3. *Ibid.*, 4.

4. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

5. Arch. mun., 323. — Plan de Rennes de 1726.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646. f^o 365, v^o.

7. Arch. dép., 1^{er} carton de M. de la Bigne.

8. Dessin ancien du D^r Goilefroy, Musée archéol. de Rennes.

la douve¹. Près de là se trouvait un abreuvoir².

La porte était défendue par une tour située à l'angle Sud-Ouest du n° 11 : elle avait été construite vers 1450³. On l'appelait aussi au xvi^e siècle *tour Morel*, du nom d'un de ses habitants, et au commencement du xviii^e siècle *tour de Bléry*, du nom de son possesseur, ou *tour aux Bloux*⁴. Lors d'une épidémie de peste à la prison de la Feillice en 1626 (impasse Rallier du Baty), on y transporta une partie des prisonniers de la ville⁵; on en fit aussi au xvii^e siècle une « prison pour « ramasser toutes les coureuses publiques de mauvaise vie⁶; » elle servit enfin de magasin aux poudres depuis le percement de la rue de la Bove en 1782. (Voir avenue de la Gare et place Pasteur.) Sa démolition, commencée en l'an II, fut achevée en 1810⁷. — En 1591, on avait établi un bardeau vis-à-vis d'elle pour retenir les eaux dans le fossé⁸.

Le bras de Vilaine formant la douve de la troisième enceinte rejoignait le lit principal devant le n° 1 de la place de Bretagne. Sous ce numéro, un petit ruisseau nommé, semble-t-il, *ruisseau de Molveaux*⁹, se jetait dans la Vilaine après avoir arrosé les terrains compris entre le quai Lamennais et les rues Lanjuinais et de la Chalotais.

1. Arch. mun., 123 et 137. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 295.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1558, f° 5, v°, et 6, r°.

3. Arch. dép., 1^{er} carton de M. de la Bigne.

4. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1582, f° 24, r°, et 44, r°. — Arch. mun., 123.

5. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, XXVII, 73, Delourmel.

6. Arch. mun., 123 et 137.

7. Arch. mun., 123 et 565, délibération du 4 juillet 1785.

8. Arch. mun., 136.

9. Arch. mun., 144.

Enfin au Nord de la place se trouvait, dans un petit ilot, la *tour Saint-Yves*¹. (Voir quai Duguay-Trouin.)

Le *grand pont de Chaulnes* occupait l'angle Nord-Ouest de la place, à quelques mètres à l'Ouest du pont de La Tour-d'Auvergne. (Voir quai Duguay-Trouin.) — Sur le pan coupé Sud-Ouest de la place était le *petit pont de Chaulnes*². Ces deux ponts étaient reliés par la *rue de Chaulnes*³, pratiquée vers 1670⁴. Le petit pont de Chaulnes existait dès 1449; il s'appelait alors *Pont de Chicoigné*, par ce qu'il conduisait à la rue Chicogné⁵. Un chemin conduisait de ce pont à la porte de Champ-Dolent⁶.

Le terrain de la place actuelle a été très surélevé : on peut observer son ancien niveau dans une petite cour en contrebas située devant le n° 5.

Rue de Brilhac (Canton N.-E.).

Cette rue, percée après l'incendie de 1720, fut ainsi appelée en 1726 en l'honneur de M. de Brilhac, premier président du Parlement; elle reçut en 1792 le nom de *rue de la Fraternité*, et sous l'Empire celui de *rue de Vienne*⁷.

On y a trouvé, lors de l'établissement des égouts en 1882, plusieurs cercueils en schiste ardoisier qui semblaient remonter aux premiers siècles de l'époque chrétienne, et des débris de poteries communes

1. Arch. mun., 136.

2. Arch. mun., 112.

3. Cadastre de 1840.

4. Arch. mun., 326.

5. Arch. mun., Fortifications, indemnités, D, 1449, f° 39, v°.

6. *Ibid.*, f° 41, r°.

7. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

paraissant provenir d'urnes cinéraires gallo-romaines ¹.

L'*hotel de Brissac* s'élevait sur son extrémité Ouest. (Voir place de la Mairie.)

Rue Brizeux (Canton N.-E.).

Cette rue, qui porte depuis 1888 le nom du célèbre poète breton du XIX^e siècle, n'est autre que l'ancienne *ruelle Pinsonnette*, élargie et redressée vers 1880. La ruelle tirait son nom du terroir de la Pinsonnette ². On l'appelait aussi dès le XV^e siècle *chemin Beurot* ou *Burot* ³, et aux XVI^e et XVII^e siècles les *Fossés Gahier* ⁴. (Voir au Préambule.)

L'ancienne *maison de Richebourg*, démolie en 1903, occupait l'angle Sud-Est de la rue Brizeux et de la rue de Fougères. Elle appartenait aux Simon de Richebourg en 1660 et en 1689⁵. Le lieu de Richebourg est cité dès 1269 ⁶.

Rue Broussais (Canton N.-E.).

Cette rue porte depuis 1862 le nom du célèbre médecin breton Broussais (1772-1838); elle remplace une ruelle appelée successivement *ruelle Hamelin* et *ruelle le Tarouilly*, du nom des propriétaires des

1. *Bulletin de la Société Archéologique d'Il.-et-Vil.*, t. XV, 2^e partie, p. 325.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 68.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 49, v^o, et de 1646, f^o 120, r^o.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 68; Aveux de 1610 et de 1638.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 2, p. 701. — 6 — et 68.

6. Bibl. de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, manuscrit. f^o 67, v^o.

terrains voisins¹. La ruelle occupait le côté Est de la rue actuelle.

Place du Calvaire (Canton N -O.).

Il existait en cet endroit, dès 1037, un marché appelé *forum auxeis*, nom qui peut venir du mot latin *auxus*, toison, laine². On y transporta, probablement au XIII^e siècle, le marché aux bêtes vives, *forum averii*, qui s'était tenu jusqu'alors en dehors de l'enceinte de la ville, entre la Baudrairie et l'église de Saint-Georges; le fait nous est appris par le *Cartulaire de Saint-Melaine*, où l'on voit en 1288 l'afféagement à un habitant de Rennes, Godefroy de Saint-Laurent, d'un emplacement situé *in veteri foro averii*. Cet afféagement est une preuve certaine de l'abandon du marché, et tout porte à croire qu'il avait été transféré de suite sur la place du Calvaire actuelle, qui reçut dès lors le nom de *place du Marché à l'avoir* (*forum averii*). Le marché était déjà qualifié de *vieux* dans le registre de Réformation de 1455³.

La place devint plus tard *place des Porches* (voir plus bas), — puis au XVI^e siècle, *place de la Grande-Pompe*, après l'installation d'une fontaine publique qui était la principale pompe de la ville. — Elle reçut au XVII^e siècle le nom de *place du Calvaire*, à cause de l'établissement des Religieuses Calvairiennes (voir plus bas). — On en fit en 1792 la *place de*

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. *Cartulaire de Saint-Georges*, par M. de la Bigne, p. 145. — Procès-verbaux de la Société Archéologique d'Il.-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 34.

3. Bibl. de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, manuscrit. f^o 63, r^o. — Arch. dép., 2^e carton de M. de la Bigne.

la Révolution. C'est sur cette place qu'une grande partie de la garnison de Rennes fit solennellement cause commune avec la jeunesse de la ville en juillet 1789¹.

La pompe, appelée *pompe du Carthage*, fut établie en 1510 à l'Ouest et sur le point culminant de la place, qui était alors très bombée²; elle avait la forme d'une tourelle munie de quatre clefs de cuivre³; vers 1687 on la transporta plus à l'Est, dans un endroit moins élevé, sur l'emplacement de l'ancien *poids au duc*⁴.

L'*hôtel de Talhouet-Bonamour* est remplacé depuis l'incendie de 1720 par la maison qui forme l'angle de la rue du Chapitre et porte le n° 1 de cette rue. — Avant l'incendie, la place était bordée au Nord par des maisons à porches appelées couramment *les Porches* et citées dès 1418⁵. Ces maisons comprenaient au xvii^e siècle les *hôtelleries de Sainte-Catherine*⁶, de *Sainte-Barbe* vers l'angle Sud-Ouest de la rue de Montfort⁷, de *Champagne*⁸, et la *maison de la Hollande* « au haut des Porches » avis la « grande pompe⁹. » Nous ne savons d'où vient ce nom

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 285. — Plan de Rennes de 1616.

3. Plan de Rennes de 1616. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1509 à 1510, f° 21, v°. — *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 306, Bibl. de Rennes, manuscrit.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 289. — Bibl. de Rennes, Plans.

5. Arch. mun., Comptes des Miseurs. 1418, f° 23.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 190, v°. — *Terrier de Rennes* de 1789, p. 37. — Arch. mun., Compte du Devoir de Sol et Liard de 1623-1624, f° 25, v°.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 190, v°. — Chapitre de Rennes, G, 174 et 221.

8. Arch. dép., Minutes de Gohier, notaire à Rennes, 1639.

9. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, juil. 1672. — Chapitre de Rennes. G. 175.

de *Hollande*; nous mentionnerons, comme simple rapprochement, l'existence d'une Jeanne Horlande, citée en 1613¹.

N° 2. Ancien *couvent des Calvairiennes*. — Les religieuses du Calvaire avaient établi à Rennes, en 1657, une maison de santé dans l'*hôtel d'Espinay*, (n° 19, rue des Dames). En 1671, Calliope d'Argentré, veuve d'Henry de Bourgneuf, marquis de Cucé, premier président du Parlement de Bretagne, leur fit don de son *hôtel de Cucé*, sur la place de la Grande-Pompe, pour y construire un monastère; cet hôtel datait du xvi^e siècle², il possédait une chapelle, une cour et un jardin³.

La première pierre de la chapelle fut posée en 1678. Confisqué et vendu en 1792, le monastère est aujourd'hui sécularisé. La chapelle servit pendant la Révolution à la célébration des fêtes décadaires, et est actuellement un entrepôt de vins⁴.

Elle se compose d'un vaste bâtiment ovale, surmonté d'un dôme de même forme, qui se termine par une lanterne aplatie; une lithographie de Lorette de 1827, conservée dans les *Souvenirs de Rennes* de M. Ducrest de Villeneuve, et une vue de Rennes de 1720, par Villeneuve-Forestier, dont le Musée archéologique possède une copie, représentent le dôme surmonté d'un campanile à toit arrondi.

Malgré les modifications qui y ont été apportées, il est encore facile de reconstituer la chapelle dans son ensemble, telle qu'elle est sortie des mains de

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1613.

2. *Bulletin de l'Association Bretonne*, II, 165. — Arch. dép., 10^e carton de M. de la Bigne.

3. Arch. munic., 310.

4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 188 et 189. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 53.

l'architecte, œuvre imposante tant par ses grandes dimensions que par la hardiesse de son dôme et la richesse de ses sculptures. L'intérieur présente environ vingt mètres sur quatorze.

La partie basse de ses murs est percée de dix grandes arcades cintrées, les unes bouchées, les autres servant de portes ou de fenêtres; les cintres sont ornés de moulures et d'élégantes clefs de voûte sculptées. Au-dessus de chaque cintre et à demi couchés sur leurs extrados, se voient deux grands anges en haut relief, d'un aspect très décoratif et et du plus pur style Louis XIV; on peut citer principalement, du côté Ouest, un ange tenant une Sainte-Face, un autre tenant des dés à jouer, un autre enfin portant l'échelle du crucifiement. — L'une des baies, vers le Sud-Est, est remplie de beaux panneaux de bois à moulures très saillantes. — La porte d'entrée occupait l'arcade Nord, et l'autel l'arcade Sud.

A la naissance des cintres s'étend, tout autour de l'édifice, une moulure coupée par eux et servant de base à l'étage supérieur.

Cet étage est également percé de dix baies cintrées, posées au-dessus des premières; leurs cintres et leurs clefs de voûte sont analogues. L'espace compris entre chaque baie est occupé par deux pilastres séparés par une niche. Les pilastres sont surmontés de chapiteaux corinthiens qui s'élèvent jusqu'à la hauteur du sommet des cintres; les niches sont cintrées et très profondes, leur conque est ornée d'une grande coquille; elles sont supportées par des culs-de-lampe en haut relief, figurant une tête d'ange ailée soutenue par des draperies élégamment passées dans des anneaux;

une grosse grappe de fleurs pend en dessous et termine l'ornementation.

Ici encore, comme à l'étage inférieur, une moulure fait le tour des murs à la hauteur de la naissance des cintres, et elle est interrompue par les fenêtres et les pilastres.

Au-dessus des fenêtres et portant sur les chapeaux des pilastres, court une corniche très élevée et très saillante, qui achève de donner au monument un aspect riche et imposant. Non seulement, en effet, elle présente des modillons et de nombreuses moulures, mais elle est, en outre, coupée au-dessus de chaque baie par de grands cartouches chargés d'écussons fort intéressants à étudier.

Celui du Sud représente le monogramme IHS en lettres fleuries, surmonté d'une croix et placé au-dessus d'un cœur d'où sortent trois clous de la Passion; le tout est entouré d'une couronne d'épines. Ce monogramme suffirait à lui seul pour indiquer la place de l'autel principal.

Le deuxième cartouche, vers l'Ouest, représente deux écussons accolés, timbrés d'une couronne de marquis ancien que surmonte un casque à grilles, taré de front et ayant pour cimier un mortier de premier président de Parlement; les écussons sont posés sur un manteau de premier président. Le premier de ces écussons est aux armes de Reine de Thou, le deuxième aux armes de Jean-René de Bourgneuf, marquis de Cucé, premier président du Parlement, père et mère d'Henry de Bourgneuf, le mari de la fondatrice de la chapelle. Les de Thou portent : *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 abeilles de même*; et les de Bourgneuf : *D'argent au sautoir de sable, au franc-quartier de gueules*

chargé de 2 poissons d'argent posés en fasce. — On remarquera que l'écusson de Bourgneuf aurait dû occuper la première place, que son franc-quartier devrait se trouver à l'angle opposé, et qu'enfin les poissons devraient être tournés en sens inverse.

Le troisième écusson porte les armes des de Bourgneuf; il est entouré de deux branches de myrte et timbré d'une couronne de comte que surmontent une mitre et une crosse tournée en dehors : c'est l'écusson de Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes en 1598, ou celui de son neveu Henry, qui lui succéda et garda le siège pendant trois ans sans être sacré; démissionnaire en 1620 après le décès de son frère Jean, Henry de Bourgneuf le remplaça comme conseiller au Parlement et devint plus tard premier président.

Les quatrième, cinquième, septième et huitième cartouches sont sans sculptures. Le quatrième et le huitième figurent deux écussons accolés et timbrés d'une couronne de comte; le cinquième et le septième, deux écussons accolés, timbrés d'une couronne de marquis ancien.

Le sixième représente un écusson avec une couronne de marquis ancien; il comprend les principales alliances de la famille : *Ecartelé au 1 d'argent à la croix pattée d'azur, qui est d'Argentré; au 2 de Thou; au 3 d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 coquilles de même, qui est de Marquer; au 4 d'hermines au chef de gueules chargé d'une fleur de lys d'or; au sur-le-tout de Bourgneuf.* — Rappelons qu'Henry de Bourgneuf était époux de Calliope d'Argentré, fils de Reine de Thou, et petit-fils de Louise de Marquer. — Le quatrième quartier de l'écartelure est attribué par M. de la Bigne à la

famille de la Haye, dans laquelle Pierre Bourgneuf, vivant en 1450, avait pris alliance.

Le neuvième cartouche figure deux écussons accolés, entourés de deux branches de myrte et timbrés d'une couronne ducale à cinq fleurons alternant avec quatre perles : le premier figure un lion, le deuxième est aux armes des de Bourgneuf.

Le dixième cartouche enfin contient deux écussons accolés, posés sur un manteau de premier président et sommés d'une couronne de marquis ancien que surmontent un casque taré de front et un mortier de premier président ; ils portent les armes de Bourgneuf et d'Argentré.

Au-dessus de la corniche que coupent ces dix cartouches s'élève un vaste dôme d'une hardiesse remarquable, terminé par une ouverture ovale et surmonté d'une lanterne de même forme. La lanterne est décorée de huit grandes caryatides en bois réunies entre elles par des guirlandes de fleurs ; sur leurs têtes et leurs bras élevés repose une galerie également en bois, sommée de huit urnes enflammées ; huit lucarnes alternant avec ces urnes éclairent le dôme. La galerie est élevée de 32 mètres au-dessus du sol.

Calliope d'Argentré construisit pour son mari, dans l'intérieur de l'église, en 1681¹, un superbe tombeau surmonté d'une statue en bronze dont on voit un croquis dans le manuscrit du président de Robien². Le défunt était représenté à genoux sur un coussin et en costume de premier président ; il portait les cheveux longs et ondulés sous une

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 190.

2. *Description de la Bretagne*, par le président de Robien, man., p. 135, Bibl. de Rennes, 357. C. 7.

calotte, une robe fermée sur le devant par deux rangées de petits boutons, et une simarre fourrée, ornée de franges; sa main gauche était ramenée sur la poitrine et son bras droit à demi étendu. Sous la statue se lisaient les mots : *In te omnes sua funera dolent*; le tombeau portait, en outre, une longue épitaphe. — Les entrailles du premier président avaient été inhumées dans la chapelle des Calvairiennes de Paris, au Marais¹.

Les bâtiments qui bordent la chapelle vers le Sud présentent un toit à la Mansard, soutenu par des modillons, et coupé par des fenêtres à fronton arrondi. On remarque au rez-de-chaussée, vers l'Ouest, deux grandes fenêtres cintrées percées dans un mur très épais.

La cour actuelle servait de jardin.

Les bâtiments situés à l'angle Nord-Ouest de la cour dépendaient aussi du couvent des Calvairiennes; le Musée archéologique en possède un croquis: ils renferment une jolie porte du xv^e siècle, composée d'une baie cintrée, ornée de moulures et surmontée d'une archivolte ogivale surbaissée que soutiennent deux consoles sculptées; l'extrados de cette archivolte présente un choux frisé de chaque côté, le sommet est occupé par un écusson ogival posé sur un motif flamboyant.

Le côté Ouest de la cour contient une importante construction élevée sur l'emplacement de l'ancien *hôtel de Pontrouault*. Cet hôtel, après avoir appartenu à la famille de ce nom, était passée dès le xv^e siècle aux de la Marzelière; il était en 1455

1. Epitaphier de Paris, Bibl. Nationale. Communication de M. Fr. Saulnier. — *Bulletin de la Société archéolog. d'Il.-et-Vil.*, t. XXXII, p. xxxiii.

à Pierre de Beaucé¹, puis vers 1640 aux de Saint-Pern; l'édifice actuel devint une dépendance du couvent des Calvairiennes². Un plan du xviii^e siècle le désigne sous le nom d'ancien *hôtel de la Prévalaye*³.

Sa façade possède un rez-de-chaussée et un étage surmonté d'un toit à la Mansard, que supporte une corniche à modillons : chaque étage est percé de sept ouvertures. — Le rez-de-chaussée présente trois portes et quatre fenêtres; l'une des fenêtres a été plus tard transformée en porte. La porte centrale est accostée de deux pilastres doriques, les deux autres sont entourées de petites moulures et surmontées de linteaux à crossettes soutenus par de petites consoles. Les fenêtres ont des appuis posés sur deux consoles et sont accostées de pilastres doriques. — Au-dessus de ces pilastres s'élèvent d'autres, de l'ordre ionique, qui relient le rez-de-chaussée à l'étage supérieur et supportent eux-mêmes un troisième ordre corinthien encadrant les fenêtres de cet étage. — Les ouvertures des mansardes sont surmontées de frontons triangulaires.

Cette façade est flanquée au Nord d'un bâtiment en retour d'équerre, percé à chaque étage d'une ouverture semblable aux précédentes. — Elle est accostée au Sud d'une aile en retrait qui contient une petite *chapelle* du xv^e siècle, seul reste de l'hôtel de Pontrouault. La chapelle présente sur sa face Est une fenêtre flamboyante, ornée de moulures prismatiques et divisée par un meneau; sa

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f. 104, v^o.

2. Arch. dép., 2^e Carton de M. de la Bigne. — *Bulletin de la Soc. Archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 117.

3. *L'Hôpital Saint-Yves de Rennes*, par le comte de Bellevüe. Plan.

face Sud est percée d'une fenêtre plus petite, sub-trilobée et sans meneau : on la voit du quai Duguay-Trouin, derrière le n° 14. Elle est construite sur l'ancien mur de la première enceinte dont la base est gallo-romaine; on y observait encore vers 1880, avant l'établissement du hangar actuel, des traces de cordons de briques de cette époque. La chapelle se compose, à l'intérieur, d'un simple rectangle à voûte d'arêtes qui retombe sur quatre colonnettes engagées dans les angles. On a trouvé dans son mur en 1889 une caisse contenant des ossements et un étui en fer blanc renfermant un écrit qui attribue les ossements à M^{me} Le Bègue, morte dans le couvent, en odeur de sainteté, le 18 mars 1724, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans : ils ont été transportés au cimetière de l'Est¹.

Plusieurs pièces de l'hôtel principal sont intéressantes à visiter; l'une surtout, au rez-de-chaussée, possède un beau plafond à petites poutrelles apparentes, rapprochées les unes des autres et soutenues par trois grosses poutres ornées de moulures et de modillons. La cheminée de cette salle présente une ornementation délicate et gracieuse, fort bien conservée dans sa partie supérieure. Chacun des montants, malheureusement fort endommagés, était orné de trois plaques de marbre. — Le manteau comprend deux linteaux superposés, séparés entre eux par une moulure; le linteau inférieur était orné d'une grande plaque rectangulaire en marbre, accostée de deux médaillons; l'autre présente un riche assemblage de cartouches rectangulaires et ovales remplis de plaques de

1. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XX, 2^e partie, p. xviii.

marbre, de têtes d'anges et de moulures variées. — Une corniche très saillante, ornée sur ses deux faces de macarons sculptés, sépare ces deux lin-teaux du trumeau. — Le trumeau figure un grand rectangle qui a dû être occupé par un tableau ; il est entouré d'un encadrement de postes coupées sur les flancs par six petites plaques de marbre ovales. Cet encadrement est surmonté d'une frise que décorent une grande et deux petites plaques de marbre rectangulaires. Entre les plaques se voient deux monogrammes en capitales romaines, répétés chacun deux fois : nous y voyons les lettres R. D. B. 'F: entrelacées. Une corniche couronne l'ensemble. — On voit enfin, à droite et à gauche du trumeau, deux riches pilastres finement sculptés et ornés chacun de quatre plaques de marbre.

Une salle du premier étage contient une cheminée dont les montants sont en forme de consoles ; le trumeau porte un arc de décharge mouluré, avec un motif sculpté en forme de panache comme clef de voûte.

On voit enfin dans les mansardes une autre cheminée dont le manteau présente aussi un arc à plein cintre formé de deux moulures concentriques, ornées à leur sommet d'une sorte de clef de voûte, et accosté de deux pilastres.

Passage des Carmélites (Canton N.-E.).

Voir rue d'Antrain, n° 16.

Rue des Carmes (Canton S.-E.).

Cette rue, ouverte vers 1803, doit son nom à l'ancien *couvent des Carmes*, sur lequel elle a été percée¹. Elle remplace une ancienne ruelle qui conduisait au mur de la troisième enceinte de la ville et au *four à ban du duc*². Ce four était anciennement sur l'emplacement du grand autel des Carmes³, c'est-à-dire sous le n° 1 de la rue; lors de la construction de la chapelle, à la fin du xv^e siècle (voir rue Vasselot), le four fut transféré rue Saint-Thomas, sur les bâtiments actuels du Lycée (voir rue Saint-Thomas). La rue des Carmes traverse l'abside de la chapelle à la hauteur des n° 1 et 2. (Voir rue Vasselot.)

On peut voir quelques vestiges du couvent par la fenêtre de l'escalier du n° 4 et dans la cour du n° 6. (Voir n° 52, rue Vasselot.)

L'entrée charretière du couvent pour les provisions se trouvait à l'entrée Nord de la rue⁴; elle était surmontée d'une maison⁵.

N° 9. Il occupe l'emplacement de l'ancien *réfectoire* du couvent. (Voir rue Vasselot.)

Rue du Carthage (Canton N.-O.).

Cette rue tire son nom d'un très ancien marché appelé *Cartage* ou *Quartage*, dans lequel les ducs de

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. mun., Fortifications, Indemnités, E, 1449.

3. Arch. dép., Carmes, 69.

4. Arch. dép., Carmes, 90.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 392, r.

Bretagne prélevaient le *quart* des droits perçus sur les bestiaux vivants qui y étaient exposés en vente. M. de la Bigne croit voir dans le Cartage non un marché, mais une maison dans laquelle on percevait ce droit et où on en emmagasinait le produit¹. Dans les deux cas, l'orthographe de ce nom devrait être *Cartage* et non *Carthage*. La « maison nommée « Cartage » est citée dès 1455².

En 1484, le duc François II créa un marché « en « une place et maison vulgairement appelée Car- « tage » pour la vente du sel, du gruau, des cuirs, des laines, du beurre, du suif, des graisses, etc...³ On y établit en 1589 un magasin de blés et de farines⁴.

Cette halle se trouvait vers le n° 2 de la rue; on y plaça aussi en 1484 le poids public, appelé *poids au duc*, puis *poids au roi*⁵; on y fondit des pièces d'artillerie au commencement du xvi^e siècle⁶; elle fut affectée enfin en 1585 au contrôleur de l'artillerie pour recevoir « l'attirail « du canon » de la Ville⁷, et sauta en 1612 avec vingt-sept barils de poudre qui y étaient déposés : le terrain devint « une place inutile, pleine « d'immondices et d'infections, servant de retraite « aux coureurs et voleurs de nuit. » Le roi le donna en 1633 au président le Vayer de Clayes⁸, et la rue

1. Procès-verbaux de la Société archéologique d'Il.-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 24.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 102, r°.

3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 195. — *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1589, f° 165, r°.

5. Arch. mun., 126, 186 et 311. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 195.

6. Arch. mun., Comptes des Miseurs, 1511, f° 82, r°, et 1512, f° 13 et 18, r° et v°.

7. Arch. mun., 126

8. Arch. mun., 186. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 196.

actuelle fut percée en partie sur son emplacement. — La rue fut dévastée en 1740 par un incendie qui détruisit la nouvelle *maison du poids du roi*; le terrain de la maison fut vendu en 1741 aux Calvairiennes par M^{me} de Clayes, femme de M. de la Bourdonnaye de Liré¹. La Communauté de Ville élargit la rue au milieu du xviii^e siècle, en achetant des terrains aux Calvairiennes².

Un escalier reliant la rue à la rivière a été pratiqué, au milieu du xviii^e siècle, à travers le mur de la première enceinte, sur le terrain des Calvairiennes³; la rue tournait auparavant à angle droit vers l'Est, à la hauteur du n^o 2, pour se terminer en cul-de-sac.

N^{os} 3 et 5. Ils datent du milieu du xviii^e siècle et dépendaient du *couvent des Calvairiennes*⁴. (Voir place du Calvaire.) Le rez-de-chaussée en granit présente deux portes et huit fenêtres cintrées; le premier étage est percé de dix fenêtres, le deuxième en a cinq seulement et ne s'étend que sur une partie de la maison. L'encoignure de la place du Calvaire est à joints ouverts et ornée d'une niche avec une console godronnée que termine un bouton de feuillages.

N^o 2. Ancien *hôtel le Vayer de Clayes*, puis *de la Bourdonnaye de Liré*. — Cet hôtel, reconstruit entre 1724 et 1738⁵, a été récemment restauré : sa partie Sud, parallèle au quai Duguay-Trouin, n'existe plus;

1. Arch. mun., 311. — Arch. dép., Calvairiennes, 10.

2. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1745, f^o 13, r^o.

3. Arch. mun., 535, délibération du 29 avril 1745.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 53.

5. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 93.

sa partie Est a été réédifiée vers 1895 ; son côté Nord seul est ancien, il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec cinq ouvertures par étage et un toit à la Mansard percé de cinq fenêtres. — On voyait autrefois à l'angle Sud-Ouest de la cour une chapelle dont le dernier contrefort a disparu en 1894¹. — L'hôtel passa par alliance vers 1740 des le Vayer de Clayes aux de la Bourdonnaye de Liré.

Derrière lui, vers l'Est, se trouvait l'*hôtel de la Forest d'Armaillé*². (Voir rue de Rohan.)

N^o 4. *Hôtel Drouet de Montgermont*. — Il a été reconstruit sur son ancien emplacement après l'incendie de 1720. On voit sur son portail deux consoles du style Louis XV et un écusson arrondi vers le bas et chargé d'un cœur ; ce cœur rappelle, sans doute, les armes des Drouet de Montgermont : *De gueules à 3 cœurs d'or, une rose de même en abîme*³.

Rue Chalais (Canton S.-E.).

On ne connaît pas exactement l'origine de ce nom, qui est probablement dénaturé ; la rue s'appelait au xvi^e et au xvii^e siècles *rue Chalande*, c'est-à-dire *marchande*, et on peut supposer que le mot *Chalais* est une altération de *Chalande*. — Elle fut appelée en 1769 *rue d'Agay*, en l'honneur du comte d'Agay, intendant de Bretagne⁴.

Elle se compose de deux tronçons coupés par la

1. Communication de M. Renaud-Loubens.

2. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 52.

3. *Ibid.*, p. 52 et 94.

4. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

rue du Pré-Botté; le tronçon Nord se trouve sur les anciens jardins du *couvent des Grandes Ursulines* (voir n° 5, rue du Pré-Botté); le deuxième remplace l'ancienne rue Chalande, qui coupait diagonalement la nouvelle du Nord-Ouest au Sud-Est.

N° 1. Il occupe l'emplacement du jardin des Ursulines, devenu à la Révolution la cour de la caserne de gendarmerie (voir n° 5, rue du Pré-Botté)¹.

La Halle-aux-Toiles, construite sous la Restauration, s'élève aussi en partie sur les jardins des Ursulines. Il y avait autrefois en cet endroit une chapelle; elle fut remplacée en 1657 par une *halle aux blés* ou *Annonnerie* qui était située auparavant dans la rue de la Cordonnerie (voir n° 11, rue de la Monnaie). Son entrée principale était à l'Ouest².

Rue de la Chalotais (Canton S.-O.)

Cette rue, percée en 1862, porte le nom du célèbre procureur général au Parlement, Louis-René de Caradec de la Chalotais, mort en 1785³.

Elle rencontre sous ses n°s 4 et 7 l'emplacement d'un ancien bras de rivière appelé le *ruisseau de Joculé*, que traversait le *pont Gabier*, à l'angle Nord-Ouest du n° 9 (voir rue d'Argentré). — Le ruisseau passait ensuite au pied des maisons situées entre les n°s 7 et 17, puis il coupait de nouveau la rue depuis les n°s 17 et 19 jusqu'à l'angle Sud-Ouest du jardin qui leur fait face.

1. Bibl. de Rennes, Plans anciens.

2. Arch. mun., 128 et 508, délibération du 13 juillet 1657. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 208.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

Depuis la rue Lanjuinais jusqu'à la place de Bretagne, la rue traverse d'anciens jardins ¹.

Rue du Champ-Dolent (Canton S.-O).

Cette rue, mentionnée dès 1265² et même dès le commencement du XII^e siècle³, formait l'une des principales artères de la ville basse avec les rues de la Parcheminerie, Vasselot et Saint-Thomas; elle tire son nom de ce qu'elle a été habitée pendant plusieurs siècles par « des bouchers, chaircutiers et « autres gens du petit peuple⁴. » C'est là que l'on tuait au moyen-âge les bêtes de boucherie, et cet usage s'est perpétué jusqu'à l'établissement de l'abattoir public en 1855⁵; lorsqu'on abattait des animaux, on tendait autrefois des chaînes aux deux extrémités de la rue, par mesure de précaution.

Avant 1903, la rue du Champ-Dolent se prolongeait vers l'Est jusqu'aux n^{os} 21 et 14 de la rue de la Parcheminerie. Les crues de la rivière y causaient souvent des inondations (voir rue d'Argentré).

Ses maisons sont anciennes, mais sans intérêt; on peut tout au plus citer le n^o 34 qui présente des poutres moulurées et des consoles. Une fontaine publique existait au Sud de la rue (voir n^o 21, rue Poulain du Parc). On y voyait aussi la *maison de la Challays*⁶.

1. Plan de Rennes de 1726.

2. Arch. dép., Saint-Melaine, 12.

3. *Cartulaire de Saint-Georges*, par P. de la Bigne, p. 163.

4. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 112.

5. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

6. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, 1667.

La rue se terminait à l'Ouest par la *porte du Champ-Dolent*, qui débouchait directement sur le bras de rivière servant de douve à la troisième enceinte (voir place de Bretagne). Un escalier, situé au Nord, conduisait sur les remparts ¹.

La rue était très mal pavée à la fin du xviii^e siècle; on lit dans une pièce de 1783 que « la dégradation du pavé du haut au bas forme des trous considérables qu'ils (les habitants) ne peuvent éviter, ce qui leur cause une perte considérable... par l'infection dont ils ne peuvent se garantir eux-mêmes, et fort souvent les particuliers qui portent les viandes à la halle se cassent bras et jambes². »

Rue et place du Champ-Jacquet (Canton N. O.).

La rue et la place du Champ-Jacquet tirent leur nom de l'ancienne *porte Jacquet*, située vers le haut de la rue Châteaurenault. (Voir cette rue.) Le nom de Jacquet serait, dit-on, celui d'un jardinier qui possédait primitivement ce terrain³; nous remarquerons toutefois qu'il est cité, dès 1312, sous le nom de *Campus Sancti Jacobi*⁴, c'est-à-dire *champ Saint-Jacques*, ce qui exclut, selon nous, l'idée d'un nom de possesseur. C'était une pièce de terre relevant de la seigneurie de Champagné, elle fut abandonnée à l'abbaye de Saint-Melaine en 1368 par une transaction entre l'abbé et Jean du Rocher et Jeanne de Champagné, sa femme⁵. — Sa forme topogra-

1. Arch. mun., 144.

2. *Ibid.*

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Arch. dép., Saint-Melaine, 12.

5. *Ibid.*, 9.

phique actuelle est celle que lui donne le plan de Rennes de 1616.

On y installa en 1632 un marché aux légumes¹, qui subsistait encore à la fin du XVIII^e siècle². Les étagers ou propriétaires de maisons sur les fiefs de la vicomté de Rennes, qui étaient tenus au *devoir de chevauchée* le 22 juillet, date de la foire de la Madeleine, comparaissaient à cheval, au nombre d'environ 400, sur la place du Champ-Jacquet et se rendaient de là au champ de foire où se faisait l'évocation; cette foire avait lieu dans une des pièces de terre des Closeaux, de la Teillais (voir faubourg de Nantes), ou du Pré-André, dépendant du manoir de Villeneuve (près du même faubourg), ou dans ces trois pièces ensemble³. En 1688, Guillaume Malécot, seigneur de Villeneuve, contesta au vicomte de Rennes le droit de tenir une foire sur ses terres, il fit labourer le champ de foire, y sema du blé-noir et en ferma l'entrée. On ne sait pas au juste comment se termina cette querelle⁴.

Avant l'incendie de 1720, la rue très courte qui réunit la place du Champ-Jacquet à la rue Château-renault faisait partie de la place, elle n'est devenue rue qu'après l'incendie. Elle fut nommée *rue de Léon* en 1728, en l'honneur du prince de Léon qui présida plusieurs fois l'ordre de la noblesse aux Etats; le peuple altéra ce nom et l'appela *rue de Lyon*. Elle redevint en 1792 *rue du Champ-Jacquet*⁵.

C'est sur la place que fut fondue la première

1. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 196.

2. *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par B. Pocquet, II, 42.

3. *Journal de Rennes* du 1^{er} octobre 1856.

4. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, XVIII, 66.

5. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

cloche du beffroi de la tour Saint-James¹. (Voir rue Châteaurenault.)

La statue du maire de Rennes Leperdit (1794-1795) remplace depuis 1892 une fontaine élevée en 1822, qui avait été surnommée le *Tombeau du Génie*; cette fontaine remplaçait elle-même un puits très ancien, cité dès 1460². Le puits était surmonté d'une toiture ornée de plomb³. Les Comptes des Miseurs mentionnent un paiement fait en 1531 à « M^e Guillaume, inventeur de trouvez eaulx et fae-
« seur de puiz, » pour avoir « curé et nettoyé le
« vieil puiz dudit champ Jacquet qui estoit quasi
« plain de toutes infections et inhabité, avecq ce
« l'avoir creusé de six piedz plus bas qu'il n'es-
« toit... et avoir adjoinct une source d'eau plus
« grande et meilleure que les aultres qui y es-
« toient⁴. » — Une tradition erronée voulait voir dans ce puits le moule de la première cloche du beffroi de la tour Saint-James⁵.

On trouvait sur le champ Jacquet neuf maisons appelées les *Cabarets*⁶, et la *maison du Rabot*⁷.

N^o 5. *Hôtel Hay de Tizé*⁸, puis de *Bégasson*, en 1786⁹. — C'est une grande construction édiflée vers 1665; elle contient un rez-de-chaussée élevé et deux

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1467 à 1469, f^o 138, v^o, et suivants.

2. *Ibid.*, 1460, f^o 11, r^o.

3. *Ibid.*, 1566, f^o 27, r^o, et 33, r^o, et 1596, f^o 48, r^o. — Plan de Rennes de 1616.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1531-1532, f^o 20, r^o, et 21, r^o.

5. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 291.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 72, r^o, et suivants. — Arch. mun., 111.

7. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, 1667.

8. Arch. dép., Saint-Georges, 135. — Intendance, C, 905. — *Jean Bossart du Clos*, par le comte de Palys, p. 13. — Arch. mun., 112.

9. Cadastre de 1840. — Arch. dép., Intendance, C, 389.

étages percés de six ouvertures chacun. La porte d'entrée est surmontée d'un fronton triangulaire et précédée d'un double perron arrondi; ses battants sont décorés de moulures et de quelques sculptures, ils ont conservé un ancien heurtoir. Les fenêtres du rez-de-chaussée sont accostées de pilastres doriques, deux rangées de poutres apparentes marquent la séparation des étages; les fenêtres du premier et du deuxième sont entourées d'un encadrement en bois. La toiture se compose de deux toits distincts reliés entre eux par un troisième; les fenêtres des mansardes sont terminées par des frontons triangulaires en bois; l'une d'elles est surmontée d'un petit toit à quatre faces soutenu par quatre consoles. — L'intérieur possède un escalier à balustres de bois et de vastes salles à lambris moulurés et sculptés.

L'hôtel, après avoir appartenu aux Hay de Tizé, passa par alliance aux Hay des Nétumières¹, qui le possédaient dès 1664²; il était aux de Bégasson en 1786³. Il a été épargné par l'incendie de 1720, et M. des Nétumières déclara dans le procès-verbal de 1721 avoir « perdu tant en meubles et provisions qu'argent dépensé pour arrêter le cours du feu qui embrasoit les maisons voisines de son « hostel, la somme de six mil livres⁴. »

Les écuries de l'hôtel étaient dans une cour au fond du fossé, derrière le Champ Jacquet; on y entrait par une voûte percée dans le mur⁵.

On voit dans la cour située à l'Ouest de l'hôtel une

1. Arch. mun., 590, délibération du 1^{er} janvier 1731.

2. *Ibid.*, 109.

3. Arch. dép., Intendance, C, 339.

4. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3329, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 10.

5. Arch. dép., Intendance, C, 339.

construction à trois étages et cinq fenêtres par étage; elle dépendait de l'hôtel et est postérieure à l'incendie de 1720¹. Les fenêtres des deux premiers étages sont très grandes et possèdent des appuis moulurés. Cette maison occupe l'emplacement de l'ancienne *Prévôté*, créée en 1456, dont le portail d'entrée ouvrait sur le Champ-Jacquet². On appelait *petite cour de Rennes* le passage qui conduisait du Champ-Jacquet à la Prévôté et à la façade Est du Présidial (voir impasse Rallier du Baty)³. Ce passage se continuait, au Sud du Présidial, jusqu'à l'impasse Rallier du Baty; c'était au xvii^e siècle « une méchante petite ruelle... « infecte et pleine d'immondices et d'ordures que « les voisins et passants y font continuellement et « où d'ailleurs il se commet jour et nuit des désordres. » Ce passage était « très fréquenté et très « nécessaire, à raison qu'il sert de communication « aux deux marchés des places des Lices et du « Champ-Jacquet; » il servait aussi d'entrée pour le Présidial. Le procureur du roi en demanda la modification à la Communauté de Ville en 1703, « à raison de quoy il croit que pour le bien et utilité publique et empescher les meurtres quy s'y commettent impunément, il serait à propos de faire « clorre et fermer cette ruelle et d'en transporter le « passage au-dessous de la salle dudit Présidial... « où il aura son issue en droiture d'un costé dans « la Grande Cour de Rennes vers la porte Saint-Michel, et de l'autre à la place du Champ-Jacquet. » Ce travail fut effectué peu après⁴.

N^o 7. Cet hôtel, désigné aussi dans le plan de

1. Arch. dép., Intendance, C. 305.

2. Arch. dép., 2^e Carton de M. de la Bigne.

3. Arch. mun., 112.

4. Arch. mun., 112. — Compte des Miseurs de 1703 à 1705.

Rennes de 1726 sous le nom d'*hôtel de Tizé*, comprend quatre corps de bâtiment réunis autour d'une cour carrée; un large couloir conduit dans une deuxième cour située derrière l'hôtel; on voit de là une façade complète avec trois étages, sept fenêtres et un œil-de-bœuf par étage, et un toit à la Mansard avec deux rangées de fenêtres superposées. La façade Nord de l'hôtel est construite sur le mur même de la deuxième enceinte de la ville et est aspectée sur sa douve. — Il appartenait, en 1785, au comte de Perrien; ses écuries touchaient celles du n° 5¹.

Les n° 7 à 25 étaient occupés autrefois par les *papegauts de l'arc et de l'arbalète*, fondés en 1443². Les premiers papegauts semblent avoir été tirés sur la tour du Chesne (n° 10, rue Nantaise), toutefois le tir à l'arbalète se faisait déjà en 1455 au Nord du Champ-Jacquet³; on éleva plus tard entre les n° 25 et 27 actuels, sur des terrains restés sans emploi depuis la construction de la deuxième enceinte⁴, une butte appelée *Butte aux Arbalétriers* sur laquelle fut plantée la perche du papegaut. Une allée aboutissant à la butte fut ménagée le long du pied intérieur du rempart; cette allée, qui fut plus tard couverte, était séparée de la place par une simple barrière; on construisit des échopes devant elle vers la fin du xvi^e siècle, et enfin la Communauté de Ville vendit l'allée en 1664 pour permettre la construction des maisons actuelles. Les adjudicataires de ces terrains s'engageaient à souffrir sans indemnité la démolition de leurs maisons en

1. Arch. dép., Intendance, C, 339.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 240.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 69, v°.

4. Bibl. de Rennes, *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 237. Manuscrit.

cas de siège¹. Cet emplacement, appelé *place de la Butte*, est présenté à cette époque comme « une place inutile et infructueuse en l'état qu'elle est, au contraire infecte réceptacle de toutes sortes d'immondices... les murailles et parapets y joignant sont tous ruinés². »

La butte elle-même avait été aliénée dès 1642; on y montait par un petit escalier à droite de l'entrée du café de l'Alcazar (n° 25)³. On voyait près de cet escalier la *maison des Arbalestriers*, qui servait « pour le jeu de l'arbalète seulement⁴. »

Un troisième papegaut, celui de l'arquebuse, fut transféré en 1680 de la tour du Chesne dans les douves de Saint-Georges; mais, en souvenir de ces premières fêtes populaires, le roi du papegaut, au retour des douves de Saint-Georges, était tenu de venir tirer un coup de fusil devant la tour du Chesne et sur le Champ-Jacquet⁵.

Le mur de la deuxième enceinte s'étendait derrière les n°s 7 à 23, puis il longeait la rue devant l'entrée du n° 25 et passait sous les façades des n°s 27 et 29; quelques boutiques basses, appuyées au mur, ont été démolies en 1720 pour arrêter les progrès du feu⁶.

Les n°s 9 à 15 présentent un ensemble assez pittoresque de maisons du milieu du xvii^e siècle.

1. Arch. mun., 112.

2. *Ibid.*

3. Arch. mun., 111 et 112. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 226, 240-244.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 69, v°, et de 1646, f° 141, r°.

5. Bibl. de Rennes. *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, manuscrit, p. 238. — Arch. dép., 1^{er} Carton de M. de la Bigne.

6. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 63.

N° 11. Son escalier conduit au sommet d'une portion importante du mur de la deuxième enceinte; cette portion, parfaitement conservée, a une longueur de plus de 30 mètres et est munie de huit mâchicoulis à trois ressauts. (Voir n° 4, rue Leperdit.)

N° 15. Il se distingue par une porte en anse de panier et par une grande fenêtre de mansarde surmontée d'un toit en carène à quatre pans que couronnent deux épis de plomb. — Son allée présente une voûte percée dans le mur de la deuxième enceinte; l'épaisseur en est d'environ 3 mètres. — A gauche de la voûte, un escalier descend dans les anciennes douves; d'une fenêtre de cet escalier, aspectée à l'Ouest, on peut voir le mur d'enceinte dont il vient d'être parlé.

Dans les douves de l'enceinte, derrière les n° 11 à 25, se trouvaient les *jardins du Petit Trianon*, dépendant de l'*hôtel de Robien* (voir n° 22); ils sont aujourd'hui occupés par le jardin du café du n° 25, et par le jardin et l'imprimerie du *Journal de Rennes* (n° 4, rue Leperdit). Dans ces jardins se trouvait un pavillon dont le plafond était peint par Jouvenet; un tableau du même maître, représentant Apollon sortant du sein de Thétis, décorait une fausse cheminée; on y voyait enfin deux beaux bustes en marbre blanc. Le tout existait encore au moment de la Révolution ¹.

Le café de l'Alcazar occupe actuellement les *serres* du Petit Trianon; c'est un bâtiment composé d'un simple rez-de-chaussée et percé de cinq grandes ouvertures cintrées à clef de voûte ornée d'une tête

1. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, t. XXI, p. LVI.

humaine; la porte centrale est couronnée par un fronton triangulaire mouluré; de chaque côté de la porte se voient une console et un trophée d'instruments agricoles attachés par des rubans. Le rez-de-chaussée est surmonté d'un attique. On y établit d'abord pendant la Révolution les pharmacies militaires, puis on en fit l'entrée du théâtre, situé derrière lui. Cet ancien théâtre, recouvert d'un toit à pans fort élevé, est transformé aujourd'hui en magasin (voir n° 16, rue de Penhoët); il fut alors retourné bout pour bout et on construisit en 1797, au n° 25 actuel, la porte du public flanquée de colonnes qui sont aujourd'hui cachées par une boiserie¹.

N° 2, 4 et 6. Emplacement de l'ancien *hôtel Henry de la Plesse*.

Entre les n° 6 et 8, à l'entrée de la rue des Presses (voir rue Lafayette), se trouvait la *maison du Mûrier*².

N° 8. Emplacement de l'*hôtel Brûlon de la Muce*, situé sur la rue des Presses; il possédait une chapelle avec une cour et une ruelle ayant issue sur la rue aux Foulons (rue Le Bastard)³. Son portail principal ouvrait sur la place du Champ-Jacquet⁴. Cet hôtel fut loué pendant un certain temps par la Communauté de Ville pour loger le maréchal de Thémines et le maréchal de Brissac, lieutenants généraux en Bretagne, et le comte de Vertuz d'Avagour, gouverneur de Rennes⁵. L'hôtel qu'il

1. *Le Théâtre de Rennes*, par L. Decombe, p. 82. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 279.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 349, r°.

3. *Ibid.*, f° 341, r°.

4. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 5 mars 1659.

5. Arch. mun., 488, délibération du 1^{er} février 1627. — Comptes des Miseurs de 1603, f° 26, r°, et 62, v°, — de 1615, f° 27, r°, et 31, v°, — de 1626, 1628, 1629 et 1630.

remplaçait appartenait en 1455 à Henri le Dieuc¹, et aux Becdelièvre au commencement du xvii^e siècle; en 1659, il était passé par alliance aux de la Sauldrais et aux Hingant de Guérisac².

N^o 10. Emplacement de l'*hôtel de Cornulier*.

Sous le n^o 10 ou le n^o 12 se trouvait au xvii^e siècle le *logis de la Garoullays*, dont les dépendances s'étendaient jusqu'à la rue Le Bastard; il se composait d'une maison en pierre de taille à deux étages. Les Loysel de Brie le vendirent aux d'Argentré en 1620, et ceux-ci aux Huart de Bœuvres en 1661³.

N^o 14. *Hôtel de la Guibourgère*. (Voir n^o 11, rue Le Bastard.)

N^o 22. *Hôtel de Robien*. — C'est l'ancienne demeure du célèbre président au Parlement, mort en 1756. Il se compose, sous le n^o 17 de la rue Le Bastard, d'une maison à trois étages et à six fenêtres par étage; les pieds-droits des fenêtres du troisième sont soutenus par deux petites consoles. Le toit est droit et repose sur une corniche à modillons; il est percé de trois fenêtres de mansardes dont le sommet, à linteau arrondi, est entouré d'un tore que terminent deux enroulements. Son angle Nord-Est est flanqué d'une tourelle ronde en encorbellement mouluré, que couronne un toit demi-sphérique posé sur une corniche à moulures. Cette tourelle correspond au deuxième et au troisième étages; elle est percée à chacun d'eux de deux fenêtres encadrées entre deux pilastres doriques et un linteau à moulures.

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 187, r^o.

2. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 5 mars 1659.

3. Arch. dép., Minutes de Gohier, notaire à Rennes, 12 octobre 1661.

La face Nord de l'hôtel n'a d'autre ouverture qu'une fenêtre de mansarde à plein cintre, sommée d'un fronton triangulaire et flanquée de deux pilastres doriques et de deux consoles renversées. On voit à sa gauche une haute cheminée couronnée par quatre petits frontons triangulaires. Une corniche à modillons, interrompue sous la fenêtre de mansarde, soutient la toiture.

La façade Ouest comprend trois étages à deux fenêtres chacun; ces fenêtres présentent des pilastres doriques soutenus par des consoles, avec des appuis et des linteaux à moulures. On y voit, en outre, comme à la face Nord, une corniche à modillons et une fenêtre de mansarde. — Une tourelle carrée, élevée d'un étage de plus, forme retour d'équerre à l'angle Sud-Ouest de l'hôtel; elle contient l'escalier et présente trois petites fenêtres irrégulièrement percées; son toit est en carène et repose sur une corniche modillonnée. L'angle rentrant est occupé, à la hauteur du troisième étage, par un couloir en encorbellement, percé d'une petite fenêtre à plein cintre.

D'autres bâtiments s'étendaient vers l'Ouest avant l'incendie de 1720, mais on dut les démolir pour arrêter les progrès du feu : « Dans l'intérieur de la « cour estoit un corps de logix à trois étages, bâti en « forme de gallerie, et un portail au bout ouvrant « vers ladite place du Champ Jacquet,... sur lequel « portail estoit un autre corps de logix aussi de « trois étages, qui a esté brulé et la gallerie démo- « lie¹. »

L'intérieur de l'hôtel renferme de belles pièces à

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 59.

boiseries délicatement sculptées. — L'escalier est à vis et en pierre; on y voit quelques portes et quelques volets de fenêtres à petits panneaux rectangulaires; on observe aussi à chaque étage une petite niche circulaire peu profonde, destinée à recevoir une lumière.

L'hôtel date du xvii^e siècle; après avoir appartenu aux Bonnier de Champaigné, il passa par alliance aux de Rosmadec du Plessix-Josseau, qui l'avaient en 1646¹, et le vendirent en 1692 aux Le Prestre de Lézonnet; ceux-ci le revendirent aux de Robien 15,500 livres en 1699². Il appartenait au président de Robien au milieu du xviii^e siècle.

En construisant les égouts dans la rue du Champ-Jacquet, on a coupé un souterrain qui partait de l'une des caves et aboutissait, dit-on, au jardin du Petit Trianon.

Rue du Champ de Mars (Canton S.-E.).

Cette rue, percée après l'incendie de 1720, était désignée au plan cadastral de 1809 sous le nom de *rue Neuve*; on lui donna de 1827 à 1830 celui de *rue d'Angoulême*, en souvenir du passage de la duchesse d'Angoulême à Rennes³.

La rue du Champ de Mars traverse dans sa partie Sud les anciens jardins du couvent des Carmes. Elle aboutissait vers le Sud au *Pont aux Lions*. (Voir boulevard de la Liberté.)

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 385, r^o.
2. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 19 septembre 1699.
3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

Champ de Mars (Canton S.-E.).

Voir boulevard de la Liberté.

Rue du Chapitre (Canton N.-O.).

Cette rue, citée dès 1388¹, s'appelait autrefois *rue du Four du Chapitre*, du nom d'un four qui appartenait au Chapitre de la Cathédrale (n° 16); elle devint en 1792 la *rue de l'Union*². On y a trouvé en 1882, lors de l'établissement des égouts, des tuyaux d'une conduite d'eau gallo-romaine³.

La plupart des maisons de la rue datent du XVII^e siècle.

N° 1. Emplacement de l'*hôtel de Talhouët-Bonamour*. — Cet hôtel fut détruit dans l'incendie de 1720⁴; il appartenait en 1461 à Antoine Havart, — en 1646 à Gillette Chevron, — en 1673 à Gillette le Mercier, — et en 1677 aux de la Moussaye⁵.

N° 3. C'est la première maison qui ait été épargnée de ce côté par l'incendie; elle appartenait en 1720 à M. du Plessix de Grénédan⁶; elle semble s'être appelée auparavant *hôtel du Faouët*⁷, et en 1646 *hôtel de Villaudon*⁸. — Elle possède des poutres apparentes sans intérêt; on voit dans sa cour quelques parties anciennes qui ne sont guère non plus

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 8.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

3. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XVI, 1^{re} partie, p. XIX.

4. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 54.

5. Communication du comte de Bellevüe.

6. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 51 et 109.

7. Arch. mun., 229.

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 210, v°.

à signaler. L'escalier possède une rampe à balustres, des colonnettes soutenant la rampe et de gracieux pendentifs en bois; il présente en outre une série d'arcades de bois en plein cintre; les unes s'élèvent au-dessus des rampes, d'autres s'appliquent le long des murs, d'autres enfin relient les murs aux colonnettes de la rampe, comme des arcs doubleaux. — Les remises et écuries dépendant de l'hôtel se trouvaient, par derrière, du côté de la rue Saint-Yves.

N° 5. *Hôtel de l'Escu de Runefaut*¹. — Après avoir appartenu aux de l'Escu de Runefaut, cet hôtel passa par alliance, vers 1725, aux de Poulpiquet². Il présente au rez-de-chaussée deux grandes arcades cintrées et une porte à panneaux rectangulaires dont le linteau est chargé d'un petit écusson en accolade. L'escalier, à l'extrémité d'un large couloir, est orné de balustres en bois, de pendentifs et de boiseries à grosses moulures du xvii^e siècle.

La porte d'entrée du premier étage est à panneaux rectangulaires et attire l'attention par les sculptures et les peintures qui l'enrichissent. Elle est accostée de deux chutes de feuilles et de fruits richement fouillées, et surmontée d'une corniche à denticules. Au-dessus de la corniche s'étend un trumeau de bois rempli par un grand écusson en accolade, surmonté d'un mortier de président au Parlement et entouré de deux branches de myrte liées ensemble³. Deux chutes analogues aux premières achèvent la décoration du trumeau.

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 211, r.
— Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 73.

2. Communication du comte Frédéric du Halgouët.

3. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, I, 15.

A droite et à gauche de la porte se voient deux grands panneaux peints, aux teintes jaunes et brunes. Le panneau de gauche occupe, avec la porte, le grand côté du palier; il figure en grandeur naturelle une femme debout, tenant à la main une vipère; elle est abritée sous une niche cintrée que surmonte une guirlande en feuilles de laurier relevée trois fois et fixée à des clous par trois liens. Au-dessus d'elle, un encadrement octogonal de feuilles de laurier liées par des rubans renferme un médaillon ovale, également formé de feuilles de laurier : ce médaillon contient un buste d'homme du type romain, ceint d'une couronne de laurier et posé sur une base en feuilles d'acanthé. — Le panneau de droite forme retour d'équerre; il est, à quelques détails près, semblable au premier, mais sa largeur est plus considérable. La femme qui en occupe le bas tient à la main une branche de laurier; la guirlande qui surmonte la niche se prolonge sous forme de chute jusqu'au bas du panneau; enfin le buste du médaillon figure une femme aux cheveux bouclés.

Le Musée archéologique conserve plusieurs panneaux peints en grisailles et provenant de l'hôtel : ce sont des espèces de pilastres et des cimaises; les premiers représentent une chute de fleurs et de fruits liés ensemble et enrichis de rehauts d'or, les autres figurent de riches arabesques; le plus grand est orné de deux petites figurines de femmes¹.

Les remises et écuries se trouvaient du côté de la rue Saint-Yves.

Après l'incendie de 1720, le président de Runefaut

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, I, 15. — *Catalogue du Musée archéologique*, p. 325.

déposa que « le feu ayant gagné les maisons voisines de la sienne, il distribua des sommes très considérables pour arrêter le feu, à quoy il réussit, et qu'à la connoissance du public il empêcha l'embrasement du reste de la rue du Four du Chapitre où estoit sa maison, ce qui luy a coûté avec les meubles qu'il a perdu la somme de six mil livres ¹. »

On voit encore dans la cour du n° 5 une curieuse maison comprenant deux étages de galeries et un escalier extérieur de forme demi-circulaire; l'escalier et les galeries sont bordés de balustres et soutenus par des piliers en bois. Chaque galerie forme trois arcades. L'escalier est couronné par un toit arrondi, sa partie interne est ornée de pièces de bois apparentes, disposées en chevrons et en pals. Le Musée archéologique en possède un dessin.

N° 13. Il remplace l'ancienne *maison du Petit Saint-Melaine*, que les Bénédictins de Saint-Melaine avaient achetée à Guillaume Morin et à Michel le Bourgeois pendant la guerre de Succession ². Ils s'y réfugièrent en 1356, ne se sentant plus en sûreté dans leur abbaye, qui était en dehors des murs. Ils célébraient leurs offices dans une chapelle située en face (n° 12). La maison fut reconstruite en 1426 et on y éleva un porche dont chaque pilier était orné d'une statue de moine : ce porche a été détruit au commencement du XIX^e siècle ³. Bien que les Bénédictins ne se fussent installés que provisoirement

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3829, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 140.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 211, v°. — Saint-Melaine, 9. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 648.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 648.

dans la rue du Four du Chapitre, ils y gardèrent néanmoins leur établissement jusqu'à la fin de la Ligue, longtemps après être retournés dans leur couvent¹. La maison, vendue en 1614 aux Hay des Nétumières et aux du Lys du Tertre, passa par alliance des du Lys aux de Kerouartz, qui l'avaient en 1674²; elle était possédée en 1685 et en 1751 par le le Sénéchal, marquis de Carcado, et en 1757 par M. Barbier, négociant³.

N° 17. On y voit une grande porte cintrée, surmontée d'un cartouche portant un écusson. Une petite porte à gauche possède des panneaux rectangulaires saillants. La maison a été construite en 1657 par Anne de Bréhand, dame de Langourla⁴.

N° 19. Cette maison ou son emplacement appartenait d'abord aux le Texier, puis en 1455 aux Boulaye⁵, puis aux des Canes; vendue aux Yardin, puis aux le Gonidec des Aulnais qui l'avaient en 1660⁶, puis aux Tranchant du Traict, qui l'avaient en 1674⁷, elle était en 1721 à M. de la Bourdonnaye de Blossac, conseiller au Parlement⁸.

Elle présente des poutres et des consoles sans caractère.

La maison formant l'angle de la rue des Lauriers sera décrite plus loin. (Voir rue des Lauriers.)

N° 6. *Hôtel de Blossac.* — C'est une belle construc-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 649.
2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175, p. 15.
3. Arch. dép., Saint-Melaine, 2.
4. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, mai 1657.
5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 99, v°.
6. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 4 mars 1660.
7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175.
8. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 75.

tion élevée vers 1730 par les de la Bourdonnaye-Blossac¹. Il fut loué par la Communauté de Ville pour servir de logement aux commandants en chef de la province, de 1732 à 1789²; le prix était de 6,000 livres par an³, et de 4,000 livres en 1740 et 1754⁴. C'est là que naquit en 1816 le célèbre romancier Paul Féval.

La cour de l'hôtel est séparée de la rue par un mur dont le centre, arrondi en arc concave, contient un portail d'entrée monumental entre deux bancs de pierre. Ce portail est à joints ouverts et en anse de panier, sa clef de voûte est sculptée, il est accosté de deux pilastres ioniques et surmonté d'une frise et d'un fronton triangulaire. Le fronton est rempli par un écusson ovale timbré d'une couronne de marquis, avec un cartouche enroulé posé sur un manteau doublé d'hermines; il porte les armes des de la Bourdonnaye : *De gueules à 3 bourdons d'or*. On voyait autrefois au-dessus de la porte une table de marbre gravée d'une inscription en lettres d'or⁵. A la base du fronton sont deux vases surmontés de boules; à son sommet, un vase semblable est couronné par une espèce de pomme de pin. Enfin, le mur lui-même supporte deux boules. Au-dessus des vantaux, l'imposte est percé d'une ouverture ovale fermée par une grille où l'on remarque les deux lettres B posées symétriquement.

La façade de l'hôtel se compose de deux parties distinctes et de dates différentes : la partie Sud a

1. Arch. mun., 221.

2. *Ibid.*, 530, Délibération du 15 avril 1732. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 187.

3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1732, n° 14, v°.

4. *Ibid.*, 1740, n° 9, r°, et 1754.

5. Arch. dép., Intendance, C, 344.

été construite vers 1730, la partie Nord est un peu plus récente. Elles contiennent un rez-de-chaussée, un étage et un toit à la Mansard surmonté de cinq épis de plomb.

La partie Sud comprend un grand bâtiment à sept ouvertures de façade ; son rez-de-chaussée est en granit, l'étage supérieur est en pierre blanche, le toit est percé seulement de cinq fenêtres. La porte d'entrée, ouverte au Sud, est une vaste arcade à plein cintre très élevée ; sa clef de voûte saillante est sculptée de volutes et d'ornements rappelant une fleur de lis ; elle est flanquée de deux grands éteignoirs en tôle, destinés à éteindre les torches que portaient les laquais pour accompagner leurs maîtres pendant la nuit ; l'éclairage défectueux des rues rendait assez fréquente cette coutume de fixer des éteignoirs aux portes des hôtels. — Les fenêtres du rez-de-chaussée et celles du premier étage sont semblables ; elles sont à linteau légèrement arrondi et présentent les mêmes clefs de voûte que l'arcade de la porte. Les fenêtres des mansardes sont cintrées et surmontées d'une boule.

La partie Nord de l'hôtel contient un pavillon central à trois fenêtres de façade, faisant saillie sur deux ailes qui ont également trois fenêtres chacune. Elle a la même élévation et la même ornementation que la partie Sud, mais elle est entièrement en pierre blanche et ses clefs de voûte sont sculptées de grosses têtes humaines. Les balcons du premier étage présentent deux B entrelacés. La porte centrale est surmontée d'un balcon que soutiennent deux grandes consoles sculptées et imbriquées sur les côtés. Le pavillon central était surmonté jusqu'en 1876 d'un fronton triangulaire percé d'un

œil-de-bœuf; on y voit aujourd'hui un fronton arrondi que remplissent deux écussons ovales accolés, entourés de lambrequins enroulés et timbrés d'une couronne de marquis. Le premier écusson est aux armes des de la Bourdonnaye, le second aux armes des de Lapasse : *D'azur au pin d'or fruité de gueules, adextré d'un lion rampant contourné d'argent et sénestré d'un lévrier d'argent colleté de gueules; au chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles d'or*¹. »

La grande arcade d'entrée de la partie Sud donne accès dans un vaste vestibule qui traverse toute la largeur de l'hôtel et se termine par une autre arcade semblable. Ce vestibule présente de chaque côté trois arcades à plein cintre, dont les clefs de voûte portent des ornements et des coquilles; les arcades reposent à droite et à gauche sur deux colonnes doriques légèrement renflées à leur partie médiane, et sur deux pilastres accolés aux murs.

On voit à droite un perron droit muni de deux rampes en fer : il conduit aux pièces du rez-de-chaussée par une grande porte semblable aux arcades. Un petit escalier, à côté du perron, descend dans les sous-sols, comprenant offices, rôtisserie, four et cave². — Du côté gauche se trouve un escalier monumental en pierre, le plus beau des hôtels de Rennes. Il est carré et orné d'une belle rampe en fer forgé; la vaste cage qui le renferme s'élève jusqu'aux combles et est éclairée à chaque étage par quatre fenêtres, deux à l'Est et deux au Sud. Une niche cintrée pratiquée dans le mur Sud abrite,

1. Communication du vicomte H. de la Messelière.

2. Arch. dép., Intendance, C, 344.

sur une console sculptée de feuillages, une statue de Thétis nue, debout sur une vague.

La porte d'entrée du premier étage est accostée à droite de trois grandes arcades cintrées en bois, séparées les unes des autres par des pilastres ioniques également en bois ; de petites chutes de feuillages pendent aux volutes des chapiteaux. Ces pilastres soutiennent une corniche concave qui se prolonge sur les trois autres côtés de la cage de l'escalier et sur laquelle s'appuie une voussure qui se relie au plafond. Le sommet de la voûte est orné d'un grand encadrement carré formé de moulures et rehaussé à ses angles de grosses sculptures ; son centre contient une sorte de rosace carrée de même style.

Le grand portail d'entrée de la rue du Chapitre, du côté de la cour, comprenait à l'Ouest le logement du concierge et une remise à chaises, et à l'Est une infirmerie pour les domestiques. L'étage supérieur se composait de trois chambres de domestiques.

La cour de l'hôtel renfermait des écuries pour vingt chevaux, une sellerie à côté, et des chambres de cochers au-dessus. Le jardin, au Nord de la cour, en était séparé par une grille en fer : on y voyait une tour creuse en laurier et deux bosquets avec une petite glacière derrière l'un d'eux¹. Les écuries actuelles marquent l'emplacement de l'ancien presbytère de Saint-Sauveur au XVII^e siècle ; ce presbytère était aspecté sur la rue de la Mitterrie (voir rue de Montfort), dont il était séparé par une cour murée².

1. Arch. dép., Intendance, C, 344.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 203, r^o.

Un puits mouluré en granit se voit dans la deuxième cour, à l'Ouest de l'hôtel.

N° 8. Ancien *hôtel de Brie* ou *du Bois de la Motte*¹. — Il fait corps avec l'hôtel de Blossac, qui occupe même une partie de ses anciennes dépendances; il se compose d'un rez-de-chaussée en granit et de deux étages en pierre blanche. Le rez-de-chaussée est percé à droite d'une porte à linteau droit surmontée d'une imposte grillée, le tout entouré d'une plate-bande à crossettes. Au centre de la façade se voit une grande arcade cintrée reposant sur des pieds-droits à chapiteaux moulurés; la clef de voûte est une console ornée de trois piastres; l'arcade est flanquée de deux pilastres doriques à fûts cannelés. Une fenêtre à linteau droit existe à gauche de l'arcade, entre un de ces pilastres et un troisième semblable.

Les trois pilastres soutiennent une frise ornée de triglyphes et de gouttes, alternant avec de petits rectangles : deux des triglyphes sont remplacés, au-dessus de la grande arcade, par des consoles. Une frise semblable surmonte la petite porte. Une grosse console ornée de gouttes existe à droite de cette frise et tient la place d'un quatrième pilastre, qu'un caprice de l'architecte a supprimé.

Le premier étage comprend trois fenêtres à linteau droit et à crossettes, séparées par quatre pilastres ioniques cannelés, à bases moulurées : un petit bandeau court à hauteur d'appui. Les pilastres soutiennent une frise coupée par une petite niche

1. *Terrier de Rennes* de 1739, p. 31 et 33. — *Rennes Illustré*, par L. Decombe, p. 59. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 204, v°.

cintrée, qui porte à sa base la date de 1624 et est surmontée d'un fronton triangulaire.

Le deuxième étage possède également trois fenêtres à linteau légèrement arrondi et à crossettes, avec quatre pilastres corinthiens, cannelés seulement à leur partie supérieure. Une deuxième niche, plus grande et sans fronton, se voit au-dessus de la première.

La toiture est droite et soutenue par une corniche à modillons; sa partie gauche est en forme de pyramide à quatre côtés.

La façade opposée se voit dans la deuxième cour de l'hôtel de Blossac. Bien qu'elle soit en partie dissimulée par une construction plus récente, on y distingue encore deux arcades au rez-de-chaussée et trois fenêtres à chaque étage; les fenêtres sont à joints ouverts et entourées d'une moulure à crossettes. Une corniche à modillons soutient le toit.

Cet hôtel fut construit par les Loysel de Brie qui le possédaient encore en 1660¹; il passa ensuite par succession à M^{me} de Montbourcher, douairière de Cahideuc, qui l'avait à la fin du xvii^e siècle². La Communauté de Ville le loua de 1692 à 1725 pour y loger les Intendants de Bretagne³; le bail de 1712 était de 2,000 livres par an, plus 800 livres pour pot de vin⁴. Il était en 1782 aux mains de M. Louyer de Villermay⁵. — Il a remplacé le *manoir*

1. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 204, v^o. — Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 8 novembre 1660.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 176, 2^e registre, f^o 24, ro.

3. Arch. mun., 341 et 517, délibération du 15 février 1692. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 319. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1700 à 1702. — de 1703 à 1705, f^o 4, v^o, et 5, r^o, — de 1706 à 1708, f^o 4, v^o, — de 1718 à 1720, fo 13, r^o.

4. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 29 novembre 1712.

5. Arch. mun., 229.

du *Petit Fontenay*, qui s'étendait jusqu'à la rue Saint-Sauveur (voir cette rue) ¹; le manoir possédait un grand perron et un portail sur chaque rue ². Il avait appartenu aux sires de Malestroit, puis aux sires de Fontenay en 1410, passa par alliance aux d'Acigné, sires de Fontenay, vers 1420, et était encore à eux en 1566 ³; il fut ensuite aux Reboursé, fut vendu aux Botherel de Monthelon, puis aux Roger des Cours, et enfin aux Loysel de Brie, qui l'avaient en 1621 ⁴.

Le *presbytère de Toussaints* se trouvait près de là jusqu'en 1506 ⁵.

N° 10. Il possède au-dessus du premier étage des poutres moulurées, soutenues par quatre consoles, sur lesquelles sont sculptées des palmettes très mutilées; quatre consoles semblables surmontent le deuxième étage. On voyait en 1573, comme aujourd'hui, une pompe devant cette maison ⁶.

N° 12. Emplacement de la *chapelle du Petit Saint-Melaine* ⁷. — Cette chapelle, citée dès 1266 ⁸, semble avoir été fondée par le Chapitre au XIII^e siècle. Les Bénédictins de Saint-Melaine obtinrent l'autorisation de s'en servir lorsqu'ils se réfugièrent dans une maison vis-à-vis d'elle, en 1356 (voir n° 13). Elle

1. *Bulletin de l'Association Bretonne*, II, 165.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175.

3. *Ibid.*, 176, 2^e vol., f° 24, r°. — Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 95, r°. — et de 1646, f° 204, v°.

4. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 174, 2^e registre, f° 16, r°. — et G, 190, Etat des rentes foncières du Chapitre.

5. Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 94, r°, et de 1646, f° 203, v°. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 569. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 153 et 154.

6. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1573.

7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 205, r°.

8. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 647.

tombait en ruines en 1720¹. Sa longueur était de cinq toises et sa largeur de trois²; elle possédait sur la rue, en 1674, une vitre aux armes du Chapitre³.

N° 14. Il contient une porte à linteau mouluré, entourée d'une gorge qui se termine à sa partie inférieure par deux bases à moulures.

N° 16. Cette maison, construite au xviii^e siècle, occupe l'emplacement de la *maison du Four du Chapitre*, qui a donné son nom à la rue⁴.

N° 18. Il présente au-dessus du rez-de-chaussée des poutres moulurées; une poutre en bois ornée de godrons court à hauteur d'appui des fenêtres du premier étage.

N° 20. Il possède également des poutres moulurées au-dessus du rez-de-chaussée, mais les consoles qui les soutenaient ont disparu; ces moulures sont chargées, à leurs points de jonction avec les consoles, de figures d'hommes et d'animaux. Deux des balcons du premier étage ont été faits avec d'anciennes boiseries sculptées; l'un figure un cartouche accosté de deux enfants et de deux têtes de chimères, l'autre représente un objet indéterminé, peut-être un vase, accompagné de deux enfants portant des torches enflammées et de deux médaillons; ces médaillons contiennent un buste d'homme et un buste de femme posés de profil. Une autre rangée de poutres surmontait le premier étage; on n'en voit plus que quatre consoles de grandes di-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson. V. 648.

2. Arch. dép., Etats de Bretagne, C. 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 75.

3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G. 117. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 67.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 205, v°.— Etats de Bretagne, C. 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 75.

mensions représentant deux bustes de soldats coiffés de casques et deux bustes de femmes, se regardant deux à deux.

N° 22. C'est une maison à trois étages entièrement recouverte d'ardoises, on a ménagé seulement trois poutres sculptées : celle du rez-de-chaussée mérite seule d'être décrite. Elle comprend quatre tableaux séparés par les amorces de consoles disparues; chacun d'eux figure des masques de lions accostés d'enroulements que terminent dans l'un des tableaux des têtes de chevaux et dans les trois autres des têtes de chimères. Les poutres sont surmontées de cordons d'oves et de godrons.

La façade de cette maison du côté de la rue de la Psallete présente au-dessus du rez-de-chaussée une poutre analogue à la précédente, mais mieux conservée; elle est soutenue par trois consoles à palmettes perlées. Quatre consoles semblables marquent la place de deux autres poutres qui ornaient les étages supérieurs.

La maison appartenait en 1721 au s^r du Tertre et auparavant au s^r de Tourneville¹.

On voyait aussi dans la rue en 1726 l'*hôtellerie de la Levette*².

Les religieuses de la Visitation se réunirent pendant quelque temps, au début de la Révolution, dans une maison de cette rue, jusqu'à ce qu'on les forçât à se séparer³.

1. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 75.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 243.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 674.

Quai Châteaubriand (Canton N.-E.).

Les quais de Rennes datent de 1841 à 1846. Le quai Châteaubriand porte le nom du célèbre écrivain breton François-René de Châteaubriand (1768-1848); il fut d'abord appelé *quai Saint-Georges* jusqu'à la place Saint-Germain, et *quai de Berlin* jusqu'au pont de ce nom¹.

Le pont Saint-Georges remplace les *arches Saint-Georges* ou *du Pré-Rond*²; ces arches, au nombre de trois, dépendaient de la troisième enceinte; elles étaient garnies de grilles en fer, dont l'une était mobile : on trouve dans les Comptes des Miseurs de 1499 un paiement fait à trois hommes « pour avoir levé une des grilles des arches du Pré Ront à passer la paire o le challan ou pré de devant ladite tour. » On les levait même parfois toutes les trois³. On élargit les arches en 1781 pour les transformer en pont⁴. On en trouve un croquis de Lorette dans les *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve. — Près d'elles existait un abreuvoir au XVII^e siècle⁵.

La Vilaine, avant la création des quais, décrivait vers le Sud, en aval du pont Saint-Georges, une courbe prononcée; elle passait sous le Palais Universitaire, puis remontait sur la place Saint-Germain, presque à la hauteur de la rue des Francs-Bourgeois. — Le sol traversé par le quai Châteaubriand, jusqu'à la place Saint-Germain, se trouvait compris

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1481, f^o 44, r^o.

3. *Ibid.*, 1499, f^o 33, v^o, — et 1612, f^o 31, v^o.

4. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 179.

5. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 266.

entre la Vilaine et le mur de la deuxième enceinte qui longeait la rue des Francs-Bourgeois : ce terrain s'appelait dès 1425 le *Pré Rond*, à cause de sa forme demi-circulaire¹; on le nommait au XI^e siècle le *Pré Royal*². Ce pré avait été donné en 1077 à l'abbaye de Saint-Georges par Geffroi, comte de Rennes, en compensation du dommage causé à l'abbaye par l'établissement d'un ouvrage de défense dans un pré voisin de la Vilaine et appartenant aux Religieuses : « *Hæc subsequens ratio quomodo Regale pratum sit Sancti Georgii ostendit. Gaufridus Redonensis comes, ab hostibus suis se circumventum videns, in valenti prato Sancti Georgii, quod est juxta fluvium Vicenonie, quoddam vallum ut esset munimem sue civitati operatus est. Quo circa, ne ipse inde a Domino detrimentum acciperet, Sancto Georgio et Hodierne abbatisse et monachabus imperpetuo habendum Regale pratum concessit, et cum cutello super Sancti Georgii altare obtulit*³. »

On éleva près du Pré Rond en 1478 une *butte* pour les arbalétriers⁴; là se trouvait aussi au XVII^e siècle le lavoir et la buanderie de l'abbaye de Saint-Georges. (Voir rue Gambetta et 1, place Pasteur.)⁵

Au Sud de la place Saint-Germain (voir cette place) était la *porte Saint-Germain*, qui aboutissait au pont de bois du même nom, aujourd'hui détruit;

1. Arch. dép., 2^e carton de M. de la Bigne. — Arch. mun., 143. — Comptes des Miseurs de 1425, 2^e registre.

2. *Cartulaire de Saint-Georges*, par M. de la Bigne, p. 144. Charte de 1077.

3. *Ibid.*

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1478, f^o 49, v^o, — et de 1544, f^o 35, v^o.

5. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 266.

le *pont Saint-Germain*, cité dès le XIII^e siècle¹, réunissait la place Saint-Germain à la rue du Lycée. Il se composait de deux parties, la première du côté de l'église Saint-Germain, la deuxième du côté de l'église des Carmes (voir rue Vasselot); cette dernière partie était parfois appelée *pont des Carmes*². Le pont se composait d'une simple passerelle en bois posée sur deux piliers de maçonnerie et terminée par une arche ogivale en pierre³. Près du pont existait un gué pavé, mentionné dès 1428⁴. En 1484 on établit sur le pont et en amont de lui une halle pour la boucherie (voir place Saint-Germain); un abreuvoir l'avoisinait en 1488⁵.

Les travaux de construction des quais ont amené la découverte dans le lit de la Vilaine, entre le pont Saint-Germain et le pont de Berlin, de plus de trente mille monnaies romaines, depuis l'époque consulaire jusqu'au règne de Valentinien II (375-392), et même de quelques monnaies gauloises. Pour expliquer la présence d'un aussi grand nombre de monnaies sur un point déterminé, on a supposé qu'elles avaient été jetées dans le fleuve par les Romains au moment où ils perdaient la Gaule au commencement du V^e siècle, — ou qu'elles provenaient du naufrage d'une embarcation romaine qui apportait à Rennes la solde des troupes; — M. Toulmouche pense que ce point de la rivière était un lieu consacré avant l'occupation romaine et que les Gaulois continuèrent après la conquête à y jeter des

1. *Cartulaire de Saint-Georges*, par M. de la Bigne, p. 240.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1534, 2^e reg., f^o 43, v^o, et 44, r^o, — et de 1536, f^o 43, v^o, et 44, r^o.

3. *Souvenirs de Rennes*, par M. Ducrest de Villeneuve. Croquis de Lorette. — Peinture conservée au Musée archéologique.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1428, 2^e registre.

5. *Ibid.*, 1488, f^o 110, v^o.

monnaies comme offrandes expiatoires ¹; — M. de la Borderie enfin place en cet endroit le bac qui conduisait à la route d'Angers et suppose que l'on jetait ces monnaies dans le fleuve pour obtenir un voyage favorable ².

Depuis la place Saint-Germain, la rive droite de la Vilaine baignait le mur de la deuxième enceinte jusqu'à la rue de Berlin; ce mur passait sous les façades des maisons. Les anciens plans de Rennes figurent une tour sous la maison d'angle de la rue de Berlin. On voyait encore en 1629 cette « tour de « la closture de l'ancienne ville, nommée la *tour* « *Morin*, qui s'étend fort dans ladite rivière, en « sorte que la navigation en est incommodée par ny « pouvoir deux batteaulx passer à costé l'un de « l'autre en face des Ursulines ³. » (Voir quai de l'Université.)

Rue Châteaudun (Canton N. E.).

Cette rue rappelle depuis 1878 le souvenir de l'héroïque défense de la ville de Châteaudun en 1870. Elle remplace l'ancien *chemin du Gué de Baud* ⁴.

Rue Châteaurenault (Canton N.-O.).

Cette rue, percée après l'incendie de 1720, porte le nom de M. de Rousselet marquis de Châteaurenault.

1. *Histoire archéolog. de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, par Toulmouche, p. 10 et suivantes — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II. 15.

2. *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 141.

3. Arch. dép., Ursulines, 69.

4. Plan cadastral de 1840.

nault, lieutenant général en Bretagne ; elle fut appelée en 1792 *rue de Mably*, du nom d'un révolutionnaire dauphinois qui s'était acquis une certaine célébrité comme publiciste, historien et philosophe¹.

La muraille de la première enceinte passait sous les numéros pairs de la rue. — La *rue des Changes*, « où furent les changes de Rennes², » appelée aussi *rue de la Bourcerie*, passait sous les n^{os} 4 et 5 de la rue Châteaurenault.

Sous le n^o 5 se trouvait, avant 1720, une place appelée le *Petit Bout de Cohue*, parce qu'elle bordait le côté Est de la halle ou *cohue* ; près de là existait aussi une des deux plus anciennes pompes de Rennes³.

Sur le Petit Bout de Cohue se voyait la *maison des Yeux Bieux*⁴ ; elle était ornée d'une grande figure de bois appelée la *Teste-Bieu*, « c'est-à-dire « Dieu, et non pas bleue, comme aucuns pensent. » Dubuisson-Aubenay la considérait comme une des choses les plus curieuses de la ville. « C'est, écrivait-il, un bust de bois, de forme gigantale, qui estoit « cy devant posé, au-dessus des premières fenestres, au-dessus de la boutique de l'apothicaire « Fourreau, au petit coin de Cohue, sur la moulure « des pièces de bois duquel coin il y a escrit : *Ædes oculorum Dei antiquissimæ reædificatæ anno 1581*. « Cette statue est d'énorme aspect et comme elle « est creuse, par dedans on luy fait mouvoir la mâchoire d'en bas et les deux yeux, gros comme « boulets de pièces de campagne, ce que l'on faisoit

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 197, v^o.

3. Arch. mun., 225. — Comptes des Miseurs, 1507, f^o 21, v^o.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 346, r^o.

« jadis tandis que la procession de la Feste-Dieu
 « passoit par là et s'arrestoit à y encenser. On l'ap-
 « peloit la Teste-Bieu. Elle a esté osté de là, de
 « peur de scandale, les uns estimans que c'estoit la
 « teste d'un saint, et les autres disans que c'estoit
 « un idole reste des payens ¹. » Elle datait, selon Du-
 buisson, de soixante à quatre-vingts ans seulement.

Près de la Cohue se trouvait aussi la *maison du poids de Rennes* au milieu du xv^e siècle². L'angle Nord-Ouest de la rue marque l'emplacement de la *maison de la Cloche*³.

Une rue très courte, appelée *rue Saint-Jacques* ou *Saint-James*⁴, avait été ouverte en 1588 pour réunir le Petit Bout de Cohue au Champ Jacquet⁵; on avait démoli pour la percer la maison du chapelain de la chapelle Saint-James. (Voir plus bas.)⁶

La *porte Jacquet*, dépendant de la première enceinte, se trouvait à peu près entre les n^{os} 4 et 6⁷.

N^o 8. Il occupe l'emplacement de l'ancienne *chapelle Saint-Jacques* ou *Saint-James*, appelée primitivement *Saint-Symphorien de la Cité*; on la nommait au xvi^e siècle *Saint-James-sous-l'Orge*⁸ et au xvii^e siècle *Saint-Jacques et Saint-Philippe* ou simplement *Saint-James*⁹. On trouve citée en 1185 une autre *chapelle de Saint-Symphorien* en dehors de l'enceinte de la ville, *in suburbio*; nous ne pouvons en

1. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay, 1636. Archives de Bretagne, IX, 21.

2. Arch. départ.. Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 78, vo.

3. Arch. dép.. Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 132, r.

4. Arch. mun., 333.

5. Arch. dép., 2^e carton de M. de la Bigne.

6. Arch. mun., 333.

7. Plan de Rennes de 1685.

8. Arch. mun., 333.

9. *Bulletin de la Société archéologique d'Il.-et-Vil.*, t. XVI, 1^{re} partie, p. ix.

déterminer l'emplacement et n'acceptons pas l'hypothèse de l'abbé Brune, qui penchait à la voir dans la rue Le Sage¹. — Une ancienne tradition qui ne se base sur aucune preuve historique, mais que citent le P. du Paz et le P. Albert le Grand, veut qu'un oratoire ait été fondé en cet endroit dès le premier siècle par le 2^e évêque de Rennes, Suffrenius (67-102), dans une tour appelée la *Vision des Dieux* et située sur l'emplacement de la tour Saint-James. (Voir plus bas.)² Nous avons dit que l'existence des évêques de Rennes à cette époque est plus que problématique. — Peut-être y aurait-il un rapprochement à établir entre cette tour de la Vision des Dieux et la maison des Yeux Bieux que nous avons signalée plus haut.

La chapelle Saint-James fut donnée en 1116 par l'évêque de Rennes à l'abbaye de Saint-Melaine et abandonnée par l'abbaye au Chapitre de la cathédrale en 1174³; ses dimensions étaient de 50 pieds sur 30⁴. Lors de la création de la rue Saint-James en 1588, on refit son pignon Ouest; on y pratiqua, comme à l'ancien, une porte surmontée d'une fenêtre et on flanqua la porte de deux pilastres doriques; la grande vitre renfermait les armes des de Bourgneuf⁵. Après l'écroulement d'une partie de l'église Saint-Sauveur en 1682, le culte paroissial y fut provisoirement transféré. (Voir place et église Saint-Sauveur.)

La chapelle traversait presque complètement la

1. *Cartulaire de Saint-Melaine*, f^o 209, r^o. Bibl. de Rennes.

2. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I. 33.

3. *Ibid.*, V, 642 et 643.

4. Arch. dép.. États de Bretagne. C. 3. 28, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 61.

5. Arch. mun., 333.

rue actuelle et touchait par son angle Nord-Est la tour Saint-James (voir plus bas). Elle fut détruite dans l'incendie de 1720 par la chute du beffroi ; reconstruite en 1731 au coin des rues Châteaurenault et Lafayette, elle fut démolie pendant la Révolution. (Voir n° 7, rue Lafayette.)

Dans la cour du n° 8, au Nord-Est de la chapelle, s'élevait jusqu'en 1720 la *tour Saint-James*, qui dépendait de la première enceinte et avait protégé la porte Jacquet¹. Le duc François II afféagea cette tour en 1461 à Olivier Baud. On y montait par un escalier droit et couvert, perpendiculaire à la rue et adossé au mur Nord de la chapelle² ; il avait trente et une marches de huit pieds neuf pouces de largeur³ et aboutissait à une chambre à mi-hauteur de la tour ; cette chambre en avait une autre au-dessus d'elle pour les mouvements de l'horloge publique, et une au-dessous pour le contrepoids⁴.

On édifia sur la tour, en 1469, un remarquable *beffroi*, qui renferma pendant deux siècles et demi l'*horloge* de Rennes. On ne possède malheureusement aucun croquis exact de ce beffroi ; les seuls qui soient connus ont été dessinés après sa destruction ; on les trouve dans une gravure de Huguet, figurant l'incendie du quartier du Palais de Justice, et dans une aquarelle du même artiste représentant la Vierge protégeant le quartier des Lices ; cette aquarelle est conservée dans l'église Saint-Aubin, et

1 Arch. mun., 526, délibération du 27 mars 1721 : enregistrement du recueil de Languedoc

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1546, 1^{re} partie, f^{os} 132, r^o, et 134, r^o, — et de 1587.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 347, r^o.

4. Arch. mun., 526, délibération du 27 mars 1721. — Arch. mun., Comptes des Miseurs, 1559, f^o 22, v^o.

on en voit une copie moderne au Musée archéologique. Il convient de signaler aussi un dessin moderne de Th. Busnel, appartenant au Musée archéologique. Ce dessin a été fait d'après un croquis grossier possédé par M. P. de la Bigne, et d'après la description du *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc.

L'ensemble de l'édifice atteignait environ 220 pieds de hauteur; la tour, à elle seule, en avait plus de 60¹; elle était surmontée d'un gros donjon octogonal de 35 à 40 pieds; à la base du donjon était une galerie en maçonnerie posée sur les corbelets de la tour et couverte en ardoise, « fors à l'endroit « de ce qui en avoit été démolí pour faciliter la « monte de l'orloge, où ladite gallerie étoit inter-« rompue. » Au-dessus du donjon s'élevait une charpente octogonale un peu moins large, et haute de 30 pieds; elle était en bois revêtu de plomb; à son pied se trouvait une deuxième galerie de même forme, également revêtue de plomb. La charpente renfermait trois cadrans à l'Est, au Sud et à l'Ouest; elle présentait du côté Nord une niche qui abritait une statue en plomb de saint Michel, de grandeur naturelle et peinte, terrassant un dragon; l'ange tenait d'une main la chaîne du dragon et de l'autre l'épée dont il le frappait « à chaque coup d'heure « que l'horloge sonnoit, tournant en même temps « la tête en forme de menace. » Une plate-forme revêtue de plomb couronnait la charpente : on y montait au moyen d'une trappe; cette plate-forme soutenait une lanterne de 16 pieds, formée de po-

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vil.*, XIV, 191. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, I, 156. — *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, manuscrit, p. 303. Bibl. de Rennes.

teaux reliés entre eux à hauteur d'appui par des traverses en bois recouvertes de plomb et par des croix de Saint-André en fer. Son sommet portait un plafond couronné par une balustrade plombée, d'où s'élevait une flèche en ardoise de 20 à 30 pieds de hauteur, surmontée d'une girouette; on accédait à la lanterne au moyen de crochets en fer fixés à deux des poteaux. A chaque galerie étaient des gargouilles soutenues par de doubles barres de fer et terminées en têtes de dragons. — Les matériaux de ce beffroi venaient du bois de Treslo¹, près de Bécherel, « et pourceque quatre « pièces dudit bois estoient trop longues tant « qu'elles n'eussent peu tourner ès carrefours de la « ville, furent descendues au Gué Torcoul (quai de « la Prévalaye) et amenées par la ripvière jucques « ès moulins de la Porte (quai Duguay-Trouin)². »

L'horloge se trouvait dans la lanterne; la grosse cloche, appelée *Madame Françoise*, du nom du duc François II qui en avait été le parrain lors de sa première fonte sur le Champ-Jacquet, était accompagnée de quatre appeaux plus petits suspendus entre les poteaux : « Ce qu'il y avoit de « plus surprenant étoit de voir que le tour de la « cloche de l'orloge remplissoit tellement le contour « du dedans de cette lanterne, qu'à peine pouvoit- « on passer 2 doigts entre ses bors et chaque po- « teau d'icelle, ce qui faisoit qu'on ne pouvoit con- « cevoir de quelle façon elle y avoit pu estre « montée³. » Cette cloche faisait, au xvii^e siècle,

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1467-1469, f^o 108, r^o.

2. *Ibid.*, f^o 108, v^o.

3. Arch. mun., 526, délibération du 17 mars 1721; enregistrement du recueil de Languedoc sur l'horloge. — *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 304, manuscrit, Bibl. de Rennes.

l'admiration de Dubuisson-Aubenay : « Elle est « sciée par un costé expressément, disait-il, afin de « luy diminuer la force du son qui pourroit estre « trop confus pour distinguer les heures, et ébran- « leroit le clocher qui est fort délicat. Ils disent que « le son faisoit avorter les femmes grosses, tant il « étoit épouvantable¹. »

La grosse cloche s'effondra et se brisa pendant l'incendie de 1720, en ruinant dans sa chute la chapelle Saint-James. M. Ducrest de Villeneuve² cite le récit d'un moine jacobin d'après lequel Nostradamus aurait prédit l'incendie de la ville et la perte de la cloche ; en décrivant à son supérieur le fléau de 1720, le moine aurait ajouté : « Ces fâcheux « jours sont clairement exprimés dans une des « centuries de Nostradamus par ces mots : *En 1720, « la grosse Française tombera, et Senner (anagramme « de Rennes) brûlera.* »

Rue Chicogné (Canton S -O.).

La rue Chicogné, appelée aussi autrefois *rue de la Croix-Rocheran*³ (voir rue de l'Arsenal) existait dès 1455 ; elle a été refaite en 1781⁴. Elle tire son nom du terrain qu'elle traverse et qu'on nommait *jardins de Chicoigné*. La *maison de Chicogné*, appartenant à Jean Drouet, orfèvre, fut louée par la Communauté de Ville au xvii^e siècle pour en faire une maison de *désairement* à l'usage des pestiférés con-

1. *Itinéraire de Bretagne*, par Dubuisson-Aubenay ; Archives de Bretagne, IX, 20.

2. *Histoire de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, p. 344.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 441, r^o.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 264, r^o, et 265, v^o. — Arch. mun., 150 et 207.

valescents¹. Des réparations furent faites au pavage de la rue, en 1484, sur une largeur d'une toise et demie². Une *barrière* y est signalée en 1486³. On avait édifié, vers 1684, devant le n° 6, un bassin et un abreuvoir, nommés *Fontaine Chicogné*⁴; ce bassin recevait les eaux de la fontaine de Guines (voir rue Alexandre-Duval), au moyen de tuyaux qui passaient devant l'Hôpital Général (Arsenal)⁵.

Avant la création du boulevard de la Liberté, la rue Chicogné rencontrait à son n° 9 la rue du Pré-Perché (voir boulevard de la Liberté). A partir de cet endroit, elle obliquait vers le Nord-Ouest pour rejoindre le pont de Chicogné, au Sud de la place de Bretagne, et le pont de Chaulnes; ce tronçon de rue reliait ainsi, avec la rue du Pré-Perché, la Porte Mordelaise à la route de Nantes (voir rue Nantaise). La partie Nord de la rue est moderne et traverse l'ancien quai de Chicogné. (Voir boulevard de la Liberté.)⁶

Les *fossés à Gahier* (voir au Préambule), passaient à l'Ouest de la rue, ils avaient à cet endroit 30 pieds de largeur⁷, on les trouve aussi mentionnés sous le nom de *ruisseau à Gahier*, au milieu du XVII^e siècle; ils étaient alors « remplis de terrières et bouriers⁸. »

N° 13 ou 15. Ancienne *maison de la Chasse royale*⁹.

1. Arch. mun., Comptes des Miseurs, 1638, 1^{er} registre, — et du 20 août 1639.

2. Arch. mun., 207.

3. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1486, f° 60, v°.

4. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 291.

5. Arch. mun., 229. — Bibl. de Rennes, *Recueil historique sur la ville de Rennes*, par Gilles de Languedoc, p. 311, manuscrit.

6. Plan de Rennes de 1775.

7. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 237, r°.

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 441, v°.

9. Cadastre de 1840.

N° 17. Emplacement de la *maison du Cheval blanc* ¹.

On voyait aussi dans la rue au milieu du XVIII^e siècle l'*hôtellerie du pain fleuri* ².

La rue Chicogné conduisait à la route de Nantes et était très fréquentée; les voitures de vidanges y passaient constamment aussi pour gagner un dépôt situé au faubourg de Nantes, de là des plaintes nombreuses dont les Archives départementales ont gardé la trace. Dans une lettre non datée, adressée au milieu du XVIII^e siècle, à l'intendant de Viarmes, « les fermiers et directeurs des voitures publiques « de Vannes, Lorient et Nantes... transmettent les « plaintes continuelles des voyageurs qui occupent « les dites voitures par les mauvaises odeurs et le « mauvais air qu'il respirent à la sortie et à l'entrée « de la Ville, aux environs de Chicogné, passage « ordinaire desd. voitures; ce mauvais air est occasionné par les vidanges de la ville dont le pavé se « trouve souvent et particulièrement dans l'hiver « si surchargé que les voitures risquent d'y verser, « le pavé étant d'ailleurs entièrement déplacé par la « quantité des tombreaux qui y passent sans cesse. » Une plainte analogue fut adressée dans le même temps à la Communauté de Ville par les prêtres de Toussaints et les habitants du quartier : « Les tombreaux qui passent continuellement et autres voitures, outre qu'ils couvrent le pavé de vilnie, barent le passage aux piétons, le pavé étant fort étroit, « de façon que pour éviter d'estre écrasé il faut ce « mettre dans les boues jusqu'au genoux, ces imondices étant jusqu'au bord du pavé, et le plus souvent même jusque sur le milieu en élévation, les

1. Cadastre de 1840.

2. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, t. XXVII, p. vi.

« voitures qui se rencontrent pour se faire passage
« sont obligés defoncer les terres proche le pavé
« et l'oster au public ¹. »

Avenue du Cimetière du Nord (Canton N.-O.).

Cette avenue a remplacé vers 1856 le chemin de Saint-Grégoire ou *ruelle du Gros-Malhon*, ainsi appelée à cause de l'ancien manoir de ce nom ².

N° 8. Ancien *manoir de Gros-Malhon* ou *Gourmalon*. — C'est un petit manoir remanié dont on ne peut se rendre compte que du canal d'Ille-et-Rance; sa toiture est coupée de ce côté par une lanterne en partie recouverte d'ardoises et sommée d'un toit en carène; il est cité dès le milieu du xv^e siècle ³. Il appartenait en 1642 aux Goubin du Boisgardon et passa par alliance, avant 1672, aux de la Moussaye des Noës ⁴, qui le possédaient encore en 1726; il était, en 1780, aux mains des du Plessix-Botherel ⁵.

A côté du manoir se voyait autrefois le *puits* ou *fontaine du Gros-Malhon*, qui avait été refait en 1463 ⁶; on en fit, en 1760, un regard de la conduite d'eau ⁷. Le ruisseau du Gros-Malhon est cité dès 1491 ⁸. — Près de là était aussi une butte, dont le souvenir est conservé par une pièce de terre ap-

1. Arch. dép., Intendance, C. 349.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — Arch. mun., Fortifications, Indemnités, 1467-68, f° 91, r°.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 43, r°.

4. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, juillet 1672.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 2 et 5.

6. Arch. mun., Compte des Miseurs de 1463, f° 21, r°.

7. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 292.

8. Arch. mun., Fortifications. Indemnités, B. 1491, f° 72 et suivants.

pelée le *Champ de la Butte*, et située à 80 mètres à l'Ouest¹.

Le chemin était pavé devant le manoir en 1469².

Le *Cimetière du Nord*. — Avant 1789, chaque paroisse avait son cimetière particulier près de l'église; à cette époque la ville, en vertu d'un arrêt du Conseil de 1785, acheta aux moines de Saint-Melaine le *Champ de l'Estival*, sur le bord de la route de Saint-Grégoire, et y établit un cimetière unique, qui fut l'origine du cimetière actuel³. — Le champ d'Estival est cité dès 1292; une partie fut donné à l'abbaye de Saint-Melaine par Marc le Gay en 1597⁴, l'autre partie fut acquise par l'abbaye par voie d'échange avec les de la Motte-Picquet en 1647⁵.

L'*hôtel et hébergement d'Estival*, situé près de là, avait été cédé à l'abbaye en 1418 par Jamet le Houëczu⁶.

Les *moulins d'Estival* appartenaient à Saint-Melaine dès le commencement du XIII^e siècle⁷.

Avenue du Cimetière de l'Est (Canton S.-E.).

Elle remplace depuis peu d'années l'ancien *chemin de la Hatterie*, ainsi nommé à cause d'un hameau de la commune de Cesson, auquel il conduisait.

L'ancien *manoir de la Motte-Baril* se trouve

1. Arch. dép., Dominicains, 17 et 27. — Cadastre de 1840.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1467 à 1469, f^o 167, r^o.

3. Arch. mun., 351, et 558 : délibération du 18 avril 1789.

4. Arch. dép., Dominicains, 14.

5. Arch. dép., Saint-Melaine, 2, p. 533.

6. *Ibid.*, 9.

7. Bibl. de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, f^os 14, v^o. et 26, v^o, manuscrit.

derrière le n° 21, à l'extrémité d'un chemin qui débouche immédiatement après ce numéro. Il est sans intérêt; on doit signaler uniquement un petit pavillon du xviii^e siècle appelé le *Cabinet*¹, construit dans un îlot de la Vilaine; il est octogonal, entièrement recouvert d'ardoises et surmonté d'un toit en carène. Le nom de Motte-Baril vient sans doute de la famille Baril dont un membre, Clemenz Barril, figure dans une vente à l'abbaye de Saint-Georges en 1297².

La Motte-Baril appartenait en 1513 aux de Margat³, — en 1646 à Jacqueline Méréault, veuve de Jacques Feudry de la Veslais⁴, — et en 1690 à Nicolas Lefèvre, maître de danse.

Au Nord-Est du manoir se trouve le champ de la Chapelle⁵.

Rue de Clisson (Canton N.-O.).

Cette rue, ouverte après l'incendie de 1720, rappelle le nom du connétable de France, Olivier de Clisson, mort en 1407; elle fut appelée en 1792 *rue Jean-Jacques*, en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau⁶.

Elle occupe le côté Est d'une ancienne place appelée le *Grand Bout de Cohue*; cette place s'étendait, en outre, sous les maisons Ouest de la rue de Clisson, sous la travée inférieure de l'église Saint-Sauveur

1. Cadastre de Rennes de 1840.

2. *Cartulaire de Saint-Georges*, par P. de la Bigne, p. 257.

3. Bibl. de Rennes, Registres des réformations anciennes, paroisse Saint-Hélier, manuscrit.

4. Arch. dép., Egl. par., G, 543.

5. Cadastre de Rennes de 1840.

6. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

et sous une partie de la place Saint-Sauveur : on y faisait autrefois des exécutions criminelles ¹ et on y voyait un puits public sous la façade du n° 2 ².

La *Cohue* était un marché couvert, situé sous le pâté de maisons compris entre les rues de Clisson, de Toulouse, Châteaurenault et du Guesclin; elle formait un long rectangle orienté du Nord-Ouest au Sud-Est et mesurant 71 mètres de longueur sur 23 mètres de largeur ³. Sa face Nord-Ouest touchait l'angle des rues de Clisson et de Toulouse. Elle présentait deux entrées : l'une au Nord-Ouest, le *Grand Bout de Cohue*, l'autre au Sud-Est, le *Petit Bout de Cohue*. La *Cohue* est mentionnée dès 1268 ⁴ : elle fut la seule halle de Rennes jusqu'en 1484, on y vendait de la viande, du poisson, du gruau, du beurre et autres denrées, des cuirs, etc. ⁵; on y voyait les étaux de différents corps de métier : boulangerie, botterie ⁶, mercerie ⁷, poissonnerie ⁸, lingerie ⁹. Cette halle était surmontée de salles hautes, dans lesquelles on donna souvent des fêtes publiques, les Etats de Bretagne s'y sont même parfois réunis ¹⁰. La *Cohue* fut détruite par l'incendie de 1720. — Elle était bordée au Nord par la *rue des Halles* (voir rue de Toulouse) et au Sud par la *rue*

1. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, XXVI, 70 : Delourmel. — Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1598. — Plans de Rennes de 1616 et de 1644.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1546, 1^{er} registre, f° 26, v° — et de 1598.

3. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 194.

4. Procès-verbaux de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 34.

5. Arch. mun., 186. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 194.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 74, v°, et 75, r°.

7. *Ibid.*, f° 75, r°.

8. *Ibid.*, f° 78, v°.

9. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 172, r°.

10. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, VI, 118. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 194.

de la *Ferronnerie*, qui commençait sous le n° 4 de la rue de Clisson.

N° 1. On a pu voir pendant longtemps dans la cour de cette maison une pierre tombale de grande dimension, gravée au trait, figurant un ecclésiastique en costume de chœur, entouré d'oiseaux et de rinceaux de feuillages; il tient entre ses mains un livre fermé, sa tête repose sur un coussin; au-dessus de lui s'élève une arcade ogivale très ornée, posée sur deux colonnettes et flanquée de deux autres colonnettes à pinacles. La pierre est légèrement creusée à la place de la tête, du coussin, de l'arcade, des principaux ornements du costume, et de l'inscription qui encadrerait le tout; ces cavités étaient sans doute remplies de métal gravé. Des trous circulaires destinés à recevoir des médailles sont également pratiqués entre les rinceaux du fond. Cette pierre, malheureusement incomplète, porte les caractères du xvi^e siècle¹. Elle appartient aujourd'hui à M. Jules Aubrée.

Rue de la Cochardière (Canton N.-O.).

Elle remplace une ancienne ruelle, mentionnée dès 1661², et porte le nom de la *maison de la Grande Cochardière*³; elle s'appelait en 1775 *rue des Ursules*, à cause du *couvent des Petites-Ursulines* qui en formait l'entrée. (Voir n° 33, rue d'Antrain.)⁴

La *Grande Cochardière* était située sur le bord Ouest de la rue, dans les terrains de l'Hôtel-Dieu

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XIII, p. XLVIII.

2. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 4 juillet 1661.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Plan de Rennes de 1775.

actuel et en partie sur la rue de ce nom; elle était « faite de massonail jusques au premier estage et « le reste de bois et terrasse. » Elle appartenait aux Le Faure en 1661¹. — La *Petite Cochardière* était au Sud de la Grande et au Nord du couvent des Capucins. (Voir n° 31, rue d'Antrain.)² Elle appartenait en 1617 par moitié aux Dobé et aux Allaire³, et aux le Faure en 1661. Sa construction était analogue à celle de la Grande Cochardière⁴. Une partie passa par alliance aux de Bourgon de la Motte vers 1650, puis aux d'Aubert de Langron, qui la possédaient en 1738; en 1748 les d'Aubert la vendirent aux Petites Ursulines avec ses dépendances, autrement appelées les *Champs rouges* et les *Clos carrés*. — Lorsqu'on achetait un immeuble, on en faisait à cette époque une prise de possession réelle et effective : nous croyons intéressant de donner ici, à titre d'exemple, un extrait du contrat de prise de possession, qui fut fait par un sieur Frey au nom des religieuses. « Nous notaires royaux à Rennes
« soussigné raportons... nous sommes transporté
« sur les héritages mentionnés audits contrat, ou
« estant arivé, nous avons mis, induit et installé le-
« dit maitre Frey en la réelles, actuelle et corpo-
« relle possession de tous les héritages certés audit
« contrat, qu'il a prise et accepté par la libre entré
« qu'il a fait dans iceux, fait sortir François Lanci-
« seur et femme, fermiers actuel desdits héritages,
« iceux fait rentrer, et dans les maisons fait feu et
« fumé, bu et mangé, monté et decendu, ouvert et

1. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 4 juillet 1661.

2. Arch. dép., Ursulines, 91.

3. Arch. munic., 297.

4. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 4 juillet 1661.

« fermé les portes et fenestres, et dans les jardins
 « et pourpris, lavé et beché, planté, coupé bois,
 « araché herbe, alé et venu, puisé de l'eau au puit
 « mise dans l'auge de pierre à costé, et le tout cir-
 « cuit et environné, gardé et observé tous autres
 « actes requis et nécessaire en pareil cas pour
 « bonne et valable possession ¹. »

Le terrain à l'Ouest de la rue dépendait aussi du couvent des Petites Ursulines; il était traversé, parallèlement à la rue et à 90 mètres environ de celle-ci, par le mur gallo-romain du président de Robien. (Voir le Préambule.)²

Rue de Coëtquen (Canton N.-E.).

Cette rue, percée après l'incendie de 1720, reçut le nom de Louise-Françoise de Coëtquen, femme du duc de Duras, commandant en chef en Bretagne. Les rues de Coëtquen et de Volvire furent réunies en 1792 sous le nom de *rue de la Commune*, et pendant l'Empire sous celui de *rue Marengo*³.

La *rue de la Fannerie* coupait presque perpendiculairement l'extrémité Ouest de la rue de Coëtquen. — L'extrémité opposée était traversée par l'ancien *jeu de paume du Pigeon*. (Voir rue de la Basse-Baudrairie.) — La rue ne fut achevée, par la démolition complète du jeu de paume, qu'en 1785⁴.

1. Arch. dép., Ursulines, 91.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, II, 9. — Plan de Rennes de 1775.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Arch. mun., 130 et 540, délibération du 15 mars 1784.

Rue du Colombier (Canton S.-E.)

Elle tire son nom de l'ancien *couvent du Colombier*, transformé aujourd'hui en quartier d'artillerie; elle s'appela au xvii^e siècle *rue de la Vayrie*, du nom de la *maison de la Petite Vayrie*, située sur l'emplacement de l'école des religieuses de la Providence, au Nord-Ouest de la rue¹. Elle remplace un ancien chemin qui conduisait de cette maison à la porte de Toussaints et débouchait sur la rue de la Madeleine (rue de Nantes) vis-à-vis du Puits-Mauger². Ce chemin remplaçait lui-même un chemin plus ancien appelé la *Bourelerie*, dont la construction de la troisième enceinte avait amené la suppression³.

Caserne du Colombier. — Sur son emplacement s'élevait au xvii^e siècle le *manoir du Colombier* ou *du Petit Beaumont* (par opposition au Grand Beaumont. (Voir rue Ginguené.) Ce manoir appartenait en 1513 aux le Faye, et en 1633 aux Subtil; à cette époque les Visitandines, se trouvant trop nombreuses dans leur couvent de la rue des Fossés, l'achetèrent et y établirent en 1641 un deuxième monastère. Elles furent chassées en 1792 et le couvent fut loué à des particuliers; la loge maçonnique l'occupa même quelque temps. De grands travaux y furent entrepris de 1825 à 1830 pour y installer une maison de réclusion, mais ce projet fut abandonné

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. mun., Fortifications. Indemnités, D, 1449, f^o 50, v^o. — E, 1448, 14 mars 1450 et 25 février 1455, et 1449, 1^{er} registre.

3. *Ibid.*, E, 1449, 2^e reg., 19 avril 1457.

et le Colombier fut cédé en 1833 à l'administration de la guerre¹.

L'ancien couvent existe encore en partie à l'intérieur de la caserne². Il se composait de deux bâtiments en retour d'équerre, l'un au Sud et l'autre à l'Est, précédés d'une cour fermée de murs des deux autres côtés. La porte d'entrée, située près de l'angle Nord-Ouest de la cour, était flanquée de deux pilastres en pierre de taille surmontés de vases, et ornée d'un couronnement en fer; une porterie s'élevait à l'Ouest. Les bâtiments comprenaient un rez-de-chaussée et deux étages, avec un toit à la Mansard; l'angle Sud-Est était surmonté d'un petit dôme renfermant une horloge. Un troisième bâtiment existe aujourd'hui du côté Ouest, formant, avec les deux premiers, trois côtés d'un rectangle.

Au rez-de-chaussée de ces trois bâtiments, de grands couloirs non voûtés sont séparés de la cour centrale par des arcades cintrées qui reposent sur des piliers carrés en granit, ornés de chapiteaux moulurés; on compte quinze arcades du côté Sud, mais sur ce nombre, treize seulement sont antérieures au xix^e siècle; les côtés Est et Ouest en présentent neuf³. Les clefs de voûte des arcades anciennes sont en saillie.

A l'extrémité Nord de la face Est se trouvait le chœur des religieuses; une grande baie aujourd'hui maçonnée le mettait en communication avec

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 54 et 406.

2. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

3. Plan de Rennes de 1775. — Procès-verbal d'estimation du couvent du 12 floréal an VII, Archives du Génie militaire.

la chapelle¹. On a exhumé, en 1890, du chœur des religieuses, un cercueil en plomb renfermant le corps de Marie-Anne Budes, morte à la Visitation, en 1674, et dont la mère fonda, sur sa demande, le couvent de la Retraite. (Voir rues Jules-Simon et Saint-Héliér).²

La chapelle, située au Nord, avait été construite en 1674³; elle était en forme de croix latine. On en a retrouvé les soubassements en 1891; au milieu du chœur étaient les ruines d'un caveau voûté qui avait contenu le corps de M^{me} du Houx, morte en odeur de sainteté en 1675; il renfermait uniquement les traces d'une grande croix de bois en épais madriers vermoulus, sur laquelle on présume que le corps avait été déposé⁴.

A l'Ouest de la grande cour s'étendait une basse-cour avec ses dépendances, et au Sud du couvent, à l'intérieur de la caserne actuelle, un grand jardin avec un colombier et une pièce d'eau.

Le couvent était bordé au Nord par la rue du Colombier, à l'Est par la rue Emile-Souvestre, au Sud par le boulevard du Colombier, et à l'Ouest par le ruisseau Rolland, qui le séparait, comme aujourd'hui, des jardins de la rue de Nantes⁵.

1. *Les Dames Budes*, par le comte de Palys, p. 98 et suivantes, et 215.

2. *Ibid.*, p. 96 et suivantes.

3. Arch. dép., Visitandines, 110. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 245.

4. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XXI, p. LX. — *Les Dames Budes*, par le comte de Palys, p. 217.

5. Procès-verbal d'estimation du couvent du 12 floréal an VII, Archives du Génie militaire. — Bibl. de Rennes, Plan.

Rue de Corbin (Canton N.-E.).

Cette rue est citée dès 1397¹, l'origine de son nom est inconnue. Jusqu'au xv^e siècle, elle se prolongeait vers l'Ouest, sous le chœur de l'église Saint-Germain, probablement jusqu'à la hauteur de la place Saint-Germain; en effet, les paroissiens de Saint-Germain furent autorisés en 1434, par le duc Jean V, à reconstruire le chevet de leur église sur le terrain des rues de Corbin et Derval². Elle fut habitée autrefois par plusieurs familles parlementaires : les le Gouvello de Trémeur, les Barin du Boisgeffroy, les de Talhouët de Keravéon, les Descartes³.

N^o 1. — Son emplacement appartenait, au xvi^e siècle, à une famille de Châteaugiron, appelée le Gendre⁴. L'hôtel, acheté en 1642 par les le Gouvello de Trémeur, passa par alliance aux le Pelletier de Rozambo, qui le vendirent en 1709 aux Danycan pour le prix de 20,000 livres. Il était habité en 1709 et en 1753 par les Huchet de la Bédoyère⁵. Il se nommait en 1787 *hôtel Sarsfield*⁶. De cet hôtel dépendait une fenêtre sculptée située au Nord-Est de l'abside de Saint-Germain, dans la rue Derval. (Voir cette rue.)

N^o 3. *Hôtel de Rochefort*. — Il se compose de deux bâtiments en retour d'équerre, précédés d'une cour ;

1. Arch. dép., Saint-Melaine, 8.

2. Arch. dép., Eglises paroissiales, G, 530. — Procès-verbaux de la Société archéol. d'Il.-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 111.

3. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

4. Arch. dép., Saint-Georges, 137.

5. *Ibid.* — Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 6 août 1709.

6. Arch. mun., 221.

chacun d'eux possède un rez-de-chaussée élevé et un étage, avec un toit à la Mansard, soutenu par une corniche à modillons. Le corps principal présente cinq ouvertures de façade ; le deuxième, trois seulement du côté de la cour et une du côté de la rue ; la fenêtre du rez-de-chaussée, aspectée sur la rue, est grillée. La porte d'entrée est à l'angle des deux bâtiments ; elle est à plein cintre, précédée d'un perron et flanquée de chaque côté d'un grand éteignoir en tôle (voir n° 6, rue du Chapitre). Les fenêtres de mansardes du bâtiment principal sont petites ; on y voit des pieds-droits à pilastres et une frise à denticules que surmonte un fronton arrondi et denticulé. L'intérieur possède de vastes pièces à boiseries sculptées.

Deux montants à joints ouverts forment le portail de la cour. La porterie est surmontée d'un toit en carène. — Un jardin s'étend au Nord de l'hôtel. — Les remises et écuries se trouvaient au n° 2 de la rue Trassart¹.

L'emplacement de cet hôtel, après avoir appartenu aux le Gendre (de Châteaugiron), passa par alliance aux Morzelle, qui le vendirent aux Bongar en 1556² ; l'hôtel actuel s'appelait, en 1661 et en 1707, *hôtel Bonnier de la Coquerie*, et fut loué en 1707 aux de Langle pour le prix de 1,300 livres³ ; il passa ensuite par alliance aux de Larlan de Kercadio, comtes de Rochefort⁴, qui le vendirent en 1748 aux le Roy de la Potherie ; ceux-ci le vendirent à leur tour en 1753 à Marie-Anne-Geneviève de Brilhac, veuve de Jean-

1. Arch. dép., Saint-Georges, 137.

2. *Ibid.*

3. Arch. dép., Saint-Georges, 47, 134, 135 et 137. — Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 22 juin 1661.

4. *Ibid.*, 135.

François de Coniac de Toulmain¹. Il s'appelait en 1787 *hôtel de Robien*², et au commencement du XIX^e siècle *hôtel de Corbière*.

Cet hôtel touchait la *Maison Rouge*³.

N^o 5. Ancien *presbytère* de Saint-Pierre en Saint-Georges.

N^o 7. Emplacement de l'*hôtel Descartes*, puis de *Piré*. — L'hôtel primitif fut vendu en 1613 et 1616 par les du Bois de Moron et les du Châtellier de la Hautaye aux Delbenne des Ourmes Saint-Martin, qui le revendirent en 1618 aux Descartes de Chavagne⁴. Le père du célèbre philosophe le reconstruisit vers 1629⁵. Il passa par alliance, au commencement du XVIII^e siècle, aux de Rosnyvinen de Piré, qui le possédaient en 1721 et en 1787⁶.

Le *petit hôtel de Châteaugiron* se trouvait en 1787 à l'encoignure des rues de Corbin et Gambetta⁷.

N^o 6. Le *presbytère de Saint-Germain* et le logement des prêtres et autres officiers de la paroisse existait en cet endroit dès 1445 dans un jardin appartenant à Jehan Guériff⁸; on le reconstruisit en 1699⁹ et il ne fut abandonné qu'en 1831: c'est aujourd'hui une maison particulière.

N^{os} 10 et 12. *Hôtel Barrin du Boisgeffroi*. — Cet hôtel appartenait vers 1640 aux Barrin du

1. Arch. dép., Saint-Georges, 137.

2. Arch. mun., 221.

3. Arch. dép., Saint-Georges, 137.

4. *Ibid.*

5. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 122. — Arch. dép., 7^e carton de M. de la Bigne.

6. Arch. mun., 221.

7. *Ibid.*

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 305. r^o.

9. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 573.

Boisgeffroi¹, qui le vendirent en 1702 pour le prix de 60,000 livres aux le Prestre de Lézonnet²; il s'appelait en 1721 *hôtel de Lézonnet*, et en 1777 *hôtel de Châteaugiron*; la princesse Bacciochi, cousine de Napoléon III, l'habitait sous le second Empire; il sert aujourd'hui de quartier général du X^e corps d'armée. Il se compose de deux constructions en retour d'équerre, contenant un rez-de-chaussée et un étage. Le bâtiment principal comprend un pavillon central légèrement en saillie, avec deux ouvertures par étage, accosté à l'Ouest de deux et à l'Est de trois ouvertures, avec des clefs de voûte sculptées. Son toit est droit et coupé, au-dessus du pavillon central, par un fronton triangulaire, percé d'un œil-de-bœuf circulaire qu'encadrent deux branches de chêne et deux guirlandes de fruits liées au sommet par un ruban. — Le deuxième bâtiment présente cinq ouvertures par étage, avec un toit à la Mansard et quatre gerbières en anse de panier; il possède du côté de la rue un fronton arrondi percé d'un œil-de-bœuf. — Le jardin s'étend au Sud jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois.

L'hôtel qui occupe l'angle Sud-Est de la rue s'appelait en 1726 *hôtel de Talhouët de Keravéon*. (Voir n^{os} 3 et 5, rue Gambetta.)

Le premier évêque concordataire de Rennes, M^{sr} de Maillé, mort en 1804, habitait la rue de Corbin; nous verrons (place Saint-Melaine) que le palais de l'évêché était encore à cette époque encombré par les collections artistiques et scientifiques de la ville³.

1. Arch. dép., Eglises paroissiales, G, 530.

2. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 21 décembre 1702.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 738.

Place de la Croix de la Mission (Canton N.-O.).

Voir rue de la Monnaie.

Rue des Dames (Canton N.-O.).

C'est une rue fort ancienne; on y a trouvé les débris d'un mur gallo-romain¹, et lors de l'établissement des égouts en 1882, quelques tuyaux d'une conduite d'eau de la même époque². — Elle porta d'abord le nom de *rue Saint-Denis*, à cause du prieuré dont il sera parlé plus bas³; après le séjour d'Anne de Bretagne à Rennes en 1491, elle fut appelée *rue des Dames* ou *rue aux Dames*⁴, parce qu'on y avait logé les dames d'honneur, à proximité de l'hôtel de la Garde-Robe ducale (voir n° 9, rue Saint-Yves), qu'habitait la souveraine. Elle reçut en 1792 le nom de *rue de la Raison*⁵.

Plusieurs maisons de cette rue dépendaient de chapellenies⁶.

A l'encoignure de la rue Le Bouteiller (voir cette rue), se trouve l'ancienne *chapelle de l'Ecce-Homo*.

Vers le n° 1 existait au xvii^e siècle une maison « où pendait pour enseigne l'Image Saint-Yves⁷; » la *maison de l'Image Saint-Pierre* était aussi près de là⁸.

1. Procès-verbaux de la Société archéologique d'Il.-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 35.

2. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, t. XV, 2^e partie, p. 324.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 245.

4. Arch. dép., Saint-Denis.

5. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe. — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vil.*, VI, 115.

6. Arch. dép., Saint-Denis.

7. Arch. dép., Saint-Denis. — Arch. mun., 335.

8. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 228, r°.

N° 11. Ancien *prieuré de Saint-Denis*. — Ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Rillé, a été fondé par un évêque de Rennes au XIII^e siècle¹ et supprimé en 1728².

Sa chapelle existe encore au fond de la cour; c'est un simple rectangle, sans aucun caractère. Du côté de la rue des Dames, elle est complètement entourée de maisons qui en dissimulent les murailles; on remarque seulement, dans un des bâtiments qui la touchent, une porte en anse de panier entourée d'un tore et surmontée d'une archivolte torique à arête mousse; une fenêtre à appui de bois godronné est percée au-dessus de la porte. — La seule partie intéressante de la chapelle est sa face Sud, qui repose sur la muraille de la première enceinte; en pénétrant dans une remise et un hangar situés dans la cour du n° 28 du quai Duguay-Trouin, on voit encore un peu, et on voyait très distinctement en 1899, jusqu'à une hauteur de plus de 4 mètres, une maçonnerie composée d'un appareil grossier que coupent de distance en distance des cordons horizontaux de briques. On observait au-dessus un appareil irrégulier en arêtes de poisson, et enfin, au sommet du mur, une espèce de petit appareil³. Le mur imbriqué est certainement gallo-romain; il se voit encore dans la remise, mais les restaurations faites au hangar ont ôté à celui-ci presque tout son intérêt. Quant à l'appareil en arêtes de poisson, il marque une réfection faite dans les premiers siècles du moyen-âge.

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, II, 635.

2. *Ibid.*, I, 247.

3. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 246.
— *Hippolyte Vatar*, par Arthur de la Borderie, p. 66.

On peut reporter au XII^e siècle environ la date de la construction de la chapelle. Elle a subi au XVII^e siècle une importante restauration ; on a pratiqué aussi à cette époque, près de l'angle Sud de son pignon Ouest, une petite niche cintrée en pierre blanche qui porte la date de 1669 ; cette niche est visible de la cour du n^o 30 du quai Duguay-Trouin, elle contenait autrefois une statue de saint Denis. La porte d'entrée s'ouvrait au-dessous. En 1689, le duc de Chaulnes, qui habitait l'hôtel de Coniac (n^o 13), fit construire une galerie et une tribune reliant la chapelle à son hôtel¹.

N^o 13. Ancien *hôtel Champion de Cicé*, puis de *Brilhac*, puis de *Coniac*. — Il est construit sur l'emplacement du *manoir du Noyer*, qui appartenait primitivement aux Bonestrol², puis en 1458 à Guyon de la Motte, et en 1561 aux de Neufville ; ceux-ci le cédèrent à cette époque aux de la Motte-Vauclerc³. Il était détruit dès 1557⁴, son emplacement reçut le nom de *place de Vauclerc* ou *motte Saint-Pierre*⁵, puis fut transformé en jardin dépendant de l'hôtel de Vauclerc (n^o 8)⁶.

L'hôtel actuel a été construit au XVII^e siècle par M. Champion de Cicé ; il occupe, outre le terrain du manoir du Noyer, ceux du prieuré de Saint-Martin (voir rue de la Monnaie) et des chapellenies de Saint-Sébastien et de Saints-Côme et Damien⁷. La

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 245, et III, 66. — Arch. mun., 334.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 107, v^o.

3. Arch. mun., 109 et 124. — *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, VI, 114.

4. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 174.

5. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1596, f^o 62, v^o.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 229, r^o.

7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175. — Arch., mun., 124.

Communauté de Ville le loua en 1676 au prix de 1,600 livres pour y loger le duc de Chaulnes, commandant en chef en Bretagne¹. La *chapelle Saint-Denis* (voir plus haut) lui servait de chapelle². Il fut acheté en 1708³ et en 1733 par le premier président de Brilhac. Le premier président de la Briffe d'Amilly en était locataire en 1743 pour le prix de 1,700 livres⁴. L'hôtel passa ensuite par alliance aux Gajot de Monfleury, qui le vendirent en 1771 aux de Marnière de Guer, mais les de Coniac le retirèrent en vertu du retrait lignager. (Voir rue de la Monnaie.)⁵

L'hôtel est précédé à l'Est d'une vaste cour ; son toit est droit et repose sur des modillons ; une tourelle carrée se voit vers le Nord, avec une fenêtre de mansarde à fronton triangulaire. Sa face Ouest regarde la place de la Mission, elle est aspectée sur un jardin, qui n'était pas en pente autrefois comme aujourd'hui, et était soutenu par le mur d'enceinte de la ville. (Voir rue de la Monnaie.) Un dessin de la façade Ouest de l'hôtel se trouve dans le *Rennes Illustré*, par L. Decombe, p. 49. On voit dans les *Souvenirs de Rennes*, par Ducrest de Villeneuve, un croquis de Lorette figurant l'état ancien du jardin. Ce jardin, formant terrasse, est enfin représenté dans une aquarelle de Huguet, datée de 1737, dont une copie est conservée au Musée archéologique : cette aquarelle donne une vue de la campagne de Rennes prise du jardin de l'hôtel⁶. — En démolissant

1. Arch. mun., 512 : délibération du 3 juillet 1676. — Comptes des Miseurs du 17 juin 1682, f° 33, v°.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1689, f° 12, r°.

3. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 28 décembre 1708.

4. Arch. dép., Minutes de Le Barbier, notaire à Rennes, 18 janv. 1743.

5. Arch. mun., 124.

6. *Bulletin de la Société archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXII, p. 188 et suivantes.

une cheminée de l'hôtel, on a trouvé une brique tumulaire chargée d'une inscription en creux tracée diagonalement : † SOEUR PERRINE DE TOUS LES ST. ST. †.¹

N° 15. Ancien *hôtel de Coniac*. — Cet hôtel, bâti par M. de Coniac en 1773, remplace l'ancien *petit hôtel Champion de Cicé*, qui avait été vendu avec le grand en 1708 par M. de Cicé au premier président de Brilhac².

La façade principale occupe le n° 23 de la rue de la Monnaie. (Voir cette rue.) L'hôtel ne présente du côté de la rue des Dames d'autre intérêt que deux presses en fonte, placées près de la porte de l'escalier et provenant de l'ancien appareil monétaire de l'hôtel des Monnaies³.

N° 17. Ancienne *maison de Fontainebleau*⁴. — Cette maison appartenait au Chapitre dès le xv^e siècle⁵; elle est citée comme hôtellerie en 1669⁶, et désignée en 1674 comme une « maison où pend pour enseigne « la figure de la *Fontaine-Belleau*⁷. » — Lors de sa reconstruction en 1774, on y trouva, sur la façade de la rue de la Monnaie, une patère d'or gallo-romaine dédiée à Bacchus, et différents objets qui semblent dater du III^e siècle et provenir du trésor d'un temple païen; ces objets furent réclamés par la Monnaie, et le Chapitre s'empessa de les offrir au roi Louis XV : ils sont déposés actuellement au

1. *Bulletin de la Société archéolog. d'Ille-et-Vil.*, I, 4.

2. Arch. mun., 124. — Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 28 décembre 1708.

3. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. IX, p. xvii et lxii.

4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 188.

5. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XIII, p. 113 et suivantes. — Arch. mun., 125.

6. Arch. dép., Minutes de Gohier, notaire à Rennes. 1669.

7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 177.

Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, et des moulages en sont conservés au Musée archéologique de Rennes ¹.

L'escalier de la cave, situé à l'angle Nord-Ouest de la cour, présente plusieurs marches en granit composées d'anciennes pierres tombales qui ont été sciées pour la plupart dans leur longueur ; plusieurs d'entre elles portent en bordure des débris d'inscriptions du xv^e ou du xvi^e siècle, plus ou moins effacées et trop incomplètes pour en permettre une détermination. On peut affirmer néanmoins qu'elles proviennent de l'ancienne cathédrale ; l'une d'elles, en effet, est décrite dans l'Inventaire de la Cathédrale de 1755, et il n'est pas douteux qu'elles n'aient toutes la même provenance ².

La deuxième marche à partir du haut contient les mots suivants, gravés en creux et remplis d'une espèce de ciment :

< VIII : ANIMA : EIUS : REQ

(VIII : anima : ejus : req[ui]escat in pace.)

La troisième représente des traits indéterminables, avec un écusson ogival absolument fruste.

La huitième forme un palier composé d'une pierre incomplète, que l'Inventaire de la Cathédrale permet de reconstituer :

(I. Chr.)

(Primog. Mort. et Mem.)

(V. E.) IOAN. DE. LA.

1. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, XV, 2^e partie, 317, et XIII, 118 et suivantes. Croquis. — *Histoire de Bretagne*, par A. de la Borderie, I, 136, 137. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 188.

2. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 8795, Inventaire de la Cathédrale, f^o 70, v^o. Man. — *Bulletin de la Société archéolog. d'Il.-et-Vil.*, t. XXXII, p. x.

(Fond) CAN. REG.
 (S. Jac.) MONTFORT
 (ac Pr) IOR. S. MODER.
 (vix. xx) CIV. AN. OB.
 (xiv k) AL. IAN. AN. S.
 (M) DC. LIX.

C'est la pierre tombale de Jean de la Fond, chanoine régulier de Saint-Jacques de Montfort et prieur de Saint-Modéran ou Saint-Moran, mort le 14^e jour des calendes de janvier 1659. L'Inventaire mentionne sur la pierre tombale un écusson chargé de trois étoiles accompagnant un croissant en abîme que surmonte une merlette¹ : cet écu très effacé se voit encore au bas de la dalle. — La pierre était entourée d'une bordure, chargée à sa partie inférieure de lettres aujourd'hui illisibles.

La neuvième et la dixième marches proviennent d'une même pierre ; on voit sur chacune d'elles deux colonnettes jumelles à bases et chapiteaux, surmontées d'un commencement d'arcade, sans doute ogivale ; ces colonnettes sont accostées d'une bordure intérieure formée de gros besants : au centre se trouvent des traits indéterminables. — La neuvième porte en bordure les lettres gothiques suivantes :

n. le. xiiii. iour. de. maj. lan. mill. iiii^o iiii^v

(le 15^e jour de mai l'an 148 .)

La onzième forme un deuxième palier et contient trois dalles : l'une d'elles est gravée à l'une de ses extrémités d'une grossière sculpture qui rappelle vaguement le réseau de tympan d'une fenêtre flam-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson. I, 243.

boyante, les deux autres figurent des traits qui ressemblent à des plis de vêtements.

Plusieurs des dernières marches sont chargées de traits analogues : l'une d'elles contient en bordure des caractères gothiques très effacés, une autre porte aussi en bordure les lettres : **VAGER** : **NRN** : **α**....

N° 19. *Hôtel de la Bellangerais, puis de la Motte-Picquet, puis de Talhouët.* — Son portail d'entrée mérite d'être examiné avec soin : il occupe depuis peu d'années sa place actuelle et fermait auparavant une cour, aspectée sur la place Saint-Pierre. Il se compose d'une grande baie en anse de panier, flanquée de deux pilastres à moulures, au centre desquels se voit une rosace de feuillages ; au-dessus et au-dessous de ces rosaces sont des coquilles et des motifs d'ornementation du style Louis XIV. Les chapiteaux des pilastres sont formés de feuilles d'acanthé. — La partie supérieure du portail est accompagnée à droite et à gauche d'une grande console à volutes ornée de feuillages. — Son sommet est occupé par un écusson ovale posé sur un cartouche enroulé que surmonte une coquille et qu'entourent des trophées de drapeaux avec un caducée, une lyre, un faisceau de licteur, une lance, des palmes, des fleurs et deux cornes d'abondance.

La façade de l'hôtel du côté de la place Saint-Pierre (n° 19) est récente ; elle était encore précédée en 1882 d'une terrasse à la hauteur du rez-de-chaussée, et devant elle s'étendait une cour fermée par le portail monumental qui vient d'être décrit.

L'emplacement de l'hôtel faisait partie au xiv^e siècle de l'ancien *placis Conan*. (Voir rue de la Mon-

naie, place de la Mission.)¹ On y construisit depuis l'*hôtel d'Espinay*, appelé aussi *hôtel d'Assérac*, qui appartenait d'abord au Chapitre et fut cédé par lui aux d'Espinay en 1573²; il passa ensuite aux de Rieux de Châteauneuf, et Jeanne-Pélagie de Rieux, marquise d'Assérac, y établit de 1657 à 1671 une maison de santé qu'elle confia aux Calvairiennes (voir n° 1, place du Calvaire)³. — L'hôtel actuel appartenait avant l'incendie de 1720 aux Robert de la Bellangerais; c'est là que naquit en 1720 l'amiral de la Motte-Picquet, petit-fils de M. de la Bellangerais. Il passa ensuite par alliance aux de la Motte-Picquet, et était en 1783 aux de Talhouët de Boisorhant⁴.

N° 2. Ancien *hôtel de la Monneraie de Bourgneuf*.

— Les constructions accessoires élevées dans la cour de cet hôtel présentent deux grandes consoles en bois à volutes, qui soutiennent le premier étage; ces volutes se terminent par une touffe de feuilles d'acanthé enfermant une sorte de grappe de fruits. — La maison que cet hôtel a remplacée avait été achetée en 1346 par le chanoine Boutier; elle était en 1466 aux Leliepvre, en 1480 aux Regnaud, en 1491 aux de Champagné de la Montagne, qui la vendirent en 1563 aux Peschard. Revendue aux Freslon de la Freslonnière en 1586, puis aux de Poix, elle passa par alliance aux de la Tourneraye de Trébe-

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 176, 1^{er} volume, f° 40, r°.

3. *Ibid.*, 175. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 52.

4. Arch. mun., 125. — Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 102. — 10^e carton de M. de la Bigne. — *Annuaire d'Ille-et-Vilaine*, de Fr. Simon, année 1901.

heuc, qui l'avaient en 1620 et la vendirent aux du Tierry de Poigny ; ceux-ci la vendirent en 1629 aux Gefflot de Marigné¹. Les Gefflot revendirent l'hôtel en 1712 pour 7,000 livres aux de la Monneraye de Bourgneuf².

N° 6. C'est une ancienne maison prébendale ; elle possède des poutres apparentes au-dessus du rez-de-chaussée et du premier étage : ces dernières sont soutenues par quatre consoles, dont deux sont chargées d'écussons ogivaux.

N° 8. Ancien *hôtel de Vauclerc, de Rosmadec ou de Molac*, puis *de la Hunaudaye* au xvii^e siècle. — Il est entièrement en granit et présente un bandeau mouluré à un mètre environ au-dessus du sol. Une petite porte en anse de panier est orné à son sommet de moulures creuses, elle était autrefois surmontée d'une archivolt en accolade³. Les fenêtres du premier étage sont garnies d'appuis moulurés, leurs pieds-droits sont évidés en forme de gorge. Cet étage est séparé du deuxième par un bandeau. Les fenêtres du deuxième étage ont des pieds-droits moulurés qui s'appuient sur le bandeau. Son jardin occupait l'emplacement du n° 13⁴.

Cet hôtel appartient d'abord à Guillaume le Vayer de la Rivière, qui le tenait du duc en 1461⁵ ; il était en 1557 aux le Roy du Plessix-Raffray⁶, et en 1562 aux de la Motte-Vauclerc⁷ ; Jeanne de la Motte-

1. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175 et 176, 1^{er} registre, f° 33, v. et 2^e reg., f° 29, v°, et 30, r°.

2. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 102. — Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 23 octobre 1712.

3. *Bulletin de la Soc. archéol. d'Il.-et-Vil.*, VI, 114.

4. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, novembre 1658.

5. *Bull. de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, VI, 114.

6. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 176, 1^{er} volume, f° 39, v°.

7. Arch. mun., 323.

Vauclerc, veuve de Sébastien de Rosmadec de Molac, le possédait en 1621¹. Jeanne-Pélagie de Rieux marquise d'Assérac et baronne de la Hunaudaye le céda par voie d'échange aux Champion, qui le vendirent en 1659 pour 10,200 livres à Anne Symon, veuve de Jean Chapel du Hil, d^e de Tanouarn de Couvran². Celle-ci le passa aux Chapel de Prossay et du Hil, ses enfants du premier lit, qui le possédaient en 1690³. Il appartenait enfin en 1721 à M. de Villayers, maître des requêtes⁴.

N^o 10. Ancien *hôtel de Freslon*⁵. — Il se compose d'un corps de bâtiment et de deux ailes renfermant une cour que clôt un mur du côté de la rue; ce mur est surmonté d'une terrasse et percé d'une porte cochère et d'un portillon, l'un et l'autre à plein cintre. On en voit un croquis au Musée archéologique. L'hôtel possédait autrefois des plafonds peints du xvii^e siècle⁶.

Il occupe l'emplacement de la *maison au Vicomte*, qui appartenait, au milieu du xv^e siècle, à Jean Ragueneil, sire de Malestroit, vicomte de la Bellière, maréchal de Bretagne; Jean Ragueneil fit, en 1450, don de son hôtel aux Carmes qui s'y installèrent provisoirement, jusqu'au moment où ils construisirent leur couvent de la rue Vasselot⁷. — Après avoir été aux de Coëtlogon, l'hôtel fut vendu, en

1. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 174.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 175. — Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, mars 1659.

3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 191.

4. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 102.

5. Cadastre de 1840.

6. *Bull. de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, VI, 114.

7. Arch. dép., Carmes, 4. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guilotin de Corson, III, 123.

1534, par les du Pont-Berranger de la Chèze aux le Duc ; il était, en 1595, aux mains des Satin de la Teillaye. Charlotte de Cornulier, douairière de Cicé, l'acheta en 1614 et le passa par succession aux Champion de Cicé, qui le vendirent, en 1657, à Françoise Frotet, marquise Gédouin de la Dobiais¹. Il fut enfin revendu en 1671 aux Freslon de la Touche-Trébry², qui le possédaient encore en 1721³.

La partie Sud de l'hôtel passa par alliance des Satin aux de la Belinaye de Racinoux qui l'avaient en 1620 ; les Rosnyvinen du Plessix-Bon-Enfant le possédèrent ensuite, puis les de Bégasson de la Ville-Guéhard, et enfin, en 1674, les de Châteauneuf de la Mériaïs⁴.

L'hôtel portait en 1786 le nom d'*hôtel de Beaumanoir*⁵.

La maison qui forme l'angle de la rue des Dames et de l'impasse qui borde le côté Sud de la cathédrale s'appelait autrefois la *maison blanche*⁶ ; le bureau des Postes y fut établi quelque temps⁷.

N° 12. — Le trésorier de la Cathédrale, un des grands dignitaires de l'Eglise de Rennes, possédait dès le XIII^e siècle un hôtel situé sur l'emplacement de cette maison⁸. La maison actuelle, malgré des reconstructions très importantes, conserve encore quelques vestiges de l'ancienne *Trésorerie*.

1. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, mars 1658.

2. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 174, f° 8, r°, — 175, — et 176, 1^{er} registre, f° 37, v°, et 38, r°.

3. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 3328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 108. — Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, mars 1657.

4. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 174, f° 8, v°, — 175, — et 176, 1^{er} registre, f° 39, r°.

5. Bibl. de Rennes, Plan de 1786.

6. Cadastre de 1840.

7. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 261. Plan.

8. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 149.

On voit sur sa face Sud, à la hauteur du premier étage, une pierre blanche sculptée d'un écusson ovale que surmonte un chapeau épiscopal avec des cordons à trois houppes ; l'écusson, complètement empâté de badigeon, semble contenir un lion : au-dessous de lui se voit une coquille.

La face Ouest présente au-dessus d'une porte un écusson en granit, entouré d'un motif ogival flamboyant et surmonté d'une moulure destinée à le préserver de la pluie ; les armes sont celles de Pierre de Bourgneuf, trésorier de la Cathédrale, mort en 1523¹ : *D'argent au sautoir de sable ; au franc-quartier de gueules chargé de 2 poissons d'argent posé en fasce.*

Une salle du rez-de-chaussée renfermait la cuisine, une vaste cheminée l'ornait récemment encore. On a replacé dans le mur un écusson des de Bourgneuf semblable au précédent, et une sculpture figurant une grosse tête humaine, qui avait été employée dans les matériaux de construction de la cheminée et a été découverte tout dernièrement. — Les autres pièces ont conservé de belles boiseries.

A l'Ouest de ce bâtiment s'élève une charmante maison en bois du xvi^e siècle, comprenant un corps de logis en saillie et un autre plus petit et en retrait, qui renferme un escalier ; l'un et l'autre se composent d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec une toiture à la Mansard plus récente.

Le rez-de-chaussée de la partie saillante est percé d'une porte étroite et d'une grande baie qui a été retouchée. La porte est surmontée d'un linteau mouluré et d'une imposte dont le sommet est sou-

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 155, — et VI, 576.

tenu par deux corbeaux de bois, ornés de feuillages ; elle est accostée à droite d'une colonnette et à gauche d'un pilastre. La colonnette est ornée de feuilles imbriquées ; sa base et son chapiteau sont polygonaux, et elle présente une bague à son centre. Le pilastre est garni de moulures : trois têtes humaines juxtaposées occupent sa partie médiane, l'une est imberbe, l'autre porte une moustache, et la troisième un collier de barbe. — La grande baie, comme la porte, présente à son linteau deux corbeaux de bois sur lesquels sont sculptés des dragons : elle est flanquée d'un côté par le pilastre qui vient d'être décrit, et de l'autre par une colonnette polygonale imbriquée, analogue à la première. — Ces deux colonnettes et le pilastre supportent des médaillons circulaires dans lesquels sont sculptés un enfant nu tenant un bâton à la main, et deux bustes d'hommes vus de profil. Au-dessus des médaillons s'étendent deux rangées de poutres moulurées dont les extrémités sont chargées de grotesques, de feuillages et d'animaux.

Le premier étage se compose de torchis et de bois apparents formant losanges, il comprend une large fenêtre restaurée ; quatre colonnettes analogues à celles du rez-de-chaussée sont appliquées sur le mur ; deux d'entre elles figurent des torsades, l'une de celles-ci est perlée et se termine en tête de lion. Elles sont surmontées, comme à l'étage inférieur, de médaillons représentant trois têtes humaines et un vase. — Enfin deux rangées de poutres moulurées supportent la toiture.

Cette façade fait saillie, avons-nous dit, sur le reste du bâtiment ; son côté Sud, qui la relie à la cage de l'escalier, est orné au rez-de-chaussée d'une

colonnnette torse et perlée, munie d'une bague et surmontée d'une chimère. Une fenêtre remaniée a conservé deux corbeaux de bois, sculptés de deux dauphins. — Une colonnnette analogue se voit au premier étage.

La cage de l'escalier est sans ornements, elle se compose seulement d'un torchis avec des bois apparents formant losanges. L'escalier est à vis et en bois; il présente, de distance en distance, des colonnnettes du même style que celles de la façade.

La pièce du premier étage a conservé à son plafond les armoiries des Huart : *D'argent au corbeau de sable becqué et membré d'azur*, placées sans doute au commencement du xvii^e siècle par le trésorier François Huart¹. — Le Musée archéologique possède un dessin de cette maison.

Un petit bâtiment, au Sud de la cour, présente sous sa toiture des corbeaux de pierre assez élégants. (Voir n^o 6, rue du Griffon.)

Avant que le Parlement fût sédentaire, son premier président fut logé à la Trésorerie pendant le cours de plusieurs sessions².

Il convient enfin de citer près de là, en 1670, la « maison où pendait la *Licorne*, » située près de Saint-Pierre, touchant la Trésorerie et le cimetière de la Cathédrale, et joignant par derrière la rue du Griffon³.

1. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, I, 149.

2. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1528, 2^e registre, f^o 53, v^o, et suivants, — et 1532, f^o 43, r^o.

3. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 190.

Rue Derval (Canton N.-E.).

Cette rue existait dès le xv^e siècle, elle reliait primitivement en ligne droite la rue Saint-Georges à la place Saint-Germain. (Voir rue de Corbin.) On suppose qu'elle porte le nom d'Henry du Parc, s^r de Combourg et de Derval, capitaine-gouverneur de Rennes de 1418 à 1426¹; nous remarquerons toutefois que la maison formant autrefois l'angle de cette rue et de la rue de Corbin était habitée en 1455 par un Robin Derval². — La rue fut aussi appelée *rue d'Alençon*, à cause du voisinage de la *maison du four d'Alençon* (n^o 14).

N^o 1. C'est une maison sans autre caractère qu'une porte cintrée surmontée d'un œil-de-bœuf, et des fenêtres jumelles ornées d'un appui mouluré en bois; elle appartenait en 1721 au s^r Maugendre³.

Le *Cimetière de Saint-Germain* se trouvait jusqu'en 1635 sur la place Saint-Germain (voir cette place); il fut transporté à cette époque à l'Ouest de la rue Derval, entre l'église et le n^o 1; une chapelle s'élevait à l'angle Nord-Est du cimetière, son abside bordait la rue; cette chapelle, placée sous le vocable de N.-D. des Neiges, tomba de vétusté au xvii^e siècle; relevée en 1681, elle semble avoir été abandonnée dès le commencement du xviii^e siècle⁴.

On voit au bas de la rue, du côté Est, devant le chevet de l'église Saint-Germain et dans une dépen-

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f^o 161, r^o, et 168, v^o.

3. Arch. dép., Etats de Bretagne, C, 8328, procès-verbal de l'incendie de 1720, p. 33.

4. *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, V, 631.

dance du n° 1 de la rue de Corbin, une fenêtre en granit sculpté, ornée d'un appui mouluré et d'une archivoltte prismatique que surmontent de chaque côté deux choux frisés; un panache en couronnait autrefois le sommet.

N° 4 et 6. *Ancien hôtel du Crévy*. — C'est une construction sans caractère et totalement délabrée, son portail d'entrée est à joints ouverts. Il appartenait en 1658 aux Roger du Crévy¹, qui le vendirent aux Duclos en 1719².

N° 10. Le linteau de sa porte d'entrée présente la date de 1664 entre les deux monogrammes I H S et M et A entrelacés.

N° 14. *Maison d'Alençon ou du four d'Alençon*³. — Cette maison, citée dès le xv^e siècle, possédait un four banal⁴; on l'appelait aussi *four de Fougères* comme relevant de la seigneurie de Fougères⁵.

On voyait aussi dans la rue au xvii^e siècle l'*auberge de la Rivière*⁶, et en 1774 le *Petit hôtel du Crévy*⁷.

Rue de Dinan (Canton N.-O.).

Cette rue, citée dès le xiv^e siècle, portait jusqu'en 1892 le nom de *rue Basse*, par opposition à la *rue Haute* (rue Saint-Malo)⁸. Avant la Révolution, on la divisait en deux tronçons : le premier s'étendait du carrefour Jouaust à l'ancienne église Saint-Etienne

1. Arch. dép., Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, nov. 1658.

2. Arch. dép., Min. le Barbier, notaire à Rennes, 13 nov. 1719.

3. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 311, r.

4. Arch. dép., Dominicains, 1 et 21.

5. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1455, f° 170, vo.

6. Arch. dép., Minutes de Gohier, notaire à Rennes, 1669.

7. Arch. dép., Saint-Georges, 140.

8. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 70.

et s'appelait au xvii^e siècle *rue de la Garoulais*, du nom d'une maison dont nous parlerons plus bas, et à la fin du xviii^e siècle *rue Basse Saint-Etienne*; — le deuxième tronçon, depuis l'ancienne église jusqu'au pont Saint-Martin, s'appelait simplement *rue Basse*¹.

La rue traverse des terrains fort habités déjà à l'époque gallo-romaine; le mur découvert par le président de Robien (voir au Préambule) passait à l'Est de la rue, dans les jardins compris entre la rue Saint-Louis et la rue d'Echange; on a aussi trouvé en 1853 un mur en briques gallo-romaines qui s'étendait de la rivière d'Ille à la rue Saint-Malo, en traversant un jardin de la rue de Dinan, voisin de la ruelle des Chapeliers (voir plus bas)²; enfin, les traces d'une conduite d'eau en terre cuite, de la même époque, ont été rencontrées en 1882 sous les n^{os} 2 à 6, et plus au Nord, sur une centaine de mètres, jusqu'au bas du placis de l'ancienne église de Saint-Etienne³.

Les tuyaux de la conduite d'eau du xvi^e siècle passaient dans les jardins des maisons Est de la rue, entre elle et la rue Saint-Malo⁴.

N^o 1. *Hôtel des Trois-Maures*. — L'hôtellerie des Trois-Maures existait déjà en cet endroit en 1596⁵; on y voit au premier étage deux fenêtres jumelles avec appui de bois godronné. Les Augustins achetèrent cette maison aux Dondel du Teil en 1688⁶, dans l'intention d'établir sur son emplacement l'en-

1. *Les Rues de Rennes*, par L. Decombe : Rue Basse.

2. Procès-verb. de la Société archéol. d'Ille-et-Vil. de 1844 à 1858, p. 92.

3. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XV, 2^e partie, p. 325 et 510, — et t. XVI, 1^{re} partie, p. xxvi.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1524, f^o 1, ro, — et de 1599.

5. Arch. dép., Augustins, 1 et 2.

6. Arch. dép., Min. de Bertelot, notaire à Rennes, 3 mai 1688.

trée principale de leur couvent¹. Un puits public existait devant elle au xvii^e siècle².

Au Nord de l'hôtellerie des Trois-Maures se trouvait, au xvii^e siècle, la *maison de Mantibus*³; elle appartenait aux le Roy de Laubannièrre en 1627 et en 1662⁴. Peut-être y aurait-il lieu de faire un rapprochement entre le nom de cette maison et celui de l'île Mathibus, située entre la rue et le faubourg de Brest.

Au Nord était la *maison de Millias*, citée en 1586 et détruite dès 1673⁵.

Au Nord encore se voyait la *maison de l'Etang*, qui appartint d'abord aux Tituan, puis aux le Duc, qui la vendirent en 1593 aux Bernard des Broces; ceux-ci la vendirent à leur tour, en 1649, aux Fauchet de Cramon qui la possédaient encore en 1723; elle était en 1776 au sieur Gilbert, droguiste⁶.

N^o 9. Emplacement de la *maison de la Garoulais*. — Elle a été démolie vers 1880; une photographie de cette époque montre une tourelle polygonale dans l'angle de deux bâtiments en retour d'équerre; cette tourelle renfermait l'escalier; sa porte, en anse de panier, était surmontée d'un écusson en accolade; on voyait au-dessus d'elle une lucarne et une fenêtre cintrées; des ouvertures rectangulaires à arêtes rabattues étaient pratiquées dans les autres pans de la tourelle. Un des bâtiments possédait au rez-de-chaussée une grande cheminée à linteau sculpté, avec un manteau orné de trois pilastres⁷. — Les

1. Arch. mun., 299.

2. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f^o 56, v^o.

3. Arch. dép., Eglises paroissiales, G, 527. — Augustins, 1 et 3.

4. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 174 et 175.

5. *Ibid.*, p. 171 et 172.

6. *Ibid.*, p. 161 à 164.

7. Communication de M. Cél. Petit.

dépendances de la Garoulais s'étendaient jusqu'au n° 23.

Cette maison, après avoir appartenu aux Chau-chard, passa par alliance aux de Guigny vers 1572¹ et était encore entre leurs mains en 1602²; les Huart la possédaient en 1627 et en 1718³; on l'avait transformée en maison de santé lors de l'épidémie de 1631⁴.

Tout à côté était la *maison de Bellestre*, qui passa par alliance, en 1564, des Bouesnon aux de la Haye, et appartenait en 1575 à Jean de Guigny et à Perronne Chauchart, sa femme⁵; elle était, en 1650, aux Brandin. (Voir plus bas : le Plessix-Goirc.)

N° 49. Vers l'emplacement de cette maison, « à « vis le cimetière Saint-Etienne, » se trouvait la maison des prêtres et officiers de la paroisse⁶.

Tout à côté était la *maison de la Jousselinaye*, appartenant au xvi^e siècle aux Tremblay; ceux-ci la vendirent à Perronnelle Chauchart, d^e de la Ville-du-Bois et de la Haute-Touche, qui la vendit à son tour aux Dominicains en 1578⁷; les Dominicains l'avaient encore en 1718⁸.

Près de là se trouvaient aussi les *maisons du Grand et du Petit Plessix-Goiré*, dont les jardins descendaient jusqu'à la rivière. Le Grand Plessix-Goiré appartenait, au milieu du xvi^e siècle, aux Hu-

1. Arch. dép., Dominicains, 21.

2. Arch. mun., 323.

3. Arch. dép., Dominicains, 14. — Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 57, v°.

4. *Bulletin de la Société archéol. d'Il.-et-Vil.*, t. XVII, 1^{re} partie, p. XII, — et t. XXVI, p. 109.

5. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 152 et 153.

6. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 58, r°.

7. Arch. dép., Dominicains, 14, 21 et 27. — Evêché de Rennes, G, 41, p. 119.

8. Arch. dép., Dominicains, 14.

bert; il passa par alliance aux Blandin, qui le vendirent aux Mellet en 1576¹; en 1650, il fut vendu par Hyérosme Gouyon de Grandmaison et Jeanne Goiré, sa femme, à Yvonne le Mestayer, veuve de Siméon Brandin de Bellestre, conseiller au Parlement. Celle-ci voulut y fonder, en 1652, un établissement destiné à recueillir des filles repenties, mais ce projet ne fut pas mis à exécution². Le Plessix-Goiré était, en 1718, aux Fouquet de la Bouchesollière, qui le passèrent par alliance aux Baron de Ros; ceux-ci le vendirent en 1773 au s^r Sagnier, peintre³.

Au Nord du Plessix-Goiré se voyait la *maison du Pré-Laval*, qui possédait une cheminée surmontée d'un tableau représentant Vulcain; son jardin renfermait un cabinet en forme de pavillon et un bassin de plomb muni d'un jet d'eau. — Le Pré-Laval, après avoir appartenu aux Languedoc, passa par alliance aux Bossart du Clos⁴, qui le vendirent en 1663 aux de Racinoux; il fut revendu en 1732 aux Dubois, qui le transmirent par alliance aux Gault de la Galmandière; ces derniers le possédaient en 1788⁵.

Du côté Est de la rue, on trouve à l'encoignure de la rue Saint-Louis la *maison du four à ban de l'évêque*. (Voir n° 42, rue Saint-Louis.)

Au Nord du four était le jardin du *couvent des Minimes*.

En 1665, Charles de la Vieuville, évêque de Rennes, acheta aux Aulnette de la Gravelais deux maisons avec jardins et orangerie situées à l'angle de

1. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 89 et 91.

2. Arch. dép., Bon-Pasteur, 4. — Arch. mun., 315 et 501, délibération du 27 mars 1654. — *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 62.

3. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 94 et 95.

4. Arch. dép., Réformation du domaine de Rennes de 1646, f° 59, r.

5. Arch. dép., Evêché de Rennes, G, 41, p. 85 à 88

la rue d'Exchange, pour y installer le *Grand Séminaire* qu'il venait de fonder. L'une de ces maisons fut reconstruite en 1671¹; c'est là que fut le Grand Séminaire jusqu'en 1739²; depuis la Révolution jusqu'en 1899, date de sa démolition, on en fit une annexe de l'*Hôpital militaire*. Cette maison se composait d'un grand bâtiment avec un rez-de-chaussée, deux étages et des mansardes; le rez-de-chaussée servait de chapelle³; chaque étage avait neuf fenêtres, celles du premier et du deuxième étaient petites, presque carrées et munies de grilles.

Ancienne *église paroissiale de Saint-Etienne* et son *cimetière*. (Voir rue d'Exchange.) Près d'elle se trouvait une pompe⁴.

Entre les n^{os} 40 et 42 se voit la vieille *ruelle des Chapeliers*, qui débouche dans la rue Saint-Malo.

Vers le n^o 54 était la *maison de la Vacheraye*, qui appartenait au Chapitre et dépendait de la chapellenie de la Vacheraye ou Vacherie⁵; le Chapitre la louait en 1751 à un jardinier⁶.

Entre les n^{os} 60 et 62 commence la vieille *ruelle aux Chevaux* qui, comme la précédente, débouche dans la rue Saint-Malo.

Nous parlerons enfin, en traitant de la rue Saint-Malo, de l'ancien *hôpital de Sainte-Marguerite*, situé à la jonction des deux rues.

PAUL BANÉAT.

(A suivre.)

1. Arch. dép., Grand Séminaire, G, 383. — *Pouillé de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, III, 444.

2. *Histoire de Rennes*, par Marteville, III, 64.

3. Arch. dép., Grand Séminaire, G, 381.

4. Arch. mun., Comptes des Miseurs de 1598.

5. Arch. dép., Minutes d'André, notaire à Rennes, 1667.

6. Arch. dép., Chapitre de Rennes, G, 235.

AMAURY DE FARCY DE SAINT-LAURENT

LIEUTENANT-GÉNÉRAL HANOVRIEN

(1682-1729)

D'après de nouveaux documents français et allemands.

L'officier général, dont la biographie fait le sujet de cette étude, a laissé en France si peu de traces de son existence que les généalogistes qui se sont occupés de la famille de Farcy l'ont à peu près négligé ou n'ont fourni sur lui que de brefs renseignements, en partie inexacts. M. Paul de Farcy, le dernier et certes le mieux informé de tout ce qui concerne cette belle et nombreuse maison, n'a pas été beaucoup plus documenté que ses devanciers.

D'heureux hasards et un peu d'audace nous ont permis d'être mieux renseigné : nous n'avons pas hésité à faire appel aux autorités et aux dépositaires publics de la partie de l'Allemagne que le lieutenant-général de Saint-Laurent avait habitée : cet appel a été favorablement entendu. Un descendant de la fille d'Amaury de Farcy qui s'était alliée à une famille de ce pays a bien voulu se mettre en rapports avec nous et nous ouvrir libéralement ses archives privées. Aux Archives d'Ille-et-Vilaine, nous avons découvert une correspondance et quelques actes notariés dont nous nous sommes ample-

ment servi. C'est ainsi que nous avons pu réunir des documents puisés aux sources les plus sûres et ressusciter, pour ainsi dire, une figure intéressante pour l'histoire générale, intéressante surtout pour la Bretagne où tant de membres de la branche de Saint-Laurent ont vécu. C'est pour nous un très agréable devoir d'offrir nos bien sincères remerciements à M. le directeur général des Archives royales de Hanovre, à M. le directeur du Cercle d'Uezeln, aux autorités d'Oldenstadt, à M. de Estorff, à M. Parfouru, archiviste de ce département. Sans leur bonne grâce et leur intelligent concours, nous n'aurions pu ajouter que bien peu de choses aux données de nos prédécesseurs¹.

Nous rappellerons que la famille Farcy ou de

1. Voici les principales sources de notre travail :

— *Généalogie de la famille de Farcy*, par M. Paul de Farcy, Laval, 1891, in-4°.

— *Une mésalliance dans la maison de Brunswick, Eléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell*, par le vicomte Horric de Beaucaire, Paris, 1884, in-8°.

— *Art de vérifier les dates*, 3^e édition, in-f°, tome III.

— *Biographie du lieutenant-général de cavalerie... Amaury de Farcy de Saint-Laurent* (en allemand), par le général de Estorff (*Neues Vaterlaendisches Archiv* [nouvelles archives nationales], 4^e cahier de 1825. — Lunebourg, 1826, in-12, pp. 217 et s.)

— Papiers de la famille de Farcy (Archives d'Ille-et-Vilaine, série E).

— Documents officiels et généalogiques (Archives royales de Hanovre).

— Documents officiels et de famille (Archives privées de la famille de Estorff), au château de Veersen, près Oldenstadt (Hanovre). — Archives paroissiales de Ebstorf (*id.*).

C'est à l'initiative obligeante de M. le directeur général des Archives de Hanovre que nous devons de connaître le pieux hommage — si précieux pour notre travail — rendu par le général de Estorff à la mémoire de son ancêtre, le lieutenant-général de Farcy.

Nous ne citons pas, au nombre de nos sources, *la France protestante* : les auteurs de cette importante publication n'ont presque rien connu de la vie d'Amaury de Farcy : ils ont été si mal informés qu'ils l'ont fait entrer au service du duc de Zell en 1686, rentrer en France dans les premières années du XVIII^e siècle et abjurer le protestantisme, le confondant avec quelqu'un de ses parents. La même donnée erronée se retrouve dans *l'Essai sur l'histoire des Eglises réformées de Bretagne*, de M. le pasteur Vaurigaud.

Farcy¹, originaire de Normandie, comptait, à la fin du xvi^e siècle, deux branches portant le nom terrien de *Paisnel* : la cadette, la seule dont nous ayons à nous occuper, avait pour chef Annibal, écuyer, seigneur de Saint-Laurent, en dernier lieu procureur fiscal et général des eaux et forêts du Comté de Laval et zélé huguenot, comme la plupart des officiers de cette maison². De son mariage avec Guyonne de Launay naquirent onze enfants, parmi lesquels cinq fils qui furent les auteurs d'autant de branches dont trois subsistent encore, celles de la Villedubois, de Pontfarcy et de Cuillé : cette dernière n'est plus représentée que par les rameaux de la Beauvais et du Roseray.

Celle de Saint-Laurent a eu pour chef François-Annibal, écuyer, qui fut aussi seigneur du Rocher-Portal et de Kerleau. D'abord chevau-léger dans la compagnie du comte de Blain, puis gendarme, capitaine dans le régiment de la Trémoille, enfin de 1654 à 1685 gouverneur de la ville et du château de Vitré³, il fut aussi l'un des afféagistes associés pour l'exploitation de la forêt et des forges de Brécilien (Paimpont). Appartenant, comme son père, à la

1. Dans l'origine, ce nom patronymique, comme celui d'un certain nombre d'autres familles incontestablement nobles, n'était pas précédé de la particule qui a été généralement adoptée dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Les Farcy l'avaient prise beaucoup plus tôt, et, sans sortir de la branche de Saint-Laurent, nous voyons « Hannibal *de* Farcy, » grand-père d'Amaury, désigné ainsi, en 1612, dans les registres protestants de Poligny. Il nous a paru plus régulier de donner la particule à son petit-fils, comme la lui donnaient les notaires aux actes desquels il comparaisait, quoiqu'elle ne figure pas toujours dans sa signature et que les documents officiels allemands l'aient omise.

2. *Généalogie*, pp. 251-252. — Annibal de Farcy, décédé le 18 septembre 1650, fut inhumé dans le cimetière des protestants de Vitré.

3. Une pièce de famille fait connaître que François de Farcy père a remis entre les mains du duc de la Trémoille, le 30 août 1685, sa démission de la charge de gouverneur en faveur de son jeune fils.

religion réformée, il épousa au temple de Poligny, près Laval, le 28 juin 1635, une de ses corréligionnaires, Claude Uzille, à laquelle il survécut près de trente ans et qui lui donna plusieurs filles et fils¹. L'aîné de ceux-ci, *Jacques*, seigneur du Rocher, conseiller au Parlement de Bretagne, n'eut qu'un fils qui mourut sans héritiers mâles; le second, *Jean-Baptiste*, seigneur de Saint-Laurent et de Kerlean, continua la postérité qui ne s'est éteinte qu'au XIX^e siècle²; le troisième fut *Amaury*, à qui nous allons revenir; le dernier, *François*, ne laissa de deux mariages que des filles.

I

S'il faut en croire la biographie allemande que nous avons sous les yeux et qui a reproduit sans doute une tradition de famille, Amaury de Farcy est né à Vitré en 1652. Il n'y a pas été baptisé, du moins les registres de l'église réformée de cette ville, régulièrement tenus jusqu'en 1685, ne contiennent aucun acte qui lui soit applicable. Il est possible que son baptême n'ait pas été enregistré, ou, ce qui est beaucoup plus probable, qu'il lui ait été administré ailleurs. Quant à son prénom qui n'a été porté avant lui par aucun membre de sa famille, nous inclinons à penser qu'il lui a été donné par Amaury du Matz,

1. *Généalogie*, pp. 338 et suivantes. — *Claude*, l'une des filles, épousa, par contrat du 6 novembre 1668, Olivier-François du Groesquer. Deux de leurs fils eurent à se louer, dans une circonstance importante, de l'intervention de leur oncle Amaury, ainsi qu'on le verra dans cette notice.

2. Le dernier représentant mâle de cette branche a été M. Amaury Annibal de Farcy de Saint-Laurent, mort à Batavia en 1858 ou 1859. Il ne laissait qu'une sœur, M^{me} de Gâcon, décédée à Pondichéry le 8 mai 1868.



AMAURY DE FARCY DE SAINT-LAURENT

LIEUTENANT-GÉNÉRAL HANOVRIEN

(1652-1729)

D'après le portrait original à l'huile, de grandeur naturelle, conservé au château de Veersen (Hanovre).

vicomte de Terchant, dont le père avait été gouverneur de Vitré et qui fut inhumé en cette ville en 1661¹. Si ce parrain que nous lui supposons était aussi fougueux protestant que son aïeul, le célèbre huguenot, Jean du Matz de Montmartin, il a pu exercer, à ce point de vue, une influence déterminante sur son filleul qui, seul de ses frères, n'a pas abjuré les doctrines de la Réforme.

Si nous n'avons pas la preuve authentique qu'il ait vu le jour à Vitré, tout porte à croire qu'il y a passé les années de son enfance et de sa première adolescence, qu'il a grandi dans le vieux château dont son père a eu le commandement officiel dès 1654. C'est de là qu'il est parti à l'âge de seize ans pour commencer sa carrière militaire si mouvementée. Attiré, par une vocation irrésistible, vers la carrière des armes et ne voulant pas, comme d'autres membres de sa famille, rentrer dans le giron de l'Église catholique, il se décida à s'expatrier et à offrir ses services à un souverain protestant : les petites Cours allemandes accueillaient volontiers leurs corrégionnaires français.

En 1668, son père lui permit de s'embarquer pour la Hollande et de se rendre à La Haye, où résidait Guillaume de Nassau, prince d'Orange, futur stadthouder, futur roi d'Angleterre, âgé seulement de dix-huit ans : il ne s'y arrêta pas longtemps². Le

1. Paris-Jallobert, *Eglise protestante de Vitré*, 1890, in-8°, p. 112.

2. La biographie allemande place ce premier départ en 1672, en se fondant sur le propre récit d'Amaury de Farcy : nous n'avons pu accepter cette affirmation en présence d'un document authentique qui fixe une date plus ancienne. En effet, au préambule de l'arrêt de maintenue rendu au profit de la famille de Farcy par la chambre de réformation de la noblesse en Bretagne, le 19 octobre 1668, dans l'énumération des fils de François de Farcy, seigneur de Saint-Laurent, et de Claude Uzille, on trouve le futur lieutenant-général ainsi qualifié : « *Amaury, écuyer, page de Monseigneur le landgrave de Hesse.* » Il était donc en Alle-

prince de Tarente, fils du baron de Vitré, investi l'année précédente du commandement de la cavalerie hollandaise et du gouvernement de Bois-le-Duc, n'était pas à même sans doute de l'employer sous ses ordres¹; il le servit tout de même utilement, car ce fut certainement à sa recommandation ou à celle de sa femme qu'Amaury dut d'être agréé, en qualité de page de la Cour et de la Venerie, par leur neveu Guillaume VII, landgrave de Hesse-Cassel, à qui succéda, en 1670, son frère Charles².

Le protégé du prince et de la princesse de Tarente quitta le service du landgrave en 1674 pour s'enrôler sous les drapeaux du duc de Brunswick-Zell, chaudement recommandé par la maison d'Orange et attiré par la faveur dont jouissaient à cette Cour les gentilshommes français qui professaient le culte réformé. Singulière histoire que celle de ce petit souverain et de sa postérité ! Plus singulière encore celle de la femme qu'il avait associée à sa vie et qu'il associa plus tard à sa couronne !

magne en 1668. Faut-il admettre qu'après un premier séjour à Cassel, il soit revenu passer quelque temps dans sa famille et qu'il n'ait sérieusement commencé son stage militaire qu'à son retour près du landgrave, en 1672 ? C'est possible assurément; mais cela n'enlève rien à la valeur irrécusable de la mention inscrite dans l'arrêt de 1668.

1. Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente et de Talmont, fils d'Henri, duc de Thouars, pair de France, comte de Laval, baron de Vitré, et de Marie de la Tour d'Auvergne, né en 1620, est mort à Thouars le 14 septembre 1672, avant son père, et deux ans après avoir abjuré le protestantisme. Il avait épousé, le 1^{er} mai 1648, Amélie de Hesse-Cassel, fille du landgrave Guillaume V, qui est restée protestante et s'est réfugiée, après la révocation de l'édit de Nantes, à Francfort-sur-le-Mein, où elle est morte en 1693. C'est elle que M^{me} de Sévigné appelle dans ses lettres « la bonne Tarente. » (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol. in-4°, tom. IV, pp. viii et ix.)

2. Guillaume VII, fils du landgrave Guillaume VI et d'Edwige-Sophie de Brandebourg, est mort à Paris le 21 novembre 1670, à l'âge de dix-neuf ans. Il a eu pour successeur son frère Charles, de trois ans plus jeune que lui qui a vécu jusqu'en 1730. (*Art de vérifier les dates*, tom. III, pp. 377 et s.)

Georges-Guillaume de Brunswick-Lunebourg, d'abord duc de Hanovre, puis, après la mort de son frère aîné, duc de Zell (1665-1705), s'était trouvé à la Cour du landgrave de Hesse, à la fin de 1663, avec la princesse de Tarente, sœur de ce prince. Celle-ci avait à sa suite une jeune fille très séduisante, Eléonore Desmier d'Olbreuse, d'une famille de gentilshommes protestants du Poitou, auparavant demoiselle d'honneur de Marie de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoille, sa belle-mère¹. Le duc, alors âgé de quarante ans, ne put la voir sans s'éprendre de ses charmes, lui fit agréer ses hommages et obtint d'elle en novembre 1665, après deux ans d'instances, qu'elle consentit à s'établir à Zell, sous le titre de « Madame de Harbourg, » sur le pied d'amie du souverain, liée à lui par une sorte de « mariage de conscience » dont elle se contenta provisoirement. En avril 1676, à l'occasion des premières fiançailles de leur fille, Sophie-Dorothée, leur union fut proclamée officiellement : les prières publiques associèrent dans les temples les noms des deux époux. La duchesse de Zell ne fut pas étrangère à la conclusion d'une alliance avec Louis XIV et favorisa de tout son pouvoir l'influence française. Beaucoup de ses compatriotes se fixèrent à sa Cour et y eurent des emplois. On comprend qu' Amaury de Farcy y ait été attiré par l'espoir d'y faire son chemin, avant même que la « Madame du duc » — comme on appelait dans le peuple Eléonore Desmier — eut conquis le titre de souve-

1. Vicomte Horric de Beaucaire, pp. 14, 30, 40, etc. — M^{lle} d'Olbreuse était née en Poitou le 3 janvier 1639 : elle est décédée duchesse douairière de Zell le 5 février 1722. L'ouvrage de M. de Beaucaire, auquel nous renvoyons nos lecteurs, est l'histoire aussi attachante que documentée de cette femme qui paya ses grandeurs par bien des tristesses.

raine : il comptait que la princesse de Tarente lui continuerait sa puissante protection. Parmi les Français qui l'avaient devancé ou qui l'y rejoignirent, quelques-uns, dont plusieurs membres de la famille de Farcy, ne restèrent pas à Zell et rentrèrent en France ; Amaury, soit par ambition, soit par attachement à son culte, soit peut-être, à un certain moment, pour des raisons familiales que ses lettres permettent de deviner, adopta définitivement pour seconde patrie le duché de Zell et plus tard l'électorat de Hanovre.

II

Admis d'abord comme picquenier dans les troupes ducales, Amaury de Farcy arriva promptement au grade d'enseigne dans le régiment de Linstow, avec lequel il fit une campagne en Hongrie et devint peu après lieutenant des dragons de la garde, avec le titre de gentilhomme de la Cour — preuve de la faveur dont il jouissait près de son nouveau souverain. Seulement ses ressources étaient fort minces, eu égard au milieu dans lequel il lui fallait vivre, et il ne tarda pas à crier misère. Débiteur d'un de ses compatriotes, M. de Mallortie¹, d'une somme de cent écus, il intéressa à sa situation son cousin germain, François de Farcy, seigneur de Cuillé, qui en avait jugé par lui-même et qui non seulement lui offrit, à titre d'avance, de le libérer de cette dette, mais encore voulut bien jouer le rôle d'intermédiaire près de son père. Ce n'est pas que

1. Gabriel de Mallortie, seigneur de Villars, en Normandie, chevalier d'honneur et gentilhomme de la Cour (Horric de Beaucaire, p. 82).

celui-ci se désintéressât de ce fils qui vivait si loin de lui et de la Bretagne, car une lettre de son neveu, Annibal de Farcy de la Daguerie, prouve bien qu'il s'occupait d'Amaury : « Je vous ai aussi envoyé par la dernière poste une lettre de M^{me} de Rosemont, qui, je m'imagine, vous rend compte de la commission pour votre Allemand¹. » Mais cette commission n'avait peut-être pas pour but de remplir la bourse vide de « son Allemand. » Le père de famille, qui vivait à Vitré, était-il à même d'apprécier les exigences de la position de son fils ? En tous cas, voici en quels termes celui-ci dépeignit sa détresse à son cousin² :

De Zell (Zell), ce 2^e avril 1676.

Monsieur,

Je vous ai écrit, il y a quelque temps, et dans ma dernière, j'acceptais l'offre que vous avez eu la bonté de me faire, qui était que vous vouliez avoir assez de charité pour vouloir faire payer les cent écus à Monsieur de Mallortie. Je vous en prie, mon cher cousin, et de ne me pas vouloir abandonner dans un peu de misère où je suis, par les accidents qui me sont arrivés, lesquels je vous ai déjà mandé dans mes précédentes ; je vous assure, mon cher cousin, que ce m'est un grand chagrin de me voir obligé d'être à charge à tous mes parents ; mais comme vous resouvenez bien en quel état vous m'avez vu en Alsace, je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je me serve de votre assistance, car il est assez impossible de pouvoir avoir fait une assez grande fortune sans l'appui de mes parents. Ce

1. Lettre datée de Rennes, 15 février 1674 (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, fonds Farcy). — M^{me} de Rosemont, née Marie Dor, était la femme de Jacques de Boucœur de Rosemont, représentant à Paris des intérêts du duc de Zell (Horric de Beaucaire, pp. 80 et 81).

2. Cette lettre, comme toutes celles d'Amaury de Farcy, que nous reproduisons, provient des *Archives d'Ille-et-Vilaine* (fonds Farcy).

n'est pas que je ne puisse d'ors en avant, pour peu que mon père veuille me faire une petite pension par an, me mettre à mon aise, car je suis lieutenant des gardes dragons et gentilhomme de la Cour de mon maître. Mais comme cette dernière charge ne rapporte rien que de l'honneur, la première ne peut pas suffire à toutes les deux, c'est pourquoi, pour peu que mon père veuille me donner par an, je crois que je fournirai aussi bien à la dépense qu'il me faut faire que aucun gentilhomme de notre Cour... Enfin, n'étant pas en état de vous écrire des nouvelles, j'attends avec impatience la paix afin d'avoir le bonheur de vous entretenir de bouche et vous remercier de toutes les bontés que vous avez pour moi. Je vous prie de faire mes baise-mains à mon oncle et à ma tante et à tous mes cousins et cousines et les assurer que je leur suis comme à vous, mon cher cousin, votre très humble serviteur,

SAINT-LAURENT.

La réponse de M. de Cuillé l'encouragea à lui écrire avec plus de confiance. La lettre suivante donne sur sa situation d'intéressants détails : elle le montre toujours aigri contre les siens et par suite de plus en plus attaché au service du duc de Zell :

Mon cher cousin, j'ai reçu [votre lettre] du 22^e avril par laquelle vous me mandez que vous voulez bien payer la somme à Monsieur de Mallortie ; je suis au désespoir d'être obligé d'en user si librement, mais la nécessité fait bien faire des choses. Toutes les fois que je vous ai écrit, il y avait toujours une lettre pour mon père : je souhaiterais pouvoir avoir une réponse à quelqu'une, à cette fin de savoir ses intentions. Je ne doute pas qu'il ne trouve étrange que dans toutes mes lettres, je implore son assistance : il est vrai que deux charges que j'ai font du bruit ; mais comme j'ai déjà dit, l'une ne rapporte que de l'honneur et la table à Cour et l'autre, le revenu n'est pas assez suffisant pour pouvoir fournir à la dépense qu'il faut que

je fasse pour toutes les deux. C'est pourquoi je désirerais savoir si mon père est intentionné pour moi, qui est de m'aider dans un temps où il semble que la fortune m'en veut ou s'il souhaite que je borne mon ambition dès à présent. Il pourra s'imaginer peut-être que ayant été longtemps dans l'Allemagne où toutes les débauches sont en vogue que j'emploie ce qu'il m'envoie plutôt à ces vices qu'à mon avancement, mais comme vous avez quantité de connaissances ici, je vous prie de vous informer de ma vie à cette fin de lui mieux faire voir la vérité. Outre tous les Français que vous avez vus à notre Cour, nous avons fait une recrue de Monsieur de la Chevalerie qui a quitté la Cour de Hanovre et est venu offrir ses services à celle de mon maître : on ne sait encore quel emploi il aura. J'ai une lettre de mon frère le chevalier dont j'ai été étonné, car, avec la croyance que j'avais que ni frère ni sœur ne songeait plus à moi, ma surprise a été grande en voyant ce titre de chevalier, car je m'étais toujours réservé ce refuge que si le bonheur ne m'en voulait pas en Allemagne, je m'en retournerais en France et ayant un frère abbé, je espérais par son moyen qu'il me procurerait quelque cure ¹. Il m'a mandé que mon père était intentionné pour faire le partage au premier jour à tous ses enfants : je espère que mon oncle fera de mon côté comme un second père, c'est pourquoi je n'y songe pas, car mon but est de

1. Les correspondances du fonds Farcy aux Archives d'Ille-et-Vilaine nous permettent de comprendre la plaisanterie un peu lourde d'Amaury. François, son plus jeune frère, avait été destiné à l'état ecclésiastique et sans doute tonsuré, d'où le titre d'abbé. Mais à Paris, où il faisait des études, au contact des tentations qu'on devine, la vocation disparut — s'il l'avait jamais eue — et il devint militaire et financier. Une lettre de M^{me} de Kerménéan à M. de Farcy père (Paris, 8 juin 1673) nous prépare à cette transformation : en voici quelques passages : « Emmenez-vous votre abbé au Ratelier?... Ne le remettez pas dans l'état ecclésiastique s'il ne le souhaite et s'il ne veut bien faire, car il n'en faut plus « sortir s'il y rentre. Il serait honteux de paraître si inconstant, mais il « faut une réforme toute entière à cette fois ou n'y revenir pas. Dites-le « lui bien et je le lui dirai bien aussi; je l'aimerais mieux bon soldat « qu'un méchant ecclésiastique... Il a mille bonnes qualités et il est un « des plus aimables fripons du monde : je l'aime comme mon enfant. Il « semble à sa pauvre mère... et à vous aussi, et je crois qu'à son âge « vous n'étiez pas plus saint que lui. » L'abbé entra dans l'armée et s'appela « le chevalier de Saint-Laurent. »

faire en sorte que mes parents m'aident à présent de ramasser en Allemagne de quoi me passer de ce que je pourrai avoir en France. Vous saurez que Madame de Harbourg est duchesse, ce qui a bien réjoui les Français de cette Cour, car c'est une princesse la plus obligeante du monde¹. J'aurais fait réponse à ma sœur dans cette poste, mais il faut que je monte à cheval, car Son Altesse veut voir notre compagnie ensemble, c'est pourquoi ce sera pour une autre fois. Faites-lui mes baise-mains, comme à toute votre maison et les assurez que je leur suis comme à vous,

SAINT-LAURENT.

Zell 15^{me} mai (1676).

Je vous prie encore une fois de me faire avoir une résolution à mon père : je l'attends avec impatience. Si vous écrivez à mon frère le chevalier, faites-lui mes baise-mains et lui mandez de me donner une meilleure adresse si il veut que je lui écrive.

Les documents nous manquent pour suivre le lieutenant des dragons de la garde jusqu'en 1681 ; ses lettres nous font défaut : elles auraient fourni sans doute de curieux détails sur sa vie et sur la Cour de Zell. Il est probable qu'il a, dans cet intervalle, continué à se plaindre de l'exiguïté de ses ressources et du peu de secours qu'il trouvait dans sa famille. Son père, veuf depuis plusieurs années, avait pris en 1676 un grand parti : il s'était décidé à signer le 26 août deux actes importants. Par l'un, il se démit, au profit de ses enfants, de tous ses biens personnels et de ceux de sa communauté restée in-

1. La publication officielle dans les églises du duché du mariage du duc Georges-Guillaume et d'Éléonore Desmier d'Olbreuse a été faite le 24 avril 1676. A la même époque, l'envoyé de l'empereur d'Allemagne à Zell salua du titre d'Altesse la nouvelle duchesse de Brunzwick, dont l'élévation était ainsi reconnue par le chef de l'Empire germanique. (Horric de Beaucaire, p. 64.)

divise; mais en annonçant qu'il allait, par un autre acte, en faire le partage entre eux, il stipula expressément, comme condition *sine quâ non*, qu'il resterait saisi des parts qui écherraient à trois de ses héritiers, parmi lesquels Amaury, sans être obligé de leur rendre aucun compte, ni de leur rapporter aucunes levées, « *parce qu'il les nourrira et entre-
« tiendra à l'avenir, comme il l'a fait au passé, selon
« leur condition.* » Le père se réservait de les mettre, quand il le jugerait bon, en possession des lots que le partage du même jour leur attribuerait. Amaury n'était pas présent à cet acte : ses deux frères aînés souscrivirent en son nom à la démission de biens et son père accepta pour lui le partage qu'il devait ratifier quand il aurait vingt-cinq ans¹. Il ne semble pas que cette ratification ait été donné, car nous apprenons par d'autres documents postérieurs qu'en 1681 les enfants de François-Annibal de Farcy obtinrent contre lui, le 26 mars, une sentence de la juridiction de Guémené relativement au partage de la succession de leur mère et que cette instance suivait son cours.

En attendant le règlement de ces affaires si compliquées qui se traitaient si loin de lui, Amaury se trouva dans une passe difficile : ce fut encore à son cousin de Cuillé qu'il fit appel pour le sauver du naufrage qui le menaçait : il lui écrivit ce qui suit :

Mon cher cousin, la situation où je me vois sans votre assistance me fait vous importuner et me fera le faire jusqu'à ce que vous m'ayez tiré de cette malheureuse dette. Il faut, quand il en devrait coûter tout ce que je peux espérer de bien que

1. Bretin et André, notaires royaux à Rennes (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, minutes Bretin, 1676).

vous me fassiez le plaisir de trouver cette somme à emprunter : je n'ai plus que six semaines à attendre : au nom de Dieu ! ne perdez point de temps car je ne saurais assez vous exprimer tous les chagrins que je recevrai, si je ne paye dans ce terme. Je vous en ai mandé quelqu'un dans mes précédentes, je crois que cela suffira pour vous faire mettre tout en usage pour m'empêcher de recevoir cet affront de me voir retenir mes gages, qui est cependant un des moindres. J'attends votre réponse avec impatience : je vois fort bien que vous êtes vous-même embarrassé, mais ce n'est rien approchant de moi, car je vous proteste que si je n'étais sûr que vous ne me laisserez pas dans cette conjecture, je crois que je me retirerais avant le temps, afin de n'être pas témoin des avanies qui vont tomber sur moi. Enfin, il faut que vous soyez mon libérateur : n'y manquez donc pas, mon cher cousin, et me libérez à vous de tout mon cœur,

SAINT-LAURENT.

Je ne vous envoie pas encore le passeport pour Charlot, puisqu'il sera assez temps quand vous aurez déterminé le jour de son départ¹. Mes baise-mains à votre famille.

A Zell, ce 18^e décembre 1681.

M. de Cuillé fut encore, on peut presque l'affirmer, la providence de son cousin pour le délivrer de son grave souci. Restait la question toujours pendante de ses intérêts successoraux : Amaury se décida à se

1. Nous devons croire, sans avoir sur ce point de renseignements précis, que « Charlot » était le fils aîné de M. de Cuillé, marié en 1670 à Madeleine-Elisabeth de Guillon. On destinait ce petit garçon, âgé de 10 à 11 ans, à être élevé dans une école de pages à Zell, sous la surveillance et la protection de son parent. D'ailleurs, ce projet ne fut pas réalisé : l'enfant mourut avant d'être parti. Voici quelques lignes d'Amaury à cette occasion dans une lettre à son cousin du 15 février 1683 : « Je vous « répète par celle-cy le déplaisir que je resens de la mort du pauvre « Charlot, car outre l'amitié que j'avais pour lui, c'est que je le regardais « dais comme une personne qui vous aurait pu assurer des marques « d'obligations que je lui aurais témoigné vous avoir, par le petit ser- « vice que je lui aurais rendu ici. »

rendre en Bretagne et à intervenir de sa personne près de ses cohéritiers. Au cours de l'année suivante, profitant d'une période pacifique et d'un congé de son souverain, il se mit en route. Nous ne savons que peu de chose de ce voyage qui n'était pas une petite affaire, matériellement parlant, et qui le mit en présence de tous les siens. Ses lettres postérieures nous feront connaître que les pourparlers d'intérêt pécuniaire n'aboutirent pas à une entente définitive et que chacun se maintint sur le pied de guerre.

Il réussit cependant à écarter un de ses adversaires en lui achetant sa part ; un acte du 4 juillet 1682 constate cette cession qui lui fut consentie par l'ex-abbé, son jeune frère¹. Après avoir goûté les plaisirs d'une cordiale réception chez son oncle de Cuillé, il vint à Paris avec son cousin qui pourvut largement à tous ses besoins d'argent. Tous deux prirent ensemble un engagement solidaire vis-à-vis d'un sieur Limousin, tailleur et fournisseur habituel d'Amaury, qui avait probablement une belle clientèle².

1. Bertelot et Bretin, notaires royaux à Rennes (*Archiv. dll.-et-Vil.*, Minutes Bertelot, 1682). — L'acte est passé entre « messire François de Farcy, seigneur de Querleau, demeurant aux forges de Brecilien, paroisse de Penpont, évesché de Saint-Malo, et messire Amaury de Farcy, seigneur de St Lorans, lieutenant des gardes de Son Altesse sérénissime monseign^r le duc de Bronzvic et Lunebourg, demeurant à Zele pais de Bronzvic en Allemagne, de présent à Rennes, logé en la maison où est pour enseigne l'escu de France, près la rue de la Basse-Baudrairie, paroisse de Saint-Germain, d'une et d'autre part. » Il est signé : *Kerleau farsy, Amaury farsy.*

2. Nous sommes mis au fait du concours financier de M. de Cuillé par une reconnaissance datée à Paris du 21 septembre 1682, qui fait partie de la correspondance d'Amaury. Ce document, qui n'est pas sans intérêt, est ainsi conçu : « Je reconnais que mon cousin de Cuillé m'a donné à plusieurs fois, depuis notre départ de Cuillé, la somme de dix-huit cent livres et avait payé à mon acquit à M^r de Bouqueur la somme de trois cents livres : il a de plus payé à Limousin deux cent quatre vingt onze livres, toutes lesquelles sommes que mon cousin m'a données ou

II

Son retour à Zell fut peut-être hâté par l'annonce d'une nouvelle sensationnelle, le mariage de Sophie-Dorothee, fille unique du duc et de la duchesse. Ce grand événement, qui devait avoir tant de conséquences inattendues, était fait en apparence pour réjouir tous ceux qu'attachaient à cette Cour la reconnaissance et l'ambition. En tout cas, le lieutenant des gardes avait le devoir d'être à son poste au moment où se décidaient les destinées de la jeune princesse.

Celle-ci, riche héritière, fiancée à l'âge de dix ans, le 2 avril 1676, au prince Auguste-Frédéric de Wolfenbittel, mais, devenue libre quelques mois après, par la mort de son futur mari, épousait, à l'âge de seize ans, la fille du duc de Hanovre qui devint grand Électeur. Il va sans dire qu'on n'avait pas eu souci de ses inclinations : après de laborieuses négociations, on la mariait, sans la consulter, à son cousin germain, Georges Louis de Brunswick, aîné de six enfants. Ce n'est pas que son oncle et sa tante eussent pour leur nièce la moindre sympathie : ils ne lui pardonnaient pas d'être la fille

« qu'il a payées à mon acquit se monte à la somme de deux mille
« trois cent quatre vingt onze livres que je promets lui payer ou à son
« ordre à sa volonté. Je reconnais de plus que dans l'obligation solidaire
« de la somme de mille trente et six livres que nous avons ce jourd'hui
« consentie à M^r Limousin, tailleur, ladite somme payable dans un an,
« il n'y a pour mondit cousin que la somme de trois cent quinze livres,
« le reste qui se monte à sept cent vingt et une livres est pour habits et
« marchandises que ledit Limousin m'a fournies tant de ce voyage que
« du précédent dont je promets toute indemnité à mondit cousin, et ce
« sans préjudice de nos autres affaires. Fait à Paris ce 21^{me} 7^{bre} 1682.
« SAINT-LAURENT. » Alors, comme aujourd'hui, la note du tailleur tenait
une grande place dans le passif des jeunes gens.

d'Eléonore Desmier d'Olbreuse ; mais ils faisaient taire leur orgueil princier pour assurer à leur héritier présomptif une dot considérable et la future succession de Zell. La jeune femme allait quitter un père et une mère qui l'adoraient pour entrer dans une Cour où l'attendaient la froideur et la malveillance. Malgré les documents contraires, il semble bien certain que la duchesse de Zell n'avait cédé qu'avec répugnance aux considérations politiques et de famille qui étaient la raison déterminantes de cette union : son instinct maternel lui disait que sa fille serait malheureuse : il ne la trompait pas, car elle le fut au-delà de toutes les prévisions¹.

1. Nous avons résumé dans ce peu de lignes les détails pleins d'intérêt, puisés aux sources les plus sûres, que l'on trouvera dans l'ouvrage de M. Horric de Beaucaire (pp. 111 et s.) sur les préliminaires de ce mariage. Ceux qu'il a donnés sur les destinées de l'infortunée princesse ne sont pas moins intéressants : nous y renvoyons nos lecteurs en nous bornant à rappeler les principaux faits de cette triste histoire, désormais bien connue.

Le mariage fut célébré le 2 décembre 1682 ; il fut pour la jeune mariée une source de déboires, car elle ne put ni amener sa belle-mère, femme altière et intrigante, à des sentiments affectueux, ni s'assurer le cœur de son mari. Ce dernier, d'un caractère bizarre et renfermé, d'une froideur glaciale, était en même temps de mœurs dissolues qu'après la naissance de ses deux enfants il ne prit plus la peine de dissimuler. D'ailleurs, comme sa mère et pour la même cause, il méprisait sa femme. La princesse ne sut pas taire ses dégoûts au spectacle de désordres qui l'outraageaient, et la situation devint intolérable : il fut question d'une séparation à laquelle le duc de Zell refusa de se prêter. A la même époque, le prince s'aperçut ou fut averti de visites fréquentes que Sophie-Léorothee recevait, même fort avant dans la soirée, d'un brillant colonel, le comte Philippe de Kœnigsmarck : dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1694, ce dernier disparut, tué probablement dans un des corridors du château de Hanovre, et la princesse fut arrêtée. Un tribunal ecclésiastique prononça contre elle, le 30 décembre suivant, la séparation de corps, avec défense de se remarier, fondée, non sur des actes d'inconduite qu'on ne put établir, mais sur l'injure résultant de la tentative qu'elle avait faite de quitter son mari. Enfermée au château d'Ahlden, elle n'en sortit plus et y mourut le 13 novembre 1726.

De son mariage étaient issus deux enfants, un fils, *Georges-Auguste*, né le 30 octobre 1683, qui succéda à son père, en 1727, sur le trône de la Grande-Bretagne, sous le nom de Georges II, et une fille, *Sophie-Do-*

L'événement était officiellement annoncé : de grandes fêtes devaient le solemniser. Amaury de Farcy, tout préoccupé qu'il fût de ses intérêts, ne manqua certainement pas de parler à son cousin du mariage princier. Voici ce qu'il lui écrivit quelque temps après son retour en Allemagne :

A Zell, ce 23^{bre} 1682.

Mon cher cousin, vous recommencez votre ancienne manière, en étant paresseux à faire savoir de vos nouvelles. Je vous croyais plus homme de parole, car vous m'avez promis de réparer votre paresse passée. Pour nous... notre Cour est de retour et les noces de notre princesse se feront en huit jours. L'on parle beaucoup de guerre : cependant l'on ne saura rien de certain avant la fin de ce mois. Il paraît que nous sommes assez bons français. Je voudrais bien que vous me puissiez apprendre de bonnes nouvelles des lieux où vous êtes. Je n'ai pas reçu la moindre lettre de toute notre famille : il faut qu'ils soient fâchés contre moi ; je tâcherai de m'en consoler, pourvu que mon père ne soit pas de la partie : je vous prie de lui faire tenir cette lettre... Lorsque nous aurons eu toutes les réjouissances que l'on prépare pour les noces, je vous en ferai part : ce sera pour la quinzaine. J'oubliais de vous demander des câpres de genêt qui sont à Cuillé : si elles ne sont point gâtées, vous m'obligerez de les faire mettre dans un baril bien propre et de les assaisonner le mieux que vous pourrez afin qu'elles se conservent, et même s'il était possible d'y joindre du meilleur beurre de Rennes, si l'on en a de bon à présent : car je suis fort sollicité d'en faire venir pour le confronter avec celui de Hollande : il faudrait le mettre dans des pots de terre et les bien emballer de peur qu'ils ne se cassent. Si vous n'en trouvez pas d'assez délicat, n'en envoyez point. En cas que vous en

rothée, née le 16 mars 1687, mariée en 1706 au prince royal de Prusse et mère du grand Frédéric. Le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II descendent l'un et l'autre de la malheureuse fille d'Eléonore Desmier d'Olbreuse.

fassiez partir, il en faut une trentaine de livres pour en donner à tout le monde. L'adresse est à Rouen, à M. Henry Amene-soing (*sic*), banquier... pour faire tenir à M. de S'iquinelle (*sic*) à Zell, et écrire un mot à ce banquier de Rouen. Adieu, mon cher cousin, ayez toujours un peu d'amitié pour votre serviteur ;

S^t L.

Le récit du mariage princier, qui eût été un curieux document, n'est pas venu jusqu'à nous : nous ne savons pas davantage si les câpres de Cuillé et le beurre de Rennes ont fait le voyage jusqu'à Zell : il eût été intéressant de savoir notamment si le produit breton avait soutenu honorablement la comparaison avec le produit similaire de Hollande, La lettre suivante n'en dit rien : elle apprend à M. de Cuillé une grave maladie qui semble avoir mis en danger les jours de son cousin :

A Zell, le 22 mars 1683.

Mon cher cousin, ne croiez pas que ce soit la paresse qui m'ait fait être si longtemps sans vous apprendre de mes nouvelles. Il y a un mois que je tombai malade d'une pleurésie si forte que tous les médecins m'ont abandonné et je vous assure que je croyais bien faire le voyage, mais le bon Dieu ne l'a pas encore voulu et je commence à me remettre. Vous ne sauriez croire les honnêtetés que j'ai reçu de tout le monde dans ma maladie, particulièrement de Leurs Altesses qui envoyaient à tout moment prendre de mes nouvelles. Nous sommes ici dans le plus grand silence du monde, encore que ce ne soit en tout autre lieu que bruits de guerre. L'on n'a pas laissé que de faire ici de nouveaux corps de troupe : les officiers ne sont pas encore nommés, c'est pourquoi je ne saurais pas encore vous mander quelque nouvelle de mon avancement. Mon cher cousin, j'ay peur que l'on ne vous ait manqué de parole touchant mon af-

faire. Je vous assure que ce me serait un grand coup de foudre; enfin vous êtes mon unique ressource et de vous dépend mon bonheur ou mon malheur, et je ne doute pas que vous ne fassiez de votre mieux, sachant servir une personne qui vous en témoignera une obligation sans pareille... SAINT-LAURENT.

Enfin, quelques mois après, il put annoncer à son cousin qu'il avait fait un pas de plus dans la hiérarchie militaire. Voici ce qu'il lui manda, au milieu d'une lettre en partie consacrée à ses débats d'intérêts avec ses frères et sœurs, à qui il suppose à son égard des sentiments haineux :

... Il faut que je vous apprenne le changement qu'il y a en ma fortune. S. A. mon maître m'a honoré de la charge de capitaine de sa compagnie où je suis. C'est une grande grâce, mais non pas encore contentement, car mon capitaine en est le colonel, ainsi je ne serai au comble de joie que lorsqu'il quittera, ce qui se fera dès lorsqu'il y aura un régiment vacant, ce que j'espère qui se fera bientôt ; en attendant, je suis toujours nanti, pour que, lorsqu'il quittera, personne n'ait à y prétendre : je ne doute pas que cette nouvelle ne vous réjouisse et toute votre famille, puisque je ne doute pas que vous ne preniez part à mon avancement. Pour la guerre, nous ne savons si nous l'aurons ou non : toutes les troupes ont un ordre de se tenir prêtes et tous les officiers de se mettre en équipage : ainsi nous attendons de moment en moment l'ordre pour marcher ¹...

Il se demanda l'année suivante s'il ne serait pas obligé de faire un nouveau voyage en Bretagne pour terminer enfin l'interminable partage et amener ses cohéritiers à accepter le chiffre auquel il évaluait sa part successorale². Mais il ne partit pas, soit

1. Zell, 18 juin (1688).

2. Lettre sans date qui paraît être de 1684.

qu'il jugeât sa présence inutile pour hâter la solution désirée, soit qu'il fût retenu par ses devoirs militaires. Un an plus tard, la révocation de l'édit de Nantes et surtout la répercussion qu'elle eut ensuite sur les relations de Louis XIV et de ses alliés protestants en Allemagne lui fermèrent pour longtemps les portes de la France.

Ce grand événement souleva de l'autre côté du Rhin et dans tous les pays où dominait la Réforme une émotion profonde, entretenue par l'immigration des réfugiés français. La Cour de Zell la ressentit d'autant plus vivement que la duchesse Eléonore était frappée dans la personne de plusieurs de ses parents, ardents réformés, et que l'agent de Georges-Guillaume à Paris ne put échapper non plus à la proscription et à la confiscation. Le duc sollicita en vain pour eux un adoucissement à la mesure générale : le refus qu'il éprouva amena la rupture en janvier 1689. Les troupes de Brunswick-Lunebourg s'unirent à celles de la coalition que Guillaume-d'Orange, devenu roi d'Angleterre, commandait en chef¹. Amaury de Farcy se trouva du coup lié pour toujours au service du duc de Zell et de ses successeurs ; il n'en conserva pas moins ses rapports avec ses proches parents que l'édit touchait peu, puisque presque tous étaient depuis longtemps catholiques : d'autres s'empressèrent d'abjurer et, dans les diverses branches de sa famille, il n'y eut guère à se réfugier à l'étranger que des femmes, parmi lesquelles une de ses sœurs, mariée en Normandie, et sa cousine, M^{me} de Cuillé². Mal-

1. Horric de Beaucaire, pp. 97 et 98.

2. C'étaient Françoise de Farcy, comtesse de Fontaines, et Madeleine-Elisabeth de Guillon, femme de François de Farcy, seigneur de Cuillé,

heureusement, sa correspondance nous manque à partir de 1684 : elle nous aurait édifiés sur ses sentiments, sur l'état des esprits autour de lui, sur les péripéties de sa carrière; nous connaîtrions par lui quelques incidents de la longue guerre, déjà commencée, qui ne prit fin qu'en 1697. Nos autres documents, si précieux d'ailleurs, eussent été bien utilement éclairés par ses lettres.

Capitaine des dragons de la garde, il se plaignait de n'être pas encore le maître de sa compagnie : « J'ai toujours un colonel devant moi, écrivait-il à M. de Cuillé dans cette dernière lettre de 1684 ; « mais je me console en attendant mieux et je n'ai point raison de me plaindre, car mon poste est fort joli. » Soit que sa patience fût mise à une trop longue épreuve, soit qu'il appréciât qu'un poste plus actif, en servant mieux ses intérêts de carrière, lui permettrait en même temps de réduire ses dépenses, il permuta avec le capitaine de Buccow, que Georges-Guillaume honorait d'une amitié particulière. Incorporé avec son grade (*Rittmeister*) dans le régiment de cavalerie du lieutenant-général de Chauvet, il fut vu à l'œuvre par cet appréciateur compétent qui le poussa. Amaury franchit en quelques années plusieurs échelons : nommé major le 29 décembre 1687, lieutenant-colonel en 1691, colonel le 1^{er} août 1693, il eut dans ce dernier grade le commandement effectif du régiment de cavalerie de Boisdauid — ancien 3^e régiment de cavalerie de Hanovre — dont le chef titulaire, général d'artillerie, était employé ailleurs. A partir de 1693, il ne cessa plus de le commander et en fit une troupe

le cousin si obligeant d'Amaury : cette dernière se fixa à Delft (Hollande) et y mourut en 1731.

modèle à laquelle il s'attacha tellement qu'il refusa tous les autres régiments qui lui furent offerts par la suite. La faveur du duc ne s'arrêta pas là : élevé le 1^{er} janvier 1702 au grade de brigadier, il reçut le 1^{er} mars 1705 celui de général-major, équivalent à maréchal de camp¹. Quelques mois après, Georges-Guillaume mourait (28 août 1705); son décès n'arrêta pas la carrière d'Amaury. Devenu le sujet de Georges-Louis, électeur de Hanovre, qui joignit à ses états ceux de son beau-père, il ne fut pas moins estimé par son nouveau souverain.

Nous sommes loin du temps où le lieutenant des dragons de la garde de Zell exhalait ses plaintes et faisait part à son cousin de ses désirs impatients d'avancement. Vingt-neuf années d'efforts et de vaillants services, ainsi que la bienveillance de ses chefs, l'avaient porté d'un grade subalterne à celui d'officier général : ses affaires de France n'avaient pas marché du même pas. Elles lui causèrent trop de souci pour que nous les passions sous silence : nous résumerons donc rapidement ce que nous en savons : aussi bien est-ce un trait caractéristique des mœurs d'autrefois que ces conflits d'intérêts s'éternisant entre proches parents, que cette lenteur à faire aboutir les comptes, les partages et tout ce qui pouvait donner prétexte à un litige. Nos pères en souffraient cruellement, mais ils subissaient avec plus ou moins de résignation ce qu'ils regardaient comme un mal inévitable.

1. Les détails que nous donnerons désormais seront presque tous, sauf ceux qui concernent les affaires de famille, empruntés à la biographie allemande à laquelle nous devons déjà d'utiles renseignements : les dates de promotion nous ont été fournies par les extraits que M. de Estorff a bien voulu faire pour nous des brevets et commissions d'Amaury de Farcy, dont il possède les originaux dans les archives de son château de Veersen.

En 1695, à l'époque où nous amènent nos documents, M. de Farcy père était mort depuis huit ans ; sa succession bénéficiaire se débattait péniblement contre les réclamations de ses créanciers, parmi lesquels les héritiers de deux de ses frères. Le colonel de Saint-Laurent attendait toujours son partage, et son cousin de Cuillé, l'un des créanciers opposants, plaidait en outre contre lui au sujet de leurs comptes particuliers. De part et d'autres cependant, on ne demandait qu'à s'entendre : pour concourir à une solution amiable, Amaury, qui ne pouvait se rendre en Bretagne, chargea de ses pouvoirs son beau-frère, Olivier-François de Groesquer. Le 17 mars 1695, il se présenta devant le notaire public impérial Mühe, assisté de ses témoins, MM. Chappuzeau et de Fréchapelle¹, réfugiés français, et signa une procuration qui fut libellée en latin². La transaction qui intervint, à la suite d'un jugement arbitral, se résuma en une cession de parts dans la propriété des forges et de la forêt de Brécilien ; la dette de la succession se trouva éteinte et la créance personnelle de M. de Cuillé réduite de moitié ; il fut stipulé que le partage final de la succession maternelle serait terminé dans un an³.

Quatre ans après, il n'était même pas commencé : les mêmes parties plaidaient sur l'exécution de la transaction, et M. de Cuillé, à la veille de mourir,

1. Christophe Chappuzeau, fils de Samuel, écrivain aussi fécond que médiocre, qui avait été précepteur de Guillaume d'Orange, était à cette époque secrétaire particulier du duc de Zell : il mourut en 1732 (Horric de Beaucaire, p. 104). — Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur l'autre témoin.

2. Ce document est annexé à la transaction : il nous a paru digne d'être reproduit à titre de curiosité. — V. *Appendice*, n° I.

3. Acte du 30 avril 1696 (Bertelot et Chassé, notaires royaux à Rennes). — La convention a été ratifiée, au mois de novembre suivant, par Amaury de Farcy, alors à Louvain. — V. *Appendice*, n° II.

avait de son côté obtenu contre son cousin, en 1697, un arrêt de condamnation contre lequel celui-ci se pourvoyait au Conseil du roi. On eut le bon sens de recourir de nouveau à un arbitrage et à un arrangement qui réunit tous les cousins, présents ou représentés, devant le même notaire. Cette fois, le colonel allemand voulut y prendre part en personne : la paix de Ryswick ayant rétabli les relations entre l'Allemagne et la France, il vint à Rennes, et le 4 avril 1699, apposa sa signature au pied de la transaction qui résolut toutes les questions pendantes, donnant aux héritiers de Farcy un nouveau délai de deux ans pour opérer définitivement leur partage¹. A moins de conventions secrètes qui ne sont pas venues jusqu'à nous, Amaury ne fut donc pas encore en état de s'acquitter vis-à-vis de son cousin et du tailleur de Paris. En tout cas, il eut la satisfaction de revoir à Rennes une partie de sa famille, encore nombreuse malgré les vides que la mort y avait creusés : deux de ses frères et son cousin de Cuillé étaient dans la tombe². Il fit ou refit connaissance avec leurs enfants et visita certainement deux de ses nièces du Rocher à l'abbaye de Saint-Georges, où la plus jeune allait faire sa profession, le 4 mai suivant, à l'âge de 27 ans³. Elles devaient attendre longtemps une nouvelle visite de leur oncle.

Le temps de son congé expiré, il dit à ses parents un adieu qui pouvait être éternel et rentra en Alle-

1. Minutes de Bertelot, notaire à Rennes, 1699 (Archives d'Ille-et-Vilaine).

2. Jacques, son frère aîné, est mort en 1690; François, le plus jeune, vers 1695, et son cousin de Cuillé en 1698.

3. Registre des professions à l'abbaye royale de Saint-Georges (Greffé du tribunal civil de Rennes).

magne pour y reprendre le commandement du régiment de Bois david. Il ne se doutait pas que son hoirie serait ouverte légalement un an plus tard et que dans le partage si longtemps attendu, sa part de l'héritage maternel accroîtrait celles de ses co-héritiers. Ceux-ci, mis, par la déclaration du roi du 29 décembre 1699, en possession désormais inattaquable des biens d'Amaury, agirent comme ses successeurs légitimes¹. Le 5 février 1706, ils firent un accord définitif dans lequel entra la liquidation minutieuse de ce qui était dû à « M^r de S^t-Laurent d'Allemagne » et de ce qu'il devait lui-même : le reliquat actif fut réparti entre les co-partageants et le passif mis à leur charge dans les mêmes proportions². Le colonel allemand n'avait plus rien en France, ni fortune ni dettes. Nous voulons croire, malgré les apparences, que ses parents ne se sont pas enrichis à son détriment et qu'à un moment ou à un autre, ils lui ont tenu compte de sa part : ce qui nous le fait supposer, c'est l'affection qu'il conserva à sa famille et le désir qu'il eut plus tard de la revoir. Maintenant revenons à 1705.

A ce moment, la guerre de la succession d'Espagne réunissait contre Louis XIV et Philippe V l'Angleterre, la Hollande, l'Autriche et la plus grande partie de l'Empire germanique : les troupes

1. Aux termes de cette déclaration, les protestants français qui vivaient à l'étranger étaient mis en demeure de rentrer en France dans le délai de six mois et d'y professer la religion catholique : passé ce délai, leurs biens restaient définitivement acquis à leurs plus proches parents, à charge par ceux-ci, sous peine d'en être eux-mêmes dépouillés, de ne leur faire passer « aucune partie des fonds, ni même des revenus desdits biens. » (Art. 8.)

2. Minutes de Le Barbier, notaire à Rennes, 1706 (*Arch. d'Ille-et-Vil.*). — D'après cet acte, le reliquat net n'atteignait pas 20,000 livres : en effet, l'actif fut fixé à 78,700 livres et le passif (y compris le compte enfin réglé en 1701 du tailleur Limousin. 983 liv.) à 58,000 liv.

du duc de Zell stationnaient alors dans les Pays-Bas avec celles de ses alliés. L'Electeur de Hanovre les plaça sous le commandement du lieutenant-général Cuno-Josuah de Bulow et dès le 24 septembre 1705, il enjoignit au général de Saint-Laurent d'aller avec ses officiers se mettre sous les ordres de ce chef¹. A la fin de cette même année, il lui manifesta plus particulièrement sa bienveillance en lui faisant don du régiment de Boisdauid, que la mort du titulaire rendait disponible.

On sait que la France, dans cette période néfaste, paya ses anciens triomphes par une série de défaites : Amaury de Farcy se distingua dans cette guerre par son courage et sa résolution. Le 23 mai 1706, les alliés lui durent la victoire de Ramillies : le duc de Malborough, après avoir donné le change, par quelques fausses attaques, à l'armée française que commandait Villeroy, lança tout à coup contre son aile droite quatorze ou quinze escadrons de l'avant-garde. Amaury de Farcy, qui était sur les lieux le plus ancien des généraux hanovriens, dirigea cette charge avec tant de vigueur qu'il culbuta la cavalerie adverse et la sépara de l'infanterie, qui, n'étant plus soutenue, ne put résister à une violente canonade et à la poussée d'une masse d'infanterie : Ramillies fut emporté. La retraite, commencée en bon ordre, devint une débandade : la panique s'empara de deux corps de cavalerie, l'un espagnol et l'autre bavarois, et la journée se termina de notre côté par un désastre. Le général de Saint-Laurent put alors faire partir pour Hanovre son aide de camp Stiffer pour porter à l'Electeur la première nouvelle de cet

1. Archives de Veersen.

éclatant succès. Son souverain, à qui d'ailleurs Malborough le signala particulièrement comme ayant grandement contribué au gain de la bataille, lui adressa une lettre de remerciements ¹.

Le jour de la sanglante journée de Malplaquet (20 octobre 1709), le généralissime anglais le chargea spécialement de diriger trente escadrons placés sous le commandement du prince d'Auvergne, très brave, mais encore peu expérimenté, avec cette remarque que lui, le général de Saint-Laurent, savait agir avec autant de présence d'esprit que de valeur ². Le prince n'était plus très jeune — il avait alors trente-cinq ans — mais le duc de Malborough se défiait sans doute de son sang-froid. La cavalerie qu'il commandait et celle de l'Electeur de Hesse, très vigoureusement attaquées à plusieurs reprises, durent peut-être au général-major de Saint-Laurent de n'avoir pas été détruites. On n'ignore pas que si les ennemis de la France, très supérieurs en nombre, purent coucher sur le champ de bataille, ce fut au prix de pertes énormes ³.

Amaury de Farcy avait encore un grade à conquérir : le 1^{er} janvier 1712, l'Electeur de Hanovre le nomma lieutenant-général de sa cavalerie ⁴, le plaçant ainsi à la tête de l'arme que nul ne connaissait mieux que lui et dont il savait tirer parti dans les

1. *Biographie*, pp. 221 et 222.

2. François-Egon de la Tour, marquis de Berg-op-Zoom, connu sous le nom de *prince d'Auvergne*, troisième fils de Frédéric-Maurice de la Tour, comte d'Auvergne, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur du Haut et du Bas Limousin, et d'Henriette-Françoise de Zollen, sa première femme, née le 15 décembre 1675, était mestre de camp de cavalerie au service de Louis XIV lorsqu'il le quitta en 1702 pour servir successivement l'empereur d'Allemagne et les Provinces-Unies des Pays-Bas : il mourut, sans descendants mâles, le 27 juillet 1710.

3. *Histoire militaire du règne de Louis le Grand*, par le marquis de Quincy, in-4°, tom. VI, pp. 205-207.

4. En allemand *General-Lieutenant*.

circonstances les plus critiques : c'était le couronnement de sa carrière dont il aurait eu tort de se plaindre, pas plus que de la bienveillance des souverains. Non content de lui conférer en 1679 le droit d'indigénat, véritable naturalisation qui lui permettait de prétendre à tous les emplois, le duc de Zell le lui avait confirmé en 1698, en lui donnant « l'office et charge » de « drossart » à Ebstorf qui lui attribuait des fonctions administratives au lieu où il fixa sa demeure¹. Il en fut de nouveau investi, par lettres patentes datées de Hanovre, 20 février 1714, qui précisèrent ses obligations et ses droits².

1. Le drossart (en allemand *Drost*) était une sorte de préfet, tout à la fois lieutenant de police et bailli. La note suivante fournira sur ce point des renseignements plus précis. — Les lettres patentes du 10 mars 1698, signées G W (Georg Wilhelm) constatent que le nouveau pourvu avait été proclamé drossart dès le mois de janvier précédent. Une copie du document original nous a été très gracieusement adressée par M. le directeur des Archives royales de Hanovre.

2. Archives du château de Veersen. — Pour donner une idée exacte des obligations auxquelles était soumis un drossart, nous traduisons plusieurs passages des lettres-patentes. Elles indiquent d'abord que le titulaire a le devoir de maintenir et de favoriser de tout son pouvoir et de tout son zèle ce qui est avantageux au souverain, de prévoir et d'écarter ce qui pourrait lui être nuisible et préjudiciable et spécialement d'exercer activement et fidèlement la charge de drossart à Ebstorf, soit par lui-même lorsqu'il n'en sera pas détourné par le service de guerre dans lequel il est actuellement retenu, soit par le fonctionnaire qui lui est adjoind : il a particulièrement celui « de ne pas, sans notre permission ou « celle de notre chambre électorale, utiliser pour lui-même ou concéder « à quiconque le service des corvées ; de signer avec son adjoint les rap- « ports requis, quand il sera présent à son office ; de procurer et de fa- « ciliter sans délai l'exécution de tous et de chacun les ordres émanant « de nous et de notre chambre électorale, ainsi que des instructions qui « y seraient ajoutées, dans tout ce qui dépendra dudit office ; de mainte- « nir fermement les règlements concernant l'Eglise, la police, les forêts « et les fonctions publiques ; de réformer tous les abus et pour les ré- « primer, d'édicter de bonnes ordonnances. Il est ensuite spécifié que tant qu'il sera occupé au service de guerre, il n'aura que ses gages mensuels payés par la caisse militaire et devra s'en contenter, et que s'il vient à quitter l'armée, avec la permission de l'Electeur, et à s'établir d'une façon stable dans le baillage d'Ebstorf, il sera traité sur le même pied que le capitaine de Heimburg, son prédécesseur. Jusqu'à nouvel ordre, il aura la jouissance de la maison de gîte du souverain, sauf à déguerpir lorsqu'il plaira à celui-ci d'y venir avec sa Cour faire un séjour aussi long qu'il le voudra. L'Electeur se réserve le droit de ne plus

III

Son biographe, renseigné non seulement par les documents officiels, mais encore par les souvenirs conservés dans sa famille ¹, fait connaître qu'Amaury de Farcy, recommandable par sa bravoure et ses talents militaires, l'était aussi par son esprit très cultivé et sa grande connaissance des hommes, non moins que par sa modestie et son affabilité. Il avait acquis l'entière confiance de ses subordonnés, l'affection et l'estime de ses chefs, des étrangers et même des Hollandais, peu accueillants de leur nature. Les Etats-Généraux des Pays-Bas le choisirent spécialement pour commander en second, pendant quelques hivers, la forte garnison mixte de Bruxelles; il est bon d'ajouter qu'ils se montrèrent peu reconnaissants de ses services et sont restés, depuis 1714, débiteurs de sa famille pour avances faites aux troupes d'une somme de 22,000 florins ².

Il réussit même, tout en se faisant respecter, à entretenir — ce qui n'était pas facile, paraît-il, — avec le lieutenant-général de Bulow, très favorisé par la Cour, futur feld-maréchal, de bien meilleures relations que les autres généraux placés sous ses ordres. Celui-ci resta toujours son ami et lui donna des marques non équivoques de sa bienveillance : ce

le garder à son service, en lui donnant son congé six mois à l'avance, lui accordant, aux mêmes conditions, la faculté de se retirer quand il ne lui conviendra plus de servir. En fait, le lieutenant-général de Saint-Laurent est resté en fonctions jusqu'à sa mort : il est décédé dans la demeure officielle assignée au drossart.

1. *Biographie*, pp. 222 et 223. — Son père avait pu interroger le général de cavalerie, Jacques de Pontpiétin, mort à Hanovre en 1765, dans sa quatre-vingt-huitième année, qui avait servi sous les ordres d'Amaury de Farcy.

2. *Biographie*, p. 223.

fut à sa demande que l'Electeur de Hanovre, devenu en 1714 roi d'Angleterre sous le nom de Georges I^{er}, conféra à Amaury de Farcy, par rescript des 30 août-10 septembre 1717, le commandement de la citadelle de Kalhberg et de la ville de Lunebourg¹. En outre, il le fit désigner pour le poste considérable de second commissaire, lors de l'établissement de la Commission impériale d'exécution formée en Hanovre et Brunswick pour contraindre à l'obéissance le duc de Mecklembourg².

Nous ne connaissons des opérations de cette campagne qu'un incident sur lequel le général de Estorff s'étend longuement³. En 1719, les Mecklembourgeois, sous les ordres du général-major, comte de Schwérin, se trouvèrent en contact avec les troupes brunswicko-hanovriennes près de Walsmühlen : le lieutenant-général de Bulow, qui commandait celle-ci, crut, sur l'affirmation d'officiers, témoins oculaires, en apparence dignes de foi, que les troupes ennemies n'étaient qu'un ramassis de « canailles » qui n'oseraient jamais engager le combat contre un adversaire beaucoup plus fort ; aussi négligea-t-il de reconnaître le terrain, de se renseigner sur la marche des Mecklembourgeois et sur leur nombre réel : il ne fit pas approcher à temps

1. Archives de Veersen.

2. Charles-Léopold, duc de Mecklembourg, monté sur le trône en 1718, avait voulu lever des impositions malgré l'opposition des Etats. Ceux-ci s'étaient pourvus devant le Conseil aulique et avaient obtenu de l'empereur un rescrit dont leur souverain n'avait tenu aucun compte, appelant même à son secours Pierre-le-Grand, qui lui avait envoyé deux régiments russes. L'empereur, pour obliger son justiciable récalcitrant à obéir au rescrit, nomma une Commission militaire qui entra dans le duché avec une armée de treize mille hommes. Le duc de Mecklembourg, battu et privé de ses places fortes, fut contraint de quitter le pays. (*Art de vérifier les dates*, III, 485.)

3. *Biographie*, pp. 224 et 225.

plusieurs de ses régiments. Le comte de Schwérin ne commit pas la même faute : très exactement renseigné sur la situation des divers corps de l'armée adverse, il attaqua à fond et délogea le régiment hanovrien placé près de Walsmühlen ; sa cavalerie, bien menée, mit les dragons de Wendt dans un grand désordre : ce serait devenu une humiliante déroute sans l'intervention de plusieurs régiments de Hanovre, qui, bien que tardive, réussit à l'empêcher. Le général de Saint-Laurent paya de sa personne à la tête de ses cavaliers : il eut, dans une charge, son cheval grièvement blessé, et si son ordonnance, Jean Otto, ne l'avait immédiatement pourvu d'une autre monture, il eut couru de grands risques. Déjà, deux ans auparavant, à Ebstorf, cet homme lui avait sauvé la vie en l'arrachant presque mort, inondé de sang, à la fureur d'un étalon qui l'avait jeté sous son cheval¹.

Deux grands événements heureux, un troisième bien douloureux, prirent place dans les dernières années de sa vie. En nous réservant de mentionner les autres plus loin, nous rappellerons ici l'un des premiers, un voyage en France. Ce fut en 1723 qu'il se décida à l'entreprendre² ; il y avait vingt-quatre ans, croyons-nous, qu'il n'était venu visiter son pays d'origine et sa famille³. Quoiqu'il se fût fait en Allemagne une seconde patrie dans laquelle se

1. *Biographie*, p. 227.

2. D'après la biographie allemande, ce voyage aurait été effectué en 1724 ; nous croyons qu'il a eu lieu plus tôt. La lettre dont il est question dans une des notes suivantes l'annonçait déjà en février 1723 ; et s'il est vrai que le général de Saint-Laurent ait été reçu par le régent, il n'a pu l'être que dans le courant de cette même année, puisque Philippe d'Orléans est mort le 2 décembre.

3. Il est possible qu'Amaury de Farcy soit venu en France vers 1714 ou 1715, après la paix d'Utrecht, mais aucun document ne nous permet de l'affirmer, ni même de le conjecturer.

réunissaient, pour l'y fixer, ses affections les plus proches et ses intérêts, il ne put résister au vif désir qu'il éprouvait de franchir une dernière fois la frontière. Le moment était favorable à tous les points de vue : après tant d'années de guerres acharnées, la paix régnait en Europe. En France, une certaine tolérance, née de la pacification générale, de l'adoucissement des mœurs et peut-être aussi de l'indifférence religieuse qui, dans les hautes régions sociales, marchait de pair avec la débauche élégante, autorisait les réfugiés à venir respirer l'air natal et renouveler connaissance avec leurs parents et leurs amis; eux-mêmes recevaient des visites dans leur exil, et les liens qui semblaient rompus se renouaient¹. Bien que le lieutenant-général de Saint-Laurent n'eût peut-être pas à craindre les difficultés que ses compatriotes et corréligionnaires pouvaient redouter, il dut lui être plus agréable de profiter, pour sa longue absence, d'une époque où les anciennes rigueurs avaient insensiblement fait place à des dispositions plus bienveillantes du pouvoir royal.

Ce ne fut pas sans doute sans une grande émotion qu'Amaury de Farcy se retrouva en France : ses frères, dont le survivant était mort en 1720, et ses sœurs avaient disparu : à leur défaut, de nombreux neveux et nièces reçurent sa visite. Les détails nous manquent sur ce dernier pèlerinage aux lieux de sa naissance et de son enfance : nous ne

1. Ce nouvel état de choses nous est particulièrement révélé par un document contemporain, d'autant plus intéressant pour nous qu'il émane d'une réfugiée protestante, nièce d'Amaury de Farcy, et qu'elle y parle du prochain voyage en France de son oncle. C'est une lettre datée du 15 février 1723, qui complètera très utilement notre travail. — V. *Appendice*, n° III.

savons même pas s'il le fit seul ou avec son fils et s'il y eut encore des règlements d'affaires entre lui et les siens. Evidemment, tout se passa le mieux du monde : sa biographie — écho des traditions de famille — nous apprend que ce voyage et l'accueil qu'il reçut lui laissèrent, pour tout le reste de sa vie, un charmant souvenir qu'il se plaisait à évoquer, avec des expressions non équivoques de grande satisfaction : elle relate, en outre, qu'il demanda au Régent et fut assez heureux pour obtenir la grâce de ses deux neveux du Groesquer qui expiaient dans l'exil leur participation au complot breton de 1719¹.

Le vieux général était arrivé à l'âge du repos : nous nous demandons même s'il n'avait pas déjà quitté le service militaire avant de se rendre en France. Il vécut encore quelques années; la douleur d'une perte cruelle aggrava la maladie de la pierre dont il était atteint et le conduisit au tombeau. Il mourut à Ebstorf, dans sa soixante-dix-septième année, le 8 mai 1729 et y fut inhumé le 17 du même mois. Voici la traduction de l'acte de son inhumation² :

Le 8 mai (1729), Son Excellence monsieur le lieutenant-général de la cavalerie, hautement breveté au service du roi

1. *Biographie*, p. 228. — Ses neveux, fugitifs et contumaces, avaient été exécutés par effigie : ils s'étaient enfuis en Espagne. En ce qui touche l'un d'eux, le chevalier Auguste-François, seigneur de Beaussan, nous savons par M. de Boisville (*Généalogie de la maison de Talhouët*, p. 335) que sa grâce était aussi demandée avec insistance par lord Stairs; il rentra en France et mourut à Rennes, doyen de la noblesse, pendant une session des Etats, le 16 janvier 1757. Son frère, l'abbé du Groesquer, est aussi rentré : nous ne savons ce qu'il est devenu.

2. Les expéditions authentiques des actes de sépulture du général et de son fils, extraites des registres de la paroisse d'Ebstorf, nous ont été envoyées par le « Landrath » d'Oldenstadt, à qui nous nous étions adressé par l'intermédiaire de M. le directeur du Cercle d'Uezeln.

de la Grande-Bretagne, électeur, duc de Brunswick et de Lunebourg, Amauri Farsi de S'-Laurent, commandant de la forteresse de Kahlberg et de la ville de Lunebourg, drossart ici à Ebstorf, y mourut à cinq heures du soir et fut inhumé, sans solennité, le 17 du même mois devant et proche l'autel dans l'église.

IV

Le lieutenant-général de Saint-Laurent était depuis longtemps veuf. L'histoire de son mariage racontée par son biographe est un vrai roman; la duchesse de Zell avait attaché à sa personne M^{lle} Dorothee-Louise de Charréard, fille d'un réfugié français, Antoine de Charréard, conseiller intime et surintendant des chasses du duc de Saxe-Iéna. Celle-ci, avec l'agrément de ses souverains, s'était promise à un seigneur de Lunebourg à Wathlingen près Zell; mais le colonel de Saint-Laurent lui ayant ensuite inspiré un sentiment beaucoup plus vif que son fiancé, elle convint avec lui de brusquer les choses; il l'enleva et la conduisit à Oldenstadt où leur union fut célébrée le 24 février 1695. Cette faute grave resta impunie; le duc et la duchesse, qui voulaient beaucoup de bien à Amaury, la pardonnèrent et l'avenir du coupable n'en souffrit pas. La jeune femme se montra reconnaissante des bontés de ses souverains et leur témoigna son attachement en n'abandonnant pas leur malheureuse fille à qui elle alla porter dans sa prison les consolations de son affectueuse pitié¹. Elle ne vécut que peu d'années et mourut loin de son mari, pendant que celui-ci était à la tête de son

1. Horric de Beaucaire, p. 171.

régiment, pendant la guerre de Succession, laissant deux enfants, un fils et une fille, *Antoine-Simon* et *Eléonore*.

Antoine-Simon de Farcy, né vers 1698, fut, dès son enfance, destiné à la carrière militaire et à l'arme de la cavalerie. A l'âge de quatre ou cinq ans, il était déjà inscrit sur les contrôles de l'armée, avec le titre de cornette¹. Lorsqu'il fut en âge de servir, son père lui obtint une lieutenance dans son régiment²; deux ans plus tard, il était promu capitaine et accompagnait dans le Mecklembourg le lieutenant-général, en qualité de premier aide-de-camp³. A la journée de Walsmühlen, il se signala par sa fermeté qui contribua à réparer dans la mesure du possible les conséquences de la faute commise par le commandant en chef. Ce fut à lui qu'en récompense de sa belle conduite, le souverain donna une compagnie de dragons du régiment de Wendt devenue disponible par le renvoi de son capitaine qui n'avait pas su la maintenir en ligne. Il ne tarda pas d'ailleurs à l'échanger contre une autre dans le régiment de Saint-Laurent⁴.

Le jeune capitaine comptait certainement sur un brillant avenir que lui promettaient son nom et ses mérites personnels; mais, avant sa promotion au grade de major, une fièvre de consommation le coucha dans la tombe. Il mourut à trente ans, sans alliance, le 16 février 1728 à Ebstorf où il fut inhumé solennellement le 20 du même mois, laissant son père inconsolable⁵.

1. Brevet du 1^{er} janvier 1708.

2. Brevet des 24 avril-5 mai 1716.

3. Brevet des 8-19 juillet 1718.

4. *Biographie*, p. 226.

5. « Le 16 février (1728), Monsieur le capitaine de cavalerie, Antoine de

Sa sœur, Eléonore, de trois ans plus jeune que lui, arriva à un âge avancé. Elle épousa à Harbourg le 16 février 1721 le major Ludolf-Otto de Estorff qu'elle perdit en 1759 et à qui elle survécut jusqu'au 5 mars 1785; elle finit ses jours au château de Veersen. Sept enfants étaient nés de son mariage, six filles et un fils, Emmerich-Otto de Estorff, qui mourut lieutenant-général en 1796.

La famille de Estorff habite toujours le château de Veersen : elle y conserve avec tous les titres, brevets, correspondances et autres papiers d'Amaury de Farcy, de précieux portraits à l'huile, dont trois de grandeur naturelle, ceux du lieutenant-général de Saint-Laurent, de son fils et de M^{me} de Estorff, sa fille; une quatrième toile de petite dimension reproduit les traits de M^{me} de Farcy, née de Charréard¹.

En terminant, nous revenons à M. de Estorff, à qui nous renouvelons nos chaleureux remerciements. Sans son concours aussi empressé qu'utile, nous n'aurions pu relater avec précision, dans ses diverses phases, la carrière du lieutenant-général et celle de son fils. En échange de son aimable communication, nous l'avons renseigné sur l'état actuel de la famille de Farcy : en nous témoignant ses regrets de l'extinction de la branche de Saint-Laurent, il nous a exprimé combien il était satisfait d'apprendre que d'autres branches subsistent en-

« Saint-Laurent, mourut de consommation et fut inhumé solennellement le « 20 au soir, âgé d'environ 30 ans. » (Traduction de l'acte d'inhumation extrait des registres d'Ebtorff.)

1. Grâce à l'obligeance de M. de Estorf, M. le vicomte Henri de Farcy s'est procuré une copie du portrait d'Amaury de Farcy, dont il nous a aimablement offert une photographie. C'est à lui que nous devons de pouvoir faire connaître à nos lecteurs la physionomie du lieutenant-général hanovrien.

core. Si séparé qu'il soit par la nationalité et par la religion de ces parents éloignés, il voit en eux, malgré tout, les dignes représentants d'un nom que son ancêtre a porté avec honneur en Allemagne. A nous, Français, il permettra d'ajouter : quel dommage qu'Amaury de Farcy ait dépensé une partie de son énergie et employé ses talents militaires contre la France et au service de ses ennemis!

F. SAULNIER.

APPENDICE

I

PROCURATION D'AMAURY DE FARCY
A SON BEAU-FRÈRE OLIVIER-FRANÇOIS DU GROESQUER¹.

1698

Ego, Amaury de Farcy, eques et dominus de Sancto-Laurentio, Serenissimi Brunswicensium ac Lunæburgensium ducis Georgii Wilhelmi unius equitum turmæ præfectus, per præsentés has litteras attestor notumque facio me omnium meorum bonorum in regno Galliæ sitorum, sive mobilium, sive immobilium, necnon omnium negotiorum pro nunc et in futurum a me ibidem expediendorum mandatarium ac procuratorem generalem constituisse et adhuc vi hujus mandati procuratorii omni meliori modo constituere ac denominare *Dominum Ollivarium Franciscum du Groesquer*, civem et incolam civitatis Rhedonum, ipsique potentiam dare omnia ad me spectantia bona atque negotia, quòcumque nomine illa appellantur, meo nomine administrandi et gerendi, omnis generis super illa contractus ineundi, et si necessitas postulaverit in foro activè et passivè comparandi, libellandi, respondendi, unum vel plures procuratures substituendi, substitutos revocandi et in summa omnia agendi quæ pro conditione et qualitate dictorum meorum bonorum atque negotiorum utilia atque commoda esse videbunt; quæ omnia ità meo nomine gesta et contracta quasi

1. Pièce annexée à la transaction du 30 avril 1696, reçue par Bertelot et Chassé, notaires royaux à Rennes. (Minutes Bertelot, 1696. — *Archives d'Ille-et-Vilaine*.)

a me ipso essent peracta, pro firmis et validis habiturus, ipsum que mandatarium ejusque substitutos semper et ubique indemnes servaturus sum. sub expressa omnium bonorum meorum, quantum sufficiens erit, hypotheca: et si forsan supradictus mandatorius specialiori ac pleniori opus habeat mandato, illud vigore harum litterarum illi dedisse volo; in cujus rei majorem fidem ego præsentem hanc constitutionem generalem, in præsentia infra nominati notarii cæsarei publici duorumque testium propria manu subscripsi, sigillum que solitum apposui, actum Cellis die 17 martii A° 1695.

AMAURY DE FARSY DE SAINT-LAURENT.

CHARLE DE CROIX DE FRECHAPELLE, *témoin.*

CHRISTOFLE CHAPPUZEAU. *comme témoin.*

Præsens hoc mandatum Procuratorium à suprâ dicto Domino Amaury de Farsy, equite ac domino de Sancto Laurentio, utpote seriæ ipsius voluntati per omnia consentaneum, me intra nomitatis notario testibusque præsentibusque propria manu esse subscriptum sigillo que solito obsignatum attestor.

JOHANNES CHRISTOPHORUS MÜHE.

Cæs. Imp. Auth. Not. publ.

Cette procuration, reçue par un notaire public de Zell, est écrite sur du papier de grand format et revêtue de plusieurs cachets; à côté de la signature d'Amaury de Farcy, un cachet de cire rouge aux armes de Farcy (*d'or fretté d'azur de six pièces au chef de gueules*); au-dessous de la signature du notaire, un cachet de cire rouge (un personnage dans un écusson) et à côté un timbre humide ovale (au centre, un navire sur la mer, attiré par une main sortant d'un nuage, avec cette légende au bas : *Fata trahunt*; autour : *Joh. Christoph. Mühe N. C. P.*).

II

RATIFICATION D'UNE TRANSACTION ¹.

1696

Ce jourd'hui vingt neuvieme de Novembre 1696 comparut devant Messieurs Jean Louÿs Sylvius, Escuier et Gerard Thielemens, Eschevins de la ville de Louvain, Messire Amaury de Farcy, Escüier, seigneur de S^t Laurent, collonel d'un regiment de cavalerie des troupes de Lunembourg, etc., lequel ayant eu lecture de l'accomodement cy devant escript passé devant le notaire Bertelot le 30^e de avril 1696, déclare de l'accepter, agréer et approuver en tout et partout avec promesse de se régler selon le contenu d'icelluy, sous obligation de sa personne et biens in forma. En foy de quoy nous avons la présente faire despescher par un de nos secrétaires et munir par le sceau ordinaire de la d. ville, le jour, mois et an comme dessus.

AMAURY DE FARCY DE SAINT LAURENT.

III

LETTRE D'UNE RÉFUGIÉE PROTESTANTE A SA COUSINE,
RELIGIEUSE A RENNES ²

1723

Le 15 février 1723.

Hier au soir, comme nous étions à souper, ma chère cou-

1. Cette déclaration de ratification a été écrite au pied d'une expédition de la transaction du 30 avril précédent, qui a été renvoyée à M. du Groesquer et annexée à la minute du notaire Bertelot (V. la note précédente) : elle est frappée d'un timbre sec que nous n'avons pu déchiffrer.

2. Cette lettre sans signature ni indication de lieu, d'une écriture caractéristique du xvii^e siècle, sur un feuillet double, a été découverte par

sine, je receu vostre lettre et rendis en mesme temps au cousin celle qui estoit pour luy. Je vous ay déjà annoncé son arrivée. Je suis très contente de ses maniere et je l'aïme plus de prest que de loin. Je crois qu'il me trouve bien sotté ; en effect mes epreuves accable mon esprit et je n'ay pas le seng commun en conversation ; cependant il ne s'ennuye point avec nous et il y est le plus.souvent qu'il peut. Hélas ! mon Dieu, s'il avoit esté icy du tems de mon bonheur, cela seroit beaucoup mieux. Voicy une lettre de luy qui vous fera le détail de ce qui le concerne. Je prépare une lettre pour le Cardinal : me voilà furieu-

M. Parfouru, archiviste d'Ille-et-Vilaine, qui nous l'a aussitôt communiquée et l'a annexée au fonds Farcy. Nous savons à qui elle a été adressée : *Madame du Rocher Farcy* est Anne-Françoise de Farcy, dame du Rocher, alors âgée de cinquante-six ans, l'une des filles de Jacques, seigneur du Rocher, conseiller au Parlement, frère aîné du général de Saint-Laurent : elle est morte en 1739, après quarante-neuf ans de profession à l'abbaye royale de Saint-Georges, à Rennes. Sa sœur, pour qui elle est chargée d'aimables commissions, doit être Marguerite-Claude, sa cadette, qui était professe dans la même abbaye depuis 1699.

En revanche, nous ne voyons pas qui serait le cousin dont la visite a été l'occasion de la lettre que nous reproduisons. Est-ce un Farcy, neveu des religieuses que nous venons de nommer ou d'une autre branche ? Est-ce un Uzille, parent du côté maternel ? Quant à la nièce d'Amaury de Farcy, auteur du document, nous devons croire qu'elle est fille de sa sœur Françoise, mariée à un gentilhomme protestant de Normandie, Jacques de Béranger, comte de Fontaines (dans l'évêché de Coutances) et signalée comme s'étant enfuie à l'étranger avec ses quatre enfants, dès la révocation de l'édit de Nantes. — Sa fille — peut-être Claude-Françoise de Béranger qui signait à Rennes, le 29 septembre 1678, un contrat de mariage de corréligionnaires reçu par le notaire Bretin — aura épousé un réfugié français dont le nom a échappé à nos recherches. Nous n'avons sur son mariage d'autre donnée que la mention qu'elle fait dans sa lettre de son « fils Maxuel » — et encore, cela peut s'entendre d'un gendre. Il y avait en 1685 à Pont-Audemer, en Normandie, une famille de ce nom : on connaît Jacques de Maxuel, seigneur des Champs, qui a passé à cette époque en Allemagne et trouvé de l'emploi chez l'Electeur de Brandebourg. Est-ce lui ou un de ses fils qui a épousé M^{lle} de Béranger ? Celle-ci aurait-elle fait un second mariage et nommé-t-elle son « fils Maxuel, » pour le distinguer d'un fils d'un autre lit ? Enfin où demeurait-elle ? Autant de questions auxquelles il nous est impossible de répondre. Si l'on découvrait d'autres lettres de la même nièce du général de Saint-Laurent, ce qui est actuellement obscur deviendrait probablement très clair : les épreuves dont elle parle et d'autres points de sa missive qui irritent notre légitime curiosité cesseraient d'être pour nous des énigmes.

sement dans le Conclave sans pourtant en soutenir les droits. Nostre parent a bien envie de vous voir : il aime fort l'Allemagne ; il a raison puisqu'il y est aimé, estimé et regretté. Nostre oncle se prépare pour aller en France et sans doute qu'il ira voir sa patrie ; son fils sera du voyage¹. Sy ma fortune n'estoit pas sy delabrée, j'irois aussi prendre une dose de l'air natal, mais, ma chère cousine, il n'est pas agréable d'aller chés des parents les importuner : une visite se peut faire lorsqu'elle est bornée, une longue ennuye : beaucoup de nos refugiés sont allé voir leurs parents et amis : à présent, on se sert de la bonnace des esprits qui laisse aller et venir sans bruit les consciences. Au reste, je vous diray que nostre cousin n'est point d'une humeur à se laisser clisser [*glisser*] à nostre tentation. Son esprit supérieur luy fera regarder nos raisons comme peu valables ; ainsy, il ne sortira pas de l'ensinte [*enceinte*] de vostre église. Il en fait le chemin facile : en passant, je suis bien aise de vous donner ce thémoignage de sa foy Romaine, pour que vostre zelle sur ce chapitre, au cas qu'il fut inquiet, se tranquillise. Je me fais un vray plaisir de l'entendre et de l'écouter. Nous sommes d'accord sur vostre chapitre, ma chère cousine. Il rend aux deux sœurs justice de toute manierre et connoit les obligations qu'il vous a ; il trouve [ma] belle-fille à son gré et a bonne opignon de l'advenir de George, malgré sa grande vivacité. Mon fils de Maxuel est à sa garnison où il se repend de ses écarts de jeunesse, cecy entre nous, je vous prie ; il a raison et je m'en suis trop ressentie. Adieu, ma très chère cousine, je suis de cœur et d'âme entièrement vostre dévouée autant qu'on le peut estre ici bas aux créature mortelles ; adieu, ma chère cousine,

1. Nous sommes portés à penser que « Nostre parent » et « Nostre oncle » sont une seule et même personne, malgré l'emploi de ces deux termes. Ce qui est dit des sentiments de son parent pour l'Allemagne, de l'estime dont il y jouit, des regrets que fait naltre probablement une retraite définitive s'applique parfaitement, ce semble, à Amaury de Farcy, aussi bien que la préparation de son voyage en France et son désir de revoir sa patrie.

mes tendres amitiés à ma cousine votre sœur : ma famille
vous assure de ses respects l'une et l'autre

(Non signé.)

L'adresse au verso du 2^e feuillet :

pour Bretagne
Madame
Madame du Rocher furcy
dame œconome de l'abbaye
de S^t George
A Rennes.

LES PLACARDS MORTUAIRES



oilà une idée qui paraîtra tout d'abord bizarre : collectionner des placards ! A quoi cela peut-il servir ? Jules Simon, qui avait eu l'occasion d'entr'

ouvrir un recueil de ce genre, déclarait dédaigneusement : « Qui le croirait ! C'est une littérature bien monotone ! » Il y avait sans doute aussi de sa part beaucoup de pitié pour le pauvre ramasseur de papier de deuil dont la manie décelait la déphosphoration céphalique...

Monotone ! pas autant qu'on pourrait le croire, et on voit bien que notre philosophe n'avait rien lu des pièces que ses doigts feuilletaient avec indifférence, peut-être avec crainte...

Qu'aurait-il dit, en présence d'une rédaction telle que celle-ci :

« Mademoiselle A... et sa famille ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la

personne de Monsieur..., décédé après 15 mois de souffrances, provenant de sa dernière campagne d'Italie. Il avait écoulé jusque-là, avec une santé robuste, 27 années de services. 14 années de campagnes d'Afrique.

« Veuillez joindre vos prières à celles de la famille¹. »

ou semblable à la suivante² :

Paris, ce 4 mars 1812.

M.

Je vous fais part avec la plus vive douleur que la mort vient de m'enlever mon très-cher et bien-aimé Epoux ; j'espère que ce cruel événement ne diminuera en rien la confiance que vous nous avez toujours accordé.

Je vous prie de croire que je redoublerai de zèle pour vous prouver combien il m'est agréable de la conserver et de la mériter.

Vous devez autant plus croire à ma promesse c'est que mon papa GUELAUD et mon oncle PATUREAUX sont assurés de leurs conseils, etc., etc.

J'ai l'honneur d'être avec considération, M., votre très humble,

V^{ve} GUELAUD

NOTA. — Je vous prie de tenir bonne note du port de lettre, je vous en tiendrai compte à l'occasion.

et en lisant un placard parisien de 1803 où une vénérable demoiselle de 82 ans est déclarée « fille majeure » ?³

« Un volume ne suffirait pas à détailler toutes les singularités de cette lettre de deuil : c'est une fa-

1. Vicomte de Poli : *Ann. du Conseil heraldique de France*, 1897 p. 109.

2. *Ex meis*. Cette lettre a été adressée à « Madame V^{ve} Jarry-pinau, m^{de} Epicier, à Sens. »

3. *Ex meis*.

mille qui nous dit que le défunt a écrit un livre dont elle donne le titre, suivant l'exemple de Mallevault qui imprimait au verso de ses cartes de visite les titres de tous ses ouvrages tombés dans l'oubli. C'est un fils qui veut qu'on sache que son père était « membre de plusieurs sociétés savantes, musicales, littéraires, artistiques et autres; » un autre, fils d'un huissier, qualifie son père « officier ministériel. » Peut-être un jour croira-t-on qu'il était avoué. Il y a aussi le neveu qui, faisant part de la mort d'une tante par alliance, rappelle qu'elle était veuve d'un officier supérieur tué à l'assaut d'une forteresse¹. »



Mais ce n'est pas seulement le pittoresque de l'expression ou des sentiments que l'on recherche dans la lettre de deuil ou le placard, c'est aussi la documentation : quel trésor généalogique qu'une série des billets et faire-part ! C'est le « familial » d'une localité et les renseignements qu'il contient ne se trouvent rassemblés que là.

Feue M^{me} la comtesse de Raymond avait réuni 36,000 pièces qu'elle légua à la ville d'Agen; M. le marquis de Granges de Surgères, M. le comte de Saint-Saud, la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque de l'Université de Gand, et tant d'autres, possèdent également des collections d'un inexprimable intérêt.



Le classement chronologique et géographique

1. J. Pellisson : *A propos des Lettres de Deuil*, in *Bull. du Vieux Papier*, t. I, p. 577.

des billets de décès et de part permet encore de faire de curieuses études comparatives entre les usages d'autrefois et ceux d'aujourd'hui; d'une région, d'une nation et d'une autre; les transformations subies par les mœurs au sujet du deuil et de la manière de l'annoncer.

Il n'est pas jusqu'à l'iconophile qui ne trouvera son compte en recueillant les pièces anciennes, car, si nous ne voyons de nos jours que la banale bordure noire, nos pères ornaient, et parfois magnifiquement, l'avis de l'entrée dans l'éternité de quelque membre de la famille.

(C'est à ce double point de vue : les us et coutumes et l'iconographie, que je m'occuperai des placards mortuaires rennais.)

* * *

Donc, recueillez, recueillez toutes les pièces de deuil; on n'en fait pas assez de cas. Ecoutez ce que disait en 1861 un amateur éclairé, l'initiateur en la matière, l'abbé V. Pelletier, d'Orléans :

« ... Les pauvres billets d'enterrement, Dieu sait ce qu'ils deviennent quand le moment du deuil ou de la curiosité est passé. Ces papiers mortuaires souffrent tout, et vous êtes bien heureux si un ami mal avisé ne vous a pas renvoyé le billet d'enterrement de votre père en guise d'enveloppe quelconque. Cela s'est vu. Nous estimons qu'il y a là une sorte de profanation. Jugez : cet imprimé est sorti d'une maison visitée par la douleur; avant d'être humecté pour passer sous la presse, il a été arrosé des larmes de votre ami, de vos parents, de toute une famille : vous-même, vous n'avez pu le lire sans

émotion. Bientôt, pourtant, ce témoignage d'amitié, ce monument bien fragile il est vrai, laissé ici-bas par ceux qui nous précèdent au tombeau, nous échappe des mains et du cœur et s'en va périr sous les doigts impitoyables d'une ménagère, d'un fumeur, de je ne sais qui.

« Voilà comment il se fait que les vieux billets d'enterrement soient si rares. Si chez nous la piété filiale eût été plus attentive et plus soigneuse; si chaque famille pouvait montrer dans ses archives domestiques la collection des billets de faire-part se rattachant aux épisodes de tristesse et de joie qui composent son histoire, et cela depuis un siècle, deux siècles, les pièces authentiques ne nous manqueraient pas pour étudier les mœurs de nos pères et pour en transmettre à la postérité l'utile et intéressant souvenir. Malheureusement, ici comme toujours, le génie de la destruction se hâte de dissiper et d'anéantir les matériaux attendus et convoités par la science¹. »



1. Abbé V. Pelletier : *Essai historique et critique sur les Billets d'enterrements orléanais*. — Orléans, Herluison, 1861, p. 4.

Les placards rennais semblent avoir une origine, je dirais plutôt récente, s'il était permis d'employer ce terme : le plus ancien que je connaisse appartient à la belle série des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et porte la date du 9 juillet 1736.

Peut-être cependant en trouvera-t-on d'antérieurs, car Rennes, ville de Parlement, était en relations fort suivies avec Paris et l'on en signale dans la capitale depuis au moins 1634¹. (Voir aussi le Billet d'enterrement de Blaise Pascal, du 21 août 1662, publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ille-de-France*, 1890, p. 43, et reproduite par M. Pellisson.)²

Comment agissait-on dans la bonne ville bretonne avant qu'on y imprimât des placards ?

Je n'en sais rien et force me sera de recourir à ce qui a été écrit ailleurs sur les usages funéraires qui devaient, à peu de choses près, être admis dans les grands centres provinciaux.

Je ferai à ce propos un large emprunt à l'excellent article de M. le vicomte de Poli : *Vieux us et coutumes. Billets d'obsèques et lettres de faire-part*, publié dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1897 :

« Au moyen-âge, dans toutes les localités un peu importantes, il y avait un *clocheteur* ou *recommandeur des trespassez*, chargé de « recommander aux « prières des bonnes gens ceux qui sont décédez la « veille, dont il luy est baillé mémoire, » comme

1. Vicomte de Poli, *loc. cit.*, p. 143.

2. G. Pellisson, *loc. cit.*, p. 201.

dit un article des Ordonnances de l'Eschevinage d'Amiens.

« Il ne faut pas confondre le *clocheteur*, humble laïc, avec le *sonneur*, qui jadis était communément revêtu d'un caractère ecclésiastique. En 1420, Béatrix, veuve de Clément le Tourneur, de Ventavon, légua par testament un gros d'argent au clerc qui sonnait les cloches de l'église de sa paroisse et les sonnerait pour sa mort : « *Item... legavit..... clerico pulsanti clara et simbala, ipsamque defunctam, unum grossum argenti* !. »

A Conty, la recommandation des défunts se faisait le lendemain de la Toussaint et la veille de Noël ; le clocheteur parcourait la paroisse en lamentant cette formule :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés !
Pensez à la mort !

Le poète Saint-Amand, dans *La Nuit*², tempête contre ce lugubre nocturne :

Le clocheteur des trépassés
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés
Bien que le corps en sue,
Et mille chiens, ayant sa triste voix.
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroy des âmes lasches,
Qui si souvent, soir et matin.
M'éveilles et me fâches,

1. P. Guillaume, *Chartes de N.-D. de Bertaud*, p. 276.

2. Fin du xvii^e siècle. — *Magasin pittoresque*, 1837, p. 206.

Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon !

Peu à peu, surtout au XVIII^e siècle, cet usage disparut ; cependant, il existait encore à Poix (Somme) en 1842. Un bon vieux octogénaire, pour le modeste salaire de deux sous, la nuit, dans les veilles des grandes fêtes, parcourait la commune en recommandant aux prières des fidèles les âmes des défunts dont on lui donnait les noms. La clochette dont il se servait, conservée dans l'église de Poix, porte cette inscription : « Ceste clochette est faite des biens de l'hostel Dieu pour les habitans de la ville de Pois, et me fondist Andrieu Munier, 1582. »

Le *recommandeur des défunts* existe encore en diverses paroisses de Normandie, notamment au Havre. C'est le plus souvent un des bedeaux de l'église paroissiale qui va discrètement, de porte en porte, notifier le décès et recommander l'âme aux prières.

« Dans beaucoup de villes, le clocheteur ou *crieur des corps*, ou simplement *crieur*, était une sorte d'entrepreneur des pompes funèbres, qui conduisait le convoi en sonnait de sa clochette et proclamant le nom du défunt. » « La physionomie de Laurière, dit Saint-Simon, serroit le cœur de tristesse ; elle étoit faite pour être crieur d'enterrement. » La profession de croque-mort ne fut jamais en bonne odeur, et Saulecque, contre elle, fait chorus avec Saint-Amand :

Un infâme crieur, de qui l'âme inhumaine
Marchande insolemment pour enterrer les corps !

« Le crieur ou clocheteur était chargé d'apprendre

aux habitants les décès; la clochette au poing, il passait par les rues en criant le nom du défunt, le jour, l'heure et le lieu du convoi, du service et de l'enterrement, en demandant des prières pour l'âme du trépassé, et en convoquant les fidèles à ses obsèques. Celles d'un prêtre, d'un seigneur, d'un bourgeois attiraient les pauvres en foule; c'était pour eux pain bénit, car la triste et pieuse cérémonie n'allait pas sans une plus ou moins large distribution d'aumônes, qui se répétait aux Vigiles du bout du mois, au service des six semaines, au Bout-de-l'an, à la messe de sortie de deuil.

« L'avènement de l'imprimerie eut pour effet de modifier la coutume; dans les villes, le *crieur* fut tué par l'usage des placards funéraires affichés à la porte de l'église et probablement aussi, ça et là, sur les murs, comme on fait encore en Italie. Déjà la coutume s'était introduite de faire présenter par un valet chez les amis et connaissances un billet circulaire et manuscrit, annonçant d'abord le décès, puis un autre précisant l'heure du convoi.

« Cela s'appelait « *faire courir le billet*. » Dès la fin du xvi^e siècle, comme les placards, le *billet* fut imprimé, tiré et distribué en nombre, généralement très bref, sur feuille volante et sans encadrement noir. »

On dut, en effet, constater que le système qui consistait à « faire courir le billet¹, » un billet unique, n'allait pas sans de grands inconvénients : le porteur s'acquittait avec plus ou moins de conscience de sa commission et négligeait probablement

1. « *Billets d'enterrement* sont les imprimés qu'on donne pour inviter aux enterrements. On le dit aussi de ces petits écrits circulaires, par lesquels on fait assembler les gens d'un même corps ou qui sont intéressés en une même affaire, ce qui s'appelle *faire courir le billet*. » (Furetière.)

souvent de se présenter chez les personnes dont le domicile était, à son gré, trop éloigné. Le temps même devait parfois manquer pour prévenir tout le monde. C'est alors qu'intervint cet embryon d'administration des pompes funèbres dont parle l'abbé Pelletier :

« Sur plusieurs billets du xviii^e siècle, on remarque au milieu de deux cercles concentriques les initiales majuscules J. C. C'est la marque des *jurés crieurs*¹, qui tenaient ce qu'on appelait alors le *bureau du noir*. Ce bureau fournissait du deuil aux familles; il se chargeait aussi des billets d'enterrement. C'était une sorte d'entreprise des pompes funèbres, mais dans des conditions tout à fait modestes. On en jugera par la facture suivante :

« *Mémoire des fournitures faites par les Jurés-crieurs pour
« l'enterrement de Mademoiselle Boilève, le 30 décembre
« 1772 :*

« Pour treize pièces de noir.	1 livre 19 sous
« Pour le poêle.	3 »
« Pour la thierce.	» 10
« Pour l'assistance de quatre crieurs. . .	12 »
« Pour fourniture de six-cents billets. . .	12 »
« Pour le port desdits billets.	9 »
« Pour un crêpe de dame.	» 10
« Pour dix robes.	2 »

40 livres 19 sous

« Plus pour avoir annoncé la mort aux
« parents et amis suivant l'ordre qu'on nous
« a donné.

3 livres »

« Total.

43 livres 19 sous

« Reçu le contenu cy dessus à Orléans, le 31^e déc. 1772.

« LÉGER jeune, pour M. DUHAU. »

1. Voir sur le *crieur des morts*, les *Œuvres complètes* de M^r X. Barbier de Montault, t. XII, p. 314.

M. P. Flobert, le sympathique secrétaire général de la Société le « Vieux-Papier, » a bien voulu me communiquer le tarif des jurés-crieurs de Paris en 1671 :

Etat et tarif des droits, salaires et vacations attribués aux jurés-crieurs de corps et de vins en cette ville et faux-bourgs de Paris :

Pour la vacation de l'homme qui portera les billets pour chacun jour. »	liv. 30 sols
Pour chacun cent des dits billets qui auront servi à la semonce des obsèques et convois :	
Pour ceux qui seront en petit papier. »	40
Pour ceux qui seront en moyen papier. »	50
Et pour les autres billets qui auront été faits en grand papier. 3	»

« D'après le tarif de 1760, réformé par le Prévôt des marchands de Paris, un cent de petits billets d'enterrement coûte 5 livres; un cent de grandeur extraordinaire pour des personnes qualifiées et constituées en dignité, 8 livres; un grand corbillard, 30 livres; un carrosse de suite drapé, 15 livres. Les jurés-crieurs étaient tenus de porter sur leur robe de palais les armes du défunt peintes en carton sur leur poitrine¹. »

Je n'ai trouvé sur aucun placard rennais la marque des jurés-crieurs; il ne faudrait pas en conclure qu'il n'en existait pas. En effet, un édit du roi, de 1690, portait création de cet office dans chaque paroisse : le trésor royal, toujours en déficit, recourait à quantité d'expédients de ce genre pour recueillir des fonds.

1. Alfred Babeau, *La Ville sous l'ancien régime*, Paris, Didier, 1880.

« On ne saurait s'imaginer le nombre de charges qui furent érigées en offices à partir de 1689... La plupart de ces charges n'étaient pas nouvelles; il en existait depuis longtemps beaucoup, comme celles des crieurs de corps et de vins, qui eurent d'abord à Paris, puis dans tout le royaume, le monopole de la fourniture des pompes funèbres sous le titre de jurés-crieurs d'enterrements et de vins.

« Les jurés-crieurs étaient au nombre de cinquante à Paris; ils dépendaient de la juridiction de la ville et étaient chargés de fournir les billets de faire-part, les corbillards, les carrosses de suite drapés !... »

Cet usage persista longtemps et de nos jours encore on en vit les vestiges à Rennes, où l'on faisait figurer aux obsèques riches des *pleureurs* recrutés parmi les vieillards des hospices. Leur chapeau spécial et leurs vêtements noirs d'une coupe surannée nous ramènent au xviii^e siècle. Ils portaient des cierges dans des godets (ou *poignées*) de métal peints en blanc.

L'abbé Pelletier nous donne le costume des anciens *fonctionnaires* funéraires à Orléans : une robe noire, un grand rabat blanc et un feutre à larges bords. Dans les grands enterrements, ils précédaient le convoi en agitant de temps en temps la clochette dont ils étaient munis.

Les *porte-corps*, qui, chez nous, transportaient à bras les cercueils avant l'adoption des corbillards, rappellent tout à fait par leur costume, moins la clochette, les *crieurs* d'Orléans : grand feutre à large bord relevé derrière, longue blouse noire serrée à

1. Alf. Babeau, *op. cit.*

la taille par une ceinture de cuir, hautes guêtres de drap noir.



La coutume d'afficher les placards sur les tentures de la maison mortuaire et de l'église subsiste encore à Rennes.

Plusieurs de mes confrères de la *Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* se souviennent des *crieurs* qu'ils ont vu en différentes villes de Bretagne. M. Decombe, entre autres, se rappelle le *crieur* de Vitré, qui, en 1848 et 1849, muni d'une clochette, faisait ses publications le soir, à la chute du jour. Il n'avait pas de costume spécial.



aintenant, avant de passer à la description des placards rennais, il me reste à parler en général de leur format et de leur ornementation.

Rennes est une des rares villes où l'on ait conservé la forme du placard. « On se demande pourquoi les billets d'enterrements, par leurs proportions et dispositions, semblent entrer dans la catégorie des affiches et proclamations. On peut répondre qu'effectivement ces billets sont destinés à être affichés à la maison mortuaire, aux portes et dans la sacristie de l'église où se célèbre le service, à la porte du cimetière où doit se faire l'inhumation. Ensuite, ce système d'une grande feuille de papier, imprimé dans le sens de la largeur, pliée simplement en quatre dans le sens de la hauteur, avec le nom du destinataire à la corne extérieure est approprié à la circonstance. La douleur aime les formes solennelles. Celui qui reçoit le billet est déjà contraint, pour le déployer et pour suivre ses longues et majestueuses lignes, de prendre une contenance grave. Ces détails ne paraissent rien, au fond ils sont immenses. Nos pères avaient le sentiment de toutes ces choses au souverain degré et notre sans-façon actuel les choquerait extrêmement. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que dans les temps reculés on n'avait pas l'habitude de plier le parchemin en feuillets égaux, comme nous faisons aujourd'hui avec notre papier. Les anciens titres sont

écrits sur des feuilles de parchemin prises dans le sens de la largeur. Lorsque la première feuille était remplie, on se gardait bien d'écrire par derrière; on prenait une nouvelle feuille qu'on attachait au bas de la première au moyen de petites lanières en parchemin et ainsi de suite : puis on faisait du tout un rouleau. Nous possédons un vieux titre qui, entièrement déroulé, porte un mètre de long. Nos billets d'enterrement nous offrent un des derniers vestiges de ce système. Du reste, les bulles et brefs des Papes, les provisions et dispenses ecclésiastiques, les diplômes académiques, etc., se mettent encore en placards, et les dimensions s'agrandissent en raison de l'importance de l'objet¹. »

J'ajouterai à ces excellentes considérations de l'abbé Pelletier que les proclamations lues par les hérauts aux carrefours et sur les places publiques étaient en général écrites sur parchemin ou papier de grandes dimensions, on a dû en conserver le format pour les avis de décès publiés dans les mêmes conditions. Leur forme s'est perpétuée traditionnellement,

Et puis, comme le dit fort bien notre auteur, le placard a quelque chose de solennel, il répond à la majesté de la mort, différant en cela de la mesquine petite lettre adoptée presque partout et qui semble témoigner de la hâte que l'on a d'en finir au plus vite avec les lugubres cérémonies dont elle est l'annonciatrice.



C'est vers 1680 que l'on commença à illustrer le placard « ainsi qu'en témoigne Boussault qui, dans

1. Abbé Pelletier, *op. cit.*, p. 12.

sa comédie *Le Mercure galant* (1683), met en scène un libraire qui propose d'enjoliver les billets d'enterrement :

Mais, Monsieur, jusqu'ici les billets nécessaires
Pour inviter le monde aux convois mortuaires
Ont été si mal faits qu'on souffrait à les voir;
Et pour le bien public, j'ai tâché d'y pourvoir.
J'ai fait graver exprès, avec des soins extrêmes,
De petits ornements de devises, d'emblèmes,
Pour égayer la vue et servir d'agrémens
Aux billets destinés pour les enterremens.
Vous jugez bien, Monsieur, qu'embellis de la sorte,
Ils feront plus d'honneur à la personne morte;
Et que les curieux, amateurs des Beaux-Arts,
Au convoi de son corps viendront de toutes parts.

« On s'était aperçu que le grand format appelle l'illustration, et l'époque des thèses à gravures fut aussi celle des billets d'enterrement historiés. L'ornementation de ces derniers fut plus sobre et plus austère que celle de ces grands placards que les candidats, proménés en chaise à porteurs, distribuaient par la ville aux amis et connaissances, invitées à la soutenance des actes de philosophie. Destinés à rappeler à tous l'égalité devant la mort chantée par Horace et Malherbe en vers inoubliables, les billets funéraires s'inspirèrent aussi, comme nous le verrons, des espérances de la vie future, de sorte que si l'on voulait résumer en quelques mots l'œuvre des graveurs de ces compositions devenues si rares, on dirait : ici la mort, là la résurrection¹. »

1. J. Pellisson, *loc. cit.*, p. 201.

Le plus ancien placard rennais que je connaisse : 1736, et ceux des années suivantes, ont l'ornementation sobre que signale M. Pellisson. Elle consiste chez nous en un crâne accompagné de fémurs croisés en sautoir, placé en tête de la feuille de papier et en un V orné d'attributs funéraires commençant le texte.

Mais on voit coexister ce modèle avec un type plus compliqué : l'encadrement symbolique.

Parmi toutes les pièces que j'ai vues, la première portant un encadrement est de 1748. On en a d'ailleurs exagéré le caractère macabre : la bordure qui a 83^{mm} de largeur présente sur fond noir entr'autres attributs : deux grands squelettes renversant des sacs d'écus...

Il me souvient qu'en mes jeunes années je prenais un craintif plaisir à contempler un placard exposé au Musée, dans l'une des salles d'Iconographie bretonne. Son image ne s'est pas effacée de ma mémoire : je crois me rappeler qu'il était entièrement gravé sur bois, texte et dessin ; il était imprimé sur un papier très jauni, sinon franchement jaune et ses grands squelettes avaient un air de parenté avec ceux de la pièce que je viens de citer.

Cette pièce était-elle rennaise ? Qu'est-elle devenue ? A-t-elle été la proie de quelque amateur sans scrupule ? Je le crains, car elle disparut un beau jour. Si le remords pouvait saisir son détenteur illégitime....., si cette perle pouvait être restituée....., on n'emporte dans la tombe ni l'or, ni les collections.

Peu à peu, les mœurs en devenant moins rudes et, sans doute aussi, le courage diminuant d'envisager la réalité en face, l'emblème de cette mort, à

laquelle nul ne peut échapper, prit des dimensions plus restreintes. On en fit un motif accessoire, perdu parmi d'autres ornements et il finit par disparaître tout à fait. La figure humaine remplaça le masque grimaçant de la « camarde » et symbolisa la douleur, le souvenir, l'éternité, les trois vertus théologiques, les habitants ailés des régions célestes.

La période romantique nous donna un encadrement « à la cathédrale; » ce fut la dernière transformation.

Enfin le mauvais goût (et aussi la question économique) substituèrent à toute décoration artistique la simple bordure noire, qui, elle, loin de disparaître, prend de jour en jour des proportions de plus en plus exagérées.

Je viens d'écrire *décoration artistique*; en effet, si le grand Art a dédaigné le papier de deuil (et c'est dommage), il y a là un art trop peu connu. Qu'on en fasse si l'on veut une catégorie de l'art populaire, il tiendra honorablement sa place, et, déjà l'attention des iconophiles est éveillée : je ne veux pour preuve que l'ardente recherche dont le billet d'enterrement est l'objet et le prix qu'il atteint¹.



1. La Société archéologique et historique « *Le Vieux Papier*, » à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, a publié dans son *Bulletin* de très intéressants articles sur la matière, dus à MM. J. Pellisson et Vivarez. C'est là que j'ai puisé l'idée d'entreprendre cette étude.



voici le moment, et je le saisis bien volontiers, d'adresser mes remerciements aux personnes dont l'obligeance m'a permis de joindre à la description des pièces de ma collection, celle des trésors qu'ils gardent, possèdent ou connaissent : M. P. Parfouru, Archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, M. L. Decombe, Directeur du Musée archéologique, M. F. Sacher, Conseiller municipal.

Grâce à leur aimable concours, je pourrai donner une nomenclature de 125 placards, comprenant 41 variétés et formant une série presque ininterrompue de 1736 à 1853, plus d'un siècle !



Je l'ai indiqué plus haut : je ne connais pas de pièce antérieure à 1736, ce qui ne veut pas dire que ce soit seulement à cette date que remonte le placard rennais, mais jusqu'ici personne n'en a produit de plus ancien.



Les lettres de deuil peuvent se diviser en trois catégories :

1° Les invitations aux obsèques (convoi¹, inhumations);

1. « Un *convoi* d'enterrement, c'est la compagnie de ceux qui assistent

2° Les invitations aux services² qui suivent les obsèques ;

3° Les faire-part de décès.

Je confondrai les deux premières, qui sont à peu près semblables comme format et ornementation, et je m'occuperai à part de la troisième.

Type 1

1736

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au service de Noble Homme GUILLAUME-ALEXIS MOLIÈS, sieur DE LA SALLE, décédé en sa Maison près les Cordeliers le lundy neuvième juillet mil sept-cens trente-six, qui se fera demain samedi vingt-unième desdits mois et an, à huit heures du matin en l'Eglise et Paroisse de Saint-Germain, où il a été inhumé.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Madame son Epouse et de toute la Famille.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Trois pièces semblables, de 1736 à 1746, existent aux Archives.

Les tailles de la gravure des crânes, fémurs et vignettes du V sont un peu différentes de celles du type 4.

à un enterrement. Vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement. Il y a deux sortes de convois : l'un *général*, et c'est lorsque tous les Ecclésiastiques habituez d'une Paroisse accompagnent un corps qu'on porte en terre. L'autre s'appelle *convoi de cœur* et c'est lorsqu'il n'y a que les Ecclésiastiques qui composent le chœur de la Paroisse qui accompagnent le corps. » (Furetière.)

2. « *Service* se dit d'une messe haute qu'on chante pour un mort, à laquelle on invite les parens et amis. On est prié d'assister au convoi, service et enterrement d'un tel, ou *service* du bout de l'an. On a fait dire des services pour luy en plusieurs églises. Les crieurs appellent un *service complet*, une messe haute, des vigiles la veille et six messes basses. » (Furetière.)

Type 2

1737

Pl. 1

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priez d'assister au Convoi, Servive et Enterrement de feu¹ Demoiselle **GUILLEMETTE GIRARD**, en son vivant Epouse de Maître **JEAN-PIERRE LE GUÉ**, Procureur au Présidial de Rennes, décédée au Couvent des Catherinettes de cette Ville, ce jour, 23 May 1737. La Conduite de son Corps se fera demain 24 dudit mois à dix heures & demie du matin, en l'Eglise & Paroisse de S. Jean, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Monsieur **LE GUÉ**, de Messieurs ses Enfants & de toute la Famille.

(Ex meis.)

Crâne de trois quarts à droite, posé sur deux fémurs en sautoir.

Le **V** initial se détache en blanc sur un haut catafalque² sur le soubassement duquel sont assises

1. « *Feu, Feüe*, terme indéclinable dont on se sert en parlant des défunts dont la mémoire est encore récente... Cela se borne aux personnes que nous avons vues ou que nous avons pu voir. » (Furetière.)

Oui... mais il me semble qu'ici il y a pléonasme, puisqu'il s'agit d'une personne que l'on va enterrer.....

2. Dans le *Bulletin de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, T. XXXII, 1903, p. xxvii, communication de M. Parfouru :

18 août 1518. — Accord entre nobles gens Yves Robert, sr de la Voltais, paroisse de Guer, et Bertrand de Couëdor, sr de l'Abbaye, au sujet d'excès et violences commises par ce dernier dans l'église de Guer, le lundi et mardi de Pâques 1518.

Il avait enlevé diverses tentures de deuil ou litre avec armoiries placées devant l'autel Notre-Dame, près de la tombe de dame Françoise Becdelièvre, dame de la Voltais. Cette action avait causé du scandale et le service divin avait été abandonné.

M. de la Voltais dit que cette insulte grave lui était plus pénible que la perte de 2,000 écus d'or.

Bertrand de Couëdor reconnut ses torts, et par l'acte du 18 août 1518, il s'engagea à rétablir à ses frais ce qu'il avait enlevé, c'est-à-dire une fausse châsse, avec couverture de futaine noire et croix blanche sur ladite fausse châsse, plus une « *présentation* » (portrait de ladite Françoise de Becdelièvre) et une litre de bougrain à l'entour des cierges qui étaient au-

deux figures pleurant, munies de torches renversées. Fond noir semé de larmes. L'encadrement de la vignette est très simple : des fémurs en sautoir placés au milieu de chacun des côtés.

L. : 0,41; H. : 0,33. — Filagramme du papier : un griffon.

Trois pièces semblables, de 1739 à 1741, aux Archives départementales.

Type 3

1737

Pl. II

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au service qui se fera Lundi prochain deux septembre 1737, environ les dix heures du matin, dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers, pour le répos de l'Ame de Maître YVES LE BOURVA sieur de Launay; en son vivant Clerc chez Mr. Rigadon Procureur au Parlement, & chez lui décédé le 23. Août dernier.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Messieurs LES CLERCS du Parlement.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Crâne de face posé sur deux fémurs en sautoir, le tout sur un fond carré noir semé de larmes, sans encadrement.

Le V initial se détache en blanc sur un haut catafalque au bas duquel sont posés deux crânes ailés. Fond et encadrement de la vignette noirs, semés de larmes. L'encadrement est en outre orné de palmettes aux quatre angles et de deux fémurs en sautoir au milieu de chacun de ses côtés.

devant de l'autel, le tout armorié des armes de ladite dame de la Voltais. La litre et fausse châsse devaient rester pendant un an à partir du décès, la « présentation » pendant un mois et les bougrains huit jours seulement.

1738

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priez d'assister au Service de Maître **MARTIN DU JARDIN**, vivant Procureur du Présidial de Rennes et Sénéchal de plusieurs juridictions, décédé en sa Maison Place du Palais, le lundy vingt-quatrième Février mil sept cent trente-huit, qui se fera demain Samedy premier Mars dit an, à dix heures et demie du matin, en l'Eglise de Saint Germain sa Paroisse, où il a été inhumé.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Mademoiselle sa Veuve, Messieurs ses Enfans et de toute la Famille.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Crâne rappelant celui du type 7.

La vignette du V initial représente un grand catafalque surmonté d'une couronne fleurdelysée, orné au-devant d'un crâne ailé au-dessus de deux fémurs en sautoir et flanqué de quatre pylônes semés de larmes. Sur le soubassement sont assis deux génies : celui de gauche se cache le visage de ses deux mains et pleure, sa torche renversée et fumante passe sous le V ; celui de droite s'appuie sur sa torche renversée et lève la main gauche. — Fond noir et encadrement comme ci-dessus.

La marche sur laquelle sont assis les génies porte les lettres suivantes : à gauche : S P ; à droite, S.

Six pièces semblables, de 1738 à 1746, aux Archives départementales.

Type 4

1739

MESSEURS ET DAMES,

Vous êtes priez d'assister au Convoy, Service & Enterrement de **DEMOISELLE GABRIELLE LE GAULT**, son vivant Epouse de **Me. JEAN FRANÇOIS MOREAU SIEUR DES HAYES**, Procureur au Parlement, & Miseur de la Communauté de cette Ville de Rennes; décédée en sa maison Ruë de Clisson, aujourd'hui Samedi vingt-sept Juin mil sept cens trente-neuf; La conduite de son Corps se fera demain Dimanche vingt-huit desdits mois & an, à dix heures & demie du matin en l'Eglise de Saint Sauveur sa Paroisse, pour y être inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de **MONSIEUR MOREAU**, & de toute la Famille.

(Ex meis.)

Crâne de face, le maxillaire inférieur reposant sur deux fémurs en sautoir qui passent derrière lui.

La vignette du V représente sur un fond noir semé de larmes et non encadré : un catafalque placé devant une draperie, orné au-devant d'un crâne dans une petite arcature, surmonté d'une figure drapée, agenouillée de profil à droite et priant. — Deux figures voilées sont assises de chaque côté du soubassement, dans l'attitude de la douleur.

L. : 0,44 ; H. : 0,33 1/2. — Papier vergé; filigramme : une grande fleur de lys.

Une pièce semblable, de 1739, aux Arch. dép.
3 pièces type 2, de 1739 à 1741, id.

25 pièces type 9, de 1739 à 1771, aux Arch. dép.

14 pièces type 2 A, de 1745 à 1752, id.

4 pièces type 6 A, de 1746 à 1748, aux Arch. dép. —
Petite modification du crâne et des fémurs du type 6.

14 pièces type 2 A, de 1746 à 1772, aux Arch. dép.
— Le crâne est assez semblable au type 2 A. — La vignette du V est la même que celle du placard du 24 février 1738 précédemment décrit, sauf la disposition des lettres S P sur la première marche et l'addition d'un point blanc dans la bordure noire du bas, à droite.

Une pièce type 2 A, de 1747, aux Arch. dép. — Le crâne est celui du type 2 A. — La vignette du V, très petite, est celle du type 5.

Type 5

1747

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister à l'Enterrement de feuë D^{LE} ELISABETH-JEANNE-LOUISE GUENIER, veuve de feu M. Pierre Le Lievre, Procureur au Parlement de Bretagne, décédée en sa Maison, près la Rue Reverdiais le 9 Mai 1747 : qui se fera demain Jeudi 11 desdits mois & an à onze heures du matin, en l'Eglise de S. Jean sa Paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de MM. et Dames ses Enfans et de toute la Famille.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Voir la description à l'article suivant :

Type 5

1748

Pl. III

MESSIEURS ET DAMES,

*V*ous êtes priés d'assister au Service anniversaire de Demoiselle **ELISABETH-JEANNE-LOUISE GUENIER**, veuve de **M. LELIEVRE**, Procureur au Parlement : qui se fera demain *Vendredi 10 May 1748*, à dix heures précises du matin, en l'Eglise des Dames Carmelites. Les Messes basses seront célébrées depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Messieurs ses Enfants et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Encadrement en quatre pièces assemblées qui portent des gravures en blanc sur fond noir. (Le fond est semé de larmes.)

Sur la pièce du haut : à gauche : un cercueil couvert d'une draperie noire semée de larmes et brodée d'une grande croix, flanqué de six flambeaux portant des cierges allumés. — Au centre : un prêtre vêtu d'une chasuble noire officiant à un autel endeuillé surmonté de six flambeaux portant des cierges allumés ornés de pancartes noires sur lesquelles se voient des croix rayonnantes (4) et des crânes (2). — A droite : une fosse ouverte près de laquelle sont posés une pioche et une pelle.

Sur les pièces latérales : deux grands squelettes renversant des sacs de pièces de monnaies marquées d'une croix, posés sur des piédestaux sur lesquels s'appuient des faux. (Les jambes des squelettes à partir des rotules, une partie des piédestaux et les faux sont gravées sur la pièce du bas.)

Au milieu de la pièce du bas : un crâne posé sur deux fémurs en sautoir qui passent derrière lui.

L. : 0,40. — H. : 0,33. — Papier vergé.

Filagramme : (V. LEMARDELE)

(BRETAGNE)

(FIN 1744)

et un grand écusson surmonté d'une couronne.

Il est regrettable que cette belle pièce, dont on ne connaît que trois exemplaires (on en retrouvera une en 1750 dans la collection de M. Decombe), n'ait pas été signée par le graveur.

Type 2 a

1748

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au service de feuë Dame **JEANNE-GABRIELLE PETIT**, en son vivant veuve de **M. PIERRE-CLAUDE MORFOUACE**, sieur DE LA COMMUNAYE, ancien Procureur au Parlement, un des Directeurs et Administrateurs des Hôpitaux de la Ville, décédée en sa Maison Rue aux Foulons le 24 juillet 1748, qui se fera Lundi 29 desdits mois et an à dix heures et demie du matin en l'Eglise et Paroisse de S. Sauveur, où elle a été inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Messieurs ses Enfants et de toute la Famille.

(*Ex meis.*)

Crâne et fémurs du type 2, mais regravés : les tailles de l'os temporal sont plus nombreuses. Les extrémités des fémurs sont plus gros.

La vignette du V est semblable à celle du type 2.

L. : 0,40. — H. : 0,31. — Papier vergé.

Filigramme : (V. LEMARDELE)
(BRETAGNE)
(FIN)

et un écusson surmonté d'une couronne.

Type 6

1749

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Demoiselle JEANNE BERTHELOT, en son vivant épouse de Mc. MICHEL RAVENEL, Procureur au Parlement de Bretagne, décédée en sa Maison Rue Chalais le Lundi deuxième Juin mil sept cens quarante-neuf ; La conduite de son Corps se fera demain Mercredi quatrième desdits mois et an, à onze heures précises du matin en l'Eglise de Toussaints sa Paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de M. RAVENEL, son mari et de toute la famille.

(Ex. meis.)

Crâne de face posé sur deux fémurs croisés en sautoir, placés derrière le maxillaire inférieur.

La vignette initiale, encadrée d'un simple filet, porte un grand crâne au dessus de deux fémurs en sautoir, et entouré d'une banderolle avec l'inscription : AVIOVRD HVI·A·MOY DEMAIN A·VOVS.

Fond noir semé de larmes. Le V se détache sur le tout.

L. : 0,42. — H. : 0,32. — Papier vergé.

Filigramme : V CHEVERE

BRETAGNE 17..

et un fleuron composé de quatre fleurs de lys opposées par le pied.

On trouve aux Archives départementales 21 pièces semblables, de 1749 à 1760.

Le placard de 1760 porte l'indication : *Imp. Pierre Garnier.*

Type 5

1750

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront demain Vendredi 5 Juin 1750, depuis huit heures jusqu'à onze du matin, en l'Eglise et Paroisse de S. Sauveur, pour le repos de l'Ame de feuë Demoiselle JEANNE-LUCE MOINNEREY, épouse de M. JEAN-BAPTISTE LAUGÉE, Procureur au Parlement de Bretagne, inhumée en ladite Eglise le 3 du présent mois de Juin.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de son Mari, de ses Enfans et de toute la Famille.

(Collection Decombe.)

Encadrement semblable au placard Guénier de 1748.

... ..

Papier vergé. — Filagramme : BRETAGNE

FIN

et un grand écusson surmonté d'une couronne et d'une croix.

Aux Archives départementales : trois pièces de 1752 et 1753. Crâne et fémurs semblables à ceux du type 7. — Vignette du V initial semblable à celle du type 4.

Type 6

1753

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au service de feu Maître **GILLES RUCHER** Sieur **DE LA BAZELAYS**, vivant Procureur au Parlement, décédé en sa Maison près la Ruë Trassart le 15. Decembre 1753. Qui se fera samedi 29. desdits mois et an, à onze heures du matin, en l'Eglise de Saint Pierre en Saint Georges sa Paroisse, où il a été inhumé.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Mademoiselle Rucher de la Bazelays sa veuve, de Mademoiselle Rucher de la Bazelays sa mère, et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Crâne et vignette semblables à ceux du placard de 1749.

L. : 0,41. — H. : 0,33. — Papier vergé.

BRETAGNE

Filagramme : AVDUERE

FIN 1751.

et un fleuron composé de quatre fleurs de lys opposées par le bas.

Aux Archives départementales : vingt-trois pièces type 2 B, de 1753 à 1777. — Les fémurs diffèrent de ceux des types 2 et 2 A, ainsi qu'un ornement du catafalque : un double trait dessine les oves de la grosse moulure. — Le placard de 1760 porte l'indication : *Imp. Nicolas Audran*, et celui de 1777 : *Imp. N. Audran*.

Type 7

1755

MESSIEURS ET DAMES,

*V*ous êtes priés d'assister au Service Anniversaire de Dame ANNE-MARIE POMMERET, en son vivant veuve de Noble-Homme BENJAMIN DE GENNES DE VAUDUE', qui se fera Mardi, huit Avril mil sept cent cinquante-cinq, à dix heures du matin, dans l'Eglise de Tous-saints, sa paroisse, où elle a été inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Monsieur DE GENNES, son fils, de Mesdames ses Sœurs & de toute la Famille.

(Ex meis.)

Crâne de face posé sur deux fémurs croisés en sautoir, passés derrière le maxillaire inférieur. Le graveur a rendu plus macabre ce symbole de mort : le crâne semble rongé par un long séjour sous terre et les extrémités inférieures des fémurs manquent.

La vignette du V initial ressemble à celle du type 2 (voy. pl. 1), mais les larmes blanches du fond sont ici plus petites; le graveur avait commencé à dessiner des oves sur la grosse moulure du catafalque (on en voit quatre entre les branches du V), mais il a modifié son dessin et a notamment supprimé cette moulure; de plus, on trouve ici un semis de larmes noires sur le cadre : deux lignes en haut et en bas, une seule ligne sur les côtés.

L. : 0,42. — H. : 0,30. — Papier vergé.

FIN 1723

Filagramme : BRETAGNE

M. GORGET

et un fleuron composé de quatre fleurs de lys opposées par le bas.

Deux pièces semblables de 1754 aux Archives départementales.

On y voit également : 7 pièces de 1760 à 1762, du type 2 D, avec l'indication : *Imp. Nicolas-Paul Vatar.* — Même crâne qu'au type 2 c. — Vignettes initiales semblables aux types 2 A, 2 C, 7, sauf la tête des deux génies assis (celui de gauche a la tête couverte d'un voile), certains détails de la draperie et les tailles du catafalque. (C'est le type 2 A refait.)

12 pièces du type 8, de 1762 à 1779, aux Archives départementales.

Type 8

1763

Pl. IV

MESSIEURS ET DAMES.

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et au service qui se fera à dix heures précises, en l'église des RR. PP. Minimes, le samedi 26 mars 1763, pour le repos de l'Ame de feu Maître FRANÇOIS LE MASSON, vivant Sénéchal et Procureur Fiscal de plusieurs Jurisdictions, décédé en sa Maison rue de Chateaurenault, le Dimanche 20 desdits mois et an.

DE PROFUNDIS

C'est de la part de Messieurs et Demoiselle LE MASSON, ses Enfants, et de toute la Famille.

De l'Imprimerie de NICOLAS-PAUL VATAR, 1764.

(Ex meis.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, au milieu, sous un suaire, une tête de mort ailée sous laquelle on voit les extrémités de deux fémurs croi-

sés, accompagnée à gauche d'une pelle, à droite d'une pioche. De chaque côté deux figurines, celle de droite pleurant. Aux extrémités deux lampes allumées.

En bas, dans un nuage, entre deux palmes sortant des volutes de l'ornementation : un vase à eau bénite, un livre ouvert, un manipule, un crucifix couché.

De chaque côté : deux cierges fumeux croisés derrière une pancarte funéraire carrée, représentant sur un fond noir semé de larmes un crâne posé sur deux fémurs en sautoir.

La vignette porte un V italique derrière lequel on voit un crâne surmonté d'un sablier, posé sur deux fémurs en sautoir reposant sur un cercueil, une pioche et une pelle en sautoir. Fond à tailles horizontales, semé de quatre larmes. L'encadrement de la vignette est un simple trait.

L. : 0,44. — H. : 0,34 1/2. — Papier vergé.

BRETAGNE

Filigramme : M^o GORGET

FIN 1719.

et un fleuron formé de quatre fleurs de lys opposées par le bas.

Dans l'intéressant ouvrage de John Grand-Carteret : *Vieux papiers, vieilles images*, est reproduit un placard à peu près semblable, imprimé au Mans en février 1782. Si quelques détails diffèrent, le style général est le même et l'on peut conclure que les deux gravures sont de la même main.

Aux Archives départementales : 17 pièces du type 12, de 1763 à 1773. — Le placard de 1763 porte la mention : *Imp. Pierre Garnier*.

Type 9

1764

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service de Maître CHARLES-JACQUES LEGUÉ, vivant, ancien Procureur au Parlement de Bretagne, qui se fera Mercredi prochain 31 octobre 1764, à dix heures et demie précises du matin, dans l'Eglise des Révérends Pères Carmes de Rennes, où il a été inhumé.

DE PROFUNDIS

C'est de la part de Messieurs et de Mesdames ses Enfants et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Crâne de face, posé sur deux fémurs en sautoir, passés derrière lui.

La vignette du V initial est celle du type 7, laquelle n'est elle-même que celle du type 2 refaite.

L. : 0,45. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Filagramme : FIN

A. DVERE

BRETAGNE

et une grande grappe de raisin.

Type 9

1764

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Dame ANNE FAUVEL, Veuve de Maître YVES PHELIPPE, sieur de TRONJOLY, vivant, Procureur au Parlement, ancien Syndic de sa Communauté, et l'un des Nobles Bourgeois et Echevins de la Ville de Rennes, décédée en sa Maison, Rue de Châteaurenault, le 3 Novembre 1764; la conduite de son corps se fera demain Dimanche 4 des dits mois et an, à dix heures et demie du

matin, en l'Eglise de Saint-Sauveur, sa Paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Madame FABLET, sa Fille, de Madame TRONJOLY, sa bru, de ses petits Enfants, et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Même ornementation qu'au placard précédent.

L. : 0,45. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Filigramme : FIN

AVDUERE

BRETAGNE

et un fleuron composé de quatre fleurs de lys opposées par le bas.

Type 10

1765

M (ici le nom de l'invité, écrit à la main).

Vous êtes priés d'assister au Service septième de feu Messire NICOLAS MAGON, chevalier, Seigneur, Marquis DE LA GERVAISAIS, Lieutenant Général des Armées du Roi, et chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Mardi 13 août 1765, à la Cathédrale, après la Grand'Messe.

Sane Convoy [sic].

Requiescat in Pace.

(Collection de Palys.)

En tête : petite tête de mort posée sur deux fémurs en sautoir. Pas d'encadrement.

L. : 0,25. — H. : 0,20.

Type 11

1767

M.

Vous êtes prié, de la part de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, d'assister au service solennel qu'ils feront célébrer Lundi prochain, 6 avril 1767, à dix heures du matin, en l'Eglise des R. P. Cordeliers, pour le repos de l'Ame de très haute, très Puissante et très Excellente Princesse Dame, Madame MARIE-JOSEPH DE SAXE, Dauphine de France.

Requiescat in Pace.

(Collection de Palys.)

Sans en-tête ni encadrement.

H. : 0,24. — L. : 0,18.

Ces deux billets, très intéressants, sont les seuls de ce genre que je connaisse. Les pièces semblables n'ont pas dû être conservées, leur petit format les rendant inutilisables pour les usages auxquels on réservait les placards.

Type 12

1768

Vous êtes priés d'assister au Service et Messes qui seront dites et célébrés Jeudi 29. Décembre 1768. à dix heures et demie du matin, dans l'Eglise des Révérends Peres Cordeliers de cette Ville, pour le repos et salut de l'âme de feu Me. JEAN-FRANÇOIS JACQUE, sieur DE LA BEZARDAIE, vivant Procureur au Parlement de Bretagne, l'un des Nobles Bourgeois et Echevins de la Ville et Communauté de Rennes et ancien Trésorier de St. Etienne, décédé en sa maison le 20. desdits mois et an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Madame de la Bezardaie sa veuve, de ses enfans et de toute la famille.

(Ex meis.)

Le crâne, d'une impression lourde et dont les tailles sont empâtées comme celles d'un bois usé, est de face, posé sur deux fémurs en sautoir qui passent derrière le maxillaire inférieur.

C'est une variante du crâne du type 6 : le menton est d'un autre dessin et ombré. Les extrémités des fémurs sont également différentes.

La vignette du V est celle du type 4, refaite ; la figure agenouillée est plus droite et sa tête dépasse la draperie tendue derrière elle. Les figures assises au pied du catafalque ont plus de raideur. Le crâne est placé dans une petite arcature à fond noir. Les larmes qui sèment le fond sont plus petites. Le travail de gravure est en général plus grossier.

L. : 0,46. — H. : 0,32 1/2. — Papier vergé.

Filagramme : M V G et une fleur de lys.

J'ai déjà signalé à leur ordre chronologique dix-sept pièces de ce type, de 1763 à 1773, qui se trouvent aux Archives départementales ; le placard de 1763 porte la mention : *Imp. Pierre Garnier*.

Type 2 F 1770

Un placard de la collection de M. B. Pocquet du Haut-Jussé porte le crâne du type 2 ; mais la vignette initiale est celle du type 13.

Aux Archives départementales, 4 pièces de 1773 à 1775, formant le type 2 D : crâne du type 2 A ; vignette initiale du type 2 B. — Ces placards portent la mention : *Impr. de N. Audran*.

Type 13

1773

Pl. V

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Demoiselle *THERESE-URSULE-EMMANUELLE FONTENEAU*, Fille de *M. Fonteneau*, Procureur au Parlement, décédée en sa maison, rue de Toulouse, le 16 janvier 1773. La conduite de son corps se fera demain dimanche 17 desdits mois et an, à 11 heures du matin, en l'église de Saint Aubin sa paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de M. FONTENEAU, son Père, des Demoiselles ses sœurs, et de toute la famille.

De l'Imprimerie de JULIEN-CHARLES VATAR,
Imprimeur ordinaire du Roi.

(Coll. des Archives départementales.)

Ce placard est encadré d'un double filet : un gras extérieur, un maigre intérieur, à un centimètre et demi du bord.

Crâne et sautoir du type 7; vignette initiale du type 2 A.

Les Archives possèdent deux autres placards semblables de la même année.

L'importance de cette pièce n'échappera à personne : c'est le prototype de l'encadrement simple qui, de nos jours, a envahi les bords du papier.

Aux Archives départementales : 5 pièces, type 12 A, de 1774 à 1778.

Type 12 A

1775

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service et Messes qui seront célébrés Jeudi 9 février 1775, à dix heures et demie du matin, dans l'Eglise des Révérends Pères Cordeliers de cette Ville pour le repos et salut de l'âme de feu Me. JOSEPH-SIMEON FOURNIER, en son vivant Procureur au Parlement, décédé en sa maison, rue Saint Georges, le 31 Janvier dudit an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de ses Enfants et de toute la Famille.

(*Ex meis.*)

Même crâne qu'au type 12, mais l'impression est meilleure.

La vignette du V initial est complètement différente : elle représente un haut catafalque placé sur une estrade de quatre marches inégales, surmonté d'une couronne fleurdelysée, orné sur le devant d'un crâne ailé. Encadrement : un filet. Fond noir semé de larmes nombreuses.

L. : 0,45. — H. : 0,35. — Papier vergé, même filigramme qu'au type 12.

Les Archives départementales possèdent 5 pièces du type 12 A, de 1774 à 1778.

Id. : 8 pièces type 14, de 1776 à 1788.

Id. : 2 pièces type 13 A, de 1777 : crâne du type 13 ; vignettes du V initial des types 7 et 9 ; encadrement de deux filets.

Type 14

1779

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service et Messés qui seront célébrés jeudi 8 juillet 1779 à onze heures du matin dans l'Eglise et Paroisse de Saint Etienne pour le repos et salut de l'âme de Dame MARGUERITE-JOSÉ-PHINE PETIT, en son vivant Epouse de Messire LOUIS-ANDRE-GABRIEL LE CORCIN, chevalier, seigneur de Chesneblanc, Carant, et autres lieux, décédée en son Hôtel, rue de la Monnaie, le 2 desdits mois et an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de M. LE CORSIN, son Mari, de Mesdemoiselles ses Filles, de M et de Madame PETIT, et de toute la Famille.

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, au Palais, 1779.

(Collection L. de Villers.)

Encadrement en quatre pièces : en haut : au milieu, une tête de mort ailée de face, sous un suaire, accompagnée à gauche d'une pioche, à droite d'une pelle; de chaque côté : un crâne de face posé sur deux fémurs en sautoir. A chaque extrémité : une lampe d'où sort une grosse flamme.

En bas : au milieu, entre deux palmes croisées en sautoir : un vase à eau bénite, accompagné à gauche d'un crucifix, à droite d'un livre ouvert et au-dessous d'un sablier.

Sur chacun des côtés : au milieu, un crâne posé sur deux fémurs croisés en sautoir, placés sur une pelle et une faux croisés (les fers des faux sont tournés vers l'intérieur; la pelle de droite est carrée, celle de gauche arrondie); au-dessus et

au-dessous un crâne posé sur deux fémurs en sautoir.

Le fond de l'encadrement est noir, semé de larmes.

La vignette initiale rappelle celle du type 8, avec quelques différences ; par exemple ici le fond est noir semé de larmes, les fémurs ont de plus grandes dimensions, le sablier a disparu, comme aussi le filet de la bordure du côté droit.

Au reste l'ensemble de la décoration rappelle tout à fait le type 8.

Type 8

1779

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service & Messes qui seront célébrés vendredi 3 décembre 1779, à dix heures et demie du matin, dans l'Eglise et paroisse de Saint-Etienne, pour le repos et salut de l'Ame de Demoiselle GILLETTE BUCHON, en son vivant Veuve de Noble Homme ROBERT ROUXEL, Marchand de cette Ville, décédée en sa Maison, rue du Fauxbourg-l'Evêque, le 29 novembre dit an.

DE PROFUNDIS

C'est de la part de Messieurs LE ROUX, LE BUF et PICAULD, ses Neveux, des Demoiselles DUTERTRE, PICAULD, LE BUF et LEROUX, ses Nièces, et de toute la Famille.

(Collection Decombe.)

Papier vergé. — Type 8, mais le bois paraît très usé.

Aux Archives départementales, 8 pièces type 17, de 1782 à 1788.

Id., 3 pièces type 18, de 1782 à 1786.

Id., 1 pièce type 2 E, de 1782 : crâne du type 2 B ; vignette initiale du type 2.

Type 14

1785

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Dame PERRINE PICHON, en son vivant Epouse d'Honorable Homme GILLES-FRANÇOIS-RENÉ PICOT, Négociant, décédée en sa maison, Place du Palais, le 23 Mai 1785 : La conduite de son Corps se fera aujourd'hui 24 desdits mois et an, à six heures de l'après-midi, et la Messe sera célébrée le lendemain, à neuf heures du matin, dans l'Eglise de Saint-Germain, sa Paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de M. PICOT, son Mari, de ses Enfants, et de toute la Famille.

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, 1785.

(*Ex meis.*)

Description du type 14 donnée ci-dessus.

L. : 0,45 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filagramme : A°D et une fleur de lys.

Type 15

1785

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Services et Messes, qui seront célébrées Mercredi 8 juin 1785, à dix heures et demie, en l'Eglise et Paroisse de S. Etienne, pour le repos et salut éternel de l'Ame de Dame CATHERINE-MARIE BARTHOMEUF, en son vivant Epouse de N. H. JEAN-CHARLES RAGUENEL, décédée à l'Hôtel de la Monnoie, le 3 juin, et inhumée en S. Etienne, sa Paroisse, le 4 desdits mois et an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Mr. et de Mlle. RAGUENEL, ses Enfants,
de Mr. et Mde. BARTHOMEUF, et de toute la Famille.

(Collection Decombe.)

Description ci-dessous.

Papier vergé. — Filigramme : $\frac{L.V}{1783}$ et un griffon
ailé, la tête surmontée d'une fleur de lys.

L. : 0,44 1/2. — H. : 0,35.

Type 15 **1785**

MESSIEURS ET DAMES,

*V*ous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enter-
rement de **DAME MARGUERITE BRINDEJONC**
DE BERMINHAM, veuve de Messire **PIERE** (sic) **NICO-**
LAS DE LA VILLÉON, chevalier, Seigneur dudit nom,
décédée en son Hôtel, rue du Chupitre, le 20 Juin 1785.
La conduite de son Corps se fera Mardi 21 desdits mois et
an, à 9 heures du matin, dans l'Eglise de Saint-Etienne,
sa Paroisse, où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

De la part de M. et de Madame le Mintier, de M. et de
Madame de Pontmartin, ses gendres filles et de toute la fa-
mille.

(Ex meis.)

Grand crâne ailé (ailes de chauve-souris), cou-
ronné de laurier et surmonté de douze larmes ;
accompagné à gauche : d'une pelle, à droite : d'une
faulx, les fers de ces instruments sont tournés en
haut et les manches sont ornés de branches d'acacia.
Au-dessous, un sablier placé horizontalement.

La vignette du V initial est assez compliquée : au
centre : un vase d'où s'échappe de la fumée, placé
sur un piédestal composé de quatre marches au

pied duquel sont posés sur le sol, croisés en sautoir, deux pioches et deux pelles.

En haut : un sablier entre deux palmes enlacées d'une banderolle sur laquelle on lit : DE LIMP. DEN AUDRAN (De l'imprimerie de Nicolas Audran).

De chaque côté : un ruban lié en trophée : une palme, un bâton, un cierge renversé fumant. — Ce symbolisme est très joli : le voyage du défunt est terminé, sa vie s'est éteinte, il ne lui reste plus qu'à recevoir sa récompense.

En bas : un ornement en volutes.

L. : 0,44 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé bleuté.

Filagramme : $\frac{LV}{1783}$ et un griffon ailé, la tête surmontée d'une fleur de lys.

Type 16

1785

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service qui sera célébré demain Samedi 15 octobre 1785, à dix heures, en l'Eglise des R.R. P.P. Jacobins, pour le repos de et salut de l'Âme de N. M^E Guillaume Julien James, sieur de la Boulaye, en son vivant, Avocat au Parlement de Bretagne, et ancien Sénéchal de Janzé, décédé en sa maison cour des Carmélites le 11, et inhumé en l'Eglise de Saint-Jean sa Paroisse, le 12 desdits mois et an.

DE PROFUNDIS.

De la part de Messieurs et Mademoiselle JAMES, ses Enfants, et de toute la Famille.

(Eo meis.)

Encadrement en quatre pièces : en haut : la Mort (un squelette), armée de sa faux dont le manche porte enroulé un serpent mordant une pomme, soulève un suaire qui drape tout le haut de la com-

position et dont les bouts frangés retombent sur les côtés, assez bas. Elle est accompagnée de chaque côté d'une branche d'acacia (peut-être de cyprès). Aux extrémités : une urne ornée de festons de draperies. Au-dessous de la Mort est une banderolle sur laquelle se trouve un cadran d'horloge. Sur la banderolle, on lit, en caractères grecs et en latin : *Apud ATAPAN ΔΕ ΜΟΝΤΕΝΑΥ Τυπογραφήμ.*

Au bas : un hémicycle dont le pourtour et les panneaux sont semés de larmes noires. Au centre un catafalque orné de mascarons représentant des crânes ailés. Sur le couvercle on voit : une tiare pontificale, une couronne épiscopale, la croix et le ruban de l'Ordre du Saint-Esprit, et, passés en sautoir, deux branches d'acacia, une crosse d'évêque et une houlette. — De chaque côté du catafalque sont deux figures de femmes pleurant; celle de gauche est assise et repose sa main gauche sur le crâne-mascaron qui est près d'elle; celle de droite est debout et s'appuie du coude sur le catafalque. A droite et à gauche, sur des piédestaux, se trouvent deux pots à feu ornés de crânes ailés et jetant des flammes et de la fumée.

A droite, sur la plinthe de l'hémicycle, on lit cette inscription : *Alanconii anno Godard*
1784 inv. et
sculp.

De chaque côté : une colonne carrée et une colonne ronde entre lesquelles est suspendue une lampe sépulcrale fumant. Au bas des colonnes, sur les chapiteaux, d'un côté un hibou, de l'autre une pie.

Dans cet exemplaire, les pièces latérales ont été interverties, le hibou est à gauche, la pie est à

droite : c'est le contraire qu'il faudrait; le sens de l'arrangement est indiqué par les draperies. D'ailleurs il est irrationnel que les oiseaux tournent le dos à la scène de désolation qui forme le motif du bas de la composition.

La vignette du V initial représente le Temps armé de sa faux et d'un sablier, planant au-dessus des ruines d'un portique et d'un château-fort. Elle est encadrée d'un double filet.

Le texte est imprimé en italiques ornées. — Papier vergé.

Filagramme : L. V et un griffon ailé, la tête surmontée d'une fleur de lys.

L : 0,45. — H : 0,36.

Aux Archives départementales, 4 pièces semblables, de 1786 à 1791.

Id., 3 pièces du type 15, de 1785.

Type 17

1785

Pl. VI

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Services et Messes qui seront célébrés demain Jeudi 27 Octobre 1785, depuis dix heures du matin jusqu'à midi, dans l'Eglise des R.R. PP. Carmes, pour le repos et salut de l'Âme du sieur FRANÇOIS BIART l'ainé, en son vivant ancien Juré des Communautés des Marchands Maîtres Tanneurs et Corroyeurs de cette Ville, décédé à la Maison de l'Hôpital Saint-Méen, le 23 Octobre et inhumé le 24 desdits mois et an, dans la chapelle dudit Hôpital.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Madame BIART sa Veuve, de Mademoiselle BIART sa fille, et de toute la Famille.

(Collection Decombe.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, au milieu, un crâne ailé, couronné de laurier, sous une draperie qui retombe en festons, accompagné à gauche d'un sablier couché, à droite, d'une torche fumante ; au-dessus et de chaque côté, des branches d'arbuste ; au-dessous, une faux autour du manche de laquelle s'enroule un serpent mordant une pomme. A chaque extrémité, un pot à feu lançant des flammes et de la fumée.

En bas : au milieu, un trophée composé de six drapeaux, un bouclier portant un crâne avec deux sautoirs de fémurs, un casque empanaché et deux bâtons fleurdelysés. — A gauche, pêle-mêle : une tiare papale, un manipule, un livre fermé, deux clefs, une bannière à la croix, une branche de laurier. — A droite, pêle-mêle également : un manteau fleurdelysé, une couronne royale, un sceptre, une main de Justice, une épée, une branche de laurier.

De chaque côté, trois colonnes en perspective : la première porte en haut une cloche ailée, et au milieu, liés en trophée à un gros anneau, deux cierges renversés et fumants.

La vignette du V initial est d'assez petites dimensions ; elle contient un catafalque orné de draperies et de rubans, deux cierges renversés et fumants sont passés en sautoir derrière lui. Encadrement d'un filet noir.

L. : 0,45. — H. : 0,34 — Papier vergé.
Filagramme : BRETAGNE et un écusson fleurdelysé, chargé d'un Ω .

Type 16

1786

Pl. VII

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service solennel qui sera célébré en Musique, le Mercredi 26 avril 1786, à dix heures et demie, dans l'Eglise du Collège, pour le repos et salut de l'Ame de MM. DE RAVENEL DU BOISTEILLEUIL, Conseillers du Parlement, Commissaires et Amateurs de la Société du Concert.

DE PROFUNDIS.

DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ DU CONCERT.

A Rennes, chez AUDRAN, imprimeur de la
Faculté des Droits, 1786.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

J'ai décrit plus haut l'encadrement du type 16. Ici les pièces latérales sont bien à leur place : la pie à gauche, le hibou à droite.

Type 14

1786

Pl. VIII

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Dame REINE-CATHERINE DE LA MOTTE DU PORTAL, en son vivant veuve en premières noces de Messire RENE-SÉBASTIEN DE PEL-LAN, Chevalier, Seigneur dudit nom, et en secondes noces de Messire ARMEL DE LA VILLE-THÉBAULT, chef de nom et armes, Chevalier, Seigneur dudit nom, décédée le Mardi 9 Mai 1786, en son Hôtel, rue Saint Louis : La conduite de son Corps se fera demain Mercredi 10 desdits mois et an, à 6 heures du soir, en l'Eglise de Saint-Etienne, sa paroisse, où elle sera inhumée; et la Messe sera célébrée jeudi 11, dans la même Eglise, à dix heures du matin.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Madame DE PONTIGNY, et de Made-
moiselle DE LA VILLETHEBAUT, ses Filles; de M. LOU-
VART DE PONTIGNY, son Gendre; de M. DE LA VILLE-
THEBAUT, son Beau-Fils, et de toute la Famille.

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, imprimeur
de Nosseigneurs les Etats de Bretagne (1786).

(*Ex meis.*)

J'ai décrit plus haut l'encadrement du type 14.

L. : 0,45. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filagramme : $L \overset{e}{V}$ ₁₇₈₈ et un griffon ailé, la tête sur-
montée d'une fleur de lys.

Aux Archives départementales, 8 pièces sem-
blables, de 1776 à 1788.

Type 17

1786

MESSIEURS ET DAMES,

*V*ous êtes priés d'assister au Service qui sera célébré
Mardi prochain 11 Juillet 1786, à dix heures du
matin, et aux Messes qui seront dites depuis dix heures
jusqu'à midi, dans la Chapelle des RR. PP. Cordeliers,
pour le repos et salut de l'Ame de Demoiselle CLAUDINE-
CLOTILDE - FÉLICITÉ BURET, en son vivant Fille
d'Ecuyer JOSEPH-MICHEL BURET, l'un de Messieurs les
Administrateurs des Hôpitaux de cette Ville, et de Dame
CLAUDINE DULIÉPURE DE LA RIOLAIS, décédée en sa
Maison, rue de Clisson, le 6 juillet 1785.

DE PROFUNDIS.

*C'est de la part de M. BURET, son Frère, Conseiller-
Greffier en chef du Parlement, de Madame BURET, sa
Belle-Sœur, et de toute la Famille.*

(*Ex meis.*)

L'encadrement du type 17 a été décrit plus haut.

L. : 0,46. — H. : 0,35. — Papier vergé.
Filigramme : G•MARDELE et une fleur de lys.
1732

Type 14

1786

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement; de Haut et Puissant Seigneur Messire HUGUES-CHARLES-MARIE HUCHET, Marquis DE LA BÉDOYERE, Chevalier, Seigneur DE LA BEDOYERE, LA THEBAUDAIS, et autres lieux, décédé en son Hôtel, rue aux Foulons, Paroisse de S. Jean, le 16 novembre 1786 : La conduite de son Corps se fera demain 18 desdits mois et an, à cinq heures du soir, dans la chapelle des RR. PP. Mintmes, où il sera inhumé dans son Enfeu.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de NOSSEIGNEURS LES ÉTATS DE BRETAGNE.

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de
Nosseigneurs les Etats de Bretagne, 1786.

(*Ex meis.*)

Le type 14 a déjà été décrit plus haut.

L. : 0,45. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filigramme : $\overset{L \text{ e } V}{1788}$ et un griffon ailé, la tête surmontée d'une fleur de lys.

Voici maintenant une invitation de la famille au service du même personnage :

Type 17

1786

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service et Messes qui seront célébrés Lundi 4 décembre 1786, à dix heures

et demie du matin, dans l'Eglise des Révérends Pères Minimes, pour le repos et salut de l'Ame de haut et puissant Seigneur Messire MARGUERITE-HUGUES-CHARLES-MARIE HUCHET, chevalier, Seigneur Marquis DE LA BEDOYERE, en son vivant Seigneur de la Bedoyere, la Thébaudais, Baron de Bessac et autres Lieux, décédé en son Hôtel, rue aux Foulons, le 16 Novembre.

DE PROFUNDIS

C'est de la part de Mad^e la Marquise DE LA BEDOYERE, sa Veuve, M. le Comte et Mad^e la Comtesse DE LA BEDOYERE, M. le Comte et Mad^e la comtesse DE LA BESNERAYE, M. le Chevalier DE LA BEDOYERE, M^{lles} DE LA BEDOYERE, ses Enfans, et de toute la Famille.

(Ex mois.)

L'encadrement du type 17 a été décrit plus haut.

L. : 0,44 1/2. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Filagramme : G^o MARDELE et une fleur de lys.
1782

Aux Archives départementales, quatre pièces du type 16, de 1786 à 1791.

Type 16

1787

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service qui sera célébré **Mercredi 8 août 1787, à 9 heures du matin, en l'Eglise et Paroisse de St. Sauveur pour le repos et salut de l'Ame de Dame GILONNE GOUIN, veuve de Messire Michel-Joachim LUCE, Seigneur de la Galonnais, Conseiller du Roi, Alloué, Lieutenant-Général et Civil de la Sénéchaussée et Siège Présidial de Nantes, décédée au Calvaire de Cussé le 21 Juin dernier.**

REQUIESCAT IN PACE

C'est de la part de M. et de Madame de la Galonnais, de M. et de Madame Charette du Tiercent, de M. et de Ma-

dame de Chefdubois, de M. et de Madame de Montgermont, ses Enfants, Petits-Enfants et de toute la Famille.

(Coll. de Villers.)

Le haut de l'encadrement contient une variante du type 16, décrit plus haut et reproduit : sur la banderolle, au lieu de l'inscription en grec et en latin, on lit : *De l'Imp. de N. AUDRAN, rue aux Foulons.*

Type 17

1787

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service anniversaire qui sera célébré Mercredi 8 Août 1787, à dix heures du matin, et aux Messes qui y seront dites jusqu'à midi, dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers de cette Ville, pour le repos et salut de l'Ame de Noble Maître ETIENNE-CYR COSSON, Avocat au Parlement, Ancien Sénéchal de Saint-Georges, décédé en sa Maison, rue Saint-Louis, le 23 Août 1786.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de M. et Mad^e COSSON DE CHAUMERY, son Frère et sa Belle-Sœur, de Mad^e veuve LODIN, sa Sœur, de M. et Mad^e DU TERTRE HERBERT, de Messieurs et Mesdames ses Beaux-Frères, Belles-Sœurs, Neveux et Nièces, et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Type 17, décrit plus haut.

Les pièces latérales de l'encadrement sont retournées, de sorte que les cierges attachés aux colonnes ne sont plus renversés. L'ouvrier qui mit en forme avait trouvé, sans doute, cette position anormale.

L : 0,45. — H : 0,35. — Papier vergé.

Filagramme : G•MARDELE et une fleur de lys.

1782

Type 14

1788

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de N. Me. JOSEPH-JEAN FILLY, en son vivant, Avocat et Procureur au Parlement de Bretagne, ancien Echevin de la Ville et Communauté de Rennes et ancien Trésorier de la Paroisse de Toussaint, décédé en sa maison, rue d'Orléans, le 31 mai 1788, la Conduite de son Corps se fera demain premier Juin, à onze heures du matin, en l'Eglise et Paroisse de Toussaint, où il sera inhumé.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Madame FILLY, sa Veuve, de M. FILLY, son Fils, de M. et Madame ESNOU DE LA JOUNIÈRE, ses Gendre et Fille, et de toute la Famille.

A RENNES, chez NICOLAS-PAUL VATAR, Imprimeur de Nosseigneurs les Etats de Bretagne, 1788.

(Ex mois.)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,44. — H. : 0,35 1/2. — Papier vergé.

Filagramme : E R S et une fleur de lys.

Type 16

1789

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service et Messes qui seront célébrées vendredi prochain, 22 mai 1789, à dix heures et demie du matin, en l'Eglise des Révérends Pères Jacobins, pour le repos et salut de l'Ame de feu N. H. JOSEPH-JEAN-MARIE SAMOUAL DE LA RAGOTIERE, vivant, Commis-Greffier au Siège Royal de la Monnoie de Rennes, ancien Sénéchal et Procureur-Fiscal de plusieurs Jurisdictions, décédé en sa maison près les Portes-Mordeaises, le 4 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE

C'est de la part de M. Samoual de la Ragotière, de M. et Made. le Mener, ses Enfants et Gendre, et de toute la Famille.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vil.)

Type d'encadrement décrit plus haut.

Ce placard porte la même variante que celui du 8 août 1787 de la collection L. de Villers : en haut, sur une bande : *de l'Impr. de N. AUDRAN, rue aux Foulons.*

Type 18

1790

Pl. IX

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service qui sera célébré lundi prochain 20 décembre 1790, à onze heures du matin, dans l'Eglise et Paroisse de Toussaints, pour le repos et salut de l'Âme de Dame LAURENCE-JEANNE GODET, épouse de JEAN-PIERRE-LÉONARD CORBIN, décédée en sa Maison, rue de l'Entonnoir, le 16 desdits mois, et an.

REQUIESCAT IN PACE

C'est de la part de M. Corbin, son Mari, de MM. et de Mde. CORBIN, ses Enfants, de ses Petits-Enfants, de M. et Mde. GUILLARD, ses Beau-Frère et Belle-Sœur, et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, au milieu, dans un caisson plus large que le reste de la bordure, un crâne de trois quarts, sans maxillaire inférieur, posé sur deux fémurs en sautoir, accompagné à gauche d'un flambeau allumé, et à droite d'un vase à eau bénite muni de son aspersoir. Le tout posé sur une tablette. Au-dessus, une draperie.

A chaque extrémité du cadre, un crâne sans

maxillaire inférieur, posé sur deux fémurs en sautoir.

En bas, au milieu du cadre, une pelle, une faux, une flèche, liés en sautoir.

A chaque extrémité du cadre, une lampe fumante.

Les pièces latérales portent au milieu deux fémurs en sautoir, cantonnés de quatre larmes.

La vignette du V initial, encadrée d'un filet noir, renferme : un cercueil couvert d'un drap mortuaire sur lequel est posé un crâne ailé, sans maxillaire inférieur, surmonté d'un sablier. Au-dessus, deux torches renversées et fumantes, passées en sautoir. Fond noir semé de larmes.

L. : 0,44. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Filagramme : E L I et une grande fleur de lys.

Aux Archives départementales, trois pièces semblables, de 1782 à 1786.

Type 16

1791

· MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Service et Messes qui seront célébrés Lundi 29 août 1791, à dix heures du Matin, dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre, desservie provisoirement en la chapelle S. Sauveur, pour le repos et salut de l'âme de feu PIERRE-FRANÇOIS GINGUENÉ, en son vivant, Avoué au Tribunal du District de Rennes, décédé en sa Maison, rue d'Orléans, le Mercredi 23^e présent Mois.

REQUIESCAT IN PACE

C'est de la part de ses Enfants et de toute la Famille.

(Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Les deux tiers de la partie supérieure droite du cadre manquent par suite d'une déchirure.

Le type 16 a été décrit plus haut.

Type 19

1802

Pl. X

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Service qui sera célébré mardi prochain 7 décembre, à dix heures du matin, et aux Messes qui seront dites depuis huit heures jusqu'à midi, dans l'Eglise de la Visitation, pour le repos et salut de l'Ame de feu **LOUISE-YVONNE-PÉLAGIE DES-CHAMPS**, veuve de **M. MENARD**, ci-devant Procureur au ci-devant Parlement de Bretagne, décédée à sa terre de la Brilluys, commune de Thourye, le 29 novembre dernier.

DE PROFUNDIS

C'est de la part de M. MENARD, fils, M. et Madame CLEMENT, ses Enfants et Gendre, de ses petits-Enfants, et de toute la Famille.

A RENNES, de l'Imprimerie de JULIEN FROUT, place du Champ-Jacquet, n° 12.

(*Ex meis.*)

Encadrement typographique formé de denticules répétés.

Au-dessus du texte : un crâne dont le maxillaire inférieur repose sur deux fémurs en sautoir. Derrière lui, croisées en sautoir, deux torches fumantes.

Vignette du V initial à claire-voie et assez compliquée : un cercueil posé à terre, à demi couvert d'une draperie blanche frangée et semée de larmes noires. Le cercueil, à deux versants, présente une de ses extrémités, ornée d'un crâne sans maxillaire

inférieur, au-dessus de deux palmes croisées et d'un fémur posé horizontalement. Brochant sur le tout, une grande palme, deux fémurs, une lance, un bâton sont croisés et liés en trophée. Une autre palme et un cierge fumant, non renversé, sont passés dans les branches du V, au-dessous duquel on voit les trois festons d'une écharpe. Au-dessus du V un sablier.

(Je possède également un placard de Paris, du 16 novembre 1813, imprimé chez C.-L.-F. Pancoucke, rue Poupée, n° 7, qui porte un V initial semblable, signé : *Lee : sculp.* — Dans les festons du bas on lit : *Imprimerie Politype, rue Favart.*)

L. : 0,45. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filigramme : L. MOREL, et un bonnet phrygien.

Cette pièce n'est pas datée, mais elle porte au dos des notes datées du 19 floréal an XI. Cette mention a pu être inscrite l'année qui suivit la distribution du placard, qui serait ainsi de 1802.

Type 20 **1805**

MM. ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Enterrement qui auront lieu le jeudi 19 floréal an 13 (9 mai 1805), à dix heures du matin, dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Sauveur, pour le repos et salut de l'âme de Monsieur CESAR-JEAN-BAPTISTE LE GOMERIEL, décédé en sa maison, rue de l'Union, le 18 floréal.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Monsieur LEGOMERIEL, son Frère, de Messieurs ses Oncles, et des Dames ses tantes, et de toute la Famille.

(*Ex meis.*)

Encadrement en quatre pièces : en haut, au milieu : le Temps armé de sa faux et accompagné d'un sablier, couché de profil à gauche dans des nuages. De chaque côté : des branches d'acacia.

En bas : au milieu d'une balustrade et sur une dalle posée sur un carrelage noir et blanc, un tombeau sur lequel on lit en caractères gothiques : **vita mors modo.** — Sur l'épaisseur de la dalle, l'indication : DE L'IMPRIMERIE DE J. F. ROBIQUET.

De chaque côté : une colonne ronde devant un obélisque, surmontée d'un hibou ouvrant les ailes et accompagnée au bas du fût d'une grande urne décorée de festons.

V initial orné d'une urne sur un piédestal, couverte d'un voile, et derrière laquelle une faux est passée, le fer en bas, et à droite, sur les côtés et derrière, des nuages. (Le V est différent dans les exemplaires décrits plus loin.)

L. : 0,43. — H. : 0,34. — Papier vergé.

Filagramme : un bonnet phrygien.

Type 21

1809

MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Enterrement qui auront lieu lundi 6 novembre 1809, à onze heures du matin, et aux Messes qui seront dites depuis six heures jusqu'à midi, dans l'Église Paroissiale de Saint Aubin, pour le repos et salut de l'Ame de M. TOUSSAINT-FRANÇOIS LEMOINE-DESFORGES, veuf de Dame FRANÇOISE LE BOUCHER, Président honoraire à la Cour d'Appel de Rennes, décédé en sa maison rue aux Foulons, le 4 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Monsieur et Madame Jumelais, de

Monieur Boullemer fils, de Mademoiselle Lemoine-Desforges, ses Filles et ses Gendres, de ses Petits-Enfans, et de toute la famille.

(*Ex meis.*)

Encadrement en quatre pièces : en haut, un crâne ailé et couronné de laurier, posé sur deux fémurs en sautoir passés derrière lui, et dont on ne voit que les extrémités, sous une draperie qui se prolonge et retombe sur les côtés.

En bas, dans un hémicycle, une femme assise de profil à droite, devant un tombeau semé de larmes, et tenant un médaillon représentant un portrait d'homme couronné de laurier. Sur la moulure inférieure droite de l'hémicycle, on lit : *Godard, Inv. et S.*

De chaque côté : une colonne tronconique en partie cannelée, surmontée d'une grande urne et ornée en haut d'un médaillon, un peu au-dessous, un petit crâne; accompagnée en bas, celle de gauche, d'une lampe sépulcrale allumée, celle de droite d'un sablier.

Le V initial est posé sur une draperie frangée.

L. : 0,45. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Filagramme : un griffon ailé, la tête surmontée d'une fleur de lys.

Type 17 A

1807

Invitation au service de Dame Julie-Marie Picquet de Melesse, veuve de M. Gabriel-François-Guérin de la Grasserie, le 21 mars 1807.

(*Collection B. Pocquet du Haut-Jussé*)

La partie inférieure du cadre décrit plus haut a

été enlevée et remplacée par six combinaisons de vignettes typographiques et de croix. Au milieu une croix pattée, de chaque côté de laquelle on lit :
HODIE MIHI ✠ CRAS TIBI.

On voulait ainsi faire disparaître les attributs de l'ancien régime. L'imprimeur est désigné :

A Rennes, chez la veuve Bruté, Imprimeur de la Mairie et du Lycée, au Temple de la Loi.

Type 17 B 1809

Convoi, Service et Enterrement de Demoiselle Geneviève-Bertranne Lebrun, le 5 avril 1809.

(Collection Harscouët de Keravel.)

Même suppression que ci-dessus, seulement les six combinaisons de vignettes typographiques affectent la forme de flambeaux.

Même imprimerie.

Type 17 1810

Service de Dame Françoise-Marie Delpuech de la Noe, veuve de M. Jean, Baron de la Villebaud, le 19 juillet.

A Rennes, chez la veuve Bruté, imprimeur de la Mairie, au Palais.

(Collection Decombe.)

Type 22 1810 Pl. XI

Convoi et messe d'Enterrement de M. Pierre-Alexandre Durand, Marchand-Epicier, le 29 septembre.

(Collection Decombe.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, un grand cercueil couvert d'un drap noir brodé d'argent, orné d'une draperie sur laquelle on voit un sablier ailé, accompagné de deux faux en sautoir, les fers en bas ; derrière la draperie, deux cierges renversés et fumants.

En bas, un catafalque couvert d'un drap noir brodé en argent d'une grande croix et de deux crânes ailés, semé de larmes, placé entre six chandeliers. En dessous, on lit : De l'Imprimerie de J. FROUT, 1805. CHATELLIER Inv.

De chaque côté : deux colonnes cannelées ornées dans les cannelures de larmes noires et surmontées de pots à feu en forme de crânes ailés.

La vignette du V initial, signée BESNARD dans le coin inférieur gauche, représente un tombeau dans un cimetière, surmonté d'une urne et accompagné, derrière, à gauche, d'un arbuste desséché ; à droite d'un cyprès.

L. : 0,45 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filagramme : V^r L V R, et un griffon ailé.

Chatellier, qui a gravé le bois, était bijoutier et fabricant de tabatières à Rennes. Il eut un fils, né à Rennes en 1806, qui exerça la même profession que son père. Il avait pour spécialité la confection des tabatières en bois sculpté et gravé et... arrachait les dents gratuitement (ou à peu près), aux gens des classes peu aisées. Il était bien connu à Rennes, où sa petite boutique de la rue de la Monnaie avait pour enseigne « La Priseuse. » C'était un tableau représentant une vieille femme grimaçante, savourant une prise de tabac. La boutique de Chatellier a disparu il y a une quinzaine d'années, mais le tableau-enseigne est conservé par un

amateur, membre de la Société archéologique, qui en a fait l'acquisition lors de la mort du dernier Chatellier, fils du bijoutier-arracheur de dents, et petit-fils du graveur de l'encadrement de placard employé par l'imprimeur J. Froust, à partir de 1805.

Aux Archives départementales, une pièce type 22, de 1810 (19 avril).

Type 23

1811

Pl. XII

MM. ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister au Convoi et Enterrement de M. JACQUES-BONAVENTURE BLIN, ancien Maître et Professeur en chirurgie, décédé hier 8 avril 1811, en sa demeure rue de Bel-Air, qui se fera aujourd'hui 9, à quatre heures de l'après-midi, dans l'Eglise paroissiale de Saint-Pierre.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Mademoiselle BLIN, sa Sœur; de MM. BLIN, ses Fils, et leurs Epouses; de M. SAUVEUR, son Gendre, et son Epouse; de ses Petits-Enfants, et de toute la Famille.

(Ex meis.)

Encadrement d'un double filet, dont un gros extérieur.

Au-dessus du texte : un crâne posé sur deux fémurs croisés en sautoir; derrière lui deux torches fumantes. Au-dessous, sur une banderolle : HODIE MIHI CRAS TIBI.

L. : 0,41. — H. : 0,32 1/2.

Filigramme : N R V et une petite grappe de raisin.

Type 17 C 1812

Convoi, Enterrement et Messe d'Enterrement, 1 et 2 avril, de Dame Marie-Anne-Thomasse Fauvel, veuve de M. Jacques-François-Philippe de Tronjolly de Coatgoureden, Avocat au Parlement.

(Collection L. de Villers.)

Retouche à la partie inférieure de l'encadrement : les fleurs de lys qui ornaient le manteau, à droite, ont été, ici, remplacées par des larmes.

A Rennes, chez la V^o Bruté, Imprimeur de la Mairie, au Palais.

Type 17 1812

Convoi le 28 novembre, Messe d'Enterrement le 29, dans l'Eglise succursale de Saint-Aubin, de M. François Delino, ancien commissaire de la marine, décédé rue Tilsit.

(*Ex meis.*)

Même imprimerie. Le bois est très fatigué.

Papier vergé. Filigramme : L. MOREL.

Le V initial est celui du type 18.

Type 21 1814

Convoi, Service et Messe d'Enterrement, le 18 juin, de Vénéral¹ Discret² Missire³ Jean-François Desbouillons, Prêtre, ancien Recteur de Bazouges-sous-Hédé

(*Ex meis.*)

1. *Vénéral* est un titre d'honneur que l'on donne dans les actes publics aux Ecclésiastiques, aux Docteurs de Théologie : Fut présent discrète et vénérable personne, Prêtre, etc. » (Furetière.)

2. « *Discret* est une formule de notaire, un titre d'honneur qu'ils donnent aux curez et aux graduez et principalement aux supérieurs des couvens. Vénéral et discrète personne, M. Tel, curé d'un tel lieu. » (*Id.*)

3. On dit encore *Messire* en Picardie et en Provence. (Mgr Barbier de Montault)

L. : 0,45. — H. 0,35 1/2. — Papier vergé.

Filagramme : RONSIN, en grandes lettres, et un griffon ailé.

Type 24

1816

Service, le 23 avril, de feu Messire Gabriel de Freslon, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier de la Marine Royale, ancien Lieutenant de Messieurs les Maréchaux de France, décédé en son hôtel, à Rennes, place du Pré-Botté.

RENNES, IMPRIMERIE DE M^{re} V. FROUT.

(Ex meis.)

Encadrement en quatre pièces, en haut : une draperie noire semée de larmes, au milieu de laquelle un trophée composé d'un sablier ailé, de deux fémurs et de deux faulx en sautoir.

En bas : une draperie noire brodée en argent alternativement : à gauche d'un hibou au vol plié, perché sur deux faulx en sautoir, un crâne sur deux fémurs en sautoir, une faulx, une pioche et une pelle liés ; mêmes motifs répétés à droite. Au milieu un trophée composé de deux faulx, une bêche, une pelle, une pioche, croisées et liées ensemble.

De chaque côté : une cariatide de profil, voilée et tenant une urne, au-dessus un crâne ailé de profil.

L. : 0,46. — H. : 0,36 1/2. — Papier vergé.

Filagramme : *Jossel*, imitant une signature curative, et un griffon ailé.

Type 24 A

1816

Pl. III

Service, le 1^{er} juin, de Dame Bonne-Louise-Auguste Du Han, veuve de Messire Charles-Louis-Hyacinthe-Claude de Visdelou, marquis de Bédée.

(Collection Decombe.)

Le bas de l'encadrement décrit ci-dessus a été modifié. Ici on voit une figure drapée à l'antique, agenouillée et priant devant une portion de globe terrestre. Sur le sol, à côté d'elle, une pierre tombale et une faux ; à gauche, un arbuste desséché ; à droite, un cyprès. Signature du graveur : DUBUC, à droite.

RENNES, IMPRIMERIE DE M^{me} V^e FROUT.

Comme dans le placard précédent, la vignette du V initial, signée DUBUC dans le coin inférieur droit, représente la Mort sous forme d'un squelette drapé, tenant une faux, assise sur un tombeau dans un cimetière. Près d'elle et à ses pieds, un médaillon, des ossements, un globe de derrière lequel sort un serpent et sur lequel elle appuie une torche renversée fumante, un hibou.

L. : 0,45 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filagramme : *Jossel*, et un griffon passant à gauche.

Type 25

1818

Convoi et enterrement, le 31 octobre, de Félix-Alexis Main-guy, ex Religieux Dominicain, Prêtre, Bibliothécaire en chef de la Ville, Aumônier du Dépôt de Mendicité, ancien Docteur et Professeur de Rhétorique et de Littérature ancienne et moderne, ancien Membre de l'Université, décédé maison du Présidial.

(Collection Harscouët de Keravel.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, sur un fronton, une draperie noire brodée en argent : VITA MORS MODO.

En bas : un tombeau orné de guirlandes et d'un médaillon. Au-dessus : *chez Madame veuve Vatar et Bruté, imprimeurs du Roi.*

De chaque côté : une gaine noire semée de larmes, ornée d'un crâne ailé au-dessus d'une draperie portant une couronne d'étoiles à droite, et un serpent se mordant la queue, à gauche.

La vignette du V initial représente la Mort, sous la forme d'un squelette drapé dans un linceul, assise de trois quarts à droite sur un cercueil ; elle s'appuie sur sa faux renversée et étend son bras gauche, orné d'un sceptre, sur un globe terrestre. Derrière elle, une urne.

Type 26

1820

MM.

Vous êtes priés d'assister au Convoi qui aura lieu et à la Messe d'Enterrement qui sera célébrée le mercredi 9 août 1820, à neuf heures du matin et aux Messes qui seront dites depuis six heures jusqu'à midi, dans l'Eglise de Tous-saint, pour le repos et salut de l'âme de feu **M. ALZIRE-PLACIDE LEGENDRE**, Elève en Médecine, décédé en sa maison, au Colombier, le 8 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de ses père et mère; [de ses frères] (indication manuscrite); de M. et M^{me} LODIN, M. et M^{me} LA-FOSSE, M^{lle} LEGENDRE, ses sœurs et beaux-frères, et de toute la famille,

(Ex meis.)

Encadrement en quatre pièces ; en haut, le Temps assis et appuyé sur une base de colonne, de trois quarts à droite armé de sa faux, de chaque côté des rameaux de verdure

En bas, dans un hémicycle garni de draperies semées de larmes, un tombeau orné de guirlandes, au-dessous duquel un squelette drapé est couché et se soulève sur le coude gauche. Au-dessous, on lit la mention : A RENNES, DE L'IMPRIMERIE DE CHAUSSE-BLANCHE, RUE DE BORDEAUX, PETIT HÔTEL GONIDEC, DERRIÈRE LE PALAIS.

De chaque côté : à gauche, au pied d'une colonne surmontée d'un pot à feu fumant, une figure drapée, de profil à droite, tenant une urne dans l'attitude du respect. A droite, une colonne semblable et une figure drapée, de profil à gauche, pleurant près d'une urne ; elle tient de la main gauche un cierge fumant et renversé.

La vignette du V initial, signée *Lacoste*, dans le coin inférieur gauche, représente le Temps armé de sa faux, tenant un sablier et assis sur un tombeau dans un cimetière ; derrière, à gauche, un arbuste desséché ; à droite, des cyprès et un saule pleureur.

L. : 0,43 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Filagramme : RONSIN et un griffon.

Type 24

1821

Convoi et Messe d'Enterrement, le 8 février, de M. Jean-François Dubois du Hautbreil, Ecuyer, Docteur en Médecine, et Doyen des Médecins de Rennes.

RENNES, IMPRIMERIE DE M^{me} V. FROUT, RUE DAUPHINE

(*Ex meis.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filigramme : L. MOREL et un griffon.
L. : 0,43. — H. : 0,35 1/2.

Type 26

1821

Pl. XIV

Convoi et enterrement, le 14 avril, de M. Félix-Julien-René Rouxel Langotière, Membre de l'Académie de Peinture et de la Chambre Littéraire.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filigramme : L (?) et B, et une grande balance.
L. : 0,43. — H. : 0,33 1/2.

Type 25

1822

Convoi et Enterrement, le 12 juin, de M. Gilles-Anne Lodin de Lalaire, Avocat et ancien Président du Tribunal Civil de Rennes.

A Rennes, chez M^{me} V^e Vatar et Bruté Imprimeur du Roi.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filigramme : NOVES FIN
..... 1742
L. : 0,45 1/2. — H. : 0,35.

Type 20

1823

Service anniversaire, le 25 février, à Saint-Germain, de dame Agathe Michelle Rousseau. en son vivant épouse de M. Bourboulon de S' Edme, Receveur général des finances du département d'Ille et Vilaine.

(Ex meis.)

Le V initial est posé devant une base de colonne carrée ornée de guirlandes et d'un crâne et accompagnée de chaque côté d'une torche renversée et fumante.

— De l'imprimerie de COUSIN-DANELLE.

(On a vu que le bois du type 20 était en 1805 entre les mains de J.-F. Robiquet.)

Encadrement décrit plus haut.

Filigramme : P R B et un cheval ailé (ou un grifon).

L. : 0,44. — H. : 0,34. — Papier vergé.

Type 21

1823

Convoi et Messe d'Enterrement, les 9 et 10 avril, de M. Joseph-René Delaunay, Doyen de Messieurs les Avocats.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.

Filigramme : B L (entrelacés) et une couronne royale.

L. : 0,44 1/2. — H. : 0,36.

Type 24

1823

Convoi et Enterrement, à Saint-Hellier, le 15 juin, de dame Françoise-Marie-Rose-Julienne de Ragueneil, veuve de M. Bienassis.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut.

Filigramme : ROBIN.

L. : 0,44. — H. : 0,34. — Papier vergé.

Type 24

1823

Convoi et Messe d'Enterrement, le 11 décembre, de Dame Anne-Marie-Denise Desnos, veuve de M. Guillaume Chevalier, en son vivant Notaire Royal et Apostolique à Rennes.

Rennes, Madame Veuve Froust, Imprimeur-Libraire,
rue Dauphiné; n° 4.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filagramme illisible.

L. : 0,45. — H. : 0,36.

Type 21

1824

MM.

Vous êtes priés d'assister au service qui sera célébré vendredi 17 décembre 1824, à dix heures, dans l'Eglise cathédrale, et aux Messes qui seront dites le même jour, depuis six heures du matin, pour le repos et salut de l'âme de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime CHARLES MANNAY, Evêque de Rennes, Officier de la Légion d'Honneur, ancien Evêque de Trèves, décédé en son Palais Episcopal, le 5 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de MM. les Vicaires-Généraux Capitulaires et de MM. les chanoines de l'Eglise cathédrale.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filagramme : S D R et une couronne royale.

L. : 0,44 1/2. — H. : 0,35.

Type 21 **1825**

Convoi et Messe d'Enterrement, les 13 et 14 avril, de
M. René-Julien Gouverneur, âgé de 54 ans.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Même filagramme que ci-dessus.

L. : 0,45. — H. : 0,35

C'est ici, pour la première fois, que l'âge du dé-
funt est indiqué, mais cet usage ne sera pas encore
d'emploi constant.

Type 25 **1825**

Convoi et Messe d'enterrement, les 23 et 24 septembre,
Messe de Famille le 30, de M. Barthélemy-Jean-Pierre Poc-
quet, ancien Notaire Royal, décédé Juge d'instruction au
Tribunal civil de Rennes

A Rennes, chez M^{le} Vatar-Jausions, imprimeur du Roi.

(Collection B. Pocquet du Haut-Jussé.)

Encadrement décrit plus haut.

Type 26 **1825**

Service, 4 octobre, de la même personne, « décédé Juge
d'Instruction au Tribunal civil de Rennes et Fabricien de la
même susdite paroisse » (Saint-Germain).

C'est de la part du Clergé et de la Fabrique de Saint-
Germain de Rennes.

A Rennes, chez M^{le} Vatar-Jausions, imprimeur du Roi.

(Collection B. Pocquet du Haut-Jussé.)

Encadrement décrit plus haut.

Type 24

1825

Convoi, Messe d'enterrement, le 18 octobre, Messe de famille le 26, à S'-Aubin, de dame Claudine-Françoise Lemerer, veuve de M. René-Alexandre Gandon, en son vivant Avoué à la Cour Royale de Rennes.

(*Ex meis.*)

Encadrement décrit plus haut.

Filagramme : V^o MOREL et un griffon. Papier vergé.

Bois fatigué.

Type 20

1826

Convoi et Messe d'Enterrement, le 2 novembre, pour le repos et salut *éternel* de l'âme de Dame Léonore Rousse, veuve de François-Marie Leray, propriétaire.

Rennes, imprimerie de Cousin-Danelle.

(*Ex meis.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé sans filagramme.

L. : 0,43. — H. : 0,35.

Ici le mot *éternel* est employé pour la première fois, mais ne sera pas encore d'un usage constant. Je le signalerai chaque fois qu'il se présentera.

Type 20

1826

Service, le 27 novembre, de M. le comte Alexis-François-Marie-Joseph de Freslon, ancien capitaine au Régiment du Roi (infanterie).

A Rennes, chez M^{lre} Jausions, imprimeur du Roi.

(*Collection B. Pocquet du Haut-Jussé.*)

Encadrement décrit plus haut.

Type 24 A 1826

Convoi, Messe d'Enterrement, le 2 décembre, Messe de famille le 9, pour le salut *éternel* de Mademoiselle Julie-Josephe-Reine Julliot Duplessis.

(Collection B. Pocquet du Haut-Jussé.)

Encadrement décrit plus haut.

Type 25 1828

Convoi, Messe d'Enterrement, le 21 janvier, Messe de famille, le 28, de Dame Renée-Rose-Virginie Potier de la Germandais, en son vivant, *épouse de feu* Jean-Louis-Corentin Le Baron, Procureur Général près la Cour d'Appel.

Imprimerie de Mademoiselle Jausions.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut.

Type 25 1828 Pl. XV

Convoi, Messe d'Enterrement, le 18 mars, Messe de famille, le 24, pour le salut *éternel* de l'âme de Dame Jeanne Pain, en son vivant veuve de M Philippe Jouin, Banquier.

Imprimerie de Mademoiselle Jausions.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 21 1829

Convoi et Messe d'Enterrement, le 12 février, Messe de famille, le 19, « de M. Charles Toussaint Jumelais, décédé le

11 desdits mois et an, *âgé de vingt-trois ans*, chez Madame sa mère, rue d'Orléans. »

(*Ex mois.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé dont les pontuscaux sont en travers. Je signale cette particularité que je n'ai trouvée qu'ici.

Filagramme : B.

L. : 0,44. — H. : 0,35.

Type 21

1829

Pl. XVI

M

Vous êtes priés d'assister au Service solennel qui sera célébré dans l'Eglise cathédrale, à dix heures du matin, le mercredi 18 du mois de mars 1829, pour le repos et salut de l'âme de Sa Sainteté ANNIBAL DE LA GENGA, Souverain Pontife, LÉON XII, décédé à Rome, le 10 février 1829.

L'Oraison funèbre sera prononcée par M. l'abbé Le Tourneux, Vicaire général et Titulaire du Diocèse de Soissons et Honoraire de celui de Rennes, et Prédicateur du Roi.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Monseigneur l'Evêque de Rennes et de MM. du Chapitre.

(*Collection Decombe.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé sans filagramme.

L. : 0,44. — H. : 0,35.

Type 20

1830

Convoi d'Enterrement, le 24 janvier, Grand'Messe le 25, de Dame Jeanne-Marie-Perrine Bivault, rentière, veuve de M. Pierre Le Souffaché, décédée.... à l'âge de 74 ans.

A RENNES, IMPRIMERIE DE A. MARTEVILLE.

(*Ex mois.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.

Filagramme : J et un fleuron qui tient à la fois de la coquille et de la fleur de lys. (Un autre placard de ma collection, au même nom, porte le même fleuron et le filagramme : E.).

L. : 0,46. — H. : 0,35 1/2.

Type 20

1830

Pl. XVII

Convoi et Grand'Messe d'Enterrement le 8 décembre, de M. François-Ambroise Legendre, en son vivant veuf de Dame Anne-Marie-Thérèse Robert.

A RENNES, IMPRIMERIE DE A. MARTEVILLE.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé, sans filagramme.

Bois fatigué, dont les veines sont très ouvertes.

L. : 0,43 1/2. — H. : 0,35.

(On a déjà vu que ce bois avait été utilisé successivement par J.-F. Robiquet, en 1805, et Cousin-Danelle, en 1826, celui-ci le possédait dès 1822, comme on le constate par un placard appartenant à M. J. Aubrée. Il passa ensuite entre les mains de A. Marteville, leur successeur.)

Type 27

1830

Convoi, Messe d'Enterrement, le 13 décembre, Messe de famille, le 21, de Dame Marie-Anne-Léontine de Coataudan, épouse de M. Huchet de Cintré de Monterfil.

(Collection B. Pocquet du Haut-Jussé.)

Encadrement en plusieurs pièces (quatre seule-

ment?). En haut une urne voilée et le sommet de trois cyprès.

En bas : au milieu : un crâne couvert d'une draperie placé sur un livre fermé posé sur des pierres. Derrière lui, deux faux, une branche de chêne et une branche de laurier. A gauche, une coupe et un hibou au vol plié ; à droite une croix et un sablier ailé.

Au-dessous : RENNES, MADAME VEUVE FROUT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

De chaque côté : à gauche, une grande figure entièrement voilée, penchée en avant et désignant de la main droite le texte du placard. Elle est debout sur un socle orné d'une couronne d'étoiles. A droite, une autre grande figure drapée à l'antique, dans l'attitude de la méditation, appuyée sur une torche renversée. Elle est debout également sur un socle, celui-ci orné d'un serpent se mordant la queue, symbole de l'Eternité.

La vignette du V initial représente une urne autour de laquelle s'enroule un serpent. Devant, une torche renversée et fumante; derrière, une masse de verdure.

Type 27

1881

Convoi et Messe d'Enterrement, le 18 août, de M. François-Bachelier, veuf de Dame Henriette Viard de Jussé.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit ci-dessus. — Papier vergé.

Filagramme : *f Krug*.

L. : 0,44. — H. : 0,35.

Type 28

1832

Service anniversaire, le 3 juillet, à Saint-Germain, de M. Claude-Joseph comte de Guerny, décédé à Paris.

(Collection Decombe.)

Encadrement en quatre pièces : en haut, sur un fronton, un crâne voilé, posé sur un livre fermé; derrière, deux faux et deux branches de cyprès; à gauche, une croix.

En bas : un cintre de maçonnerie; au-dessous, un terrain couvert de petites plantes et quatre ossements sur le sol; à droite, on croit distinguer un crâne d'un dessin grossier.

De chaque côté, deux grandes figures de femmes drapées et voilées; celle de gauche porte une urne voilée, celle de droite une amphore.

La vignette du V initial représente un homme en costume moderne, tenant un manteau sur le bras droit et appuyé sur un tombeau surmonté d'une urne voilée. Derrière, un saule-pleureur. Signature, dans le coin à gauche : *Du Rouchail*.

(Il y avait à Périgueux, vers le commencement du XIX^e siècle, un graveur du nom de Du Rouchail; cet artiste quitta Périgueux et alla s'établir à Paris¹.)

Papier vergé. — Filagramme : ^{Blin}_F et un griffon.
L. : 0,46. — H. : 0,36.

1. Pellisson : *A propos des Lettres de Deuil*. in : *Bulletin du Vieux-Papier*, t. I, p. 340.

Type 20

1833

Convoi et Messe d'Enterrement, le 2 octobre, de M. Joseph-Claude-Gabriel Dusaul, chef du 3^e bureau de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, *âgé de 68 ans*, en son vivant, époux de Dame Françoise-Perrine-Julienne Lanfray.

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut. Le bois est très fatigué et les veines en sont très accentuées, comme dans tous les exemplaires imprimés depuis cette époque.

Filagramme : *Levannier*, à Vannes, et une couronne royale.

L. : 0,44. — H. : 0,35. — Papier vergé.

Type 20

1833

Convoi d'Enterrement, le 13 janvier, Grand'Messe, le 20, pour le salut *éternel* de l'âme de M. Joseph-Jean Lucas, ancien avoué à la Cour royale de Rennes, décédé..... *à l'âge de 74 ans*.

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.

Filagramme : P et une couronne royale.

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 21

1833

Convoi, Messe d'Enterrement, le 20 janvier, à S^t-Sauveur, de dame Jeanne-Marie-Rose Gallery de la Rozaire, en son

vivant veuve de M. Pierre-Ambroise Legendre-Dubourg,
décédée chez M. Debont, son gendre, rue de Volvire.

(*Ex mois.*)

Encadrement décrit plus haut.

Filagramme : ROUSSIN
L J et un griffon. — Papier
vergé.

L. : 0,46 1/2. — H. : 0,36 1/2.

Type 28

1833

Convoi, Messe d'Enterrement, le 26 juin, pour la *repos éternel* de l'âme de M. Pierre-Louis Du Pont des Loges, ancien conseiller au Parlement de Bretagne, et ancien premier Président de la Cour royale de Rennes, veuf de Dame Angélique-Joséphine-Cécile du Bois le Bon de la Choltais.

A Rennes, de l'Imprimerie de M^{lle} Jausions.

(*Appartient à M. Renaud-Loubens.*)

(Un des fils du décédé : Paul-Georges-Marie Dupont des Loges, né à Rennes le 11 novembre 1804, mort à Metz en 1886, fut évêque de Metz depuis le 13 septembre 1842 jusqu'à sa mort.)¹

Type 27

1833

Convoi de M. Jean-Anne-Marie Frelant, 21 octobre.

Rennes, imprimerie de M^{me} veuve Froust, née Angran.

(*Collection Decombe.*)

Type 20

1834

Convoi, Messe d'Enterrement, le 25 février, à S^t Aubin, de

1. Cf. L. Decombe : *Les Rues de Rennes...*, 5^e édition. Rennes, A. Le Roy, 1892.

dame Marie-Rose Pélagie-Bivaut, en son vivant veuve de feu
M. Michel Simon.

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(*Ex meis.*)

Encadrement décrit plus haut.

L : 0,43 1/2. — H. : 0,35. — Papier vergé sans
filigramme.

Type 20

1834

Convoi d'Enterrement, le 30 septembre, Grand'Messe le
lendemain, de M. Henrioux, capitaine en retraite, chevalier
de Saint-Louis et la Légion d'Honneur. •

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(*Ex meis.*)

Filigramme S et une corne d'abondance d'où
sortent des raisins.

L. : 0,43. — H. : 0,33 1/2. — Papier vergé.

Type 27

1835

Service anniversaire, le 25 mai, pour le « salut éternel de
l'âme de Madame Marie-Jeanne de Freslon, épouse de M. Louis-
Anne-Marie Aubrée de Kernaour, officier de l'Ordre royal de
la légion d'honneur, ancien président à la Cour royale et
doyen de la faculté de droit de Rennes. »

Rennes. — Imprimerie de Madame de Caila.

(*Collection Decombe.*)

Encadrement décrit plus haut. — Papier vergé.
Filigramme : J.

L. : 0,47. — H. : 0,37.

Type 20

1835

Convoi d'Enterrement, le 1^{er} juin, Grand'Messe après-de-
main. à S^t Sauveur, de M. Philippe-Louis-Célestin Aché,
Avocat à Pontivy, décédé à Rennes, rue de Lafayette.

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(*Ex mois.*)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,47. — H. : 0,36 1/2. — Papier vergé sans
filagramme.

Type 20

1835

Convoi, Messe d'Enterrement, le 14 septembre, « de
M. Théophile Gandon, décédé chez son père. M. Gandon,
avoué à la Cour..... à l'âge de dix-huit ans. »

A Rennes, imprimerie de A. Marteville.

(*Collection Decombe.*)

Filagramme : *Nevo F* et un cor de chasse.

L. : 0,47. — H. : 0,37. — Papier vergé.

Type 20

1835

Convoi, Grand'Messe d'Enterrement, le 20 septembre, « de
M. Charles-Bonaventure-Marie Toullier, en son vivant Doyen
honoraire de la Faculté de droit de Rennes, Bâtonnier de
l'ordre des avocats, chevalier de l'ordre royal de la Légion
d'honneur, décédé..... à l'âge de 84 ans. »

A Rennes, Imprimerie de A. Marteville.

(*Collection Decombe.*)

Filagramme : FIDEC et un double cercle.

L. : 0,51. — H. : 0,38. — Papier dont les vergeures se voient à peine.

Type 20

1836

Convoi d'Enterrement, Grand Messe, le 5 janvier « de dame Jeanne Françoise Le Dien, en son vivant épouse de M. Touzard, chef du service des lits militaires de la 13^e division. »

A Rennes, Imprimerie de A. Marteville.

(Collection Decombe.)

Filigramme : FIDEC, et un double cercle.

L. : 0,51. — H. : 0,39. — Papier vergé.

Type 20

1838

Convoi d'Enterrement, le 21 janvier, Messe de famille, le 29, pour le « salut *éternel* de l'Âme de demoiselle Jeanne-Vincente Simon, décédée chez M^{me} Henrioux, sa nièce. »

Rennes, Imprimerie de A. Marteville.

(*Ex meis.*)

Filigramme : R S et une couronne royale.

L. : 0,45 1/2. — H. : 0,36. — Papier vergé.

Sur ce placard, le mot *mère* a été substitué à la plume, au mot *nièce*. »

Type 28

1838

Convoi, Messe d'Enterrement, le 21 mai, de Mademoiselle Marie-Thérèse-Louise Guéhéneuc de Boishue.

Rennes, Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Collection Harscouët de Keravel.)

A partir de 1838, les formules : *pour le repos et*

salut éternel, pour le repos éternel, devenant d'usage courant, surtout la première, je ne les signalerai plus.

Type 28

1839

Pl. XVIII

Convoi, le 28 mars, Messe d'Enterrement, le 9 avril, de dame Julie Charlotte Perrine de la Bourdonnaye Montluc, comtesse de Plouer, douairière.

Rennes, Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

L. 0,48. — H. : 0,37. — Papier vergé.

Filigramme : F T
L G

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut.

Type 27

1839

Convoi et Messe d'Enterrement, le 27 avril, de M. le comte Armand-Bon-Louis Maudet de Penhouet, Maréchal de camp en retraite, Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur, époux de dame Marie-Anne de Couëssin de la Béraye.

Rennes, Imprimerie de Madame de Caila, née Froust, rue de la Monnaie.

(Collection de Goy.)

Type 21

1839

Convoi, Messe d'Enterrement, le 26 juin, de Monsieur Augustin-François-Marie Baron Rapatel, Maréchal de Camp, Commandeur de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, 4^e classe, veuf en premières noces de dame Jeanne-Félicité Vatar, et époux en secondes noces de dame Cécile-Aglaré Moutonnet.

(Sans nom d'imprimeur.)

(Collection Decombe.)

Type 21 A 1839

Convoi, Messe d'Enterrement, le 9 mars. de M. Jacques-François Gardin de la Bourdonnaye, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé... à l'âge de 69 ans.

(Collection de Goy.)

L'encadrement de ce placard est celui du type 21 refait : le crâne ailé du haut a été modifié et on a ajouté, passant derrière lui : à gauche, une torche fumante renversée; à droite, le manche d'une faux dont le fer revient sous le maxillaire inférieur.

Au lieu d'une femme tenant un portrait d'homme, au milieu, en bas, il y a ici un homme âgé, drapé à l'antique, tenant un portrait de femme.

La signature de Godard a disparu; enfin, beaucoup d'autres détails ont été modifiés.

Type 29 1840 Pl. XIX

Convoi d'Enterrement, Grand'Messe, le 1^{er} mai, de M. Pierre-Mathurin Lucas, en son vivant, avocat et membre de la Commission des hospices civils de Rennes.

(Collection Decombe.)

Encadrement dit « à la cathédrale, » en sept pièces. Il représente un portique d'église d'un gothique très relatif.

Quatre pièces en haut : celles du milieu forment un fronton surmonté d'une croix; celles des côtés ont chacune un ange en adoration placé au-dessus de deux niches contenant des statues.

Pièces latérales : à gauche, statue de la Foi entre deux colonnes; à droite, statue de l'Espérance.

En bas : les soubassements du portique et au milieu un carrelage blanc et noir, au-dessus duquel se trouve l'indication : Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

La vignette du V initial, signée *Du Rouchail*, dans le terrain, en bas, à droite, représente une figure voilée de noir et pleurant, assise à gauche d'un tombeau surmonté d'une urne. A droite, de la verdure; derrière, trois cyprès.

H : 0,39 1/2. — L : 0,30 1/2. — Papier lisse.

A partir de cette époque, on ne trouve plus de papier vergé servant à l'impression des placards.

Type 21 A 1841

Convoi, Messe d'Enterrement, le 3 octobre, de Dame Eugénie-Louise-Sainte Ducrest de la Guicherais, épouse de M. Jules Aussant, Docteur en médecine, *âgée de 29 ans*.

(Collection Decombe.)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,47. — H. : 0,36 1/2.

Type 27 1842 Pl. XX

Convoi et Messe d'Enterrement, le 4 février, de M. Louis Anne-Marie Aubrée de Kernaour, officier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, ancien président à la Cour royale, ancien doyen de la Faculté de droit.

(*Ex meis.*)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,46. — H. : 0,35 1/2.

Type 28

1842

Service, le 22 février, à S^t-Sauveur, de Dame Elmire-Françoise-Antoinette de Truchis, épouse de Monsieur Amand-Etienne Carron.

Rennes, imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Ex mois.)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,45 — H. : 0,36

Type 27

1842

Convoi, Messe d'Enterrement, le 7 septembre, à S^t-Sauveur, de M^{lle} Emilie-Thérèse-Caroline Truillot, décédée chez son grand-oncle, M. Ménardais, à l'âge de seize ans.

(Ex mois.)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,45. — H. : 0,36.

Type 29

1842

Convoi d'Enterrement. Grand'Messe, le 11 novembre, de Dame Rosalie-Jacquette-Joséphine-Anne Degois, en son vivant veuve de M. Pierre Rebillard, avocat à la Cour royale de Rennes, chevalier de la Légion d'Honneur, décédée... à l'âge de 79 ans 5 mois.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(Collection Decombe.)

La vignette du V est ici celle du type 28.

H. : 0,39 1/2. — L. : 0,31.

Type 28 1842

Convoi et Messe d'Enterrement, le 12 décembre, de M. Victor Hay de Bonteville, veuf de Dame Marie-Louise de Caradec de la Chalotais.

Rennes. — Imprimerie d'Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Ex meis.)

Encadrement décrit plus haut.

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 21 A 1842

Convoi, Messe d'Enterrement, le 30 décembre, de M. Pierre-François-Mathurin Lesbaupin, Bâtonnier de l'ordre des Avocats, chevalier de la Légion d'Honneur, Membre du Conseil de Fabrique de Saint-Sauveur, ancien Professeur à la Faculté de Droit de Rennes, ancien administrateur des Hospices civils, en son vivant époux de Dame Louise Barbarin.

(Ex meis.)

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 21 A 1843 Pl. XXI

Service, le 23 mai, de M. Louis-Antoine De Léon des Ormeaux, âgé de vingt-cinq ans.

(Collection Decombe.)

L. : 0,45. — H. : 0,35 1/2.

A partir de ce moment, sauf deux ou trois exceptions, l'âge du défunt est constamment indiqué.

Type 29 1843

Convoi d'Enterrement, le 3 juin, de dame Caroline Marzelle,

épouse de M. Jean-Baptiste Henry, tourneur, décédée... à l'âge de 34 ans.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(*Ex meis.*)

Vignette du V du type 28.

H. : 0,39 1/2. — L. : 0,31.

Type 29 1843

Convoi d'Enterrement, le 5 juin, de M. Toussaint-Modeste-Marie-Anne Duportal, conservateur des hypothèques. [*Pas d'âge.*]

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(*Ex meis.*)

H. : 0,39 1/2. — L. 0,31.

Type 29 1843

Convoi d'Enterrement, le 16 octobre, de dame Jeanne Bossard, veuve de M. Jean-Louis Laurent, décédée... à l'âge de 68 ans 4 mois.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(*Ex meis.*)

La vignette du V initial est celle du type 28.

H. : 0,39 1/2. — L. : 0,32.

Type 28 1844

Convoi d'Enterrement, le 19 mai, Grand'messe, le 20, de Dame Delphine Serel Desforges, épouse de M. Duval-Villebo-gard, conseiller à la Cour royale de Rennes, décédée... à l'âge de 22 ans.

(*Collection Decombe.*)

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 30

1845

Convoi d'Enterrement, Messe, le 30 décembre, de demoiselle Céline Gaultier de la Guistière, décédée... à l'Age de 15 ans et demi.

Lith. Landais et Oberthur, à Rennes, Déposé.

(Collection Decombe.)

Placard entièrement lithographié; l'impression en est très fine. L'encadrement représente une niche dont le style se rapporte au gothique fleuri. L'ouverture ogivale contient le texte en anglaise, sauf le nom du défunt qui est en gothique. La formule *De Profundis* est placée sur le socle, dans un cartouche.

La vignette en tête du texte est une M, figurée par deux anges agenouillés de chaque côté d'une niche surmontée d'une croix et abritant une urne au-dessous de laquelle on lit sur un court phylactère : *De Profundis*.

A mon grand regret cette pièce ne pourra pas figurer dans l'album qui accompagne ce travail : l'extrême finesse du dessin et le défaut de vigueur de l'impression en rendent la reproduction impossible.

Type 39

1845

Convoi de M. Jean-Louis Porée, juge au Tribunal de 1^{re} instance de Rennes, 10 octobre.

(Archives dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Type 31

1846

Convoi, le 1^{er} mars, Messe d'enterrement, le 2, de Mademoiselle Suzanne Laigle, décédée à l'âge de 43 ans, chez M. Dayot, économiste de l'Hôtel-Dieu.

(Ex meis.)

Encadrement dit « à la cathédrale, » en quatre pièces : Les trois pièces du haut forment aussi les côtés ; c'est-à-dire : le cintre d'un portique gothique appuyé sur des chapiteaux de retombée soutenus par des anges, celui de gauche tenant dans ses bras une amphore et celui de droite une croix. De chaque côté, deux colonnettes.

Au milieu du cintre, une clef retombante soutenant une niche dans laquelle on voit la statue, couronnée de feuillage, de l'Espérance.

Sous les colonnettes de gauche, à l'extrémité inférieure du pavage, deux lettres : *C P* ou *L P*.

En bas, un pavage carrelé noir et blanc, sur lequel on lit (dans une réserve) : **RENNES, IMPRIMERIE D'AMB. JAUSIONS.**

La vignette du V est celle du type 28.

H. : 0,46 1/2. — L. : 0,37.

Type 39

1846

Convoi d'Enterrement, grand'messe, le 3 juin, à St-Aubin, de Dame Jeanne-Marie-Perrine Daguet, veuve de M. Jean-Baptiste-Etienne-Rose Lemonnier, décédée... à l'âge de 83 ans 5 mois.

(Ex meis.)

H. : 0,39. — L. : 0,31.

Type 30

1846

Convoi et messe d'enterrement, le 7 septembre, de M^{lle} Zoé Marçais, décédée... à l'âge de 14 ans 9 mois.

*Lith. Landais et Oberthur, à Rennes, Déposé.
(Collection Decombe.)*

Placard entièrement lithographié.

H. : 0,45. — L. : 0,35.

Type 30

1846

Convoi d'enterrement, grand'messe, le 17 novembre, à St-Etienne, de M. Joseph-Louis-Marie Le Hénaff, Juge de Paix à Rennes et membre du Conseil municipal, décédé... à l'âge de 58 ans.

*Lith. Landais et Oberthur, à Rennes, Déposé.
(Ex meis.)*

Placard entièrement lithographié.

H. : 0,46. — L. : 0,37.

Type 29

1847

Convoi d'enterrement, grand'messe, le 27 avril à St-Germain, de M. Jean-Céleste Sébire de Bellennoë, conseiller à la Cour royale de Rennes, décédé en sa demeure, rue des Fossés, le 25 avril, à une heure du matin, à l'âge de 60 ans.

(Ex meis.)

A remarquer qu'ici l'heure du décès est indiquée.

H. : 0,40. — L. : 0,31.

Type 32

1847

Pl. XXII

Convoi, Messe d'Enterrement, le 5 juin 1847, de Dame Anne

Alix, en son vivant, épouse de M. Auguste-Jean Darthénay, marchand vannier, décédée... à l'âge de 44 ans 3 mois.

(Collection Decombe.)

Texte typographié. — Encadrement lithographié.

Celui-ci représente, dans un motif d'architecture religieuse de style gothique : en haut, deux anges agenouillés de chaque côté d'une niche centrale, contenant une urne funéraire autour de laquelle est posée une couronne et couverte d'un voile.

En bas, un tombeau sur lequel se trouve cette inscription gravée sur une plaque de marbre noir : CECIDIT. De chaque côté, un sablier ailé. Sous le coin inférieur droit, la mention : *Imp. de M^{me} de Caila, place du Champ Jacquet, près l'ancien Cirque.*

Sur les côtés, dans des niches, des statues : à gauche, la Foi ; à droite, l'Espérance.

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 20

1847

Convoi d'enterrement, le 15 juin, de dame Marguerite-Anne-Renée de la Haye de la Bellangerie, épouse de M. Pierre-Antoine Gay aîné, propriétaire, décédée... à l'âge de 69 ans.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(*Ex mois.*)

Vignette du V du type 28.

H. : 0,39. — L. : 0,30 1/2.

Type 21 A

1848

Convoi, Messe d'enterrement, le 3 février, de M. Hippolyte-Marie Des Bouillons, décédé... à l'âge de 17 ans.

Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François.

(Collection Decombe.)

L. : 0,46 1/2. — H. : 0,36.

Type 32 1848

Convoi et Messe d'Enterrement, le 7 février, à St-Etienne, de M. Pierre-Louis-Stanislas de Miniac, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, décédé... à l'âge de 66 ans.

(Ex meis.)

Texte typographié, encadrement lithographié.
L. : 0,45. — H. : 0,36.

Type 31 A 1848

Convoi, Messe d'Enterrement, le 28 mars, à St-Aubin, de Dame Catherine-Jeanne Frémont, veuve de M. René-Mathurin-Jean Le Brun, architecte, décédé... à l'âge de 82 ans.

Imprimerie de J.-M. Vatar, rue Saint-François.

(Ex meis.)

L. : 0,46. — H. : 0,36.

Type 29 1848

Convoi d'enterrement, Grand'Messe, le 18 mai, de dame Anne-Laurence Morel, veuve de M. François-Julien Tarot, décédée... à l'âge de 77 ans 2 mois.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(Collection Decombe.)

H. : 0,39 1/2. — L. : 0,31 1/2.

Type 32 1848

Convoi de Messire Michel Beaulieu, curé de Saint Sauveur de Rennes, le 24 juillet.

(Archives dép. d'Ille-et-Vilaine.)

Type 99 1848

Convoi d'enterrement, le 17 novembre, grand'messe, le 18. de dame Pauline-Louise-Françoise Lepart, en son vivant, épouse de M. Daniel, cafetier, décédée... à l'âge de 27 ans 7 mois.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(Collection Decombe.)

H. : 0,40. — L. : 0,31.

Type 99 1848

Convoi et Messe d'Enterrement, le 22 novembre, à St-Etienne, de M Lombard de Ginibral, général de brigade, officier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur, commandant l'artillerie dans la 15^e division militaire, décédé à Rennes, à l'hôtel de l'École d'Artillerie. . à l'âge de 61 ans

(Ex mois.)

L. : 0,45. — H. : 0,36

Type 99 1849

Convoi d'Enterrement, grand'messe, le 10 janvier, à St-Aubin, de M Thomas-Philippe Binet, percepteur des contributions directes, membre du Conseil municipal, ancien colonel de la garde nationale de Rennes, décédé... à l'âge de 71 ans 5 mois.

(Ex mois.)

H. : 0,39. — L. : 0,31.

Type 99 1849

Convoi d'enterrement, grand'messe, le 1^{er} février, de M. Louis-Yves Blandel, marchand, décédé... à l'âge de 43 ans.

Rennes, imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(Collection Decombe.)

H. : 0,39. — L. : 0,31.

Type 31

1849

Pl. XXIII

Convoi, Messe d'enterrement, le 22 février, de Dame Jeanne-Cécile Mardelé, veuve de M. Pierre-Antoine Bussi, capitaine retraité, chevalier de la Légion d'Honneur. [Pas d'âge.]

Rennes, F. de Folligné, succ. de M. Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Collection Decombe.)

H. : 0,46. — 0,36.

Type 31

1849

Convoi, Messe d'enterrement, le 29 septembre, de demoiselle Emilie Belaut, décédée... à l'âge de 42 ans.

Rennes, F. de Folligné, succ. de M. Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Ex meis.)

H. : 0,45 1/2. — L. : 0,36.

Le même placard se retrouve dans la collection de M. Decombe.

Type 29

1849

Convoi d'enterrement, grand'messe de M. Jean-Baptiste-Marie Chaumeloux, marchand de cidre, décédé... à l'âge de 53 ans.

Rennes. Imprimerie de A. Marteville et Lefas.

(Ex meis.)

H. : 0,40. — L. : 0,31.

Type 33

1851

Pl. XXV

Convoi, Messe d'enterrement. le 6 novembre, de M. Edmond-Julien-Olivier Revault, ébéniste, décédé... à l'âge de 17 ans 5 mois.

(Collection Decombe.)

Encadrement composé d'un large ruban noir (21^{m/m}), arrondi aux angles, orné en haut d'une croix rayonnante brochant sur lui, et en bas de l'inscription, en lettres blanches : *De Profundis* (en caractères gothiques).

Au-dessous : Litho : Landais et Oberthur, place du Palais, 7.

Pièce entièrement lithographiée.

Type 33

1852

Convoi, Messe d'enterrement, le 6 mai, à Saint-Etienne, de M. François-Marie Derennes, décédé... à l'âge de 40 ans 3 mois.

Le service d'octave sera célébré le vendredi 14 mai 1852.

Lith. : Landais et Oberthur, place du Palais, 7.

(*Ex meis.*)

Description ci-dessus.

H. : 0,43. — L. : 0,34.

Type 34

1853

Pl. XXIV

Convoi, Messe d'enterrement, le 14 9^{bre}, de dame Louise-Victorine Pillas, en son vivant épouse de Monsieur Venard, décédée... à l'âge de 63 ans.

Ant. Leroy, Rennes.

(*Collection Decombe.*)

Pièce entièrement lithographiée.

Encadrement formé d'un filet noir (9^{mm}), arrondi aux angles vers l'intérieur, semé de larmes blanches et accompagné extérieurement et intérieurement de deux filets, l'un maigre, l'autre plus gros (1^{mm}).

En haut, au-dessus du texte, une petite vignette représentant un tertre de gazon, surmonté d'une

croix et près duquel on voit : une pelle, une pioche, un livre ouvert, un manipule, une couleuvre.

Le V initial, noir et orné de deux crânes posés sur deux témurs en sautoir, se trouve au milieu d'une vignette représentant un tombeau entouré d'un grillage, ombragé par des saules pleureurs et près duquel se trouvent une femme et deux enfants. Au premier plan, trois personnages.

H. : 0,45. — L. : 0,35.

Type 31

1853

Convoi d'enterrement, le 12 novembre, de M. Joseph-Marie Roचाix, capitaine d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur, époux de dame Anne-Françoise Riaux. (Pas d'âge.)

Rennes, F. de Folligné, succ. de M. Amb. Jausions, rue de Bordeaux.

(Ex meis.)

H. : 0,45 1/2. — L. : 0,37.



Je n'ai pas vu de placards de la période comprise entre 1853 et 1872. A cette dernière date, l'encadrement avait complètement disparu pour faire place à une bordure noire de neuf millimètres. En tête, au lieu de la vignette habituelle, se trouvait la croix blanche ombrée que l'on voit toujours, variée seulement dans ses dimensions.

Il n'y a plus, en effet, que des différences de dimensions à signaler dans les placards contemporains : les plus petits ont : H. : 0,39. — L. : 0,30; les plus grands : H. : 0,45. — L. : 0,35. On trouve toutes les tailles intermédiaires.

(Mais hélas, il y a déjà aussi le petit format in-4°. La majestueuse feuille tend à disparaître devant le vulgaire prospectus...)

Les bordures varient de 19 à 40^{mm}. et occupent parfois le recto et le verso.

Un placard de 1887, imprimé chez Ch. Catel, rue Leperdit, nous ramène à 1853 : il porte un encadrement noir de 15^{mm}, placé à trois centimètres du bord du papier.

J'ai relevé également sur des placards de l'imprimerie Simon : une croix grise, bordée de blanc et légèrement ombrée, une M liée d'une palme et surmontée d'une croix pattée, un V initial sur fond niellé. Ce sont d'heureuses tendances à rompre l'uniformité imposée fâcheusement par l'usage. Mais il faudrait oser plus et ramener l'ornementation d'antan. Les procédés de reproduction des dessins offrent tant de ressources aujourd'hui !



Depuis le temps où « Messieurs et Dames » étaient invités aux obsèques et aux services, la formule a été modifiée, mais non radicalement toutefois, comme cela a eu lieu ailleurs.

Vous êtes priés d'assister au convoi, se dit depuis 1736, et à la messe d'enterrement (1812) qui auront lieu (1805) le... à... heures du..., ainsi qu'aux messes qui seront dites le même jour, depuis six heures jusqu'à midi (1809), en l'église paroissiale de... (1805). — En 1748 : « les messes basses seront célébrées depuis dix heures du matin jusqu'à midi. » — En 1763 de neuf heures à midi ; — pour le repos (1737) et salut : (1775) éternel (1826) ; ce mot ne devient définitif qu'à

partir de 1838), *de l'âme de M...*, *décédé en sa demeure* (1849), on disait avant et on continue encore après à dire *en sa maison*), à *Rennes, rue...*, *le... 19...*, *dans sa... année* (c'est en 1825 que l'âge fut indiqué pour la première fois et cet usage ne devint courant qu'à partir de 1843), *muni des sacrements de l'Eglise* (formule très récente).

Lorsque l'inhumation a lieu après midi, on remplace *Messe d'enterrement* par *Cérémonie religieuse*.

La formule s'est très simplifiée dans ce placard de 1902 : *M.* (pas de croix en tête) *Vous êtes priés d'assister au Convoi d'Enterrement qui aura lieu le..... 1902, à... heures du matin, de Monsieur X....., à Rennes, décédé..... rue..... le..... 1902, dans sa... année.*

Ceci se réfère à un adepte de la Libre-Pensée; je ne connais pas les formules employées par l'Eglise Réformée et par la Franc-Maçonnerie.





aintenant, pour compléter ces notes sur les placards rennais, je dirai quelques mots des Lettres de faire-part.

Celles-ci paraissent infiniment plus rares que les pla-

cards, et il y a à cela une bonne raison : le placard par son format et la qualité de son papier était utilisable : on en faisait des chemises de dossiers très appréciées des particuliers et des hommes de loi ; on s'en rendra compte en fouillant les vieilles paperasses oubliées dans les greniers, les archives des notaires, des avoués, des procureurs. (Je conseille fortement ces recherches qui permettront de sauver de la destruction quantité de pièces.)

La Lettre, au contraire, de très petit format, ne pouvait servir à rien, sinon à écrire des brouillons de correspondance. Je ne possède que cinq spécimens de ces documents, que j'ai arrachés à un sort affreux sur le genre duquel il est inutile d'insister, au château de la Ville-Tual (Côtes-du-Nord), il y a déjà une quinzaine d'années.

Le plus ancien est de 1816, le plus récent de 1846.

A quelle époque a-t-on commencé à employer la Lettre de faire-part ? Je ne saurais le dire.

L'ancêtre a dû être un billet imprimé en 1694, cité par M. le vicomte de Poli¹, par lequel on

1. Vicomte de Poli, *loc. cit.*, pp. 126, 113, 208.



VIEUX PAPIERS RENNAIS

LES

PLACARDS

MORTUAIRES

PLANCHES

RENNES

IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ

—
1904





MESSIEURS ET DAMES.



VOUS êtes priez d'assister au Convoi ,
Service & Enterrement de feué Demoiselle
GUILLEMETTE GIRARD.
en son vivant Epouse de Maitre **JEAN-**
PIERRE LE GUÉ , Procureur au
Présidial de Rennes , décedée au Convent
des Catherinettes de cette Ville , ce jour 23. May 1737 La
Conduite de son Corps se fera demain 24. dudit mois à dix
heures & demie du matin en l'Eglise & Paroisse de S. Jean ,
où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Monsieur **LE GUÉ** , de Messieurs
ses Enfans & de toute la Famille.





MESSIEURS ET DAMES,



VOUS êtes priés d'assister au Service qui se fera Lundi prochain deux Septembre 1737. environ les dix heures du matin, dans l'Eglise des RR. PP. Cordeliers, pour le repos de l'Âme de Maître YVES LE BOURVA Sieur de Launay ; en son vivant Clerc chez Mr. Rigadou Procureur au Parlement, & chez lui décedé le 23. Août dernier.

DE PROFUNDIS.

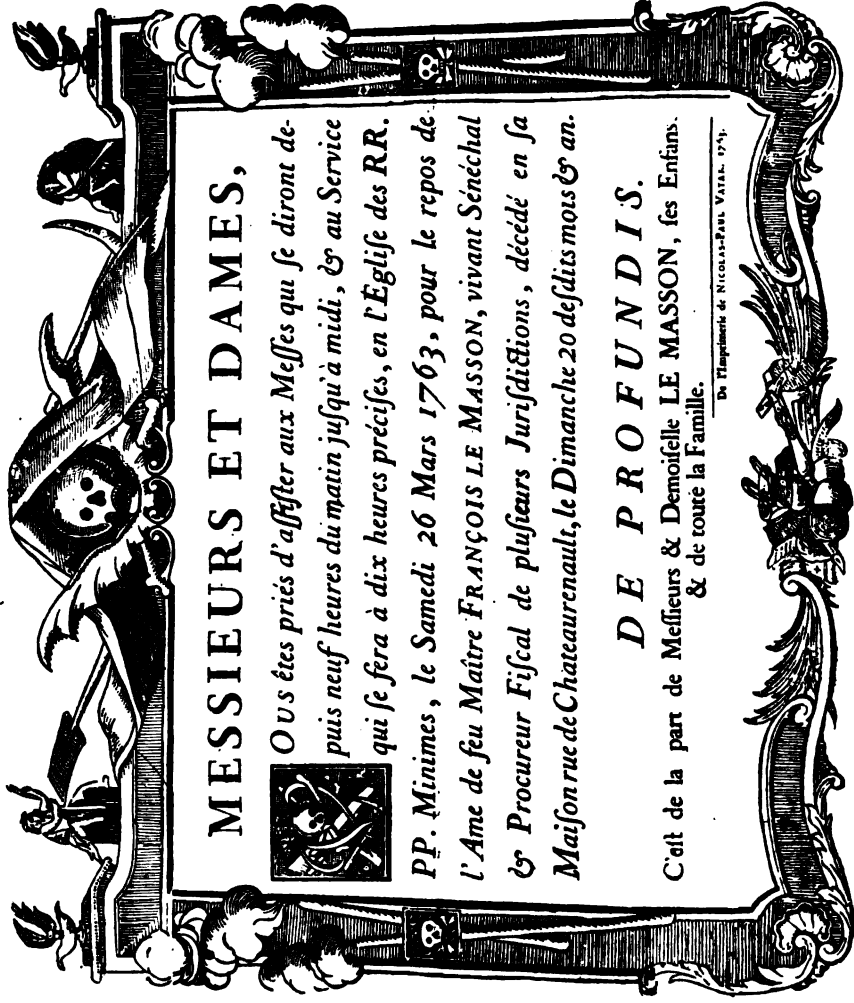
C'est de la part de Messieurs LES CLERCS du Parlement.



MESSIEURS ET DAMES,
 VOUS êtes priés d'assister au Service anniversaire
 de Demoiselle **ELIZABETH-JEANNE**,
LOUISE GUENIER, veuve de **M. LELIEVRE**,
 Procureur au Parlement: Qui se fera demain Vendredi
 10 May 1748, à dix heures précises du matin, en
 l'Eglise des Dames Carmelites. Les Messes basses seront
 célébrées depuis dix heures du matin, jusqu'à midi.

D E P R O F U N D I S
 C'est de la part de Messieurs les Enfants & de toute la Famille





MESSEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, & au Service qui se fera à dix heures précises, en l'Eglise des RR.

PP. Minimés, le Samedi 26 Mars 1763, pour le repos de l'Ame de feu MAÎTRE FRANÇOIS LE MASSON, vivant Sénéchal & Procureur Fiscal de plusieurs Jurisdictions, décédé en sa Maison rue de Chateaurenault, le Dimanche 20 desdits mois & an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Messieurs & Demoiselle LE MASSON, ses Enfants & de toute la Famille.

De l'Imprimerie de NICOLAS-PAUL VATEL. 1763.





MESSIEURS ET DAMES.



VOUS êtes priez d'assister au Convoi ,
Service & Enterrement de feué Demoiselle
GUILLEMETTE GIRARD,
en son vivant Epouse de Maitre **JEAN-**
PIERRE LE GUÉ , Procureur au
Présidial de Rennes , décedée au Convent
des Catherinettes de cette Ville , ce jour 23. May 1737 La
Conduite de son Corps se fera demain 24. dudit mois à dix
heures & demie du matin en l'Eglise & Paroisse de S. Jean ,
où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Monsieur **LE GUÉ** , de Messieurs
ses Enfans & de toute la Famille.





MESSIEURS ET DAMES.



VOUS êtes priez d'assister au Convoi ,
Service & Enterrement de feué Demoiselle
GUILLEMETTE GIRARD.
en son vivant Epouse de Maitre **JEAN-**
PIERRE LE GUÉ , Procureur au
Présidial de Rennes , décedée au Convent
des Catherinettes de cette Ville , ce jour 23. May 1737 La
Conduite de son Corps se fera demain 24. dudit mois à dix
heures & demie du matin en l'Eglise & Paroisse de S. Jean ,
où elle sera inhumée.

DE PROFUNDIS.

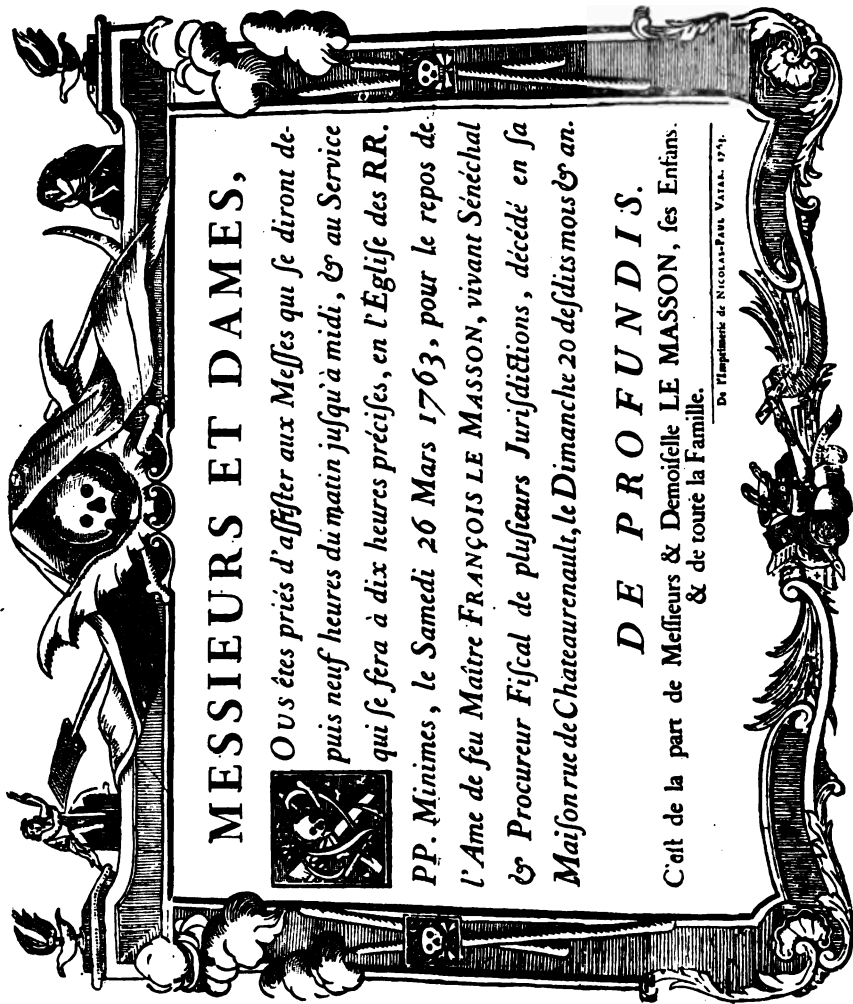
C'est de la part de Monsieur **LE GUÉ** , de Messieurs
ses Enfants & de toute la Famille.



MESSEURS ET DAMES,
VOUS êtes priés d'assister au Service anniversaire
de Demoiselle ELIZABETH-JEANNE,
LOUISEGUENIER, veuve de M. LELIEVRE,
Procureur au Parlement: Qui se fera demain Vendredi
10 May 1748, à dix heures précises du matin, en
l'Eglise des Dames Carmelites. Les Messes basses seront
célébrées depuis dix heures du matin, jusqu'à midi

D E P R O F U N D I S
 C'est de la part de Messieurs les Enfants & de toute la Famille





MESSIEURS ET DAMES,

Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, & au Service qui se fera à dix heures précises, en l'Eglise des RR. PP. Minimes, le Samedi 26 Mars 1763, pour le repos de l'Ame de feu Maître FRANÇOIS LE MASSON, vivant Sénéchal & Procureur Fiscal de plusieurs Jurisdictions, décédé en sa Maison rue de Chateaurenault, le Dimanche 20 desdits mois & an.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Messieurs & Demoiselle LE MASSON, ses Enfants & de toute la Famille.

De l'Imprimerie de NICOLAS-PAUL VIZAM. 1764.





MESSIEURS ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister aux Convoi, Service & Enterrement de Demoiselle **THERESE-URSULE-EMMANUELLE FONTENEAU**, Fille de **M. Fonteneau, Procureur au Parlement**, décédée en sa Maison, rue Toulouze, le 16 Janvier 1773. La conduite de son Corps se fera demain **Dimanche 17** déklüs mois & an, à 11 heures du matin, en l'Église de **Saint Aubin sa Paroisse**, où elle sera inhumée.



DE PROFUNDIS.

C'est de la part de **M. FONTENEAU**, son Père, des Demoiselles ses Sœurs, & de toute la Famille.





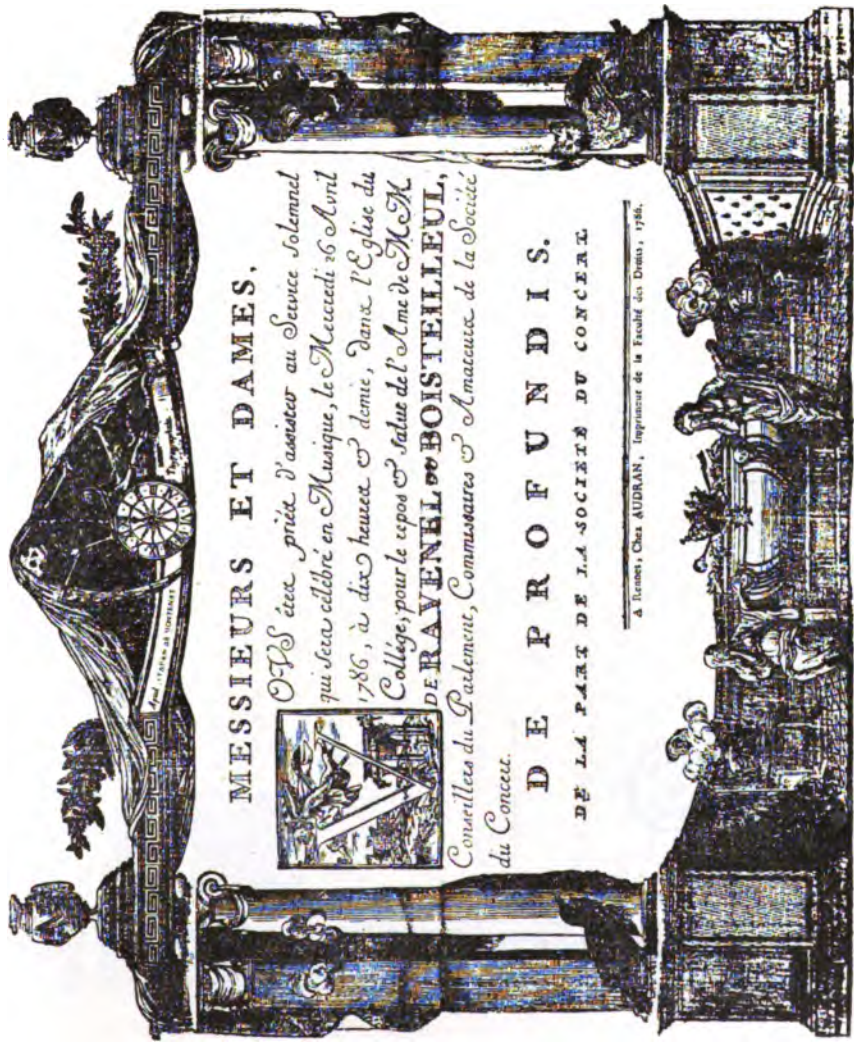
MESSIEURS ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister aux Service & Messes qui seront célébrés
demain Jeudi 27 Octobre 1785, depuis dix heures du matin jusqu'à
midi, dans l'Eglise des RR. PP. Carmes, pour le repos & salut de l'Âme
du sieur **FRANCOIS BIART** l'aîné, en son vivant ancien Juré des Com-
munautés des Marchands Maîtres Tanneurs & Corroyeurs de cette Ville, décédé
à la Maison de l'Hôpital Saint Méen, le 23 Octobre, & inhumé le 24 desdits mois
& an, dans la Chapelle dudit Hôpital.


DE PROFUNDIS.

C'est de la part de Madame BIART sa Veuve, de Mademoiselle BIART sa Fille,
& de toute la Famille.





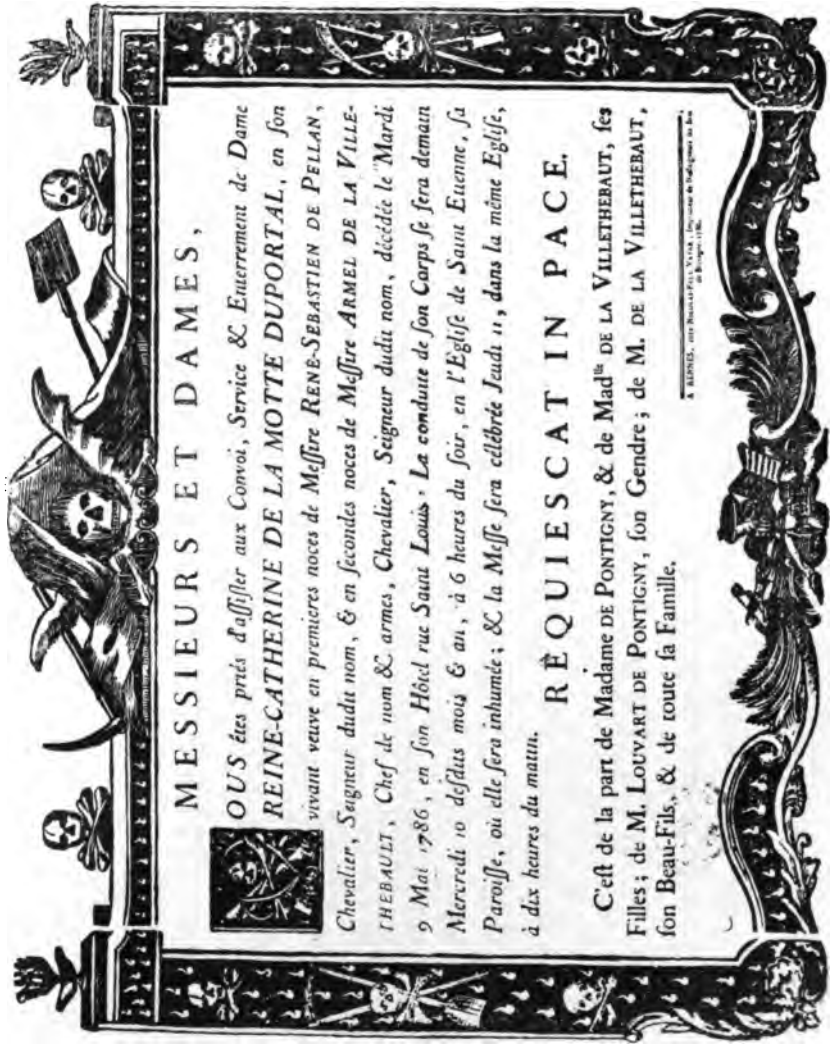
MESSIEURS ET DAMES.


 Vous êtes priés d'assister au Service Solennel
 qui sera célébré en Musique, le Mercredi 16 Avril
 1786, à dix heures & demie, dans l'Eglise du
 Collège, pour le repos & salut de l'Âme de **M^r K**
DE RAVENEL & BOISTELLEUL,
 Conseillers du Parlement, Commissaires & Amateurs de la Société
 du Concert.

DE PROFUNDIS.
DE LA PART DE LA SOCIÉTÉ DU CONCERT

A Paris, Chez AUDRAN, Imprimeur de la Faculté des Droits, 1786.





MESSIEURS ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister aux Convoi, Service & Enterrement de Dame **REINE-CATHERINE DE LA MOTTE DUPORTAL**, en son vivant veuve en premières noccs de **Messire RENE-SEBASTIEN DE PELLAN**, Chevalier, Seigneur dudit nom, & en secondes noccs de **Messire ARMEL DE LA VILLETHEBAULT**, Chef de nom & armes, Chevalier, Seigneur dudit nom, décédée le Mardi 9 Mai 1786, en son Hôtel rue Saint Louis. La conduite de son Corps se fera demain Mercredi 10 desdits mois & an, à 6 heures du soir, en l'Eglise de Saint Euenne, sa Paroisse, où elle sera inhumée; & la Messe sera célébrée Jeudi 11, dans la même Eglise, à dix heures du matin.


RÈQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Madame de PONTIGNY, & de Mad^{le} de LA VILLETHERAULT, ses Filles; de M. LOUVART DE PONTIGNY, son Gendre; de M. DE LA VILLETHERAULT, son Beau-Fils, & de toute sa Famille.

A PARIS, chez BOUTIER, Palais National, Département de l'Intérieur, au Salon de Peinture, n. 118.



MESSIEURS ET DAMES,



VOUS êtes priés d'assister au Service qui sera célébré lundi prochain 20 Décembre 1790, à onze heures du matin, dans l'Eglise & Paroisse de Toussaints, pour le repos & salut de l'Ame de Dame LAURENCE-JEANNE GODET, épouse de JEAN-PIERRE-LÉONARD CORBIN. décédée en sa Maison. rue de l'Entonnour, le 16 desdits mois, & an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de M. CORBIN, son Mari, de MM. & Mde. CORBIN, ses Enfans, de ses Petits-Enfans, de M. & Mde. GRILLARD, ses Beau-Frère & Belle-Sœur, & de toute la Famille.





MESSIEURS ET DAMES,



*VOUS êtes priés d'assister au Service qui sera célébré
 mardi prochain 7 décembre, à dix heures du matin,
 et aux Messes qui seront dites depuis huit heures jusqu'à
 midi, dans l'Eglise de la Visitation, pour le repos et salut
 de l'Âme de feu LOUISE - YVONNE - PFLAGIE
 DESCHAMPS, veuve de M. MENARD, ci-devant
 Procureur au ci-devant Parlement de Bretagne, décédé à
 sa terre de la Brillays, Commune de Thourye, le 29 novembre dernier.*

D E P R O F U N D I S.

*C'est de la part de M. MENARD, fils, M. et Madame CLEMENT, ses Enfants et
 Gendre, de ses petits-Enfants, et de toute la Famille.*





MESSIEURS ET DAMES,



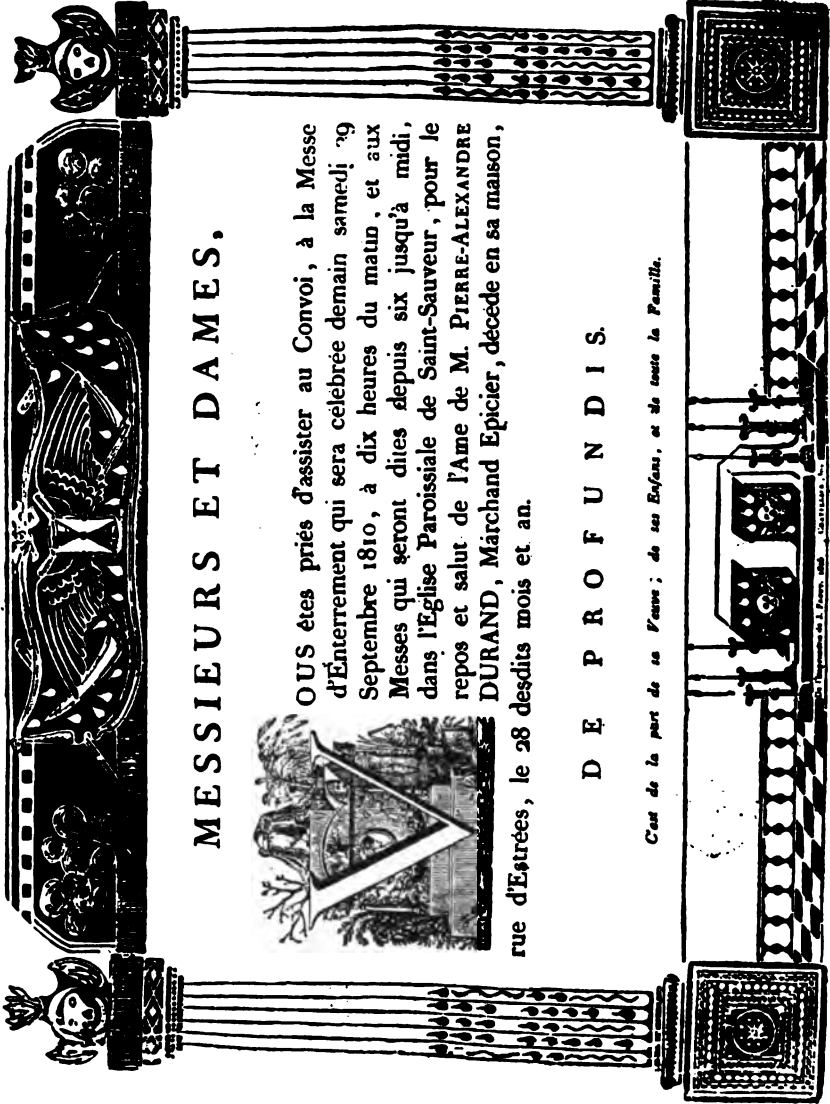
*VOUS êtes priés d'assister au Service qui sera célébré
mardi prochain 7 décembre, à dix heures du matin,
et aux Messes qui seront dites depuis huit heures jusqu'à
midi, dans l'Eglise de la Visitation, pour le repos et salut
de l'Âme de feu LOUISE - YVONNE - PÉLAGIE
DESCHAMPS, veuve de M. MENARD, ci-devant*

*Procureur au ci-devant Parlement de Bretagne, décédé à
sa terre de la Brillays, Commune de Thourye, le 29 novembre dernier.*

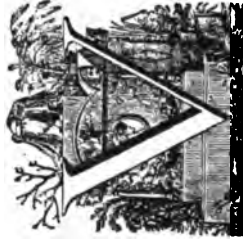
D E P R O F U N D I S.

*C'est de la part de M. MENARD, fils, M. et Madame CLEMENT, ses Enfants et
Gendre, de ses petits-Enfants, et de toute la Famille.*

(
.
.
.
.)



MESSEURS ET DAMES,



VOUS êtes priés d'assister au Convoi, à la Messe d'Enterrement qui sera célébrée demain samedi 29 Septembre 1810, à dix heures du matin, et aux Messes qui seront dites depuis six jusqu'à midi, dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Sauveur, pour le repos et salut de l'Âme de M. PIERRE-ALEXANDRE DURAND, Marchand Epicier, décédé en sa maison, rue d'Estrées, le 28 desdits mois et an.

D E P R O F U N D I S .

C'est de la part de sa Femme ; de ses Enfants, et de toute la Famille.

Imprimerie de L. Fournier, rue de la Harpe, n. 105.






MM. ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister au Convoi et Enterrement de *M. JACQUES-BONAVENTURE BLIN*, ancien Maître et Professeur en Chirurgie, décédé hier 8 Avril 1811, en sa demeure rue de Bel-Air, qui se fera aujourd'hui 9, à quatre heures de l'après-midi, dans l'Eglise Paroissiale de Saint-Pierre.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Mademoiselle *BLIN*, sa Sœur; de *MM. BLIN*, ses Fils, et leurs Epouses; de *M. SAUVEUR*, son Gendre, et son Epouse; de ses petits-Enfans, et de toute la Famille.




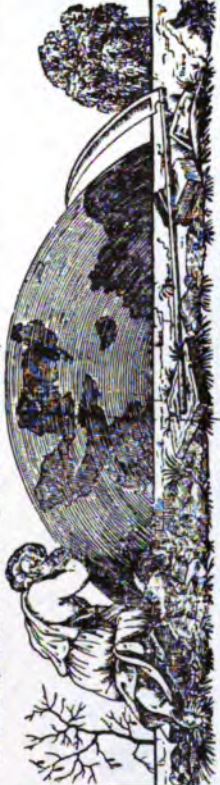


MESSIEURS ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister au Service qui sera célébré
 demain Samedi, 1^{er} Juin 1816, à onze heures du
 matin et aux Messes qui seront dites depuis six
 heures jusqu'à midi, dans l'Eglise Paroissiale de
 Saint-Sauveur, pour le repos et salut de l'âme de
 Dame **BONNE-LOUISE-AUGUSTE DU HAN**, veuve
 de Messire Charles-François-Hyacinthe-Claude
DE VISDELOU Marquis DE BEDÉE, décédée en son Hôtel à Rennes,
 rue du Four-du-Chapitre, le 23 mai dit an.

REQUIESCAT IN PACE.

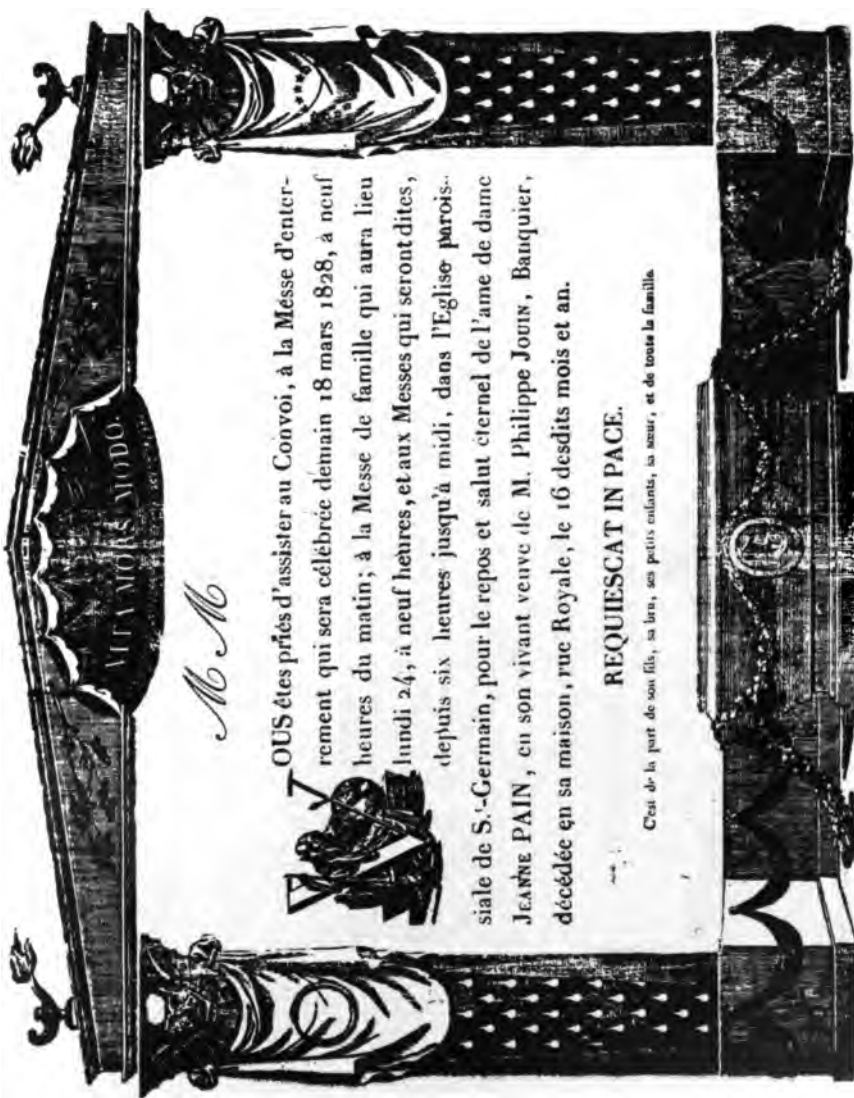
*C'est de la part de Monsieur et Madame, de Monsieur et Mademoiselle De Visdelou de Bedée, les Enfants, de
 Monsieur et Madame De Roussin, son Frère et sa belle-Sœur, de Mademoiselle Du Han, sa Tante, de
 Monsieur et Madame De la Villebrune, de Monsieur et Madame De la Marre, de Monsieur et Madame
 Le Ministre, ses Neveux et Nièces, et de toute la Famille.*

L'ARTISTE, IMPRIMERIE DE M. ST. PROUT







M. M.

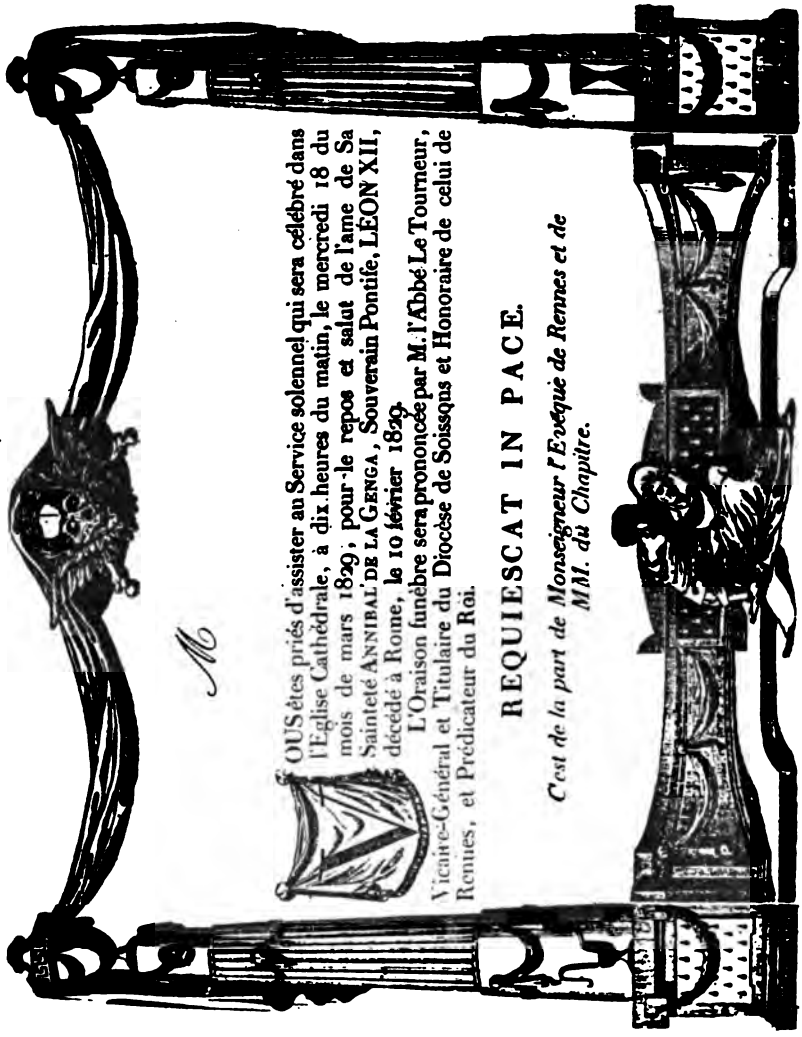
VOUS êtes priés d'assister au Convoi, à la Messe d'enterrement qui sera célébrée demain 18 mars 1828, à neuf heures du matin; à la Messe de famille qui aura lieu lundi 24, à neuf heures, et aux Messes qui seront dites, depuis six heures jusqu'à midi, dans l'Eglise paroissiale de S.-Germain, pour le repos et salut éternel de l'ame de dame JEANNE PAIN, en son vivant veuve de M. Philippe JOURN, Banquier, décédée en sa maison, rue Royale, le 16 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de son fils, sa bru, ses petits enfants, sa sœur, et de toute la famille.

Imprimerie J. Madaissinelle JAUBERT





M

VOUS êtes priés d'assister au Service solennel qui sera célébré dans l'Eglise Cathédrale, à dix heures du matin, le mercredi 18 du mois de mars 1829, pour le repos et salut de l'ame de Sa Sainteté ANNIBAL DE LA GENGA, Souverain Pontife, LÉON XII, décédé à Rome, le 10 février 1829.



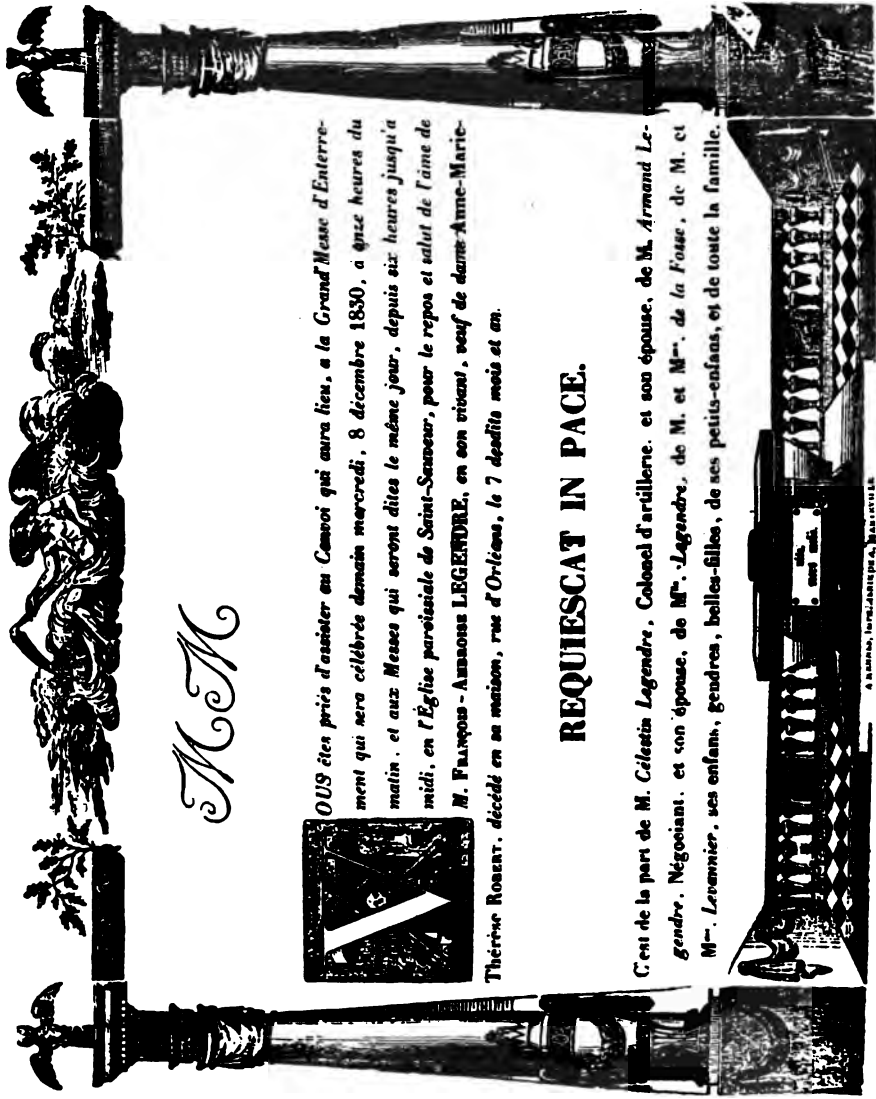
L'Oraison funèbre sera prononcée par M. l'Abbé Le Tourneur, Vicaire-Général et Titulaire du Diocèse de Soissons et Honoraire de celui de Rennes, et Prédicateur du Roi.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Monseigneur l'Evêque de Rennes et de M^m. du Chapitre.







MM



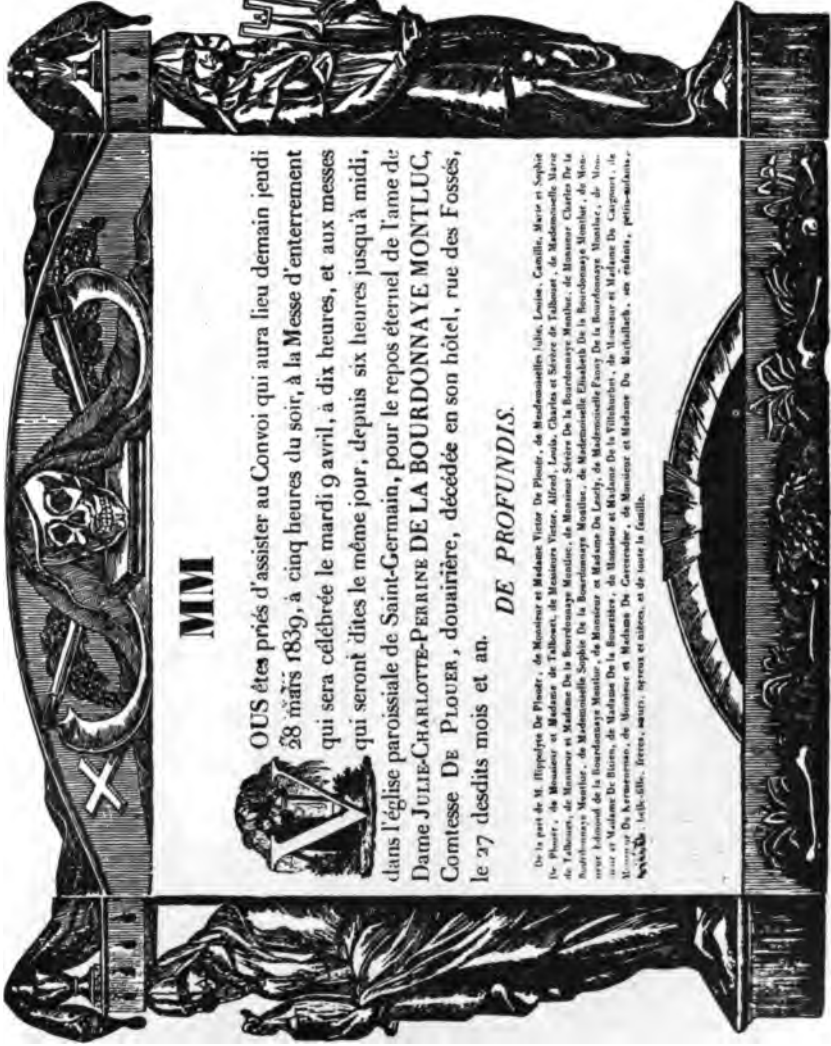
VOUS êtes priés d'assister au Convain qui aura lieu, à la Grand Messe d'Enterrement qui sera célébrée demain mercredi, 8 décembre 1830, à onze heures du matin, et aux Messes qui seront dites le même jour, depuis six heures jusqu'à midi, en l'Église paroissiale de Saint-Sauveur, pour le repos et salut de l'âme de M. François-Ambroise LEGENDRE, en son vivant, veuf de dame Anne-Marie-Thérèse ROZAT, décédé en sa maison, rue d'Orléans, le 7 desdits mois et en

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de M. Célestin Legendre, Colonel d'artillerie, et son épouse, de M. Armand Legendre, Négociant, et son épouse, de M^{rs} Legendre, de M. et M^{rs} de la Fosse, de M. et M^{rs} Levennier, ses enfans, gendres, belles-filles, de ses petits-enfans, et de toute la famille.







MM

VOUS êtes priés d'assister au Convoi qui aura lieu demain jeudi 28 mars 1839, à cinq heures du soir, à la Messe d'enterrement qui sera célébrée le mardi 9 avril, à dix heures, et aux messes qui seront dites le même jour, depuis six heures jusqu'à midi, dans l'église paroissiale de Saint-Germain, pour le repos éternel de l'âme de Dame JULIE-CHARLOTTE-PERRINE DE LA BOURDONNAYE MONTLUC, Comtesse DE PLOUER, douairière, décédée en son hôtel, rue des Fossés, le 27 desdits mois et an.

DE PROFUNDIS.

De la part de M. Hippolyte De Ploer, de Monsieur et Madame Victor De Ploer, de Mademoiselle Julie, Louise, Camille, Marie et Sophie De Ploer, de Monsieur et Madame De Talbot, de Monsieur Victor, Alfred, Louis, Charles et Séverin De Talbot, de Mademoiselle Marie De Talbot, de Monsieur et Madame De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur Séverin De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur Charles De la Bourdonnaye Montlu, de Mademoiselle Sophie De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur Charles De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur Edmond De la Bourdonnaye Montlu, de Mademoiselle Elizabeth De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur et Madame De Blois, de Monsieur et Madame De Lesté, de Mademoiselle Emory De la Bourdonnaye Montlu, de Monsieur De Armaucourt, de Monsieur et Madame De la Bourdonnaye, de Monsieur et Madame De la Bourdonnaye, de Monsieur et Madame De Carpentier, de Mademoiselle, Henri, Marie, Auguste et Adrien, et de toute la famille.





MM.



VOUS êtes priés d'assister au convoi d'enterrement qui aura lieu, à la Grand Messe qui sera célébrée demain vendredi 1^{er} mai 1840, à dix heures et demie, ainsi qu'aux Messes qui seront dites le même jour, depuis six heures jusqu'à midi, en l'église paroissiale de Saint-Germain, pour le repos et salut éternel de l'âme de M. Pierre-Mathurin LUCAS, en son vivant, avocat et membre de la commission des hospices civils de Rennes, décédé en sa maison, rue de Bourbon, le 30 avril.

La messe de famille aura lieu le lundi 11 mai, à onze heures du matin.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de M^{rs} Lucas, sa veuve, de M. Aristide Lucas, de M. et M^{rs} Metayer, de M. Paul Lucas, de M^{rs} Zoé Lucas, ses enfants, de MM. Victor, Octave et Julien Metayer, ses petits-enfants, de sa sœur, belle-sœur de ses neveux et nièces, et de toute la famille.

Rennes, Imprimerie de A. WARTHAULT





M. M.

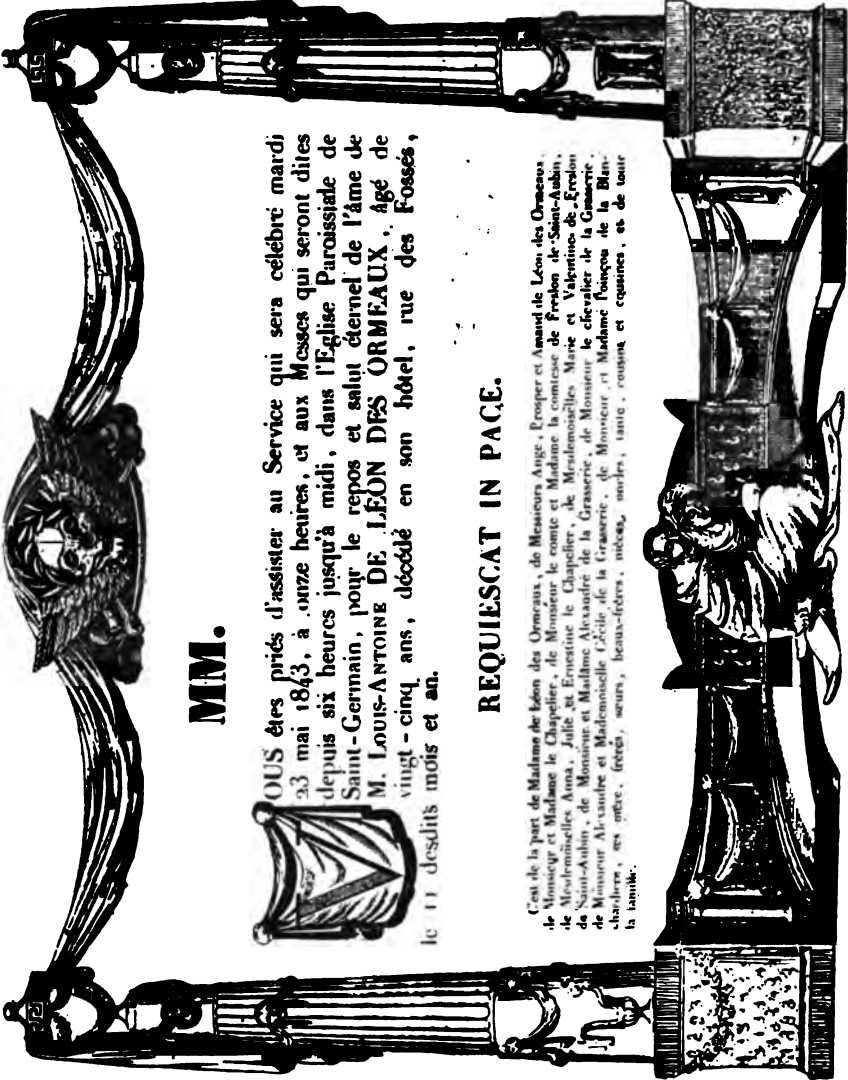
VOUS êtes priés d'assister au Convoi et à la Messe d'enterrement qui auront lieu demain vendredi 4 février 1842, à onze heures et demie du matin, et aux Messes qui seront dites, depuis 6 heures jusqu'à midi, dans l'Eglise paroissiale de Saint-Sauveur, pour le repos et salut éternel de l'âme de **M. LOUIS-ANNE-MARIE AUBREÉ DE KERVAOUR**, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, ancien président à la Cour royale, ancien doyen de la Faculté de droit, décédé en sa maison, rue Du Guesclin, le 2 desdits mois et an.

REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de mademoiselle Aubrée de Kernaour, sa fille, de messieurs et mesdames Alexandre et Gabriel de Freslon, de madame Roumain de la Touche, de mademoiselle de Freslon, de monsieur Michel, ses beaux-frères et belles-sœurs, de monsieur et madame Aubrée du Rhun, de madame veuve Delabigue-Villeneuve, ses neveux et nièces, et de toute sa famille.







MM.

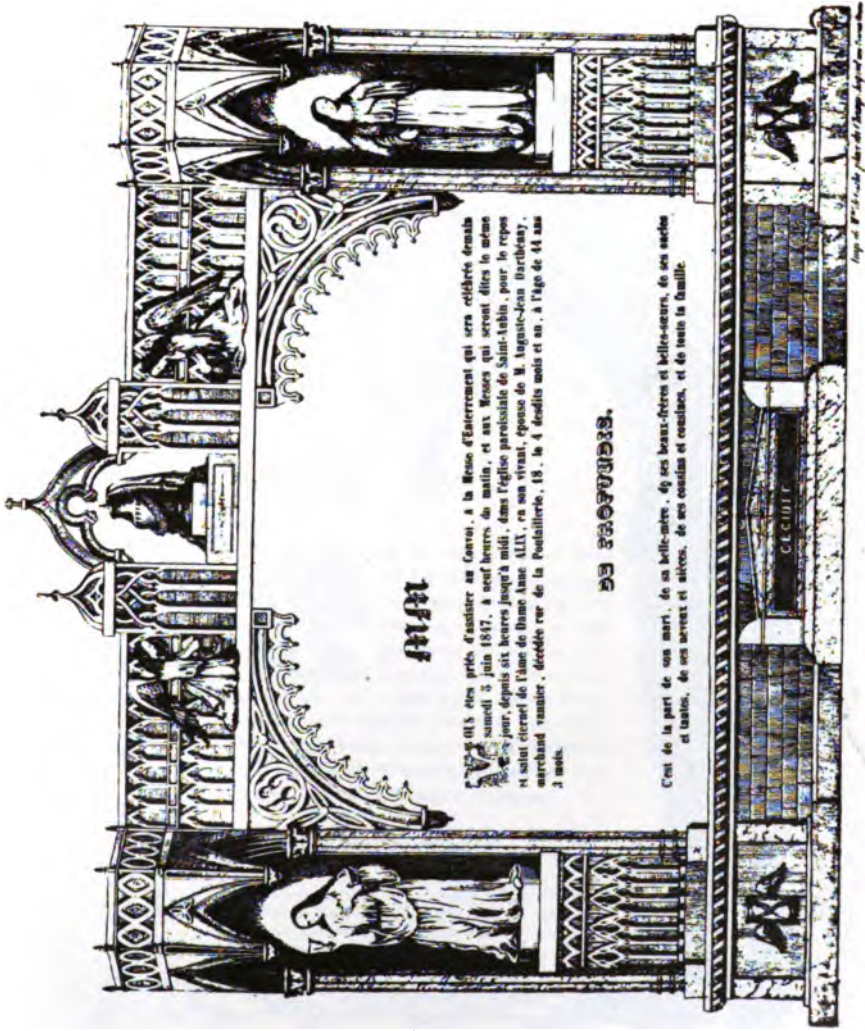
VOUS êtes priés d'assister au Service qui sera célébré mardi 23 mai 1843, à onze heures, et aux Messes qui seront dites depuis six heures jusqu'à midi, dans l'Église Paroissiale de Saint-Germain, pour le repos et salut éternel de l'âme de M. LOUIS-ANTOINE DE LEON DES ORMEAUX, âgé de vingt-cinq ans, décédé en son hôtel, rue des Fossés, le 11 desdits mois et an.



REQUIESCAT IN PACE.

C'est de la part de Madame de Léon des Ormeaux, de Messieurs Augé, Prosper et Amand de Léon des Ormeaux, de Monsieur et Madame le comte et Madame la comtesse de Frelon de Saint-Aubin, de Mesdemoiselles Anna, Julie et Ernestine le Chapelier, de Mesdemoiselles Marie et Valentine de Frelon de Saint-Aubin, de Monsieur et Madame Alexandre de la Grasserie, de Monsieur le chevalier de la Grasserie de Monsieur Alexandre et Mademoiselle Gabrielle de la Grasserie, de Monsieur et Madame l'écuyer de la Blanchardière, ses oncles, frères, beaux-frères, neveux, cousins, tante, cousine et cousines, et de leur famille.





CECILE

Elle est née près d'Assisier au Coucou, à la Messe d'Estierement qui sera célébrée demain samedi 3 juin 1857. À neuf heures du matin, et aux Messes qui seront dites le même jour, depuis six heures jusqu'à midi, dans l'église paroissiale de Saint-Lubin, pour le repos et salut éternel de l'âme de Dame Anne ALLA, sa son vivant, épouse de M. Auguste-Jean Harthéaux, marchand vannier, décédée rue de la Postallierie, 19, le 4 d'ordis mois et an. À l'âge de 44 ans 3 mois.

DE PROFUNDIS.

C'est de la part de son mari, de ses beaux-frères et belles-sœurs, de ses oncles et tantes, de ses neveux et nièces, de ses cousins et cousines, et de toute la famille.

CECILIE

Page et Pl. XXII. par M. J. Harthéaux, éditeur, imp. de la Presse.





AMM



DIEU vous prie d'assister au Convoi
et à la Messe d'enterrement qui auront
lieu demain jeudi 22 Février 1849,
à 10 heures, et aux Messes qui seront
dites le même jour, depuis six heures
jusqu'à midi, dans l'église paroissiale
de Notre-Dame, pour le repos et salut éternel de l'âme de
Dame **JEANNE-CÉCILE HARDELE**, veuve de M. Pierre-Antoine
DEUX, Capitaine retraité, Chevalier de la Légion-d'Honneur,
décédée en sa maison, rue d'Antrais, le 20 deudit mois et an.

Le Service sera lieu le mercredi 23, à 10 heures.

De Profundis.

*C'est de la part de M. et Madame Liger, de M. et
Madame Nachbaur, ses gendres, fille et belle-fille,
de Mademoiselle Liger, sa petite-fille, de ses neveux
et nièces, cousins et cousines, et de toute la famille.*







IN M.

Vous êtes priés d'assister au convoi et à la messe d'enterrement
qui auront lieu demain 6 novembre 1851 à 9 heures, ainsi qu'
aux messes qui seront dites depuis six heures jusqu'à midi,
en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos et salut
éternel de l'âme de M^r. Edouard Julien-Olivier *Revanth*,
démote décès sa mère rue Bertrand, 5 le 5 novembre à 6
heures du matin à l'âge de 47 ans 5 mois ;

de la part de sa mère de sa grand-mère de son beau-père,
de ses sœurs, de ses oncles, tantes, cousins, cousines.

de Profundis



IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCESSEUR DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETÉ



recommande aux prières des destinataires une vénérable défunte. Mais c'est aux communautés et aux ecclésiastiques que ces « mementos » étaient envoyés.

Le même auteur reproduit le texte d'une véritable lettre de part de 1775, puis une autre de 1802, enfin plusieurs autres postérieures.

La formule n'en variait pas beaucoup. Voici celles de Rennes :

MM.

M. Charles Desnos-de-la Grée Président du Tribunal de première Instance de Rennes, a l'honneur de vous faire part de la perte qu'il vient de faire de Madame Caroline-Marie Catherine Serres, son épouse, décédée le 6 mars 1816. Vous êtes priés d'en faire part à votre famille.

Une feuille double de papier vergé.

H. : 0,20 1/2. — L. : 0,13.

M.

Monsieur et Madame Pontallié ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Mademoiselle Eliante Pontallié, leur fille, décédée à Auch, le 2 de ce mois, chez son père, Directeur des Contributions directes.

Auch, le septembre 1817.

Vous êtes prié d'en faire part à votre famille, et de ne point adresser de réponse.

Une feuille double de papier vergé.

H. : 0,20. — L. : 0,12 1/2.

Bien que cette lettre n'ait point été imprimée à Rennes. je la transcris, car je crois que la famille Pontallié était originaire de cette ville.

MM.

M. Desnos de la Grée, Président du Tribunal de première instance, Monsieur Ange Desnos de la Grée, Monsieur et Madame de Lesquen, M. Charles Desnos de la Grée, fils, M. l'Abbé Dufoussé, ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de M. Jean-Baptiste-Marie Desnos de la Grée, Conseiller à la Cour Royale de Rennes, leur oncle, grand-oncle et cousin, décédé à Rennes le 2 décembre 1818.

Vous êtes priés d'en faire part à votre famille.

Une feuille double de papier vergé.

H. : 0, 20 1/2. — L. : 0,13.

M

Monsieur et Madame Louis Brossays, Monsieur Brossays, Procureur du Roy, Mademoiselle Lucie Brossays, Mademoiselle Adèle Brossays, ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Madame Renée-Jeanne Delourmel, veuve de M^r. Brossays, ancien Procureur au Parlement, leur mère, belle-mère et grand-mère, décédée en sa maison, Place du Palais, le 2 de ce mois.

Vous êtes priés d'en faire part à votre famille.

On ne recevra pas de visites.

Rennes, le 2 avril 1828.

Une feuille double de papier vergé.

H. : 0,19 1/2. — L. : 0,12 1/2.

M

Monsieur Le Chevalier, chevalier de la Légion-d'Honneur; M. et M^{me} Du Haut Chemin; M. Ivan du Haut Chemin; M^{lles} Anna et Berthe Du Haut Chemin; M^{me} Dubouays de la Chauverais; M. Denise, chevalier de la Légion-d'Honneur, et M^{me} Denise; M. et M^{me} Paul de la Tuollays, et leurs enfans; M. et M^{me} Auguste Denise; M. et M^{me} Turin, et

leurs enfants; MM. Denise; M. Auguste Roquet, receveur de l'enregistrement, et M^{me} Roquet; M. et M^{lle} Roquet, ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M^{me} Julienne-Françoise Ginguéné de la Chauverais, leur épouse, mère, belle-mère, aïeule, sœur et tante, décédée à Rennes, le 16 mai 1846, à l'âge de 73 ans 6 mois.

Rennes, le mai 1846.

Vous êtes priés d'en faire part à votre famille.

SANS VISITES.

Une feuille double de papier non vergé encadré extérieurement et intérieurement d'une bande noire de 2^{mm} 1/2.

H. : 0,26 1/2. — L. : 0,21.

Par ces quelques spécimens, on se rendra facilement compte des modifications successives qui ont amené la formule employée actuellement :

M.

M... (suit l'énumération des parents proches et éloignés),

Ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de...

ou : Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse (ou : cruelle), qu'ils viennent d'éprouver en la personne de...

leur... (indication des degrés de parenté), décédé (ou : pieusement décédé) dans sa... année, en son domicile... le... 19... muni des Sacrements de l'Eglise (ou : de la sainte Eglise).

De Profundis, ou : Priez pour lui, ou : Requiescat in Pace.

Il semblerait que l'usage veuille s'introduire à Rennes de faire servir la même rédaction à l'invitation aux obsèques et au faire-part, plusieurs pièces de ma collection se terminant par la formule

du placard : « Et vous prie d'assister au Convoi et à la Messe d'Enterrement, etc. »

Pour transformer en lettre de part, on supprime les dernières lignes et on évite des frais de composition... Le geste est mesquin peut-être, mais il n'y a pas de petites économies...





Je ne saurais terminer sans exhorter tous ceux qui me liront à recueillir et conserver, non seulement les placards et lettres de part anciens, mais encore les pièces récentes. Il y aura là une mine précieuse pour les amateurs de « Vieux-papiers » de l'avenir, les généalogistes, les historiens; et puis chacun peut se constituer d'intéressantes archives de famille, en classant tous les documents publics relatifs aux décès, naissances, mariages, de ses proches et de ses alliés, voire de ses amis.

Et cela jusqu'au jour fatal où tout disparaîtra de ce monde, car tout est poussière et doit s'en aller en poussière.

L. ESQUIEU.





VARIA

Statuts des Pâtisseries de la Ville de Rennes

EN 1573

Les Articles de l'état du mestier de paticier en la ville de Rennes furent présentés en 1573 à Bertrand d'Argentré, alors sénéchal de Rennes, auquel il appartenait, en vertu de sa charge, d'en faire la rédaction officielle. Il est probable que d'Argentré, dans le but de compléter la réglementation de la police des vivres à Rennes, y fit ajouter plusieurs dispositions empruntées à d'anciens statuts des patisseries de Nantes, que l'on ne retrouve plus aujourd'hui. Ces articles furent approuvés par lettres patentes de janvier 1574 et transcrits aux registres du Parlement. Ils paraissent inédits et méritent d'être insérés dans les Mémoires de la Société archéologique.

On y rencontre quelques détails intéressants. L'énumération des pièces à présenter pour le *chef-d'œuvre* par le candidat pâtissier donne un aperçu de la table rennaise au xvi^e siècle. Cette liste se rapporte à trois genres différents de préparations plus ou moins comestibles : les pâtés, les ouvrages de pâtisserie, et ceux du métier d'oublieirie. Le choix semble fait avec discernement en éliminant des produits sans usage à Rennes que l'on trouve à Paris et ailleurs. Mais le sens de plusieurs expressions techniques, ou à la mode en 1573, n'est pas facile à établir, même en s'adressant aux livres spéciaux. Qu'étaient au juste : le *Dauphin renversé farci de crème*, le *flageau*, la *piquelardée* ?

Rennes offrait, et sans doute depuis bien longtemps déjà, ce trait de la vie extérieure de nos vieilles cités, que M^{me} de

Sévigé devait encore noter cent ans après, le passage du marchand d'oublies, de l'*oublieux*. A sept heures, les quatre maîtres pâtisseries de Rennes lançaient chaque soir leurs porteurs de corbillons, et le bon Rennois pouvait tirer aux dés les oublies à la fin de son souper.

Les statuts des pâtisseries contiennent par ailleurs l'organisation et les règlements qui figurent d'habitude dans ce genre de documents, et Rennes n'en offre pas de spécimen plus curieux.

Un récent ouvrage de M. Armand Rébillon venant d'attirer l'attention sur les anciennes corporations rennaises, il convient de rappeler les communications faites autrefois sur ce sujet à la Société archéologique par deux de ses membres toujours regrettés : MM. Philippe Lavallée et Paul de la Bigne-Villeneuve. Les précieux travaux de ce dernier, conservés aux Archives d'Ille-et-Vilaine, resteront toujours la source pour les documents de la période ancienne, et, malgré toutes les recherches, on n'a rien pu y ajouter.

L'histoire des corporations rennaises ou bretonnes est peu originale et ne se différencie de celle des corporations de toute autre ville, pour l'époque la plus rapprochée de nous, que par des détails de pure statistique. L'étude de nos confréries pieuses et charitables semblerait *à priori* plus instructive au point de vue local. Le commerce et l'industrie de Rennes n'ont pas d'histoire dans les siècles où ils florissaient. Que savons-nous, par exemple, du *Mercerot de Rennes* qui courait la France au xv^e siècle avec sa balle ? Un bon tableau de l'état des communautés en Jurande aux derniers siècles, un résumé des statuts des divers métiers, un relevé des faits industriels et commerciaux qui s'y rattachent ne peuvent manquer d'intérêt. Mais leur importance diminue si l'on considère qu'il s'agit d'une ville ayant déjà perdu de sa valeur dans l'ordre économique, et d'institutions en décadences ou altérées par l'ingérence administrative. L'Intendance de Bretagne, les administrations du xviii^e siècle aimaient à entasser les rapports, les correspondances officielles, les tableaux d'états. Tout cela fournit beaucoup de matériaux sur les corporations et les métiers,

qui ne sont pas trop intéressants, sans doute, parce qu'en leur temps ils n'ont guère été utiles¹.

F. J. D. L.

**Lettres du mestier juré des maistres paticiers
de la ville de Rennes².**

Charles par la grace de Dieu roy de France à tous presens et advenir, salut.

Nos chers et bien amez René Guerin, Bonnadventure Gouyn, François Malet, Jacques Frangeul, paticiers routisseurs et oublieurs de nostre ville de Rennes en Bretagne, nous ont en nostre privé conseil faict dire et remonstrer que pour le bien publicq, pollice et maistrise de leurs estat et mestier en lad. ville, ilz auroient, à l'imitation de certaines anciennes chartres de previlleiges et maistrises aud. mestier conceddées par noz predecesseurs Roys et Ducs dud. pays aux maistres paticiers de nostre ville de Nantes, faict dresser et rediger par escript à ceste fin certains articles et iceulx faict veoir à notre seneschal et procureur aud. Rennes, comme par le cahier desd. articles d'eulx signé avecq leur advis cy attachés sous nostre contreseel; desquels articles ilz nous ont requis leur accorder sur ce noz lettres d'emologation, validation et autorisation et confirmation au cas necessaires, pour eulx et leurs successeurs à l'advenir joyr et user plainement et paisiblement du previlleige et effect de maistrise dud. estat et mestier ainsi que le contiennent lesd. articles; Savoir faisons que après avoir le tout faict veoir en nostred. conseil ayant trouvé lesd. articles estre utiles et necessaires pour la pollice et bien publicq de lad. ville en ce regard, avons de nostre certaine science, grace speciale, plaine puissance et auctorité roiale concedé, accordé,

1. M. Paul Banéat nous signale, à propos des statuts des pâtisseries de Rennes, l'existence d'un quartier de la pâtisserie plusieurs fois mentionné dans les actes d'état civil du xvii^e siècle et détruit pendant l'incendie de 1720.

2. Arch. Plmt, B, *Lettres royaux*, Reg. VII, fo 64, v^o.

auctorisé, validé, emologué et confirmé et par cesd. presentes concedons, accordons, auctorisons, validons, emologons et confirmons lesd. articles contenues audict cahier estans au nombre vingt quatre, sy comme dict est atachées, selon leur forme et teneur, à en joyr et user par lesd. supplians et leurs successeurs à l'instar de ceulx dud. mestier de nostre ville de Nantes, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire; par lesquelles donnons en mandement à noz amez et feaulx les gens tenans nostre court de parlement aud. pais, seneschal aud. Rennes et à tous nos aultres juges et officiers, et à chascun d'eulx ainsi qu'il appartiendra, que de nos presentes lettres ensemble du contenu en icelles articles aud. cahier mentionnées, ils ayent à les faire joyr, entretenir, garder et inviolablement observer de point en point, proceder à l'entiere verifikation et entherinement d'iceulx selon leur forme et teneur comme dessus est dict, sans souffrir leur y estre faict mys ou donné aucun destourbier ne empeschement au contraire, et se aucun sont ou estoient les ostent et mectent ou facent oster et mectre incontinent et sans delay en plaine delivrance et au premier estat et deu. Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soict chose ferme et stable à tousiours nous avons faict mectre nostre seel à cesd. presentes, sauf en aultres choses nostre droict et l'aultruy en toutes. Donnè à Saint Germain en Laye au mois de janvier l'an de grace 1574 et de nostre regne le 14^{eme}. *Ainsi signé sur le reply* : Par le Roy, Bulyon maistre des requestes ordinaires de son hostel present, Pinart, *et saellé de cyre verd pendant à laz de soye verd et rouge.*

Les Articles de l'estat du mestier de patcier en la ville de Rennes contenant leur règlement.

Bertrand d'Argentré, conseiller du roy et son seneschal à Rennes, et Pierre Martin, aussi conseiller du roy et son procureur aud. siege presidial de Rennes; Veu par nous les articles presentés de la part de René Guerin, Bonnadventure Gouyn,

François Mallet, Jacques Frangeul, et chascun paticier, habitans de la ville de Rennes, sur le reglement de leur estat et mestier de patycerye; Veu aussi certaines anciennes chartes octroyées par les Ducs et princes de ce pays aux paticiers de la ville de Nantes, lesquels articles ils nous ont requis mettre par escript pour estre auctorisez et approuvez par le Roy, suivant les Eedictz d'Orléans ¹; Nous sommes d'avis que lesd. Articles cy après, s'il plaist audict seigneur, se peuvent tels que ensuivent, par justice et pour le bien de la police de lad. ville, statuer et entretenir et sans contrevenir à ses Eedictz.

Que pour le reglement dud. mestier en lad. ville de Rennes, il sera par chascun an choaisi deux des plus capables et suffisans dud. mestier pour estre provosts d'icelluy par les aultres mestres dud. mestier pour faire visitation des ouvraiges dud. mestier; lesquels provosts presteront le serment de loyaulment se porter au faict et exercice dud. mestier entre les mains du seneschal de Rennes; quels esleuz se changeront par chascun an, et s'il n'y en avoict aultres suffisans, l'un des precedans demeurera; quels jurez seront tenus de visiter toutes les semaines, et plus souvent se mestier est, l'ouvrage des aultres, desquelles visitations ils feront valable rapport et des faultes et abus qu'ils y trouveront pour en estre la pugnition faicte sellon l'exigence du cas sur paine de l'amende en cas de deffault.

Que nul ouvrier ne sera receu à lever ne tenir boutique ou oupvrouer dud. mestier jusques à avoir preallablement faict entier chef d'œuvre des especes cy après et à esgard desd. provosts, mestres et jurez, c'est à savoir : une tarte à deux visages ², une tallemeuse ³, une dariolle de creme ⁴, deux pastez de chappons de haulte gresse, deux pastez d'assiette ⁵, deux

1. Ordonnances d'Orléans, janvier 1560, art. 98, 99.

2. Rapprocher la tarte mi-partie exigée plus loin des fils de maltre.

3. La talmouse triangulaire bien connue.

4. M. Alfred Franklin, dans la *Cuisine d'autrefois*, 1888, p. 49, définit la dariolle : tartelette à la crème ou au fromage. D'autres y voient le simple chou à la crème, de taille variable.

5. Le pâté d'assiette est souvent cité dans la vieille littérature. Il n'y a pas trop lieu de croire à l'ingénieuse explication de La Curne de Sainte-

tartes de plact, une fleur de lys de creme, ung daulphin renversé farcy de creme, une tarte seiche, ung flageau ¹, une picquelardée, ung gasteau feillecté ², ung poupelin ³, deux tartes argentées, en oultre roollects, estreers, bastons et gros mestiers ⁴ d'oublaerie, par davant lesd. jurez et mestres et qu'ils en ayent faict rapport en justice, et serment de loyaulment se porter aud. mestier et garder les choses cy devant et après déclarées.

Que le chef d'œuvre faict et le serment prins, celluy qui sera receu sera tenu paier pour son entrée la somme de 60 sols monnoie pour estre employez aux affaires de leur communauté et fraerye.

Nul compaignon, serviteur ne aultre dud. mestier ne sera receu à lever oupvrouer jusques à ce qu'il aye demouré et faict service troys ans entiers ⁵ ou plus en l'apprentissage en icelluy,

Palaye, que ce pâté se nommait ainsi parce que chaque convive en avait un sur son assiette. Le pâté d'assiette n'avait rien du petit pâté; de nos jours, il ferait un plat ou même un service complet. M. Franklin a trouvé sa recette, longue et compliquée, dans le vieux *Cuisinier François*, de Lavarenne, ainsi que celle du fameux *pâté de requeste*. (*Ibid.*, p. 89, 146.)

1. Le flageau ne se retrouve pas dans les nomenclatures de pâtisseries. Il semble désigner une flûte de pâte quelconque, et dans ce sens ce mot serait, au point de vue philologique, intéressant à rapprocher de la forme connue *flageol* et du diminutif *flageolet*.

2. C'est le cas de rappeler un produit rennais, disparu depuis quelque temps : ce grand ovale de pâte feuilletée, saupoudré de sucre, connu à Rennes sous le nom de « Langue de femme, » par une plaisanterie traditionnelle que n'a point recueillie le *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes*.

3. Ne pas confondre avec le *poupeton*, qui était un ragoût. Le poupelin est cité par Rabelais à côté des macarons dans le fameux chapitre des Gastrolâtres (Liv. IV, chap. 59). C'était sans doute le même gâteau que l'on faisait, toujours sous ce nom, un siècle plus tard, et dont la préparation nous a été transmise par le menu dans les livres de cuisine du temps. (*Bonnefons*, éd. 1655, p. 48.)

4. Le mot *Mestier* a un sens technique en oublerie et signifie la grande oublie en cornet, les rolets et les estrées sont les petites oublies. — Les bastons remontent aux temps les plus reculés. On voit dans le *Livre des Mestiers*, d'Est. Boileau, « 8 bastons pour ung denier. » — Les gaufres paraissent inconnues à Rennes, comme le pain d'épices, qui tient une si grande place dans les réglemens parisiens. Aucune mention, non plus, des beignets et des rissoles, qui alors jouaient presque partout un si grand rôle dans l'alimentation populaire. Quant aux fouaces, il ne peut en être question, c'était œuvre de boulangerie.

5. Cet apprentissage était de cinq ans à Paris : « Ledit mestier estant

et ne pourra ouvrir ne s'entremectre en l'exercice dud. mestier ailleurs que chez les mestres dud. mestier.

Et où il arriveroit aultre mestre juré dud. mestier en lad. ville de Rennes par fortune de guerre¹ ou autrement, s'il se trouve capable en l'exercice d'icelluy par lesd. mestres et esleuz, il pourra du consentement d'iceulx, le serment fait cy dessus par devant le seneschal de Rennes, y lever son ouvrour payant seulement une moictié de lad. somme.

Et ou cas que aucun maistre dud. mestier voudroit vendre son ouvrage à pris excessif, lesd. provosts et jurez le rapporteront aud. seneschal pour y mettre pris raisonnable, et seront tenus ainsi le faire à peine de cent soulds d'amende, moictié au roy et le reste à lad. fraerie.

Nul dud. mestier ne prendra ne retirera le vallet ou apprentif l'un de l'autre sans le consentement du mestre avecq lequel sera led. apprentif demeurant, et convenance, et que le temps de son service soit passé sur les peines que dessus; et où led. apprentif delaissera led. mestre durant le temps de son service et apprentissage et sans le congé d'iceluy mestre, encores qu'il l'eust servy deux ou trois ans et revienne aud. Rennes et banlieue d'icelle ville, sera led. apprentif tenu recommencer comme de nouveau, s'il n'est dispensé à esgard desd. jurez et du mestre avec quy demouroit led. apprentif.

Aussy pour obvier à ce que portans par les maisons viandes à vendre, ne soient altérées et maniées de plusieurs dont pourroit advenir inconvenient, nuls dud. mestier ne porteront rosty, bouilly, pastez ny aultre viande quelconque par la ville que le pris d'icelle preallablement n'en soit fait et accordé à la boutique dud. mestre rotisseur et paticier, et n'yront ou courront par envye les ungs sur les aultres en la vente de leursd. viandes et danrées à peine de dix solz monnoie à estre paieez de celluy qui y aura contrevenu, s'il n'y est appellé, applicables à lad. fraerie, et ce pour chascune contravention.

bien dangereux et subtil à apprendre. » *Statuts des Patissiers-Oubliers* de 1406 et de 1566. (De la Mare, *Traité de la Police*, t. IV, 618, 621.)

1. Ces survenants étaient le plus souvent des Suisses.

Si aucuns dud. mestier aud. Rennes ont enfans de bonnes mœurs, et soient capables de exercer led. mestier, y seront receuz sans paier aucune chose fors le disner desd. provost et jurez jusques à l'estimation d'un teston. faisant seulement pour chef d'œuvre ung pasté d'assiette, une tarte my partie et ung tourteau feilleté.

Seront expressément tenuz lesd. provostz, revisiteurs et jurez d'entendre et vacquer soigneusement à la veue et visite de toutes chairs cuittes et creues qui se vendent aud. Rennes et banlieue soit de rotisserie en broche ou four et ailleurs, chairs sallées, lart à larder, faiseurs et vendeurs de saulcices, de toutes espèces de gibiers et poissons de mer et eau douce, vendeues par les mestres dud. mestier et aultres indifferement, et s'ils en trouvent qui ne soient bons les saesiront, et en feront leurs rapports pour multer d'amende lesd. fauteurs, mettans en vente telle danrées corrompues telles que led. seneschal congnoistra appartenir applicquables moictié au roy et moictié à lad. fraerie.

Auront lesd. provostz, jurez et revisiteurs pour leurs salaires et vaccations sur chascun qui aura esté visité et dont se trouveront abus ou deffault en sa marchandie et comme telle aura esté saesye, confisquée, la somme de cinq sols mon. qui sera prinse sur les deniers de lad. amende du precedant et prochain article.

Nul ne s'entremetra vendre ny porter oblyes, s'il n'est maistre receu et passé aud. mestier et n'a satisfait aux pointz d'icelluy, comme davant est dict ou s'il n'est advoué de l'un des mestres provostz ou jurez.

Ne pourra aussi aucun serviteur de maistre et juré aud. mestier vendre l'ouvrage d'oublairie en lad. ville et banlieue, jour ou nuict, à plus hault pris que celluy mys par lesd. jurez, provostz et revisiteurs sur peine de 40 solz mon. d'amande au profit de lad. fraerye, et mesme peine acquise contre ceulx qui de nuict porteront oubliz qui ne seront bons et bien faits, et dont on pourra avoir vraye congnoessance.

Ne pourra chascun mestre porter ou faire porter chascun

soir ou nuict plus que deux corbeillons¹ d'oubliz par ville et banlieue de Rennes sur la peine que dessus, dont auparavant le deplacer de la maison seront iceulx oubliz, veuz et visitez par lesd. provostz et visiteurs, à ce qu'il ne s'y commette aucun abus et où se y en trouveroit saesiront lesd. corbeillons et oubliz et en feront raport pour juger lad. amande si elle y eschet.

Lesd. mestres dud. mestier et leurs serviteurs ne pourront aller vendre lesd. oubliz de nuict plus tost que sept heures du soir ne soient sonnées et passées.

Que chascun mestre, ouvrier dud. mestier, present et advenir feront serment devant led. seneschal de bien et loyaulment ouvrer dud. mestier et garder en tout et partout les statuz et establissementz cy devant contenuz et declarez.

Les hostelliers ne recueilliront chez eulx à manger ny ne presenteront vivres, desjeuner ny disner, ny asseoiront, que pour la fourniture de leurs hostes et hostellerie, c'est assavoir aux gens estrangers et passans et non aux domiciliaires de la ville; sinon qu'ils fussent invitez par quelques ungs des passans et sans fraude, sur peine de dix livres d'amande applicables moitié au roy et l'autre à lad. fraerie, et ce par chacune fois qu'ils y contreviendront.

Nul vendeurs de poullailles et gibiers de quelque espèce, que ce soit ne pourront iceulx vendre autrement que en peau et pleume, et non pleumez et escorchez ny lardez; comme ne pourront eulx entremettre du fait de cuisine, acoustrer viandes cruttées ou cuittées en festins et banquetz, ny faire patisserie quelconque, ce que leur est exprès deffendu et à tous autres s'ils ne sont receuz ou avouez comme dessus sur peine d'amande à l'arbitraige de justice.

Ne pourront nul desd. paticiens, rotisseurs et oublieurs ouvrir leurs boutiques ny chauffer leur four aux jours et festes de Pasques, la Pentecouste, la Toussaincts, Noel, et le jour et feste

1. On ne semble pas s'être servi à Rennes, à cette époque, de la botte ronde, le *coffin*, sur lequel on jouait aux dés les oublies à Paris et même à Nantes. (V. Les Oublieurs de Nantes, lecture de M. Ed. Pied, Soc. arch. de Nantes, 1902, p. xxviii.)

de Saint Laurens, patron de leur fraerie ¹, à peine de cent solz T. applicables moictié au roy et l'autre moictié à lad. fraerie et plus grande se elle y eschet.

Et advenant le decès de l'un desd. mestres aud. mestier sera libre à la veuve d'icelluy jouir sa vie durant du previlleige et maistrise dud. mestre, fors au cas qu'elle se remariroit à autre que du mestier et ne fut mestre, ce que advenant desrogera aud. previlleige et ne pourra s'en ayder.

Que ceux desd. paticiens qui tiendront cabaretz ne pourront avoir vin chez eulx sans en payer le debvoir, et qu'il leur sera deffendu retirer ou recueillir jeunes gens de la ville desbauchez qui font mestier de se y retirer et y faire despenses dissolues, ny recepvront aussi aucuns jeuz de detz ny cartes, ny tiendront brelans; ayns feront vuidier ceulx de la ville qu'ilz congnoestront estre tels ou y aller contre la voullonté de leurs peres ou meres, tuteurs ou curateurs, ou qui sont mariez et domiciliez de lad. ville, sous peine de 20 livres d'amende pour la premiere fois et de 30 pour la seconde.

Que suivant les anciennes ordonnances, lesd. paticiens ne vandront ny n'auront en leurs boutiques autres chairs que lart, chair de beuf, mouton et veau; et n'auront pour vendre aucunes vollailles, soyt chappons, perdriz ou begasses, oyseaulx de mer, leveraulx ou connilz ny aultres, s'ilz ne leur sont baillez de la ville pour emploier en ouvrage de leur mestier pour lesd. bailleurs, habitans et survenans, et sans fraulde; et ce sur peine de 20 livres d'amande dont les prevostz seront tenez faire leur rapport.

Ne jetteront aucunes eaues salles, sanglantes ou grasses, sur le pavé, ny plumaiges de leursd. vollailles ny poisson, mal sentantes ny aultres telles choses sur les peines que devant. Ainsi signé : *d'Argentré et P. Martin*, et scellé.

1. Ailleurs saint Honoré.

Missels de Dol & Prose de Saint Samson

Le *Missale secundum usum insignis ecclesie dolensis* fut imprimé chez Jean du Pré, à Paris, en 1502. Après avoir appartenu à l'abbaye du Tronchet, il a subi les morsures des rats, a perdu la feuille du titre et quelques autres pages. Enfin il va trouver un abri digne de lui à la Bibliothèque Nationale ¹. Mais il n'a pas la beauté du *Missale ecclesie redonensis* de 1492, que j'ai pu contempler dans cet incomparable muséum de livres. Signalons du moins la gravure qui orne la première page de la liturgie romaine en usage à Dol. Elle représente un autel à rétable peu élevé, entouré de colonnettes surmontées de statues, avec des rideaux à droite et à gauche de la table sacrée. Cela nous donne une image de ce qu'était le sanctuaire de Dol au xv^e siècle. Car un inventaire de cette église en 1400 mentionne *due cortine serice ab utroque capite altaris*, et, en 1410, l'évêque Etienne Cœuret fit placer autour du maître-autel des colonnes de métal surmontées d'anges adorateurs et ornées de ses armoiries. Ce qui nous intéresse davantage, c'est le calendrier du missel. Voici la liste des saints dolois qui y sont célébrés.

En juillet, le 13, *Turiani archiepiscopi dolensis* ix lec ².
le 28, *Sansonis archiepiscopi dolensis* ³ Triplex ⁴.
le 29. *Genevei archiepiscopi dolensis* ix lec.
Eodem die Guillermi.

1. On l'y a catalogué avec la cote *Réserve, B, 1461*. (Voir le *Bulletin mensuel des récentes publications françaises* de la Bibliothèque nationale, janvier-février 1904, p. 290.)

2. L'abréviation *lec* désigne le nombre de leçons récitées au bréviaire en l'honneur d'un saint.

3. Le texte porte *dolensis*.

4. Ce terme marque le degré de la fête.

En août, le 4, *Octava Sancti Sansonis, Semiduplex. Terculini martyris.*

En septembre, le 2, *Ordinatio sancti Sansonis, Semiduplex.*

En octobre, le 24, *Maglorii archiepiscopi dolensis ix lec. et fiat memoria per octavam.*

En décembre, le 9, *Budoci archiepiscopi dolensis ix lec.*

Il est à remarquer qu'on ne fait aucune mention de saint GILDUIN, qui s'est introduit très tard dans les offices propres de Dol. D'autre part on qualifie saint ARMEL simplement du titre de « confesseur. » Donc à cette époque l'église doloise avait abandonné la légende qu'elle avait fabriquée au XII^e siècle, d'après laquelle ce personnage aurait été l'un des successeurs de saint Samson. Enfin je remarque qu'au 21 mai, le calendrier porte *Marquanni confessoris*. Chacun sait que saint Marcan a donné son nom à une petite paroisse de l'ancien diocèse de Dol. Mais ce bienheureux n'a pas coutume d'être mentionné dans les livres liturgiques ¹, c'est pourquoi j'attire l'attention sur ce fait.

Parmi ces divers saints dolois, celui dont la messe a le plus de caractère est saint Samson. Je citerai ici la prose qui lui est consacrée. Elle complètera mon étude des anciennes hymnes dédiées à ce bon Celte ², et possèdera la saveur de l'inédit, se trouvant dans un volume gothique, unique, et inconnu jusqu'à ces derniers jours ³.

In Sansone Deo sit gloria quam abundans ⁴ illustrat gratia et superabundans : Cui conceptus ante primordia nomen dedit visio nuncia sterilem fecundans.

1. Dom Lobineau n'a point connu d'Actes de saint Marcan ; je ne sais où le doux GARABY a déniché la chronologie du Bienheureux (*Vies des saints de Bret.*, Saint-Brieuc, 1839, p. 542). Ce dernier est mentionné dans la Vie de saint Brieuc. Mais Dol est la seule église qui l'ait célébré.

2. F. DUINE, notes sur les saints bretons, *Les saints de Dol*, Paris, Le Dault, 1902, p. 9-11.

3. Le Missel de Saint-Malo, de 1503, que j'ai consulté au *British Museum* de Londres (Cote : C. 52. d. 2) contient une messe propre en l'honneur de l'archevêque saint Samson. La prose est la même que celle du Missel gothique de Dol. Toutefois, on rencontre quelques variantes dont je vais indiquer les principales.

4. *In Sansone Deo fit gloria quem abundans...* (Saint-Malo, 1503).

Hoc censeri nomine meruit in Sansone quod tanta claruit virtus meritorum :
Quem distendit virus infusio et chelidri ¹ dira percussio sonat sol eorum.

Ex defectu mel in agis sufficit ², et de petra latices elicit Moyses secundus.
Innocuum portatur toxicum, sacerdotem vexat veneficum Spiritus immundus.

Angelicos secutus monitus, exilii subiit interitus, dives paupertatem.
Geminantur Privati gaudia, recipiunt uxor et filia plenam sospitatem.

Serpens, Dei trahente famulo, mansuescit in eius cingulo,
Et ludente tali miraculo conualescit fides in populo.

Cecum sanat petens palatium, ab obsesso fugat demonium,
Periit leo quem habuit obvium, et regine mutatur odium.

Pietatis affluentis pectus movet vox deflentis, mater propter filium ;
Matris dolor, revocato a defunctis sibi nato, remigrat in gaudium.

Fratrum quies molestatur, sed clausarum castigatur avium garrulitas.
Prata vertens grex porcorum fit repente grex hyrcorum, o miranda novitas.

O mirande transformator, nove rerum immutator, sanitatum reparator,
Lux exempli, morum forma, ad virtutes nos reforma, atque Christo sic
[conforma :

Ut in regno claritatis, nobis sibi conformatis, Rex eterne claritatis
Vite donet premia. Amen dicant omnia ! Succurrat letania !

Je ne songe nullement à m'extasier devant cette *prosa*, déconcertante pour les premiers prix de thème latin au Concours général ; mais cette richesse d'allitérations et de consonances charmait l'oreille populaire. Quant au fond de la séquence, il est emprunté à la seconde *Vita S. Samsonis*, qui fut en grand honneur à Dol, et que Dom Plaine a éditée ³. Mais la prose ne suit pas absolument l'ordre du manuscrit qui a été publié ; et elle se contente de présenter un épitomé des plus

1. Pour désigner la vipère, on rencontre dans la basse latinité les mots *hilider*, *chelider* ou *cheliidrus*.

2. Après avoir manqué, le miel revient en quantité suffisante dans les vases destinés à sa conservation. — Comparer dans le *Glossarium* de DU CANGE le mot *Haga*. — Dans le Missel malouin de 1503, on lit : *Ex defectu mel magis sufficit*.

3. PLAINE, *La Très ancienne Vie inédite de saint Samson, texte latin publié avec prolégomènes*. Paris, 1887. — Sur les diverses biographies de saint Samson, je renvoie à mes *Saints de Dol*, p. 15-17.

brillants miracles attribués au Bienheureux. Voici le tableau qu'elle met sous nos yeux :

La conception de Samson fut un prodige ; son nom même fut inspiré par un ange. Le saint guérit un condisciple mordu par une vipère ; d'un signe de croix il remplit de miel les vases du cellier. Il fit jaillir des sources. Il but du poison sans danger, tandis que le démon s'emparait du prêtre jaloux qui avait désiré sa mort. Sur l'avertissement de Dieu, apporté par un ange, il s'exila. En abordant à Dol, il rendit la santé à la femme et à la fille de Privatus. Puis de sa ceinture il entraîna un serpent qui le suivit avec douceur, et par cette merveille il excita la foi des peuples étonnés. En allant à la Cour de France, il rendit la vue à un aveugle et délivra un possédé. La reine, qui détestait notre pieux évêque, lança un lion contre lui ; la bête tomba morte, et la reine changea de sentiment ¹. Comme il revenait à Dol, il ressuscita un enfant dont la mère l'avait attendri par ses cris de douleur. Bientôt les oies troublant les moines par leur tapage, le thaumaturge punit ces volatiles en les obligeant à s'enfermer dans une sorte de prison. Il changea en boucs des porcs qui causaient du ravage.

C'est le dernier miracle mentionné par la séquence, et vraiment, Ovide, si cher aux lettrés du moyen-âge, n'avait pas imaginé de traits de plus haut goût.

Remarque digne d'attention : le *Missale* de 1502 fut exécuté sous l'épiscopat de Thomas James, dont le nom vivra toujours dans le monde des bibliophiles, grâce au superbe missel qui lui appartient, œuvre du Florentin ATTAVENTE, « *miniature del vescovo di Dolo*. » Toutefois ce célèbre volume liturgique n'avait aucun caractère breton, le calendrier ne comprenant que des saints romains, à l'exception de saint Yves ².

1. Ici le poète se conforme plutôt à la première *Vita* (éditée par Mabillon), laquelle se contente de nous montrer la reine agenouillée aux pieds de Samson (*Acta SS. Julii*, t. VI, p. 586, D), tandis que la seconde *Vita* a dessiné un mélodrame plus effrayant, en montrant les yeux de la reine qui tombent de leurs orbites, et la princesse qui expire horriblement.

2. Sur le missel d'Attavente, voir un article de M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (tome XLIII, p. 311-315). Les

Dom Plaine cite un autre Missel de Dol, de 1522. Il est difficile de savoir au juste quelle est la valeur de ce renseignement. En tout cas, je ne connais aucun érudit qui sache où se trouve actuellement cet intéressant ouvrage ¹.

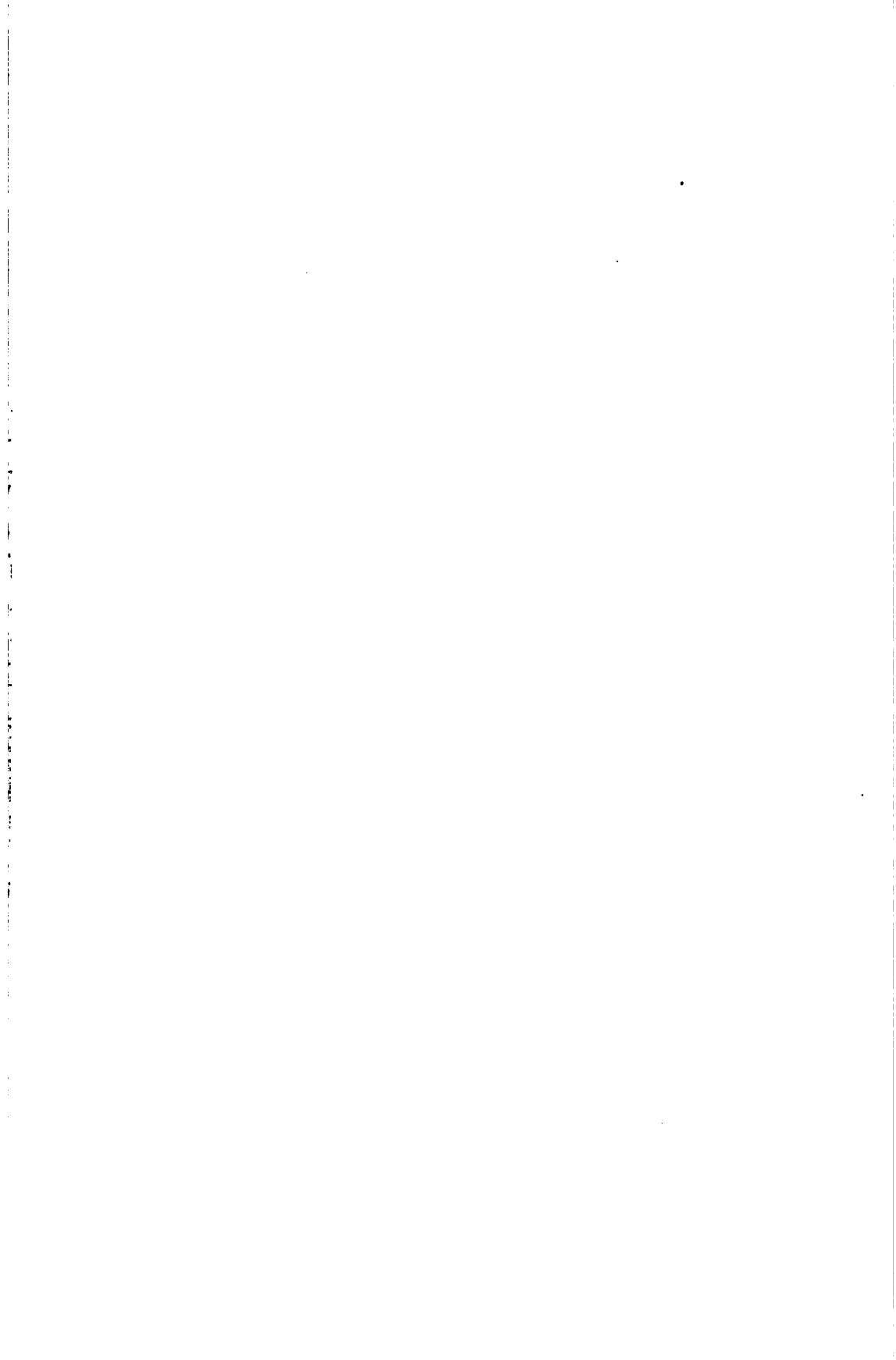
Il ne nous reste plus qu'à mentionner les messes spéciales au diocèse de Dol, imprimées en 1775, chez Armand Caperan. Le chanoine Deric dut avoir la principale part dans ce travail de liturgie locale. Un membre de la Société archéologique de Rennes, l'abbé Charles Robert, possédait un exemplaire de ce rare ouvrage. Aujourd'hui l'exemplaire se trouve peut-être en Belgique, avec la bibliothèque de mon regretté compatriote ². — Telles sont les seules indications que je puisse fournir sur les Missels de Dol.

F. DUINE, *prêtre*.

détails relatifs au calendrier, je les dois à M. Birot, membre de la Société française d'archéologie, qui a fait une description complète du livre, en collaboration avec M. Martin, professeur à l'Université catholique de Lyon.

1. D'après Dom Plaine, ce Missel de Dol de 1522 était « conservé à Rennes chez les Pères Eudistes. » (*Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XI, 1884, p. 22-25.) Or, cette bibliothèque a été acquise récemment par M. Plihon, libraire, lequel la connaissait depuis dix ans : il n'y a jamais vu le missel en question. Il est vrai de dire que des écumeurs de livres avaient pu passer par là !

2. L'abbé Robert légua sa bibliothèque et ses papiers au monastère bénédictin de Sainte-Anne-de-Kergonan. Les vénérables religieux sont à l'heure actuelle en exil, à Walley par Ohey (province de Namur).



NOTE SUR L'ANCIEN MANOIR

ET LES SEIGNEURS

DE LA THÉBAUDAYE

EN GEVEZÉ

Notre savant collègue M. Banéat vient de découvrir en la maison de ferme moderne de la Haute-Thébaudaye en Gevezé, un manteau de cheminée fort intéressant, provenant de l'ancien manoir de la Thébaudaye aujourd'hui disparu. C'est une pierre de granit, d'une longueur de 2^m 50, présentant sculpté au centre un écusson entouré d'un collier, soutenu par deux lions et portant *trois bogues de châtaigne* ; à droite on lit ces mots : ALIBI ALIAS SCITUM (*sic*) et à gauche ceci :

REN. CHASTAN.
RÆDIFICAVIT

PRE VETSTATE (*sic*)
COLAPS.

Cette inscription ¹ nous apprend que le manoir de la Thébaudaye démolie en 1861 avait été reconstruit au commencement du xviii^e siècle par René Chasteigner, seigneur de la Thébaudaye de 1605 à 1620 environ, portant pour armoiries : *d'or à trois bogues de châtaigne de sinople*, comme son ancêtre Guillaume Chasteigner, qui scella en 1381 de son sceau présentant les mêmes armes, sa ratification du traité de Guérande.

Nous allons retrouver le constructeur de la Thébaudaye, René Chasteigner, dans la liste suivante des seigneurs de la Thébaudaye dont nous avons pu reconstituer la suite :

1. Qu'on doit lire comme il suit : (*Manerium*) *alibi alias situm, præ vetustate collapsum, Renatus Chastaneus reedificavit.*

1427, Robin Chasteigner, mort en 1437, laissant veuve Jeanne du Vergier. — Pierre Chasteigner, fils du précédent, lui succéda et décéda en 1479. — Jean Chasteigner, son fils, épousa Perrine Piédevache, de la maison des Mesnils, veuve de lui en 1513. — Briand du Chasteigner, fils des précédents, mourut dès 1515, laissant la Thébaudaye à son frère Bonabes du Chasteigner, mari de Perrine de Cacé qui devint veuve de lui en 1540. — François du Chasteigner, fils des précédents, épousa Perronnelle du Bouays, qui lui donna deux fils successivement seigneurs de la Thébaudaye après lui : François du Chasteigner, mort dès 1605 et René du Chasteigner vivant encore en 1620, époux de Judith de la Châsse et reconstructeur du manoir paternel. — Pierre du Chasteigner, fils de ces derniers, épousa : 1^o en 1619 Jeanne de Langan, 2^o Hélène du Matz, veuve de lui et remariée en 1645 avec François Gouyon, seigneur de Launay-Comats. — Françoise du Chasteigner, sortie du second lit de Pierre et dernière de son nom, apporta la Thébaudaye à son mari Joseph Gouyon, seigneur de Launay-Comats, qu'elle épousa en 1650. — Charles Gouyon, seigneur de Launay-Comats, fils des précédents, s'unit en 1680 à Marguerite Hévin, fille du célèbre jurisconsulte breton. — Cette dernière devenue veuve et propriétaire de la Thébaudaye la légua à son frère Pierre Hévin qui épousa : 1^o Jeanne Le Moynes et 2^o Julienne Le Vicomte, et qui mourut en 1725. — Jacques Hévin, fils du précédent et de sa première femme, s'unit en 1727 à Anne-Marie Jamoays; il décéda en 1758 et sa veuve en 1760. — Jacques-Julien Hévin, leur fils unique, marié dès 1756 à Renée Bureau, mourut sans postérité en 1775. — La tante du précédent Marie-Louise Hévin, femme de Charles Le Melorel, seigneur de Trémeleuc, hérita de la Thébaudaye qu'elle vendit en 1780 à Louis-René de Robien, vicomte dudit lieu, et à Victoire Le Gonidec sa femme.

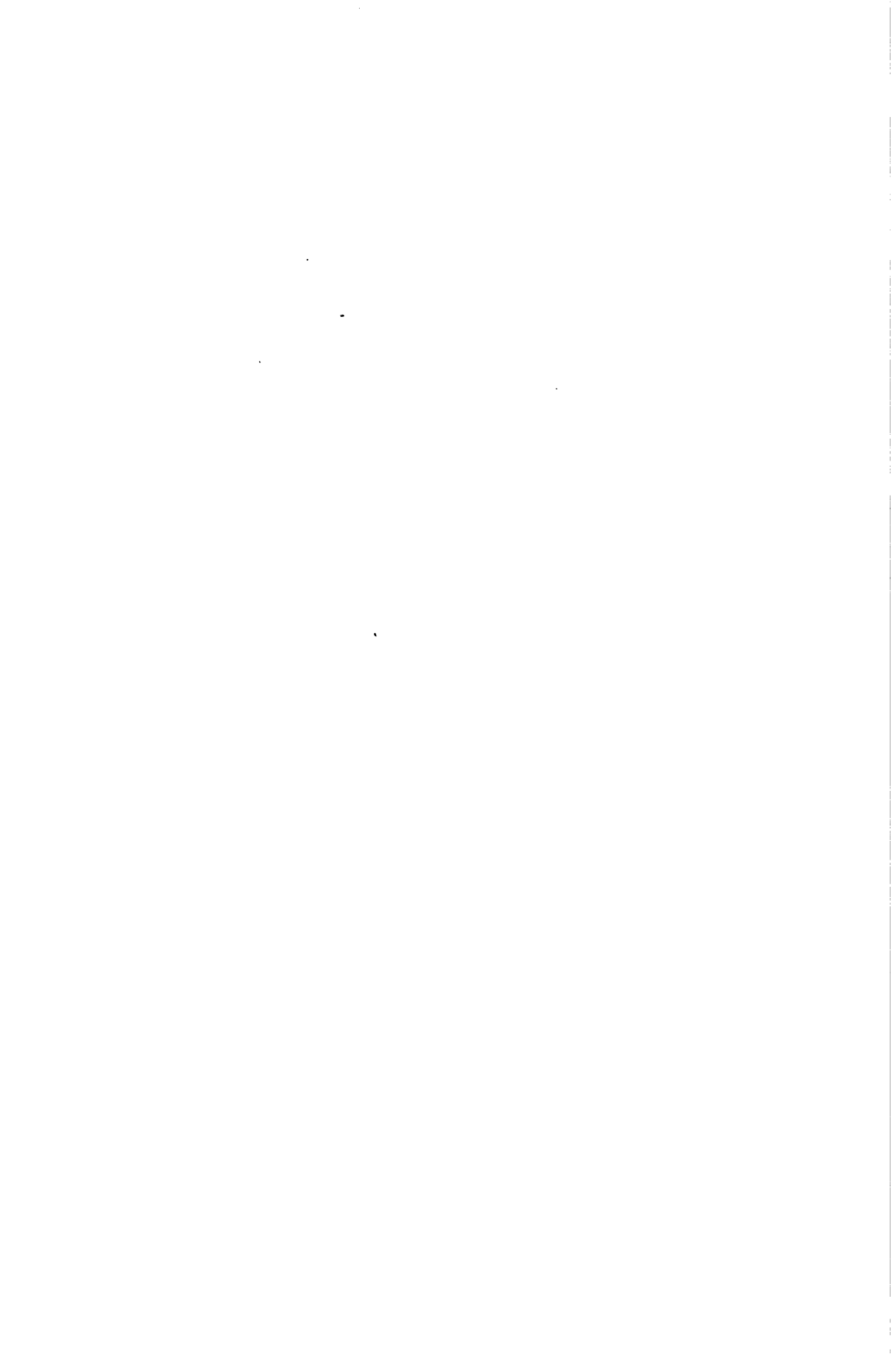
La famille de Robien possède encore actuellement la Thébaudaye.

Le seigneur de la Thébaudaye jouissait d'une moyenne justice et relevait directement du Roi en sa cour de Hédé: il avait un banc à queue et une pierre tombale en l'église de

Gevezé joignant le chanceau, plus un autre banc clos et deux pierres tombales en l'église de la Mezière, l'une proche le maître-autel, l'autre dans la nef devant l'autel N.-D.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON

chan. hon.



NOTE

SUR LA RELATION D'UN VOYAGE EN TERRE-SAINTE

FAIT PAR TROIS BRETONS A LA FIN DU XV^e SIÈCLE

En 1827, M. de Lorgeril, alors maire de Rennes, donna à la Bibliothèque de cette ville un précieux manuscrit du xv^e siècle ; il y fut placé sous le n^o 157¹, avec ce titre : *Voyage à la Terre-Sainte, au Mont Sinai et au couvent de Sainte-Catherine*. « Exécuté sur vélin, en pur gothique minuscule, à longues lignes, il contient 64 feuillets. Ses initiales en or sont enfermées dans de petits cadres peints en bleu et en vert. Malheureusement plusieurs feuillets manquent au commencement, au milieu et à la fin ². »

M. Morin publia en 1861 une notice sur ce manuscrit. Il fit remarquer que malgré les feuillets manquant ce qui reste formait la portion la plus étendue et la plus importante de l'ouvrage entier ; car, dit-il, « si nous n'avons ni le port de l'embarquement, ni la traversée, ni le point d'arrivée dans la Terre Sainte, nous rencontrons les pèlerins à Rama en Palestine, avant leur entrée à Jérusalem. La seconde lacune nous prive seulement d'une faible partie de leur voyage dans le désert avant d'arriver au Mont Sinai ; la troisième porte sur la fin de leur séjour en Egypte et sur leur navigation jusqu'à la hauteur de l'île de Rhodes ; enfin la dernière laisse les pèlerins dans l'île de Scio, lorsque chacun se disposait à retourner dans sa patrie ³. »

1. Actuellement n^o 261.

2. Maillet, *Description des Manuscrits de la Bibliothèque publique de Rennes*, 172.

3. *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1861, p. 216,

L'année en laquelle s'effectua ce voyage en Terre-Sainte n'est point indiquée dans le manuscrit, mais, comme il y est fait mention de « Jacques Cœur argentier du *feu* roy Charles » et des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem *maîtres* de l'île de Rhodes, il faut nécessairement placer l'époque du voyage entre 1461 date du décès du roi Charles VII et 1522 date de l'expulsion des Chevaliers de Rhodes. M. Maillet a cru que ce pèlerinage se fit en 1493 parce que la relation dit que l'un des voyageurs « le Duc en Bavière » mourut pendant le parcours; or l'*Art de vérifier les dates* met en l'année 1493 la mort de Christophe fils du duc de Bavière, revenant de Palestine. Mais l'identité des deux personnages est impossible : le fils du duc de Bavière décéda à Rhodes, tandis que « le Duc en Bavière » mourut à Gaza. De plus nous allons voir à l'instant qu'un autre des pèlerins « l'abbé de Saint-Méen » ne vivait plus en 1493. Enfin M. Morin fait remarquer que dans la Relation il est dit que le 13 août, jour de l'entrée des voyageurs à Jérusalem, était un dimanche et le 20 octobre jour où ils s'embarquèrent sur la mer Rouge après avoir visité le Sinaï était un vendredi. Or en 1493 le 13 août n'était pas un dimanche mais un mardi, et le 20 octobre n'était point un vendredi mais un dimanche. D'où M. Morin conclut qu'on ne peut admettre l'année 1493; mais, ajoute-t-il, les années 1486, 1497 et 1503 pourraient convenir. De ces trois chiffres nous regardons le premier comme à peu près certain, car « l'abbé de Saint-Méen » mourut le 30 avril 1492; c'est ce que prouve l'építaphe de son tombeau conservé de nos jours dans son ancienne église abbatiale.

Ce qui rend ce manuscrit particulièrement intéressant pour nous c'est la présence parmi les pèlerins de trois Bretons : un « seigneur de la Guerche » — un « abbé de Saint-Méen en Bretagne » — et « René de Chasteaubriant, seigneur du Lyon d'Angers. » Ni M. Maillet, ni M. Morin ne se sont occupés de rechercher quels étaient les deux premiers de ces personnages dont les noms sont omis dans la Relation du voyage.

Le premier n'était point un seigneur de la Guerche en l'évêché de Rennes — cette châtellenie appartenait alors aux ducs d'Alençon — mais le possesseur de la seigneurie de la Guerche

en l'évêché de Nantes ¹. Il se nommait François Tournemine, et descendait des sires de la Hunaudaye en Plédéliac ; il naquit en 1457 de Jean Tournemine, seigneur de la Guerche, et de Mathurine du Perrier. Le P. du Paz écrit qu'il fut « grand voyageur en son temps, visita deux fois le saint sépulchre de Nostre Seigneur en Hiérusalem et une fois celui de sainte Catherine au Mont Sinay ; et fut plusieurs fois en l'isle de Rhodes où il demeura longtemps ². » Il mourut, âgé de 72 ans, sans avoir été marié, le 30 octobre 1529, à son manoir de Porteric près Nantes et fut inhumé en l'église des religieuses Clarisses de cette ville.

Il est également facile de nommer l'abbé de Saint-Méen pèlerin de Jérusalem.

Robert de Coëtlogon, fils d'un seigneur de la Gaudinaye, gouverna pendant près de cinquante ans l'abbaye bénédictine de Saint-Méen dont il fut le dernier abbé régulier. Elu en 1443 et décédé en 1492, il laissa une mémoire justifiée de sainteté et l'on vénérât jadis sa sépulture. Lui seul peut, à la fin du xv^e siècle ou au commencement du xvi^e, avoir fait le voyage de Jérusalem sous le simple nom de « l'abbé de Saint-Méen. » Ses successeurs furent, en effet, Pierre de Laval, archevêque de Rheims † 1493, le cardinal Robert Guibé † 1513 et François Hamon, évêque de Nantes, † 1532, tous les trois abbés commentaires de Saint-Méen et trop haut placés ailleurs pour être désignés sous leur titre d'abbé.

Notre troisième pèlerin n'était Breton que d'origine et habitait l'Anjou, mais il appartenait à l'une des plus distinguées familles de la noblesse de Bretagne. Arrière-petit-fils de Geoffroy VI, baron de Châteaubriant, René de Châteaubriant, seigneur du Lyon d'Angers, mentionné en 1489, épousa Hélène d'Estouteville. Nous ne voyons pas pourquoi M. Morin hésite entre ce René de Châteaubriant, seigneur du Lyon d'Angers, et son neveu autre René de Châteaubriant, abbé d'Evron. Si

1. La Guerche, en la paroisse de Saint-Brévin, fut érigée en marquisat l'an 1682.

2. *Hist. généalogique de plusieurs maisons de Bretagne*, 165.

celui-ci eut été le voyageur en question, l'auteur de la Relation l'eut appelé « l'abbé d'Evron » « et non pas seigneur du Lyon d'Angers. » C'est donc du premier qu'il s'agit ici et en voici encore une autre preuve : d'après notre manuscrit, « René de Chateaubriant, seigneur du Lyon d'Angers, » fut fait chevalier à Jérusalem dans l'église même du Saint-Sépulcre, ce n'était donc point un ecclésiastique.

Telles sont les quelques notes que nous pensons pouvoir ajouter à l'intéressante étude que notre savant et regretté confrère M. Morin consacra jadis au manuscrit du *Voyage à la Terre-Sainte*, étude que nous retrouvons avec plaisir dans le volume des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, année 1861, pages 216-232.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON

chan. hon.

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
D'ILLE-ET-VILAINE

Au moment de la publication du présent volume.

Présidents d'Honneur.

M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO.
M. LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE.
M. LE MAIRE DE RENNES.

Bureau pour l'année 1903-1904.

Président, — M. le Comte DE PALYS.
Vice-Présidents, { M. B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, ✠.
 { M. P. PARFOURU, I. ♀.
Secrétaire général, — M. LOUIS DE VILLERS.
Secrétaire archiviste, — M. OLLIVIER LE MEUR.
Trésorier, — M. BANÉAT.
Bibliothécaire, — M. LE HIR, A. ♀.

Comité de publication pour l'année 1903-1904.

MM. les membres du Bureau ci-dessus désigné et MM. l'abbé
GUILLOTIN DE CORSON, — F. SAULNIER, conseiller hono-
raire à la Cour d'Appel, — l'abbé GUILLOT, I. ☉, —
J. HARSOUET DE KRAVEL, — LUCIEN DECOMBE, I. ☉.

**Membres titulaires agrégés depuis
la fondation.**

- MM. ANNE DU PORTAL, Saint-Brieuc, rue des Rosaires, 1 (1863).
ANGIER DE LOHÉAC, notaire. — Mauron (Morbihan) (1897).
AUBRÉE (Jules), contrôleur principal des contributions
directes en retraite. — Rennes, boulevard de la Li-
berté, 30 (1875).
AUBRÉE (Jules), avoué à la Cour d'Appel. — Rennes,
rue d'Estrées, 1 (1897).
AUBRY, médecin-vétérinaire à La Guerche (Ille-et-Vi-
laine) (1903).
BAHON-RAULT, relieur-éditeur. — Rennes, rue Victor-
Hugo, 23 (1904).
BANÉAT (Paul), avocat, docteur en droit. — Rennes, rue
Broussais, 1 (1880).
BERNARD (l'abbé), licencié en droit, vicaire à Saint-Ger-
main de Rennes. — Rennes, rue Saint-Georges, 15
(1901).
BÉTIN (Raymond), négociant. — Rennes, rue La Motte-
Fablet, 3 (1902).
BÉZIER, A. ☉, directeur du Musée d'Histoire naturelle de
la Ville. — Rennes, rue Alphonse-Guérin, 5, et rue
Joseph-Durocher, 3 (1893).
BLIN, ingénieur de la Voirie et du Service des Eaux. —
Rennes, avenue de la Tour-d'Auvergne, 14 (1902).



- MM. BOUDOU** (l'abbé), curé-doyen de Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) (1886).
- BREUGAT** (l'abbé), vicaire à Saint-Aubin de Rennes. — Rennes, rue Saint-Louis, 8 (1895).
- BUSNEL** (Théophile), chef de section des Chemins de Fer de l'Ouest en retraite. — Saint-Briac (Ille-et-Vilaine) (1881).
- BUSSY**, notaire. — Rennes, rue Victor-Hugo, 7 (1896).
- CHÉNON** (Émile), l. ☉, professeur à la Faculté de Droit de Paris. — Paris, rue des Écoles, 30 (1883).
- COCAR**. — Rennes, rue de Belair, 6 (1874).
- COIGNERAI**, ✱, chef de bataillon au 75^e rég. territorial d'infanterie. — Rennes, avenue de la Gare, 45 (1894).
- DANO**, sous-intendant militaire à Guéret (Creuse) (1890).
- DE BALBY DE VERNON** (le comte). — Rennes, rue Brizeux, 13 (1899).
- DE BELLEVUE** (marquis FOURNIER), conseiller général de la Loire-Inférieure. — Rennes, rue Le Sage, 1 (1889).
- DE BERTHOU** (Paul), membre correspondant, 5, boulevard Delorme, Nantes.
- DE CAQUERAY**, O. ✱, lieutenant-colonel en retraite. — Rennes, rue du Pré-Botté, 6 (1901).
- DE CALAN** (le vicomte). — La Houssaye, près Redon (Ille-et-Vilaine) (1899).
- DECOMBE** (Lucien), I. ☉, directeur du Musée archéologique. — Rennes, rue de l'Embarcadère, 13 (1874).
- DE FOUCAUD**. — Rennes, rue de Belair, 12 (1883).
- DE GUÉHÉNEUC** (vicomte Henri). — Rennes, rue Saint-Louis, 18, et château du Plessix-Coudray, en Landujan, par Montauban - de - Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1895).
- DE LA GRIMAUDIÈRE**. — Rennes, rue Victor-Hugo, 13, et au château de la Hamonais, par Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) (1873).
- DE LAIGUE** (comte), château de Bahurel, par Redon (Ille-et-Vilaine) (1900).

- MM. DE LA VILLARMOIS (comte Henri). — Château de Trans, Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) (1881).
- DE L'ESTOURBEILLON (marquis), A. ☉, député du Morbihan. — Vannes, place de l'Evêché, 10 (1895).
- DELOURMEL (Louis), membre correspondant. — Archiviste de la ville de Brest.
- DE MONTHUCHON, ✕. — Au château de Monthuchon, près Coutances (Manche) (1875).
- DE PALYS (comte Élie). — Rennes, rue Saint-Yves, 9, et au château de Clayes, par Romillé (Ille-et-Vilaine) (1859).
- DE POULPIQUET DU HALGOUET (colonel), O. ✱, député, conseiller général. — Renac (Ille-et-Vilaine) (1903).
- DE ROSMORDUC (le comte), — Coatranarc'h, par Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord) (1896).
- DE SAINT-MELEUC (Raoul). — Paris, avenue Kléber, 73 (1891).
- DE SAINT-PERN (le baron René), membre correspondant. directeur des Haras de Libourne (Gironde).
- DES BOUILLONS (J.). — Rennes, faubourg de Fougères, 1 (1899).
- DESMAZIÈRES DE SÉCHELLES (Edouard). — Rennes, place des Lices, 26 (1899).
- DE TORQUAT (H.), avocat. — Rennes, passage Belair (1899).
- DE VILLERS (Louis LA COMBE). — Rennes, rue Victor-Hugo, 11, et château de Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1889).
- DRUAI (l'abbé), professeur de sciences naturelles et d'archéologie religieuse au Grand-Séminaire. — Rennes (1903).
- DU CREST DE LORGERIE (comte), avocat. — Rennes, rue d'Antrain, 69 (1887).
- DU FRETAY (le marquis F. DU BOUILLY), avocat, docteur en droit. — Rennes, rue des Dames, 5 (1900).
- DUINE (l'abbé), vicaire à Guipel (Ille-et-Vilaine) (1891).

- MM. DU PONTAVICE** (vicomte Paul). — Rennes, rue de Robien, 1 (1880).
- DUVAL** (l'abbé), recteur de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) (1892).
- DUVER** (l'abbé), curé de Saint-Germain de Rennes, chanoine honoraire. — Rennes, rue Saint-Georges, 15 (1878).
- ESPÉRANDIEU**, *, I. ☉ (le capitaine), membre correspondant, à Vanves (Seine), route de Clamart, 59.
- ESQUIEU**, membre correspondant. — Cahors, boulevard Gambetta, 58 (Lot).
- ÉTASSE**, A. ☉, percepteur honoraire. — Rennes, route de Lorient, 61 (1879).
- FENAUT**, négociant. — Rennes, quai d'Ille-et-Rance, 17 (1886).
- FOURÉ** (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Étienne de Rennes. — Rennes, rue de Juillet, 5 (1898).
- FORGET** (l'abbé), recteur de Saint-Christophe-de-Valains, par Sens-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1889).
- FOURNEL** (H.). — Rennes, rue de la Monnaie, 9 (1890).
- GAME** (l'abbé), curé-doyen de Toussaints de Rennes. — Rennes, rue Vasselot, 50 (1895).
- GARNIER**, instituteur. — Saint-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine) (1888).
- GIFFARD** (André), docteur en droit. — Rennes, rue Nationale, 6 (1901).
- GONTIER** (Emmanuel), architecte. — Rennes, rue Richard-Lenoir, 11 (1897).
- GOSSELIN** (Marcel). — Rennes, quai Lamennais, 21 (1900).
- GOUGEON DE LA THÉBAUDIÈRE**, avocat. — Rennes, rue Le Bastard, 2 (1889).
- GOULLAY**, médecin de la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest. — Châteaubourg (Ille-et-Vilaine) (1897).
- GURSDON** (Adolphe), juge d'instruction. — 2, rue d'Isly, Rennes (1903).
- GUILLOT** (l'abbé), I. ☉, aumônier du Lycée. — Rennes, boulevard Magenta, 3 (1866).

- MM. GUILLOTIN DE CORSON** (l'abbé), chanoine honoraire de la Métropole. — Rennes, rue de Fougères, 10, ou au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) (1864).
- HAIZE**, imprimeur-éditeur. — Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) (1899).
- HAMARD** (l'abbé), chanoine titulaire. — Rennes, rue du Chapitre, 6 (1903).
- HARSCOUEY DE KRAVEL** (Jean). — Rennes, rue Lafayette, 5 (1877).
- HOFFMANN**, membre correspondant, membre de la Société anthropologique, — Washington (États-Unis d'Amérique).
- HÛE**. — Rennes, rue Victor-Hugo, 2 (1901).
- HUET** (l'abbé), vicaire à Saint-Étienne de Rennes. — Rennes, rue de Juillet, 5 (1895).
- JOBERT** (René), avocat. — Rennes, avenue La Motte-Picquet, 8 (1901).
- JOUON DES LONGRAIS** (Frédéric), avocat, ancien élève de l'École des Chartes. — Rennes, rue du Griffon, 5 (1877).
- KERVILER** (René Lockart de), ✱, membre correspondant, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite. — 36, rue de l'Hôpital, Lorient (Morbihan).
- LAMAZIÈRE**, principal clerc d'avoué. — Rennes, faubourg de Fougères, 73 A (1904).
- LE BOUTEILLER** (vicomte). — Fougères (Ille-et-Vilaine) (1877).
- LE HIR**, A. ☉, bibliothécaire-archiviste de la Ville. — Rennes, rue Brizeux, 16 (1899).
- LE MEUR** (Ollivier), archiviste-adjoint du département. — Rennes, quai de l'Université, 2 (1899).
- LERAY**. — Rennes, quai Saint-Cast, 14 (1900).
- LESAGE DE LA HAYE** (Raoul), docteur en droit. — Rennes, rue de Nemours, 10 *bis* (1896).
- LOTH**, ✱, I. ☉, doyen de la Faculté des Lettres, membre correspondant de l'Institut. — Rennes, faubourg de Redon, 44 (1884).

- MM. LOUVET** (l'abbé). — Rennes, rue des Dames, 12 (1894).
- MARQUET**, ✱, directeur de l'administration pénitentiaire en retraite. — Rennes, rue du Vieux-Cours, 12 (1892).
- MARTIN** (V.), pharmacien honoraire. — Rennes, boulevard La Tour-d'Auvergne, 29 (1900).
- MARTY** (le docteur), membre correspondant, médecin-major de 1^{re} classe. — Hôpital militaire de Belfort (territoire de Belfort).
- MATHURIN** (l'abbé), vicaire à Saint-Étienne de Rennes. — Rennes, rue de Juillet, 5 (1897).
- MERIAIS** (l'abbé), professeur au Collège de Saint-Malo (1896).
- MESSELIÈRE** (vicomte H. DE), docteur en droit. — Rue des Dames, 8, Rennes (1904).
- MILLON** (l'abbé). — Rennes, boulevard Sévigné, 21 *bis* (1895).
- MORLAIS** (l'abbé), docteur ès-lettres. — Rennes, rue de Fougères, 19 (1900).
- MOWAT**, O. ✱, membre correspondant, chef d'escadrons d'artillerie en retraite. — Rue des Feuillantines, 10, à Paris.
- ORÈVE** (l'abbé), vicaire à Martigné-Ferchaud (Ille-et-Vilaine) (1897).
- PARFOURU**, I. ☉, archiviste-inspecteur départemental, ancien élève de l'École des Chartes. — Rennes, rue Kléber, 5 (1891).
- PARIS-JALLOBERT** (l'abbé), recteur de Balazé, par Vitré (Ille-et-Vilaine) 1864.
- PIED** (Edouard), I. ☉, ancien économiste des Lycées de Rennes et de Nantes, membre correspondant. — Nantes, passage Le Roy, 14 (1885).
- PLIHON**, libraire-éditeur. — Rennes, rue Motte-Fablet, 5 (1876).
- POCQUET DU HAUT-JUSSÉ**, ✱, docteur en droit. — Rennes, rue de Robien, 8 (1890).
- PROST** (Eug.), imprimeur. — Rennes, boulevard La Tour-d'Auvergne, 33 (1899).

- MM. QUILGARS** (Henri), ancien élève de l'École du Louvre, archiviste-adjoint de la Loire-Inférieure, correspondant de la Société des Antiquaires de France. — 12, rue du Moulin, Nantes.
- RABILLON** (Vital), avocat. — Rennes, rue Tronjolly, 15 (1884).
- RANET** (André). — Paris, rue Alphonse-de-Neuville, 17 (1902).
- RAULT** (Em.), peintre sur vitraux. — 16, rue Saint-Melaine, Rennes (1903).
- RENAUD-LOUBENS**. — Rennes, rue de la Monnaie, 22 (1900).
- REUZÉ** (Charles). — Rennes, rue de Bordeaux, 1 (1875).
- ROBUCHON**, membre correspondant, éditeur d'art. — Fontenay-le-Comte (Vendée).
- ROCHULÉ**, A. , inspecteur du service de l'éclairage. — Rennes, faubourg de Fougères, 104 (1901).
- RONDEL** (l'abbé). — (1896.)
- SAULNIER** (Frédéric), conseiller honoraire de la Cour d'Appel. — Rennes, rue Rallier, 5 (1878).
- SAULNIER DE LA PINELAIS**, , ancien avocat-général. — Rennes, quai Saint-Cast, 16 (1901).
- SIMON** (Francis), imprimeur. — Rennes, rue des Carmes, 6 (1895).
- STOT**. — Rennes, rue de la Monnaie, 15 (1901).
- THOMAS** (Victor), officier d'administration de 1^{re} classe. — Ile Saint-Germain, par Issy-les-Moulineaux (Seine) (1896).
- TRÉGUY** (l'abbé), curé-doyen de Matignon (Côtes-du-Nord) (1895).
- VATAR** (Paul), avocat. — Rennes, rue de Bourbon, 8 (1897).
-

Membres honoraires.

M. LE FEBVRE, O. ✱, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.

MM. NICOL (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Vannes, président de la Société Polymathique du Morbihan.

Le président de la Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.

SERVICE FAIT PAR LA SOCIÉTÉ

- Bibliothèque de la ville de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
Bibliothèque de la ville de Dinan (Côtes-du-Nord).
Bibliothèque de la ville de Quimper (Finistère).
Bibliothèque de la ville de Brest (Finistère).
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
Conseil Général du département d'Ille-et-Vilaine.
Bibliothèque du Musée de la ville de Rennes.
Bibliothèque de la ville de Rennes.
Bibliothèque universitaire, à Rennes.
Faculté des Lettres de Rennes.
Société d'Instruction populaire, à Rennes.
Bibliothèque Populaire de Rennes.
Bibliothèque de la ville de Fougères (Ille-et-Vilaine).
Bibliothèque de la ville de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
Bibliothèque de la ville de Vitré (Ille-et-Vilaine).
Archives départementales de la Loire-Inférieure, à Nantes.
Bibliothèque de la ville de Nantes.
Bibliothèque de la ville de Vannes (Morbihan).
Bibliothèque de la ville de Lorient (Morbihan).
Archives départementales du Morbihan, à Vannes.
Comité des Travaux historiques et Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Bibliothèque du Musée d'Ethnographie du Palais du Trocadéro, Paris.
Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).



SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine échange son Bulletin.

FRANCE ET ALGÉRIE

- AISNE.** — Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons.
- ALGÉRIE.** — Société Archéologique du département de Constantine.
- ALPES-MARITIMES.** — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Nice.
- AVEYRON.** — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, Rodez.
- BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Société de Statistique de Marseille.
- CALVADOS.** — Académie des Beaux-Arts de Caen.
— Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des manuscrits historiques de Caen.
— Société des Antiquaires de Normandie, Caen.
- CHARENTE.** — Société Historique et Archéologique de la Charente, Angoulême.
- CHARENTE-INFÉRIEURE.** — Commission des Arts et Manuscrits de la Charente-Inférieure, Saintes.
— Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
- CHER.** — Société des Antiquaires du Centre, Bourges.
- CÔTE-D'OR.** — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
- CÔTES-DU-NORD.** — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.
- DORDOGNE.** — Société Historique et Archéologique du Périgord, Périgueux.

- DRÔME.** — Comité de rédaction du Bulletin ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, Romans.
- FINISTÈRE.** — Société Archéologique du Finistère, Quimper.
— Société Académique de Brest.
- GARD.** — Académie de Nîmes.
- HAUTE-GARONNE.** — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
- GIRONDE.** — Société Archéologique de Bordeaux.
- ILLE-ET-VILAINE.** — Association Bretonne à Rennes.
— Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
- LOIRET.** — Société Historique et Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
- LOIRE-INFÉRIEURE.** — Société Académique de Nantes.
— Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, Nantes.
- MAINE-ET-LOIRE.** — Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
- MANCHE.** — Société Nationale Académique de Cherbourg.
— Société Académique du Cotentin, à Coutances.
— Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche, à Saint-Iô.
— Société d'Archéologie, de Littérature, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.
- MAYENNE.** — Commission Historique et Archéologique, à Laval.
- MORBIHAN.** — Société Polymatique du Morbihan, à Vannes.
- OISE.** — Comité Archéologique de Senlis.
- PAS-DE-CALAIS.** — Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
- RHÔNE.** — Société Littéraire de Lyon.
- SAÔNE-ET-LOIRE.** — Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun.
- SARTHE.** — Société Historique et Archéologique du Mans, au Mans.

SAVOIE. — Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE. — Société française de Numismatique et d'Archéologie, Paris.

— Société des Antiquaires de France, au Louvre, Paris.

SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationalé havraise d'Etudes diverses, au Havre.

SOMME. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). — Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.

YONNE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

ÉTRANGER

The Smithsonian institution, à Washington (Etats-Unis).

Bureau of American, ethnology, Smithsonian institution, Washington. D. C.

Société Neuchâtélaise de Géographie. — Neuchâtel (Suisse).

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE

Depuis sa Fondation.

- M. Le Gal, ✱ conseiller à la Cour d'Appel, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849.
- M. l'abbé Brune, professeur d'archéologie religieuse au grand Séminaire de Rennes, 1850.
- M. Le Gal, ✱, déjà cité, 1851.
- M. Audren de Kerdrel, 1852-1853.
- M. Le Gal, ✱, déjà cité, 1854-1855.
- M. Audren de Kerdrel, déjà cité, 1856-1857.
- M. le docteur Aussant, ✱, 1858-1859.
- M. l'abbé Brune, chanoine titulaire de la cathédrale de Rennes, 1860.
- M. Auguste André, ✱, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, Directeur du Musée Archéologique de la Ville, 1861-1862, 1862-1863.
- M. A. de la Borderie, ancien élève de l'École des Chartes, 1863-1864.
- M. A. de Kerdrel, déjà cité, 1864-1865, 1865-1866.
- M. A. de la Borderie, déjà cité, 1866-1867, 1867-1868.
- M. le docteur Aussant, ✱, déjà cité, 1868-1869.
- M. Morin, professeur à la Faculté des Lettres, 1869-1870.
- M. Ropartz, avocat à la Cour d'Appel, 1870-1871, 1871-1872.
- M. Pinçon du Sel, ✱, conseiller de préfecture, 1872-1873.
- M. André, ✱, déjà cité, 1874-1875, 1875-1876.
- M. A. de la Borderie, déjà cité, 1876-1877, 1877-1878.
- M. Pinçon du Sel, ✱, déjà cité, 1878-1879, 1879-1880.
- M. A. de la Borderie, déjà cité, 1880-1881, 1881-1882.
- M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel, 1882-1883, 1883-1884.
- M. L. Decombe, A. Ⓐ, directeur du Musée Archéologique, 1884-1885, 1885-1886.
- M. l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire à la cathédrale de Rennes, 1886-1887, 1887-1888.
- M. A. de la Borderie¹, C ✱, déjà cité, 1888-1889, 1889-1890.
- M. le comte de Palys, 1890-1891, 1891-1892.
- M. L. Decombe, A. Ⓐ, déjà cité, 1892-1893, 1893-1894.
- M. l'abbé Guillot, I. Ⓐ, aumônier du Lycée de Rennes, 1894-1895, 1895-1896.
- M. L. Decombe, I. Ⓐ, déjà cité, 1896-1897, 1897-1898.
- M. le comte de Palys, déjà cité, 1898-1899, 1899-1900.
- M. l'abbé Robert, 1900.
- M. F. Saulnier, conseiller à la Cour d'Appel, déjà cité, 1900-1901, 1901-1902.
- M. le comte de Palys, déjà cité, 1902-1903, 1903-1904.

1. En 1897, M. A. de la Borderie, de l'Institut, a été nommé Président d'honneur.

TABLE

*Extrait des Procès-Verbaux des Séances de la Société
Archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

ANNÉE 1903

	Pages
Séance du 13 janvier.	VII
Séance du 13 février.	XII
Séance du 10 mars	XVIII
Séance du 7 avril.	XXIV
Séance du 13 mai.	XXXVII
Séance du 9 juin.	XLIV
Séance du 7 juillet.	LII
Séance du 10 novembre.	LV
Séance du 8 décembre.	LX

MÉMOIRES

Petites seigneuries du comté de Rennes : Seigneuries de Malenoé en Saint-Christophe-des-Bois.	1
Seigneurie de la Magnane en Andouillé.	13
Seigneurie du Bot en Langon, par M. l'abbé GUILLOTIN DE CORSON.	29
Le Vieux Rennes, par M. Paul BANÉAT.	41
Amaury de Farcy de Saint-Laurent, lieutenant-général hano- vrien (1652-1729), par M. F. SAULNIER.	225
Vieux papiers rennais, Les Placards mortuaires, par M. ESQUIEU.	269
VARIA : Statuts des Pâtisiers de la Ville de Rennes en 1573, par M. JOÛON DES LONGRAIS.. . . .	375
Missels de Dol et prose de saint Samson, par M. l'abbé DUINA.	385

